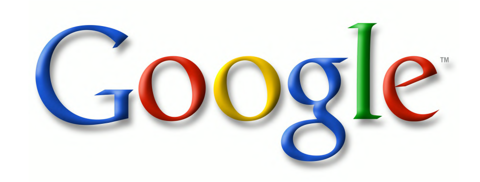



Digitized by Google


Digitized by Google

manque 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1882. — 36e volume.

(5e DE LA 3me SÉRIE.)



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN, Libraire, 3, rue Guénégaud.

1882

AVIS A MM. LES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Dans sa séance du 8 novembre 1860, la Société a décidé que MM. les Membres correspondants pourraient à l'avenir recevoir le bulletin de la Société en se soumettant à une cotisation annuelle de 6 fr.

AVIS:

Chaque auteur d'un Mémoire inséré dans le Bulletin peut demander un tirage à part. Les conditions de ce tirage doivent être indiquées à MM. les Secrétaires en déposant le manuscrit. Les auteurs trouveront dans les procès-verbaux du volume de 1878 les différentes conditions et les prix y annexés.

Tous les ouvrages ou mémoires imprimés, adressés au secrétariat de la Société des Sciences de l'Yonne, prennent place dans la bibliothèque de la Compagnie. Ceux qui seront envoyés dans l'année même de leur publication pourront être analysés dans les procès-verbaux, à moins que leur sujet ne soit absolument étranger aux travaux de la Société.

MM. les Membres de la Société qui changeraient de domicile sont instamment priés d'en informer le Secrétariat le plus tôt possible. Les numéros du Bulletin qui se perdraient par suite du retard que mettraient MM. les Membres à faire connaître leur nouvelle adresse, ne pourraient pas être remplacés.

Les envois d'argent doivent tous être adressés à M. ANGENOUST, trésorier de la Société, rue Neuve, à Auxerre.

L'archiviste rappelle à MM. les Membres de la Compagnie qui désirent prendre en communication des livres et documents, qu'ils doivent se faire inscrire à la fin de chaque séance.

Les ouvrages ne peuvent être gardés plus d'un mois.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ.

Le Bulletin de la Société paraît depuis 1847, époque de sa fondation. Il ne reste plus de collections complètes ; néanmoins l'imprimeur et la Société s'efforceront de procurer, aux personnes qui le désireraient, la collection complète ou les volumes disponibles.

Les Membres de la Société auxquels il manquerait un ou plusieurs volumes, les trouveront au prix de 6 francs le volume.

Les personnes étrangères à la Société pourront se procurer chaque volume annuel au prix de 8 fr., soit chez les libraires, soit au siége de la Société.

A VENDRE une collection complète du Bulletin de la Société. Exemplaires provenant d'un membre fondateur décédé.

S'adresser au Secrétariat.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

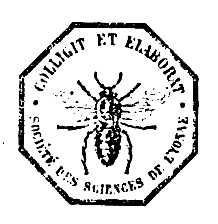
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1882. — 36e Volume.

Ve DE LA IIIe SÉRIE.



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN, 3, rue Guénegaud, 3, près la Monnaie.

M DCCC LXXXII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1882.

—

I

SCIENCES HISTORIQUES

LE CHANOINE BLONDE

CHRONIQUE AUXERROISE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Par M. A. Challe.

En 1821, à la vente des livres d'un des derniers survivants du chapitre cathédral d'Auxerre, j'achetai un volume manuscrit in-f°, sans titre ni nom d'auteur, mais dont la première page portait :

« Définition de la bulle *Unigenitus*. Qu'est-ce que la bulle Unigetus ? C'est une pièce de l'instruction des jésuites pour faire « régner leur société dans la religion, aussi bien que dans l'État, « en enlevant à Dieu le père sa toute-puissance, à Dieu le fils sa « grâce, à Dieu le saint esprit son amour, au père Eternel son « innocence, au roy sa couronne, au royaume ses droits, à l'épis- « copat son caractère, à l'église sa foy, sa morale et sa discipline. »

Cela équivalait à un titre. J'étais donc en possession d'un manuscrit consacré à ces querelles qui avaient si vivement agité nos pères pendant un siècle et demi, et qui étaient aujourd'hui si complétement oubliées, que le nom même de janséniste n'avait plus pour nous de signification, et qu'il ne s'attachait plus qu'à trois ou quatre personnes, en tête desquelles se trouvait l'abbé Bourdeaux, celui qui venait de disparaître.

En parcourant le livre, je reconnus qu'il était l'œuvre d'un chanoine appelé Blonde, qui, après trente-six ans de canonicat,

était mort en 1763. J'y attachai longtemps peu d'importance. Mais j'y ai trouvé depuis bien des renseignements intéressants, tant sur l'organisation et sur les actes du chapitre, que sur les violentes dissensions qui, pendant la seconde moitié du siècle dernier, ont, sous les trois derniers de nos évêques, tenu en si grande émotion chez nous, non-seulement le clergé et le gouvernement de l'église, mais la population tout entière. Il m'a fort aidé dans ce qu'en a dit mon *Histoire de l'Auxerrois*. Il parle d'ailleurs de tous les grands événements du siècle, les guerres, la politique, l'esprit du Parlement, ses arrêtés contre l'archevêque de Paris et les évêques hostiles au jansénisme, les efforts de la cour pour calmer l'exaltation des partis, et jusqu'aux grands phénomènes naturels dont, dans le courant de ce siècle, le retentissement a parfois vivement ému les esprits.

Ce qu'était le chanoine Blonde, avant d'entrer au chapitre, rien dans son manuscrit ne le révèle. Nous savons seulement qu'une famille de ce nom existe encore dans le canton de Ligny. Joignait-il à son canonicat d'Auxerre une cure au dehors, comme on en voyait quelques exemples ; c'est peu probable, car il rend compte de toutes les grandes cérémonies religieuses de l'intérieur de la ville. Son existence y est donc constatée par la calme régularité de ces cérémonies. C'est, pendant les trente-six dernières années de sa vie, l'unique sujet de ses récits, sauf pourtant les agitations de l'Église, les querelles du jansénisme, la guerre aux jésuites et, par intervalles, le retentissement arrivé jusqu'à lui de quelque grand événement politique ou militaire, ou quelques grands accidents qui ont ému la contrée.

Les cent cinquante premières pages sont presque entièrement consacrées à la transcription des statuts originaires du chapitre cathédral d'Auxerre, des règlements particuliers qui les ont plus tard étendus ou modifiés, de ses droits, de ses attributions, de son caractère et de son rôle, et de ceux de chacun de ses membres dans les solennités de l'église et dans ses réunions particulières, etc., etc.

C'était une grande et puissante corporation que ce chapitre.

L'évêque avait près de lui, dans les premiers siècles, des prêtres auxiliaires qu'il déléguait à diverses missions. Au VIIIe siècle, on soumit à une vie commune tous ceux qui résidaient auprès de lui. Il y a un capitulaire de Charlemagne sur ce sujet. Ils furent cloîtrés et vécurent ensemble. Au XIIe siècle, devenus riches par les donations qu'ils avaient reçues, ils divisèrent leur cloître en maisons particulières, et, partageant leurs revenus en autant de prébendes qu'ils étaient de titulaires, vécurent chacun chez soi.

De nouveaux dons et legs leur constituèrent ensuite de plus grandes richesses. Ils étaient devenus seigneurs en tout ou en partie de trente bourgs ou villages, en même temps que d'une certaine portion des habitants d'Auxerre.

Le nombre des prébendes s'était élevé à soixante-trois. Mais il n'y avait que cinquante-trois chanoines en ayant chacun une. Trois dignitaires, le doyen, le chantre et le trésorier, en avaient chacun deux. Une autre était réservée à un maitre enseignant, et les six dernières avaient été dédoublées, pour douze sous-chanoines ou chanoines-tortriers, chargés d'un service actif quotidien. Mais, en dernier lieu, le nombre de ces derniers était réduit à six. Le personnel de l'église comprenait, en outre, vingt-quatre chapelains, un maitre de musique, huit musiciens, six enfants de chœur et deux sacristains. Les places de chanoine, fort enviées, étaient, dans les derniers siècles, très recherchées par les membres de la noblesse et de la bourgeoisie. Elles pouvaient se cumuler avec les cures des paroisses. Toutes étaient à la nomination de l'évêque.

Les revenus du chapitre qui, pour une forte partie, consistaient en droits seigneuriaux, tailles, cens ou rentes perpétuelles, d'une quotité fixée originairement en argent, avaient, de siècle en siècle, subi, par la dépréciation monétaire, une énorme diminution. Les dimes en nature, les fermages et le produit des forêts restaient seuls intacts. Toutes charges de l'église déduites, le chanoine Potel, au milieu du siècle dernier (1), évaluait le produit de chaque prébende à quatre cents livres, ce qui équivaudrait au triple aujourd'hui. Mais il ne parlait que du partage annuel entre les résidents et non-résidents, entre les présents et les absents à tous les offices et à toutes les assemblées générales. Il y avait de plus un droit de présence payé journellement aux seuls présents, et dont le total s'élevait plus haut. Dans un procès de 1787, les mémoires de l'une des parties élevaient à 1,500 fr. la demi-part qui, tout bien compté, eût dû revenir à chaque tortrier. Il y avait sans doute là de l'exagération. Mais ce chiffre, tout au moins, et probablement plus, était celui de la part de chaque chanoine résident.

Les chanoines célébraient chaque jour les offices canoniaux. Ils tenaient deux assemblées générales par semaine, l'une pour les affaires de l'église, l'autre pour celles particulières de la communauté. Ils portaient, dans toutes les grandes cérémonies, la soutane violette.

(1) Recueil de diverses pièces d'antiquités sur la ville d'Auxerre.

Un corps si nombreux, plus que double du personnel ordinaire des chapitres, qui n'était guère, comme à Sens, que de vingt-cinq ou trente chanoines, si puissant par l'étendue et la richesse de ses possessions, par l'inamovibilité de ses membres, avait dès longtemps conquis d'importantes attributions et des priviléges extraordinaires. Il avait, à diverses reprises, et, notamment au au xv[e] et au xvi[e] siècle, tenu en échec la puissance épiscopale, et était en possession, avec des juridictions spéciales, d'une suprématie et d'une administration absolue sur le temporel et le spirituel de son église. Aussi, depuis le xvi[e] siècle, c'est à leur château de Régennes que résidaient constamment les évêques, et ils ne venaient à Auxerre que pour les cérémonies religieuses et les assemblées synodales.

Le chanoine Blonde, qui relate dans sa transcription tous les statuts, toutes les règles, tout le régime de cette corporation, passe néanmoins sous silence toutes ces naïves saturnales, si goûtées par le moyen âge, qui, chez nous comme ailleurs, avaient été considérées comme un relâche permis des austérités du culte, et dont, pendant bien des siècles, les esprits les plus sincères se sont abstenus de blâmer l'usage. C'était chez nous la fête des saouls diacres, le jour de saint Etienne ; celle des foux, le jour des Innocents; l'évêque de Noël, c'est-à-dire l'office de Noël, célébré, mitre en tête et crosse à la main, par un diacre, évêque supposé (1), le jeu, la danse et les festins par le chapitre, en plein chœur, avant les vêpres du jour de Pâques, de la pelote ou du ballon, qu'on se renvoyait comme dans les jeux ordinaires (2), et autres joyeusetés puériles. Il cite pourtant la pelote, dont il ne restait, de son temps, que le banquet qui en avait gardé le nom, et dont la dépense était payée, jusqu'à concurrence de cent sous, par le chanoine dernier nommé. Potel disait de toutes ces vieilles coutumes: « Rien n'approche de l'indécence, de la dissolution, des « extravagances et de l'impiété même de ces fêtes. » C'est, à notre avis, trop de sévérité. Il faut juger ces folies selon l'esprit de leur temps. On était alors, sans doute, d'une dévotion rigoureuse. Mais, dans ce temps de mœurs vulgaires et d'ignorance grossière, on croyait ne commettre aucune inconvenance et, à plus forte raison, aucune impiété, en tempérant, dans quelques rares occasions, et pour se dérider, par ce qu'on regardait comme une innocente gaité, des pratiques sévères de la religion. Il est même démontré aujourd'hui par des travaux historiques récents que leurs origines étaient irréprochables. M. Edouard Fleury, de Laon, vient de pu-

(1) Petit recueil de divers écrits.

(2) Lebeuf, *Journal de Verdun* de 1725.

blier un livre très curieux intitulé : *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, dans la période de l'an mil*. Il a rencontré dans les canons des Conciles des traces des offices dramatisés, des drames liturgiques qui se célébraient, avec d'excellentes intentions, dans les églises. Le clergé, dans une pensée moralisatrice, pour relever peut-être les esprits atterrés par la croyance de la fin prochaine du monde, créait alors un théâtre à lui, en le faisant sacré et chrétien. Les danses ou chorées, dans les églises, étaient alors en usage partout, Le Rituel de Nivelon affirme, en 1202, les vieilles habitudes traditionnelles de jouer des mystères dans l'église de Soissons les jours de fête. On donnait à Chauny, au XIIIe siècle, à un jour marqué, et dans l'église, un mystère de la Passion. La fète des fous était en usage partout. Les danses commençaient pourtant alors à être interdites. Il y avait, à Soissons, une fête célèbre de ce genre, le Branle de la Magdeleine. Mais on la fit alors cesser. La réforme générale se fit au XVe siècle. On jouait encore des mystères, mais à la porte des églises, et non plus dans les églises. Sur certains points on tarda à obéir, et on forma des confréries. en apparence exclusivement religieuses, pour la représentation des mystères. Mais la vogue des mystères baissait sensiblement. La comédie bourgeoise prenait le dessus, comédie essentiellement satyrique et parfois charivarique et diffamatoire. Elle eut pourtant le mérite de mette fin aux mystères. J'ai vu encore chez nous un reste au commencement de notre siècle, et en pleine place Saint-Etienne, un de ces charivaris, mais immense, où tout Auxerre se trouvait, avec couplets forts mordants contre diverses personnes, et danses en ronds trois nuits de suite. La Renaissance avait donné enfin un vrai théâtre, qui, partout aujourd'hui, remplace les anciennes représentations.

Dans cette première partie du manuscrit, son auteur nous donne les dimensions de la gigantesque statue de saint Christophe portant Notre Seigneur sur ses épaules, qu'un chanoine appelé Jean Ollivier avait fait ériger, en 1540, devant le premier pilier de droite de la cathédrale. Elle avait 51 pieds 8 pouces de haut, 22 pieds de large, 8 pieds de jambe du genou au bas du talon, et tout dans la même proportion. On la fit abattre en 1768, et l'on a trouvé, dessous, la tombe de son auteur, qui était mort avant l'achèvement de cette œuvre, d'un goût fort contestable. Le sculpteur était d'Autun et s'appelait Humbert Bléreau.

Après cette assez longue transcription, émaillée pourtant de quelques pièces contre les jésuites et de quelques indications des intempéries de certaines années, longues sécheresses, pluies excessives et prolongées, invasions désastreuses des vignes par les

vers ou les insectes, qui motivent des processions publiques dont il rend compte, pour demander à Dieu la cessation de ces fléaux; il ne cite longtemps que des choses de peu d'intérêt. Mais en 1747 il donne la correspondance d'un de ses parents, officier dans l'armée du maréchal de Lowendal, qui raconte en grand détail la terrible bataille de Lawfeld, où vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille, puis le siège et la prise d'assaut de Bergop-zoom et les 245 canons, les 223 mortiers, les 58,000 fusils, etc., etc., que nous y avons trouvés, et une ode qui n'a pas moins de quinze strophes sur cette glorieuse conquête. Après quoi il rentre dans le récit de certaines tentatives de résistances du Parlement de Paris contre le pouvoir absolu, qui imposait, sous peine d'exil, le silence aux plus justes réclamations des magistrats, et il cite les remontrances suivantes faites par cette assemblée, à l'occasion d'un lit de justice :

« Point de perception d'impôts sans lois,
« Point de lois sans vérification,
« Point de vérification sans délibération libre,
« Point de liberté, nulle vérification dans un lit de justice. »

Il y a dans son recueil beaucoup de hors-d'œuvre, mais quelques-uns d'un assez grand intérêt; par exemple, à la p. 173, une lettre écrite par un témoin oculaire, neveu d'un chanoine d'Auxerre, sur ce terrible tremblement de terre de Lisbonne, bien autrement grave que ce que les journaux viennent de nous apprendre de Chio, car, selon son récit, il n'y périt pas moins de 50,000 personnes. L'auteur donne sur ce sujet de longs et bien curieux détails.

Voici ensuite un fait local, aujourd'hui complétement oublié, mais qui eut alors un assez grand retentissement. C'est une chute de foudre, le 25 juin 1759, pendant l'office, sur une église de Joigny, dont près de deux cents personnes furent plus ou moins atteintes. La lettre, que reçut l'auteur du maître particulier des eaux et forêts, son ami, sur ce grave événement, mérite d'être reproduite textuellement.

« Environ les dix heures, un peu plus du matin, le 21 courant, « c'était pour la petite Fête-Dieu, comme l'office finissait et qu'une « partie du peuple, retenue par la pluie, refluait abondamment « sous la porte d'entrée qui est sous la cloche de saint Jean, le « tonnerre est tombé directement sur le coq qu'il a coupé en deux, « comme si on eût fait cette espèce de dissection avec un rasoir. « Il est descendu tout le long de la flèche, où il n'a pas laissé une « ardoise; de là, rentrant dans l'intérieur du clocher, il est entré « dans l'intérieur du mur de séparation de ce clocher d'avec les « grandes voûtes de l'église, a coulé dans le milieu du mur

« jusqu'à ce que, parvenu au bas d'icelui, et trouvant de la « résistance dans la pierre de taille qui forme la ceinture d'une « arcade qui la termine, il a joué comme une mine. La partie « du mur qui regarde la nef, étant la moins épaisse ou la moins « résistible, a été chassée avec violence et s'est répandue dans « toute la nef. Deux de ces pierres, l'une de six pouces en bas, « l'autre moindre, ont été lancées jusqu'aux dernières marches « du maître-autel, à plus de cinquante pieds de l'endroit d'où « elles partaient, je les ai vues, et avec tant d'efforts, que l'une « d'elles ayant frappé le bras gauche d'un crucifix de matière « fort dure qui est au-dessous de la grille du chœur, elle l'a « cassé net. Plusieurs autres pierres ont fait à peu près les « mêmes effets et étaient portées à différents autels, répandus çà « et là aux piliers de l'église. Elles ont cassé les adossements des « pupitres des bancs et ont fait d'autres fracas dans toute la nef. « Une partie aussi du mur du côté du portail est tombée et a blessé « plusieurs personnes qui étaient dessous. En un mot, l'effort a « été si grand, que trois de ces grosses pierres de taille, qui for- « maient la ceinture de l'arcade, ont été brisées en plusieurs pièces, « sans pourtant quitter leur place, et bien heureusement, car « sans cela la moitié de l'église serait tombée. Ce qu'il y a de plus « heureux encore, c'est que, par le même effort, la masse de « foudre a été divisée elle-même en un million de parties qui en « a hâté le dépérissement, et qui, atteignant un grand nombre de « personnes, a fait sur elles les effets les plus singuliers et les plus « inconcevables. Mais qui peut rendre raison des effets du ton- « nerre ? Plusieurs personnes en ont été atteintes, les unes au « visage, les autres au col, aux bras, dans le milieu du corps, au « ventre, aux cuisses, et cela sans que les hardes, linges et tout « ce qui recouvrait ces parties aient eu le moindre dommage ; « d'autres ont eu mouchoirs, tabliers, souliers brûlés, sans avoir « aucune marque ni accident. L'effet de ce feu sur la chair est de « différentes formes. On prétend qu'il y a des personnes qui ont « des fleurs de lys, d'autres des étoiles, une entre autres. sur le « dos, ces chiffres 2735 bien marqués. Ces différentes marques sont « celles à peu près d'un fer chaud qu'on passerait sur la peau plus « ou moins légèrement. Un homme a eu le dessous de ses souliers « brûlés et coupés en plusieurs pièces, un trou en rond, sur le « dessus, de la largeur d'une pièce de douze sous, sous la plante « des deux pieds une ligne qui lui tient tout le pied comme si on « lui eût passé le tranchant d'un rasoir tout le long, sur le dessus « plusieurs lignes tracées de même, mais qui ne tiennent pas tout « le pied, et un des pieds percé de part en part. Un autre a été

« déchaussé fort proprement, un de ses bas est coupé à la hau-
« teur du gras de jambe, l'autre un peu plus bas, ses deux sou-
« liers emportés et brûlés. En ce moment on en porte un à l'Hôtel-
« Dieu qui, dans l'instant de l'accident et tout le jour n'a rien
« senti ni rien vu, se croyait très-bien portant et sans accident.
« Le soir, en se déshabillant, il a été tout étonné de voir qu'à une
« de ses jambes, près de la cheville du pied, il avait sept trous
« dans la chair et qui donnaient faiblement du sang. Il faut que
« ces blessures menaçent d'une lente guérison. Je ne sais ce qu'il
« en arrivera. Il y a eu plusieurs personnes qui, comme ce dernier,
« ne sentaient aucun mal, se croyaient saines et sauves, et qui se
« sont trouvé des brûlures, des meurtrissures, etc., sans pouvoir
« se rendre compte, ni de la façon dont elles auraient été atteintes,
« ni de l'endroit, ni comment. Douze à quinze personnes sont
« blessées considérablement, dont quatre ou cinq bien malades,
« deux ou trois trépassées, une desquelles est morte cette nuit.
« Le même jour, plus de quatre-vingts étaient entre les mains des
« chirurgiens, d'autres s'y sont mises depuis, et beaucoup se sont
« fait soigner par précaution, à cause de la frayeur. Il y a bien
« deux cents personnes atteintes de quelque brûlure et meurtris-
« sure. On ne croyait pas d'abord qu'il y en eut tant et même si
« dangereusement. D'après ce récit, vous vous figurez sans peine
« l'horreur du tableau qui suivit, les cris, le tumulte, la confusion,
« l'effroi, que redoublent encore l'effet de la poussière, la fumée
« empestée de souffre, et l'obscurité qui dura quelques minutes,
« aussi épaisse que la plus noire des nuits. On ne voyait pas son
« voisin, tous criaient, tous hurlaient, tous vont et viennent sans
« savoir où, veulent sortir à la fois, tous se culbutent et s'écra-
« sent, excepté ceux qui avaient le plus besoin de secours qui
« leur fut refusé pour le premier moment. La confusion augmente,
« l'effroi redouble encore à l'ouie du tocsin qui sonne ou publie
« que tout est en feu. Cependant ce n'était rien. Le feu commen-
« çait et il fut éteint sur le champ. Il reprit une heure après, faute
« d'avoir laissé du monde pour veiller comme on devait après un
« tel accident. Mais il fut éteint de même, et on n'a point désem-
« paré jusqu'au lendemain. »

Quelque curieux que soient ces détails, ce n'est qu'un hors-d'œuvre dans la chronique auxerroise. Mais voici où commencent les faits vraiment intéressants pour elle de ce recueil.

En 1754 meurt, après cinquante ans d'épiscopat, l'évêque de Caylus, qui, après avoir protesté contre la bulle Unigenitus, est resté toute sa vie l'ennemi des jésuites, et, d'accord, au reste, avec la plupart des parlements et surtout avec le parlement de

Paris, a soutenu énergiquement par ses mandements, par ses sermons et par une polémique incessante, les doctrines que la grande majorité de l'Église de France appelait l'hérésie janséniste; qui a peuplé son diocèse d'ecclésiastiques acquis et dévoués à ce parti, qui l'a ouvert à tous les prêtres persécutés ailleurs pour leur adhésion au jansénisme, et dont, pour cela, le diocèse a reçu le nom de refuge des pécheurs. Il meurt à 85 ans, chéri et vénéré de tout son clergé, de tous ses diocésains, et surtout de sa ville d'Auxerre, tant pour son zèle, son mérite éminent, que pour ses hautes vertus, sa charité, son inépuisable bienfaisance, et les services que son crédit de grand seigneur a toujours mis avec empressement à la disposition de tous.

Cette mort est pour tout le pays un coup du plus douloureux retentissement. On en peut juger par ces termes du mandement dans lequel le Chapitre, qui doit gouverner pendant la vacance du siége, annonce au public ce triste événement :

« Vous l'avez déjà appris, nos très-chers frères, l'accablante « nouvelle que nous sommes chargés de publier. Vos gémisse- « ments et vos cris retentissent jusque dans nos cœurs. Elle est « donc éteinte cette brillante lumière. Après avoir éclairé pendant « cinquante années cette heureuse terre dont elle faisait l'orne- « ment et la sûreté, elle s'éclipse tout à coup et retourne se réunir « à sa source. Cette bouche, le sanctuaire de la doctrine céleste, « d'où coulaient sans interruption les eaux vives de la science et « du salut qui inondaient vos villes et vos campagnes, se ferme « pour toujours..... Cette plume forte et féconde qui enseignait « toute vérité, combattait toute erreur, inspirait l'amour des « vertus et poursuivait les vices. »

La suite continue avec la même élévation chaleureuse, et le chanoine Blonde, qui nous a conservé cette pièce, y joint quatre ou cinq épitaphes, en latin, en français, en prose et en vers, qui sont proposées par divers auteurs et publiées par l'impression, pour célébrer dignement les rares et éclatantes vertus du prélat.

Nous trouvons immédiatement après, dans son recueil, une autre pièce qui atteste l'esprit étroit, dans son excessive austérité, qui animait alors le chapitre d'Auxerre, et en général du parti janséniste. C'est un mandement fulminé avec la même exaltation de style, et adressé à tous les fidèles de la ville d'Auxerre, contre une troupe de gens de théâtre qui s'y présentait, et dont, dans sa rigueur inexorable, M. de Caylus l'avait toujours tenue éloignée.

« Nous apprenons avec la plus vive douleur le scandale qui « vient de paraître dans cette ville par le séjour d'une troupe de « comédiens, de ces hommes pervers qui n'emploient leurs

« talents qu'à corrompre les cœurs et à répandre le poison dont « ils sont infectés..... La comédie est un des moyens que le « démon emploie avec le plus de succès pour retenir des esclaves « et en former de nouveaux. Le théâtre est une chaire pestilen- « tielle, que cet esprit superbe a toujours opposée à la chaire de « vérité. C'est là qu'il a établi son empire. Fuyez donc ces assem- « blées d'iniquité. »

Il y en a quatre pages dans ce langage foudroyant ; son effet fut décisif, et les pauvres comédiens durent s'enfuir au plus vite.

On apprenait un peu plus tard que le successeur de M. de Caylus était Jacques-Marie Caritat de Condorcet, ancien capitaine de cavalerie et évêque de Gap. Il arrivait avec la résolution de traiter militairement cette colonie janséniste. Mais, de tous les ecclésiastiques de la ville, il ne trouvait qu'un seul dignitaire, le prieur des Petits-Augustins, pour acclamer son entrée. Il est vrai qu'avec une flatterie outrée, cet orateur le compare à un prophète : « Un « grand prophète vient, disait-il, de se lever parmi nous. » Dès le jour même la guerre éclatait contre lui, une guerre violente et qui ne dura pas moins de six ans.

Il est difficile de s'expliquer aujourd'hui, sinon ces dissensions si hostiles entre les jansénistes et les jésuites, du moins les fondements solides de cette guerre, que l'on disait être une guerre de doctrines. Les cinq propositions de Jansénius et les cent une propositions du père Quesnel, condamnées par des bulles du saint-siége, nous semblent aujourd'hui si innocentes dans leur sens naturel, qu'on cherche en vain le venin qu'elles contiennent. Mais il n'est pas de proposition, si simple et si juste qu'elle soit, qu'on ne puisse, en la tirant par les cheveux, détourner de son sens naturel, et à qui on ne puisse par là donner un air suspect.

De même, que sont les décisions casuistiques que proposaient aux confesseurs les jésuites théologiens du XVI[e] siècle, pour les appliquer, dans ce que tout le monde appelait alors le tribunal de la pénitence, et pour faire proportionner la pénitence à la gravité du péché, et que Pascal a combattues comme si elles étaient la justification de ces méfaits, dans ces lettres provinciales dont l'art, la finesse, la méthode et le style seront toujours admirés ? Rien autre chose que la théorie des circonstances atténuantes, que nos législateurs, aux applaudissements de tous les hommes raisonnables, ont, en 1832, introduite dans notre code pénal pour tous les crimes et délits.

Les deux partis se combattaient donc sur des mots. La véritable cause de ces combats était ailleurs. Les jésuites, par l'esprit de tolérance plus humain et plus juste qu'ils affichaient, avaient

obtenu du pouvoir et de la haute société une faveur qu'on leur enviait. Voyez, dans Saint-Évremond, le *Diner du Maréchal d'Hocquincourt*. Leurs adversaires, pour déraciner leur influence, déclarèrent leur morale blâmable et funeste, et arborèrent une austérité excessive et selon eux nécessaire. Tel fut le point de départ de ces longues querelles, dans lesquelles on s'échauffa de part et d'autre et par lesquelles on arriva aux plus tristes et aux plus déplorables persécutions.

M. de Condorcet, qui pouvait être, dans ses relations ordinaires, un homme affable et bienveillant, montrait, au contraire, dans les affaires de son parti, une brutalité soldatesque. Il commença, dès le jour de son entrée, cette campagne, dans laquelle il croyait avoir promptement raison de ses adversaires. Montant en chaire, à son arrivée, dans la cathédrale, il exhorta son auditoire à la docilité et à la soumission, et à se garder des traditions de son prédécesseur. Malgré les témoignages évidents de l'improbation universelle, dès le lendemain il proposait à tout son clergé de signer une formule d'approbation de la bulle *Unigenitus*. Tout le chapitre refusa, et, à son exemple, les curés de la ville, les chanoines de toutes les collégiales du diocèse, et la presque totalité des curés de campagne, qui, comme les chanoines, étaient rassurés alors par leur inamovibilité. Sur ce refus, il rompit avec le chapitre, et, pendant les six années de son évêché, il ne rentra pas une seule fois dans la cathédrale. Et alors commença cette série non interrompue d'actes aggressifs et violents dont j'ai rendu compte dans mon *Histoire de l'Auxerrois*, qui, toujours réprimés, sur le pourvoi des intéressés, par le bailliage et par le Parlement, le furent encore en 1756 par un exil à l'abbaye de Vauluisant, ordonné par le roi. Le prélat en sortit deux ans après plus intolérant et plus intraitable qu'auparavant; il se fit condamner encore par les tribunaux, et si souvent, qu'en 1760 on évaluait à cinquante le nombre des arrêts rendus contre ses actes, ses sermons, ses mandements, ses arrêtés, contraires aux droits, aux traditions et aux coutumes de l'Église et de ses établissements. Tout cela lui valut un nouvel exil à Montélimar, et enfin son transférement au diocèse de Lisieux.

Le chanoine Blonde ne donne pas tout l'historique de cette longue guerre, dont on trouve plus de détails dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal janséniste qui s'imprimait alors en Hollande. Mais il transcrit une multitude de pièces de vers satiriques et autres productions que le débat fait éclore et qui révèle l'état agité des esprits.

L'évêque avait dit : Je suis le maître et tout le monde doit

m'obéir. Dès le lendemain on affichait à sa porte le distique suivant :

Jacobus temere credit sibi cuncta licere,
Credidit et Caïphas omne nefas sibi fas.

Les querelles avec le chapitre se succèdent et deviennent de plus en plus violentes. Alors apparait une spirituelle épigramme ou chanson, en sept couplets, intitulée : *Le Mauvais Ménage*, où deux interlocuteurs se renvoient les traits les plus piquants, et dont les six premiers couplets commencent dans les termes suivants :

« On dit que Jacques bat sa femme
« Rien n'est si vrai que Jacques bat sa femme,
« Il n'est pas vrai que Jacques bat sa femme,
« Pourquoi nier que Jacques bat sa femme,
« Jacques n'a point battu sa femme,
« L'on nie en vain que Jacques bat sa femme.

Et, dans un septième couplet, un tiers, le public, intervient pour dire :

« Qu'il ne voit rien en madame à reprendre,
« Et que, partant, elle doit se défendre
« Contre les coups d'un si mauvais mari. »

Une autre pièce de vers a pour titre : *Des inconvénients des secondes Noces*. Nous n'en citerons que les deux derniers vers :

« Mais si de convoler, enfin, il a la rage,
« Qu'il marche droit, sinon gare tapage. »

Blonde recueille toutes ces pièces et puis tout ce qui se publie contre les jésuites, des vers par centaines; il y en a, mordante allusion, sur l'air *des Pendus;* les actes, décrets et ordonnances du ministre de Pombal qui les chasse du Portugal; les arrêts rendus par le Parlement de Paris contre l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont, leur grand ami, dont le mandement condamné avait été chaudement recommandé par une instruction pastorale de M. de Condorcet; d'autres arrêts rendus contre eux par les parlements de Provence et de Bretagne; une longue série d'anecdotes contre la constitution *Unigenitus;* de longues relations de ce qui s'est passé dans la dernière tournée diocésaine de notre évêque, notamment à Courson et à Vermenton, où il avait soulevé de véritables émeutes.

Son successeur, M. de Cicé, était, comme lui, l'ennemi des jansénistes. Mais, homme fin et habile, il comprit que s'il voulait en triompher, il fallait procéder tout autrement que lui, se bien

garder de révéler ses intentions secrètes, se montrer doux, affable, empressé même à accueillir tout le monde sans distinction d'opinions, éloigner toute discussion sur la malencontreuse bulle, s'acquérir des amis, pour arriver lentement, mais sûrement, à se créer un parti. Il manœuvra dans cet esprit pendant plusieurs années, avant d'arriver à un éclat violent, dans lequel, en effet, il se lança douze ans après, mais qui ne lui réussit pas mieux qu'à son prédécesseur.

Cette subtile dissimulation ne rassurait pas tous les esprits, mais il s'en trouvait qui s'y laissaient prendre. Blonde paraît avoir été de ceux qui s'en méfiaient, car il recueillait avidement la pièce de vers suivante, dans laquelle un observateur anonyme, plus profond, consignait ses justes et prévoyantes appréhensions, et que nous transcrirons tout entière :

LES DEUX CHATS ET LES SOURIS,

Au Chapitre d'Auxerre.

FABLE.

Le peuple chat
Au peuple rat
Fit de tout temps la guerre.
Haine est héréditaire
Entre nos deux filous,
Bien que la gent grippe-fromage
Eût toujours l'avantage
Sur la gent cherche-trous.
Un chat, grand ennemi du peuple souriquois,
Recherchant tout moyen de le mettre aux abois,
En tout temps, en tout lieu lui faisait guerre ouverte,
Ne respirait rien que sa perte.
On voyait sa colère étinceler aux yeux,
S'il attrapait un rat, c'était en furieux,
Faisait grand bruit et grand tapage.
Le peuple rat se rendit sage,
Mais aux dépens de son persécuteur,
Car, malgré sa fureur,
En quinze jours il ne put prendre à peine
De quoi farcir une fois sa bedaine.
Frère, dit l'autre chat à ce chat violent,
Ce n'est là le moyen d'avancer nos affaires,
Si vous ne suivez pas routes toutes contraires,
N'en tâterez que d'une dent.
Venez, que je vous donne aujourd'hui des leçons,
Ici blottissez-vous et me regardez faire.

Et puis, se voilant du mystère,
De la douceur et des bonnes façons,
Maître Minet, c'était le nom du frère,
S'avance aux trous de nos trembleurs,
Venez, je ne suis point ce chat dont la colère
Vous a tant fait de fois fermer votre tanière.
C'est Minet, votre ami. Pas un des leurs
Ne fut si sot de quitter son refuge,
Ils craignaient trop maint funeste grabuge.
Tant contrefit pourtant, Minet, le doucereux,
Qu'un rat, s'enhardissant, avance un peu la tête.
Pourquoi, l'ami, n'osez-vous donc sortir,
Pourriez-vous craindre avec moi quelque feinte?
Bannissez-donc une trop vaine crainte,
Venez ici vous divertir.
Allez, rentrez chez vous, faites savoir aux autres
Que paix est faite entre vous et les nôtres,
Et portez-leur le gage de ma foi.
Le rat joyeux au peuple souriquois
Va raconter l'étonnante merveille.
Tant à chacun paraît le cas nouveau,
Mais notre rat fit si bien et si beau,
Que, lui premier, tous quittent leur caverne,
Mais, non sans peur, ils vont trouver Minet,
Le chat courtois les invite au banquet
D'un bout de suif pris dans une lanterne.
D'abord on mange, toujours un peu méfiant,
Puis, moins on craint, plus on jase, on raisonne,
Au serment de Minet sans crainte on s'abandonne,
Quand ils ont fait jouer et la langue et la dent,
Minet, voyant cette rataille,
En sécurité pleine, donne alors le signal,
Et nos deux chats, happant cette canaille,
En font mainte et mainte ripaille,
Pas un n'échappe au funeste régal.

Ceci s'adresse à vous, prêtres peu clairvoyants,
De Condorcet l'humeur atrabilaire
Vous rendit circonspects, sages et prévoyants;
Mais de Cicé la douceur mensongère
Vous charme, vous enchante et vous asservira,
Ce que, dans sa fureur, le premier n'a pu faire,
En vous flattant, le second le fera.

L'événement justifia plus tard la perspicacité de ces prévisions, quand on vit l'évêque faire sourdement la guerre à la société littéraire d'Auxerre, à la commission de l'Hôtel-Dieu, au nouveau

collége, à qui il voulait susciter un rival, d'abord sans succès à Varzy, puis, avec un résultat d'un peu plus de durée, par la fondation d'une école militaire à Clamecy, et, déjoué par l'insuccès de ces premières tentatives, démasquer ses batteries, éclater avec violence par un scandaleux procès et une abominable condamnation, par le bailliage que le chancelier Maupeou avait substitué à l'ancien bailliage, contre les professeurs du collége qu'il voulait à toute force abattre, et, qu'heureusement reconstitué après la chute de Maupeou, le Parlement releva.

Le chanoine Blonde était mort bien avant ces derniers événements, mais il avait consigné dans sa chronique ses rancunes et ses soupçons trop clairvoyants. Le parti janséniste retrouva devant le prélat dévoilé son ardeur et ses forces, et maintint sa grande influence dans le diocèse jusqu'en 1790. Les orages de la Révolution emportèrent alors dans leurs violents tourbillons les deux partis et jusqu'au souvenir de leurs querelles. Douze ans après, quand la tempête fut apaisée, et que l'Église surnagea par le concordat de 1802, l'évêque était depuis longtemps mort dans l'exil, les chefs des deux partis avaient disparu, et l'on avait oublié jusqu'au sujet et jusqu'au nom même de leurs longues et retentissantes dissensions.

ÉPISODES DE L'HISTOIRE DU XVe SIÈCLE

Par M. Max. Quantin.

ARRÊT DU PARLEMENT DE DÔLE PORTANT BANNISSEMENT PERPÉTUEL DE LOUIS II DE CHALON, COMTE DE TONNERRE, DU COMTÉ DE BOURGOGNE, ET CONFISCATION DE SES BIENS EN 1413.

La maison de Châlon, qui a possédé les comtés d'Auxerre et de Tonnerre pendant la fin du XIII[e], le XIV[e] siècle et même plus tard pour ce dernier fief, avait en outre de grandes terres dans le comté de Bourgogne.

Ses membres étaient la plupart d'un tempérament belliqueux, remarquable même en ces temps où les barons batailleurs n'étaient pas rares. L'un d'eux, Louis II de Châlon, comte de Tonnerre, se distingua sous ce rapport d'une manière particulière sous Charles VI. Dans les divisions entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans, il avait pris parti pour ce dernier ; c'était se déclarer ennemi du duc de Bourgogne. Ce prince accusa le comte Louis « de certaines offenses et délits perpétrez contre lui et ses seigneuries, » lui fit un premier procès devant son parlement comme à son vassal, et provoqua sa condamnation au bannissement pour crime de forfaiture et de lèse-majesté, avec la confiscation de ses terres (1).

A la suite de cette sentence, le duc de Guienne, et les parents et amis du comte intervinrent auprès du duc Jean-sans-Peur, et sollicitèrent sa grâce. Le duc lui accorda cette faveur : ses terres

(1) V. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, pièce n° 253, un mandement du duc Jean, de l'an 1406, portant ordre de saisir les biens du comte de Tonnerre qui étaient dans le Duché de Bourgogne, et aussi l'arrêt publié ci-après.

et ses châteaux lui furent rendus, excepté Châtelbelin et la rente sur la Saunerie de Salins.

Mais bientôt le comte renoua son alliance avec les Armagnacs et déclara la guerre au duc.

Alors, celui-ci lui intenta un nouveau procès devant son parlement de Dôle, au mois d'avril 1412-1413, et prescrivit à son procureur au bailliage, le 10 mai suivant, d'assigner le comte à comparaître par devant le parlement à certain jour désigné, sous peine de confiscation de ses biens.

L'arrêt que nous publions relate toute la marche de la procédure, les assignations répétées, mais en vain, à quatre reprises, dans les villes de Montmorot, Lons-le-Saunier, Dôle et Gray, « au son du cor ou de la trompette », selon les lieux.

Le 12 juillet, après un long réquisitoire, le procureur du duc requit confiscation des biens et bannissement du comte, « attendu que, selon le droit écrit et coutumier tout vassal doit garder les biens et l'honneur de son seigneur, et que s'il était trouvé avoir fait le contraire, il doit perdre tous ses biens de fief, — que si aucun vassal se meffait envers le prince souverain ou seigneur du pays, il commet crime de lèse-majesté, et pour ce doit souffrir la peine du dernier supplice. »

Le procureur conclut que le comte était vassal du duc pour ses terres au comté de Bourgogne, « que néanmoins, en 1411, il s'était continuellement et incessament allié avec nos ennemis mortels, » — qu'il avait machiné la mort du duc, et s'en était vanté, qu'il avait enlevé de l'hôtel de la duchesse, Jeanne la Périlleuse (1), qu'il avait ensuite épousée. — Pourquoi il avait mérité la peine de mort, et ses châteaux devaient être confisqués.

Le parlement, sans être aussi sévère, condamna le comte Louis au bannissement perpétuel du comté de Bourgogne et à la confiscation de ses biens assis dans ce comté.

Cet arrêt n'affecta pas beaucoup le comte de Tonnerre. Louis, fidèle serviteur de Charles VII, continua de combattre les Anglais, et fut tué en 1424 à la bataille de Verneuil (2).

18 juillet 1413.

JEHAN, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ses

(1) Jeanne la Périlleuse était la fille de Jean Périlleux, receveur de la châtellenie de Bapaume en 1401, et jusqu'en 1410. (Arch. du Nord, B. 1870 et 1889.)

(2) La confiscation des biens du comte paraît avoir duré longtemps

présentes lettres verront Salut: Comme pieça pour certaines offenses et déliz fais et perpétrés contre nous, noz seigneuries et honneurs et autrement, par messire Loys de Chalon, qu'il se dit conte de Tonnerre, luy estant en nostre foy et hommaige et tenant de nous en fied tous les chasteaulx, terres et forteresses et biens quelconques qu'il avoit en nostre dit conté de Bourgoingne, nous, non veullans icelles offenses et déliz estre passez par dissimulation, eussions mandé et commis à noz amez et féaulx conseillers noz bailliz d'Amont et d'Aval (1), en nostre dit conté, maistres Bon Guichard, de Poligny, et Girard Baisin, de Dôle, aux quatre, aux trois ou aux deux d'eux les autres absens ou excusez, prandre ou faire prandre le corps dudit messire Loys et iceluy mettre en prison fermée, pour estre à noz droiz et respondre à nostre procureur de nostre dit conté ou bailliaige l'Aval, sur ce et procéder contre luy ordinairement ou extraordinairement en le pugnissant criminellement ou civillement, selon l'exigence desdiz caux et qui appréhendir ne le pourroit, que par esdiz publicques et sollempnez fais en ses maisons, il fut adjourné en nostre ville de Dôle par devant eulx à certain jour, à peine de ban et de confiscacion de biens. Lequel messire Loys, par auctorité de noz lettres sur ce données, pour ce qne ne le peulst appréhendir en sa personne ait esté soffisamment adjourné par plusieurs foiz et divers jours, par soffisans intervelles, à comparoir en nostre dite ville de Dôle par devant noz diz commis, à peine de ban perpétuel et de confiscacion de biens, lequel n'y ait comparu à aucune journée à lui assignée. Et pour ce, par deux desdiz commis, les autres absens et soffisamment excusés, avoit esté déclarés tous ses biens estans soubz nous en nostre dit conté de Bourgoingne, en mettant et appliquant tous ses diz biens en nostre demaine; et depuis, à la supplicacion et requeste de ses parans et amis et de nostre très-chier seigneur monseigneur de Guiennes, eussions osté de nostre couraige toutes malveullances que nous avions contre le dit messire Loys, en luy rebaillant ses chasteaulx, villes et terres estans en nostre dit conté, excepté Chastel-Belin, et la rente qu'il souloit tenir en nostre saulnerie de Salins, sur certaines con-

après sa mort, car on lit dans l'*Inventaire de la Chambre des Comptes de Lille*, à la date du mois de juillet 1439 : Echange entre Philippe, duc de Bourgogne, d'une part, et Arthur, comte de Richemond et Marguerite de Bourgogne, sa femme, de l'autre, de terres de Montréal et de Châtel-Gérard, contre le comté de Tonnerre et d'autres seigneuries (B 1518); puis au mois de juillet 1440 : don par Philippe duc de Bourgogne, à Antoine de Bourgogne, comte d'Étampes, des terres confisquées sur Louis de Châlon, comte de Tonnerre (B 1523); enfin la confirmation par Philippe le Beau, comte de Flandre, à Philibert de Châlon, prince d'Orange, comte de Tonnerre, de la jouissance des villes et terres confisquées sur feu Louis de Châlon, et que la duchesse Marie avait données à Jean, père dudit Philibert (B 1612).

(1) Le bailliage d'Amont avait pour chef-lieu Vesoul, et Poligny était la capitale du bailliage d'Aval.

ditions, submissions, promesses et obligations par luy faictes ; néantmoins, après ce, le dit messire Loys, meut de sa mauvaise voulenté, nous ait deffiez par ses lettres, se soit montrer et déclairer nostre ennemi mortel, en venant directement contre sa foy et le serment de féaulté à nous par luy faictes et promises, et ait commis contre nous et nostre seignorie plusieurs rébellions, offenses et crymes, soy armer et fait guerre mortelle contre nous avec la compagnie de plusieurs noz ennemis mortelz, en venant contre les dites condicions, submissions, promesses et obligacions par luy faictes en commectant félonnie et malvaitie contre nous, par lesquelles choses il ait peu perdre nostre dite grâce et rémission ; lesquelles rebellions, offenses et crymes n'avons voulu passer par dissimulacion, ains, par l'advis et délibéracion de noz conseillers tenans nostre présent Parlement de Dôle, qui commença le tiers jour d'avril dernièrement passé courant mil CCCC et douze (1), à requeste de nostre procureur, et par nom de procureur au dit bailliaige d'Aval de nostre conté de Bourgoingne, avons mandé par noz lettres données audit Parlement le xe jour de may dernièrement passé, à tous noz justiciers et officiers de nostre conté et à ung chacun d'eux sur ce requiz, adjourner ledit messire Loys, se trouver le pouvoient en personne en nostre dit conté, sinon par édiz et cris publicques à comparoir en personne à nostre dit parlement, par devant noz diz conseillers à certain et compétent jour, à peine de confiscation de tous ses biens estans en nostre dit conté de Bourgoingne, de ban perpétuel, pour subir nostre jugement et estre à noz droiz, respondre à nostre dit procureur à tout ce que demander lui vouldroit sur les choses dessusdites, leurs circonstances et dépendances, et procéder contre luy par voye ordinaire ou extraordinaire, selon raison, en lui faisant intimer que s'il ne comparoissoit pas à la dite journée l'on procéderoit contre lui sur ce par raison, non obstant son absence. Par vertu et auctorité desquelles noz lettres, Jehan de Couchepon, commis au gouvernement de la justice de la terre de Columpier, Jehan Parrot de Pupillin et Gérart de Monstereul, noz sergents et serviteurs, à requeste de nostre dit procureur oudit bailliaige, se soient transportez ou lieu et villes qui s'ensuivent, c'est assavoir : la dite terre de Couchapon, aux villes de Montmorot et de Lyon-le-Saulnier ; le dit Jehan Parrot audit lieu de Dôle et le dit Gérart en la ville de Gray, et illec aux lieux où l'on a accoustumé de faire cryée, ung chacun d'eulx en droit soy, après ce que de la personne du dit messire Loys n'ont peu faire en nostre dit conté ne es limites et termes d'icellui, mesmement au dit Montmorot et à Gray au son du cors que l'on a accoustumé de corner pour assembler les gens, au dit Dôle au son de la trompette que l'on a accoustumé de tromper pour semblable cause, et audit Lyon-le-Saulnier, an jour de marchief, aiant adjourné convenablement par voyx de crye ledit messire Loys à comparoir personnellement au dit parlement, par devant noz dits conseillers tenans icellui, au xxixe jour de may dernier passé et lors prouchainement venant à peine de confiscacion de tous ses biens estans en notre conté et de ban perpétuel, pour subir nostre juge-

(1) 3 avril 1413 (N. S.) Pâques tombant le 23 avril.

ment et estre à noz droiz, et respondre à nostre procureur à tout ce qui demander lui vouldroit, sur les choses contenues en noz dites lettres, les circonstances et dépendances, procédans contre lui par voie ordinaire ou extraordinaire, selon raison, en lui faisant par eulx intimacions contenues dans nos dites lettres et exécutans icelles selon leur forme et teneur : auquel xxixe jour de may se soit présenté et comparu nostre dit parlement et fait inscripre ou registre des présentacions de l'extraordinaire de la dite court de nostre dit parlement, à l'encontre du dit messire Loys, absent, et non comparoissant, et aussi à la lecture du dit registre faicte le pénultime jour dudit moys de may dernier passé, se soit comparu nostre dit procureur en la dite court de notre dit parlement, ledit messire Loys non comparoissant soffisamment appellé et proclamé, et s'il avoit journée assignée comme dit est, pourquoy icelluy messire Loys absent ait esté réputé contumax, mis et tourné en deffault par la dite court, et à nostre dit procureur donné et octroyé le dit deffault, ensamble exploit deu. Et pour ce avons mandé prr noz lettres données en la dite court de nostre dit parlement, le dit pénultime jour du dit mois de may dernier passé, à tous noz justiciers et officiers de nostre dit conté de Bourgoingne et à chacun d'eulx sur ce requis, à requeste de nostre dit procureur, adjourner le dit messire Loys, se trouver le pouvoient en personne en nostre dit conté, es limites et termes d'icellui plus prochain du dit conté de Tonnerre, se non par édiz et cry publicques, à comparoir en personne en nostre dit parlement par devant nos dis conseillers au lundi xixe jour de juing dernier passé et lors prouchain venant, à la dite peine de confiscacion de tous ses biens estans en nostre dit conté, de ban perpétuel, et pour le second édit pour subir nostre jugement et estre à noz droiz, veoir adjuger, déclairer et tauxer le prouffit et exploit du dit deffault et respondre à nostre dit procureur à tout ce que demander lui vouldroit, procédans contre luy par voye ordinaire ou extraordinaire, et en oultre, selon raison, en lui faisant intimacion que, s'il ne comparoissoit à la dite journée, l'on procéderoit contre luy par raison, non obstant son absence; par vertu et auctorité desquelles lettres, Jehan Petit dudit Dôle et de Mongot de Censey, demorant à Gray, noz sergents, à requeste de nostre procureur oudit bailliaige, se sont transportés aux dites villes de Dôle, Gray, Montmorot et Lions-le-Saulnier, c'est assavoir le dit Censey ausdits Dôle et Gray et le dit Jehan Petit audit Montmorot et Lions-le-Saulnier, et illec aux lieux ou l'on a accoustumé de faire cryé et exploix sollempnellement, ung chacun d'eulx en droit soy, après ce que de la personne dudit messire Loys n'ont peu sur ce en nostre dit conté, ne es limites et termes d'icellui, présentes et assamblées plusieurs personnes, mesmement audit Dôle, au son de la dite trompete que l'on a accoustumé illec de tromper pour assembler les gens ; ausdis Gray et Montmorot, au son du cors que l'on a accoustumé de corner pour semblable cause, aient adjourné convenablement, par voix de crye, le dit messire Loys à comparoir personnellement au dit parlement, par devant nos dits conseillers tenans icellui, audit lundi xixe jour de juing derrenier passé, à la dite peine de confiscacion de tous ses biens estans en nostre dit conté, et de ban perpétuel, pour le second édit, pour

subir nostre jugement et estre à noz droiz, veoir adjuger, déclairer et tauxer le prouffit du dit deffault dont nos dites lettres font mencion, respondre à nostre dit procureur à tout ce que demander lui vouldroit, procéder contre luy par voye ordinaire et extraordinaire et en oultre, selon la teneur desdites lettres, en faisant par eulx intimacions contenues en icelles lettres, auquel XIXe jour de juing, se soit présenté nostre dit procureur et par nom de procureur en la dite court de nostre dit parlement, et fait inscripre audit registre à l'encontre du dit messire Loys, absent, et non comparoissant, à la lecture du dit registre soffissament appellé et proclamé, et sil y avoit journée assignée, comme dit est. Pourquoy, ledit messire Loys absent, ait esté reputé contumax et trouvé en deffault en la dite court, et à nostre dit procureur donné et ottroyé le dit deffault, ensamble exploit deu, et pour ce aions mandé par noz lettres données en la court de nostre dit parlement le dit XIXe jour de juing derrenier passé, à tous noz justiciers et officiers de nostre dit conté de Bourgoingne et à chacun d'eulx sur ce requis, à requeste de nostre dit procureur, de rechief adjourner le dit messire Loys se trouver le povoient en personne en nostre dit conté, es limites et termes d'icellui se non par édiz et crye publicques, à comparoir en personne en nostre parlement par devant nos dis conseillers tenans icellui à certain et compétant jour, sur peine de confiscacion de tous ses biens estans en nostre conté de Bourgoingne, et de ban perpétuel; pour le tier édit pour subir nostre jugement, estre à noz droiz, veoir adjuger, déclairer et tauxer le prouffit et exploit du dit deffault, respondre à nostre procureur à tout ce qui demander lui vouldroit, et procéder contre lui par voye ordinaire ou extraordinaire, et en oultre, selon raison, en lui faisant intimacion que s'il ne comparoissoit à la dite journée, l'on procéderoit contre luy sur ce par raison, non obstant son absence. Par vertu et auctorité desquelles noz lettres, Henry de Somiers demorant à Lyon-le-Saulnier, lieutenant de nostre chastellain de Montmorot et le dit de Mongot de Ceuscy, sergent, se sont transportés aux villes et lieux qui sont singnifiés, c'est assavoir le dit Henry audit Lions-le Saulnier, et le dit de Mongot aux lieux de Dôle et de Gray, et illec, aux lieux où l'on a accoustumé de faire crye, ung chacun en droit soy, présentes et assamblées plusieurs personnes, mesmement au dit lieu de Dôle, au son de la trompète aient adjourné générallement par voye de crye le dit messire Loys à comparoir personnellement en nostre parlement, pardevant les gens tenant icellui, au dernier jour du mois de juing derrain passé, lors prochain venant, pour le tier édit, à la peine que dessus, de confiscacion de tous ses biens estans en nostre conté, de ban perpétuel, pour subir nostre jugement et estre à noz droiz, veoir adjuger et déclairer le prouffit et exploit de deffault obtenuz par nostre dit procureur à l'encontre de luy; respondre à icellui nostre procureur à tout ce que demander luy vouldroit sur les choses contenues en nos dites lettres, les circonstances et dépendances, procédé contre luy par voye ordinaire ou extraordinaire par raison, en faisant par eulx les intimacions contenues en nos dites lettres et exécutans icelles selon leur forme et teneur; auquel darnièrement jour de juing darrain passé se soit présenté et comparu en

nostre dite court de nostre dit parlement nostre dit procureur, et fait inscripre au dit registre à lencontre dudit messire Loys de Chalon, absent, et non comparoissant à la lecture dudit registre, soffisamment appellé et proclamé, et s'il avoit journée assignée comme dit est. Pourquoy icellui messire Loys absent ait esté réputé contumax, mis et tourné en deffault, ensemble exploit deu, et pour ce aions mandé de rechief par noz lettres données en nostre court de nostre dit parlement le dernier jour de juing darrain passé, à tous noz justiciers et officiers de nostre dit conté de Bourgoingne et à ung chacun d'eulx, par la délibéracion de nos dis conseillers tenant le dit parlement, adjourner le dit messire Loys se trouver le procureur en nostre dit conté es limites et termes d'icellui se non par édiz et crye publicques, à comparoir en personne en nostre dit parlement par devant noz diz conseillers à certain et compétent jour, à peine que dessus de confiscacion de tous ses biens estant en nostre dit conté de Bourgoingne, de ban perpétuel; pour le quart précuptoire et dernier édit, pour subir nostre jugement, estre à noz droiz, veoir jugier, déclairer et tauxer les prouffiz et exploitx des dits deffault obtenuz par nostre dit procureur, respondre à icellui à tout ce que demander luy vouldroit, et procéder contre luy par voye ordinaire ou extraordinaire, et en oultre selon raison en luy faisant intimacion, que s'il ne comparoissoit à la dite journée, l'on procéderoit sur ce par raison non obstant son absence. Par vertu et auctorité desquelles noz lettres Henryot de Laloye, demorant au dit Dôle, nostre sergent, se soit transporté au dit lieu de Lyons-le-Saulnier et de Montmorot, et illec aux lieux où l'on a accoustumé de faire crye plusieurs personnes présentes et assamblées au son du cors, ait adjourné par voye de crye le dit messire Loys pour le quart derrenier et précuptoire édit, à comparoir en personne au dit parlement au mercredi XIIe jour du présent moys de jullet, à la dite peine de confiscacion de tous ses biens estans en nostre dit conté, et de ban perpétuel, pour subir le jugement et estre à noz droiz, veoir adjuger, déclairer et tauxer les prouffiz et exploiz des deffaulx obtenuz par le dit procureur à l'encontre de luy, et pour respondre à icellui procureur à tout ce que demander luy vouldroit, procéder contre luy par voye ordinaire on extraordinaire et en oultre selon raison, en luy faisant l'intimacion contenue en noz dites lettres et exécutans icelles, selon leurs forme et teneur. Auquel XIIe jour de jullet se soit présenté nostre dit procureur, et par nom de procureur en la dite court de nostre parlement et fait inscripre au dit registre à l'encontre dudit messire Loys absent et non comparoissant, et se il avoit journée assignée, comme dit est, et pour ce en la contumace du dit messire Loys ait commis nostre dit procureur à nostre dite court estre procédé au dit banissement et confiscacion des biens du dit messire Loys, et pour mouvoir icelle nostre court, ad ce ait baillé et mis par devers nosdits conseillers tenans nostre dit parlement icellui nostre dit procureur, par escrip les chouses qui s'ensinguèrent : premièrement, que selon raison escripte et costumière, toutes et quantesfoiz que aucun féal ou vassalt tient en fied aucune chouse d'aucun et dont il luy ait fait foy et hommaige, icellui vassalt doibt et est tenu de garder le bien

honneur et estat de son dit seigneur, et luy aider, garder et deffendre ses droiz envers et contre tous de tout son léal pouvoir, et se il estoit trouvé avoir fait le contraire et qui se soit aucunement meffait envers son dit seigneur, il a perdu et doibt perdre tous ses biens qu'il tient ou doit tenir en fied de son dit seigneur, et sont acquis et confisqués à luy et son corps en danger de mort; et mesmement quant aucun vassault se meffait envers le prince souverain ou seigneur du pays, en ce cas le dit vassalt commet cryme de lèse magesté, et pour ce doit souffrir la pene du dernier supplice, et tous ses biens de plain droit sont confisqués au dit seigneur souverain; que nous fûmes seigneur souverain de nostre dit conté de Bourgoingne et toutesvois estoit-il chouse toute notoire et manifeste que le dit messire Loys de Chalon, au temps qu'il a fait les délitz et faultes dont plus à plain cy-après sera faicte mencion, estoit nostre homme liège et vassalt à cause de nostre dit conté de Bourgoingne, de tous les chasteaulx, terres, revenuz et autres chouses qu'il tenoit en nostre dit conté; que d'icelles chouses nous avoit fait le dit messire Loys foy et hommaige et nous avoit baisé en la bouche, comme bon et léal vassalt doit faire à son seigneur souverain, duquel nous estoyons seigneur souverain à cause de nostre dit conté; que néanmoins ledit messire Loys en l'an mil CCCC et unze, continuellement et incessamment sestoit alier avec noz ennemis mortelz et s'estoit travaillé et travailloit ung chacun jour, de son pouvoir, luy et ses aydans nous destruire et pourter mal et dommaige en corps et en biens et nous faire guerre, et autrement nous dommaiger en noz pais; s'estoit armer contre nous et fait par luy et ses aydans grant ayma s t assemblées des gens d'armes, tant aux marches Dannerue, Vienne, Villefrance comme sur la rivière de l'Aire et ailleurs, pour courir, gaster et destruire noz pays des duchié, conté de Bourgoingne et de Charollois et autres, et nous avoit deffier et quicté tout ce qu'il tenoit et pouvoit tenir de nous en fied. Et que plus estoit, icellui messire Loys, depuis le temps dessus dit, s'estoit travaillé plusieurs foiz et secrètement, de prendre et desruber plusieurs de noz forteresses, tant en nostre dit conté de Bourgoingne comme en nos autres pays, et qui pis estoit, le dit messire Loys avoit machiné nostre mort, et s'estoit travaillé de nous tuer et aider à tuer, et de ses chouses estoit publicquement diffamé, et estoient icelles chouses assez notoires à noz diz conseillers, et mesmement pour ce que le dit messire Loys s'en estoit déclairé par ses lettres à noz amez et feaulx cousins messires Jehan de Chalon, seigneur d'Arlay et prince d'Oranges et messire Jehan de Neufchastel, seigneur de Montagu, nostre capitaine-général de nostre conté de Bourgoingne, au bailli de Bar, bailly d'Auxois, à plusieurs autres noz gens et officiers; et autreffois, par avant ces chouses, le dit messire Loys avoit prins et anble en nostre hostel en la compaignie de nostre très chière et très amée compaigne la duchesse, Jehanne la Périlleuse, et l'avoit sustraite furtivement de la compaignie de la dite duchesse sans le sceu de nous et de nostre dite compaigne, et oultre nostre plaisir et voulenté, et à nostre très grant desplaisir, et estoit diffamer le dit messire Loys de le avoir congneue charnellement en nostre dit hostel, et l'avoit cogneu et confessé par plusieurs foiz; que veuez et

considérés les choses dessus dites, qui estoient notoires à nosdits conseillers et à tous autres, comme disoit nostre dit procureur, il pouvoit apparoir clèrement que en ces chouses le dit messire Loys avoit commis cryme de lèze magesté, et par conséquent devoit souffrir la peine du dernier supplice, et tous ses biens, terres, chasteaulx et forteresses qu'il soiloit tenir en nostre dit conté estre à nous acquis et confisqués; et pour ce que le dit messire Loys estoit appellé en nostre dite court du parlement sur les chouses dessus dites, à requeste d'icellui procureur, par quatres édiz publicques pour estre à noz droiz à comparoir en personne, et en cas de bannissement, et n'avoit mye comparu, que l'on devoit bonnir de noz pazs et déclairer ses terres estans en nostre dit conté de Bourgoingne à nous estre confisquez. Lesquelles chouses baillées par escript par nostre dit procureur, et autres veuez et visitées par nostre dite court :

Savoir faisons que, veu les diz exploiz, contumaces, lettres closes envoyées par le dit messire Loys de Chalon à nous et autres de nostre dit conté de Bourgoingne, avec ce qui est notoire que le dit messire Loys a fait guerre à nous et à noz pays, nostre dite court par arrest a déclairé et déclaire le dit messire Loys avoir commis à l'encontre de nous cryme de lèze magesté, et au surplus veu le bannissement autre foiz contre luy fait, et dont il se dit avoir restitution, nostre dite court d'abondant, actendu qu'il n'a pas acompli le contenu en la dite restitution, en tant que mestier est et sans départir du dit premier bannissement, le bannit perpétuellement de nostre dit conté de Bourgoingne et déclare tous ses biens estans en nostre dit conté confisquez et acquis à nous, et deffent à tous noz subgetz qu'il ne luy donnent conseils, confort ou ayde sur tout qu'ilz se puent nécessaire envers nous.

Donné judiciallement en la court de nostre dit parlement, soubz le seel d'icellut le dix-huitième jour de jullet l'an de grâce mil quatre cens et treze. Par arrest de la dite court du parlement, ainsi signé. J. de Bason.

(*Archives départementales du Nord.* Chambre des comptes de Lille. B. 1415., copie en papier de la fin du xve siècle.)

RAPPORT du duc de Bourgogne sur la bataille de Cravan, par le maréchal de Toulongeon, le 1er août 1423.

La première moitié du xive siècle fut remplie par des guerres incessantes entre les ducs de Bourgogne alliés aux Anglais, et le roi Charles VI, puis avec le Dauphin, qui devint Charles VII. Nos contrées furent souvent ravagées par les armées des deux partis (1). Lebeuf, dans ses *Mémoires* sur le diocèse d'Auxerre, fait, à l'époque dont nous parlons, un récit détaillé et dramatique de la

(1) Au mois de novembre 1410, la place de Cravan était au pouvoir des Bourguignons, et Girart de Bourbon, officier d'écurie du duc Jean, rassembla à Paris « de l'artillerie et d'autres habillemens pour le fait de

bataille de Cravan, qui fut l'un des grands faits d'armes de ces guerres et qui eut des conséquences très graves pour la cause du Dauphin, dont les troupes furent battues en cette rencontre.

M. Challe, dans sa savante *Histoire de l'Auxerrois* (1) a résumé tout ce que les historiens antérieurs avaient raconté sur cette bataille, et il a, à propos, rectifié la marche des combattants. Il y a ajouté les fragments d'un document inédit jusqu'alors, le rapport du maréchal de Toulongeon, que nous publierons ci-après en entier.

Il est y notamment parlé de quinze chevaliers bannerets bourguignons qui suivaient le maréchal de Toulongeon, et parmi eux du comte de Joigny et du sire de Saint-Bris. On y voit qu'après la victoire gagnée à Cravan, deux cents hommes d'armes furent armés chevaliers, que les « chefs des batailles » étaient le comte de Joigny, Jehan Regnier, messeigneurs de Cormarin, de Nostain et Jacques de Villiers.

Un dernier passage du rapport parle de la prise du château de la Bussière en Beaujolais, et des mesures que veut prendre M. de Toulongeon, pour repousser l'amiral de Culant, qui y assiége les Bourguignons.

1er août 1423.

« *La teneur des lettres de la journée devant Cravant.*

« Mon très-redoubté seigneur, je me recommande à vous très-humblement, et vous plaise savoir, mon très-redoubté seigneur, que jay présentement receues vos lettres escriptes à Lille, le XXIIe jour de juillet, par lesquelles me mandés que je m'employe diligemment au fait du siège de Cravant.

« Si vous plaise savoir, mon très-redoubté seigneur, que hier, environ huit heures du matin, arrivasmes devant la ville de Cravant en la compagnie de monseigneur le comte de Salsebery et de monseigneur de Susset (2), qui avoient avec eulx une assez belle et gente compagnie, et d'autres vos subges, environ XV^c hommes d'armes, et là trouvasmes vos ennemis en bataille d'une part de la rivière d'Yonne, qui estoient de VI à VII mille combatans, et nous de l'autre costé de la dicte rivière, et là fut l'escarmouche qui dura bien III heures, et environ midi gaignasmes sur eulx la rivière, à piet où nous entrasmes en l'eaue jusques à la seinture, et de l'autre (3) que grâces à Nostre-Seigneur, la journée fu nostre, et y fu

la guerre, » pour les conduire par eau à Cravan, où il les fit décharger du bateau et les mena à Dijon. Cravan était, comme on le sait, le port d'embarquement des marchandises venant de Paris par la Seine et l'Yonne, et destinées pour la Haute-Bourgogne.

(1) *Histoire de l'Auxerrois*, 1878, 2e partie p. 368.

(2) Les seigneurs de Salisbéry et de Suffolk.

(3) (*Sic*). Quelques mots ont sans doute été passés par le copiste.



prins le conestable d'Escoce, le comte de Vantadour, le seigneur de Gamaches, le nepveu dudict conestable, messire Emery de Sevrat, maréchal du dalphin, et messire Robert de Loyre, mors en la place; comme dient ceulx qui les ont visiter, et plusieurs autres jusques au nombre de mil hommes d'armes; et en la chasse qui a duré à Mailli-le-Chastel, qui s'est rendu prestement, et à Baserne, et aussi sur la place qu'ils avoient prins pour combattre, sont mors, par le rapport des héraulx, bien xv hommes d'armes. Et y estoient de vostre pays les bannières qui s'ensuivent : Cest assavoir, monseigneur le comte de Joigny, messire Guillaume de Vienne, filz de monseigneur de Saint-Jeorge, messire Anthoine de Vergy, monseigneur de Conches, monseigneur de Balançon, monseigneur de la Queulle, monseigneur de la Roche, monseigneur de Saint-Bris, monseigneur Dety, monseigneur de Ram, messire Jehan de Vienne, monseigneur de Rochefort, messire Jehan de Tinteville, monseigneur de Villers Cesse, messire Jehan de Beaufremont. Et quant aux chevaliers on en y a fait si largement qu'il ne fault esmayer de chambellan, et ne vous en escrips point les noms, mais par extimacion il en y a bien ii^{c}. Mon très-redoubté seigneur, vous dever loer Dieu de la grâce qu'il vous a faicte, car la guerre estoit de tous poins en vostre pays de par de ça, et devez recongnoistre vos bons et loyaulx subgés et serviteurs, qui si vaillamment vous ont servy et obéy à moy, en vostre absence. Avecq ce leur ay volu dire de par vous. Et par espécial monseigneur le comte de Joigny, messire Renier, monseigneur de Commarien, monseigneur de Nortain, chevalier par la grâce de Dieu, et messire Jacques de Villers ont mis très grant paine et diligence que la chose se soit conduite et mise à exécution à vostre honneur.

Et pendant le temps que j'estoye par deça, Anthoine de Bergy et les deux provenceaux que javoie laissiez pour une entreprinse que javoie faicte pour avoir le chastel de la Buixiere, l'ont gaaignié, et sont entrez dedens par la grâce de Notre-Seigneur. Et incontinent, messire Loys de Culent, luy disant admirail de France et la commune de Beaujolois, ont mis le siège devant, ont desjà gaingnié la bassecourt, mais ceulx qui sont dedens me ont mandé qu'ilz attendront bien encores de cy à viii jours secours. Pendant lequel temps, se monseigneur de Salsebery me veult bailler ii ou iii^{c} archers, jay espérance, au plaisir de Nostre-Seigneur, de les aler combattre, et lever leur siège (1) (et lors par raison vostre pays de par deça devra demourer en paix); et se tant est quil ne les me vueille baillier, si feray-je tousjours le mielx que je pourray au plaisir de Notre-Seigneur, qui, mon très-redoubté seigneur, vous doint bonne vie et longue.

Escript à Auxerre, le premier jour d'Aoust. Et quant aux prisonniers,

(1) Mais Jean de Toulongeon ne réussit pas dans son projet, et il fut fait prisonnier devant la Bussière, avec Richard d'Oiselar, seigneur de Villeneuve, et leurs compagnons. Leur rançon leur coûta près de 5,000 écus d'or. (Arch. du Nord, B. 1501, an 1434).

je ne vous en sauroye escrire la certainetté, car il y en a sans nombre, et pleust à Dieu que vous peussiez estre par deça présentement, à bien petits frais vous meissiez voz paiz et ceulx de madame de Nevers en grand paix, et les boutissiez hors de grand orphanté. — Collation est faicte dessus.

Signé : J. DE THOULONJON, maréchal de Bourgogne.

(*Archives départementales du Nord*, Chambre des Comptes de Lille. Registre B. 1602. f° 225 .

UNE
GRANDE ACTION DE GUERRE A CHAMPLAY

Champlay, sur le bord de l'ancienne route d'Auxerre à Paris, et à peu de distance de la route actuelle, à une lieue de Joigny, n'est aujourd'hui qu'un modeste bourg. Mais il a une antique origine, et à diverses époques il a eu quelque notoriété. Il est mentionné dans le *Liber Sacrementorum* du diocèse de Sens, du IXe siècle, qui est à la bibliothèque de Stockolm, et dans plusieurs chartes du XIIe siècle. Dès le XIVe siècle il était fortifié, et c'est là que les bandits anglais s'étaient cantonnés en 1358, après avoir surpris Auxerre, pour intercepter le commerce par terre entre cette ville et Paris, ou le soumettre à des taxes onéreuses, comme ils faisaient à Régennes pour le commerce par eau. Au XVIIIe siècle, un magnifique château y avait été construit par le grand topographe et l'habile auxiliaire de Louvois, son continuateur même, et au dire de l'ambassadeur vénitien, Venier, le confident réel et l'inspirateur de Louis XIV, Louis Bolé, que l'on appelait le marquis de Champlay, parce qu'il était seigneur de ce village et de huit ou dix autres seigneuries, en même temps que de la grande châtellenie de la Ferté-Loupière. Grande et belle habitation, qui abrita la duchesse du Maine, en 1719, lorsque cette princesse, suffisamment punie par une détention sévère, obtint la permission de s'établir quelque temps à la campagne, avant de revenir à Sceaux et à Paris.

Il a eu, au commencement du XVIIe siècle, un regain de renommée par une expédition militaire, qu'une relation récemment venue de Bordeaux nous a révélée. C'était en 1615, quand Louis XIII, qui n'avait encore que seize ans, fut marié à Anne d'Autriche.

Les premières années de ce règne furent orageuses. La haute noblesse, qui, après les troubles de la Ligue, où elle avait pris une si grande part, avait été tenue en bride par la main prudente et vigoureuse de Henri IV, voulut, après sa mort, ressaisir son

influence : « Le temps des rois est passé, disait-elle, selon ce que « nous rapportent les mémoires de Sully, celui des grands et des « princes est venu, il nous faut bien faire valoir. » Le Parlement avait déféré la régence à la reine, et celle-ci avait organisé non-seulement un Conseil de régence, mais aussi un Conseil privé, à la tête duquel était le florentin Concini, qu'elle avait fait maréchal de France et gouverneur de Picardie. Indignés de sa haute faveur, les princes de Longueville, de Vendôme, de Bouillon, le duc de Nevers, et à leur tête le prince de Condé, avaient pris les armes en 1614. Ils voulaient des pensions, des charges héréditaires et du pouvoir. Un traité qu'on fit à Sainte-Ménehould leur avait donné tout cela, et ils avaient désarmé. Mais ce n'était qu'une trêve, jusqu'après la session des États Généraux dont ils avaient demandé la convocation. Ces États furent une assemblée de discorde, où chacun des trois États émit les propositions les plus déraisonnables, et qui ne firent qu'ajouter aux troubles du royaume par les dissensions qu'elles amenèrent. La morgue orgueilleuse de la noblesse y éclata surtout. L'orateur du Tiers-État s'étant avisé de dire aux seigneurs : Traitez-nous en frères cadets et nous vous honorerons et aimerons, il lui fut répondu par celui de la noblesse : « J'ai « honte de vous dire les termes qui nous ont offensés. En quelle « misérable condition sommes-nous tombés, si cette parole est « véritable. Eh quoi, tant de services rendus d'un temps immémo-« rial, tant d'honneurs et de dignités transmises héréditairement « à la noblesse l'auraient-ils bien, au lieu de l'élever, tellement « rabaissée, qu'elle fût avec le vulgaire en la plus étroite sorte de « société qui soit parmi les hommes, qui est la fraternité. Rendez « leur, Sire, le jugement, et par une déclaration pleine de justice, « faites-les mettre en leur devoir et reconnaître ce que nous « sommes, et la différence qu'il y a entre eux et nous. » Cette différence, avaient dit les nobles précédemment, est celle de valet à maître. Ce qu'ils voulaient, eux, c'était plus que ne leur avait donné le traité de Sainte-Ménehould. C'était une large part des économies qu'avait réalisées Henri IV et qui étaient à la Bastille, c'était, enfin, le gouvernement.

L'année suivante, Marie de Médicis ayant arrêté le projet de mariage du jeune roi et de sa sœur Élisabeth avec l'infant d'Espagne, Anne d'Autriche et son frère, et s'étant mise en route pour célébrer ces mariages à Bordeaux, ils levèrent des troupes dans le Nord de la France, excitèrent les calvinistes à se soulever, et cherchèrent à enfermer la cour entre eux et les révoltés du Midi. La reine les déclara criminels de lèse-majesté, et leva une armée commandée par le vieux maréchal de Bois-Dauphin pour les suivre et les arrêter. Il les suivit d'abord à Beauvais, puis à Château-

Thierry, Bar-sur-Seine, Provins et à Sens, où l'armée des princes passa sur la rive gauche de l'Yonne. Il la passa à son tour à gué à Saint-Julien-du-Sault, et, les suivant toujours, il apprit que leur avant-garde, commandée par François de Luxembourg Tingry, que l'on appelait le prince de Tingry, était dans le bourg de Champlay, distant de lui de deux ou trois lieues, et il tenta de l'y surprendre et de l'y enlever. De tous les historiens, il n'en est qu'un seul qui ait raconté cette expédition. C'est Jean de Serres qui, en 1660, publia en deux volumes in-folio son grand travail sous le titre d'*Inventaire de l'Histoire de France*. Il en donne le récit détaillé, qu'une confusion de noms rend au premier abord peu intelligible, car il appelle Tingry, à la fois, et le général de l'armée des princes, et le bourg de Champlay où l'action se passa.

Mais voici, sous le titre de *Discours véritable de ce qui s'est passé en l'enlèvement du quartier de Monsieur de Luxembourg et défaitte de ses trouppes*, une curieuse et circonstanciée relation, imprimée à Bordeaux par de Millanges, imprimeur ordinaire du roy, portant l'écusson royal de France et de Navarre et la date de 1615. Elle a été offerte par M. Lefebvre, libraire à Bordeaux, notre compatriote, à M. Monceaux, notre secrétaire.

Le vingt-vniesme jour d'Octobre mil six cens quinze, Monsieur le Mareschal du Bois-Dauphin estant party de Saint Iulien du Sault, pour venir prendre le logis de Ioigny, et ayant eu aduis que Monsieur de Luxembourg estoit logé dans vn Bourg fermé, appellé Chanlay, distant d'vne lieuë et demie dudit Ioigny, a enuoyé Monsieur de Praslin auec le Regiment de Piedmont, commandé par le Sieur de Richelieu, Maistre de Camp, et les Regimens des Sieurs de Vaubecourt, et de Rambure, la Compagnie de cheuaux legers du Roy, commandée par le Sieur de Contenant, et partye de celles des sieurs Marquis de Sablé, de Vitry, Monglas, Zamet, Bussi, Comte de Mark, et Marquis de Nangys, auec la Compagnie des gens-d'armes de Monsieur le Prince de Ioinuile, et les Carabins du sieur de Gié, ayant ordonné audit sieur de Praslin de faire inuestir ledit Bourg, s'il s'y trouuoit quelcun de l'ennemy. Ce qui auroit esté faict auec toute la diligence, qui ce peut désirer, et ceux qui estoient dedans sommez par vn trompette de se rendre, lesquels ayans respondu, qu'ils estoient trois cens Gentils-hommes, qui mourroient plustot, que d'en venir là, esperant estre secourus de toute leur armée, de laquelle ils faisoient la teste : ledit sieur de Praslin incontinent enuoya audit sieur Mareschal, le sieur Baron de Charnay, Lieutenant de sa Compagnie, pour le prier de s'avancer auec le canon, et les Suisses, auec lesquels et la Compagnie des gens d'armes de la Royne, et de celle de Monsieur de la Chastre, il estoit demeuré à vne lieuë et demye de là, en attendant les nouuelles de ce qui ce passeroit en ceste entreprinse. Si tost qu'il eust eu cest aduis, il ordonna au sieur de Bassompierre Collonel general des Suisses, de faire auancer son Regiment, auec deux Bastardes, et au sieur de Born Lieutenant general de l'artillerie, de faire suiure les autres pieces, auec

le plus de diligence qu'il pourroit. Enuoya à Paroy, proche de là, ou estoit logé le sieur de Boniface, pour faire auancer son Regiment, et commanda aux Regimens de Champagne, Picardie et Bourg, qui estoient à my-chemin de Chanlay de s'auancer droict où estoit ledit sieur de Praslin : comme aussi à la Compagnie de la Royne, que le sieur de Fossez auoit auancé pour les soustenir. Et incontinent s'achemina vers ledit lieu, où il ne fut pas si tost arriué, que ayant faict tirer vn coup seulement de chacune des Bastardes, l'ennemy commença à demander composition, qui luy fut accordée, à la charge que les Capitaines et leurs soldats ne seruiront jamais les Princes, ains seulement le Roy : que le Capitaines seulement sortiroient chascun sur vn bidet, leur espée et pistolet, abandonnant le surplus de leurs armes, cheuaux, et equipages. L'on a trouué que dans ledit Bourg il y auoit la Compagnie des gens-d'armes du sieur de Luxembourg, commandée por le sieur du Hamel Guydon ; deux Compagnies de cheuaux legers commandées par le sieur de Villars et de la Baume, vne Compagnie de Carabins, commandée par le Capitaine Lespine Borgne, et encores la Compagnie de ses gardes commandée par le Sieur de Michery. L'on estime le butin à plus de quatre vingts mil escus, desquels l'equipage de Monsieur de Luxembourg faict pres du tiers ; outre ce qu'il y a plus de huit cens cheuaux et tient-on qu'il y auoit quelques bagues et ioyaux, à ce qu'ont rapporté quelques prisonniers. Mais il ne s'est trouué personne, qui se soit vanté de les auoir pris : seulement s'est trouué la vaisselle d'argent dudict Sieur de Luxembourg, de laquelle plusieurs personnes ont eu part. Aucuns ont dit que ledit sieur de Luxembourg y estoit, et qu'il estoit eschappé incogneu : mais d'autres ont asseuré qu'il estoit party le matin auec Beaujeu son Lieutenant, le sieur de Guyonvelle, et trois ou quatre autres, pour aller trouuer Monsieur le Prince, lequel n'estoit logé qu'à vne lieuë et demie dudict Chanlay. Ceste execution a esté faicte à la teste des ennemis, lesquels ledict sieur Mareschal voyant qu'ils ne se presentoient point, ce seroit retiré, et peu apres qu'il fust party du Camp, ils se presenterent, comme l'on estoit prest de faire la retraicte, laquelle il laissa faire à Monsieur de Praslin. Monsieur du Mayne s'en approcha de plus prez que les autres, et a peu voir partager une partye du butin. Il n'y a pas vn des Maistres de Camp des Regimens François, qui ne s'y soient portez d'vn grand courage. Monsieur de Bassompierre auec le Collonel Gallaty s'y sont portez auec pareille allegresse et affection ; comme aussi tous les Gentilz-hommes, qui sont souz la Cornette blanche ; et ne ce peut dire qu'il y en ayt aucuns de ceux, qui estoient en toutes ces trouppes, qui n'y ayt contribué ce qui dépendoit de soy.

Pareil discours à cestuy-cy a été faict de bouche au Roy et à la Reine par le sieur de Boz, lequel, comme ayant assisté en tout cest affaire, a été envoyé par Monsieur le maréchal de Bois-Dauphin vers leurs Majestés avec lettres de croyance.

DICTIONNAIRE
DES PATOIS DE L'YONNE

Par M. S. Jossier.

AVIS PRÉALABLE.

Après la publication des grands travaux de Ducange, de Borel, de Lacurne de Sainte-Pallaye, de Roquefort, de Raynouard et autres, sur l'ancien langage français, dont il reste tant de mots dans l'idiôme vulgaire de nos campagnes, d'excellents esprits ont compris que l'exploration de ce qui reste de ce vieux parler ne pourrait être complète qu'autant qu'elle se serait étendue successivement à toutes les parties du territoire. Le comte Jaubert l'a tentée, il y a une trentaine d'années, par la publication de son *Dictionnaire des Patois du centre de la France*. Depuis cette époque, un assez grand nombre de nos Sociétés savantes de province ont donné, dans leurs recueils, des glossaires particuliers de leurs départements, qui ont montré la grande diversité de ces idiômes, Notre Société a compris l'utilité de ce travail et a voulu y apporter son contingent. Elle a confié la mission de l'exécuter à une commission de cinq de ses membres. Celle-ci avait déjà à sa disposition divers glossaires de certains cantons, de quelques communes, que le Bulletin de la Société avait publiés à diverses époques. Elle a voulu élargir la source de ses informations et, à cet effet, elle a, par une circulaire explicative et détaillée, invité tous les instituteurs du département à recueillir, avec soin et maturité, tous les mots qui, bien qu'exclus du Dictionnaire de l'Académie, étaient encore habituellement usités dans leurs résidences, et à lui en

adresser un relevé aussi complet que possible. Un grand nombre d'entre eux ont déféré avec empressement à cette invitation, et, après plusieurs mois d'étude, ont transmis à la Commission des relevés et des séries si étendus, qu'ils pouvaient presque passer pour des dictionnaires du patois de leur localité. Il s'agissait alors de faire de ces cinquante ou soixante relevés, une concentration qui les réunirait tous dans un ensemble à soumettre à un examen et à une appréciation attentive. Le plus habile et le plus zélé de ces précieux correspondants, M. Michou, chef d'institution à Saint-Florentin, qui, ayant, dans sa jeunesse, résidé successivement dans plusieurs de nos arrondissements, en avait curieusement étudié le langage, et dont le glossaire particulier comprenait le plus grand nombre de mots de patois, voulut bien se charger de cet énorme travail, et la Commission a reçu de lui une transcription complète, et dans une seule et même série, de la correspondance de nos instituteurs. Mais il restait à faire une autre et non moins épineuse étude. C'était, sur chaque mot, sur sa véritable signification, sur la recherche de son origine, et sur son interprétation exacte, un travail d'appréciation, qui devait souvent faire exclure tout ce qui n'était que le mot français faiblement défiguré par une prononciation vicieuse, et à chaque mot conservé attacher une traduction à la fois nette et concise. M. Jossier, auteur déjà d'un précieux et vaste dictionnaire des termes employés à tous les degrés et par tous les agents et ouvriers de l'industrie de la construction, était naturellement désigné pour ce nouveau travail, et il l'a accompli avec un zèle, une perspicacité et une précision de style auxquels nous ne saurions donner trop d'éloges. C'est son œuvre, révisée seulement par nous, que nous présentons à la Société et au public. Notre excellent et si distingué collègue ne jouira malheureusement pas du succès et des mérites de son œuvre. La mort l'a enlevé à notre reconnaissance et à notre affectueuse estime au moment où son beau travail allait être soumis à l'impression.

Nous avons cru devoir prendre pour titre, non le Dictionnaire du Patois, mais le Dictionnaire des Patois de l'Yonne. C'est que ce département a été formé d'une partie de l'Auxerrois avec sa

Puysaie, d'une partie de la Bourgogne avec son Morvand, et de plusieurs autres cantons empruntés au Sénonais et à la Champagne, et que les patois de ces diverses contrées n'ont souvent aucune ressemblance. Quoique nous soyons du centre de la France, le langage de nos campagnes ne ressemble guère à celui du Berry que M. le comte Jaubert a donné pour le patois du Centre, et nos patois du Morvand et de la Puysaie, si profondément différents l'un de l'autre, le sont au moins autant de ceux de nos vignobles auxerrois, et de nos plaines de la Champagne et du Sénonais.

Dans tous ces patois on retrouve pourtant des restes de la langue que parlaient Amyot, Montaigne et Rabelais. Mais on y retrouve aussi d'autres mots qui, dès cette époque, avaient disparu ailleurs et que l'on ne voit plus que dans les fabliaux et les chansons de geste du douzième siècle. A ces sources de nos patois il faut ajouter ce qui est né, dans le cours des siècles, des besoins et des habitudes agricoles. La culture des champs et celle de la vigne, l'élevage du bétaïl et l'exploitation des forêts se sont créé, pour exprimer les actions et les instruments de leurs travaux, des termes particuliers et tout un langage spécial que l'on s'est transmis d'âge en âge, et qui subsistent encore, même dans les localités où la langue française est venue à leur aide, sans qu'elle ait pu jusqu'à présent les déraciner, et probablement sans qu'elle puisse de longtemps, de plusieurs siècles peut-être, y parvenir, malgré tous les efforts d'un purisme académique.

DICTIONNAIRE DES PATOIS DE L'YONNE

Par M. S. JOSSIER

A

A. ***voyelle***. S'emploie souvent pour ***il***, pour *alle* et pour *elle* devant une consonne. Ton père travaille-t-il aujourd'hui? *A* travaille. — Ta mée, *a* vinra-t-i (ta mère, viendra-t-elle)? *A* viendra. = Dans certains cantons de l'Avallonnais, A (voyelle) se prononce O; de même, dans les cantons d'Aillant et de Joigny, où, par contre, O se prononce A. La vallée d'Aillont. Le pant de Joigny. — Dans beaucoup de communes du Sénonais, On prononce *a* pour *e* et *vice versâ*. Un cherretier, une sarpe.

A. *préposition*. Se dit fréquemment pour *de*. La fille *à* Jean-Louis. Le jupon *à* ma femme.

Abafou. *s. m.* Angoulevent, Oiseau du genre passereau. — Au figuré, Homme écervelé, étourdi, sans réflexion. Le comte Jaubert donne daus le même sens *abokifou*.

Abarbouler (S'). *v. pronom.* S'étonner de voir une chose qu'on n'a pas encore vue, y fixer son regard avec curiosité.

Abâtardir. *v. a.* Supprimer, abolir. *Abâtardir* un passage, un chemin.

Abâteleux. *s. m.* Bateleur, charlatan.

Abaubi, ie. *adj.* Surpris, étonné, ahuri, déconcerté. Al ot tout *abaubi* (il est tout ahuri). Du latin *Balbus*.

Abaubir. *v. a.* Surprendre désagréablement, déconcerter, ahurir, stupéfier. — Dans certains cas, Aplatir, écraser; au figuré, sans doute. — S'abaubir. *v. pron.* Se renverser, se dresser sur les mains pour faire l'arbre fourchu (Bléneau).

Abaupin. *s. m.* Aubépine. *Alba spina*.

Abecqué, ée. *adj.* Fatigué, affamé à n'en avoir plus de *bec*, à n'avoir plus la force de manger. De *a* privatif et *bec*.

Aberdir. *v. n.* Aller trop vite, aller à l'étourdie.

Aberlucoter. *v. a.* Éblouir, frapper les yeux par un éclat trop vif. Il fait de tels éclairs que j'en suis *aberlucoté*.

Aberluté, ée. *adj.* Qui a la berlue, qui ne voit pas bien.

Abeuger. *v. a.* Ranger, mettre de côté. On dit aussi *abeurger*.

Abeursat. *s. m.* Sac de toile dans lequel les bergers et les mendiants mettent leur pain. Se dit sans doute pour *havre-sac*, dont il semble être une forte altération, le *v*, dans certaines contrées, prenant souvent le son du *b*, et *vice versâ*.

Abillot. *s. m.* Billot de bois, bûche.

Abisois. *s. m.* Grand vent, le vent de *bise*.

Aborgnir. *v. a.* Eborgner, rendre borgne. I m'a *aborgni* d'un coup de pierre.

Aboter, Abouter. *v. a.* Aboutir, toucher, joindre par un bout. Mon champ *aboute* au chemin. Du bas latin *abbotare*.

Abouailler. *v. a.* Renverser, ébouler.

Aboudrier. *v. a.* Ecraser.

Aboulée. *s. f.* Accouchée, en parlant d'une femme.

Abouler. *v. n.* Venir, apporter, donner. Les enfants disent souvent dans leurs jeux : *Aboule*, pour donne, apporte. — C'est sans doute, dans le même sens, qu'on dit d'une femme qui accouche : Elle est en train d'*abouler*, all' *aboule*, all' ot *aboulée*.

Abraer (Syncope d'*abraser*). *v. a.* Renverser violemment, détruire, écraser; du latin *abradere*, qui fait au participe passé *abrasus*.

Abraïs (pour *abrasis*). *s. m.* Débris, démolitions. — Bâtiment en ruine, ou mal construit, mal organisé. — Au figuré,

Femme mal fagotée, mal bâtie. C'est un vrai *abraïs* que cette femme-là. Du partic. passé latin *abrasus*.

Abrancher. *v. a.* Blesser un oiseau à l'aile, l'abattre de dessus la *branche*.

Âbre. *s. m.* Ancienne prononciation, conservée chez nous, du mot *Arbre*. Des *Abres* morts. Un bel *Abre*. Au temps de Vaugelas, le beau monde de la cour ne disait pas autrement.

Âbre-cabri. *s. m.* Nuage cotonneux ressemblant à un arbre, qui apparaît dans la soirée et qui, suivant la direction dans laquelle on le voit, présage la pluie ou le beau temps (Perreuse).

Âbrée. *s. f.* Cep de vigne embrassant le tronc d'un arbre.

Abricoter. *v. a.* Casser les branches d'un arbre.

Abrigas. *s. m. pl.* Objets de minime importance. Voyez *Abringats*.

Abringats. *s. m. pl.* Vêtements et objets mobiliers de peu de valeur, jetés pêle-mêle. Semble être le même qu'*Abrigas*.

Abrouster. *v. a.* et *n.* Rogner, Couper le *brout* des arbres, les broustilles, les broussailles pour les bestiaux. Du bas latin *Abrostura*, droit de faire brouter le bétail, dans certains cas, sur certaines terres.

Abséethe. *s. f.* Absinthe (Etais).

Abuer (S'). *v. pronom.* Se dit, par syncope, pour *s'abuger*, *s'abuser*, lesquels se disent eux-mêmes l'un et l'autre pour *s'amuser*. On dit aussi s'ébüer, s'ébuser. Jeannot Collin, quand il était petit, *s'ébusait* ben tout seul.

Abuote, Ebuote. *s. f.* Jouet d'enfant. Se dit pour *Abusotte*, *Amusotte*.

Acaler. *v. n.* Souffrir, endurer de grandes peines. All' en a ben *acalé* la pour' femme. — On dit mieux *Ecaler*.

Acaper (S'). *v. pronom.* Se roidir contre une difficulté ; se retenir, s'arc-bouter pour ne pas tomber. On dit, en bon français, *Se camper*, se mettre en garde, s'affermir sur ses jambes, sur ses pieds.

Acalonner, Acalouner, Ecalouner. *v. a.* Poursuivre à coups de pierres ou d'autres projectiles. Forte altération du mot *Canonner*.

Acagnardir (S') *v. pronom.* Faire le cagne, le paresseux ; se coucher, s'étendre comme un chien. Du latin *canis*.

Acagner. *v. a.* Provoquer, exciter, taquiner ; proférer des injures contre quelqu'un, figurément, aboyer contre lui comme un chien. Du latin *canis*.

Acaman. *s. m.* En général, invalide, impotent. — Dans le sens absolu, manchot, qui est sans main, qui n'a qu'une main. Voir *Acamander*.

Acamander. *v. a.* Dans le sens absolu. Rendre impotent, priver d'une main. — Par extension et figurément, Fatiguer, exténuer, paralyser. De *ac*, particule affirmative et complétive, de *a* privatif et de *manus*.

Acailler, Accailler (S'). *v. pronom.* Ecarter ses bras et ses jambes pour faire la roue.

Acaquelourdir. *v. a.* Etourdir d'un coup donné sur la tête.

Acc. *s. m.* et Ace. *s. f.* Herse. Se dit pour *Arc* et *Arche*.

Accenser. *v. a.* Amodier, affermer, donner à *cens*, prendre ou donner à bail.

Accin. *s. m.* Enclos attenant à une habitation. Du latin *accingere*, *accinctus*.

Accoter. *v. a.* Appuyer, ranger sur le côté. — Accoter (S'). *v. pron.* S'appuyer, se ranger sur le côté. *S'accoter* contre un arbre, contre un mur.

Accotoires. *s. m. pl.* Sorte de hausses mises autour d'un cuvier, d'un tombereau, d'une hotte, etc., pour en soutenir le trop-plein. A Auxerre, on dit des *écoutoires*.

Accoublir (S'). *v. pronom.* S'asseoir sur ses talons, s'accroupir.

Accoutumance. *s. f.* Coutume, habitude.

Acharnir. Voyez *Echarnir*.

Acharrer, Echarrer. *v. a.* Echauder avec de l'eau bouillante. Chien *écharré* craint l'eau froide.

Achatir. *v. a.* Attirer, prendre par la gourmandise.

Ache, Arche. *s. f.* Coffre, huche au pain. Du latin *arca*.

Acheniller. *v. a.* Chasser, repousser avec violence quelqu'un qui l'a mérité ; le mettre dehors, comme on chasse un chien du *chenil*. On dit, dans certains pays, faire *décaniller*. Ces trois mots, *acheniller*, *chenil* et *décaniller*, dérivent du même mot latin *canis*.

Acoriau. *s. m.* Écureuil.

Acorner. *v. a.* Elaguer, couper les jeunes branches, les vrilles, les *cornes* de certains arbustes, de certaines plantes. *Acorner* la vigne.

À Cot, À Couant, À la Cot. Voyez *Caut*.

Acouer. *v. a.* Du latin *cauda*. Attacher à la *coue*, à la queue, ainsi que le font les maquignons pour les chevaux qu'ils conduisent aux foires, attachés à la queue l'un de l'autre.

Acoueson, Acoinçon, Acoinson (pour *écoinçon*, *écoinson*). *s. m.* Triangle dans un champ ; raies de plus en plus courtes dans un champ formant trapèze. — En général, objet placé dans une encoignure, dans un angle.

Acouésonner. *v. a.* et *n.* Finir en acouéson, en écoinson, en raies de plus en plus

courtes, en parlant d'une terre labourée.

Acouter (du grec *axouo*, ou du latin *auscultare*). *v. a.* Ecouter, et surtout attendre. *Acoute*-le. J' vas *t'acouter*. — Acouter (S'). *v. pronom.* Je parle bas. — Se dit aussi, plus particulièrement, des personnes qui prennent de leur santé plus de soin qu'il n'est raisonnable, de ceux qui semblent *écouter* si leur pouls bat plus fort ou plus vite une fois qu'une autre. Je ne dis pas qu'il ne soit pas un peu malade, mais bien certainement il *s'acoute* trop.

Adolicher. *v. a.* Dorloter, soigner trop bien, gâter. Des enfants *adolichés* (Villeneuve-les-Genêts).

Adrait, aite. *adj.* Qui a de l'adresse, qui est adroit. Ah ! mon pour' petit, que t'n' es donc gué *adrait*.

Adrait, Adroit. *s. m.* Se dit souvent pour *endroit*. *L'adrait*, *l'adroit* d'une étoffe, le côté opposé à l'envers. — Se dit, quelquefois pour *adresse*. Ne pas savoir s'y prendre d'*adrait*.

Afauberti, ie. *adj.* Etourdi, affolé, ahuri. — Au figuré, qui a quitté le droit chemin, qui a mal tourné, qui s'est perverti. Voyez *Afauvertir*.

Afauvertir, Afaubertir (*ad falsum vertere*). Affoler, ahurir, hébêter quelqu'un, lui *retourner*, lui *fausser*, lui *renverser* l'esprit, soit en le brutalisant, soit en lui donnant coup sur coup, avec menaces, des ordres contradictoires. — Se dit aussi, figurément, des mauvais conseils, des mauvais exemples, des mauvais livres qui vous détournent du bien en vous faussant les idées, en vous pervertissant l'esprit, le cœur, le sens moral.

Affaîter. *v. a.* Amonceler, élever en faîte, mettre en comble aussi haut que possible.

Affaizée. *s. f.* Quantité d'herbes, de menus bois ou autres objets contenus dans le tablier qu'on porte relevé devant soi. Une boune *affaizée* de luzarne. De *Faix*.

Affauti, ie. *adj.* Qui se sent défaillir. J'ai l'estoumac *affauti* de besoin.

Affergeander. *v. a.* Affriander.

Afficat. *s. m.* Appétit. *Être de bon afficat*, avoir bon appétit, n'être pas difficile, trouver toujours tout bon (Villiers-Saint-Benoît).

Affilée. *s. f.* Suite, file, rangée. — D'Affilée. *locut. adverb.* De suite, sans interruption.

Affilière, Affilure. *s. f.* Morceau de fer ou de fonte soudé à l'extrémité du soc d'une charrue pour en refaire la pointe, pour lui redonner du *fil*.

Affioler. *v. a.* Lisser, polir, remettre en place, avec la brosse, les poils d'un chapeau, d'un tissu quelconque, lorsqu'ils sont rebroussés. — Au figuré, flatter, caresser, flagorner, ou, comme on dit vulgairement, passer la main sur le dos à quelqu'un.

Affiquot. *s. m.* Petit ustensile que certaines tricoteuses suspendent à leur côté droit pour soutenir leur aiguille, et qui, d'ordinaire, consiste en un simple noyau de pêche ou d'abricot percé en dessus. On ne s'en sert plus guère aujourd'hui. — Boiste et d'autres lexicographes donnent *affiquet*, dans le même sens.

Affiter. *v. a.* Exciter, agacer, irriter, particulièrement un chien.

Afflanné, ée. *adj.* Essoufflée, qui bat du flanc.

Affourgnat (pour *affouriat*, *afforiat*). *s. m.* Petit oiseau assez fort pour sortir du nid, et qui s'envole au dehors. Du latin *foris*.

Affourgner, Afforier (S'). *v. pronom.* Se dit d'un petit oiseau assez fort pour quitter son nid, et qui s'envole au dehors. Du latin *foris*.

Affourure. *s. f.* Ration de fourrage, nourriture donnée aux moutons dans l'étable.

Affrier, Effrier (contraction pour *effriser*, *effriter*). *v. a.* Emietter. Quoi qu' t'as à *effrier* ton pain coume ça ? T'as donc pas faim ? — Se dit, figurément, comme menace. J' vas te bréger, j' vas t'*affrier*, te mincer en mouciaux, te mettre en mille miettes.

Afre. *adj.* Avide, goulu, gourmand, glouton, et, dans certains cas, pingre, avare. Se dit, par suppression de l'*s*, pour *safre*.

Affût (D'). *locut. adverbiale.* Qui a le fil, dont l'esprit est vif, rusé, bien *affûté*. On dit à Auxerre : C'est un homme *d'affût*, son père était canon.

Aga. *interject.* Regarde ! — *Aga-lu*, Regarde-le ! — Au *plur.*, Agadez, regardez ! Du grec *agaô*, j'admire, je regarde avec admiration : On doit dire, au reste, que *aga* ! est l'impératif même du verbe *agaô*.

Agage, Agasse. *s. f.* Pie. Babiller, faire la belle, se carrer comme une *agace*. Du bas latin *Agasia*.

Agât d'eau. *s. f.* Pluie torrentielle, qui ravage et dévaste. Du vieux mot *Agaster*, gâter, ravager.

Age. *adj.* Aise, content, satisfait. *Ol ot b' n' age*, il est bien aise. (Domecy-sur-le-Vault).

Age (en). *locut. adverb.* En sueur, en eau. *Être en age*, Être trempé de sueur, être tout en eau. Du latin *Aqua*, et du



vieux français *Aigue*, *aige*, *age*. — C'est donc à tort que beaucoup de personnes disent : Je suis à *nage*, je suis tout en *nage*.

AGIDER et, mieux, AJIDER. *v. a.* Seconder quelqu'un, l'aider à faire son ouvrage. Du latin *adjuvare*.

AGOUANT, ANTE. *adj.* Contrariant, fâcheux, maussade, ennuyeux, fatigant.

AGOUANTIE (pour Agouantise). *s. f.* Exigence ennuyeuse et fatigante.

AGOUER. *v. a.* Dégoûter. — Au passif, *Être agoué*, être dégoûté, rassasié, fatigué d'une personne ou d'une chose. De *a* privat., et *goût*.

AGOUFFER. *v. n.* Parler avec volubilité et d'une voix entrecoupée par la colère. — Se dit aussi d'un chien qui se jette sur les gens, la gueule ouverte, en aboyant avec furie.

AGOUILLER. *v. a.* Gâter, gaspiller, faire mauvais emploi. *Agouiller* son argent.

AGRABELLE. *adj.* Agréable. Sorte de prononciation anglaise assez singulière.

AGRIFFER. *v. a.* Empoigner vivement, saisir, retenir de force en serrant les doigts. — S'AGRIFFER. *v. pronom.* Se cramponner avec force en serrant les doigts. — Du bas latin *Agrifare*.

AGUER, AGUGER. *v. a.* Appointir. Aiguiser. *Agüer* des échalas. *Aguger* des passiaux.

AGUESIAU. *s. m.* Houx. Ainsi appelé sans doute à cause de ses feuilles qui ont des piquants, qui sont *aiguës*.

AGUERIOTTE, AGUERJOTTE. *s. f.* Merise, *griotte*, fruit de l'*Agueriottier*, de l'*Aguerjottier*.

AGUERIOTTIER, AGUERJOTTIER. *s. m.* Griottier, merisier. Dans certaines communes, on prononce *Agueurjottier*.

AGUOUÉE, AGUVOUÉE, AGUSOUÉE (pour Aigusouée). *s. f.* Aiguisoir, pierre à aiguiser.

AHONTIR. *v. a.* Faire honte, honnir.

AHOUTAT. *s. m.* Petit bouton.

AIHIANCE, AISANCE. *s. f.* Petit sentier, petit chemin pour faciliter l'exploitation d'une propriété, pour la desserte d'une habitation rurale. — Se dit aussi des personnes qui sont dans une situation de fortune aisée. C'est des gensses qu'ont ben de l'*aihiance*, ben de l'*aihance*. Partout.

AIBIANCHER. *v. a.* Casser une aile à un oiseau. Voyez *Abrancher*.

AIBORNI, AIBORNIR. *v. a.* Eborgner. Dans beaucoup de localités, l'*r* des verbes terminés en *ir* ne se prononce pas.

AIBUGER. *v. a.* Amuser.

AICÂGEMENT. *s. m.* Ecarquillement.

AICÂGER. *v. a.* Ecarquiller. *Aicâger les œils*.

AICASSE, AIGASSE, ECASSE. *s. f.* Casse, sorte de casserolle en cuivre jaune, avec queue de même métal, qui est d'un usage général dans les villes et les campagnes, et qui sert à puiser l'eau dans le seau.

AICETER. *v. a.* Acheter.

AICHITER (S'). *v. pronom.* S'asseoir.

AICHAUFFOUÀJON. *s. f.* Echauffaison.

AIC'LER, AIQUELER. *v. a.* Acculer, éculer. — S'AIC'LER. *v. pronom.* S'accroupir, se mettre sur son derrière, s'acculer.

AIÇOLLER. *s. m.* Echalier, haie, clôture de branchages. — Echelle basse appuyée sur le côté d'une haie pour aider à la franchir.

AICOTER. *v. a.* Accoter, appuyer.

AICOUIOU. *s. m.* Ecureuil.

AICOUODER. *v. a.* Ecouer, couper la queue. Du latin *Cauda* et de *a* privat.

AICRECHER, AICRESSER. *v. a.* Accrocher.

AICRECHOT. *s. m.* Crochet.

AICREPI (S'). *v. pronom.* S'accroupir, se blottir. Voir *Aiborni*.

AÏDER, ALIDER. *v. a.* Aider.

AÏDEUX, AÏDIEUX, AINDEUX. *s. m.* Un bel *aïdeux* qu'toi !

AIE. *s. f.* Eau. Contraction pour *Aige*.

AIE, AIS (pour Aise). *adj.* Content, satisfait. J' seus ben *ais*.

AIHÈ, AIHIÉ, AISIÉ. *adj.* Facile. Si vou' êtes pas content, c'est ben *aihé* ! — Veut dire aussi, qui a de l'aisance, une certaine fortune. « Ç'ot des gensses qu'ont ben de quoi; i sont ben *aihiés*, ben *aisiés*. »

AIGER. *v. a.* Rouir. Se dit du chanvre qu'on fait macérer dans l'eau. Les blanchisseuses, les laveuses de lessive ont presque toutes la peau des mains *aigée*. De *Aqua*, *aigue*, *aige* (eau). L'orthographe *Eger*, adoptée aujourd'hui, est certainement une altération de l'orthographe primitive.

AIGEOIR. *s. m.* Endroit d'un ruisseau, d'une mare, etc., où l'on fait rouir le chanvre.

AIGNAIS, AIGNAS. *s. m.* Agneau. Un *aignais* de berbis.

AIGORZER. *v. a.* Echancrer la gorge d'une robe, d'un corsage, d'un vêtement quelconque.

AIGRAPPE (pour *Agrappe*). *s. f.* Agrafe. Du verbe *Agrapper*, *Agripper*; d'où le mot français *grappin*.

AIGREUILLON. *s. m.* Houx. Ainsi appelé sans doute à cause des piquants de ses feuilles, qui ne sont pas doux.

AIGREVILLE, EGREVILLE. *s. m.* Espèce de pissenlit qui se mange en salade.

AIGUCHER, AIGUGER, AIGUSER, AIGUSSER. *v. a.* Tailler en pointe, aiguiser.

Aiguchon. *s. m.* Morceau de bois taillé en pointe, aiguillon.

Aiguelle, Aigueille, Aigueuille. *s. f.* Aiguille.

Aigueiller, Aigueuiller (pour Aiguiller). *v. a.* Taquiner, pointiller, asticoter.

Aigumelle. *s. f.* Lame de couteau. J'ai cassé l'*aigumelle* de mon couquiau.

Aigueron. *s. m.* Héron. Du vieux mot *Aigue*, eau, le héron étant un oiseau aquatique.

Aiguieucher. *v. n.* Envoyer de l'eau, la faire jaillir, éclabousser, au moyen d'une pierre ou d'un bâton. De *Aigue*, eau, et *Heucher*, élever, soulever. (Annay-sur-Serein).

Ainder, Hinder. *v. a.* Aider. Vienras-tu nous *hinder*? Oui, si j'ai le temps.

Aisements. *s. m. pl.* Meubles, vaisselle, ustensiles divers, qui rendent service dans un ménage, qui contribuent au bien-être et font qu'on est bien *aise*.

Ajoubir (s'). Se mettre à genoux.

Ail'mer. *v. a.* Allumer.

Ail'motte. *s. f.* Allumette.

Ailouâgne, *s. f.* Alène.

Aim'ner, Aimouner. *v. a.* Amener. Fait à l'indicatif : j'*aimeune* ou j'*aimoune*, formes qui s'appliquent à tous les temps dérivés de celui-là. *Aimeune*-nous donc ta femme, pour nous la fai voir. Quant aux autres temps, ils se forment sur l'infinitif : j'*aim'nai*, j'ai *aim'né*. J'y eux ai *aim'né* une voiture de bois.

Aingne. Dans l'Avallonnais et toutes les communes des cantons de Coulanges-sur-Yonne et de Vermenton, finale des mots terminés par *ain*. Main*gne*. pain*gne*, parrain*gne*, demain*gne*. étain*gne*.

Aingne. *s. f.* Aine. Du latin *inguen*.

Aipoincer. *v. a.* Epandre, éparpiller.

Airbouécer ou, mieux, Erbouécer. *v. a.* Reboucher.

Airâgner (forte altération de *Railler*). *v. a.* Exciter, taquiner par des railleries.

Aireille, Airelle. *s. f.* Oreille.

Aisié, Aisière. *s. f.* Raie pour l'écoulement des eaux dans un champ ensemencé; petite rigole d'assainissement.

Airouet. *s. m.* Roux, sauce.

Aissi. *s. m.* Essieu. (Ligny-le-Châtel.)

Aissis. *s. m.* Petit ais, bardeau, planchette pour couvrir les toits. Diminutif de *Ais*.

Aissoumasser, Essoumasser. *v. a.* et *n.* Retrancher les talles, les branches, les membres inutiles d'un cep de vigne.

Aissoumat, Essoumat. *s. m.* Membre d'un cep de vigne qui n'a pas de fruits et qu'on doit retrancher.

Aitiger, Aitiver. *v a.* Attiser. Le premier de ces mots, altération évidente d'*attiser*. est employé dans son sens propre; le second, altération non moins évidente d'*activer*, s'emploie comme synonyme ou, plutôt, comme analogue, puisque pour *activer* le feu, il faut nécessairement l'*attiser*. Dans certains endroits, on dit *attier*.

Ajouper. *v. n* Percher, en parlant d'un oiseau.

Alaiton. *s. m.* Jeune animal qui tette encore sa mère.

Alampiaux. *s. m. pl.* Chiffons, vieux habits. (Vertilly.)

Alayer. *v. a.* Elaguer.

Alayeur. *s. m.* Elagueur.

Albeurdat. *s. m.* Personne étourdie, sans réflexion.

Aleugette. *s. f.* Alouette.

Alibourat. *s. m.* Petit entonnoir. (Collan.)

Alider. *v. a.* Aider. Se dit sans doute pour *Aïder*, prononciation un peu dure qu'on aura voulu adoucir en introduisant un *l* entre l'*a* et l'*i*. (Maillot.)

Alingue, Allingue. *adj.* Fluet. (Soucy). — Boiste donne *Allingue*, sorte de pieu, ou plutôt, de *perche* employée à l'assemblage des trains de bois sur les rivières. *Être allingue*, serait donc *être comme une perche*. Cette dernière locution, au reste, est fort employée à Auxerre.

Alipiau. *s. m.* Guenille, oripeau. Voyez *Alampiaux*.

Alirier. *s. m.* Alizier.

Alissé, ée. *adj.* Rugueux. *Peau alissée*, peau rugueuse. De *a* privat. et *lisse*, doux, égal, uni, poli. (St-Privé.)

Allage. *s. m.* Action d'aller, d'être en bon train. La moisson, la fenaison est en bon *allage*.

Allement. *s. m.* Vaisselle; la vaisselle courante probablement, celle qui *va* toujours. Du verbe *aller*. (Bessy). — Voyez *Amman*.

All'mer, All'mant, All'mé, J'alleume, formes diverses du verbe actif *allumer*.

Allumage, Allumance. *s. f.* Incendie.

Aloisser. *v. a.* Ecorcer.

Alotte. *s. f.* Jeune paysanne dans l'adolescence. (Villiers-Saint-Benoit). — A Marchais-Beton, on dit *Annotte* : c'est sans doute le même mot, prononcé différemment : lequel est le bon ?

Alouott. *s. f.* Synonyme d'*Anloupiau*. Voyez ce mot. (Perrigny-lès-Auxerre).

Alourdir, Elourdir, Elordir. *v. a.* Abasourdir, étourdir, rompre, briser la tête, la cervelle à quelqu'un, en faisant du bruit.

Alpette. *s. m.* et *f.* Enfant chétif et malingre ; gamin, gamine. Paraît être une altération du mot *Arpette*. (Percey).

ALQUILLER. *v. a.* Lisser. ***Alquiller*** les cheveux.

ALQUINER. *v. a.* Exiger d'un homme ou d'un animal un travail qui dépasse ses forces.

ALTAUFFIERS. *s. m. pl.* Bande d'enfants, de gamins tapageurs, qui taquinent et harcèlent les passants. (Percey). — Le mot ***Altoufier***, usité à Tronchoy pour désigner un vagabond, doit être, bien certainement, une variante d'***altauffier***.

ALUNOTTE, ELUNOTTE. *s. f.* Linotte, oiseau.

AMANGHENNER (contraction d'***Amangéhenner***). *v. a.* Ôter l'usage des membres, et plus particulièrement des mains. Mot composé de ***a*** augmentatif et de deux mots latins ***manus gehennare***, entraver, enchaîner les mains, les mettre dans la ***gehenne***. (Perreuse).

AMARMELER. *v. a.* Battre à outrance, briser la figure à quelqu'un, le mettre en marmelade.

AMBADOUS. ***adj. des 2 genres***. Couché sur le dos. Cette femme porte son enfant ***ambadous***. (Perrigny-lès-Auxerre). Nous croyons cette orthographe de Perrigny défectueuse. — Voyez *Badoue*.

AMENA, AMENAU (Paille d'). *s. f.* Paille d'orge et d'avoine, paille de ***menus grains***, ***amena et amenau*** étant une altération de ***menu***. (Villiers-Bonneux).

AMENDER. *v. n.* Grandir, prospérer, s'améliorer. — Employé activement, signifie engraisser, améliorer. Le fumier amende les terres.

AMERON. *s. m.* État du vin amer. Ce vin tourne à l'***ameron***.

AMESOUCHE. *adj.* Un peu amer. (Mont-Saint-Sulpice, Seignelay).

AMESOUTE. *s. f.* Marguerite des champs. (Mont-Saint-Sulpice, Seignelay).

AMESSER. *v. a.* et *n.* Dire une messe de relevailles. — ***Se faire amesser***, se faire dire une messe pour ses relevailles.

AMEULAT, *s. m.* Gagne-petit, rémouleur.

AMIGNAUDER, AMINAUDER. *v. a.* Flatter, caresser. Dans le glossaire de Roquefort, on trouve ***Amignauder***, ***amignoter***.

AMIGRER. *v. a.* Epandre, écarter, en parlant du fumier. Du latin ***migrare***, ***emigrare***, écarter, éparpiller.

AMITIAULE, AMIQUIAULE. ***adj.*** Amical.

AMMAN. *s. m.* Vaisselle qui vient de servir et qui n'est pas encore nettoyée.

AMOUDER. *v. n.* Donner son lait en abondance, volontiers, facilement. Se dit des vaches bonnes laitières.

AMOUNITION, AMUNITION. *s. f.* Munitions, vivres. ***Pain d'amounition***, pain distribué aux soldats. Du bas latin ***amonitio***, subsistance, suivant Ducange.

AMOURCILLER. *v. a.* Mettre, diviser en petits morceaux.

AMUSSER. *v. a.* et *n.* Boucher, détruire les ***musses*** ou passages cachés, secrets, pratiqués dans une haie par le gibier; en général, cacher, couvrir.

ANAS. *s. m. pl.* Immondices, débris de vaisselle. (Pasilly).

ANCIN QUE. ***conjonct.*** Tandis que, pendant que, à mesure que. « ***Ancin qu'***on moissonnait, on liait. » (Percey).

ANCRENÉ, ÉE. ***adj.*** Qui est ancré profondément et depuis longtemps. ***Maladie ancrenée***, maladie invétérée, qu'on ne peut plus guérir. (Vassy-sous-Pisy).

ÂNES. *s. m. pl.* Échasses. Marcher sur des ***ânes***. (Saint-Martin-sur-Oreuse).

ANGAUCHE. *adj.* Qui n'est pas adroit. (Charny, Seignelay).

ANGAUDRE. *s. m.* et *f.* Qui est empoté, maladroit, peu agissant.

ANGÉLUS. *s. m.* Parties gélatineuses, tendons, cartilages impropres à l'alimentation, qui se rencontrent dans les viandes, et que les bouchers trouvent moyen de glisser et de faire payer à leurs pratiques. A Joigny, l'***angélus*** et la ***réjouissance*** doivent être exclus des fournitures faites aux pauvres pour le compte du Comité de l'Extinction de la mendicité; un des articles du cahier des charges et conditions imposées à l'adjudicataire de ces fournitures contient même sur ce point une interdiction spéciale.

ANJOLUCE. *s. f.* Angélus. (Vassy-s.-Pisy).

ANGIVERNE. ***adj.*** Maladroit. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

ANLOUPIAU. *s. m.* Forme très-fortement dénaturée des mots ***enveloupplau***, ***enveloppiau***, ***enveloppeau***. A Auxerre, à Joigny et presque partout, dans le Département, on appelle ***anloupiaux***, des morceaux de toile servant comme de guêtres, dont les vignerons ***s'enveloppent*** les jambes dans les vignes et lorsqu'ils font des ouvrages malpropres, par exemple, lorsqu'ils portent des terres, qu'ils tirent, qu'ils chargent ou répandent du fumier.

ANNIMAU (qu'on prononce ***han-ni-mau***). *s. m.* Animal. Dans beaucoup de localités, on dit ***annimal***, au pluriel un ***annimau***, des ***annimals***.

ANNOTTE. *s. f.* Jeune fille.

ANNUITER (S'). *v. **pronom.*** S'attarder à la nuit, rentrer de nuit. — On dit aussi ***s'anuiter***.

ANSIAIN QUE. ***conjonct.*** En même temps que, aussitôt que, au moment que. ***Ansiain*** qu'on entre cheux eux, i faut dire bonjour. (Pasilly).

ANTOÛNOIE. *s. f.* Sansonnet, oiseau. (Vassy-sous-Pisy).

Apanteau. *s. m.* Épouvantail. Du verbe *Apanter*, syncope d'épouvanter.

Apanter. *v. a.* Faire peur, effrayer. épouvanter. Voyez *Apanteau*.

Aparne. *s. f.* Épart, traverse qui tient les limons épars. (Sainpuits).

Aparnir. *v. n.* Éclairer, faire des éclairs. Nous allons avoir de l'orage, il *aparnit*.

Apatties. *s. f. pl.* Filasse grossière provenant du pied, de la *patte* du chanvre. (Villeneuve-les-Genêts).

Apattis. *s. m. pl.* Empreintes de pas, glissades. De *patte*.

Apché, ée. *adj.* Éclos. C'est une altération du mot *ébeché*, qui se dit de l'œuf *becqué*, brisé sous l'effort du bec du petit poulet qui vient d'en sortir.

Apaîcher, Apêcher, Apancher, Apincher. *v. a.* Épancher, jeter çà et là, éparpiller. *Apaîcher*, *apincher* du fumier. Sans doute pour *épancher*. (Puysaie).

Aplater, Apléter. *v. n.* Aller vite; fournir beaucoup. Voyez *Épléter*.

Aporiau, Apriau. *s. m.* Ypréau.

Apparaissance. *s. f.* Apparence.

Appendu. *s. m.* Morceau d'étoffe rapporté et cousu sur le trou d'un vêtement.

Appoiger. *v. n.* Éclabousser, éclater. (Saint-Sauveur).

Appouger (S'). *v. pronom.* Se poser, se percher, et, dans certains cas, s'accroupir. Un oiseau *s'appouge*. Une petite fille *s'appouge* aussi, quand tournant sur elle-même pour développer l'ampleur de ses jupes, elle se baisse tout d'un coup de manière à leur faire former la cloche. (Puysaie).

Apuceter. *v. a.* Épuceter, chercher les puces.— Au figuré, *apuceter quelqu'un*, lui dire des vérités un peu dures; autrement, lui *secouer ses puces*, suivant le mot usité à Auxerre.

Aqueni, Équeni. *adj.* Qui n'a que la peau et les os, qui est sans force, épuisé, réduit à *rien*. Du verbe *aqueniter*, venant lui-même de *nihil*. Quand les vignerons d'Auxerre sont abattus, exténués par la chaleur, ils disent qu'ils sont *équenis*.

Aquerciau. *s. m.* Petit enfant maigre, qui n'a que la peau et les os. (Perreuse).

Aquernot. *s. m.* Coffre, tiroir (Perreuse). Doit être une corruption de *Créneau*.

Ar. *s. m.* Air, dans toutes ses acceptions. « I crache en l'*ar* pou qu'ça l'i retombe su le bé. »

Aragner. Voyez *Érragner*.

Aragner (S'). *v. pronom.* Se harceler.

Araler. *v. a.* Enlever, détacher les rales, émonder, ébrancher. — Se dit aussi en parlant de l'épiderme, et, dans ce cas, il est synonyme d'*érafler*. J'me suis *aralé* toute la piau des mains.

Araper. *v. n.* et s'Araper. *v. pronom.* S'accrocher, se mettre à l'ouvrage fortement; par opposition à *déraper*, quitter le fond, se décrocher. (Sermizelles).

Ardillot. *s. m.* Ardillon.

Arc. *s. m.* Herse, râteau. (Puysaie). — A Domecy-sur-le-Vault, On dit *Acc*, dans le même sens.

Arcandage. *s. m.* Mauvais équipage; ouvrage difficile, désagréable, qu'on ne sait par où commencer.

Arcander. *v. n.* Travailler sans suite et sans ordre à toutes sortes d'ouvrages, suivant le caprice du moment, et quelquefois sans objet ou sans résultat utile; se donner beaucoup de peine pour rien.

Arcandier. *s. m.* Celui qui prétend savoir tout faire, qui travaille en effet sans suite à toutes sortes d'ouvrages et ne fait jamais rien de bien.

Arcandies. *s. f. pl.* Embarras, difficultés; par allusion, sans doute, à la situation gênée dans laquelle se trouvent souvent les arcandiers.

Arcelet, Arcelot. *s. m.* Petit cercle de métal mis autour d'un sabot fêlé ou cassé pour le consolider.

Arcelier, Arceiller, Arseiller, *s. m.* Voyez *Harcelier*.

Arche, Airche. *s. f.* Coffre, huche au pain, maie. Du latin *Arca*. — Se dit, dans plusieurs localités, pour *herse*, et quelquefois pour *râteau*.

Archer. *v. a.* Herser.

Arciau. *s. m.* Herminette; en général, instrument tranchant. — Se dit sans doute pour *Asciau*, qu'on trouve dans Jaubert et qui dérive du latin *ascia*.

Ardent, Erdent (pour *Redent*). *s. m.* Ressaut qui se rencontre quelquefois dans les pièces de charpente.

Ardillant. *adj.* Brûlant. Du latin *ardere*.

Ardillat. *s. m.* Terrain argileux.

Ardille. *s. f.* Argile.

Ardilleux, euse. *adj.* Argileux. Sol *ardilleux*. Terre *ardilleuse*.

Areiner. *v. a.* Éreinter. De *a* privat. et de *Reins*.

Arglantier. *s. m.* Églantier.

Argout, Hargout. *s. m.* Ergot. Se dit familièrement, et souvent par ironie, des ongles de l'homme. En v'là des *hargouts* d'une longueur! Pourquoi qu'tu n'les coupes pas?

Aria. *s. m.* Mot d'origine espagnole, qui, au Chili, signifie Convoi de mules. — Se dit, dans l'Yonne, par similitude sans doute, pour grand attirail, grand train, besogne incessante, difficile, exigeant beaucoup d'attention et de surveillance.

Les vendanges donnent ben de l'*aria*. I gna ben de l'*aria* dans ç'te maison-là.

Arie. *s. f.* Bergerie, et, par extension, vacherie, étable en général. Du latin *Aries*, bélier. (Vassy-sous-Pisy).

Armenusier. *s. m.* Armurier.

Arné, ée (pour *harné*, *hernié*). *adj.* Fatigué, à bout de force.

Arné-Las. *adj.* Composé redondant des deux mots *harné* et *las*, exprimant l'un et l'autre la même idée : la lassitude, la fatigue. Et cependant, c'est cet accouplement qui indique l'excès de lassitude et d'épuisement de celui qui dit : Je suis *arné-las*.

Arnicage. *s. m.* T. de dérision, de mépris. Equipage ridicule, grotesque, qui provoque le rire et la moquerie.

Arnois. *s. m.* Mauvais garnement. Ce mot nous semble avoir beaucoup d'affinité avec *Arnaud*, débauché, mauvais sujet, et *Arnauder*, quereller, chercher noise et dispute, maltraiter.

Arœiller (S'). *v. pronom.* S'étonner, s'effarer, ouvrir, écarquiller démesurément les yeux à la vue d'une chose, d'un spectacle qui vous surprend.

Aroi. *s. m.* Assaisonnement. (Bessy.) — Roquefort donne *Arroi*, ligne, trait, rang, disposition, façon...., arrangement....

Arouisser. *v. a.* et *n.* Essiller, enlever les feuilles des arbres avec la main. — On dit aussi *Aruisser*.

Arpailler (pour *Harpailler*). *v. a.* Chercher querelle à quelqu'un, l'asticoter, le harceler, le bousculer, le mettre en colère. — S'Arpailler. *v. pronom.* Se colleter, se querelter, se bouscuter avec d'autres. Dérivé du vieux mot *Arpe*, harpie.

Arpenteux. *s. m.* Araignée à longues pattes qu'on trouve dans les blés et qu'on nomme aussi *Faucheux*.

Arpette, Harpette (par contraction de *Harpiette*). *s. m.* et *f.* Mauvais petit garçon, mauvaise petite fille. Proprement, Enfant de *harpie*, comme on dit enfant de garce, enfant de limace, enfant de bique, enfant de chien.

Arpiau (pour *Harpiau*). *s. m.* Gamin, polisson, vaurien, fils de *harpie*.

Arquer. *v. n.* Ramasser des pierres avec un râteau, avec un *arc*; râteler la terre, l'égaliser.

Arrêtot. *s. m.* Empêchement, obstacle, tout ce qui arrête.

Arrier. *adv.* Alors, aussi, encore. — Exprime souvent une idée d'opposition, de contradiction et, dans certains cas, de doute, d'hésitation. Vous partez pour Paris; moi, *arrier*, je vas du côté de Lyon. Tu veux t'aller promener; moi, *arrier*, je ne veux pas sortir. Quand donc viendrez-vous me voir? — Oh ben! ma foi, *arrier*, je ne sais pas; j'n'ai gué l'temps. — Exprime aussi quelquefois une sorte d'étonnement, de surprise désagréable, et alors c'est une exclamation. Un tel va venir vous demander de l'argent. — *Arrier!* Il prend joliment son temps, j'nai pas l'sou. — A Châtel-Censoir, on prononce *Argée*.

Arrivage. *s. m.* Se dit, en particulier, à Sainpuits et sans doute aussi dans la Puysaie, de la quantité de lait qu'on met dans une soupe ou dans une fricassée pour la rendre meilleure; mais, en général, ce mot s'entend de l'assaisonnement et de tout ce complément de légumes, de beurre, de sel, de poivre et de lard qu'on ajoute à un ragout, au pot-au-feu, par économie, pour *fournir*, dans les familles un peu nombreuses. C'est l'accessoire qui *arrive* par-dessus, qu'on ajoute après coup. — Dans certaines communes, on dit *Errivège*, par conversion de l'*a* en *e*.

Arseiller. *s. m.* Ouvrier maladroit, qui prend mal, qui exécute mal son ouvrage.

Arsiée. *s. f.* ou Arsis. *s. m.* Après-midi, ainsi appelée parce que c'est le moment du jour où se fait la plus grande chaleur. Du latin *Arsus*, ardent, enflammé, brûlé. Lorsqu'on est accablé, brûlé par la chaleur, on dit adjectivement : « Je suis *arsi*. »

Arsouille. *s. m.* Homme effronté, impudent, dont le langage et les manières ne respectent rien.

Artet, Artot. *s. m.* Orteil. Sert à désigner les doigts du pied. Le petit *artet*. Le gros *artet*. L'*artot* du mitant.

Artiot, Arquiot. *s. m.* Le gros orteil. (Mâlay-le-Vicomte).

Artisse. *s. m.* Vétérinaire. Nout' vaiche est malade; j'm'en vas qu'ri l'*artisse*.

Aspergès. *s. m.* Aspersoir, goupillon pour asperger. Se dit par allusion à ce verset du psaume 50 : *Asperges me, Domine, hyssopo, et mundabor*.

Assaingne. *s. m.* Essaim.

Assas, Assais. *s. m. pl.* Restes de foin, de paille, de fourrage laissés par les animaux repus au dédaigneux. Ces mots, surtout le second, *Assais*, ne seraient-ils pas une altération du mot *assez*, *satis*? Quand on laisse de la nourriture, parce que la faim est repue, c'est qu'on en a assez.

Assavoir (Faire). *v. a.* Faire connaître une chose, informer quelqu'un, porter à la connaissance de... M. le Maire fait *assavoir* au public. Quand tu saras queuque choue, tu me l'f'ras *assavoir*.

Assiau. *s. m.* Essieu. (Molesmes).

Assienner. *v. n.* Essaimer, en parlant des abeilles.

Assigout. *s. m.* Zeste, cloison ligneuse au milieu des noix. Un *assigout* de calon.

Assiler, Assiller. *v. a.* Enlever avec la main les feuilles des arbres pour la nourriture des bestiaux. Voyez *Essiller*.

Assiter. Assiéter. *v. n.* Asseoir. On dit aussi *Essiter*, *Essiéter*. — S'assiter. *v. pronom.* S'asseoir. *Assitez-vous*.

Assitoir, Essitoir. *s. m.* Banc, chaise, escabeau, fauteuil, siége quelconque.

Assorgir. *v. a.* Ameublir. — *Assorgir la terre*, la rendre *sorge*, meuble, légère.

Assoumasser, Aissoumasser. *v. n.* Retrancher des ceps, dans une vigne, les bourgeons inutiles les membres qui ne portent pas de fruit.

Assui (pour *Essui*). *adj.* Qui a sué, qui a jeté son eau, qui a séché. Un froumage *assui*.

Atâné (pour *Atainé*). *adj.* Fatigué, exténué, sans force, épuisé. De *a* privatif, *t* euphonique et *aine* (qui n'a plus d'aine). On dit *atâné* pour échiné, éreinté.

Âte. *s. f.* Espace de terre contenu entre deux raies dans un champ labouré

Atêton, Étêton. *s. m.* Dans la Puysaie, Tronc d'arbre laissé dans une haie et que, tous les cinq ou six ans, on *étête*, on dépouille de ses branches pour faire des fagots.

Atier. *s. m.* Se dit par syncope pour *Atelier*.

Atoune ben si (m'). Locution interrogative et hésitative par laquelle on commence une phrase énonçant une supposition. Je m'étonne bien si..., je me demande si..., je voudrais bien savoir si...

Atoupe. *s. m.* Éteignoir. Un *atoupe*-ciarges. (Puysaie).

Atoupir, Atouper. *u. a.* Éteindre, étouffer. *Atoupir* le feu. *Atouper* un brasier. (Perreuse).

Atoupon. *s. m.* Poignée d'étoupes pour boucher, pour tamponner quelque chose.

Atourbout. *s. m.* Tourbillon de poussière. Du latin *Turbo*. (Bléneau).

Atourgneau. *s. m.* Étourneau.

Atranhier (pour *Atrangler*). *v. a.* Étrangler; du latin *strangulare*. Nous donnons ce mot à cause de sa prononciation singulière, laquelle provient de ce que, dans *Atrangler*, le *gl* est mouillé (atran*gli*er), comme dans aveugle, aveugler, qu'on prononce *aveuille*, *aveuiller*, dans plusieurs de nos campagnes.

Attifailles. *s. f. pl.* Objets de toilette, vêtements.

Attifiau. *s. m.* Ajustement, objet pour s'attifer.

Attiquet. *s. m.* Quatre en chiffre, piége pour prendre les oiseaux.

Aubé. *s. m.* Aubier; saule, dans certaines communes. Du latin *Albus*.

Auber, Aubeur. *s. m.* Aubier.

Auberdie, Aubeurdie. *s. f.* Étourderie, irréflexion, moment de folie, frayeur subite. Une *aubeurdie* a pris mon cheval. — Voyez *Éberdie*.

Aubertons. *s. m. pl.* Petits obstacles. Le comte Jaubert donne *Aubertas*, embarras, saletés.

Aubue. Voyez *Eaubue*.

Auchu. *adv.* Aussi. (Athie).

Augeler. *v. a.* Labourer une terre en billons, y faire des *augelots*.

Augelot. *s. m.* Sillon, rigole, petit canal entre deux ados, dans une terre labourée en billons.

Auget, Augerot. *s. m.* Garde-genoux à l'usage des laveuses.

Auj'd'heu, Aujord'heu. *adv.* Aujourd'hui.

Aumailles. *s. f. pl.* Bêtes à cornes. Du latin *animalia*.

Aunelle. *s. f.* Aunaie, plantation d'aunes de vernes.

Auqueilles. *s. f. pl.* Mauvais meubles, effets mobiliers de peu de valeur.

Aurle (pour *Orle*). *s. f.* Aile. Une *aurle* d'oie.

Autons. *s. m. pl.* Résidus du battage et du vannage du blé, épis cassés, paille où il reste encore du grain. Du bas latin *Auto*. L'abbé Corblet, dans son *Glossaire du Patois picard*, donne *Aulton*, *Autons*, et *Hotons*, avec la même signification.

Avaleux-d'pois-gris. *s. m.* Orateur à grands mots, à grands gestes ridicules; tout niais bavard, ayant des prétentions à l'esprit. — Se dit aussi de ceux qui ont toujours les yeux écarquillés, qui ont l'air de s'étonner de tout. (Auxerre).

Avalon. *s. m.* Se dit communément à Auxerre et dans tout le Département pour *gorgée*. Un bon *avalon*. On entend souvent une mère dire à un enfant malade qui répugne à prendre une potion désagréable : « Voyons, rien qu'un petit *avalon!* »

Avarver. *v. a.* Ebruiter.

Avé. *f. m.* Grappin pour tirer les seaux tombés dans les puits.

Aveindu, ue. *partic. p.* du verbe *Aveindre*. Se dit pour *aveint*.

Avoindre. *v. a.* Se dit, dans la Puysaie, pour *aveindre*, tirer une chose du lieu où elle est placée. *Avoins* tes habits. — Au figuré, *se faire avoindre*, se faire dire des sottises ou, autrement, *se faire ramasser*.

Avergeat, *s. m.* et Avergée. *s. f.* Mèche de fouet; verge ou ficelle qui le termine.

Aveu. *s. m.* et Aveûre. *s. f.* Nielle, carie du blé.

AVEUGLER. *v. a.* Boucher, fermer. ***Aveugler*** une voie d'eau dans un bateau, dans un navire, une brèche dans un bâtardeau, dans une digue.

AVIGNER. *v. a.* Aveindre.

AVIS DONC (QU'). *locut. interrogat.* Pourquoi donc? Comme si l'on disait : quel avis, quelle pensée, quelle idée donc avez-vous ? (Bléneau).

AVOINER. *v. a.* Régaler d'avoine. On donne l'avoine à un cheval pour l'encourager, pour l'exciter au travail : par contre, on houspille, on régale de horions l'enfant qui n'a pas de cœur à l'ouvrage. C'est une autre manière d'*avoiner* qui produit aussi son effet.

Autre définition. — AVOINER. *v. a.* Se dit, par antiphrase, pour battre, châtier, rosser. Tu as été bien *avoiné* ; j'espère que tu t'en souviendras.

AVOUILLÉ, ÉE. *adj.* Aveuglé. — A Villiers-Saint-Benoît, ***être avouillé***, C'est avoir d'une chose en telle abondance, qu'on en a par dessus les yeux, qu'on en est aveuglé (Voir *Avouiller*). — Il y a dans ce mot *Avouillé*, qui n'est autre qu'aveuglé lui-même, un vice de prononciation venant de ce qu'on donne à l'*u*, comme en beaucoup de pays, le son de *ou*, et que, comme en beaucoup de pays aussi, en Italie notamment, on mouille le *gl*. Nous avons, dans notre département, plusieurs autres exemples de cette manière de prononcer (Voir *Atranhier*). Le comte Jaubert, au mot *Aveugler*, fait observer qu'il le donne à cause de sa prononciation *aveuiller*.

AYETTE. *s. f.* Se dit pour *Layette*, menu coffre, boîte, tiroir de bois blanc léger.

AVOUILLER. *v. a.* Dégoûter d'un mets en en donnant trop souvent ou trop abondamment.

B

BABINE, BABIGNE. *s. f.* Lèvre.

BABINIER. *s. m.* Qui a de grosses lèvres. — Dans la Puysaie, on dit *Babignier*.

BABINOTTER. *v. n.* Marmotter, remuer les lèvres, les babines.

BABLOT. *s. m.* Qui répète sans cesse la même chose en bégayant. Du latin *Balbus*.

BABLOTTER. *v. n.* Répéter incessamment la même chose en bégayant. — Par une sorte d'analogie, sautiller, courir çà et là. Voyez *Bablot*.

BACAILLER. *v. n.* Aimer à crier fort, à parler, à marchander, à disputer, comme font les maquignons entre boire.

BACAILLEUX. *adj.* et *s. m.* Se dit des maquignons et autres gens qui courent les foires et les marchés, en parlaillant, en criant, en buvant, en discutant tout haut leurs marchés.

BÂCHE et BAGE. *s. f.* Auge, récipient propre à contenir une certaine quantité d'eau. La *bâche* d'une pompe. la *bâche* d'une forge.

BÂCHE. *s. f.* Lit, paillasse d'un lit. Va-t-en à la bâche, va te coucher. (Champignelles). — Se dit peut-être aussi parce que souvent, dans les campagnes, les lits ne consistent qu'en une sorte de boîte ayant la forme d'une auge.

BÂCHER. *v. a.* Baisser. — *Se Bâcher.* *v. pronom.* Se baisser. (Domecy-sur-le-Vault).

BACHEVOT. *s. m.* Manière de disposer certains objets qu'on met en pile, et qui consiste à placer alternativement les gros bouts sur les petits ou la tête sur les pieds ou à côté des pieds, afin que la pile soit plus égale. Les cochons, dit-on, se couchent à *bachevot*, c'est-à-dire côte à côte, le derrière de l'un contre la tête de l'autre ; de même, les petits pigeons dans leur nid. On dit mieux *Bêchevet*, et mieux encore *Bichevet*, mot qui s'entend d'un lit à deux chevets, l'un à la tête et l'autre aux pieds. De *bis* et *chevet*.

BACHEVOTTER. *v. a.* Mettre à bachevot. — On dit aussi *Bichevoter*, ce qui est plus correct et plus conforme à l'étymologie.

BACLOTE. *s. f.* Vieille voiture pouvant encore à peine servir, et qu'on ne charge qu'à moitié.

BACOLLE. *s. f.* Belette.

BACULARD. *s. m.* Littéralement, Traineur de bâton. — Au figuré, Traînard, lanternier, badaud, musard. Du latin *Baculum*.

BACUTER. *v. n.* Travailler sans soin à des ouvrages qui demandent peu de soin.

BACUTIER. *s. m.* Celui qui bacute.

BACUTIS. *s. m. pl.* Objets, travaux de peu d'importance.

BADIGOINCES, BADIGOINES, BADINGOINCES. *s. f. pl.* Les joues, les lèvres, les mâchoires ; en général, tout ce qui tient à la bouche. Du bas latin *Badare*, bader, ouvrir la bouche.

BADOUE (EN). *Locut. adverb.* usitée dans cette expression : *Porter en badoue*, pour porter sur ses épaules.

BADRÉE. *s. f.* Tarte à la crème, au

fromage ; bouillie épaisse faite de légumes ou de substances farineuses.—Se dit aussi, en certains endroits, d'une grosse femme à l'air malpropre.

Baffer. *v. a.* Se moquer de quelqu'un, le bafouer, le souffleter. (Percey).

Bâfrer. *v. n.* Manger gloutonnement.

Bâfreur. *s. m.* Glouton, mange-tout.

Bafûter. *v. n.* et *v. a.* Dire ou faire quelque chose d'inconvenant, de blâmable. — Douter de la probité, de la capacité de quelqu'un. — Critiquer, déprécier, dénigrer, rebuter, rejeter avec dédain. « I n'faudrait pas avoir l'air de *bafûter.* »

Bage (pour Bâche). *s. f.* Auge.

Bagneau. *s. m.* Enclos, verger. (Dracy). — Petite voiture à panier en usage dans la Puysaie, pour transporter le charbon.

Bagnole. *s. f.* Mauvaise voiture.

Bagouin. *s. m.* Homme qui parle sans cesse en bredouillant.

Bagouler, Bagouiller. *v. n.* Parler à tort et à travers, déraisonner. — Se dit aussi de celui qui bégaye. — *Bagouiller le sang*, rendre le sang par la bouche.

Bagues. *s. f. pl.* Linge, vêtements, bagages. On disait autrefois des habitants d'une ville conquise, un peu ménagée par les vainqueurs, qu'ils avaient pu sortir vie et *bagues* sauves. — *Les bagues et joyaux d'une mariée*, son trousseau, ses bijoux.

Baguet. *s. m.* Mouvement saccadé, brusque, intermittent.

Baguis. *s. m.* Cousage au moyen duquel sont maintenus les plis multiples et longitudinaux d'une garniture de robe, de jupon ou de bonnet.

Bahurler. *v. n.* Hurler comme un loup.

Bahuter. *v. a.* Malmener, bousculer, chasser.

Baie. *s. f.* Attrape, mystification. *Faire la baie à quelqu'un,* c'est lui offrir, lui présenter une chose, et la retirer vivement au moment où il croit mettre la main dessus.

Bais. *adj.* Beau. Mon *bais*-père.

Bajonne. *s. f.* Petite limace jaune des vignes. Ne serait-il pas mieux d'écrire *Bajaune* ? (Mouffy).

Baila. *s. m.* Fromage mou. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Bailler, Beiller. *v. a.* Donner.

Baissière. *s. f.* Dépression du sol, endroit où le terrain s'est abaissé.

Baisser. *v. a.* Attacher la vigne au printemps. (Béru).

Balaiger, Baliger. *v. a.* Balayer.

Balan. *s. m.* Oscillation, mouvement de va-et-vient d'une chose suspendue à qui un balancement est imprimé. Le *balan* d'un pendule. Le *balan* d'une cloche mise en branle.

Balatiau. *s. m.* Grand niais. (Etivey).

Baliage. *s. m.* Balayage.

Balier. *v. a.* Balayer.

Balieu. *s. m.* Balayeur.

Baligeotte. *s. f.* Balayette, petit balai.

Baligouère. *s. f.* Mâchoire inférieure. (Plessis-Saint-Jean).

Baliures. *s. f. pl.* Balayures.

Balivia. *s. m.* Baliveau. (Ménades).

Ballasse. *s. f.* Gros ventre d'une vache pleine.

Ballasse. *s. f.* et Ballasson. *s. m.* Paillasse d'enfant remplie de balles d'avoine, quelquefois de feuilles sèches. — Se dit au *pl.*, pour *Balles* de blé.

Balle-Sor. *s. f.* Belle-sœur. (Domecy-sur-le-Vault).

Ballier (prononcez Bailler). *s. m.* Endroit où l'on met les balles de blé, d'avoine ou autre.

Ballin, Ballou. *s. m.* Coup de vent, tourbillon qui emporte la poussière des chemins et le foin des meules dans les prés. Du grec *Ballein*, emporter, jeter.

Ballot. *s. m.* Sorte de hangar, endroit où l'on met les balles, les résidus du battage et du vannage. (Gy-l'Évêque).

Baloquer, Balouquer. *v. a.* et *n.* Cahoter, secouer, ballotter. — Remuer, aller de ci, de là, par défaut de solidité.

Balouquer. *v. n.* Laper.

Balqueue. *s. f.* Branle-queue, bergeronnette.

Baluchon. *s. m.* Petit paquet de hardes, ordinairement contenu dans une serviette ou un mouchoir dont les quatre cornes sont nouées ensemble.

Bambille *s. f.* Amusement d'enfants consistant à sauter par dessus une paille ou une petite baguette, en croisant alternativement les pieds et en chantant la *Bambille.*

Bancaler. *v. n.* Boiter.

Bancalon. *s. m.* Diminutif de *bancal* (boiteux), qui est français.

Bandias. *s. m.* Bandeau.

Banne. *s. f.* Charge à dos d'une personne en bois ou herbe. C'est une sorte de métonymie indiquant le contenu pour le contenant. (Villechétive).

Banneton, Benaton. *s. m.* Petite hotte ; panier long, sans anses, et garni de toile à l'intérieur, dans lequel les boulangers font lever leurs pains.

Bannir. *v. a.* Annoncer, publier. — *v. n.* *Etre banni*, être publié, avoir des bans à l'église.

Baquins. *s. m. pl.* Nom donné par les habitants de Sommecaise aux habitants de la vallée d'Aillant. Gens d'en bas.

Baragoin. *s. m.* Celui qui mange ses mots, qui parle entre ses dents, ou qui contrefait sa voix.

Baragouiner. *v. a.* et *n.* Parler entre ses dents, d'une manière peu intelligible, ou en contrefaisant sa voix.

Baraque. *s. f.* Pie.

Baratté. *s. m.* Battis, lait de beurre.

Barbantale. *s. f.* Pièce de 1 feuillette et demie à 2 feuillettes. (Villiers-Bonneux.)

Barbaquiaux, Barbottiaux. *s. m. pl.* Franges, ornements. Se dit, en particulier, des Caparaçons de filet de longues franges flottantes que l'on met aux chevaux, l'été, pour écarter les mouches. (Perreuse.)

Barbiau. *s. m.* Dans une charrue, Tige de fer qui attache le sep à l'oreille.

Barbiche. *s. f.* Écrevisse.

Barbillons. *s. m. pl.* Petits boutons qui envahissent la langue et la bouche des veaux de lait. Sans doute pour *Bourbillons*, boutons purulents.

Barbouiller, Berboiller. *v. n.* Parler inintelligiblement, bredouiller.

Barboulotte, Barbelotte. *s. f.* Bête au bon Dieu, coccinelle. Montillot. — En général, insecte ailé, petit scarabée portant des antennes, des *barbilles*, entre les yeux.

Barboutière (pour *Barbottière*). *s f.* Lieu rempli de boue.

Bardadeau! Beurdadeau! Exclamation qui se pousse lorsqu'on entend la chute d'un objet qui fait du bruit, du fracas en tombant.

Bardeau. *s. m.* Grosse sonnette au cou des bêtes à cornes. (Bléneau.)

Bardée. *s. f.* Forte charge.

Barder. *v. a.* Mettre en état, tailler, rogner. — Se dit, neutralement, d'une voiture dont les roues glissent sur la glace au lieu de tourner.

Bardeux. *s. m.* Croissant, serpe au bout d'une perche pour barder les haies.

Baréger. *v. n.* Aller de côté et d'autre sans rien faire. (Mont-Saint-Sulpice.)

Barge. *s. f.* Nuage. Ainsi appelé, sans doute, parce que les nuages flottent dans l'air, dans l'espace, comme une *barge* sur l'eau.

'Bargeat. *s. m.* Troupeau de moutons.

Bargée. *s. f.* Bergère.

Bargée. *s. f.* En général, Chose qui flotte; se dit, en particulier, de l'assemblage de plusieurs gros paquets de chanvre, mis à l'eau pour le rouissage. De *Barge*, esquif, canot, radeau, barque en général.

Bargeonnette. *s. f.* Bergeronnette. — On dit aussi *Barjounette*.

Barger, Beurger. *s. m.* Berger.

Barguigner. *v. n.* Marchander, tâtonner, hésiter, faire l'indécis. — Se dit, au Mont-Saint-Sulpice, pour *tromper au jeu*, peut-être parce que celui qui hésite, qui semble indécis en jouant, fait cela par ruse, par calcul, afin de mieux surprendre son partenaire.

Barguin. *s. m.* Qui marchande, qui tâte, qui hésite. — Se dit aussi de celui qui, par calculs, par ruses ou surprises, essaie, en jouant, de prendre ses partenaires en défaut. — Se dit également pour *Pédant*. *Faire son barguin*, faire le pédant, se donner de l'importance.

Barlon (ou plutôt *Barlong*). *s. m.* Tonneau, cuvier; sans doute à cause de leur forme. (Sacy).

Barrage. *s. m.* Action de barrer, d'arrêter des maléfices, de charmer un mal par des paroles, des signes mystérieux, des sortiléges.

Barrayer. *v. n.* Aller de côté et d'autre, marcher de travers, tituber, chanceler. (Soucy).

Barrées. *s. f. pl.* Grandes peines, chagrins, tourments.

Barrer. *v. a.* et *n.* Mettre des entraves à une chose, faire de l'opposition, faire grève, mettre une usine, un atelier, un chantier en interdit. — Arrêter les maléfices, guérir ou charmer les maux au moyen d'un sortilége, par des paroles secrètes, des prières baroques, des signes, des influences magiques. On *barre* une foulure, une entorse, par exemple, en faisant sur la partie malade trois croix avec l'orteil du pied gauche et en disant : *Antè, contrà antè, super antè*, après quoi la douleur cesse et le mal est guéri. C'est aussi de cette manière qu'on *barre* le charbon, le chancre, la *maumarche*, le croup et la chute de la glotte (prononcez *gliotte*, le *gl* se mouillant à la manière italienne).

Barreux, euse. *s. m.* et *f.* Nom donné à celui ou à celle qui barre les maux, les maléfices.

Barrias. *s. m.* Barreau. (Domecy-sur-le-Vault.

Barriau. *s. m.* Petite porte à claire-voie.

Barricoulé. *adj.* Bigarré.

Barriolage. *s. m.* Barres, marques diverses et capricieuses faites ou peintes sur un objet.

Barriolé, ée. *adj.* Qui est marqué de barres, de dessins bizarres et de couleurs variées. Qu'est-ce qu'une robe comme ça, toute *barriolée* de rouge, de vert, de jaune et de bleu? En voilà un goût!

Barrioleux, Barrioleur. *s. m.* Employé d'octroi, préposé à la garde d'une barrière d'entrée d'une ville.

Bas-Culot. *s. m.* Dernier né d'une ni-

chée d'oiseaux, qui est ordinairement le plus faible et reste, dit-on, quelques jours de plus au nid.

Basioles. *s. f. pl.* Contes, sornettes, gaudrioles. (Gisy-les-Nobles).

Basse-Goutte. *s. f.* Petite chambre, petit cellier à l'arrière de quelques habitations, et dont le toit descend très-bas.

Basseigne. *s. f.* Bassin, bassine. (Menades).

Basser (prononcez *Bacer*). *v. a.* et *v. n.* Remuer, se soulever, s'agiter. Les porteurs d'eau ont l'habitude de mettre une petite planchette arrondie dans leurs seaux pour empêcher l'eau de *basser*. Dans l'Yonne et probablement partout, on *basse* le vin après qu'il a été collé.

Bassie. *s. f.* Évier, recoin où on lave la vaisselle, et, dans quelques endroits, placard où on la serre.

Bassier. *s. m.* Fabricant de bas, bonnetier. Un bonnetier fabrique bien des bas, un *bassier* peut bien en retour fabriquer des bonnets de coton.

Bassin. *s. m.* et Bassine. *s. f.* Renoncule des prés. Voyez *Clair-Bassin*, *Piépou*.

Bassins. *s. m. pl.* Manches de la charrue.

Bassis. *s. m.* Liquide altéré pour avoir été bassé.

Bastant. *adj.* Qui est en bonne santé, dans un état satisfaisant. A Jaulges, les gens malades, souffreteux, ne sont pas *bastants*.

Bastéger. *v. a.* Mettre à bas, renverser, jeter par terre, atterrer. De *Bas*.

Bâtichoux. *s. m.* Bâtisseur.

Bat-l'âne. *s. m.* Garçon meunier qui, muni d'une corne ou d'une trompe, parcourait autrefois les villages avec un ou plusieurs ânes, quêtant les sacs de grains à moudre et reportant la farine. Aujourd'hui, le *bat-l'âne* n'existe plus; tous les meuniers ont des chevaux ou des voitures.

Bât'ner. *v. a.* Bâtonner.

Bâtonnat. *s. m.* Batte à beurre.

Battant. *s. m.* Langue, et principalement langue de femme. All' en a un *battant*, c'te fumell' là.

Battant. *adv.* Complétement, tout-à-fait. Un chapeau, un habit *battant* neuf.

Batte, Battouée. *s. f.* Baratte.

Batterie. *s. f.* Endroit où l'on bat le blé dans une grange. (Sommecaise).

Battis. *s. m.* Lait de beurre.

Baubutaine. *s. f.* Masure. — A Tannerre, une maisonnette est appelée *Bobitaine*.

Bauche. *s. f.* Longue tranche de lard. (Pasilly).

Baucheton. *s. m.* Bûcheron.

Bauchetonner. *v. n.* Faire le bûcheron, couper, débiter du bois comme les bûcherons.

Baudot. *s. m.* Qui a peu de sens, peu d'intelligence.

Bauge. *s. f.* Hutte, cabane maçonnée en baugis.

Baugé. *s. m.* Valet de charrue, garçon bouvier.

Bauger. *v. n.* Faire une clôture, un mur en baugis.

Baugis. *s. m.* Mortier de terre glaise mélangée de paille.

Bauler. *v. n.* Flotter sur l'eau en gondolant, en se renflant. Une blouse, une robe, un vêtement jeté sur l'eau *baule;* une planche, un morceau de liége ou de bois flotte, surnage, mais ne *baule* pas. — Se dit, par extension, d'une personne qui a des vêtements beaucoup trop larges. Le pauvre garçon, il est si maigre, qu'il *baule* dans son paletot. — Se Bauler. *v. pron.* Se vautrer, se rouler dans la poussière et la boue en jouant.

Baume. *s. f.* Borne. (Courgis).

Bauhégeux. *s. m.* Lambin, lanternier, musard.

Bautriller (Se). *v. pronom.* Se rouler par terre; pour *Vautriller*, par conversion du *v* en *b*. (Seignelay).

Bavette. *s. f.* Cancan, caquetage. *Tailler des bavettes*, bavarder, cancaner à son aise. — Figurément, On donne le nom de *Bavette*, à toute petite fille babillarde, qui est comme une personnification du cancan et du caquetage.

Bavocher, Bavoucher. *v. n.* Baver. (Béru).

Bavoicher. *v. n.* Buvotter. On dit aussi *Buvacher*, dans le même sens. (Cravant, Auxerre).

Bè! Interject. qui exprime le dégoût.

Beaucuat. *s. m.* Dernier né d'une famille. Synonyme de *Basculot*, *Basculat*.

B'chée, Béchée. *s. f.* Becquée. Donner la *b'chée*.

Béché. *adj.* Becqueté. Œuf *béché*.

Bêcher. *v. a.* Donner des coups de bêche. — Figurément, Donner des coups de langue. *Bêcher une personne*, c'est la décrier, dire du mal d'elle.

Bécheveter, Béchevotter. *v. a.* Entrecroiser, mettre tête à pieds. De *Bêchevet*, lit à double chevet, l'un à la tête, l'autre aux pieds. De *bis* et *chevet*.

Béchoiter. *v. a.* Disposer, croiser en sens contraire, de manière à ce que les extrémités d'un objet soient à côté de la tête ou sur la tête d'un autre de même nature. C'est une altération de *Bécheveter*.

Becnelle. *s. f.* Péronelle, femme sotte, babillarde, effrontée, qui a toujours le *bec* ouvert pour crier.

Becquiller, Béquiller. *v. a.* Manger.

Je l'ai trouvé en train de *becquiller*. Dérivé de *Bec*.

BEDE (qu'on prononce *Beude*, de *Bedon*, *Bedaine*). *s. f.* Se dit, dans l'Yonne et Seine-et-Marne, pour ventre. J'ai mangé plein ma *beude*. Voulez-vous du pain? — Oui, de la *beude*, s'il vous plaît.

BEDER. *v. n.* Prendre du ventre, commencer à avoir la bedaine. (Puisaye).

BEDOUILLES. *s. m. pl.* Gros sabot couvrant tout le pied. (Armeau).

BÉGU, BEILLU. *adj.* Ventru.

BÉGUER. *v. n.* Bégayer. — On dit aussi *Bégaiyer*.

BEHAISSE. *s. f.* Besace.

BEIGNARD. *adj.* Honteux. S'emploie généralement avec la négation. (Marchais-Beton).

BÉJOT. *s. m.* Régal offert à des amis à l'occasion d'un événement heureux. (Saint-Sauveur.

BÉKAS. *s. m.* Bêtat.

BELLURETTE (pour *Belle Hurette*, *Belle Heurette*). *adv.* Il y a longtemps, il y a belle heure, une belle petite heure.

BANATON. *s. m.* Hottereau. Du latin *Benna*.

BENÊQUIER, BENÊTIER, AIE-BENÊTIER, EAU-BENÊTIER. *s. m.* Bénitier.

BÊNER. *v. n.* Sécher un peu. (Seignelay).

BÉNIJON. *s. f.* Semaille, *emblavaison* des blés. (Savigny-en-Terre-Pleine).

BENSIÉSANT. *adj.* Bienséant.

BEN SIÉSANT, ANTE. *adj.* Synonyme d'aimable. de gracieux. Une jeune fille, une jeune femme *ben siésante*. Voyez *Siésant*.

BERCE. *s. f.* Bêche, pelle à fouir, à remuer la terre. Du latin *Berca*.

BERCER. *v. a.* Bêcher.

BERCHET, BERCHIE. *s. m.* Brochet, vase de grès bombé, renflé dans le milieu de son pourtour, ayant trois anses, une en dessus et les deux autres de chaque côté, avec un petit goulot en forme de broche; d'où sans doute son nom de *Brochet*, du bas latin *Broca*.

BERÇONNETTE. *s. f.* Barcelonnette, berceau d'enfant.

BERDAGOT. *s. m.* Mauvais ouvrier; mauvais instrument, mauvais outil. (Laduz).

BERDAGUER. *v. a.* Remuer, faire marcher dans des conditions anormales, saccadées. (Laduz).

BERDAILLON. *s. m.* Qui est sans soin, sans ordre. (Saint-Sauveur).

BERDAULER. *v. a.* Secouer. Voyez *Berdôler*.

BERDIG, BERDOG. Sorte d'onomatopée indiquant le bruit d'un pas lourd et lent.

BERDÔLER. *v. a.* et *n.* Secouer, cahoter; gronder, faire grand bruit. V'là la tounaie qui *berdôle*. (Puisaye).

BERDOUGNIER. *s. m.* Grognon, grondeur. (Merry-la-Vallée).

BERDOUILLE. *s. f.* Qui fait entendre des grognements, des bruits sourds, désagréables, en parlant du ventre.

BERDOUILLER. *v. n.* Grogner, faire entendre des bruits sourds, bizarres, désagréables. Ça me *berdouille* dans le ventre.

BERDOULE, BERDOUILLE. *s. f.* Petite prune.

BERDOUNER. *v. n.* Murmurer. (Merry-la-Vallée. — Se dit sans doute pour *Bourdonner*.

BERGASSE, BEURGASSE. *s. f.* Brebis, moutons groupés, réunis en certain nombre. PERCEY, ROFFEY. — C'est le *Bergeas* de la Puysaie.

BERGEAS, BERGEAT. *s. m.* Troupeau de moutons.

BERGETTE, BRÉGETTE (pour *Brayette* et *Braguette*). *s. f.* Ouverture sur le devant de la culotte, du pantalon.

BERLAISER. *v. n.* Employer son temps à des choses de rien, à des minuties, des inutilités. Le comte Jaubert fait ce mot synonyme de *Berlauder*, c'est à tort : il y a dans ce dernier une idée de locomotion nécessaire, que ne comporte pas le plus habituellement le verbe *Berlaiser*, car on peut très-bien *berlaiser* chez soi, sans sortir et même sans bouger de place.

BERLAUDER. *v. a.* Promener ou, plutôt, promenailler sans but, sans objet, pour tuer le temps. Un jeune mari paresseux ou oisif *berlaude* sa femme. Une femme paresseuse *berlaude* ses enfants. — BERLAUDER (Se). *v. pronom.* Se promenailler, aller de droite et de gauche, sans but arrêté. Si, au lieu de *se berlauder* toute la sainte journée comme il fait, il travaillait, ça lui vaudrait ben mieux; se femme et ses enfants ne seraient pas si guerlus.

BERLER. *v. a.* Percer un œuf à chaque bout et le gober en aspirant.

BERLOICHE. *s. f.* Espèce de fraise.

BERLUCHONNER. *v. n.* Cligner de l'œil, loucher.

BERNASSE, BERNASSERIE, BERNASSIE. *s. f.* Futilité, niaiserie, vilénie. (Puysaie). De *Bren*, ordure, saleté. — Au plur., Menus travaux, ouvrages infimes, rebutants.

BERNASSER. *v. n.* S'occuper des choses les moins propres du ménage, nettoyer, faire les lavages et la cuisine.

BERNASSIS. *s. m. pl.* Ramassis.

BERNE. *s. f.* Tétine de la truie.

BERNET, BERNOT (pour *Brunet*, *Brunot*). *s. m.* Bœuf brun.

BERNETTE, BERNOTTE. *s. f.* Vache brune.

BERNICLER. *v. n.* Tâtonner de l'œil, chercher, regarder d'un œil incertain. Qu'as-tu à *bernicler* de la sorte?

Bernicles. *s. f. pl.* Lunettes, besicles. — Yeux clignotants, hésitants.

Bernicleux, euse. *s. m.* et *f.* Celui, celle qui bernicle.

Bernis. *s. m.* Peu. Un *bernis*, un brin, un peu.

Bernoise. *s. f.* Lucarne.

Berouetter. *v. a.* Mener dans une brouette, dans une *berouette*. — *Berouetter quelqu'un*, le faire aller, se moquer de lui, l'envoyer de Caïphe à Pilate. (Villiers-Saint-Benoît).

Berouis. *s. m.* Buis. On dit aussi *Bervouis*.

Berrier. *s. m.* Banne, berceau d'enfant. Voyez *Beurrier*.

Berson (par corruption de *Besson*, du bas latin *Bisso*). *s. m.* Jumeau. Dans nos campagnes, On prononce généralement *B'son*. Un *b'son*. Des *b'sons*. Ces deux sœurs sont *b'sonnes*. Ce n'est guère que dans la Puysaie qu'on dit *Berson*.

Bertauche. *s. f.* Passage couvert allant de la rue dans une maison située derrière une autre. A Joigny, Tout le monde connaît la *Bertauche* au père Malou, place du Pilori.

Berteler. *v. a.* Remuer quelque chose pour faire du bruit. — *v. n.* Flâner, aller de droite et de gauche, aller de travers.

Bertiller. *v. n.* Ramasser des menus copeaux, des brindilles de bois.

Bertilles. *s. f. pl.* Brindilles de bois.

Bertillons. *s. m. pl.* Menues brindilles.

Bertonner. *v. a.* et *n.* Labourer à gros billons. (Villeneuve-les-Genêts).

Bervacher. *v. n.* Boire souvent, sans soif, inutilement. (Laduz).

Besade, B'zade. *s. f.* Promenade. *Être en b'zade*, être à la promenade.

Bésaigre (*Bisacer*). *s. m.* État d'une chose qui est très-acide, qui est *deux fois aigre*. Ce vin tourne au *bésaigre*.

Beser, B'zer. *v. n.* Se promener.

Bestiau. *s. m.* Bétail. Nout' *bestiau* est ben soigné, ben gras.

Bêtacer. *v. n.* Faire des bêtises, des inconvenances, des sottises. Se dit particulièrement, dans la Puysaie, des jeunes garçons et des jeunes filles qui ont ensemble des relations trop intimes.

Bêtéger. *v. n.* Agir sottement, bêtement.

Bêtout. *adv.* Bientôt.

Betri, Beutri. *s. m.* Ventre.

Beucher. *v. n.* Éclore. Les poussins *beuchent*. (Percey). Se dit sans doute pour *Bécher*, *Becqueter*.

Beuclier. *v. a.* Regarder quelqu'un de près, fixemenl, en face. De *bis* et *oculus*. (Étivey). — Roquefort donne *Beulier* dans le même sens.

Beugener. *v. n.* Faire des riens. (Vassy-sous-Pisy).

Beugeon. *s. m.* et *adj.* Musard, lambin, négligeant; personne lourde, d'esprit borné. Se dit pour *Beuson*, *Buson*.

Beuger. *v. n.* Se dit de l'agitation, des mouvements désordonnés, des envies de courir qui s'emparent des bestiaux, lorsqu'ils sont surexcités par les piqûres des mouches.

Beugnat, Beugnot. *s. m.* Beignet.

Beugne (pour *Beigne*). *s. f.* Bosse au front, provenant d'une chute, d'un coup qu'on reçu ou qu'on s'est donné.

Beuille. *s. m.* Ventre, nombril. Du bas latin *Botulus*.

Beuilleau. *s. m.* Bélier. Domecy-sur-Cure. Même étymologie que dessus.

Beuiller. *v. n.* Fouiller partout; fixer, regarder bien en face, ce qui nous porterait à croire que ce mot doit s'écrire *Bœiller*, et qu'il serait formé de *bis* et *œil* (regarder des deux yeux). — Voyez *Beuclier*.

Beuilles. *s. f. pl.* Sorte de paniers ventrus, s'ouvrant en dessous, pour le transport du fumier à dos d'âne. De *Beuille*, ventre.

Beuillouts. *s. m. pl.* Paniers à âne; sans doute pour *Billouts*.

Beuillu, ue. *adj.* Ventru.

Beulter. *v. a.* Bluter.

Beultiau. *s. m.* Bluteau.

Beuon. *s. m.* Maladroit, lambin, musard, empoté. Se dit pour *Beugon*, *buson*.

Beurbis, Bobis. *s. f.* Brebis.

Beurchie. *s. f.* Cruche de grès, brochet.

Beurdâcher. *v. n.* Chanceler, tituber. (Percey).

Beurdandaine (À la). *Locut. adverb.* Au hasard, à l'aventure, sans qu'on s'en préoccupe. (Trucy).

Beurdôlée. *s. f.* Voiture chargée haut et lourdement. (Étivey).

Beurdoler, Beurdauler. *v. n.* Radoter, déraisonner.

Beurdoler. *v.* Faire du bruit. (Chassignelles).

Beurdoloy. *s. m.* Bredouilleur.

Beurdonner. *v. n.* Maronner, gronder.

Beurdonnier. *s. m.* Grondeur. T'es un *beurdonnier*. (Pasilly).

Beurdouller. *v. n.* Dégringoler. (Saint-Bris).

Beurdoullotte. *s. f.* Râfle; cylindre de bois plein. (Saint-Bris),

Beurdouner. *v. n.* Bredouiller, bourdonner. — S'emploie quelquefois activement. Quoiqu'tu *Beurdounes* donc là? J'n'entends pas ce que tu dis.

Beurgaillon. *s. m.* Ramassis. (Annay-la-Côte).

Beurinette. *s. f.* Pot en fer blanc où l'on met la *cataurène* (voyez ce mot). (Bléneau).

Beurjouée. *s. f.* Bruyère. (Montillot).

Beurnissé, ée. *adj.* Personne indifférente, qui ne s'occupe de rien, qui laisse tout aller. (Maligny).

Beurrier. *s. m.* Berceau d'enfant, banne d'osier tressé. De *Ber*, qu'on prononce quelquefois *Beur*.

Beurrier. *s. m.* Homme replet. (Etivey).

Beurrière. *s. f.* Nénuphar. (Argenteuil).

Beurron. *s. m.* Motte de beurre.

Beursaude. *s. f.* Lardon, tranche de lard ou de jambon.

Bezillier, Beusillier (pour *Brésiller*). *v. a.* et *v. n.* Briser, mettre en petits morceaux. Se dit des plantes et particulièrement des céréales tellement sèches, qu'on ne peut y toucher sans qu'elles se brisent. Le blé, par exemple, *Beursiller*, et ses épis se détachent de la tige lorsque, après après avoir été mouillé par la pluie, il est ensuite chauffé, saisi par un soleil ardent. (Etivey). — L'abbé Corblet fait dériver ce mot du celtique *Brisou*, petit morceau.

Beurtailler. *s. m.* Personne violente, irascible, qui s'emporte à tout propos. C'est une forme assez fortement altérée du mot brutal. (Etivey).

Beurtaler. *v. a.* Brutaliser.

Beurtalle. *s. f.* Bretelle.

Beurtalot. *s. m.* Bretailleur, chercheur de querelles, de batailles. (Sermizelles).

Beurtaloux. *s. m.* et *adj.* Brutal, qui agit avec grossièreté, avec méchanceté.

Beurvotte, Beurvouotte. *s. f.* Brouette. (Argentenay, Béry.

Beurvotter, Beurvuotter. *v. a.* Brouetter.

Beusie. *s. f.* Vessie. (Annay-la-Côte).

Beurjouée. *s. f.* Bruyère. (Montillot).

Beurlusotte, Bourlusotte. *s. f.* Eblouissement.—*Avoir une beurlusotte*, être pris d'un éblouissement, d'une berlue momentanée.

Beuter. *v. n.* Beugler.—Faire des riens. =*v. a.* Chercher, remuer, déplacer. Dans ce dernier sens, on dit, à Auxerre, *Rabeuter*.

Beutiller, *v. n.* Diminutif de Beuter. Faire des riens, s'occuper des minuties, de choses inutiles; ne pas travailler sérieusement ni assidûment. — Chercher un objet perdu en bouleversant et laissant en désordre ceux parmi lesquels on le cherche. (Essert).

Beuvée, Buvée. *s. f.* Eau mêlée de son, de battis, de petit lait, de légumes et de pommes de terre, pour être donnée aux bestiaux, aux cochons.

Beuyot. *s. m.* Petit bœuf. (Pasilly).

Bezin. *s. m.* Insecte qui s'introduit dans les bourgeons de la vigne et détruit. A Auxerre, on l'appelle *Berdin*.

Bezouille. *s. f.* Gros homme, lourdaud. niais.

Bias-Frée. *s. m.* Beau-frère. (Domecy-sur-le-Vault).

Biau, Biaute. *adj.* Beau, Belle. All' est propre, all' est *biaute*, ta poupée !

Bicaner. *v. n.* Bancaler, marcher de travers, à la manière des canes.

Bicane, Bigane. *s. f.* Vieille bique; mauvais cheval, rosse.

Bicher, Biner, Biquer. *v. a.* Embrasser, donner un baiser. *Biche*-moi. Viens que j'te *bique*.

Bicou. *s. m.* Chevreau.— *Bicou d'Avril*, Grésil. (Argenteuil.)

Bidrouille. *s. f.* Citrouille. (Puysaie.)

Bié. *s. m.* Blé.

Bier *s. m.* Syncope de Bélier. (Seignelay.)

Bigainne. *s. m.* Chevreau, *Agneau de bique*.

Bigane. *s. f.* Petit escargot. Se dit sans doute pour *Bicorne* ou *Bigorne*. Il existe un coquillage bon à manger appelé *bigorneau*.

Bigarroler. *v. a.* Barioler.

Bigler. *v. n.* Loucher.

Bigleux. *adj.* Qui bigle, qui louche.

Bigornotte. *s. f.* Petit escargot.

Bigourdin. *s.* et *adj. m.* Maladroit, qui a les *deux mains gourdes*. De *bis* et *gourd*.

Bigourdin. *s. m.* Très-gros bâton, bâton double de la grosseur ordinaire. Des mots *bis* et *gourdin*.

Bigouris. *s. m. pl.* Tout ce que mangent les enfants (baies, mûres sauvages, fruits sauvages, fruits verts, etc.), lorsqu'ils vagabondent par les champs.

Bigue. *s. f.* Bique, chèvre. — Bigue d'harnais, sorte de croisillons fixés au centre d'un bateau, en trois ou quatre places, d'un bout à l'autre, et qui sont destinés à supporter une longue traverse de sapin sur laquelle sont tendues les bâches servant à couvrir les marchandises.

Biguerriauche. *s. f.* Pie-grièche. (Chablis.)

Billard. *s. m.* Bâton recourbé; homme qui s'appuie dessus pour marcher.

Billarde. *s. f.* Sérénade, aubade donnée à un jeune marié étranger à la commune; droit prélevé sur lui par les garçons de cette commune. (Percey.) — Cet usage se pratique dans plusieurs localités sous diverses dénominations.

Biller. *v. a.* Tourner. *Biller* un morceau de bois.

BILLON (pour *Billot*). *s. m.* Rondin de bois suspendu au cou d'une vache pour l'empêcher de courir.

BILLON. *s. m.* Oisillon. (Sainpuits.)

BILLOUT. *s. m.* Sorte de panier qui s'accroche de chaque côté du bât d'un âne et dans lequel sont mises les provisions ou marchandises que l'on porte au marché.

BILOT, BILLOT. *s. m.* Argent déposé par les joueurs pour leur enjeu. (Villiers-Saint-Benoît.) Vient probablement de *Biller*, jouer, s'amuser.

BINAILE. *s. f.* Cigale. De *bis* et *ala*. — Se dit, au figuré, d'une femme, d'une jeune fille d'allures trop libres et trop hardies. Vois donc ç'tte grande *binaile!* (Auxerre).

BION. *s. m.* Scion, tige, œilleton. Des *bions* d'artichaut.

BIONNER, BIOUNER. *v. n.* Rogner, couper les pousses de la vigne à la seconde sève. (Laduz). De *Bion*, tige, pousse, œilleton.

BIOSSE. *adj. f.* Blosse, une poire *biosse;* par conversion du *bl* en *bi*.

BIOSSER. *v. a.* Blesser. Se prononce ainsi à Vassy-sous-Pisy.

BIOTON. *s. f.* Petite bouteille à huile, en terre cuite ou en grès.

BIOTTE. *s. f.* Bouteille à huile, en terre ou grès.

BIOTTE (pour Billotte). *s. f.* Jaune d'œuf.

BIOTTE. *s. f.* Poirée. (Argenteuil).

BIOU. *s. m.* Drap de grosse toile sur lequel sont étendues les cendres d'une lessive, dans le cuvier; ce qu'on appelle plus communément *Charroi*, *Charrier*, *Charroué*. (Rugny).

BIQUAISIER. *s. m.* Marchand de chevreaux.

BIQUATTE, BIQUETTE. *s. f.* Sauterelle.

BIOUQUE, BLOUQUE. *s. f.* Boucle.

BIQUE. *s. f.* Chèvre. — *Porter à la Bique écorchée*, jeu qui consiste à porter quelqu'un sur son dos en lui mettant la tête en bas et lui tenant les jarrets sur ses épaules. (Mont-Saint-Sulpice). = Pièce de bois montée sur trois pieds, qui sert de support aux voitures lorsqu'on veut leur donner une position horizontale.

BIQUE. *s. f.* Moyette, petite meule faite dans les champs pour garantir le blé de la pluie. (Turny).

BIQUENON, BIQUERON. *s. m.* Petit bec. Le *biqueron* d'une cruche, d'un pot à eau, etc. Cette cruche a le *biqueron* cassé.

BIQUIER. *s. f.* Coquetier.

BIQUIGNON. *s. m.* Cime, sommet. (Athie).

BIRER. *v. a.* Embrasser. (Germigny). — Suivant Jaubert, ce mot voudrait dire *Boiter*.

BISBOCHE (En). *adv.* Bout-ci, Bout-là.

BISCARLOT. *s. m.* Rosse, double rosse, vieux cheval usé. De *bis*, deux fois, et *carlot*, cheval vieux et maigre.

BISETTE. *s. f.* Oie femelle.

BISON. *s. m.* Oison, petite oie.

BISONNIER. *s. m.* Gardeur d'oisons, de bisons.

BISQUER. *v. n.* Avoir du regret, du dépit, être contrarié, vexé.

BISTIBRI. *s. m.* Mot injurieux. Imbécile.

BISTOQUET. *s. m.* Jouet consistant en un petit morceau de bois aminci ou, plutôt, appointi aux deux bouts, qu'il faut faire sauter, qu'il faut lancer avec une baguette. (Saint-Sauveur).

BISTOURI. *s. m.* Sorte de jeu consistant à faire sauter avec une baguette un petit morceau de bois pointu par les deux bouts. (Soucy). Voyez *Bistoquet*. — A Véron, ce jeu s'appelle *Bistinguet*, et, dans d'autres localités, *Bisquinet*.

BIZIAU. *s. f.* Pierre granitique. (Gy-l'Evêque).

BLAISER. *v. n.* Pleurer bêtement.

BLANCHIR. *v. a.* Dépouiller, écorcher une bête morte de maladie.

BLARD. *s. f.* Une des nombreuses dénominations du bélier. — A Quincerot-les-Biques on dit *Blin*.

BLATTE, BACOLE, BASCOLE, BALCOULADE. *s. f.* Belette. (Vertilly, Villiers-Bonneux, etc.).

BLÊCHER. *v. n.* Etre pris de maladie, commencer à être malade (Soucy).

BLEUCIR. *v. a.* Bleuir, rendre bleu.

BLINCHE. *adj. f.* Blanche. Une vèche *blinche*. (Pasilly).

BLION. *s. m.* Primevère des blés. (Argenteuil).

BLONCER. *v. a.* Ébrancher. (Chassignelles).

BLOSSON. *s. m.* Petite poire sauvage, qu'on laisse blossir pour la manger.

BLOT. *s. m.* Bélier.

BLOÉ (pour Blet). *adj.* Voyez *Blous*.

BLOTTER. *v. a.* Avaler, gober un œuf cru.

BLOU. *s. m.* Bloc. V'là un biau *blou*. (Molesme).

BLOUQUE. *s. f.* Boucle.

BLOUQUER. *v. a.* Boucler.

BLOUS, BLOUSSE. *adj.* Blet, Blette. Un abricot *blous*, une poire *blousse*.

BLOUSSOGNIER, BLOUSSONNIER. *s. m.* Poirier sauvage, poirier à blossons.

BLUACHE (pour Pluache, *pluvia*). Pluie. (Saint-Sauveur).

BÉNATON. *s. m.* Syncope de *Benaton*, qui lui-même se dit pour *Banneton*. Manne d'osier, hotte, panier long à l'usage des jardiniers, boulangers. (Annay-sur-Serein).

BOBANE, BOUBANE. *adj.* et *s.* Personne

obèse, se mouvant lentement et lourdement.

Bobiner, Boubiner. *v. n.* Mâchonner à la manière des vieillards qui, n'ayant plus de dents, roulent longtemps les aliments dans leur bouche.— Se Boubiner. *v. pron.* Se rouler, se ramasser sur soi-même, se pelotonner comme font les chats. De *Bobine.*

Bocassée. *s. f.* Becquée. Du latin *Bucca, Buccella.* (Etivey).

Boquer. *v. a.* Becqueter.

Bodot. *s. m.* Ventre. (Saint-Valérien).

Boele, Boêle, Boyle. *s. f.* Petite fille. (La Belliole). — Dans Roquefort, chèvre, femelle du bouc.

Bœuquier, Bœutier. *s. m.* Bouvier. — Sabot lourd et grossier emboîtant tout le pied, et qu'on chausse principalement dans le Morvand et les campagnes humides et boueuses.

Boger, Bouger, Bovier, Boyer. *s. m.* Valet de ferme, garçon qui soigne, qui conduit les bœufs. Du latin *Bos, Boviarius.*

Bograller. *v. n.* Bégayer. (Vassy-sous-Pisy).

Bogrès. *s. m.* Bègue. (Vassy-sous-Pisy).

Boiler. *v. a.* Humer ce qu'il y a dans un œuf dont on a percé le bout. (Domecy-sur-Cure).

Boînotte. *s. f.* Fenêtre. (Essert).

Boirne. *s. f.* Petite fenêtre de grenier.

Bouarne. *s. f.* Sorte de niche pratiquée dans la cheminée, près de l'âtre, pour mettre une cruche.

Bouinaude. *s. f.* Petite ouverture. (Perreuse).

Boyotte. *s. f.* Lucarne.

Boisat. *s. m.* Gros ventre. (Saint-Martin-du-Tertre, Paron).

Bois-doux. *s. m.* Réglisse.

Boisson, Bisson, Bouchon, Busson. *s. m.* Buisson. Du latin *Boscus.*

Boistier. *s. m.* Bûcheron.

Boite. *s. f.* Boisson, piquette, ordinairement faite avec des prunelles, des fruits sauvages ou de mauvais raisins. — Se dit aussi par les vignerons de la petite provision de vin qu'ils conservent pour leur usage.

Boîte. *s. f.* Petite lucarne. (Etaules).

Boiteuser. *v. n.* Boiter. « Il ne faut pas, entre les deux Noëls, c'est-à-dire entre le 25 décembre et le 1er janvier, enlever le fumier des étables, attendu que cela fait *boiteuser* les vaches. » (Puisaye).

Bolauder.. *v. n.* Rouler. (Subligny).

Bolie. *s. f.* Bouillie.

Bolir. *v. n.* Bouillir.

Bolomer. *v. n.* Carillonner. (Civry).

Bolotte. *s. f.* Belette.

Bombarde. *s. f.* Julienne, fleur. (Argenteuil. — Se dit aussi pour *Guimbarde*, petit instrument à languette dont on joue en le mettant entre les dents.

Bômi. *v. a.* et *n.* Vomir. L'r ne se prononce pas; conversion du *v* en *b.*

Bon-Dieu de la Messe. *s. m.* Composé. Moment de la consécration et de l'élévation de l'hostie, qui est indiqué par le tintement de la cloche paroissiale.

Bonnes Gens ! Exclamation très-usitée dans les campagnes et qui se fait souvent d'un ton dolent, même à propos de choses insignifiantes.

Boque-Bois. *s. m.* Pivert, oiseau de la famille des pies.

Boquer. *v. a.* Choquer. Se dit ordinairement pour *baiser*, choquer sa bouche sur une autre ; d'où résulte que ce mot doit être une altération, une forme de *becquer*, d'autant plus qu'en certains endroits on dit *donner la boquie*, pour donner la becquée.

Boquie. *s. f.* Becquée. Donner la *boquie.*

Borbis. *s. f.* Brebis.

Borde. *s. f.* Grand feu de bourrées allumé dans la campagne, le soir du dimanche des Brandons, et autour duquel dansent les jeunes gens. (Etivey).

Borde. *s. f.* Ensemble des poignées de chanvre femelle mises en rond les unes contre les autres et la tête contre terre pour faire mûrir la graine. (Villiers-Saint-Benoît).

Bordons. *s. m. pl.* Feux qu'on allume dans les campagnes le 1er dimanche de Carême, ou dimanche des Brandons. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Borgère. *s. f.* Bergère.

Borgi *s. m.* Berger. (Athie, Coutarnoux).

Borgnat. *s. m.* Petit enfant.

Borgnotte. *s. f.* Œil-de-bœuf, petite lucarne par laquelle on ne peut voir que d'un œil. De *Borgne.*

Bornatte. *s. f.* Petite ouverture, petite lucarne. C'est une altération de *Borgnotte.*

Bosculon. *s. m.* Dernier né d'une famille ou d'une nichée. *Bos* pour *bas*, prononciation picarde de *Basculon.* — A Perrigny-lès-Auxerre, on dit *Bas-Culot.*

Bosseule. *s. m.* Petit panier. (Tronchoy).

Botriller. *v. n.* Bien étriller, sorte d'antiphrase, pour dire : faire une chose sans soin.

Botté (pour *Bouté*). *adj.* et *part. p.* Qui pousse, qui tourne au gras. Se dit en parlant du vin. J' beuvons du vin *botté*, qui n'est gué bon.

Bottet. *s. m.* Nain, très-petit, haut comme une botte. (Percey).

Botzis. *s. m.* Nombril. (Plessis-Saint-Jean).

Bou, Bouillu, Boulu. Formes diverses du *part. p.* de bouillir. Le lait est *bou.* La soupe n'a pas *boulu.* Quand la mat' lote aura assez *boullu,* tu l'ôteras de dessus le feu; faut pas qu' all' cuise trop.

Boubiner (Se). *v. pronom.* Se ramasser sur soi-même, se peletonner comme font les chats. De Bobine, petit cylindre de bois sur lequel on enroule le fil.

Bouc. *s. m.* Chèvre, bique, sorte de chevalet à l'usage des bûcherons.

Boucan. *s. m.* Bruit, tapage, querelle; par allusion à la vie bruyante et querelleuse des boucaniers.

Boucard. *s. m.* Bouc.

Boucasse. *s. f.* Bécasse.

Boucharder (Se). *v. pronom.* Se débarbouiller. (Gisy-les-Nobles).

Bouchas. *s. m.* Boisseau.

Bouchet. *s. m.* Bichet. Un *bouchet* de blé. — Se dit aussi pour *boisseau.*

Boucheton (A). *locut. adv.* Sens dessus dessous. *Se coucher à boucheton,* se coucher la bouche sur l'oreiller. *Placer un vase à boucheton,* le poser sur son ouverture.

Bouchon. *s. m.* Buisson, ainsi appelé sans doute, parce que les buissons servent à clore, à *boucher*; vient peut-être aussi du latin *Bosius.*

Bouchue, Bouchure. *s. f.* Clôture d'un champ faite de branches d'arbres ou d'épines fichées entre des pieux. Dans la Puysaie, les clôtures sont quelquefois de véritables forêts composées d'arbres entourés de broussailles ayant jusqu'à dix mètres d'épaisseur.

Boucrelot. *s. m.* Vieillard marchant péniblement à l'aide d'un bâton.

Boudeliner. *v. a.* Rapetasser. (Merry-la-Vallée).

Boudeziot. *s. m.* Enfant boudeur. (Armeau).

Boudi. *s. m.* Jeune veau. On appelle un veau en répétant coup sur coup: Boudi, boudi, boudi!

Boudingne. *s. m.* Boudin.

Boudoie. *s. m.* Déchargeoir.

Boudonne. *s. f.* Vache. (Sainpuits).

Bouéçeue. *s. f.* Bouchure. (Ménades).

Bouécher. *v. a.* Boucher.

Bouéçon. *s. m.* Bouchon.

Bouée. *s. m.* Bouvier, laboureur qui laboure avec ses bœufs.

Bouérot. *s. m.* Vacher. (Chassignelles).

Bouète. *s. f.* Trou au bas d'une porte pour faire passer les chats. (Essert).

Bouffer. *v. n.* Souffler fortement. — Manger beaucoup et vitement.

Bouffe-la-Balle. *s. m.* Qualification par laquelle, dans le langage familier, on désigne une personne joufflue et joviale, qui a toujours l'air de se gonfler les joues pour *bouffer* sur des balles de blé ou d'avoine qu'il veut chasser.

Boufflotte. *s. f.* Boursoufflure, bosse, beigne à la tête. (Champignelles).

Bouge. *adj.* Qui s'éclaircit difficilement. *Vin bouge,* vin qui ne veut pas s'éclaircir. (Mouffy). — *Linge bouge,* linge mal lavé. (Migé).

Bouge. *s. m.* Embonpoint. Sans doute par analogie avec le *bouge,* la partie la plus bombée d'une futaille.

Bouger. *s. m.* Bouvier.

Bouger. *v. a.* et *n.* Peigner le chanvre. (Chéu).

Bougeur. *s. m.* Peigneur de chanvre. (Chéu).

Bougeux. *s. m.* Cardeur. (Percey).

Bouginer, Boussiller. *v. a.* Emmêler, chiffonner.

Bouhiner (pour *Bousiner*). *v. a.* Faire mal un ouvrage, le faire maladroitement et sans soin.

Bouhineux, euse. *adj.* Celui, celle qui travaille sans soin, qui a l'habitude de gâcher l'ouvrage par maladresse ou manque de soin. Voyez *Bouhiner.*

Bouibouis. *s. m.* Figure grotesque, marionnette, pantin, godenot.

Bouif. *s. m.* Cordonnier. (Germigny).

Bouillausse. *s. f.* Femme déguenillée, malpropre. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Bouiller. *v. a.* et *n.* Peigner le chanvre. (Saint-Florentin). — Voyez *Bouger.*

Bouilleur. *s. m.* Peigneur de chanvre. (Saint-Florentin et Beugnon).

Bouilleure (pour *Bouillure*). *s. f.* Grande chaleur. En v'là de la *bouilleure* aujourd'hui. (Villeneuve-les Genêts).

Bouillot. *s. m.* Panier pour emballer les fruits.

Bouillue. *s. f.* Femme sans soin, malpropre. (Saint-Florentin). — Voyez *Bouillausse.*

Bouinaude. *s. f.* Trou, chatière, petit passage, ouverture, ordinairement de forme ronde. — Se dit, à Villiers-Saint-Benoît, d'une petite cavité pratiquée dans l'un des côtés d'une cheminée pour y placer de menus objets de ménage.

Bouique, Bouisse. *s. f.* Bouche. De *Bucca.* (Sermizelles).

Boularde. *s. f.* Noix dans sa coque verte.

Boulassière. *s. f.* Terrain planté de bouleaux.

Bouler.. *v. a.* Terrasser son adversaire, le rouler par terre comme une boule.

Bouleton. *s. m.* Pelote de fil. (Sermizelles).

Boulin. *s. m.* Nuage orageux. (Perreuse).

Boulonner (Se). *v. pronom.* Se presser, se serrer. Se dit des moutons qui se rassemblent, qui se mettent les uns contre les autres par la chaleur. (Bléneau).

Boulu, ue. *partic. p.* du verbe Bouillir. Qui a bouilli. Du lait *boulu.*

Boulue. *s. f.* Espèce de radis noir, sans saveur, ressemblant à une truffe. (Collan).

Bouquenon. *s. m.* Qui sent le bouc, qui est comme un bouc. C'est une qualification que certaines femmes de Joigny se plaisent à donner à leur mari ; elles prononcent *Bouquénon.*

Bouquer. *v. a.* Heurter, principalement la tête, comme fait un bouc.

Bouqui. *s. m.* Bouc. — Sommet d'un arbre ; sans doute pour *Bouquet.* (Bléneau).

Bouquignon. *s. m.* Partie extrême, point le plus élevé d'un objet. De *bout* et de *quignon*, qui, réunis, doivent signifier l'extrémité supérieure d'un croûton de pain. Ce serait alors par extension que ce mot serait appliqué à toute sorte d'objets. (Festigny).

Bouraquin. *s. m.* Homme gros et court. (Villiers-Bonneux).

Bourdeilleau, Bourdeyeau. *s. m.* Gros nuage noir. (Perreuse).

Boure. *v. n.* Bouillir. Dans nos campagnes, *Boure* est l'infinitif de je *bous*, tu *bous*, il *bout*. Tu feras attention quand le lait va *boure.*

Bourengler. *v. a.* Bouffir, boursouffler. Ne s'emploie guère qu'au participe passé, comme adjectif. Il a la figure toute *bourenflée.*

Bourgeon. *s. m.* Bouton qui pousse sur les paupières ; synonyme de *Loriot.* — Signifie aussi fragment, flocon, surtout en parlant de la laine.

Bourgeon. *s. m.* Perchée de vigne qui ne va pas d'un bout à l'autre de la pièce, mais s'engage entre deux perchées formant angle. — Planche ou hâte de terre plus large d'un bout que de l'autre, ou qui finit en pointe.

Bourguin. *s. m.* Bourrelet d'enfant. (Villiers-Saint-Benoît).

Bourmager. *v. a.* Corriger, changer en mieux, bouleverser. (Bléneau).

Bournaillou, Bournayou. *s. m.* Bâton de marine très-court et non ferré, servant aux mariniers des canaux pour bouter sur les perrés.

Bournéger. *v. a.* Taquiner, vexer.

Bourrachon. *s. m.* Poignée de bourras, d'étoupe, de filasse grossière.

Bourrade. *s. f.* Feu de bourrées, vif et clair. Sinonyme de *Chalibaudée.* (Saint-Florentin).

Bourrasses. *s. f. pl.* Chanvre de la plus grossière qualité. Des *bourasses* de chanvre. (Lainsecq).

Bourréger. *v. a.* Botteler, faire des bourrées.

Bourriau. *s. m.* Prune de perdrigon.

Bourriautier. *s. m.* Prunier qui produit les bourriaux.

Bourrienne. *s. f.* Guirlande d'oignons.

Bourrillon. *s. m.* Emmêlis de menus tissus, de fils de lin, de laine, de coton ou autres, pliés et repliés sur eux-mêmes, au hasard, en tapon, sans ordre.

Bourron. *s. m.* Fagot d'épines. — Se dit, par extension, d'une personne grognon, bourrue, mal gracieuse.

Boursion. *s. m.* Echelon.

Bourson. *s. m.* Pelote consistant en une espèce de sac rempli de son, sur laquelle on pique les aiguilles et les épingles. (Percey).

Bousculier. *s. m.* Celui qui touche à tout, qui entreprend tout, qui bouscule tout et qui ne fait rien. (Saint-Florentin).

Bousiller. *v. a.* Plier, replier, rouler de menus tissus, des cordonnets, des fils, sans soin, au hasard, en désordre.

Bousin. *s. m.* Lieu de débauche ; bruit, vacarme que l'on y fait.

Boussenée. *s. f.* Buisson touffu. (Etivey).

Boussiau. *s. m.* Gros nuage qui crève sur la tête. (Saint-Bris).

Bousson. Echelon. Roquefort donne *Boujon.*

Bousson. *s. m.* Buisson.

Boussounotte. *s. f.* Fauvette, parce qu'elle niche dans les buissons, dans les *boussons.*

Boustifaille. *s. f.* Mangeaille, nourriture abondante.

Boustifer. *v. n.* Manger avidement. (Gisy-les-Nobles).

Boustacul. *s. m.* Homme de taille courte et ramassée. (Lainsecq). — A Auxerre, on dit *Bas-du-cul.*

Boutenère. *s. f.* Boutonnière. (Vassy-sous-Pisy).

Bouterolle. *s. f.* Nid où pondent les poules. (Saint-Privé). — Panier de forme cylindrique, ordinairement sans anse, servant à contenir les provisions de fruits secs (noix, pruneaux, etc.)

Boutiller. *v. a.* Bousculer, jeter par terre, rouler dans la *boue*, dans la poussière. — *Se Boutiller.* v. pronom. Se rouler, se vautrer dans la *boue*, dans la poussière.

Boxon. *s. m.* Brandon, tison allumé. Se dit, à Armeau, sans doute par métaphore, parce que les *boxons* et autres lieux de débauche sont bien souvent la source des querelles, des discordes qui

troublent les familles et qu'ils doivent être considérés comme des torches qui allument les passions et détruisent la concorde entre parents et amis. *Boxon*, au reste, est un dérivé du mot anglais *Box*, qui signifie *cabinet particulier de café, d'auberge, de taverne*, et aussi, *soufflet, coup de poing*.

Boxonner. *v. a.* Bousculer, taper, battre, souffleter, comme on le fait dans les boxons. De l'anglais *Box*.

Boyarne. *s. f.* Ouverture pratiquée dans les murs d'une étable pour y faire pénétrer l'air et la lumière.

Boyer. *s. m.* Trou dans un mur. — Bouvier.

Boyotte. *s. f.* Petite fenêtre.

Braillasse. *s. f.* Femme criarde et braillarde.

Bramaingnoux, ouse. *s. m.* et *f.* Qui demande et qui se plaint sans cesse. De *Bramer* et de *main* (maingne), se plaindre en tendant la main. Le *Bramaingnoux*, conséquemment, est le mendiant ou celui qui, à l'exemple du mendiant, demande toujours d'un ton piteux et dolent. (Etivey).

Brâment. *adv.* Contraction de *Bravement*. Bien, commodément, doucement, sans embarras, sans gêne d'aucune sorte. J'nous sons en allés ben *brâment* par l'chemin de fer.

Bramer. *v. n.* Beugler, imiter le cri du cerf.

Brancher. *v. n.* Pousser des branches. Cet arbre *branche* bien.

Branchiller. *v. n.* Pousser des petites branches.

Brandiller (Se). *v. pronom.* Se balancer.

Brandilloire, Bradilloie, Brandillouée. *s. f.* Balançoire.

Brandillé, ée. *part. p.* de Brandiller. Mis en balance, mis en mouvement de ci, de là. — *Soupe brandillée*, soupe faite dans une marmite, dans un chaudron suspendu à la crémaillère, qu'on agite et qu'on *brandille* suivant le besoin.

Brandonner. *v. a.* Se dit, à Villiers-Saint-Benoît, des honneurs rendus le jour du dimanche gras (ne serait-ce pas plutôt le jour des brandons?), à un nouvel habitant de la commune.

Brandons (Dimanche des). Premier dimanche de Carême, ainsi appelé, parce qu'autrefois, ce jour-là, les jeunes gens, par ressouvenir des temps du paganisme, parcouraient le soir la campagne avec des tisons et de petits fagots de *brande* allumés, qu'ils agitent sous les arbres et dont ils formaient ensuite un grand feu autour duquel ils dansaient en rond. C'était sans doute aussi ce jour là qu'à Villiers-Saint-Benoît on souhaitait, par la même occasion, la bienvenue aux étrangers nouvellement établis dans la commune; c'est également ce jour là que, dans certaines localités, les jeunes mariés sont obligés de distribuer la *grolée* aux jeunes gens.

Branlée *s. f.* Forte charge. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Brasse. *s. f.* Besace, ainsi appelée parce qu'on la porte suspendue sous le *bras*.

Brassiée. *s. f.* Brassée. *Brassiée* de copeaux, *brassiée* de sarments.

Braster, Brâter *v. n.* Tourner court. De *Brast*, tournant d'une rue, détour.

Brâter. *v. n.* Demander sans besoin, à tout propos, en geignant, à la manière des mendiants et de ceux qui tendent le *bras*.

Brâteux. *s. m.* Celui qui demande toujours sur un ton pleurard, en se plaignant de ne pas gagner assez, et qui toujours a l'air de vous tendre le *bras*.

Brave. *adj.* Qui est beau, propre, bien vêtu, bien attifé. Comme te v'là *brave* aujourd'hui.

Bravoisies. *s. f. pl.* Enjolivements. Les *bravoisies* d'une robe. Des sabots à *bravoisies*. De *Brave*, beau, bien paré, bien arrangé.

Brée. *s. m.* Brin. (Étais).

Brégée. *s. f.* Quantité déterminée de noix, de chènevis ou autres graines oléagineuses mises sous la presse. Se dit pour *broyée*.

Brégeotte et, par contraction, Bréotte. *s. f.* Bruyère.

Bréger. *v. a.* Briser, broyer.

Brêle. *adj.* Cassant, fragile. (Bléneau).

Brême. *adj.* Synonyme de Brêle. (Grandchamp, Villeneuve-les-Genêts).

Brêne. *adj.* Cassant. Le peuplier est un bois *brêne*. Voyez *Brêle* et *Brême*.

Brêter. *v. n.* Se dit, à Villiers-Saint-Benoît, pour *brâter*, par conversion de l'*a* en *e*. Voyez *brâter*.

Breucher. *v. n.* et *v. a.* Donner des coups de cornes, en parlant des vaches. (Jussy).

Breucheton. *s. m.* Biberon, petit vase à bec ou à tuyau pour faire boire un enfant. (Fresnes). — Se dit pour *brocheton*, petit brochet.

Breuiller. *v. n.* Beugler, meugler. La vèche ne fait que *breuiller* ce matin; qué qu'all' a donc?

Breuillon. *s. m.* Beuglement. (Villiers-Bonneux).

Breuillonner. *v. n.* Beugler. (Ibid.)

Breumer (sans doute pour *Brâmer*). *v. n.* Beugler. (Perreuse).

Breuze. *s. f.* Fougère. (Perreuse).

Bricole. *s. f.* Hotte de femme, à Jussy. On dit *bricoule*, à Lainsecq, et cependant, dans ce même pays, quand il s'agit de brides de sabots, on dit des *bricoles*.

Brigander. *v. a.* Traiter sans ménagement, battre sans pitié. — *Brigander du blé*, le battre par poignées sur une feuillette pour faire que la paille ne soit pas brisée. (Mont-Saint-Sulpice, Seignelay).

Brige. *s. f.* Braise. (Athie).

Brigis. *s. m.* Brasier. (Ibid.)

Bringue. *s.* et *adj. f.* Femme stérile, qui ne peut avoir d'enfants. Se dit sans doute pour *Bragne*, *Breine*, *Brehaigne*. — *Bringue*, au reste, est une injure que les femmes se disent entre elles, et qui a pour origine cette idée des anciens, que la stérilité est un déshonneur, une marque d'infériorité chez la femme qui en est atteinte. — Se dit aussi d'une mauvaise jument.

Brique. *s. f.* Tesson, débris de vaisselle. *Faire des briques*, casser de la vaisselle.

Briquet. *s. m.* Homme sans caractère, qui se laisse mener, qu'on fait mouvoir comme un *briquet*. — Dans Roquefort, *Briquet* signifie sot, stupide; ce qui concorde avec notre acception.

Brisaquer. *v. a.* Briser. (Roffey).

Brissaudes. *s. f. pl.* Petits morceaux de porc frits dans la poêle. — Crotons, résidus de suif fondu. Voyez *Beursaude*.

Brocher. *v. n.* S'écouler, passer par la broche. Se dit, en général, d'un liquide qui coule, qui s'échappe en un mince filet.

Brôleux. *s. m.* Rôdeur. (Bléneau).

Broquer. *v. a.* Choquer, heurter. (Rugny).

Broqueriat. *s. m.* Bonde, broche, bondon. (Domecy-sur-le-Vault).

Brotte. *s. f.* Brouette.

Brou de beurre. *s. m.* Écume de beurre.

Broustilles. *s. f. pl.* Broussailles, broutilles, menues branches de bois.

Brouquié, quiée (pour *Broutié*, *Broutière*). *s. m.* et *f.* Qui mange, qui broute. Terme familier usité à Perreuse et dans la Puysaie, pour indiquer les personnes qu'on est obligé de nourrir. Ainsi, un homme, en parlant de sa femme, dit : Ma *brouquiée*, et, en parlant de ses enfants : J'ai deux, trois *brouquiés* qu'avont boun' appêtit. Les animaux domestiques sont aussi des *brouquiés*.

Brouquette (pour *Broquette*). *s. f.* Petite cheville, petite pointe. A Auxerre, on dit : Patient comme un chat qui chie sur des *brouquettes*.

Brouqueziot. *s. m.* Bondon. (Fresnes).

Brouster. *v. a.* Faire à la hâte, vite et mal. Le matin, une ménagère paresseuse ou trop pressée *brouste* son ménage.

Bu, ue. *adj.* Se dit improprement partout pour *ivre*.

Bubune. *s. f.* Synonyme ironique et atténuatif de vin, de boisson, de bouteille. Ainsi, pour ne pas dire d'un homme qu'il est ivrogne, on dit qu'il aime la *bubune*. — Précédé de *faire*, il signifie boire. Voyons, mon p'tit, *fais bubune*. Il y a des femmes qui aiment à *faire la bubune*.

Bûcheton. *s. f.* Bûcheron. (Trucy).

Buer. *v. n.* Faire la lessive.

Buge. *s. f.* Lessive. (Saint-Germain-des-Champs). — Dans le Berry, on dit *Bugée;* en Basse-Bretagne, *Buga*.

Bugeaux. *s. m. pl.* Papiers. (Saint-Brancher).

Bugeon (pour *Buson*). *s. m.* Qui est lourd d'esprit et très-lent dans ses mouvements, dans son travail, dans ses actions. (Germigny).

Buhiant (pour *Bouillant*). *s. m.* Qualification ironique donnée au musard qui regarde l'ouvrage, qui tourne autour plus ou moins longtemps avant d'y toucher. (Turny).

Buie. *s. f.* Buée, lessive. (V. *Buer*.)

Buleton. *s. m.* Baril. (Quincerot).

Buriner. *v. a.* Frapper avec colère, en marquant ses coups, comme on le ferait avec un *burin*.

Burinette, Beurinette. *s. f.* Petit vase de grès ou de fer blanc, pouvant se fermer hermétiquement, dans lequel les ouvriers des champs et les gens de métier qui travaillent au dehors emportent leur pitance.

Burtiot. *s. m.* Bluteau, blutoir. (Chassignelles).

Busoche. *s. f.* Sorte de fauvette. (Villiers-Saint-Benoît).

Busonner, Busouner. *v. n.* Ne pas travailler sérieusement, s'occuper à des riens, lambiner, musarder, comme une *buse*.

Butiner. *v. n.* Charrier des glaçons. Il a gelé fort cette nuit : voilà la rivière qui *butine*. (Auxerre).

C

Cabachon. *s. m.* Garde-genoux, auge à l'usage des laveuses. Du grec *cabos.*

Cabas. *s. m.* Auge, vaisseau de bois ou de pierre, dans lequel se met la pâture donnée aux pourceaux. Du grec *cabos* et du latin *cabus.* — Voiture ancienne, non suspendue, dans laquelle on était fortement cahoté; par extension, le cahot résultant de cette voiture.

Cabasser. *v. a.* Secouer, cahoter, par assimilation avec les secousses, les cahots qu'on reçoit dans un cabas.

Cabi. *s. m.* Lièvre.

Cabin. *s. m.* Taureau. (Percey). — Suivant Jaubert, ce nom serait, dans certains pays, donné au chevreau.

Caboiche, Cabouèche. *s. f.* Caboche, tête, cervelle. (Sermizelles).

Caboigne. *s. f.* Cabane. (Vassy-sous-Pisy).

Caborgneute. *s. f.* Lucarne. (Véron).

Caborgnis. *s. m.* Mauvaise bicoque. (Plessis-Saint-Jean).

Cabosser, Camboisser, Cambosser. *v. a.* Bossuer. Des vieilles casseroles *camboissées.*

Cabot. *s. m.* Toupie, sabot. — Chien de petite taille, ainsi appelé sans doute à cause de sa grosse tête, et par analogie avec le poisson du même nom appelé aussi *Chabot.* Du latin *caput.*

Cabouèche. *s. f.* Caboche, clou à grosse tête. Du latin *caput.*

Cabouillon. *s. m.* Radier d'un pertuis. (Châtel-Censoir).

Cabour. *s. m.* Vieille maison. (Grandchamp).

Cabourlotte. *s. f.* Loge, cabane, maison délabrée.

Câbrer. *v. a.* Élever, dresser. *Câbrer* des perches, des poteaux, pour faire une construction légère. *Câbrer* une échelle contre un mur. (Villeneuve-les-Genêts).

Cabri. *s. m.* Chevreau. De *caper,* bélier.

Câbris. *s. m.* Appentis, hangar rustique. Jaubert donne *Cabrat,* hangar.

Cacas. *s. m.* Noix.

Cachon. *s. m.* Tas de foin dans les champs. (St-Denis-sur-Ouanne, Bléneau).

Cachouquier, Cachoutier. *s. m.* Cachottier, celui qui ne dit jamais rien de ce qu'il sait, de ce qu'il fait, qui met du mystère et du secret en toutes choses, même dans les plus insignifiantes.

Cacoter. *v. n.* Mûrir, en parlant des noix. V'là les noix qui *cacotent.* (Véron).

Cacotte. *s. f.* Terme enfantin, dent, nicotte.

Cacou. *s. f.* Grosse noix.

Cacou. *adj.* Très-malade. Du grec *cacos,* mauvais.

Cacouée, Cacouine. *s. f.* Hanneton. — A Montillot, on dit *Cacouille.*

Cacouet. *s. m.* Nuque.

Cacrou. *s. m.* Coquille de noix.

Cadole. *s. f.* Genre de cabane particulier aux bateaux de la Saône naviguant sur le canal de Bourgogne. (Laroche).

Cafernaude. *s. f.* Cachette, retrait, cabinet noir. De *Capharnaüm.*

Caffe. *s. m.* Nombre impair; unité au-delà du nombre nécessaire. — Se dit aussi adjectivement. *Un bœuf caffe,* bœuf qui a perdu son compagnon.

Cafite. *adj.* Joli. (Étais).

Cage. *s. f.* Plantain; ainsi appelé sans doute, parce qu'il sert à alimenter les oiseaux en cage. (Argenteuil).

Cageron. *s. m.* Petite claie d'osier. (Gisy-les-Nobles).

Cagesatte. *s. f.* Cage à fromages. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Cagnats. *s. f. pl.* Lassitude extrême, douleurs que l'on ressent dans les reins, dans les articulations des membres, à la suite d'une grande fatigue ou d'une longue marche.

Câgne. *s. m.* Chien. — Se dit, figurément, de toute personne lâche ou fainéante.

Cagner. *v. n.* Flagorner, faire comme le chien qui remue la queue.

Cagneux. *s. m.* Flagorneur, flatteur bas et complaisant.

Cagnoche. *adj.* Un peu cagne, un peu souffrant. (Étais).

Cagnon. *s. m.* Nuque, derrière du cou, chignon. Jaubert donne *Chagnon,* d'où dérivent *chaignon, chignon.* (Puysaie).

Cagnon. *s. m.* Petit chien.

Cagnot. *s. m.* Petit coin.

Cagnote. *s. f.* Petite masure, logis étroit, malpropre, bon pour un chien. De *cagne,* Canis.

Cagou. *s. m.* Escargot. (Collan).

Caguenas, Calnas, Cannas. *s. m.* Cadenas.

Caheurler, Cahorler. *v. n.* Tousser.

Caicher. *v. a.* Cacher.

Caichotte. *s. f.* Cachotte.

Caille-mouillée. *s. f.* Personne douillette, qui se plaint toujours, à qui tout est contraire, à qui tout fait mal, et qui voudrait que tout le monde lui dit : Prenez bien garde, faites attention, soignez-vous bien.

Caillenne. *s. f.* Béguin, sorte de coiffe des vieilles paysannes, dont le fond large et carré se compose de deux morceaux de toile entre lesquels on met une couche d'étoupes ou de ouate que l'on pique à très-petits carreaux pour lui donner de la consistance.

Cailliberdat. *s. m.* Composé de prunes cuites. Doit être une altération de *Caliberdoule*, qui en effet signifierait *prune chaude*, *prune cuite*, de *Calidus*, chaud, et de *Berdoule*, petite prune noire.

Caillotte. *s. f.* Caillé, lait caillé.

Caimander. *v. n.* Mendier. Se dit par interversion de *mendicare*.

Caiment. *adv.* Quasi, *quasiment*, presque.

Cairniau, Carneau. *s. m.* Lucarne, soupirail. (Domecy-sur-le-Vault).

Cajatte. *s. f.* Cachette. (Mâlay-le-Vicomte).

Cajiau. *s. m.* Présure. (Rugny).

Calandot. *s. m.* Qui se dandine en marchant. (Rugny).

Calard. *s. m.* Celui qui n'est pas de parole, qui ne tient pas sa promesse.

Calat. *s. m.* Noix.

Calatier. *s. m.* Noyer.

Calaud. *s. m.* Câlin, flatteur.

Calé, ée. *adj.* Riche, cossu, bien vêtu, bien habillé. — *Maison calée*, maison bien pourvue de linge et de mobilier, où rien ne manque de ce qui est nécessaire pour vivre confortablement.

Calebasser (Se). *v. pron.* Se troubler, se bouleverser, en parlant du temps. V'là le temps qui *se calebasse*. C'est une allusion à cette circonstance, que la calebasse, par sa forme, difficile à mettre d'aplomb, est sujette, à cause de cela, à se renverser, à faire la culbute.

Calembeurdon. *s. m.* Mets composé d'un mélange de fromage, de beurre et de farine délayé dans du lait. (Perccy).

Calenchetelle. *s. f.* Plaisanterie; bourde, conte pour rire. (Puysaie). — L'abbé Corblet donne *calenger*, chicaner, tromper dans un marché; du bas latin *Calengia*, et du roman *Chalenger*.

Calendot. *s. m.* Nonchalant. (Rebourseaux). De *Calender*, perdre son temps à des balivernes. — Voyez *Calandot*.

Calénée. *s. f.* Sarbacane. (Sénonais).

Caler. *v. n.* Se désister, reculer, ne pas oser, se cacher, se taire quand il faudrait parler.

Caler. *v. a.* Coiffer, couvrir la tête d'un bonnet, d'une *cale*. — Se caler. *v. pron.* Se coiffer. — *Femme mal calée*, femme mal peignée, mal coiffée.

Califeriot. *s. m.* Enveloppe de la châteigne.

Câline. *s. f.* Bonnet plat, tout uni.

Calo. *s. m.* Esclave, mercenaire, homme accablé par la peine, le travail, la misère. — *Por'Calo*, pauvre homme. *Por'Calate*, pauvre femme. (Plessis-Saint-Jean). — Du latin *Calo* et du grec *câlon*, qui ont l'un et l'autre la même signification.

Calon. *s. m.* Noix dans son brou, dans son écale.

Calonnier, Calognier, Calounier. *s. m.* Noyer, arbre aux calons.

Calorgne, Caliborgne. *s. m.* et *adj.* Borgne, louche, qui voit de travers, qui voit mal.

Calot. *s. m.* Petit bonnet, coiffe de bonne femme.

Calot. *s. m.* Grosse bille de bois. (Armeau).

Calotte. *s. f.* Petite écuelle. Il y a une forte ressemblance entre ce mot, *Calotte*, et *Calatte*, qui veut dire *jatte*, du latin *Calathus;* cependant il pourrait se faire que ce genre d'écuelle fût appelé ainsi à cause de sa ressemblance avec la petite *calotte* des ecclésiastiques. (Merry-la-Vallée).

Calouche. *adj.* Qui a l'habitude de fermer un œil pour regarder.

Caloue. *s. f.* Volaille malade, qui laisse tomber ses plumes. (Sommecaise).

Calougnier. *s. m.* Canonnier. — Bois noir dont on fait le charbon pour la poudre à canon. (Andryes).

Calouner. *v. a.* Jeter des pierres, lancer des projectiles quelconques. Voyez *Acalouner*.

Caluchon. *s. m.* Petit bonnet, petite cale. (Plessis-Saint-Jean).

Calvanier, Calvarnier, Cavarnier, Cavernier. *s m.* Valet de ferme, berger, laboureur, batteur en grange.

Camasse. *adj.* Sournois. (Vassy-sᵗ-Pisy).

Cambrouche. *s. m.* Homme très-grand, très-fort. — Se dit aussi de celui qui traîne la jambe en marchant. (Rugny).

Cameau. *s. m.* Souche à grosse tête. (Armeau).

Camias. *s. m. pl.* Manières de parler et de regarder qui semblent dire aux gens : Tenez-vous à distance. — *Faire des camias*, se donner de grands airs, faire l'homme important. — *Faiseur de camias*, faiseur de manières, faiseur d'embarras.

Camillée. *s. f.* Ecuelle d'eau, plante aquatique. (Coulours).

Camou. *s. m* Gros tison. Voyez *Cameau*. — Joubert donne *Camochon*, qui, évidemment, doit avoir la même origine. (Perrigny-lès-Auxerre).

Campaine, Campeune. *s. f.* Clochette qu'on suspend au cou des béliers. Du latin *Campana*.

Campe. *s. f.* Posture, assiette, attitude

ferme. — *Tenir bonne campe*, être assidu, tenir pied à son ouvrage, ne pas se laisser déranger, détourner par quoi que ce soit. De *Camper*.

Camper. *v. a.* Appliquer, flanquer, jeter, lancer. Son cheval l'a *campé* par terre. Je lui ai *campé* un soufflet sur le nez. — Se camper. *v. pronom.* Se poser, se mettre. Je me suis *campé* devant lui. Il s'est enfin *campé* à l'ouvrage.

Canaille. *f. s.* Marmaille, bande de petits enfants, de gamins turbulents et criards. — Littéralement parlant, troupe de petits chiens.

Canaillon, Canaillou. *s. m.* Terme injurieux. Canaille, personne malhonnête et méprisable.

Canard. *s. m.* Bois de flottage tombé au fond de l'eau.

Cancouelle, Cancouenne. *s. f.* Hanneton.

Cancotau. *s. m.* Homme qui nasille en parlant, à la manière de polichinelle. (Toucy).

Caner. *v. n.* Errer comme un chien. — Par extension et similitude, vagabonder, faire l'école buissonnière, la fûtaine, en parlant des enfants. Du latin *Canis*.

Caner. *v. n.* Terme du jeu de billes. Action d'envoyer sa bille au but ou contre celle de son partenaire, et de l'atteindre, de la choquer, de la frapper plus ou moins raide.

Canezas. *s. m.* Cadenas. (Percey).

Cani. *s. m.* Caneton, petit canard. Fait *canas*, au pluriel. Un *cani*, des *canas*. (Athie).

Canigot. *s. m.* Escargot. (St-Sauveur).

Caniquet. *s. m.* Toit à canes. (Villiers-Saint-Benoît).

Caniquiée. *s. f.* Chaumière, cabane en ruine ou de peu de valeur. — Se dit aussi, par analogie, d'une personne mal portante.

Canivelle. *s. m.* Un des membres du corps humain. Il est tombé les quatre *canivelles* en l'air. Si je ne me retenais pas, je te briserais les quatre *canivelles*.

Canner (prononcez *can-ner*). *v. n.* Crier comme un canard.

Canner. *v. n.* Plier sous le poids d'un fardeau. Se dit ainsi peut-être, parce que, dans ce cas, on éprouve le besoin de s'appuyer sur un bâton, sur une *canne*.

Canneton. *s. m.* Hanneton. (Courgis, Auxerre, etc.).

Canon, Canonnier. *s. m.* Prunier de Sainte-Lucie.

Canouche. *s. f.* et Canouchon. *s. m.* Souche.

Canoués. *s. m. pl.* Lieux d'aisances. De *caner*, chier, foirer comme les canes. (Courgis).

Canouter. *v. a.* Synonyme de *Calouner*. (Seignelay).

Canquène (sans doute pour *Quantième*). *s. f.* Laps de temps écoulé. *Il y a une belle canquène*, pour il y a longtemps, il y a très longtemps. (Percey).

Canuche. *s. f.* Souche de bois.

Canuler. *v. a.* Ennuyer, fatiguer, harceler, asticoter. Voyons, est-ce que t'as entrepris de me *canuler*? Laisse-me tranquille. De *canule*, petit tuyau servant à divers usages.

Capaudis. *s. m.* Copeaux de menuiserie. (Vertilly).

Capines. *s. f. pl.* Vieilles pantoufles. (Saint-Privé). — Voyez *Écapine*.

Caquais, Caquin, Coquand. *s. m.* Œuf de poule. Dérivé de *coque*.

Caquelot. *s. m.* Personne qui se dandine, qui se berce en marchant.

Caquelotter, Caquenotter. *v. n.* Se bercer, se dandiner en marchant. (Etivey).

Caquereau, Caqueriau, Cacuzeau. *s. m.* Coque de noix.

Caquériot, Caquésiot, Caquéyot. *s. m.* Cousin, insecte ailé fort incommode par son bourdonnement et ses piqûres. Joubert donne *Caqueriau*.

Caquie. *s. m.* et Caquiou. *s. m.* Chassie, matière gluante qui transpire des yeux, surtout pendant le sommeil.

Caquieux, euse. *adj.* Qui a les yeux chassieux. — S'emploie aussi substantivement. C'est un *caquieux*.

Caquot. *s. m.* Noix. (Villechétive).

Carabi. *s. m.* Gros morceau de pain. (Puysaie.)

Carafée. *s. m.* Giroflée couleur de terre brûlée. (Villeneuve-les-Genêts). — Ailleurs, ce nom se donne aux jalousies, à l'œillet-de-poète.

Caraousse. *s. f.* Mauvaise viande, viande osseuse. De *caro* et *os*, *ossa*. (Chastenay).

Carcancouelle. *s. f.* Hanneton. (Sainpuits).

Carcari. *s. m.* Escargot. (Champignelles, Argenteuil).

Carcasser. *v. n.* Babiller, caqueter à tort et à travers, comme une pie. (Chevillon).

Carcasson. *s. m.* Escargot. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Carciau. *s. m.* Carcasse. Un dindon maigre comme un *carciau*.

Carcois, Charcois, Charcouet. Creux à la base de l'occiput, nuque du cou.

Carcouiner. *v. n.* Nasiller. (Merry-la-Vallée).

Carêmes (Les). *s. f. pl.* Les semailles des orges et des avoines, sans doute parce qu'elles coïncident avec le carême. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Çarimonies. *s. m. pl.* Façons, manières, cérémonies. Un faiseux de *çarimonies*.

Caristade. *s. f.* Aumône. — Mauvaise farce, danse malséante. Il y a évidemment entre cette dernière acception et la première une relation nécessaire, le métier de farceur, de bateleur, de danseur, étant une des mille manières de mendier, de provoquer la *caristade*. Voyez *Caristaud*.

Caristaud. *s. m.* Homme de peu de consistance, de peu de valeur, qui mendie, qui demande la charité, la *caristade*. Du latin *charitas*.

Carlot. *s. m.* Cheval vieux et maigre. (Saint-Sauveur).

Carniau. *s. m.* Soupirail de cave. (Vertilly).

Carnicher. *v. n.* Jouer aux billes. (Armeau).

Carquelin. *s. m.* Cartilage des oreilles. (Bagneaux).

Carquelle. *s. f.* Hanneton.

Carqueuille. *s. f.* Personne sans probité.

Carre. *s. f.* Angle, côté, face terminée carrément. La *carre* d'une rue. La *carre* d'un bois. Les quatre *carres* d'une table. Se coiffer de *carre*. Du latin *quadra*.

Carrée. *s. f.* Nom donné par les mariniers de l'Yonne à la cabane de leurs bateaux, à cause de sa forme quadrangulaire et de sa couverture plate ou légèrement bombée.

Carroir. *s. m.* Terrain vague au bord d'un chemin. (Diges). — On dit aussi *carroi*, *carroué*. Dans une foule de communes, il existe des climats portant une de ces dénominations.

Carron. *s. m.* Coin, fragment de carre. — *Carron de pain*, morceau du chanteau, dans lequel il y a plus de croûte que de mie. Voyez *Carre*.

Carrosse. *s. m.* Garde-genoux d'une laveuse. Se dit par ironie, par antiphrase.

Carrouge. *s. m.* Carrefour, endroit où plusieurs rues, plusieurs chemins viennent aboutir.

Cartelot, Quartelot. *s. m.* Quartier de pain. (Courgis). — Dans le commerce de bois, on appelle *quartelot*, une sorte de planche de bois blanc ayant trois fois l'épaisseur d'une volige champagne.

Cartille. *s. f.* Morceau, tranche. Une *cartille* de pain.

Cartin, Quartain. *s. m.* Petite corbeille d'une contenance déterminée, dans laquelle on donne l'avoine aux chevaux.

Casiau. *s. m.* Membrane de la caillette du veau, présure, qui sert à faire cailler le lait. Du latin *caseus*, fromage.

Casse (*a* bref). *adj.* Durci. Pain *casse*. Terre *casse*.

Casse-croûte. *s. m.* Gourmand, fainéant, qui mange plus qu'il ne gagne.

Cassemindien. *s. f.* Câlin, flatteur, hypocrite, qui parle autrement qu'il ne pense, qui paraît ce qu'il n'est pas. C'est sans doute une altération de *comédien*. (Poilly-sur-Serein).

Cassine. *s. f.* Masure, cabane tombant en ruine; vieille brebis, brebis maigre et malade.

Castagne. *s. f.* Brebis, moutons réunis en certain nombre. (Percey). — Voyez *Bergasse*.

Castiller. *v. a.* Quereller, chercher noise, chercher *castille*. (Vassy-sous-Pisy).

Catamoise. *s. f.* Fille. Se dit le plus souvent en mauvaise part. Ainsi, à Auxerre, il y a quelque 30 ans, il n'était pas rare d'entendre une mère irritée traiter sa fille de *catamoise*.

Catherinette. *s. f.* Couturière, fille qui a coiffé sainte Catherine.

Catichimeux. *s. f.* Enfant qui fréquente le catéchisme.

Catin, Cataut. *s. f.* Poupée; femme de mauvaise vie. A Saligny, le nom de *catin* se donne aussi quelquefois à un petit agneau, sans doute parce qu'on joue avec lui comme avec une poupée.

Catiner. *v. n.* Jouer à la poupée, faire, habiller des poupées.

Catinier. *s. f.* Petit garçon qui aime à jouer avec les filles, à la poupée.

Caublin (A). *Locut. adverb.* A califourchon. Porter un enfant *à caublin*. (Migé).

Caue (d'à). *Locut. interrogat.* D'à cause? Pourquoi? C'est un synonyme du *Qu'avis* de la Puysaie.

Caugnon. *s. m.* Petit souchon de bois. Du latin *cauda*.

Caut, Couaut (du latin *cautus*). *s. m.* Abri. *Se mettre caut*, *à caut*, *à couaut*, *à la caut*, *à la cauïaut*, se mettre à l'abri. Les formes *couaut*, *cauïaut* et mieux, selon nous, *cauïau*, semblent préciser davantage qu'on se met à l'abri de la pluie, de l'eau, de *ïau*.

Cautin. *adj.* Cauteleux. (Vassy-sous-Pisy.)

Cauver. *v. n.* Causer.

Cavalerie. *s. f.* Race, espèce chevaline. La Puysaie élève, nourrit une belle *cavalerie*.

Cavon, Caveron. *s. m.* Petit caveau en contrebas d'une cave.

Céguéri. *s. m.* Céleri. (Coulours).

Celé (En). *locut. adv.* A l'abri. *Etre en celé*, *se mettre en celé*, être à l'abri, être à couvert, se mettre à l'abri, se mettre à couvert, être caché. Du latin *Celari*. — Voyez *Encelé*.

Cencitrou. *s. f.* Sorte de pâtisserie grossière. (Armeau).
Cenise. *s. f.* Cendre rouge d'un foyer ardent. De *Cinis*. (Perrigny-les-Auxerre).
Cercœur. *s. m.* Cercueil.
Cèque, Ceiquïe. *s. m.* Cercle. (Menades).
Cerège. *s. f.* Cerise.
Cerégier. *s. m.* Cerisier. (St-Germain-des-Champs).
Cerson. *s. m.* Cresson. (Chigy).
Cérusien. *s. f.* Médecin, chirurgien.
Ceviée. *s. f.* Civière. (Menades).
Chacane. *s. f.* Viande. (Arcy-sur-Cure).
Chabine. *s. f.* Housse de collier en peau de mouton. De *Chabin*, mouton.
Chabler. *v. a.* Abattre des fruits à coups de perche, à coups de gaule. (Bléneau).
Chabouéchi, Chatbouécheri. *subs. m.* Chauve-souris. (Domecy-sur-le-Vault, Etivey).
Chabouiller. *v. a.* Emmêler. *Chabouiller* les cheveux. (Vertilly).—Jaubert donne *chaboulé*, ébouriffé.
Chacon. *s. m.* Enveloppe épineuse de la châtaigne.
Chacouéner, Chacoiner, Chagoiner. *v. a.* Chapoter, enlever des copeaux d'un morceau de bois. De *Chacou*, gros couteau, ou de *Chacia*, hache, cognée.
Chacou. *s. m.* Gros couteau. Du bas latin *Chicia*, hache, cognée. (Tronchoy).
Chacueugne. *pron. ind. m.* et *f.* Chacun, chacune. (Athie).
Chadrat, ate. *adj. des 2 genres.* Grand et fluet, sec, maigre. (Percey).
Chadron. *s. m.* Chardon. (Argentenay).
Châdron, Chaiseron. *s. m.* Ustensile en terre percé de trous pour faire égoutter les fromages. (Armeau).
Chadronnet. *s. m.* Chardonneret.
Chafauder. *s. m.* Harceler, tourmenter. (Villeneuve-les-Genêts).
Chafrignard, *adj.* Déplaisant, grognon, peu endurant, ce qu'on appelle un *mauvais coucheur*.
Chafrignier. *s. m.* Difficile dans le manger. (Plessis-St-Jean). — V. *Poqueux*.
Chagrognat. *adj.* Difficile. (Bagneaux).
Chagnard. *adj.* Dur, coriace (Etais). — A Villiers-Saint-Benoît, s'emploie substantiellement et signifie bois revêche, homme rechigné, d'un caractère difficile.
Châgne. *s. f.* Chêne. Ç't'année, gna ben de l'égland su les *Châgnes*.
Châgniau. *s. m.* Petit chien.
Chagoiller. *v. a.* Chatouiller. (Vassy-sous-Pisy).
Chagreigne. *s. m.* Chagrin. (Ménades).
Chagrillot, Chagriot, Chastouillot. *s. m.* Action de Chatouiller, Chatouillement. — On dit *faire Chatouillot, faire Chagrillot*, pour chatouiller.
Chaichot, Chéchot (pour *Fachot*). *s. m.* Petit sac. (Girolles).
Chaïcle. *s. f.* Chasuble. (Ménades).
Chaîdon. *s. m.* Chardon. (Vassy-sous-Pisy).
Chaillot. *s. m.* Chaseron, moule à fromage. (Accolay).
Chaillotte. *s. f.* Caillotte, menu caillou, menue pierre.
Chaillottière. *s. f.* Amas de menues pierrailles dans un champ. De *Chaillotte*, petit caillou, et du latin *Calculus*. (Saint-Denis-sur-Ouanne).
Chaillou. *s. m.* Caillou.
Chaillouter. *v. a.* et *n.* Jeter des pierres, des cailloux. (Villeneuve-les-Genêts).
Chaingnon. *s. m.* Chaînon. (Sommecaise).
Chaircuitier, Chertuquier. *s. m.* Charcutier.
Chaire. *s. f.* Chaise. C'est l'ancienne prononciation conservée dans plusieurs de nos campagnes, dans celles de la Puysaye notamment, et l'on dit d'ailleurs, quelquefois, l'un pour l'autre.
Chaisière. *s. f.* Grand panier en osier pour faire sécher les fromages. (Armeau).
Chalante, Chalanton. *s. m.* Charançon.
Chaler. *v. n.* Etre essouflé, haleter, perdre haleine par suite d'une course rapide ou de grands efforts.
Chalibaude, Chalibaudée, Charibaude, *s. f.* Sorte de flambée, vive, pétillante, qui passe vite, mais qui réchauffe et ragaillardit. Ces trois mots, croyons-nous, doivent être des formes ou, plutôt, des altérations de *Chaliborde*.
Chaliborde. *s. f.* Feu de la Saint-Jean, feu de joie. Du latin *Calere*, chauffer, et de *Borde*, lieu de débauche, endroit où l'on s'amuse.
Châloin. *s. m.* Moule à fromage. (Girolles).
Chalivoili. *s. m.* Charivari. (Ménades).
Chalmais. *s. m.* Chalumeau. (Vassy-sous-Pisy).
Chamberiée. *s. f.* Chambrière, petite pièce de bois servant à soutenir une voiture horizontalement. (Bléneau).
Chambieux. *s. m.* Cordon pour soutenir la quenouille à l'épaule. De *châble, châbleau, châbiau, chambiau*.
Chambrier. *s. m.* Locataire, qui occupe une ou deux chambres.
Chamiée, Chemiée, Caimiée. *s. f.* Chènevière.
Champler. *v. a.* et *n.* Geler, être saisi par la gelée. Se dit du bois de la vigne.
Champlure. *s. f.* Action de la gelée sur la vigne.
Chanbe, Chande, Chanble et Chanbre. *s. m.* Chanvre.

CHANDELLE. *s. f.* Tout ce qui éclaire artificiellement. Chandelle de suif. Chandelle de cire (cierge, bougie). Chandelle d'huile (lampe). Du latin *Candela*.

CHANDIER, CHAND'LÉ, CHANGLÉ, CHANGUIER. *s. m.* Chandelier.

CHÂNER. *v. n.* Braire.

CHANGEASSIER, CHANGEOQUER, CHANGOTTIER *s. m.* Qui aime le changement, qui change souvent, particulièrement les ouvriers, les domestiques.

CHANGUELLE. *s. f.* Chandelle. (Poilly-sur-Serein).

CHANGUIER. *s. m.* Sanglier. — Se dit aussi, dans quelques localités, pour chandelier.

CHANNE. *s. m.* Chanvre. (Rugny).

CHANNER. *v. a.* et *n.* Ouvrir la bouche en écartant les lèvres et montrant les dents, ainsi que fait l'âne quand il veut braire. — Voir *châner*. — Se dit, à Auxerre, pour *avaler*, pour *boire*.

Cheux Quenette j'allons descendre,
Pour *channer* un bon coup d'vin.

CHANNI, IE. *adj.* Chanci, moisi. Du pain *channi*.

CHANNIR. *v. n.* Chanier. Du latin *Canere*, *Canescere*, blanchir, être blanc de moisissure.

CHANSONNET. *s. m.* Sansonnet, oiseau.

CHANTAIN. *s. m.* et CHANTAGNE. *s. f.* Châtaigne.

CHANTRE. *s. f.* Jante de roue. (Argentenay).

CHANTILLE. *s. f.* À Auxerre, on entend par ce mot un contre-mur de briques sur plat élevé dans la cheminée *de fond en faîte*.

CHAOT, CHAON (prononcez *Chahot*, *Chahon*). *s. m.* Se dit par contraction de *Chaillot* et *Chaseron*, moule à fromage.

CHAPAIS, CHAIPIAU, CHÉPIAS. *s. m.* Chapeau.

CHAPÉ, ÉE. *adj.* Se dit d'une bête à cornes mouchetée de blanc et d'autres couleurs à la tête. De *Caput*, tête, ou *Capellus*, chapeau.

CHAPIER. *s. m.* Chapelier. (Massangy).

CHAPIGNER. *v. a.* Quereller, injurier, houspiller. — Se Chapigner. *v. pronom.* Se quereller, se prendre aux cheveux. De *Caput*. (Bléneau, Saint-Florentin, Percey). — On dit aussi *Chapiner*.

CHAPITCHAU, CHAPIQUIAU, CHAPITEAU, *s. m.* Hangar. (Béru). — En Puysaie, on appelle *Chapiteau* une sorte d'appentis qui abrite la porte d'entrée de quelques églises.

CHAPON. *s. m.* Brin de sarment qui, au moment de la taille de la vigne, est coupé dans une mère-branche, pour être planté. (Auxerrois).

CHAPOTER, CHAPOUTER. *v. a.* Couper, tailler une pièce de bois maladroitement, grossièrement, avec un mauvais instrument; coupasser un morceau de bois pour faire de menus copeaux.

CHAPOUTOIR, CHAPOTOIR. *s. m.* Billot de bois monté sur trois pieds, qui sert pour *Chapouter*.

CHAPU. *adj.* Couvert, enveloppé d'une chape. — *Blé chapu*, blé tellement serré dans sa balle, dans sa *chape*, qu'un premier tour de tarare ne suffit pas pour l'en débarrasser et qu'il faut lui donner pour cela un second tour.

CHAQUEIGNE. *Pron. indéfini.* Chacun. (Ménades).

CHARCHER, CHORCHER. *v. a.* Chercher.

CHARCHEUX. *s. m.* Qui cherche. — *Charcheux de pain*, mendiant.

CHARDOUGNOT. *s. m.* Chardonneret.

CHARENTON, CHÉRENTON. *s. m.* Charançon.

CHARFEU. *s. m.* Cerfeuil. (Diges).

CHARGEON. *s. m.* Poignée de tiges de chanvre. — Se dit plus particulièrement de l'un des douze paquets de chanvre qui forment la masse ou *bargée* qu'on met baigner dans l'eau pour le rouissage.

CHARNAT, CHARNIN, CHARNON. *s. m.* Bourbillon, chair corrompue sortant d'une plaie. Du latin *Caro*.

CHARNATEUX. *s. m.* Terre forte, caillouteuse. (Saligny).

CHARNON, CHARGNIOT. *s. m.* V. *Charnat*.

CHAROTTE. *s. f.* Petit charrette. Montaigne parle quelque part des *Chariottes*. (Argenteuil).

CHARPION. *s. m.* Se dit pour sarpion, sarpillon, petite serpe.

CHARPIR. *v. a.* Emmêler. (Étivey).

CHARREIGER. *v. a.* Charroyer.

CHARREAU, CHARRÉE, CHARRIER, CHARROI, CHARROUÉ. Voyez *Cherroux*.

CHARRIÉE (pour Charrière). *s. f.* Voie, passage tracé par une charrette dans une forêt, dans un pâturage ou dans un champ.

CHARRONNETTE. *s. f.* Chardonneret.

CHERROUX. *s. m.* Grosse toile qui se met entre le linge et les cendres dans une lessive. (Guillon).

CHARTINGNE. *s. m.* Chariot, Charretin. (Poilly-sur-Serein).

CHARTRE. *s. f.* Friche. (Sainpuits). — Dans un sens qui semble tout à fait analogue, on dit, à Auxerre, d'une personne qui est dans un état considérable de maigreur et d'étisie, qu'elle est en *Chartre*.

CHARVIS, CHERVIS. *s. m.* Carotte sauvage.

CASSIE. *s f.* Sachée, plein sac. (Rogny).

CHASERON. *s. m.* Vase de terre cuite percé de petits trous, dans lequel on met égoutter les fromages mous.

Chassoué, Chassoi, Chassoir. *s. m.* Instrument de bois à l'usage des tonneliers pour enfoncer les cercles sur les tonneaux.

Chassouée, Chassoie, Chassoire. *s. f.* Fouet, mèche de fouet.

Chat. *s. m.* Crochet à quatre griffes pour retirer un seau du fond d'un puits. (Saint-Germain-des-Champs).

Chat, Chatte et Chataud, Chataude. *adj.* Friand, friande.

Châtaie. *s. m.* Château (Athie).

Châtain. *s. m.* Châtaigne.

Châtelot. *s. m.* Groupe de trois objets, posés deux et un. (Béru).

Châtias. *s. m.* Château. (Domecy-sur-le-Vault).

Chatougniée. *s. f.* Chatière, Chatonnière, ouverture pour les chats au bas d'une porte.

Châtreure. *s. f.* Reprise grossièrement faite dans une étoffe, à l'imitation de celle exécutée par les Châtreux, quand ils rapprochent et cousent les deux lèvres de la plaie faite à l'animal qu'ils ont opéré.

Châtron. *s. m.* Jeune bœuf nouvellement châtré et qui, pour cette raison, n'a pas encore travaillé.

Chat-Rouanne. *s. m.* Chat-huant.

Chat-Souris. *s. m.* Chauve-souris.

Chat-Vant. *s. m.* Chat-huant.

Chaubard. *s. m.* Nuque, partie postérieure du cou.

Chauboulé, ée. *adj.* Se dit d'un morceau de bœuf ou de viande quelconque mangé à moitié cuit, parce qu'on ne l'a pas laissé bouillir suffisamment dans le daubier ou la marmite. De *chaud* et de *bouillir*. — Il y a cette différence entre *chauboulé* et *chaugrouillé*, que le second de ces qualificatifs s'applique à la viande mise à la broche ou sur le gril, et l'autre à la viande mise dans un pot ou dans une casserole pour cuire en bouillant.

Chaudiorée. *s. f.* Chaudronnée. (Saint-Martin-des-Champs).

Chaudrin. *s. m.* Chaudron. (St-Aubin-Châteauneuf).

Chaudrotte. *s. f.* Petite chaudière. — A Collan, se dit d'une sorte de mollusque enfermé dans une écaille pierreuse et ressemblant à une sauterelle.

Chaudru, ue. *adj.* Souffreteux, malingre. Jaubert donne *Chaudré*, brûlé, desséché par la chaleur.

Chauffoié. *s. m.* Toute chambre pourvue d'une cheminée. (Villiers-Saint-Benoît).

Chaughue, Chauboulue, Chaubouillure. *s. f.* Echauboulure, éruption de boutons de chaleur sur la peau. De *Calida bulla*.

Chauler. *v. n.* Pousser des tiges, des rejeton. Du latin *Caulis*. Se dit surtout des plantes herbacées.

Chauledru. *s. m.* et *adj.* Rusé. (Saint-Martin-Sur-Ouanne).

Chaurie *s. f.* Four à chaux.

Chaurier. *s. m.* Chaufournier. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Chaut. *s. m.* Sorte de ressort fixé au bout de la chaîne d'un puits et dans lequel on accroche le seau pour puiser de l'eau. (Soucy).

Chavance, Chavanche. *s. f.* Viande coriace très-dure. (Bléneau).

Chavé, ée. *adj.* Flatteur, rusé.

Chavenère. *s. f.* Chènevière. (Vassy-sous-Pisy).

Chavir, Chevir. *v. n.* Venir à bout d'une chose, être le maître, jouir, posséder, diriger, gouverner, dompter. Du bas latin *Cheviare*, et de *chef* (*Caput*).

Chavoceris. *s. f.* et Chavoicheri et Chavoichi. *s. m.* Chauve-souris. (Guillon, Girolles, Vassy-sous-Pisy).

Chavoix. *s. m. p.* Menues tiges de chanvre laissées dans les champs comme inutiles et sans valeur.

Chazedatte. *s. f.* Petite claie d'osier, de forme ronde, pour faire sécher les fromages. On dit aussi *Chazelatte*.

Chécher, Chéchir. *v. n.* Sécher.

Chéchon, Chéchot. *s. m.* Petit sac. Se dit par corruption de *Séchot*, *Sachot*.

Chéhiot, Chéïot. *s. m.* Chariot. (Montillot).

Chéias (Y). Imparf. de l'indic. du verbe choir. Je tombais. (Coutarnoux).

Cheillots. *s. m. pl.* Tiges sèches de pois et de haricots écossés. (Etivey).

Cheinte, Cheintre et Chintre. *s. f.* Lisière de terrain inculte, ménagée autour d'une propriété pour ne pas aboutir sur celles des voisins ou pour toute autre cause. Du latin *Cinctorium*, ceinture.

Chéle. *s. f.* Chaise. Ce mot est usité dans beaucoup de communes.

Chèmeneux. *s. m.* Chènevis. On dit aussi *Cheum'neux*. (Armeau, Bléneau, etc.).

Chèmer. *v. n.* Chômer, être privé, manquer.

Chemiée. *s. f.* Chènevière.

Chemïotte (pour *Chemisotte*). *s. f.* Sorte de veste ou, plutôt, demi-blouse, bourgeron qui en tient lieu.

Chemison. *s. m.* Corset d'été. (Maillot).

Chemnotte. *s. f.* Chénevotte.

Chêne-Drait, Chägne-Drait. *s. m.* Arbre fourchu, jeu d'enfant.

Chenillère. *s. f.* Poulailler. C'est une altération de *Genillère*, qui lui-même se dit par corruption de *Gelinière*, le vrai mot.

Chenise. *s. f.* Voyez *Cenise*.

Chenot, Cheneton. *s. m.* Chenet, petit chenet. (Argenteuil).

Chenucher. *v. n.* Pleurer comme un enfant.

Chéon. *s. f.* Vase au-dessus duquel se met la fescelle remplie de fromage mou, et dans lequel s'égoutte le petit lait. Voyez d'*Escelle*.

Chépiau. *s. m.* Chapeau. (Montillot).

Cher. *s. m.* Chariot, char. — *Droit de Cher*, droit que possède un propriétaire de pouvoir passer librement avec une voiture dans une propriété contiguë à la sienne, soit pour les besoins de la culture, soit pour l'enlèvement de ses récoltes. Du latin *carreta*, *carrus*.

Cherpeigne. *s. f.* Panier, corbeille. (Étivey).

Cherpignier. *s. m.* Vannier, faiseur de corbeilles et de paniers.

Cherriée. *s. f.* Cage en bois dans laquelle on fait sécher les fromages. (Chastenay).

Chêt. *s. m.* Chat. (Argenteuil).

Chétiveté. *s. f.* Etat de ce qui est maigre, faible, souffrant, chétif. — Avarice, méchanceté, vilénie.

Chéu. *s. m.* Crochet de fer à l'extrémité de la chaîne d'un puits, pour suspendre le seau avec lequel on veut tirer de l'eau. (Armeau). — Voyez *Chaût*.

Cheugne. *s. f.* Crottin qu'on ramasse sur les chemins, ce qu'on appelle à Auxerre une *érangée*.

Cheuiller, Chouiller. *v. a.* Froisser, gâter, salir, gaspiller. (Pourrain).

Cheum'née *s. f.* Cheminée. (Etaules).

Cheupais. *s. m.* Chapeau. (Vassy-s-Pisy).

Cheur. *s. f.* Sœur. (Ménades).

Cheurler. *v. a.* Flagorner. (Rugny).

Cheutrin. *s. m.* Rebut. (Etais).

Cheuvenée. *s. f.* Cheminée. (Vassy-sous-Pisy).

Chevalière. *s. f.* Pas-d'âne, tussilage. (Argenteuil).

Chevaulée, Chevolée. *s. f.* Voyez *Chevelée* ci-après.

Chevelée. *s. f.* Plant de vigne, chapon qui, avant d'être planté, ayant été mis quelque temps dans l'eau ou dans une jauge de terre fraîche, y a poussé des brindilles de racines ressemblant à des cheveux. Voyez *Chapon*.

Cheverneau. *s. m.* Petit champ. (Champignelles).

Chevertiau, Cheverquiau. *s. m.* Chevreau.

Chevertier (pour Chévretier). *s. m.* Chévrier.

Chevet. *s. m.* Tas de terre déposé en tête d'une vigne, et qui forme comme une espèce de traversin.

Chèvrin, Chèvri, Chèvretin. *s. m.* Chèvre-feuille. (Sommecaise).

Chiau, Chiou. *s. m.* Petit chien.

Chiauler, Chiouler. *v. n.* Piailler, pleurnicher. (Vallery).

Chianton. *s. m.* Charançon. (Étais).

Chicard. *adj.* Fin, beau, recherché. — Chicocandard semble être comme une sorte de superlatif de *Chicard*. — Dérivé de *Chic*.

Chicatouèe, Chirouée. *s. f.* Lieux d'aisances. (Charentenay, Diges).

Chiche! Exclamation. C'est un terme de défi par lequel on provoque, on excite quelqu'un à faire une chose, le plus souvent repréhensible. Ainsi, dites à un jeune garçon porteur d'un panier d'œufs : *Chiche d'œufs !* Si c'est un écervelé, il prendra ses œufs et vous les lancera par la figure. Il en est d'autres plus écervelés encore, qui font, en quelque sorte, la provocation eux-mêmes ; un ivrogne un peu surexcité vous criera, par exemple : Dis-moi *chiche!* et j'te fich' la bouteill' pa l'bê.

Chicoter, Chicouter. *v. a.* Déchiqueter.

Chicousée. *s. f.* Chicorée. (Fléys).

Chicracra. *s. m.* Oiseau qui prononce à peu près ces trois syllabes et qu'on suppose être la fauvette des roseaux. (Saint-Florentin).

Chiennis. *s. m.* Chenil. (Vill.-les-Genêts).

Chiens. *s. m. pl.* Synonyme de Cagnats. Tous les jours, on entend des gens dire : *J'ai les chiens*.

Chienvert. *s. m.* Chiendent. (Argenteuil).

Chieuverquiau. *s. m.* Chevreau qui vient de naître; sans doute pour *Chevrottiau*, *Chevrotteau*.

Chièvre, Chieuvre. *s. f.* Chèvre. À Sens, il existe sur le chemin dit la *Rue-de-la-Chièvre* une légende qu'on peut lire dans l'*Almanach Tarbé* de 1832-33 ou 34.

Chignarde. *s. f.* Viande dure et de mauvaise qualité. (Auxerre).

Chigne. *s. f.* Echine.

Chigner. *v. n.* Montrer les dents avec colère.

Chignon, Chiffon. *s. m.* Gros morceau de pain. (Cuy).

Chigot, Chigout. *s. m.* Chevreau. — Chevalet, bique à l'usage des scieurs de bois.

Chimer. *v. n.* Pleurnicher. (Saint-Privé). — Se trouve aussi dans Jaubert.

Chinchenotte. *s. f.* Petite quantité. — Boire une *Chinchenotte*, boire la goutte, boire un petit coup d'eau-de-vie. Jaubert donne *Chinchin* dans le même sens.

Chinde. *s. m.* Chanvre.

Chineur. *s. m.* Qui voyage beaucoup. (Vertilly).

Chinguie. *s. f.* Chanvre. (Vassy-sous-Pisy).

Chiotte. *s. f.* Chouette.

Chioue. *s. f.* Petite fille coureuse, mal élevée, *petite chienne*. (Michery, Villechétive).

Chiouler, Chiouner. *v. n.* Pleurer bêtement, pleurnicher.

Chiper, Choper. *v. a.* Prendre de menus objets, les attraper subtilement, les voler avec adresse. De l'Islandais *Kippa*, voler, dérober.

Chipote. *s. f.* Petit paquet, poignée, petite botte. Une *chipote* d'ails, d'oignons, d'échalottes, de pieds de haricots.

Chipoter. *v. a.* Trouver à redire à tout, quereller à propos de rien.

Chipotier. *s. m.* Celui qui chipote, qui trouve à redire à tout.

Chipoute. *s. f.* Bouquet de fruits tenant à la branche. (Merry-la-Vallée). — Voyez *Chipote*.

Chivoulue. *s. f.* Synonyme de *Chevelée*.

Ch'line. *s. f.* Chenille. (Poilly-sur-Serein).

Chlinguer. *v. n.* Sentir un mauvais goût. (Sens).

Ch'not, Chenot. *s. m.* Chenet.

Choichi, ie. *adj.* Séché.

Choicheron. *s. m.* Paisseau de vigne usé. (Guillon).

Choisant. Participe présent du verbe choir, tomber. *En choisant i s'ot éblégé*, en tombant il s'est brisé. (Poilly-sur-Serein).

Choître, Chuêtre. *s. m.* Chevêtre, têtière des bêtes de somme.

Chomiller (pour Sommeiller, par conversion d'*s* en *ch*). Roupiller, sommeiller à demi. (Rugny, Etivey).

Chonna. *adj.* Honteux.

Chopine. *s. f.* et Chopinot, Choupignot. *s. m.* Pot à eau de la contenance d'une chopine.

Chorcher. *v. a.* Chercher. — *Chorcher gatille agaée*, chercher querelle sans raison. Locut. proverb. usitée dans la Puysaie.

Chorcheux. *s. m.* Celui qui cherche, qui quête de porte en porte. *Chorcheux de pain*, mendiant.

Chosse. *s. f.* Souche. Une chosse de bois. (*Villechétive*).

Choucaser. *v. n.* Pousser des soupirs, des sanglots entrecoupés comme un enfant qui vient de pleurer ; autrement, faire comme une chouette, comme un *Choucas*. (Courgis).

Chouèche. *s. f.* Chouette.

Chouée. *s. f.* Chute. *Chuée d'iau mal* (du haut-mal) : épilepsie.

Chouer. *v. a.* et *v. n.* Faire quelque chose, s'occuper, ranger. Se dit par syncope du *chousser*, choser; du latin *causare*.

Chouer. *v. n.* Choir, tomber. (Guillon).

Chouer (pour Choyer). *v. a.* Caresser, mitonner, gâter, en parlant des parents qui dorlotent et prennent trop de soin de leurs enfants.

Chouêter (prononcez *Chouête*). *v. n.* Tomber, choir. A Montillot, on dit *Chouêtre*.

Chougner. *v. n.* Pleurnicher.

Chougnon, Chougnard. *s. m.* Enfant grognon, pleurnicheur. Mais, tais-te donc, *Chougnard !*

Chougrouillé, ée (pour Chaugrouillé). *adj.* A peine grillé, à peine rissolé. *Manger de la viande chougrouillée*, manger de la viande non cuite, à peine saisie par le feu, grillée à la surface seulement. De *chaud* et de *groler*, vieux mot qui signifie, *rissoler*, *griller*.

Choulée. *s. f.* Se dit, à Argentenay, pour Chevelée. Voyez ce mot.

Choulette, Choulotte. *s. f.* Petit chou, rejet d'un tronc de choux resté en terre.

Choumac. *s. m.* Cordonnier.

Choupignot. *s. m.* Pot à eau, ainsi appelé parce que sa contenance habituelle est d'une chopine.

Chourer. *v. a.* et *v. n.* Plaisanter. (Domecy-sur-le-Vault).

Chrême. *s. m.* Crâne. Se dit par allusion à cette partie de la tête qui, au baptême, a été ointe du saint chrême. C'est une métonymie. (Perreuse).

Ch'tel. *s. m.* Cheptel, qu'on devrait prononcer *chetel*, mais que partout on prononce *ch'tel*.

Ch'tit, Ch'tite (pour Chétif, Chétive). *adj.* Qui est dans un état de maigreur et de santé à faire pitié. — Au figuré, avare, ingrat, méchant.

Chu. Part. prés. de choir, tomber.

Chuche. *s. f.* Souche. — Source, origine. Il faut remonter à la *Chuche*. (Lainsecq).

Chuter. *v. n.* Tomber.

Cicot. *s. m.* Chicot.

Cidrier, Citrier. *s. m.* Celui qui fait le cidre. (Villiers-Saint-Benoît).

Cies. *Pronom démonst. m.* et *f. pl.* Ceux, celles. *Les cies qui v'ront me voi*, ceux ou celles qui voudront me voir. (Vassy-sous-Pisy).

Cihiaux. *s. m. pl.* Ciseaux.

Cijas, Cijais, Cirias, Cisias. *s. m. pl.* Ciseaux. (Ménades, Vassy-sous-Pisy, Domecy-sur-le-Vault).

Ciller ou, plutôt, Siller. *v. a.* Couper insensiblement avec un fil; blesser légèrement avec la pointe d'un objet aigu, en traçant un léger sillon. Il arrive souvent

qu'on *se sille* avec une épingle. (Mouffy).

CIMBER. *v. n.* Cimer, filtrer, transsuder. L'été, l'huile enfermée dans des fûts *cimbe* à travers les pores du bois. (Beugnon).

CIMOTTER. *v. n.* Ciller, clignoter. (Ménades).

CINAILLIER. *s. m.* Aubépine, *Cinellier*.

CINELLE. *s. f.* Fruit de l'aubépine, du cinellier.

CINGLON (mouillez le *gl* et prononcez *cin-yon*). *s. m.* Baguette, houssine propre à cingler. (Sainpuits).

CINGNE. *adj. numéral.* Cinq.

CINGUIER. *v. a.* Cingler. Dans ce mot, nous trouvons encore un exemple de l'usage où l'on est, dans nos campagnes, de mouiller le *gl*.

CINGUIER. *v. a.* Sangler. (Vassy-sous-Pisy).

CINTRE. *s. m.* Centre. (Percey).

CIOLE. *s. f.* Fiole. Se dit de ces longues et étroites petites bouteilles de verre, dans lesquelles les pharmaciens renferment les sirops et potions qu'ils vendent par petite quantité. J'viens de charcher un' *ciole* cheu le pharmacien.

CITRE. *s. m.* Cidre. Dans quelques endroits, on prononce *cite*.

CITRER. *v. n.* Faire du cidre. – Faire découler le jus d'une pomme ou d'une poire, en en râclant la pulpe avec un couteau. (Viliers-Saint-Benoît, Villechétive).

CIZIÈRE. *s. f.* Civière. (Soucy).

CLABAUD, CLABAUDEUX. *s. m.* Braillard, criard. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

CLACOTER. *v. n.* Faire du bruit avec des sabots trop grands. (Villiers-Saint-Benoît).

CLAGNEAU. *s. m.* Cage à poulets. (Châtel-Censoir).

CLAILLER. *v. a.* Fouetter.

CLAIR-BASSIN. *s. m.* Hémérocalle des champs, des prés.

CLAIMPANT. *s.* et *adj.* Vaniteux, fanfaron, vantard, qui crie, qui publie tout ce qui le concerne. Du vieux français *Claim*, du latin *clamare*, et du grec *pan*. (Percey).

CLAIRDIR. *v. n.* Donner de la clarté, briller. Se dit d'un feu de menu bois, qui brille, qui éclaire en flambant. — *Faire clairdir*, faire flamber.

CLAIRIN. *s. m.* Sonnette suspendue au cou d'un bélier, d'une vache.

CLAIRIOTTE, CLAIRIEUTE. *s. f.* Mâche, doucette. (Véron).

CLAMPIN. *s. m.* Peureux.

CLAMPOING. *s. m.* Poignée de chanvre triée brin à brin, qu'on lie quand elle emplit la main fermée.

CLAQUÉZIAU. *s. m.* Fromage.

CLARDIR. *v. a.* et *v. n.* Eclairer. *Fais-me clardir*, éclaire-moi. (Sommecaise).

CLAYON. *s. m.* Porte de jardin faite d'une claie de menues branches. (Villechétive).

CLÈQUE, CLEUQUE, CLÉQUOT. *s. m.* Couvercle.

CLEUCHE. *s. f.* Cloche.

CLEUCHER. *s. m.* Clocher.

CLINCHER. *v. n.* Pencher.

CLIQUART. *s. m.* Boiteux.

CLIQUES. *s. f. pl.* Jambes. — *Prendre ses cliques et ses claques*, s'échapper, s'esquiver.

CLIVASSE. *s f.* Criblure.

CLIVE. *s. m.* Crible.

CLIVER. *v. a.* Cribler.

CLIVURE. *s. f.* Criblure.

CLOA. *s. m.* Clou, furoncle.

CLOCHEMIAU. *s. m.* Primevère des prés.

CLOIE. *s. f.*

CLON. *s. m.* Grand panier pour ramasser le charbon dans les bois. (Puysaie).

CLOQUER. *v. n.* Glousser. Les poules *cloquent*. Du latin *glocire*, et du provençal *clouco*. (Argenteuil).

CLOSSE. *s. f.* Poule couveuse. (Dillo).

CLOTER. *v. a.* Boucher avec des faussets les trous des douves et des fonds des vieilles futailles. (Châtel-Censoir).

CLOURIOT. *s. m.* Verrou. Du roman *cloure*, et du latin *claudere*.

CLOUS. *s. m.* Clôture de bourrées, de branches entrelacées dans des piquets, dans des pieux. Se dit, par un vice de prononciation, pour *clos*.

CLOUSIAU. *s. m.* Clos. (Villiers-Saint-Benoît).

C'MOU. *adv.* Comment. Du latin *quomodò*. (Vassy-sous-Pisy).

C'NEUCHANCE. *s. f.* Connaissance. (Vassy-sous-Pisy)

C'NEUTRE *v. a.* Connaître. (Vassy-sous-Pisy).

COQUASSE. *s. f.* Pot de terre très-élevé, coquemard. Du latin *coquere*.

COCEP, COUCEP (prononcez *cosset*, *cousset*). *s. m.* Tronc de vigne. De *coue*, queue, souche, et de *cep*. (Courgis).

COCHERI, COCHET. *s. m.* Broche, robinet.

COCHON. *s. m.* Cloporte, insecte.

COCOTTE. *s. f.* Ustensile de cuisine, ordinairement en fonte, dans lequel on fait cuire de la viande, des pommes de terre, etc. Du latin *coculum*.

COCU. *s. m.* Fruit de l'églantier, gratte-cul. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

COCU, COUCU, COUQUIU. *s. m.* Nom donné vulgairement, à cause de sa couleur, à la gomme blonde et quelquefois jaune, qui découle de certains arbres. — C'est aussi un des noms du coucou.

COCUE. *s. f.* Ciguë.

CODAT. *s. m.* Nuque du cou. (Percey).

COÈCHE. *s. f.* Grande cuillère avec la-

quelle on sert ordinairement la soupe. (Perrigny-lès-Auxerre).

Coget. *s. m.* Gouget. (Percey).

Cögne. *s. m.* Gendarme. (Argenteuil).

Cognotte. *s. f.* Bosse à la tête.

Coichot. *s. m.* Cochon.

Coignot, Couignot. *s. m.* Coing.

Coiller. *v. n.* Glisser. (Sénonais).

Coimelle. *s. f.* Espèce de champignon ayant la forme d'un parapluie. (Villiers-Saint-Benoît).

Coinchotte (du latin *congium* et du vieux français *coinche*). *s. f.* Sorte de tine, de petit cuvier fait d'une moitié de pièce ou de feuillette. Sciez une feuillette par le milieu, vous aurez deux *coinchottes*.

Coingner (pour *couiner*). *v. n.* Grogner, crier de la gorge.

Coingnie. *s. f.* Cognée. (Étivey).

Coingnier. *s. m.* Cognassier.

Coinner. *v. n.* Terme usité dans le charonnage et qui signifie mettre un coin, enfoncer des coins.

Cointier. *s. m.* Cognassier. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Coïque. *s. m.* Coq.

Coiréjoux. *adj.* Courageux.

Coiret. *s. m.* Branche de vigne comptant plusieurs années.

Coissot (pour *Couéçot*, *Couéchot*). *s. m.* Homme ivre. C'est une atténuation du mot cochon. (Ménades).

Coite (à la). *Locut. adverb.* A l'étroit. — *Être à la coite*, se tenir coi, se cacher, n'oser se remuer. Du latin *quietus*, et du vieux français *coitier*, serrer, enfermer, mettre à couvert. (Poilly-sur-Serein).

Colée. *s. f.* Contraction de colère. J'seus en *colée*.

Coleure. *s. f.* Couleuvre. La bise siffle comme une *coleure*.

Colibi (pour *colibri*). Nom donné au dindon dans la Puysaie, sans doute par ironie, lorsqu'il fait le beau.

Colinettes. *s. f. pl.* Copeaux de sabotier. (Nailly).

Colleron. *s. m.* Bourrelier, fabricant de colliers pour les chevaux. (Argenteuil).

Coltiner. *v. a.* Porter, soulever à deux un fardeau, un fût de vin, par exemple, en se croisant la tête et se mettant *col contre col*, pour se servir mutuellement de point d'appui. — Par extension, se dit du déplacement, du transport de toute sorte d'objets, particulièrement des sacs de grains, de farine, qui se portent à dos. Il y avait dans le temps, au port de Bercy, une compagnie de dérouleurs et déchargeurs qu'on appelait les *petits coltins*.

Coloise. *s. f.* Couloire pour passer le lait. (Lasson).

Coloure. *s. m.* Couloir.

Combier. *v. a.* Combler. (Vassy-sous-Pisy).

Comme Tout. *Locut. comparative indéfinie*, qui généralement signifie : beaucoup, très-fort, profondément. Elle est en usage depuis les temps les plus reculés, car on la trouve dans la Vulgate, au livre de Job, chap. xxiv, v. 24 : « Elevati sunt « (superbi) ad modicum, et non subsis- « tent, et humiliabuntur *sicut omnia*, et « auferentur, et sicut summitates spica- « rum conterentur. »

Compernouère. *s. f.* Faculté de comprendre. T'as la *compernouère* ben dure auj'd'heu.

Compléete. *s. f.* Complainte. (Étais).

Concès. *s. m.* Seigle. (Vassy-sous-Pisy).

Conciau. *s. m.* Méteil, seigle et blé mélangés. — Dans un sens plus général, mélange d'une chose médiocre avec une meilleure. Du vieux français *conchier*, *concier*, et du latin *coinquinare*, corrompre, altérer, gâter, souillé. (Étivey).

Concie, Concise. *s. f.* Verger clos.

Concombrée. *s. f.* Compote.

Concranter. *v. a.* et *n.* Écornifler.

Concranteux. *adj.* et *s. m.* Écornifleux.

Condeut. *s. m.* Conduit. (Domecy-sur-le-Vault).

Conroi. *s. m.* Corroi, couche de terrain argileuse imperméable.

Continence. *s. f.* Contenance, superficie d'un terrain. Du latin *continentia*, *continere*.

Contrahier, Contréïer. *v. a.* Contrarier.

Contranchoi. *s. m.* Contranchoir (qui tranche contre), serpe avec laquelle les tonneliers coupent leurs osiers et taillent les cercles qu'ils veulent relier.

Contréïé, ée. *adj.* Contrarié. (Ménades).

Convanter. *v. a.* Offrir. *Convanter une* marchandise, l'offrir en la vantant.

Copais. *s. m.* Copeau.

Copereau. *s. m.* Couperet. (Givry).

Coque. *s. f.* Souche de bois.

Coquelarder. *v. n.* Rôder, flâner, lanterner.

Coquelariau. *s. m.* Voir *Coqueluriau*.

Coquelle. *s. f.* Daubière, marmite, vase servant à faire la cuisine. Du latin *coquela*.

Coqueluchon. *s. m.* Capuchon, partie d'un vêtement qui recouvre la tête. — Éteignoir; feuilles intérieures de l'artichaut de couleur violacée, disposées en forme d'entonnoir. — Primevère officinale, coucou. — Du latin *cucullus*.

Coqueluriau. *s. m.* Anémone pulsatile, vulgairement *coquelourde*. (Saligny).

Coquenuchon, Coqueson. *s. m.* Petite souche. (Puysaie).

Coqui. *s. m.* Animal familier, mouton qui suit sa maîtresse.

Coquignat. *s. m.* Mélasse dans laquelle on fait cuire des amandes. Se dit sans doute pour *cotignac*, et par analogie avec celui qui se fait au vin doux, dans lequel on fait cuire des coings ou des poires. (Puysaie).

Coquingne. *s. m.* Coquin. (Plessis-Saint-Jean).

Corbaie. *s. f.* Versoir de charrue. (Guillon).

Corbe. *s. f.* Pour *corme*, fruit du cormier, du sorbier. Les *corbes* se cueillent vertes et mûrissent ou, plutôt, blossissent sur la paille.

Corbe. *s. f.* et *adj. des deux genres.* Courbe. Du bois *corbe.*

Corber. *v. a.* Courber.

Corbin. *s. m.* Dans certains endroits, bœuf noir, de la couleur du corbeau ; dans d'autres, bœuf dont les cornes *courbes* ont la pointe assez fortement abaissée. (Villiers-Saint-Benoît).

Corcia. *s. m.* Colza. (Cudot).

Coré, Coret. *s. m.* Grosse et vieille souche de vigne arrachée. (Percey).

Corée. *s. f.* Synonyme de fressure, cœur, foie, mou et poumons d'un animal.

Corgeallé. *s. m.* Cornouiller. (Vassy-sous-Pisy).

Corgneau. *s. m.* Espèce de pâté. (Tronchoy).

Corgner, Cornier. *s. m.* Coin, angle d'un champ qu'on ne peut labourer.

Corgnuelle, Cornuelle. *s. f.* Châtaigne d'eau.

Cornailler. *v. a.* Donner des coups de cornes.

Corner. *v. n.* Sucer son pouce ou l'un de ses doigts à la manière des petits enfants qu'on sèvre.

Cornet. *s. m.* et Cornuche, Cornuelle. *s. f.* Sorte de tourte aux poireaux.

Corniflons (pour *Écorniflons*). *s. m. pl.* Bribes d'un repas de noces distribuées à ceux qui viennent tendre la main à la porte du local où mangent les invités.

Cornille. *s. f.* et Cornillat. *s. m.* Bluet.

Corniots. *s. m. pl.* Ridelles du devant et du derrière d'une voiture. (Percey).

Cornot. *s. m.* Étui pour les épingles et les aiguilles. (Ménades, Étivey).

Cornotte. *s. f.* Corne dans laquelle les vignerons portent aux vignes le sel nécessaire pour leurs repas.

Cornuziot. *s. m.* Sorte de chardon. (Saint-Bris).

Corpelé, Corporé. *adj.* Corpulent. *Un homme bien corporé*, un homme bien bâti, bien fait.

Corporence. *s. f.* Corpulence.

Correau, Coureau, Couraut, Courriot. *s. m.* Verrou.

Cort-Pendu (pour *Carpendu*). *s. m.* Pomme douce, fort rouge, à queue très-courte. Selon Boiste, la véritable dénomination de cette pomme serait *court-pendu ;* ce qui démontre une fois de plus que le patois est souvent plus exact et plus français que les mots admis par les dictionnaires puristes.

Cosson, Cousson. *s. m.* Bruche, genre de coléoptère granivore. Du latin *cossus.*

Cossonnier. *s. m.* Revendeur de beurre, de fruits, d'œufs, etc., qui achète sur les marchés pour revendre en gros.

Cot. *s. m.* Coquelicot.

Cotchin. *s. m.* Jardin. (Rugny).

Coti. *adj.* et *partic. p.* du verbe *Cotir.* Froissé, meurtri, débilité. (Sénonais).

Cotivaie. *adj. f.* Élégante. (Grandchamp).

Cotton. *s. m.* Jupon, petite cotte.

Couâ. *s. m.* Corbeau.

Couache. *s. m.* Sorte de longue prune noire, très-agréable au goût, qui sert tout particulièrement à faire des pruneaux.

Couailler. *v. n.* Crier. (Bléneau. — En général, imiter le cri du corbeau.

Couain. *s. m.* Contraction pour couvain, larves de mouches ou d'insectes.

Couairne, Couarne. *s. f.* Couenne. (Girolles).

Couard. *s. m.* Nuque.

Couasse, Couisse. *s. f.* Poule couveuse. (Arcy-sur-Cure). — Petite fille. Se dit en mauvaise part. (Soucy).

Couasser. *v. n.* Appeler ses petits, en parlant d'une poule qui a des poussins. (Percey).

Couasson. *s. m.* Derrière du cou. (Étivey).

Cou-Badoue (À). Locut. adv. usitée dans cette expression : *Porter à coubadoue*, porter sur son dos quelqu'un qui vous tient par le cou. (Villeneuve-les-Genêts.)

Coubasse. *s. f.* Femme plaignarde.

Coudouer. *v. a.* Coudoyer. (Vassy-sous-Pisy).

Coudre. *s. m.* Coutre, partie tranchante de la charrue. — Instrument à l'usage des fendeurs de bois. C'est avec le *coudre* qu'ils fendent les lattes, les paisseaux, les échalas. Du latin *culter.*

Coudrer. *v. n.* Sécher à demi, tourner du verre au feu, mûrir, en parlant du bois.

Coudrou. *s. m.* Coq-d'Inde. (Coulours).

Coué. *s. m.* Coq.

Coué. *s. m.* Vieux tronc, vieille branche, vieille souche de vigne. Du latin *cauda.*

Couéchot. *s. f.* Cochon. (Avallonnais).

Couée. *s. f.* Contraction de couvée. Une *couée* de canards. — Se dit, par extension et par mépris, pour race, famille, séquelle.

La pouv' femme, all' a une fichue *couée*. J'n'ai peur ni de lui, ni de sa *couée*.

Couée. *s. f.* Viande de porc près de la saignée. De *cou*. (Montillot).

Couée. *s. f.* Souche de vigne arrachée. J'ai arraché ma vieille vigne, j'avons des *couées* pour nous chauffer tout l'hiver.

Couégnie, Coignie. *s. f.* Cognée. (Montillot).

Couégnon. *s. m.* Repas de baptême. (Saint-Martin-des-Champs).

Couer. *v. a.* Par syncope de couver.

Couérandier. *s. m.* Coureur. (Vassy-sous-Pisy).

Couet. *s. m.* Poulet, coq. (Sénonais).

Couète. *s. f.* Besoin. désir, envie, convoitise. — *Avoir couète*, convoiter, désirer; ce que les chiens manifestent en remuant la queue, la *coue* (cauda). (Domecy-sur-le-Vault).

Couèter. *v. a.* et *n.* Convoiter, avoir besoin, avoir envie.

Cougère. *s. f.* Fougère. (Percey).

Cougnier. *s. m.* Coignassier.

Coucnot. *s. m.* Petit coin.

Coui. Partic. prés. du verbe couir (pour *couvi*, *couvir*). Couvé, pourri, gâté. — *Œuf coui*, œuf corrompu par un commencement d'incubation ou par quelque circonstance atmosphérique. — *Nez coui*, se dit, par assimilation, du nez puant d'un enfant morveux.

Coui. *s. m.* Etui de corne ou de ferblanc, que les faucheurs suspendent à leur ceinture, et dans lequel ils mettent leur queux ou pierre à repasser.

Coui. *s. m.* Coffin. (Sermizelles).

Couï, Couhi. *v. a.* Se dit, à Trucy, par syncope pour courir.

Couicer. *v. a.* Coucher. (Ménades).

Couilleris. *s. m.* Courlis, oiseau. (Rugny).

Couîner. *v. n.* Pousser des cris perçants, comme le cochon qu'on égorge.

Couînis. *s. m. pl.* Cris perçants.

Couisse. *s. f.* Poule couveuse.

Coujotte. *s. f.* Serpette. (Mont-Saint-Sulpice).

Coulaillon. *s. m.* Petit coq.

Coulavre. *s. f.* Couleuvre.

Coulasse. *s. f.* Glissoire.

Coule (à la). *Locut. adv.* Au courant de. *Être à la coule d'une chose*, savoir la manière de s'y prendre pour la faire.

Couler. *v. n.* Glisser accidentellement. — *Couler (se)*. *v. pronom.* Faire des glissades, se laisser couler sur la glace.

Couline. *s. f.* Longueur de pré ordinairement de peu d'étendue en largeur, située dans une vallée ou au pied d'une colline. (Villeneuve-les-Genêts).

Couliner (Se). *v. pronom.* S'échapper furtivement, disparaître en se faisant petit, en s'effaçant, en profitant d'une circonstance qui favorise votre évasion.

Coulon, Coulotte. *s. m.* et *f.* Petite lessive.

Couloué. *s. m.* Grand panier, mannequin pour porter les légumes au marché.

Coume (pour *Coumbe*). *s. f.* Combe, petite vallée, ravin, lieu bas entouré de collines. Du grec *koumbos*.

Coum'nà. Locut. adv. et conj., suivant le cas. Comme çà.

Coup-de-Poing. *s. m.* Sorte de poinçon à manche transversal, avec lequel on peut, en frappant vivement, percer d'un seul coup un tonneau de vin ou d'eau-de-vie, qu'on veut déguster. Le trou est ensuite bouché avec un fausset, un petit *dousil*.

Coupée. *s. f.* et Couhais, Coupias, Coupiau. *s. m.* Copeau.

Coupez-y-du-Pain. *s. composé des deux genres.* Synonyme de mendiant. C'est une locution usitée, notamment à Laduz, pour désigner un de ces mendiants inconnus, un de ces vagabonds suspects qu'on voit arriver de loin, et à qui l'on se hâte de couper d'avance un morceau de pain, afin qu'il n'ait point de prétexte pour rester à la porte. C'est un *Coupez-y-du-pain*, dépêchez-vous.

Couquande. *s. f.* Petite galette, morceau de pâte détaché d'un pain et plus ou moins beurré, qu'on met cuire à l'entrée du four. Du latin *coquere*.

Couquenille. *s. f.* Personne sans probité. (Villechétive).

Couquiau, Coutiais, Coutias, Coutiau. *s. m.* Couteau.

Courcillée (pour *Courcillière*). *s. f.* Courtillière, infecte destructeur des légumes, qui ravage les jardins, les *courtils*.

Coureau, Couriau, Courail, Coureil. *s. m.* Verrou. *Fermer une porte à couriau*, la fermer au verrou.

Courère. *s. m.* Coudrier. (Vassy sous-Pisy).

Coiré, Couré. *s. m.* Courson de vigne. (Argentenil).

Couhin Fréeux (pour *Cousin Fréreux*). *s. m.* Cousin germain. (Puysaie).

Courge. *s. f.* Sorte de bâton un peu courbe dans son milieu, ayant une entaille en dessus de ses deux extrémités, et qui sert aux porteurs d'eau pour porter d'un seul coup deux sceaux pleins sur leur épaule.

Courgée. *s. f.* Charge de deux seaux d'eau portée par une personne sur son épaule à l'aide d'une courge, ou de toute autre manière : par exemple, à l'aide d'une bricole et d'un cerceau, ou d'une bricole et d'un cadre de bois.

COURGELLE. *s. f.* Fruit du courgellier, du cornouiller.

COURGELLIER. *s. m.* Cornouiller.

COURRIAU. *s. m.* Voyez *Coureau.*

COURINGNE. *s. m.* Cousin, par conversion d'*s* en *r*. (Domecy-sur le Vault).

COURLIC, COURLU, CURLUI. *s. m.* Courlis, oiseau.

COUROSSE. *s. f.* Poule qui a des petits.

COU-ROUGE. *s. m.* Rouge-gorge. (Bessy).

COURRE. *v. n.* Courir. N'est plus guère en usage que dans cette locution, la *chasse à courre*, mais s'est maintenu dans beaucoup de nos campagnes avec le sens ordinaire de courir. Attends-me, j'vas *courre*. Si j'v'lais *courre après toi*, j'aurais bentoût fait de t'rétrapper.

COURTIAU. *s. m.* Vieux paisseau devenu trop court à force d'avoir été rappointé.

A midi, chacun épourte
Un' brassiée d'*courtiaux*;
J'fons du feu entre deux mouttes,
Et pis j'ons ben chaud.

MISÈRES DES VIGNERONS, Chanson auxerroise.
Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1859, page 268. (Collect. *Lorin*).

COURTIER. *s. m.* Courtil, jardin. (Savigny-en-Terre-Plaine).

COUSÉ. *s. m.* Tronc de vigne. Se dit sans doute pour *coué*, par interposition de l'*s* euphonique entre l'*u* et l'*é*.

COUSINGNE. *s. m.* Cousin. (Fléys).

COUSSÉE. *s. f.* Temps pendant lequel on travaille ou l'on a travaillé. C'est une altération de *course*, *coursée*. (Montillot).

COUSSI. *s. m.* Cochon, goret. Terme usité dans la Forterre.

COUTAISON. *s. f.* Assolement, partage de terres labourables en portions ou soles, pour y faire succéder les récoltes suivant un certain ordre. Du latin *cultura*.—Voyez *Couteue.*

COÛTE. *s. f.* Côte.

COUTÉGER. *v. a.* Côtoyer. (Bléneau).

COUTEUE (altération et contraction de *couture*). *s. f.* Ensemencement de l'orge et de l'avoine. (Ménades).—Ce mot, qu'on trouve en usage dans plusieurs départements, se dit pour *culture*. La rue *Culture-Sainte-Catherine*, à Paris, s'appelait, originairement, *Couture-Sainte-Catherine*.

COÛTAT. *s. m.* Côte, coteau, montée rapide.

COÛTON. *s. m.* Bas de la tige d'un végétal herbacé; grosse nervure d'une feuille de chou, de betterave, etc. Du latin *costa*.

COUVERSON, COUVEURSON. *s. m.* Couverture de livre. (Courgis, Poilly-sur-Serein).

COUVRUE, COUVRURE. *s. f.* Couvrure. (Plessis-Saint-Jean).

COUVAS, COVAS. *s. f.* Poule couveuse. (Coulours).

COVÊQUE, *s. m.* Couvercle. (Plessis-Saint-Jean).

COVINER. *v. n.* Tramer, comploter, conspirer sourdement. (Soucy)

COVRÉE, COUVRÉE. *s. f.* Corvée.

CRABOT. *s. m.* Toupie à fouet, sabot. (Cuy).

CRACASSON. *s. m.* Escargot. (Athie).

CRACHARD. *s. m.* Crachat. (Rogny).

CRACUEILLES. *s. f. pl.* Coquilles d'œufs ou de noix. (Etivey).

CRAÏER (orthographe de Jaubert. *v. n.* Cracher salement. — On pourrait écrire aussi *crailler*.

CRAÏON. *s. m.* Crachat épais, gluant. — On pourrait écrire aussi *craillon*.

CRAIGNEAUX (JE). Pour je craignais, imparfait du verbe *craindre*.

CRAIGNU, UE. Partic. prés. du verbe *craindre*. Crain, ainte.

CRAIMPIAU, CÊRPIAU. *s. m.* Crêpe.

CRAINGES. *s. f. pl.* Menues graines, déchets, résidus provenant de grains (froment, seigle, orge et avoine) qui viennent d'être criblés ou vannés. Jaubert donne *crançures* dans le même sens, mot qu'il fait dériver de *crancer*, cribler.

CRAINSON, CRAISSON. *s. m.* Croissant, instrument de jardinier pour tailler les arbres, élaguer et barder les haies.

CRAIRE. *v. a.* Croire. Je crayais, je crairais, que je craie, que nous craiyons, qu'ils craient.

CRAISSOT. *s. m.* Crachat. (Ménades).

CRÂLER. *v. n.* Se vanter, se dire plus riche qu'on ne l'est. (Cuy). — Se dit, à Laduz, pour crier fort, crier à s'enrouer.

CRÂLOIRE, CRÂOU. *s. f* et *s. m.* Crécelle. (Armeau, Rugny).

CRAMILLÉE. *s. f.* Crémaillère.

CRÂNER. *v. n.* Crier, en parlant de la poule. (Percey). — En beaucoup d'autres endroits, on dit *crâler*.

CRAPISSOT. *s. m.* Chemin, sentier pratiqué dans une butte raide et de peu de longueur.

CRASSÈ. *s. f.* Avarice, épargne sordide.

CRASSON. *s. m.* Chiche, avare, intéressé. Un vieux *crasson*.

CRASSOU. *adj.* Crasseux, malpropre; peu généreux. (Etivey).

CRAU. *s. m.* Craie.

CRAULER. *v. a.* Marquer avec de la craie.

CRAUPE. *s. f.* Crête. (Athie).

CRAYANT. *adj.* Croyant; simple, crédule.

CRÉAS. *s. m.* et CRÉASSE. *s. f.* Craie.

CRÉCHER. *v. a.* et *n.* Cracher.

CRÉCHON, CRÉCHOT, CREUCHON. *s. m.* Crachat, salive qu'on rejette.

CRÉCHOT. *s. m.* Crochet.

CRÉCI, CRESSI. *s. m.* Mélange de poussier de charbon, de poussière et de petite braise. (Villiers-Saint-Benoît).

Crégeon, Créjon. *s. m.* Crayon.

Créïole. *adj.* Crédule. (Percey).

Crêle. *s. f.* Fauvette. (Laffon).

Cremale, Creumâle. *s. f.* Crémaillère. (Athie, Civry).

Cremet. *s. m.* Croc, grappin pour retirer les seaux tombés dans les puits. (Soucy).

Crèmette. *s. f.* Ménagère qui a le talent mystérieux de faire produire à son laitage une plus grande quantité de crème que les autres. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Crène ou, plutôt, Craîne *s. f.* Se dit par contraction de crainte. — *De craîne que.* Locut. conjonct. De peur que, de crainte que. (Coulours).

Crêper. *v. a.* Prendre par les cheveux.

Crépiter. *v. n.* Faire du bruit, s'agiter, remuer les pieds, ne pas tenir en place, comme font ceux qui s'impatientent, qui s'ennuient d'attendre. Du latin *crepitare.*

Créquenotte. *s. f.* Petite pomme. (Cuy).

Crer. *v. a.* Croire Je ne peux pas *crer* ça.

Cressiller, Kersiller. *v. n.* Frémir, frissonner, éprouver dans tout son être une sorte d'ébranlement à la vue d'un accident ou d'un spectacle qui vous impressionne, qui vous saisit fortement et soudainement. — Frémir d'impatience. — Craquer, en parlant d'un morceau de bois qui se rompt. — *Cressiller des dents,* grincer des dents.

Creuche, Creuge, Creuille et Creuse. *s. f.* Coquille. Une *creug* d'œuf, une *écreuse* de noix.

Creujon (pour Crayon). *s. m.* Œuf de pierre, de *craie,* qu'on laisse dans le nid des poules pour les faire pondre. (Armeau). — Synonyme de *gniaud.*

Creume. *s. f.* Crème.

Creupi (pour Crêpir). *v. a.* Emmêler. — Finis, tu m'*creupis* les cheveux. (Argentenay).

Crevaison, Crevation. *s. f.* Action de mourir. *Faire sa crevaison, faire sa crevation,* rendre le dernier soupir, être en train de mourir.

Creutes. *s. m.* Écuelle de terre.

Creusir. *v. a.* Creuser. L'*r* ne se prononce pas. J'ons fait *creusi* une cave.

Cri (altération et contraction de querir). *v. a.* Chercher. Va vite *cri* l'médecingne, mon pouv' enfant. Du latin *quærere.*

Crîle. *s. m.* Crible.

Crîler. *v. a.* Cribler.

Crincer. *v. a.* Cribler, nettoyer du blé, le passer au tarare, le vanner.

Crinces. *s. m. pl.* Poils et barbes des épis d'orge et des céréales de même espèce. — Par extension, grenailles et issues séparées des grains par le vannage. — Du latin *crinis,* faisant au pluriel *crines.* — Voyez *Craïnces,* qui nous semble être le même mot.

Cringniée. *s. f.* Crinière.

Crinquailler. *s. m.* Quincaillier. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Croche-Pied. *s. m.* Croc-en-Jambe.

Crocornille. *s. m.* Bleuet. (Etivey).

Croesson, Couesson. *s. m.* Creux à la base de l'occiput. (Courgis, Diges).

Crognon, Croûgnon. *s. m.* Quignon de pain, croûton. Le *crognon* est un morceau de choix. Le *croûgnon* du pain bénit s'offre à la personne qui doit le rendre à la grand'messe du dimanche suivant.

Croiche. *s. f.* Aire, fumier, tire-fient. (Bléneau).

Croicinier. *v. a.* Crucifier, tourmenter, causer des peines. (Puysaie).

Croicifix. *s. m.* Crucifix; grandes peines, croix, tourment. Le pouv' cher houme, il a ben des peines, des *croicifix.* (Puysaie).

Cromiare. *s. f.* Mare. De *crot* (creux, trou) et *mare,* amas d'eau dans une excavation, dans un trou. (Arcy-sur-Cure).

Crôpe. *s. f.* Ecorce de bois; copeau de tonnelier, de cerclier; copeau d'une certaine dimension, en général.

Cropé, ée. *adj.* Bien habillé. (Bussy-en-Othe).

Cropiau. *s. m.* Copeau. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Cros. *s. f.* Pomme sauvage.

Crosier. *s. m.* Pommier sauvage. Synonyme d'*aigrasseau.*

Crot, Crou. *s. m.* Trou. fosse, mare où l'on abreuve les bestiaux. A Pasilly, on meune boire les vèches au *crou.*

Croteau. *s. m.* Petite fosse, petite mare, petit trou. Diminutif de *crot.*

Crotin (sans doute pour Crétin). *s. m.* Berger. (Coulours).

Crotter. *v. a.* et *n.* Fouiller la terre, faire une fosse, un *crot.* — *Crotter un puits,* le creuser.

Crottot. *s. m.* Nuque. (Percey). — Voir *Croteau.*

Crottou. *s. m.* Petit garçon sale crotté, déguenillé. (Etivey).

Crou. *s. m.* Mare. — Voyez *Crot.*

Crouée. *s. f.* Coquille. — *Crouée de queca,* coquille de noix sèche. Du latin *curva,* chose creuse. (Diges).

Crouée. *s. f.* Craie. (Plessis-du-Mée).

Crouée. *s. f.* Croix.

Croûgnon. *s. m.* Croûton. Un *croûton* de pain.

Croule. *s. f.* Chasse à la bécasse. (Sainpuits).

Croulement. *s. m.* Action de trembler, de frissonner.

Crouler. *v. n.* Trembler de froid ou par l'effet d'une autre cause.

Croulon. *s. m.* Frisson. (Plessis-Saint-Jean).

Croumi. *adj.* Croupi. (Mouffy).

Crouston (faire sonner l'*s*). *s. m.* Croûton. Du latin *crustum*, d'où aussi *croustiller*.

Ç'tel-ci, Ç'tel-là, Ç'tell'-ci, C'tell'-là. *Pron. démonstrat.* Celui-ci, celui-là, celle-ci, celle-là. (Argentenay).

Cuau. *s. m.* Cuveau, petite cuve. À Argenteuil, on dit *cuïau*.

Choue. *s. f.* Chouette.

Choue. *s. f.* Chose. J'ai ben des *choues* à li dire. S'il a queuque *chou* à m' die, qui veune me treuver.

Cuche. *s. f.* Cuisse.

Cuchin. *s. m.* Coussin. (Vassy-sous-Pisy).

Cuée. *s. f.* Contraction de cuvée. (Domecy-sur-le-Vault).

Cueude (pour Cueudre, par élision de l'*r*). *v. a.* Coudre.

Cueugne. *s. f.* Altération de cogne, synonyme de *Beugne*. (Sommecaise).

Cueudu. *Part. passé* de cueudre. Une robe mal *cueudue*.

Cueuse. *v. a.* Cuire. (Avallonnais).

Cueusse, Cueutche. *s. f.* Cuisse.

Cuhé. *s. m.* Curé. (Maligny).

Cuièque. *s. m.* Porte de four, couvercle.

Cuillar (prononcez (*Killar*). *s. f.* Cuiller. (Domecy-sur-le-Vault).

Cuillon, Cueillon. *s. m.* Serpette en forme de sape, qui sert pour couper l'herbe.

Cuisante. *s. f.* Partie de la clientèle d'un boulanger qui se contente d'apporter son pain à cuire.

Cuisse, Cuite. *s. f.* Fournée de pain.

Cuissin, *s. m.* Oreiller. sans doute pour coussin; du latin *culcitra*.

Cuissin. *s. m.* Amas de terre transporté du bas d'une vigne dans le haut, où il forme comme une espèce de traversin, de coussin, par la forme arrondie qui lui est donnée à sa partie supérieure. Du latin *culcitra*.

Culâner. *v. a.* Ralentir, laisser aller doucement. *Culâner* un cheval. — Naturellement signifie lambiner. Cet homme *culâne* toujours.

Culaneux. *adj.* Lambin, fainéant, paresseux. (Percey).

Culard. *s. m.* Feu follet. — Âme d'un enfant mort sans baptême.

Cul-de-Chien. *s. m.* Nèfle.

Culnis. *s. m.* Herbes et menues pailles qui se détachent du pied de la gerbe, lorsqu'on la secoue en la tenant par le haut.

Culot. *s. m.* Souchon, petite trogne. (Soucy).

Curé, ée. *Partic. prés.* de Curer. Qui a tout perdu, qui est dépouillé, ruiné.

D

Dacas. *s. m.* Noix. (Annay-la-Côte).

Dadée. *s. f.* Niaiserie. (Michery). De dadais, niais, sot, nigaud.

Daèmé, ée. *adj.* Qui a perdu la raison, qui est possédé du diable. (Perreuse). Le comte Jaubert donne *déâmé*, qui n'a point d'âme, qui a le diable au corps.

Dagonner. *v. n.* Faire des choses peu utiles, de peu d'importance. (Laffon).

Dagonner. *v. n.* Gronder. (Soucy).

Dagot. *s. m.* Homme maladroit, peu actif, qui fait tout en hésitant, en tâtonnant. — On dit aussi *dagotier*, *dagoquier*.

Dagoter. *v. n.* Tâtonner, hésiter, se mettre à un ouvrage, et puis l'abandonner pour un autre, sans rien terminer.

Dague. *s. f.* Vase en ferblanc pour traire les vaches. (Armeau).

Dague. *s. f.* Très petite faux, plus petite que la sape, pour couper de l'herbe, sarcler des chardons. (Beugnon).

Daguenelle, Daguenette. *s. f.* Poire séchée au four ou au soleil.

Daguer. *v. a.* Donner un coup de coude à quelqu'un pour appeler son attention, pour l'avertir. (Percey).

Dahu. *s. m.* Être fantastique, imaginaire; chose impossible à trouver. Chercher le *dahu*. Aller à la chasse au *dahu*. (Bléneau, Rogny, Champcevrais, Sommecaise). — Ce mot, par l'idée qu'il exprime, par sa consonnance et son orthographe presque identique, nous semble être le même que *dâlu*, employé dans le Berry, et qui est la personnification de l'onglée, dont on fait peur, l'hiver, aux enfants. V'là le *dâlu* qui vient, cachez ben vous mains; pernez garde au *dâlu!*

D'aibourd. *adv.* D'abord.

Daicrouvi. (l'*r* ne se prononce pas). *v. a.* Découvrir. (Ménades).

Daidoumaizement. *s. m.* Dédommagement. (Ménades).

Daidoumaizer. *v. a.* Dédommager. (Ménades).

Daillant. *s. m.* Qui court fort, qu'on ne peut pas arrêter. Se dit, par ironie, d'un musard, d'un individu lambin, pa-

resseux. De *Dailler*, ci-après. (Perreuse).

Dailler. *v. n.* S'enfuir, courir d'une manière folle, désordonnée, en parlant des bêtes à cornes piquées par les taons. — Précédé du verbe *faire*, Dailler signifie mettre en marche, faire partir, exciter, presser. — Il est formé du *d* duphonique et du présent du subjonctif du verbe aller : que j'*aille*, que tu *ailles*, etc.; en sorte qu'au lieu de dire : *aller*, *faire aller*, *faire daller*, on dit : *dailler*, *faire dailler*. (Puysaie).

Daimannézer. *v. a.* et *n.* Déménager. (Menades).

Daimegeoizon. *s. f.* Démangeaison. (Ménades).

Daimezer. *v. a.* Démanger. (Menades).

Daimoinge. *v. a.* Demancher. (Id).

Daimôler. *v. a.* Démêler. (Id).

Dairoguer. *v. a.* Désenrouer. (Id).

Daissorcler. *v. a.* Désensorceler. (Ménades).

Daiyat. Daihiat. *s. m.* doigtlot, doigtier de peau, ordinairement détaché d'un vieux gant.

Daizaler. *v a.* et *n.* Degeler. (Ménades).

Dard, Derd. *s. m.* Faux; ainsi appelée peut-être, parce que, suivant Jaubert, la faux, emmanchée à rebours, ressemble à une sorte de *dard*, à une lance.

Dardée. *s. f.* Laps de temps non régulier, intermittent, capricieux, et généralement assez court, que l'on met à faire une chose. — *A dardée*, *par dardée*. loc. adv. De temps en temps, par échappée soudaine, intermittente, ainsi que, par un temps couvert, se produisent tout à coup ces rayonnements, ces échappées lumineuses, que de temps à autre *darde* le soleil à travers les nuages. — *Faire un travail par dardées*, le faire irrégulièrement, à plusieurs reprises. — *Travailler par dardées*, travailler par soubresauts.

Dârée. *s. f.* Denrée, objet de peu de valeur.

Darrier, Dârger, Dôrée. *s. m.* Derrière. Le *darrier* de la maihon. Siète-te su ton *dârger*. Le *dôrger* de la tête. — S'emploie aussi comme adverbe et comme préposition. Va-t-en *dârger*. Il vient *darrier* moi.

Dargnole. *s. f.* Grand coup du revers de la main. (Perreuse).

Dariner. *v. a.* Faucher. De *dard*, faux.

Darne. *s. f.* Tranche, portion, morceau de viande coupé dans le sens de la longueur.

Darne. *adj.* Qui est lourd, endormi, fatigué, sujet aux étourdissements, aux vertiges. — *Mouton darne*, mouton atteint du tournis.

Darnéyer. *v. n.* Être darne, avoir la tête lourde, des étourdissements, des vertiges. Voyez *Darne* ci-dessus.

Darniot. *adj.* A qui la tête fait défaut, qui est idiot, fou, imbécile. Voyez *Darne*.

Darret. *s. m.* Derrière. — All' a chuté su son *darret* un fichu coup. — (Quincerot).

Daubée. *s. f.* Volée de coups de poing ou bâton (Athie, Nitry).

Davedoué. *s. m.* Petit cylindre de bois sur lequel s'enroule le fil que l'on devide. (Sainpuits).

Déanger. *v. a.* Détruire les mauvaises herbes d'un champ. J'ai eu beau labourer, je n'ai pas pu *déanger* l'herbe. (Villiers-Saint-Benoît).

Déargoter (pour Désergoter). *v. a.* Enlever un orteil, un ongle, un *ergot*. (Villeneuve-les-Genêts).

Déauberner. *v. n.* Muer, perdre ses plumes, en parlant des poules et des volailles. (Villiers-Saint-Benoît).

Débâiller. *v. n.* et *v. a.* Se décider à parler, ouvrir la bouche pour parler. Voyons, *débâilleras-tu* aujourd'hui? — S'emploie souvent avec la négation. *Il ne veut pas, il ne sait pas débâiller*, il ne veut pas parler, il ne sait rien dire. Il est si bête, qu'il ne peut pas *débâiller* un mot.

Déballoter. *v. a.* Déménager. (Sommecaise).

Débarder. *v. a.* Déblaver, enlever la récolte d'un champ, les bois d'une coupe. — Signifie aussi, tirer une voiture d'un mauvais pas.

Débaubir. *v. a.* Dégourdir. — Voyez *Abaubir*.

Déberbouiller. *v. a.* Débarbouiller.

Déberdailler. *v. n.* Tomber avec fracas. (Merry-la-Vallée).

Déberlouir. (Se). *v. a.* Sortir de l'état d'éblouissement où l'on se trouve. Quand on a travaillé, marché, lu ou écrit au soleil ou par une lumière trop vive, et qu'ensuite on passe dans un endroit un peu sombre, les yeux, dont la pupille se trouve rétréci, ne voient plus qu'imparfaitement, il leur faut quelques instants pour *se déberlouir*, c'est-à-dire pour que leur pupille se dilate et permette aux rayons lumineux qui la traversent d'aller se réfléchir sur la ratine.

Déberner (pour Débrener). *v. a.* Nettoyer, démerder; délivrer, débarrasser. — Me voilà enfin *déberné* de lui; ce n'est pas dommage.

Débêter. *v. a.* Donner un peu d'expérience, faire qu'on soit moins naïf ou moins niais. — *Se débêter*, *v. pron.* Se décrasser, se dégourdir un peu d'esprit, se déniaiser. (Perreuse).

Débernâcler, Débeurnâcler. *v. a.* Débarrasser, démolir, briser. *Être débernâclé*, être débarrassé. (Argentenay).

Débeurteler. *v. n.* Tituber, chanceler. (Percey).

Débiller (pour *déshabiller*). *v. a.* et *n.* En navigation, détacher la cincenelle nouée par le milieu de la courbe ou du palonnier dont est garni le derrière d'un cheval qui hale un bateau.

Débine. *s. f.* État de celui qui doit beaucoup, ruine, misère. Du latin *debere*.

Débiner. *v. a.* Décrier. — *Débiner une personne*, essayer de la discréditer en disant du mal d'elle par derrière, en dessous. Ce mot s'emploie sans doute par allusion à l'opération faite par nos vignerons pour *débiner* les vignes.

Débitarner. *v. a.* Se dit, à Bussy-en-Othe, de la première façon qu'on donne à une jeune vigne.

Débitouiller. *v. a.* Frotter, dégluer, décoller. *Se débitouiller les œils*, se frotter les yeux en s'éveillant pour dégluer ses paupières. De *Bitou*, qui a les yeux chassieux.

Débituer. *v. a.* Déshabituer.

Déboter. *v. n.* Aboutir. (Villiers-Saint-Benoît). Voyez *Aboter*.

Débouécer. *v. a.* Déboucher, déclore. (Menades).

Débouler. *v. n.* Partir brusquement, en parlant d'un lièvre. Cette plaine est giboyeuse; les lièvres y *déboulent* de tous côtés. — Signifie aussi démêler, débrouiller.

Débouloué. *s. m.* Démêloir. (Montillot). De *Débouler*.

Débourré, ée. *adj.* Vif, éveillé, en parlant des petits enfants. (Villeneuve-les-Genêts).

Débourré. *adj.* Dont l'intelligence commence à s'éveiller, qui commence à marcher. Se dit en parlant d'un enfant, par assimilation avec les bourgeons des végétaux qui, au printemps, *se débourrent*, sortent de leur enveloppe.

Débrandiller. *v. a.* Balancer. — Se débrandiller. *v. pron.* Se balancer.

Débrandillouée. *s. f.* Balançoire.

Débringué, ée. *adj.* et *partic. p.* Mal accoutré, débraillé ; rompre, brisé. Femme *débringuée*. Machine *débringuée*.

Débringuer. *v. a.* Rompre, briser, démantibuler. Se dit surtout en parlant d'une machine.

Déb'sonnés, Débessonnés. *adj. m. pl.* Se dit, à Villiers-Saint-Benoît, d'un chien et d'une chienne qui ne sont plus *embessonnés*, qui viennent de se désaccoupler. De *de*, particule extractive, et de *Bisso*.

Décaclourder (Se). *v. pronom.* Reprendre ses sens après un étourdissement, s'éveiller, s'agiter. De *de*, particule extractive, et *alourder*, *alourdir*, rendre pesant, rendre lourd.

Decacoiller. *v. a.* Disloquer. (Saint-Martin-du-Tertre, Paron, etc.).

Décancher. *v. a.* Extraire, enlever un objet du milieu de plusieurs autres entre lesquels il est enserré et qu'à cette fin il faut déranger tout d'abord.

Décantonner. *v. n.* Quitter un endroit, l'abandonner précipitamment. (Bléneau).

Décapiter (Se). *v. pronom.* Se hâter, se dépêcher, se donner de la peine jusqu'à en perdre la tête. De *de* privatif et de *caput*.

Décarcasser (Se). *v. pron.* S'exténuer, s'échiner, s'éreinter, s'arracher la *carcasse*, en quelque sorte, pour l'exécution d'un travail, la réalisation d'un projet, d'une entreprise quelconque.

Décarté. *s. m.* Écarté, jeu de cartes. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Déchabuter. *v. n.* Parler beaucoup, raconter longuement, avec complaisance, une chose de peu d'importance. (Saint-Martin-sur-Ouanne, Villiers-Saint Benoît).

Décharboter. *v. a.* Déshabiller. (Fléys).

Déchaumis. *s. m.* Défrichement. (Sommecaise).

Déchauter. *v. a.* Décrocher, sortir un sean du *chaüt*. (Soucy).

Dèche. *s. f.* Perte, déficit. *Être en dèche*, éprouver des pertes, être dans la débine. (Mailly-la-Ville).

Déchrêmer. *v. a.* Menacer quelqu'un de lui enlever le chrême, c'est-à-dire la peau de la tête, la partie de sa tête qui, au baptême, a été ointe du saint-chrême. (Puysaie). — Dans certains endroits, on dit : Je vas t'enlever, je vas te laver le *baptême;* c'est, en d'autres termes, absolument la même chose.

Décinguier. *v. a.* Dessangler.

Décraicer. *v. a.* Décrocher. (Ménades).

Décreuiller. *v. a.* Se dit, au jeu de billes, de l'action de faire sortir une bille d'un creux, d'une cavité, en la choquant fortement avec une autre bille. (Bagneaux).

Décroire. *v. a.* et *n.* Cesser de croire. — Faire décroire, dissuader. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Décrulé, ée. *adj.* Fortifié, remis en état, en parlant d'une chose qui s'écroulait. (Étais). Se dit pour *Décroulé*.

Décruler. *v. a.* Dégourdir l'esprit d'un enfant, lui enlever sa crudité. De *de* ablatif ou extractif, et de *cru*. (Perreuse).

De d'là. *Préposit. adverb.* Un peu plus loin, au-delà. *La Vierge de d'là l'eau*, ancienne fête patronale d'Auxerre.

De d'puis, Dett'pis. *adv.* Depuis.

Déede. *s. des 2 genres.* Dinde. (Étais), où l'on prononce *ée* pour *ain, in, un, ien, im*.

Dée. *s. f.* Doigtée, quantité de chanvre tillé que peut tenir le doigt médius. (Lainsecq).

Dée, Déée. *s. f.* Ce que le doigt majeur peut contenir de chanvre, quand on le teille à la main. (Perreuse).

Défeurné, ée. *adj.* Mal peigné. (Massangy).

Défersuer. *v. a.* Chercher querelle à quelqu'un, le battre, lui arracher la *fersue* (la fressure); dépecer, déchirer de la viande, ou plutôt, couper, mettre séparément les diverses parties d'une *fressure*.

Déforcir. *v. a.* Éclaircir de jeunes plants de légumes, lorsqu'ils sont trop serrés. (Villiers-Saint-Benoît).

Défouiner. *v. n.* S'enfuir. (Quennes).

Défourrager. *v. a.* Laisser une ferme, une métairie; se désapprovisionner de fourrage. (Villiers-Saint-Benoît).

Déframer. *v. a.* Mettre en pièces. Ce vieux mot très-joli et très-savant (où la science va-t-elle se nicher?) vient de *Framer*, détruire, hacher, exterminer avec la *framée*, cette arme terrible des anciens Francs. *Déframer*, c'est donc lancer la *framée* contre, la lancer de loin, car c'était aussi une arme de jet. (Perreuse).

Défrâmer. *v. n.* Dévorer, être affamé. J'*défrâme*, j'seus *défrâmé*. (Étais, Sainpuits).

Défrichis. *s. m.* Défrichement d'une prairie artificielle. (Villiers-Saint-Benoît).

Défrouiller, Défernouiller. *v. a.* Éclaircir les bois, en retranchant les branches inutiles. C'est un diminutif ou une variante de *Défrouer*, rompre, briser. Du latin *frangere*. (Mailly-la-Ville).

Defructu. *s. m.* Terme usité pour signifier un bon repas, et dont l'origine remonte à une cérémonie qui s'observait encore à Auxerre et dans son diocèse au commencement du xviiie siècle. Le 5e psaume des secondes vêpres de Noël, qui est 131e, se chantait et se chante encore dans beaucoup de diocèses, sous cette antienne extraite du verset 2 de ce psaume : *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam.* Or, il était d'usage, anciennement, que les principaux habitants des villes et les magistrats assistassent aux vêpres les jours de fêtes annuelles, et se plaçassent dans le chœur. Le chantre, un bouquet à la main, allait à l'un des plus distingués, lui présentait ce bouquet, et lui annonçait cette antienne : *De fructu.* Cette distinction n'était pas faite en vain; elle était suivie d'une gratification qui servait à régaler les chantres, et ce régal s'appelait le *defructu*. Lorsque la somme était considérable, le chantre ne manquait pas d'annoncer à ses confrères qu'ils avaient un bon *defructu;* et, si la somme était modique, il disait : Notre *defructu* sera mince.

Dégâcher. *v. a.* Synonyme de *Déforcir*. (Villiers-Saint-Benoît).

Dégamber. *v. n.* Enjamber, faire mouvoir ses jambes, marcher. I n'peut pas *dégamber*. (Perreuse).

Dégeau, Daizau. *s. m.* Dégel. (Athie, Ménades).

Dégelé, ée. *adj.* Fondu, mort. *Il est dégelé*, il est mort.

Dégelée. *s. f.* Volée de coups appliquée à quelqu'un. J'y ai fichu un' *dégelée* dont i s'souvienra.

Dégelot. *s. m.* Dégel. (Perreuse).

Dégêner (Se). *v. pronom.* Ne pas se gêner, se mettre à son aise. *Dégênez-vous.* (Bléneau).

Dégobiller, Dégoubiller, Dégueuler. *v. a.* et *n.* Vomir. Il a *dégoubillé* tout ce qu'il avait dans le corps.

Dégoèner. *v. a.* et *n.* Vomir. Plessis-Saint-Jean).

Dégoisé. *adj.* Avisé, rusé, mais qui parle trop. Dérivé de *Gosier*.

Dégonner. *v. a.* Dégonder. — Neutralement, sortir de ses gonds.

Dégorge. *s. f.* Endroit où s'amasse à l'extrémité inférieure d'une vigne la terre que la culture et les eaux font descendre, et où l'on dépose aussi dans certains cas les terres enlevées de la vigne pour faciliter l'écoulement des eaux.

Dégorgis. *s. m.* Terres amassées dans la *dégorge* ménagée au bas d'une vigne en pente, et que de temps en temps le vigneron est obligé de remonter à la hotte.

Dégorger. *v. a.* Action de relever, de disposer les terres de façon à ce que les eaux s'en dégorgent facilement.

Dégoyer, Dégoîller, Dégouailler. *v. a.* Déguenillier, déchirer. (Avallonnais).

Dégomiter. *v. a.* et *n.* Vomir.

Dégnagarguer. *v. a.* Déchirer avec les dents. (Domecy-sur-Cure).

Dégnon. *s. m.* Quantité de filasse retirée d'une tige de chanvre. (Lainsecq). Voyez *Dée*.

Dégoter. *v. a.* L'emporter sur quelqu'un, le supplanter. Eh ben, mon petit, c'est p'encore toi qui me *dégoteras!*

Dégouliner. *v. a.* Dégoutter, couler lentement, goutte à goutte, le long de quelque chose. J'sentais que ça me *dégoulinait* dans le dous.

Dégrigner. *v. a.* Dédaigner, rejeter, mépriser. (Soucy, Mont-Saint-Sulpice).

DÉGRIMONER. *v. a.* Déchirer, égratigner. (Argentenay). — A Pasilly, on dit *dégrimouner*. J'ma *dégrimouné* la figure.

DÉGUEULER. *v. n.* et *v. a.* Voyez *Dégobiller*.

DÉHARNICHER, DÉSHARNICHER. *v. a.* Déharnacher. (Villiers-Saint-Benoît).

DEIGNE. *s. f.* Tige de chanvre. J'navons pas récolté une seule *Deigne*. (Druyes). — Voyez *Degnon*.

DEILLOT. *adj.* Douillet. (Cuy).

DÉKIÉRER. *v. a.* Déclarer. (Vassy-sous-Pisy, où *cl* se change en *ki* et l'*é* en *a*, dans les mots du même genre).

DÉKIOULER. *v. a.* Déclouer, par changement de *cl* en *ki* et interposition de l'*l* euphonique entre l'*u* et l'*e*. (Vassy-s[t]-Pisy).

DELAQUE. *adj.* Couteux. (Plessis-Saint-Jean).

DÉLÉCHER, DÉLICHER (SE). *v. pron.* Se lécher les lèvres, les babines. (Villiers-Saint-Benoît).

DÉLICOTER, DÉLIGOTER. *v. a.* Délier, rendre alerte, donner de l'agilité. La peur lui *délicote* les jambes. — *Délicoter un cheval*, le débarrasser de son licou. — SE DÉLICOTER. *v. pronom.* Se secouer, s'étirer, se dégourdir.

DÉLINQUER, DÉLINQUIER. *v. n.* Baisser, décliner, perdre de sa fortune, de son crédit. Du latin *de relinquere*.

DÉLIRE. *v. a.* Éplucher, sarcler, trier, choisir. Du latin *deligere*.

DÉLISSURES. *s. f. pl.* Épluchures. (Villiers-Saint-Benoît).

DÉLITIEUX. *adj.* Délictueux, défendu et puni par la loi.

DÉLOUPER. *v. a.* Pour *Déloper*, contraction euphonique de Développer. (Cravant).

DÉLUGEANT. *adj.* Très-coûteux, ruineux comme le *déluge*. (Plessis Saint-Jean).

DÉLUMER. *v. a.* Éteindre le feu.

DÉLURE. *v. a.* Voyez *Délire*. (Soucy).

DEMAIGNE, DEMAINGNE. *s. m.* Demain. *Aipré-demaingne*, après demain. (Ménades).

DÉMALFIANT, ANTE. *adj.* Défiant. — Jaubert donne *Démaufiant*.

DÉMALAISER (SE). *v. pronom.* Se tirer de peine, se tirer d'embarras. — *Se démalaiser d'une affaire*, se presser de s'en occuper, pour être plus tôt sorti, plus tôt débarrassé du *mal* qu'elle vous donne. (Chaumot).

DÉMARCHER (SE). *v. pronom.* Faire des démarches pour une affaire.

DÉMARNER. *v. a.* Labourer profondément. (Étivey).

DÉMARRER. *v. n.* Bouger de place, se mettre en mouvement pour aller et venir, pour travailler. Est-ce que tu ne vas pas *démarrer* bientoût?

DÈMER. *v. a.* Diminuer. (Soucy).

DÉMEUREILLER. *v. a.* Démurer.

DEMEURER. *v. n.* Être arrêté, entravé dans sa marche par une circonstance de force majeure ou par un accident. Se dit surtout, en navigation, d'un bateau échoué sur les sables, ou arrêté quelque part faute d'eau. Tous les bateaux sont *demeurés* à la Belle-Avoine (entre Saint-Cydroine et Joigny).

DÉMIGEAISON. *s. f.* Démangeaison. (Avallonnais.)

DÉMIGER. *v. a.* Démanger. (Id.).

DEMI-QUEUE. *s. f.* Fût de 204 litres. (Mailly-la-Ville).

DÉMOINGER. *v. a.* Démancher. (Avallonnais.)

DÉMOLISSURES. *s. f. pl.* Démolitions.

DÉMOLOYE. *s. m.* Démêloir. (Saint-Germain-des-Champs).

DÉMORCELER. *v. a.* Morceler, mettre en morceaux.

DÉMÛLER. *v. a.* Dépiler, démolir une meule de foin.

DÉMUTELER. *v. a.* Démuseler.

DENNER. *v. a.* Donner. (Percey).

DÉNIGER (pour *dénicher*). *v. a.* Terme de jeu. Supplanter un partenaire près du but, le faire sauter du *nid*, de la *niche*, pour s'y mettre à sa place. (Mouffy).

DÉNIPPÉ, ÉE. *adj.* Déguenillé. (Cravant).

DÉNIPPER. *v. a.* Déchirer, déguenillier.

DENRÉE. *s. f.* Mesure agraire usitée avant l'application du système métrique. Elle contenait 17 carreaux, et il en fallait 6 environ pour faire un arpent. Du latin *denarium*.

DENTERON *s. m.* Chicot de dent. (Athie).

DÉOUSSER. *v. a.* Désosser. Un bon gigot *déoussé*.

DÉPARLER. *v. n.* Parler à tort et à travers, déraisonner. (Chigy).

DÉPARPILLER. *v. a.* Démêler. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

DÉPATOUILLER (SE). *v. pronom.* Secouer, enlever la boue de ses pieds. — Par extension, se débarrasser, se dépêtrer.

DÉPATTER. *v. a.* Enlever la boue de ses pieds. —*Se dépatter*, se décrotter les pieds.

DÉPATTUE, DÉPATTURE. *s. f.* Terre grasse et boueuse dont on s'est débarrassé les pieds. On montre, à Châtillon-sur-Indre, deux monticules formés des *dépattures* de Gargantua.

DÉPATTOUÉ, DÉPATTOIR. *s. m.* Décrottoir.

DÉPEINTRER. *v. a.* Dépeindre. (Vassy-sous-Pisy).

DÉPENDILLER (SE). *v. pronom.* Se suspendre à une branche d'arbre en se balançant. (Sainpuits).

DÉPERLICHER. *v. a.* Allécher. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Dépiâler. *v. a.* Synonyme de *Dépiauter*, ci-après.

Dépiauter. *v. a.* Écorcher, arracher, enlever la peau, la *piau*.

Dépicasser. *v. a.* Oter un sort.

Dépicasseux. *s. m.* Sorcier qui ôte les sorts, par opposition à *Empicasseux*, sorcier qui les jette, qui les met.

Dépiécer. *v. a.* Mettre en morceaux, dépecer.

Dépiéceter. *v. a.* Dégueniller. (Plessis-Saint-Jean).

Dépier. *v. a.* Dépailler. (Vassy-s^s-Pisy).

Dépiéter. *v. n.* Marcher vite, marcher à *s'arracher les pieds*.

Dépigner. *v. a.* Mettre les cheveux en désordre. La v'là toute *dépignée*.

Dépiquer. *v. a.* et *n.* Dépaisseler.

Déplâgi. *s. m.* Déplaisir. (Domecy-sur-le-Vault).

Déporter (Se). *v. pronom.* Se retirer d'une entreprise, ou refuser de s'en charger, se récuser. Vous f'rez ç't'affaire-là, si vous voulez; quant à moi, je m'en *déporte*.

Dépoitraillé, Dépotraillé, ée. *adj.* Qui a la poitrine découverte, les vêtements débraillés. La sal' femme! Elle est toujours mal vêtue, *dépotraillée*. (Villiers-Saint-Benoît).

Dépouacher (Se). *v. pronom.* Se dépêcher. (Saint-Germain-des-Champs).

Déquenailler (par corruption de *Décaniller*). *v. n.* S'en aller, quitter la place, s'enfuir du chenil. De *de*, particule distractive, et de *canis*.

Déqueuder et, par contraction, Deq'der, Deg'der. *v. n.* Emplir un moins grand nombre de tonneaux, de *queues*, à la vendange, faire moins de vin qu'on l'espérait. Se dit par opposition à *Queuder*.

Der, Dergne. *adj.* Dernier; abréviations employées par les enfants dans leurs jeux.

Déramiller. *v. n.* Oter les épines, les plantes parasites, les branches inutiles, pour éclaircir les bois.

Dérécher, Derrécher (pour *Déracher*, *Derracher*). *v. a.* Arracher. (Accolay, Andryes). — Jaubert donne *Déracher*).

Dérérourrer. *v. a.* Retrancher les aliments, le fourrage aux moutons. (Coulours).

Dergée, Deurgée, Deurzie. *s. f.* Dragée. (Avallonnais).

Derlin. *s. m.* Variété de chêne. (Saint-Sauveur). — Se dit pour *Durelin*, sorte de chêne à fruits sessiles, suivant Boreau. C'est le chêne *roure* ou *rouvre;* du latin *robur*.

Derlin. *s. m.* Espèce de sonnette suspendue au cou des bestiaux.

Derline! Derline! Sorte d'onomatopée, par laquelle on imite de la voix le retentissement d'un coup de sonnette.

Derliner. *v. n.* Résonner par suite d'une commotion; faire retentir une petite cloche, une sonnette.

Derlotte, Dorlotte. *s. f.* Bonnet de vieille paysanne. (Festigny).

Derne. *adj.* Se dit d'une brebis qui a la maladie de tête, qui a le tournis. (Germigny). Voyez *Darne*.

Dérocher. *v. a.* Enlever le crépi d'un mur.

Déroquer. *v. a.* Ebranler une muraille; secouer, arracher une grosse pierre scellée dans un mur, un quartier de roche engagée dans la terre. — Se dit aussi figurément, à Auxerre, d'un homme ferme sur ses pieds ou dans ses résolutions. Il ne *déroque* pas. Il n'a pas *déroqué*. Du *dé* extractif et de *roc*.

Derser. *v. a.* Dresser.

Derson. *s. m.* Cordon, ruban. De l'anglais *dress*, habillement, vêtement, toilette.

Dersoué. *s. m.* Dressoir, meuble pour placer la vaisselle.

Dertirer. *v. a.* Retirer. — *Se dertirer*. *v. pron.* Se reculer. *Dertireter*.

Desaller (prononcez Deszaller). *v. n.* Aller à l'encontre de bien, aller en sens inverse de ce qu'il faudrait, et même ne pas aller du tout. Se dit, à Bléneau, de la mauvaise tenue des animaux d'une ferme, du mauvais emploi qu'on en fait. Ça ne va pas; au contraire, ça *déva*.

De sé quand (*Dieu sait quand!*) Locution dubitative par laquelle, dans la conversation, on exprime qu'un temps, une époque, un fait dont on parle, est tellement reculé, que Dieu seul en connaît la date. (Grandchamp).

Descendée. *s. f.* Descente.

Désinché. *adj.* déhanché. (Vassy-sous-Pisy).

Désosseler, Désoussener, *v. a.* Désosser. (Saligny, Etivey).

Dessacquer. *v. a* et *v. n.* Arracher avec violence, en donnant des secousses vives, des saccades. (Perrigny).

Dessaler, *v. n.* Expression figurée par laquelle on indique qu'une personne est là qui ne fait rien, qui se repose faute d'ouvrage. « Fanchette, voù qu'est toun houme? — Ah ben, il est là qui *dessale!* » Ce qui veut dire qu'il est là, désœuvré, comme le hareng saur qu'on fait *dessaler* dans une écuellée d'eau, avant de le mettre sur le gril.

Dessarter (pour Essarter). *v. a.* et *n.* Arracher, supprimer les menus bois, les épines qui nuisent à la végétation des ar-



bres dans une forêt. (Perrigny-lès-Auxerre).

Dessiquier. *v. a.* Démonter, briser. (Fléys). — Voyez *Déziguer*.

Dessocler. *v. a.* Arracher, détacher de sa base. (Villiers-Saint-Benoît).

Dessoiffer. *v. n.* Boire sans cesse, sous prétexte qu'on a toujours soif. Il ne *dessoiffe* pas. — *Se dessoiffer. v. pron.* Se désaltérer. (Villiers-Saint-Benoît).

Dessointe. *s. f.* Descente. (Domecy-sur le-Vault).

Dessoler. *v. a.* Remuer, ébranler, en tirant, en poussant à droite et à gauche, pour l'arracher tout à fait, un objet qui tient dans le *sol* : un arbre, une pierre, par exemple. — Se dit aussi des saccades imprimées à une dent qu'on remue, qu'on ébranle dans son alvéole, pour l'arracher, pour la faire sortir.

Dessouciller, Dessoucillier. *v. n.* Synonyme de Sourciller. S'emploie ordinairement avec la négation. Il n'a pas *dessourcillé*. Il m'a regardé effrontément, sans *dessouciller*.

Dessoûlu. *adj.* Gourmand, glouton. (Lainsecq). — Suivant Jaubert, *dessoûlu* serait une combinaison de *soûlé* et de *dissolu*.

Déteurber. *v. a.* Faire perdre du temps, détourner, distraire d'une occupation. (Argentenay). Du latin *deturbare*.

Détirer. *v. a.* Retirer. — Se détirer. *v. pron.* Se retirer. *Détire-te*, va-t-en. (Pasilly).

Détaller. *v. a.* et *v. n.* Dételer; mourir. (Vassy-sous-Pisy).

Déteuche. *s. f.* Entorse. (Vassy-sous-Pisy).

Déticher (pour Détisser). *v. a.* Démolir une tisse, une meule de blé. (Vassy-sous-Pisy).

Détoindre. *v. a.* Éteindre. (Lucy-sur-Cure).

Détorbe. *s. m.* Trouble, retard, dérangement.

Détorber. *v.* Troubler, déranger. — I n'faut pas que ça vous *détorbe* Du latin *deturbare*. Détourber, Destourber. *v. a.* Troubler. (Soucy).

Deuï, Deuzil, Dosil, Dousil (*l* ne se prononce pas. *s. m.* Fausset, petite broche de coudrier, taillée en cône, qui sert à boucher les trous percés dans un tonneau. — Se dit aussi quelquefois d'une cannelle, d'un robinet. Du bas latin *duciculus*.

Desserzer. *v. a.* Décharger. (Ménades).

Détrempé, ée. *adj.* Mouillé jusqu'au os. (Villiers-Bonneux).

Détroubler. *v. a.* Déranger, retarder, détourner, troubler. Du latin *deturbare*.

Deuillot. *adj.* Douillet.

Deurne. *s. f.* Draine, grive, oiseau. (Sainpuits).

Deursoué. *s. m.* Cordon, ruban de fil. (Montillot).

Deuvidiot. *s. m.* Devidoir.

Dévaler. *v. a.* et *n.* Descendre.

Devanté, D'vanti, Devantier, D'vant'-cher. *s. m.* Tablier.

Devastre (pour Dévaste, du latin *dévastatio*). *s. m.* Désordre considérable, bouleversement résultant de quelque catastrophe. — Se dit, par extension, de toute cause qui amène dans une maison ce qu'on appelle un grand remue-ménage. Tout est en *dévastre* ici ; il va nous falloir au moins huit jours pour ranger et remettre en ordre. (Saint-Florentin).

Deveudiot, Deveuguiot. *s. m.* Devidoir.

Deviguer. *v. a.* Deviner.

Devillot. *s. m.* Petit entonnoir pour bouteille. (Courgis).

Devallée, D'vallée. *s. f.* Descente, déclivité, pente d'un terrain, d'une colline, d'une montagne. On va queuque fois plus vite qu'on ne veut à la *d'vallée*. (Puysaie). — On dit *d'rolée*, dans l'Avallonnais.

Devître (Se). *v. pron.* Se dévêtir. (Fresnes. Courson).

Dévoirer. *v. a.* Dévorer. Les chiens l'ont *dévoiré*. (Passilly).

Dévoler, D'voler. *v. a.* et *n.* Dévaler, descendre. (Avallonnais).

Dévouécher. *v. a.* Déverser.

Déyaîne. *s. f.* Dégâme.

Déziguer. *adv.* Ebranler, disloquer, desceller.

D'hors. *adv.* Dehors. Il existait naguère encore, à Auxerre, une rue du nom de *Notre-Dame-la-D'hors*, laquelle conduisait de la rue de la Croix-de-Pierre (maintenant rue de Paris) à l'église du même nom, détruite pendant la révolution et qui s'élevait sur l'emplacement actuel du Palais de Justice.

Diable. *s. m.* Marmite de fonte. (Maillot). — Fourche à trois dents, dont celle du milieu relevée. (Plessis-Saint-Jean).

D'ici-n'avant. *adv.* Dorénavant. (Mont-Saint-Sulpice, Seignelay).

Didi. *s. m.* Doigt, et plus particulièrement le petit doigt. Se dit en parlant aux enfants. Montre voir ton *didi*. — Se dit aussi pour *dodo*, pour dormir. Va faire *didi*. (Sommecaise).

Diètre. *s. f.* Dartre. (Domecy-sur-le-Vault).

Diétroux. *s. m.* Dartreux. (Domecy-sur-le-Vault).

Digotter. *v. n.* Murmurer sans cesse (Bléneau).

Dîmeux. *s. m.* Agent qui était commis pour recueillir les dîmes. — ***Appeler les***

dîmeux. Locution encore usitée dans la Puysaie, où, lorsqu'on entend un jeune enfant crier de toutes ses forces, même à propos de rien, on dit qu'il *appelle les dîmeux* : c'est, paraît-il, une allusion à l'appel qu'on faisait autrefois, à grands cris, pendant la moisson, des agents chargés de lever la dîme au pied du champ.

Dine. *s. f.* Femelle du dinde.

Dingne. *s. m.* Doigt. (Cuy).

Dinguer. *v. n.* Sonner une cloche. (Roffey).

Dinguer. *v. n.* Sauter en courant. (Mailly-la-Ville, Mouffy, etc. Se prend généralement en mauvaise part. J'vas te fai *dinguer*, attends !

Diriâme. *s. m.* et *adj. ordinal.* Dixième. (Domecy-sur-le-Vault).

Disette. *s. f.* Cancan, on-dit. S'emploie plus généralement au pluriel. (Lainsecq).

Diverse, Divarse. *adject.* Capricieux, étourdi, fantasque, difficile à conduire, en parlant d'un enfant. Du latin *diversus*.

Diziau. *s. m.* Monceau de gerbes entassées par dix, dans les champs.

Djeu. *s. m.* Dieu. (Béru).

D'layer (pour Délayer). *v. a.* Enlever la partie gâtée ou pourrie d'un fruit. Du latin *deligere*.

D'layon. *s. m.* Ce qui reste d'un fruit après l'enlèvement de la partie gâtée.

D'moirer. *v. n.* Tomber en syncope, perdre connaissance. (Guillon).

Dodine. *s. f.* Sorte de caresse faite à un enfant et qui consiste à le bercer sur ses genoux en lui chantant quelque chansonnette propre à l'endormir. — Se dit aussi, ironiquement, pour correction. *Recevoir une dodine*, c'est être châtié à raison d'un méfait. — *Se dodiner. v. pron.* Se reposer, ne rien faire. (Mont-Saint-Sulpice).

Dognot. *adj.* Douillet, délicat, et surtout difficile sur la nourriture. (Perreuse).

Doguin. *s. m.* Enfant gros, gras, dodu, comme un petit dogue.

Doigtlot. *s. m.* Doigtier, doigt détaché d'un gant de peau pour envelopper un doigt malade.

Doigts. *s. m. pl.* A Perreuse et dans la Puysaie, on les désigne sous des noms assez singuliers, qu'il peut être intéressant de relater ici :

Pouçot, pouce;

Liche-pot, index; à cause de l'usage auquel le font servir les gourmands;

Longis, medius;

Malacquis, annulaire, par allusion sans doute à l'anneau qui n'y est pas toujours légitimement placé, qu'on regrette quelquefois d'y avoir ou d'y avoir laissé mettre;

Pierrot-des-petits, petit doigt.

Doise. *s. m.* Galerie creusée par la taupe presqu'à la surface du sol. C'est une forme du vieux mot Doisil, conduit, canal, passage étroit. Du latin *ductus*, et du bas latin *doitus*.

Doitte. *s. f.* Dette.

Dédoitter (Se). *v. pron.* Payer ses dettes.

Dômée, Dômeue, Dômaie. *s. f.* Habit de noces et de cérémonie des anciens paysans; se dit aujourd'hui, par ironie, d'un vieux paletot. Bigre! on voit bien qu' v'avez des rentes à persent (présent); vous n' sortez pas sans vout' dômée.

Domino. *s. m.* Petite chemise d'enfant du premier âge. (Etivey).

Donaison. *s. f.* Donation. (Sommecaise).

Dorainne (prononcez (Do-rain-ne). *s. f.* Douzaine. (Domecy-sur-le-Vault).

Dordée, Dourdée. *s. f.* Crossée, râclée, volée de coups de poing ou de bâton. (Villiers-Saint-Benoît, Courgenay, etc.).

Dorgnot. *s. m.* Niais, lourd, endormi. (Sainpuits).

Dorlotte. *s. f.* Bonnet de femme en étoffe de couleur. (Montillot).

Dormette. *s. f.* Sorte de bonnet en toile plus ou moins fine, fort en usage autrefois, dans la Puysaie, parmi les femmes, et qui sans doute, ainsi que l'indique son nom, leur servait particulièrement la nuit.

Dou (pour du). *Art. contract.* pour De le. Cop-me dou paingne.

Doualle. *s. f.* Douelle, douve, douvelle.

Doublaine. *s. f.* Ligne de paisseaux réunis en tas après le dépaisselage. (Courgis).

Doublas. *s. m.* Pâtisserie grossière. (Domecy-sur-le-Vault).

Doublée. *s. f.* Forte correction, correction double à l'ordinaire. Donner une doublée, Battre fortement.

Douce (À la). *Locut. adv.* Bien, bellement, doucement. — Aller à la douce, jouir d'une bonne santé, se bien porter.

Doucenot. *adj.* Douceâtre. (Vassy-sous-Pisy).

Doucinâtre. *adj.* Même signification que Doucenot.

Douelle (pour douvelle). *s. f.* Douve de tonneau. Du latin *dova*.

Douiller. *v. a.* Choquer, toucher, frapper. Douiller une bille, la toucher, la frapper en jouant. (Bligny-en Othe).

Douillot. *s.* et *adj. m.* Douillet. Fait Douillotte au féminin.

Douin (pour Douvin). *s. m.* Voûte en bois, composée de planchettes, de douelles, comme on en voit dans beaucoup d'églises.

Doulé, ée. *adj.* Guenilleux, mal habillé, négligé, sale dans sa tenue et ses vêtements; par assimilation avec les person-

nes qui se négligent, parce qu'elles sont dans la douleur et dans la peine, parce qu'elles sont à plaindre. Du latin *dolere*.

Douler (pour Douloir) et ses diverses formes, telle que doule, doulant, doulera, doulerait. *v. impers.* Se dit en parlant de quelque élancement douloureux, d'une certaine continuité, qu'on éprouve dans une partie du corps, et qui est causé par une plaie ou par un mal interne. Ça me doule dans le côté. Hier, ça me doulait dans le dos.

Doulin. *s. m.* et *adj.* Douillet, qui se plaint pour la moindre chose. (Etais).

Doune. *s. f.* Secours, aumône, ce qui est donné régulièrement, périodiquement. La sainte doune. — Par extension, toute aumône en général. Il m'a fait une petite doune. (Joigny, Villeneuve-les-Genêts).

Douriâme. *s. m.* et *adject. ordin.* Douzième. (Domecy-sur-le-Vault).

Dous. *s. m.* Dos. J'ai ben mau dans le dous. (Passilly). — C'est l'orthographe du XVIe siècle.

Doussier. *s. m.* Ciel-de-lit. (Annay-la-Côte).

Doutance. *s. f.* Doute, soupçon, supposition. J'ai doutance que les choses ont dû se passer ainsi.

Doûton. *s. m.* Bossu, qui tend le dos.— Fait, au féminin, Doûtoune.

Douru et Doutu. *adj.* Qui a le dos rond, voûté, qui a le gros dos. (Perreuse).

Draine, Drainne. *s. f.* Espèce de grive.

Drapiau. *s. m.* Couche, linge de toile dont on enveloppe un enfant au maillot. Dans l'Avallonnais, on dit Draipail, Drépias.

Drait, Dret, Drat. *adj.* Droit. Tiens-te dret. — Au Dret. *Locut, adv.* En ce qui touche, en ce qui regarde. Chacun au dret de soi, chacun en ce qui le regarde. — Payer soun au dret, payer sa quote-part d'une consommation au café, au cabaret, payer son écot. (Lainsecq). — Du latin *directus*.

Draver. *v. a.* Déchirer. (Sainpuits).

Drétue, Dréture. *s. f.* Droiture.

Drat-Vent, Dret-vent. *s. m.* Vent du sud. (Mouffy, Soucy).

Dremir (*r* ne se prononce pas). *v. a.* Dormir. (Vassy-sous-Pisy).

Drémoux. *s. m.* Dormeur.

D'rer, Deurer. *v. n.* Durer.

Drète (pour Droite). Féminin de Dret.

Dret-Debout. *adv.* Droit sur ses pieds, tout debout. Tins-te là, dret-debout.

Driguer. *v. n.* Sautiller, en parlant des oiseaux; sauter à cloche-pied, en parlant des enfants. (Chastenay, Etais, etc.).

Drille. *s. f.* Diarrhée, foire. Synonyme de Drouille. (Perreuse).

Driller. *v. a.* Déchirer. (Fléys). — De Drille, lambeau, chiffon, guenille.

Driller. *v. n.* Avoir la drille.

Drimer. *v. n.* Courir. Faire drimer, faire marcher vite, faire courir un peu forcément. (Percey).

Droguer. *v. n.* Se morfondre, attendre inutilement. Il m'a fait droguer pendant deux heures.

Drôle. *s. m.* et Drôlesse. *s. f.* Termes d'amitié employés par certains parents pour désigner leurs enfants tant qu'ils sont jeunes. Mon drôle, ma drôlesse. — Se dit en mauvaise part, lorsqu'il s'agit de garçons et de filles d'un certain âge.

Drôlin. *s. m.* Jeune garçon.

Drolingne, Droligne. *s. m.* et *f.* Petit drôle, petite drôlesse, et petit garçon, petite fille. Les gens qui veulent bien parler disent Drôlin, Drôline. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Drosser. *v. a.* Dresser. (Domecy-sur-le-Vault).

Drouille. *s. f.* Diarrhée, dévoiement, foire.

Drouiller. *v. n.* Avoir la drouille.

Druble. *s. m.* Torrent. (Soucy).

Drue. *s. f.* Sorte de jeu, consistant en une petite pièce de bois à trois pieds qui porte les enjeux et qu'on abat avec un palet. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Drugée. *s. f.* Matière blanche, écailleuse, qui reste dans le nid abandonné des petits oiseaux, et qui consiste sans doute en des particules de peau, d'épiderme provenant de la mue. (Percey). — Voyez Drussin.

Drumelle. *s. f.* Terme de mépris. Synonyme de Fumelle.

Drusse. *adj.* féminim de Dru. Eh ben ! coument que va vout' femme ? — A n'est toujou gué drusse.

Drussin, Drussot. *s. m.* Poussière qui reste dans un nid, quand les petits ont pris leur volée. Voyez Drugée.

Drussir. *v. n.* Prendre de la force, devenir dru. Le v'là qui drussit. Se dit particulièrement en parlant des petits oiseaux.

Duidet. *s. m.* Devidoir. (Percey).

Duire. *v. a.* Maîtriser, mener, diriger en maître. Du latin *ducere*. (Viliers-Saint-Benoît).

Durde, Durte. *adj.* féminim de Dur. La terre est bouguerment durte.

Dussiée. *s. f.* Dossière, partie du harnais d'un cheval de limon qui soutient la charge. (Bléneau).

D'vidot. *s. m.* Devidoir. (Fléys).

E

El. *pron. person.* masculin de la 3e pers. Se dit pour Il, dans plusieurs communes, notamment à Etivey. El ot endôvé, il est très-taquin, très-contrariant. El i tertevallé, il a beaucoup bavardé.

E. *adj. indéfini.* Se dit pour Un, dans beaucoup de localités. E poué, é bâton, un puits, un bâton. (Sacy et lieux circonvoisins).

Eaubue. *s. f.* Terre forte et glaiseuse. C'est à tort que certaines personnes écrivent ce mot, Obue et Aubue.

Eau galleuse. *s. f.* Purin, eau noire qui découle des fumiers. (Maillot).

Eau-M'nite. *s. f.* Eau-bénite. (Athie).

Ebaheuiller. *v. a.* Ebahir. (Domecy-sur-Cure).

Ebalancer (S'). *v. pron.* Prendre son élan pour sauter. (Cuy).

Ebalourdi. *adj.* A demi assommé, à demi privé de sentiment. (Mailly-la-Ville).

Ebandouner. *v. a.* Abandonner.

Ebasser. *v. a.* Attacher les coursons de la vigne aux échalas. (Montillot).

Ebâteloux. *s. m.* Flâneur, qui aime à s'ébattre, qui en prend à son aise. (Vassy-sous-Pisy).

Ebatiller. *v. a.* Abattre, faire tomber. (Sénonais).

Ebaubi, ie. *adj.* et *part. prés.* d'ébaubir. Etonné, surpris.

Ebayer. *v. n.* Aboyer. (Rugny).

Eberdi, Ebeurdi. *adj.* et *s.* Frappé d'étonnement, stupéfié, étourdi.

Eberdie, Ebeurdie. *s. f.* Etonnement, stupéfaction, étourdissement.

Eberlouir. *v. a.* Eblouir.

Eberdiller (S'). Se troubler, être stupéfié.

Eberluer, Eberluter. *v. a.* Eblouir. Jaubert donne Eberluter.

Ebeucher (pour Ebécher). *v. a.* Faire manger un petit enfant, un vieillard, une personne impotente. (Percey).

Ebeuffer. *v. a.* Epouvanter. (Savigny en-Terre-Plaine).

Ebeurdillé. *adj.* Etourdi.

Ebeurdouiller (S'). *v. pron.* S'étourdir, se hahurir, ne plus savoir ce qu'on fait.

Ebeurlançoire. *s. f.* Balançoire. (Athie).

Ebeurluir. *v. a.* Eblouir. (Percey).

Ebeurrouer, Eberrouer, Ebrouer. *v. a.* Effrayer, Effaroucher. Nous poules sont ébeurrouées. (Argentenay). Roquefort donne ébouer, effrayer, et ébouaille, épouvantail.

Ebeurtille. *s. f.* Personne qui va vite, qui se dépêche. Tu marches comme une ébeurtille. (Pasilly).

Ebicile. *adj.* Imbécile. (Sainpuits).

Ebiouner. *v. a.* et *n.* Emonder une vigne, en retranchant durant l'hiver les bions, les branches inutiles. (Lucy-sur-Cure).

Ebléger. *v. a.* Briser, meurtrir. I s'ot éblégé en chutant. (Collan).

Ebolance (pour Evolance). *s. f.* Marche rapide. Du latin *evolare.*

Ebônouer. *v. a.* Eborgner). Vassy-sous-Pisy).

Ebottognière. *s. f.* Boutonnière. (Plessis-Saint-Jean).

Eborgneux de Crapauds. *s. m.* Vigneron (sobriquet donné aux vignerons, à Sergines).

Ebréquigner. *v. a.* Ebrécher, émousser, casser la pointe d'un objet aigu. Ebréquigner une aiguille. (Vergigny).

Ebrincer. *v. a.* Elaguer.

Ebroivouée. *s. f.* Abreuvoir. (Vassy-sous-Pisy).

Ebrouer. *v. a.* Se dit de l'action de la gelée et des bruines d'automne sur les feuilles de la vigne.

Ebrouquer (pour Ebroquer). *v. a.* Ebrécher. Ebrouquer un couteau, une serpe. Des aiguilles, des épingles ébrouquées. (Annay-sur-Serein).

Ebrousseter. *v. a.* Couper, rogner les brosses, le brout, l'extrémité des branches des taillis. Si ce mot dérive de Brout, comme nous le croyons, ne serait-il pas mieux d'écrire ébrouster ?

Ebrouti. *adj.* Abruti. (Athie).

Ebùcheter. *v. n.* Ramasser des bûchettes, des brindilles de bois. (Puysaie).

Ebuer (S'), Ebuger (S'). *v. pron.* S'amuser. I n'faut pas toujous s'ébuer; faut itout travailler.

Ebugeotte. *s. f.* Jouet, amusement, tout ce qui sert à récréer. Vassy-sous-Pisy).

Ebugeont (pour Ebugeant). *adj.* et part. prés. d'ébuger. Amusant. (Vassy-sous-Pisy).

Ebujoux. *s. m.* et *adj.* Musard. (Vassy-sous-Pisy).

Ecabier. *v. a.* Accabler. (Vassy-sous-Pisy).

Ecabousser (pour Cabosser). *v. a.* Déformer, bossuer, écraser. (Gizy-les-Nobles).

Ecacoler, Ecacoter, Ecacouler. *v. a.* Dépouiller les noix de leur coque verte. C'est un composé de cacou, noix, et d'écaler.



Ecafoirer. *v. a.* Etaler, exposer des marchandises en vente. De Foire, marché public. (Vermenton).

Ecabouler. *v. a.* et *v. n.* Ebouler. (Etiuey).

Ecaffouérer, Ecaffoirer. *v. a.*, *v. n.* Ecraser; fondre. Voici le dégel, la neige va écaffoirer. (Etivey, Pasilly).

Ecaillotter, Echaillotter. *v. a.* et *n.* Jeter des pierres. (Flogny, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Ecajée. *s. f.* Enjambée. (Collan).

Ecalle. *s. f.* Cosse de pois.

Ecalandre (pour Calandre). *s. f.* Espèce d'alouette commune, et dont le gosier flexible, la voix sonore, harmonieuse, se prêtent à imiter le chant des autres oiseaux, particulièrement celui du rossignol, de telle sorte qu'on la prend pour point de comparaison et qu'à Auxerre, par exemple, quand on veut donner une idée de la fraîcheur, du chant et de la beauté de la voix d'une personne, on dit qu'elle chante comme une écalandre.

Ecalon. *s. m.* Noix. (Andryes). — En plusieurs endroits, on dit Ecalat.

Ecanousser. *v. a.* Détacher d'une souche de bois tous les éclats qu'on peut en distraire sans outil. (Etivey).

Ecaquelourdir, Acaquelourder. *v. a.* Etourdir d'un coup frappé sur la tête. (Perreuse).

Ecarnucher. *v. n.* Eclater. (St-Aubin-Châteauneuf).

Ecartue. *s. f.* Etendue, surface. (Saint-Forentin).

Ecartiller. *v. a.* Ecarter. — Se dit surtout de menus objets groupés, réunis en certaine quantité. Ecartiller ses doigts. Ecartiller les brins d'un balai.

Ecauder. *v. a.* Mettre caut, mettre à caut, mettre à l'abri de la nuit, se garantir de la pluie ou du vent. Du latin *coutus*.

Echadronner. *v. a.* et *n.* Echardonner. (Argentenay).

Echadronnet. *s. m.* Chardonneret. (Bagneaux).

Echaler. *v. a.* Ecaler, Echaler des noix. (Vassy-sous-Pisy).

Echaleure. *s. f.* Ecale.

Echambourrer. *v. a.* Battre le chanvre. (Vassy-sous-Pisy).

Echard. *s. m.* Echarde. (Etivey).

Echardonne. *s. f.* Chardonneret. (Malay-le-Vicomte).

Echarguter. *v. a.* Asticoter, larder, taquiner. Sans doute pour charcuter. (Soucy).

Echarnir, Echernir, Acharnir. *v. a.* Contrefaire les manières, les cris, la voix, le langage de quelqu'un, en exagérant ce qu'il peut y avoir de ridicule. Les écoliers s'écharnissent souvent entre eux.

Echarpiller. *v. a.* Mettre en pièces, réduire en miettes, en charpie. (Puysaie).

Echarré. *adj.* Echaudé.

Echasigner. *v. a.* Irriter. (Mont-Saint-Sulpice).

Echaumer. *v. a.* Défricher.

Echaviau. *s. m.* Echeveau. (Irancy).

Echavotte, Echevette, Echevotte. *s. f.* Echeveau.

Echavoué. *s. m.* Devidoir. (Massangy).

Echeler. *v. a.* Ecaler. — S'Echeler. *v. pronom.* Se dit des noix dont le brou se détache naturellement.

Echelier, Echalier. *s. m.* Petite échelle double disposée pour franchir une haie, au point où cette haie coupe un chemin rural traversant deux ou plusieurs propriétés. (Puysaie).

Echelnie. *s. f.* Chanille. (Béru).

Echelon. *s. m.* Brou, coque verte dont la noix se dépouille, quand elle est mûre.

Echelottes. *s. m.* Ridelles d'une voiture. (Villemer).

Echenet. *s. m.* Une des formes de chenau, conduit, gouttière. Du latin *canalis*. — A Accolay et dans tant d'autres localités, Echenet se dit pour Chenet.

Echenillé, ée. *adj.* Se dit, à Villiers-Saint-Benoît, d'un enfant chétif, malingre, qui est comme un arbre dévoré par les chenilles.

Echeter (S'). *v. pron.* S'asseoir. (Sermizelles). — Echeu-te, asseois-toi. (Saint-Germain-des-Champs).

Echetoux. *s. m.* Acheteur.

Echette. *s. f.* Echeveau. (Athie).

Echier. *s. m.* Echelier, petite échelle double pour passer de l'autre côté d'une haie vive. (Saint-Sauveur).

Echigner (pour Echiner). *v. a.* Voyez Essener.

Echitat. *s. m.* Petit banc. (Soumaintrain).

Echler (S'). *v. pron.* s'asseoir.

Echouétot. *s. m.* Compartiment à l'extrémité d'un coffre. (Diges).

Echouette. *s. f.* Ce qui tombe des fruits d'un arbre chez le voisin. (Villeneuve-sur-Yonne).— En navigatiou, se dit d'un point d'une rivière où le courant vient échouer; ce qui a lieu ordinairement dans une anse, dans un coude, dans un tournant.

Echoumacher. Voyez Essoumasser.

Echoumas, Essoumas. *s. m. pl.* Rognures de la vigne.

Ecicler. *v. a.* Faire des éclisses. — Se dit aussi de l'action de tresser des brins d'osier, des branches flexibles, pour faire

des claies, des paniers et autres ouvrages de vannerie. (Puysaie).

ECLANCHER. *v. a.* Couper une cuisse de mouton, la séparer du corps.

ECLASSER. *v. a.* Casser, fendre une tige de bois de manière à enlever l'aubier par lames minces propres à faire des éclisses pour la vannerie. Ce mot est formé d'éclat. (Sommecaise). — S'éclasser. *v. pronom.* Eclater, se fendre en éclats. Se dit du bois qui s'éclate et se fend sous l'influence de la sécheresse ou de la gelée. (Villiers-Saint-Benoît).

ECLINCHER. *v. a.* Eclabousser.

ECLISSER. *v. a.* Mettre, poser des éclisses autour d'un membre fracturé. (St-Martin-sur-Ouanne).

ECLISSER, EGLISSER. *v. a.* Eclabousser. (Saint-Florentin).

ECMOUDER. *v. a.* Accommoder. (Prégilbert).

ECŒUR (pour Cœur). *s. m.* Se dit de la masse intérieure d'un pain mal levé, dont la croûte se détache en éclats, et qui est ainsi appelée sans doute parce que, en cet état, elle ressemble à l'écœur d'un de ces arbres malades, qui s'isole de son aubier et semble n'avoir plus aucune adhérence avec lui. (Villiers-Saint-Benoît).

ECOMION. *s. m.* Limace. (Vincelottes).

ECÔNER. Ecorner. (Vassy-sous-Pisy).

ECORCHON. *s. m.* Petite écorchure. (Saint-Florentin).

ECORNUE, ECORNURE. *s. f.* Chêne coupé en têtard, comme un saule. (Diges).

ECOTE (pour Ecoute). *2e pers. de l'impér.* du verbe écoter (Ecouter). Attends. (Turny, Mâlay-le-Vicomte).

ECOTE (pour Accoté). *adj.* Terme par lequel les mariniers de l'Yonne indiquent qu'un bateau a perdu son aplomb et qu'un de ses côtés est à sec sur un perré, sur une berge ou sur des sables, tandis que l'autre plonge dans l'eau. Les mariniers n'ont pas eu la précaution de pousser leur bateau à mesure que l'eau baissait, à présent il est écoté sur la berge et on ne peut plus le ravoir, c'est-à-dire le remettre à flot.

ECOUÉ, ACOUÉ (À L'). *adj. et loc. adv.* Se dit pour écoi, coi, à coi, à l'écoi, qui est à l'abri, à couvert de la pluie. Du latin *quietus*. (Etais).

ECOI. *s. m.* Abri. Se mettre à l'écoi. (Puysaie).

ECOUILLOU. *s. m.* Ecureuil. I n'évos envie de quer ine écouillou ai l'effût, j'avais envie de tuer un écureuil à l'affût. (Saint-Martin-des-Champs). — A Montillot, on écrit Ecouyou.

ECOULAGE (pour Accolage). *s. m.* Action de relever les branches de la vigne et de les lier aux paisseaux, échalas.

ECOULER. *v. a.* et *v. n.* Se dit, par altération, pour accoler, attacher contre. Ecouler la vigne ou, simplement, écouler, relever les branches des ceps et les lier aux échalas.

ECOULUE (pour Accolure). *s. f.* Lien pour accoler. C'est avec le glui que se font les écoulues.

ECOURSER. *v. a.* Poursuivre. (Bligny-en-Othe).

ECOUSSER. *v. a.* Renvoyer, chasser. Ecousse donc les poules. (Sommecaise).

ECRABISSE. *s. f.* Ecrevisse. (Argenteuil).

ECRABOUILLER. *v. a.* Ecraser sous son pied ou dans ses doigts une chose qui, sous la pression, s'élargit, s'écarte en formant une sorte de pâte juteuse. On écrabouille un raisin, une pomme cuite, un insecte. — S'écrabouiller. *v. pronom.* S'écraser sous la pression, par la chute ou le frottement. Un abricot trop mûr s'écrabouille en tombant de l'arbre. En plusieurs endroits, on dit Ecraboiller.

ECRAMOILLER, ECRAMOYER. *v. a.* Ecraser. (Vertilly, Plessis-Saint-Jean).

ECRAMOUÉE. *s. f.* Ecumoire. (Domecy-sur-le-Vault).

ECRAMOURE. *s. f.* Ecumoire. (Vassy-sous-Pisy).

ECRAMOURER. *v. a.* Ecrémer. (Vassy-sous-Pisy).

ECRARER. *v. a.* Ecraser. Par conversion d'*s* en *r*. (Domecy-sur-le-Vault).

ECRÉCHOT. *s. m.* Crochet. (Coutarnoux).

ECRÉMOTTE. *s. f.* Ecrémoire, ustensile pour enlever la crème de dessus les pots de lait. (Dillo).

ECRÉPER. *v. a.* Habituer, accoutumer une vache à sortir. (Bussy-en-Othe).

ECREUCHE, ECROCHE. *s. f.* Crèche, mangeoire à l'usage des bœufs. De creche, pour crèche, et de l'*é* euphonique. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

ECREUCHER. *v. a.* Accrocher.

ECREVILLE. *s. f.* Gravaude, sorte de salade qui ressemble au pissenlit.

ECREVISSE DE MONTAGNE. *s. f.* Nom que les vignerons se donnent entre eux, à Cravant, par allusion à la marche en arrière qu'ils exécutent lorsqu'ils donnent aux vignes la façon d'automne.

ECRIGNOT. *s. m.* Cage pour prendre les oiseaux. Du roman *ecraigne*, *ecreigne*, et du latin *scrinium*, petite maison, petite hutte, logette d'osier ou de branches d'arbres, écrin, petit coffre. (Mont-Saint-Sulpice).

ECRINGE. *s. f.* Coquille d'œuf ou de noix.

ECRION. *s. m.* Crayon. (Etais).

Ecrôpes, Ecraupes (pour Crôpes, par addition de l'*é* euphonique). *s f. pl.* Petits copeaux faits avec un couteau pour allumer du feu dans les champs. (Courgis).

Ecrouelle. *s. f.* Petit insecte qu'on trouve dans l'eau des puits, des fontaines. (Chablis et vallée du Serein).

Ecroumi, ie. *adj.* Accroupi. (Poilly-sur-Serein).

Ecuder. *v. a.* Etudier. (Gy-l'Evêque).

Ecueillon. *s. m.* Houx. (St-Germain-des-Champs). – Sans doute pour Aigueillon, Aiguillon, à cause des pointes dont la feuille de houx est armée.

Ecuellatte. *s. f.* Cupule du gland (Germigny). — Glisser à l'écuellatte, glisser le derrière assis dans une écuelle de bois, dans une sébille. (Lasson).

Ecuffler (S'). *v. pron.* S'accroupir. (Plessis-Saint-Jean).

Ecuille. *s. f.* Ecuelle. (Sénonais). Du latin *scutella, scutula*.

Ecuillée. *s. f.* Ecuellée. (Sénonais).

Eculer. *v. a.* Casser, briser le derrière d'un objet. Se dit particulièrement des souliers, des chaussures dont le quartier de derrière s'affaisse, s'écrase, n'a plus de soutien. Des souliers éculés. — S'*éculer*. S'asseoir sur son derrière, s'accroupir.

Ecume de Beurre. *s. f.* On appelle ainsi, à Sommecaise, une terre ferrugineuse qui se trouve sous la couche de terre arable.

Edarnes. *s. f. pl.* Gros éclats de copeaux de cerclier. — De *darne*, tranche, morceau, et de l'*é* euphonique.

Ederne. *s. f.* Echarde. (Coutarnoux). — Semble être une variété du précédent.

Edousser. *v. a.* Adosser. (Maligny).

Edron. *s. m.* Héron. (Saint-Aubin-Châteauneuf).

Eduire. *v. a.* Elever, nourrir. Enfant mal éduit, enfant mal élevé. Du latin *educere*.

Effaillite. *s. f.* Nom du hêtre, à Rebourseaux. De Fay, Faïl, dérivés du latin *fagus*.

Effanferlucher. *v. a.* Effiloquer un vêtement, une étoffe par des frottements trop répétés. (Percey).

Effarvette, Efarvette. *s. f.* Fauvette. (Cuy).

Effarvoyer. *v. a.* Effaroucher. (Bléneau).

Effauti, ie. *adj.* Qui tombe de faiblesse, de faim, de besoin. (Perrigny). Voyez Affauti.

Efferlé. *adj.* Ivre. (Saint-Aubin-Châteauneuf.

Effermetures. *s. f. pl.* Bourgeons de la vigne près de s'ouvrir. (Saligny).

Effeuches. *s. f. pl.* Des forces. (Vassy-sous-Pisy). — Au même endroit, Force se dit Foûche, au singulier : pourquoi dit-on Effouches, au pluriel ?

Effiauler, Affiauler. *v. a.* Aller de biais, prendre obliquement. Couper en affiaulant, couper en glissant, couper en sifflet. (Rogny).

Effioler. *v. a.* Retrancher la fiole, la fane des blés trop vigoureux, avant l'hiver ou au printemps. De *folium*, feuille, et *exfoliare*, effeuiller.

Effiter. *v. a.* Exciter, provoquer. (Merry-la-Vallée).

Efflanné. *adj.* Efflanqué. (Villiers-Saint-Benoît).

Effliouser. *v. a.* Egrener. (Etivey).

Effoirer, Ecaffoirer. *v. n.* Fondre. Qui veune à pleuve un pouchot, la neige sera bentoût écaffoirée. (Pasilly).

Effondrer. *v. a.* Vider. Effondrer des poissons, des volailles.

Effondrilles. *s. f. pl.* Dépôt, résidu dans le pot-au-feu.

Effrier. *v. a.* Réduire en poudre. Sans doute pour effriser, effriter.

Effriouser. *v. a.* Egrener, émietter, briser, réduire en poudre.

Effrimer. *v. a.* Emietter. (Rogny).

Effrisser (S'). *v. pronom.* Se frayer. (Bligny-en-Othe).

Effrouler. *v. a.* Effeuiller. (Armeau).

Effûtier, Effûtoux. *s. m.* Celui qui va à l'affût. (Perrigny-lès-Auxerre, Vassy-sous-Pisy).

Efistouler. *v. a.* Afistoler, arranger, orner, parer. (Merry-la-Vallée).

Egacer, Eguacer. — *v. a.* Aiguayer, rincer du linge. Du vieux mot Aigue, eau. (Tronchoy).

Egacer, Egasser. *v. n.* Chanter, crier comme la pie, comme une agace, une égasse.

Egalaucher, Egahaucher, Egahucher. *v. a.* Effrayer, effaroucher par des éclats de voix, des menaces, des cris. Egalaucher les poules.

Egambée. *s. f.* Enjambée. (Courgis). — Donné aussi par Jaubert.

Egambiller. *v. a.* Rendre boiteux. (Sermizelles).

Egamblé. *adj.* Boiteux. (Vassy-sous-Pisy).

Eganse. *s. f.* Boutonnière. (Courgenay).

Egasse (pour Ecasse). *s. f.* Casse.

Egauder (s'). *v. pron.* Se mettre à l'abri. Sans doute pour s'écauder, s'écauter. Du latin *cautus*.

Egduevouée. *s. f.* Pierre à repasser. Se dit, par un vice de prononciation, pour Aiguvoué, Aigusoué, Aigusoir.

Egé, ée. *adj.* Voyez Aigé.

Egeoir. *s. m.* Trou d'eau, mare, endroit

d'un ruisseau où l'on fait rouir le chanvre, et qui sert aussi ordinairement de lavoir. Voyez Aigeoir.

Eger. *v. a.* Voyez Aiger.

Egiffle. *s. f.* Erysipèle. (Gy-l'Evêque)

Egland (on mouille le *gl* en prononçant, ce qui donne à peu près le son de Eguiand, éghiant). *s. m.* Gland, fruit du chêne.

Eglincher. *v. a.* Eclabousser. (Argentenay). — Voir Aiguieucher.

Eglisser. *v. a.* Synonyme d'Eglincher.

Egmelle. *s. f.* Lame de couteau. (Villeneuve-la-Guyard, Villemanoche). Se dit pour Aigumelle.

Egorgette. *s. f.* Fauvette. (Percey).

Egosser (pour Egousser). *v. a.* Ecosser. Egosser des pois, les tirer de leur gousse.

Egotter. *v. a.* Egoutter. — Egotter une vache, la traire. (Saligny).

Egottière. *s. f.* Gouttière. (Plessis-Saint-Jean, Dillo). — On dit aussi Egouttière.

Egoué, ée. *Part. p.* et *adj.* Saturé, dégoûté, rebuté d'une chose. (Auxerre).

Egousser. *v. a.* Ecosser. Voir Egosser.

Egrafigner. *v. a.* Egratigner.

Egrappe. *s. f.* Agrafe. Se dit pour Agrappe; de Grappin. (Argenteuil).

Egrapper. *v. a.* Agrafer. (Flogny).

Egréger. *v. a.* Témoigner par des caresses, par des gâteries, la préférence qu'on a pour tel et tel enfant. Du latin *egregare*. (Sommecaise).

Egremiller (pour Egrumiller). *v. a.* Mettre en miettes, en menus brins. Egremiller du pain, du vermicelle. — Se dit particulièrement des fruits à grappe, quand on détache les grains, les grumes, d'un seul coup, en les froissant de haut en bas entre les doigts. C'est un diminutif d'égremer, d'égrumer.

Egrès, Egresse. *s. f.* Degrés, marches, escalier, issue, sortie. Du latin *egressus*.

Egrier, Egriller. *v. a.* Eparpiller. (Annay-sur-Serein).

Egrippot. *s. m.* Crochet en bois pour tirer à soi les branches d'un arbre. (Etivey).

Egron. *s. m.* Héron. Voyez Aigueron.

Egrouer. *v. a.* Couvrir. Se dit d'une poule qui cache ses petits sous ses ailes. De Grouée, couvée. (Argentenay).

Egucher. *v. a.* Aiguiser, affiler. (Plessis-Saint-Jean).

Eguenillé. *adj.* Eparpillé, jeté pêle-mêle, en désordre, comme un tas de guenilles. (Essert).

Eguenotte (pour Huguenotte). *s. f.* Marmite de terre sans pieds, pour la cuisson des viandes sur un fourneau. (Plessis-Saint-Jean).

Eguer. *v. a.* Regarder. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes). Voyez Aga.

Eguéré. *adj.* Hagard. (Vassy-sous-Pisy).

Egueriou. *s. m.* Petit houx. Se dit pour Aigriou, Aigriot, et ce nom se donne au houx à cause des piquants de ses feuilles. (Montillot).

Eguerjotte (pour Griotte). *s. f.* Merise, petite cerise.

Egueugner. *v. a.* Piquer, taquiner, asticoter. Vient d'Aigu, Aiguillonner.

Egueurjottier. *s. m.* Merisier, griottier.

Egueurner (pour Egrener). *v. a.* Râteler. Se dit ainsi, sans doute, parce que, en râtelant le foin dans les prés, les graines se détachent et se sèment toutes seules. (Collan).

Eguiand. *s. m.* Gland, fruit du chêne. (Charentenay).

Eguieurer (pour Ecœurer). *v. a.* Décourager, troubler, ahurir. (Merry-la-Vallée).

Eguieux. *adj.* Synonyme de Frat. Noix éguieux, noix dont l'amande est adhérente à la coquille. (Etais).

Egumel. *s. m.* Bâtiment isolé. (Sénonais).

Eguvoîle. *s. f.* Pierre à repasser. (Fleys).

Ehart. *s. m.* Hart. Une botte d'éharts. Addition de l'*é* euphonique. (Saligny).

Ehaule. *s. m.* Erable. (Girolle).

Eilluer. *v. a.* Louer. J'ai eillué un valot, j'ai loué un domestique. Du latin *elocare*. (Athie).

Eine. *art. indéfini fémin.* Une. Eine femme. Eine robe. (Sainpuits).

Ekéyatré, ée. *adj.* Personne courte et grosse, qui écarte les jambes en marchant. (Vassy-sous-Pisy).

Ekiore. *v. n.* Eclore. (Vassy-sous-Pisy).

Ekiuhie, Equiuhie. *s. f.* Ecurie. (Jussy).

Ekouâfler. *v. a.* Escarbouiller, broyer, écraser. (Champlost).

Elâdir. *v. n.* Eclairer, faire des éclairs. (Domecy-sur-le-Vault).

Elaucher. *v. a.* Couper, diviser par bandes étroites, par lauches. — Elaucher un champ, en soulever et renverser la terre par bandes, avec la charrue.

Elavas. *s. m.* Grande pluie, qui noie tout. Roquefort écrit Elavasse, et fait dériver ce mot de *alluvio*, inondation, débordement; nous croyons que c'est à tort, et qu'il vient plutôt de *elavare*, noyer, perdre sous l'eau.

Elayage. *s. m.* Elagage.

Elayer. *v. a.* Elaguer.

Elayeux. *s. m.* Elagueur.

Elayues (pour Elayures). *s. f. pl.* Petites branches provenant de l'élagage d'un arbre.

El'çon. *s. f.* Leçon, par transposition de l'e. Une el'çon. (Puysaie).

Eléder, Eleuder, Elider. *v. n.* Faire des éclairs. (Argenteuil, Quincerot).

Eliger. *v. a.* Soulager.

Eligner (pour Aligner). *v. a.* Polir, mettre à sa place, mettre en ligne. — Eligner ses cheveux, les lisser. (Sommecaise).

Eligner. *v. n.* Regarder d'un seul œil, bornoyer, comme font les géomètres, lorsqu'ils veulent dresser un alignement. (Mouffy).

Ellemotte. *s. f.* Allumette. (Girolle).

Elôgne. *s. f.* Alène. (Montillot). — A Vassy-sous-Pisy, on dit Elouâgne.

Eloicher, Elocher, Eslocher (du latin *exlocare*) *v. a.* Courber, tordre, disloquer, briser. Quand on pioche au pied d'un cep, disent les vignerons d'Auxerre, il faut prendre garde d'éloicher les jeunes pousses, la souche ou les racines.

Eloiri. *part. p.* et *adj.* Etourdi.

Eloirir (l'*r* ne se prononce pas). *v. a.* Etourdir. (Vassy-sous-Pisy).

Elouacer. *v. a.* Etuler une branche d'arbre, la détacher de sa tige. (Merry-la-Vallée). — Voyez Equeucher. — A Charentenay, Elouacer, signifie, achever de fendre et séparer l'un d'avec l'autre les éclats d'un morceau de bois déjà plus ou moins fendu.

Elouécher. *v. a.* Allécher. (Vassy-sous-Pisy).

Elouési. *adj.* Affamé et fatigué.

Elouette. *s. f.* La luette. (Plessis-Saint-Jean).

Elouger (pour Louer). *v. n.* et *v. a.* Assurer sa place au four pour cuire. — S'Elouger. *v. pron.* Se louer, se mettre en condition, du latin *elocare*.

Elouque. *s. f.* Secousse, mouvement qu'on se donne.

« Je n'faisons pas trop d'élouque
« De peu de nous dégauchi. »

Brottier, d'Auxerre. *Le 7e de la Lance*, chanson vigneronne (collect. Lorin).

Elouquer. *v. a.* Ebranler un objet planté dans la terre ou scellé dans la pierre ou le bois, en le tirant à soi et le repoussant tour à tour, pour l'arracher de l'endroit où il est. Du latin *exlocare.* (Auxerre).

Elousser. *v. a.* Donner un violent coup de poing. (Etivey).

Elouyou. *s. m.* Loriot.

Eluette. *s. f.* Halte. (Granchamp). — Se dit sans doute pour Elusette, moment accordé pour se reposer, se récréer, se distraire. Du latin *ludere*, qui fait au supin *lusum*.

Emachoter. *v. a.* Conspirer, machiner, ourdir un complot. (Sénonais).

Emachotter. *v. a.* Ramasser le fourrage, l'avoine, l'orge en petits tas, sur le pré où l'on fauche, sur le champ où l'on moissonne. (Plessis-Saint-Jean).

Emagnier. *v. a.* Imaginer. Altération consistant surtout dans la transposition du second *i*.

Emar, are. *adj.* Amer; par la transposition de l'*a* et de l'*e*. (Bazarnes).

Emarmiller. *v. a.* Ecraser entre ses doigts. (Gisy-les-Nobles).

Emat. *s. m.* Lie que l'huile dépose au fond du vase ou du vaisseau qui la contient. (Percey).

Embabouiner. *v. a.* Envelopper la tête, la figure de quelqu'un de manière qu'on lui voit à peine le milieu du visage. — S'Embabouiner. *v. pronom.* S'envelopper, s'emmitouffler la tête et la figure pour se préserver du froid ou pour toute autre cause.

Embarber. *v. a.* et *v. n.* En navigation, action de faire pénétrer en droiture l'avant d'un bateau dans l'ouverture d'une écluse ou sous l'arche d'un pont, sans battre à droite ni à gauche, sans raser la barbe des parois. — Se dit aussi, par extension, de l'action d'éviter par quelque manœuvre habile les bateaux montants ou descendants, les épaves, pieux ou obstacles qui se rencontrent dans le chemin. Ainsi, il arrive fréquemment au patron d'un train montant de crier par précaution au patron d'un avalant : « Prends ben garde! embarbe-moi, ou, simplement, embarbe! » Et si, d'aventure, il arrive que l'avalant n'ait pu embarber convenablement, il en résulte un choc plus ou moins violent, une brisure pour l'un des deux bateaux et quelquefois un sinistre très-dommageable.

Embarbouiller. *v. a.* Embrouiller, obscurcir, emmêler. Embarbouiller une affaire, l'obscurcir, l'embrouiller de telle sorte qu'on n'y comprend plus rien. (Perreuse).

Embarratier. *s. m.* Faiseur d'embarras. (Saint-Bris).

Embâtener, Embât'ner. *v. a.* Embâtonner, arranger, disposer sa filasse autour d'un bâton qui sert de quenouille. (Vassy-sous-Pisy).

Embât'née. *s. f.* Quenouillée de filasse. (Vassy-sous-Pisy).

Embauche. *s. f.* Bœuf ou vache à l'engrais dans une pâture. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Embaucher. *v. a.* Mettre des ouvriers en travail, leur distribuer leur tâche. — En général, commencer un travail, une entreprise. = Se dit aussi, dans un autre ordre d'idées, pour mettre des animaux à l'engrais.

EMBAUDIR. *v. a.* Allumer. (Merry-la-Vallée).

EMBERDER. *v. a.* Enduire, embarbouiller. (Bussy-en-Othe).

EMBERLIFICOTER. *v. a.* Séduire, entortiller, circonvenir par de belles paroles. (Perreuse et un peu partout). — Signifie aussi quelquefois empêtrer, embarrasser.

EMBERNER (pour Embrener). Salir, embarbouiller d'ordure. = Au figuré, embarrasser, importuner, gêner. Qué qu'il a donc à venir toujours m'embeurner comme ça. — Etre emberné, être dans l'embarras, dans le pétrin, dans la gêne, dans de mauvaises affaires. = Il y a des endroits où l'on dit embarnir.

EMBÊTANT. *adj.* Qui vous fatigue, vous ennuie, vous ahurit de façon à vous rendre bête.

EMBÊTER. *v. a.* Ennuyer, contrarier, fatiguer.

EMBICHER. *v. a.* Embrasser, donner un baiser.

EMBIEURE. *s. f.* Emblavure. (Vassy-sous-Pisy).

EMBISCAUDÉ, ÉE. *adj.* Ensorcelé. Un homme à qui rien ne réussit, dit : J'seus embiscaudé. (Sommecaise).

EMBISCAUDER. *v. a.* En faire accroire, tromper, ensorceler. (Laduz).

EMBLIMER. *v. a.* Envenimer, aggraver. (Bléneau). — Emblimer une plaie, l'enflammer. (Villiers-Saint-Benoît).

EMBLOUSÉ. *adj.* Qui est empêtré, embarrassé. (Mailly-la-Ville).

EMBLUE, EMBLURE. *s. f.* Contraction d'emblavure. Terre ensemencée en blé, et, quelquefois, blé destiné à la semence. (Lainsecq).

EMBOHÊMER (on prononce Embouèmer). *v. a.* Flatter, charmer, captiver, tromper, faire ce que font les Bohémiens et les Bohémiennes. (Auxerrois et Puysaie).

EMBOHÊMEUX, EUSE (on prononce Embouèmeux). *s. f.* Flatteur, charmeur, trompeur, qui fait capter la confiance des gens et qui en abuse.

EMBOIRE. *v. a.* Absorber un liquide, s'en pénétrer comme une éponge.

EMBOUDALER. *v. a.* Embourber. — S'EMBOUDALER. *v. pron.* S'embourber. J'me seus emboudalé. (St-Martin-des-Champs).

EMBOULER. *v. a.* Embrouiller, mêler, emmêler. (Courgis).

EMBOURS (A l'). *adv.* A rebours. (Michery).

EMBRANLER. *v. a.* Mettre en branle. Embranler une cloche. — Au figuré, commencer, mettre en train, donner le branle. Embranler une affaire. (Etais). — S'EMBRANLER. *v. pron.* Se mettre en mouvement.

EMBU, UE. *adj.* et *partic. p.* du verbe Emboire. Imbibé, pénétré, saturé d'eau ou d'un autre liquide.

EMELINGE. *s. f.* Mésange. (Sougères-sur-Sinotte). — A Laduz, on dit Eméange.

EMENDER. Voyez Amender.

EMIAULER, EMMIAULER (pour Emmieller). *v. a.* Attirer, séduire quelqu'un par de belles paroles, par des flatteries, par des compliments, pour essayer de le faire parler, de lui arracher un secret, ou pour une autre cause. (Sommecaise.)

EMIGER. *v. a.* et *n.* Manger. — Se dit aussi, substantivement, pour Mangeaille. (Vassy-sous-Pisy).

EMMALINER. *v. a.* Rendre méchant. Emmaliner un cheval, un enfant. (Canton de Toucy).

EMMANCHE. *s. f.* Difficulté imprévue qui survient dans le cours d'une affaire. V'là une drôle d'emmanche qui se présente là. (Sommecaise).

EMMANCHER (S'). *v. pronom.* Se fourrer, s'introduire danz un lieu, dans une affaire, à l'étourdie, d'une manière plus ou moins inconsidérée. (Villeneuve-les-Genêts).

EMMANCHIS. *s. m. pl.* Observations contradictoires, oiseuses ou peu intelligibles que, dans une conversation d'affaires, un des intéressés oppose à celui qui parle, et qui sont mal accueillies. Qu'est-ce que ça signifie, tous ces emmanchis-là? Tu nous embêtes avec tes emmanchis.

EMMESSER (S'). *v. pron.* Assister à la messe. (Puysaie).

EMMIAULER. *v. a.* Emmieller, flatter, séduire, tromper par de douces paroles. Dans le Doubs, on dit Emmiouler.

EMMIAULEUX, EUSE. *adj.* et *s.* Flatteur, séducteur, hypocrite, qui trompe par son langage doucereux.

EMMIOLER. *v. a.* Emmaillotter.

EMMOINZER. *v. a.* Emmancher. (Ménades).

EMMOURACHER (S'). *v. pronom.* S'amouracher, s'éprendre follement d'amour.

EMMULER. *v. a.* Mettre en meule. Emmuler du blé, du foin, de la paille.

EMORVITES. *s. f. pl.* Hémorrhoïdes.

EMOUGNER. *v. a.* Amener.

EMOUHIER, EMOUGUIER. *v. a.* Prononciation défectueuse d'Amodier, à Athie et autres lieux.

EMOURLER. *v. n.* Frapper au visage, battre de façon à briser le *moure*. (Bligny-le-Carreau). — Voyez Mourguer.

EMOUTELLE. *s. f.* Très-petit poisson qu'on trouve dans les ruisseaux, sous les pierres, le même sans doute que la mouteule des Noëls Bourguignons de La Monnoye. Du latin *mustela*.

EMOÛTI, IE. *adj.* et *partic. p.* Qui n'est pas cuit. (Vassy-sous-Pisy).

EMOÛTIR (R ne se prononce pas). *v. a.* Amortir.

EMPAFFER. *v. a.* Empiffrer, enivrer. — S'empaffer. *v. pronom.* Manger, boire avec excès, s'emplir de mangeaille et de vin.

EMPATTÉE. *s. f.* Emjambée. (La Celle-Saint-Cyr).

EMPEUTÉ, ÉE. *adj.* Embourbé. (Lindry).

EMPEUTER. *v. n.* Enfoncer dans la bourbe, dans les Peux. (Voyez ce mot). (Diges).

EMPICASSER. *v. a.* Ensorceler, donner des maladies au moyen de sortilèges.

EMPICASSEUX. *s. m.* Sorcier, qui jette de mauvais sorts. (Sommecaise).

EMPIGER. *v. a.* Empêtrer. — S'empiger. *v. pronom.* S'empêtrer, s'embarrasser les pieds comme si on les avait dans la poix. Tu marches comme un empigé. Du latin *pix* et du vieux français *pège*.

EMPIGES. *s. f. pl.* Entraves, obstacles qui retardent, qui arrêtent. (Vincelottes).

EMPLÂTRE. *s.* et *adj. des deux genres.* Souffreteux, dolent, qui se plaint toujours. — Se dit fréquemment, dans la Puysaie, pour citation, cédule, assignation.

EMPOICHER. *v. a.* Empêcher. (Athie).

EMPOITER. *v. a.* Enduire de poix. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

EMPOTÉ, ÉE. Gêné, contraint, embarrassé dans son langage et ses mouvements. Vient de Pot.

EMPTER. *v. a.* Emporter. (Vassy-sous-Pisy).

EMSER. *v. n.* Rester sur ses œufs, couver, en parlant d'une poule. (Montillot).

ENCACHONNER. *v. a.* Mettre le foin en petits tas, en cachons dans les prés.

ENCANCHER. *v. a.* Entremêler, enserrer les uns dans les autres des objets plus ou moins lourds, plus ou moins volumineux, de telle sorte qu'on ne peut plus les déplacer facilement. Voyez décancher.

ENCANILLER (S'). *v. pronom.* S'encanailler. De *canis*, chien.

ENCAPUCHONNER (S'). *v. pronom.* Se couvrir, s'envelopper la tête, la figure d'un capuchon.

ENCARNER, ENCARNAGER. *v. a.* et *v. n.* Sentir la carne, la charogne; puer, infecter.

ENCATINER (S'). *v. pronom.* S'envelopper comme une catin, s'entortiller dans ses vêtements, s'emmitoufler pour se préserver du froid. (Sommecaise).

ENCELÉ, ÉE. *adj.* Qui est à l'abri, caché, à couvert. Du latin *encelatus*.

ENCHAPPES. *s. f. pl.* Glandes au cou, abcès, tumeurs scrofuleuses. (Sommecaise).

ENCHARPES. *s. f. pl.* Ecrouelles. (Villiers-Saint-Benoît). — Voyez Enchappes et Enquervelles.

ENCHARTRURE. *s. f.* Envie, caprice de femme enceinte. (Nailly).

ENCHÉCHER (pour Ensécher, Ensacher). *v. a.* Metre en sac. Du latin *saccare.*

ENCHERBOILLER. *v. a.* Embarbouiller. (Vassy-sous-Pisy).

ENCORNAILLER. *v. a.* Donner des coups de cornes.

ENCOU, ENCOUÉ, ENCOUÈRE. *adv.* Encore. (Druyes, Domecy-sur-le-Vault).

ENCOUDER. *v. a.* En viticulture, action de relever, en provignant, l'extrémité de la branche qu'on vient de coucher en terre, de manière à ce qu'elle forme un coude. (Perrigny-lès-Auxerre).

ENCOULUE. *s. f.* Encolure.

ENCOURBAISSER. *v. a.* Attacher la patte d'un animal à sa tête pour l'empêcher de courir. (Champignelles).

ENCRAIRE, ENCRER, ENCROUER. *v. a.* Accroire. — Faire encrer, faire accroire. Faudrait pas essayer de nous fai encraire ça.

ENCROUÉE. *s. f.* Chose qu'on vous a fait accroire et qui est fausse. (Lucy-sur-Cure).

ENDEMEURER. *v. n.* Se dit ordinairement d'un charretier, dont la voiture embourbée ou entravée par un cas de force majeure ne peut plus avancer. (Puysaie).

ENDÊVER, ENDÔVER. *v. a.* Obséder, tourmenter, comme fit notre mère Eve lorsqu'elle obséda Adam pour lui faire manger du fruit défendu. — Faire endêver quelqu'un, le tourmenter. — Endêver. *v. n.* Être ennuyé, impatienté, surexcité; avoir de la rage, du dépit.

ENDÊVÉ, ÉE. *adj.* Qui est endiablé, qui ressemble à Eve après sa tentation par le serpent.

ENERRHER. *v. n.* Pour Enarrher, donner des arrhes.

ENEURÉ, ÉE. *adj.* Ennuyé.

ENFAÎTURES. *s. f. pl.* Ce qui dépasse les bords, le faîte de la mesure. — Au sing., signifie Comble. Vout' cherrette est chargée par trop haut, all' a troup d'enfaîture.

ENFILÉE. *s. f.* Suite, file, enfilade. Une enfilée de maisons.

ENFONDRE (S'). *v. pronom.* Se laisser mouiller par la pluie de manière à être transpercé. (Diges).

ENFONDU, ÉE. *part. prés.* et *s. f.* Trempé, mouillé jusqu'à la peau. (Diges). — Se dit aussi pour inondé. Des terres enfondues.

ENFORCHENER. *v. a.* Enfourcher. (Vassy-sous-Pisy).

ENFOURRAGER. *v. a.* Approvisionner de fourrages une ferme, une métairie. (Villiers-Saint-Benoît).

ENFRAMER, ENFROMER, ENFROUMER. *v. a.* Enfermer.

Engamber. *v. a.* Enjamber.

Engaudre, Angaudre. *s. f.* Femme paresseuse, maladroite et malpropre.

Engencé. *adj.* Difficile à dénouer. Se dit d'un nœud qui est fait, agencé de telle sorte qu'on ne peut plus le défaire. (Vassy-sous-Pisy).

Engiôler. *v. a.* Enjôler.

Engiôleux. *s. m.* Enjôleur. — Fait, au feminin, Engiôleuse.

Engnui, Enneu. *s. m.* Ennui, tort, dommage. I m'a fait ben des engnuis, ben des enneus.

Engoncé, ée. *adj.* Se dit de celui qui semble avoir le cou enfoncé dans les épaules, soit parce qu'il l'a trop court, soit parce que ses vêtements lui montent trop haut.

Engondner (prononcez Engonner). *v. a.* Poser une porte, une fenêtre, un volet sur ses gonds. (Merry-la-Vallée).

Engourmi. *adj.* Engourdi. (Etais).

Engrain. *s. m.* Menus grains, criblures, ce que les meuniers appellent petit blé. — Variété d'orge.

Engravé. *adj.* Se dit d'un animal qui a dans le pied un gravier qui l'empêche de marcher. — Se dit aussi, par extension, de tout animal qui, par excès de fatigue, ne peut plus marcher. Dans ce dernier cas, Engravé viendrait du latin *ingravatus*.

Engrignant. *s. m.* Médicament. (Sénonais).

Engrigner (S'). *v. pron.* S'entêter.

Enguiché, ée. *adj.* Se dit d'une roue qui ne peut plus tourner, parce qu'elle est encrassée par le cambouis. (Diges, (Villiers-Saint-Benoît).

Enhiautement. *s. m.* Action d'élever, de mettre plus haut. (Vassy-sous-Pisy).

Enhiauter. *v. a.* Mettre plus haut, élever. (Vassy-sous-Pisy).

Enicher. *v. n.* Ânonner, ânicher. Se dit d'un écolier qui récite mal, qui ne sait sa leçon qu'à demi. (Béru).

Enkios, Enquios. *s. m.* Enclos. (Pasilly).

Enlaie. *s. f.* Epidémie. (St-Florentin).

Enlouer (S'). *v. pronom.* Se communiquer. — Ça s'enloue, se dit d'une maladie contagieuse qui se communique, qui se gagne. (Soucy).

Enlouper (pour Envelopper). *v. a.* Se dit par contraction d'envelopper.

Enloupiau (contraction et altérat. d'Enveloppeau). *s. m.* Linge qui enveloppe une plaie. Voyez Anloupiaux.

Enneiger, Ennuéger. *v. a.* Ennuyer.

Enn'téger. *v. a.* Nettoyer. (Lindry).

Ennuyance. *s. f.* Ennui. (St-Florentin).

Enouer (S'). *v. pronom.* S'étouffer, s'étrangler en mangeant trop vite ou parce que on a un os (un *oü*) dans la gorge. Se dit par altération de s'énosser. (Merry-la-Ville).

Enquervelles. *s. f.* Se dit par altération pour Ecrouelles, maladie que, dans la croyance naïve de nos pères, les rois de France avaient le privilège de guérir par un simple attouchement. (St-Martin-sur-Ouanne).

Enraisser. *v. n.* Mettre en raie, commencer.

Enraissue (pour Enraissure). *s. f.* La première raie faite dans un champ qu'on laboure. (Perreuse).

Enricer. *v. a.* Enrichir. (Ménades).

Enriure, Enrure. *s. f.* Enrayure, planche de labour. Une enrure de blé. (Chassignelles, Serrigny).

Enrouati, ie. *adj.* Enroué. (St-Martin-sur-Ouanne).

Enrouatissement. *s. m.* Enrouement. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Enrouvouée. *s. f.* Arrosoir. (Montillot).

Enrubanté, ée. *adj.* Enrubanné.

Enruse. *s. f.* Surface de terrain labourée et convenablement unie. (Maligny).

Ensanner (prononcez Ensan-ner). *v. a.* Ensanglanter. (Etais).

Ensauver (S'). *v. pron.* Se sauver, s'enfuir. Je l'ai appelé, il s'est ensauvé.

Ensoigner. *v. a.* Enseigner, désigner. (Etivey).

Entaîmer, Entômer. *v. a.* Entamer, couper une portion d'un pain qui est encore entier. Il y a quelque trente ans encore, même dans les familles les moins chrétiennes, il n'était pas rare de voir celui qui, à table, coupait le pain — ordinairement le chef de la maison — faire un signe de croix avec la pointe de son couteau sur le milieu de la miche, avant de l'entaîmer.

Entaquer (S'). *v. pronom.* Se heurter contre un obstacle, être entravé, gêné par quelque difficulté à laquelle on ne s'attendait pas. (Saint-Florentin).

Entenayer. *v. a.* Mettre le linge dans le teneau, dans le cuvier pour la lessive. (Argenteuil).

Enterprie. *s. f.* Entreprise, par interversion du second *e* et retranchement de l'*s*.

Enterténi (par suppression de l'*r*, qui ne se prononce pas). *v. a.* Entretenir.

Enticher (pour Entisser), par conversion, en prononçant des deux *s* en *ch*). Entasser les gerbes dans la grange, les mettre en tisse. (Domecy-sur-le-Vault).

Entiger, Entayer (pour Entaiger). *v. n.* Enfoncer dans la boue. Voiture entigée, voiture embourbée. (Sommecaise). De *aige*, eau, et de *en*, préposition; Enfoncer dans l'eau, dans l'eau bourbeuse.

Entouris. *s. m.* Clôture, enceinte. (Merry-la-Vallée).

Entourmir. *v. a.* Ensommeiller, allanguir, énerver, ôter le ressort, l'énergie. La chaleur du feu entourmit. (Percey).

Entourviner. *v. a.* Entortiller, rouler à l'entour. (Saint-Privé).

Entrappe. *s. f.* Personne mal intentionnée, qui cherche à nuire à une autre.

Entravaucher, Entrevaucher. *v. a.* Embarrasser, embrouiller. Il y a des personnes qui entrevauchent leurs pieds en marchant, d'autres qui entrevauchent leur langue en parlant. — S'Entrevaucher. *v. pronom.* S'embrouiller, se perdre, s'égarer. On s'entrevauche dans les calculs, dans ses discours, dans ses combinaisons.

Entremi. *s. m.* Milieu de plusieurs choses. — C'est aussi, dans certains cas, une préposition adverbiale, et alors il signifie : Entre, parmi, au milieu de. Ces objets sont si serrés, qu'on ne peut rien fourrer entremi. Viens donc te mettre entremi nous deux. Je l'ai vu entremi les autres. Du latin *intermedium*.

Entrevauche. *s. f.* Fausse direction que prend sur le devidoir le fil que l'on dévide. (Etivey).

Entrhivarner. *v. a.* Donner à la vigne la façon d'hiver. (Cuy). — A Gisy-les-Nobles, on dit Entrevarner, dans le même sens.

Envêprer (S'). *v. pronom.* Assister aux vêpres. (Puysaie).

Envergée. *s. f.* Mèche de fouet.

Envïer. *v. a.* Envoyer.

> Bonjour, père et mère, bonsoir !
> Au plaisir de vous ervoir !
> Escribez-nous de temps en temps,
> Pour nous envïer de l'argent.
> (Le Conscrit de Corbeil).

Envillotter. *v. a.* Faire, au moyen du râteau et de la fourche, des villottes, des petits tas de foin dans les prés. (Flogny).

Enviner. *v. a.* Se dit d'une futaille neuve dans laquelle on passe du vin nouveau ou de la lie avant d'y mettre du vin vieux.

Envioureté. *s. f.* Envie. (Domecy-sur-le-Vault).

Envioux, ouse. *adj.* Envieux. (Domecy-sur-le-Vault). — Du latin *invidiosus*.

Envirer. *v. n.* Tourner sur soi jusqu'à l'étourdissement. (Annay sur-Serein).

Envorner. *v. a.* Etourdir, faire tourner la tête. — S'Envorner. *v. pronom.* S'étourdir en tournant sur soi-même, en pirouettant. (Saint-Privé).

Epairer. *v. a.* Apparier. De *Par*, *Paris*.

Epalogniau. *s. m.* Palonnier. (Subligny).

Epanter. *v. a.* Syncope d'Epouvanter. Voir Apanter.

Epatté, ée. *adj.* Etonné, surpris extraordinairement, de manière à perdre contenance, à n'en avoir plus de pattes.

Epaus, Epausse. *adj.* Epais, épaisse. (Athie).

Epavé, ée. *adj.* Troublé, effrayé, épeuré. Du latin *pavor*.

Ep'ché (pour Eb'ché, contraction d'Ebeché, variante d'Ebecqué). *adj.* Eclos.

Epeille. *s. f.* Epingle. (Sacy).

Epeune. *s. f.* Epine. (Domecy-sur-le-Vault).

Epeurcher. *v. a.* et *n.* Approcher. (Parly).

Epeuter. *v. a.* Epeler, nommer les lettres qui composent un mot. (Annay-sur-Serein).

Epiat. *s. m.* Ouvrage facile, avantageux, parce qu'on le fait vite. Du latin *eplere*. Voyez Eplet.

Epidancer (pour Pitancer, Epitancer). *v. a.* Pourvoir une famille, un ménage, de tout ce qui est nécessaire à son alimentation en dehors du pain. — S'épidancer. *v. pronom.* Se pourvoir des aliments nécessaires pour manger avec le pain. — Epidancer, s'Epidancer ! difficile problème que, chaque jour, doit s'ingénier à résoudre une mère de famille aux prises avec la misère.

Epieuré, ée. *adj.* Eploré. (Vassy-sous-Pisy).

Epignière. *s. f.* Epinard. (Vassy-sous-Pisy).

Epilotteux. *adj.* Minutieux. (Etivey).— Dans le sens absolu, qui arrache les petits poils. De Epiler, Epilotter.

Epincher (pour Epancher). *v. a.* Répandre, écarter. Epincher du fien. (Cravant).

Epingale. *s. f.* Très-petit poisson à nageoires épineuses, qu'on trouve dans les ruisseaux, et qui nous semble être le même que l'épinoche, *piscis aculeatus*.

Epingne. *s. f.* Epingle. (Domecy-sur-le-Vault). — Dans beaucoup de communes, Epingle se prononce à l'italienne, en en mouillant le *gl*.

Epinocher. *v. n.* Manger avec dégoût. Doit être le même que Pinocher, qui a le même sens.

Epiter. *v. n.* Epier, monter en épis, en parlant des céréales. (Athie).

Eplet. *s. m.* Habileté, promptitude, célérité dans le travail. Cet homme a de l'eplet. (Sommecaise). Du latin *eplere*.

Eplétant. *adj.* Qui se fait vite. Ouvrage éplétant. (Villeneuve-la-Guyard).

Epléter, Epleuter. *v. n.* Aller vite, avancer, fournir, abonder. Se dit en parlant de l'ouvrage, des récoltes. Eh ben, les amis? Ça va-t-il, la vendange ? — Ah ! mon bon Monsieur, les raisins n'sont

gué grous, et pis i gnien a gué; ça n'éplète pas. Du latin *eplere*.

Eplougnot. *s. m.* Palonnier. (Sougères-sur-Sinotte).

Epointiau (pour Pointau, une des formes de Pointal). Pieu, poteau. — S'emploie, figurément, dans cette phrase : Siète-te, et n'reste pas là drait debout coume un épointiau.

Epoirer. *v. a.* Epeurer, épouvanter. (Etivey).

Epoiriot, Epouquiot. *s. m.* Epouvantail, fantôme pour faire peur aux petits oiseaux. — Se dit pour Epeurot et pour Epouvantiot, Epouvanteau. (Argenteuil).

Epoitir, Epoutir. *v. a.* Aplatir, écraser. Tais-te, ou j' t'époitis le nez.

Epondre. *v. a.* Elargir, rallonger; nouer un fil à un autre. (Migé, Montillot).

Eponicher (S'). *v. pronom.* S'accroupir, s'affaisser sur soi-même. (Sénonais).

Epostrofler. *v. a.* Troubler, interloquer. (Soucy).

Epouerir (*r* ne se prononce pas). *v. a.* Appauvrir.

Epouiller ou, plutôt, Epouyer (S'). *v. pronom.* Mauvaise prononciation de s'appuyer.

Epouri (pour Epeurir). *v. a.* Faire peur. I m'è épouri, il m'a fait peur. (Argenteuil).

Epouter. *v. a.* Ecraser, broyer. Voyez Epoitir.

Epoutis. *s. m. pl.* Litière, ordures des animaux réduits en menus brins, en poussière.

Eppendige. *s. m.* Appentis. (Athie).

Eppopinier. *v. a.* Dodeliner, bercer dans ses bras pour endormir. Du latin *pupus*, et du vieux français popin, popine, poupon, pouponne. (Vassy-sous-Pisy).

Eprôter. *v. a.* Apprêter. (Soucy).

Epter. *v. a.* Apporter. (Vassy-sous-Pisy).

Equand. *adv.* et *conjonct.* Quand.

Equêlie. *s. f.* Désordre. (Nailly).

Equeni. *adj.* Fané, flétri. Du raisin équeni. — Maigre, décharné, sans force, épuisé. Ah! mon pouv' équini, siète-te, t'es ben las. (La Celle-Saint-Cyr).

Equernot. *s. m.* Voyez Echouétot.

Equeucher. *v. a.* Casser une branche à l'endroit où elle tient à l'arbre. Du bas latin *ecaudare*. (Chablis). — Equeucher des noix, les détacher de l'arbre, les abattre, les gauler.

Equeuble, Equieuble, Etieuble. *s. f.* Eteule, chaume laissée sur pied. Du latin *stipula*.

Equeuillerot. *s. m.* Ecureuil. (Rugny).

Equeuter. (S'). *v. pronom.* S'accouder. (Rugny). Sans doute pour s'équeuder.

Equi, Iqui. *adv.* Ici.

Equiller. *v. a.* Etriller. (Saint-Martin-des-Champs).

Equinger. *v. a.* Rogner la vigne pour la seconde fois. (Merry-la-Vallée).

Equinjue, Equingeure. *s. f.* Rognure de vigne. (Merry-la-Vallée).

Equiœur, Ecœur. *s. m.* Cœur du bois. Du bois d'équiœur. De l'écœur de chêne, etc.

Equioupi, ie. *part. prés.* et *adj.* Accroupi. (Arcy-sur-Cure).

Equiu. *s. m.* Ecu. (Dillo).

Eraler. *v. a.* Détacher les grumes du raisin d'après la rale. — Ecorcher, érafler légèrement la peau. J'ai la main tout éralée.

Eragner. *v. a.* Toucher. (St-Germain-des-Champs).

Eralin, Eraloir. *s. m.* Bâton fourchu servant à éraler, à fouler le raisin dans la cuve.

Eraper. *v. n.* Lever, en parlant des semences. Il faudrait ben un peu de pluie, pour faire éraper les blés. (Pasilly). — S'éraper. *v. pronom.* Se mettre sérieusement à l'ouvrage, s'accrocher à son ouvrage. (Mailly-la-Ville).

Eraton. *s. m.* Versoir de charrue. (Vassy-sous-Pisy).

Ercamper (S'). *v. pron.* Se recamper, se redresser, faire l'homme d'importance. Voyez Camper.

Erchigner. *v. a.* Contrefaire, écharnir.

Erchouer (pour Rechouer). *v. n.* Retomber. (Vassy-sous-Pisy).

Ercoche. *s. f.* Recoche, hache, redent. Champ qui fait hache, qui fait ercoche. (Mézilles, Perreuse).

Erée (pour Airée, Airie). *s. f.* Planche, carreau de jardin. Du latin *area*. (Quincerot).

Ereille. *s. f.* Oreille.

Ereiller. *v. a.* Attacher les pousses de la vigne aux échalas. (Argenteuil).

Ereillottes (pour Oreillottes). *s. f. pl.* Morceaux d'étoffe adaptés à une coiffure pour cacher les oreilles.

Ereiner, Ereinner (Erein-ner). *v. a.* Ereinter. (Parly). De *é* privat. et reins.

Erène. *s. f.* Sorte d'argile jaunâtre, arénacée, complètement impropre à la végétation, qui se rencontre dans certains climats au-dessous du sous-sol, particulièrement dans la vallée du Serein, aux environs de Chichée, et dans quelques communes du Tonnerrois. Comme elle fait d'excellent mortier, on l'utilise pour les constructions; on s'en sert aussi pour faire des aires de grange et pour liaisonner le macadam sur les chemins. Elle est

connue, à Auxerre, sous le nom de terre de Saint-Julien.

Erènier (pour Arènier). *s. m.* Lieu où l'on extrait de l'érène.

Ereüti (qu'on devrait peut-être écrire Héreuti). *s. m.* Pauvre hère; pauvre de corps et d'esprit. Du latin *herus*, sans doute par antiphrase.

Erflet. *s. m.* Reflet. Au soulé, ça fait des erflets. (Trucy).

Ergiper. *v. n.* Tressaillir. (Etais). — Regimber. (Vassy-sous-Pisy). Se dit pour Regiper.

Ergipiau (pour Regipiau, Regipeau). *s. m.* Petit morceau de bois rond, terminé en pointe par les deux bouts, que l'on fait sauter en frappant avec un petit bâton sur une des extrémités. De Regiper, ressauter, rebondir. (Mézilles). — Voyez Bistoquet.

Ergoler. *v. a.* Blesser, humilier, mortifier. (Dollot). Je n'peux pourtant pa me laisser ergoler.

Ergotier. *s. m.* Envieux du bien d'autrui. (Ménades).

Ergourgé, ée. *adj.* Qui est soûl, repu, gorgé jusqu'au cou. (Vassy-sous-Pisy).

Erguelle, Eruelle. *s. f.* Mauvaise prononciation de ruelle, usitée dans la Puysaye.

Erichau (Fil d'). *s. m.* Fil d'archal. (Vassy-sous-Pisy).

Richer, Erécher. *v. a.* Arracher. (Irancy). Du latin *eradicare*.

Erignaie, Erignée. *s. f.* Araignée. (Argenteuil).

Eringnotter. *v. a.* Exciter, contrarier. (Etivey).

Erjauder (pour Rejauder, par transposition de l'*e*). Ressauter, rebondir, revenir sur soi, en parlant d'un corps lancé, qui fait contre-coup en frappant contre un autre. (Perreuse).

Erjaut (pour Rejaut, par transposition de l'*e*). Contre-coup, rebondissement, ressant d'un corps qui revient à son point de de départ. (Perreuse).

Ermalle (par transposition de l'*a* à la place de l'*e*). Armelle, lame de couteau. (Etivey).

Ernarder. *v. n.* Se dit pour Renarder, par transposition de l'*e*. Marcher par derrière les autres, en lambinant, marcher lentement, avec précaution, à la manière du renard.

Er'né, ée (pour Erèné, Arèné). *adj.* Couvert d'arène.

Ernifler, eurnifler. *v. n.* Respirer fortement, renifler. (Mailly-la-Ville).

Ernocter *v. a.* Reprendre. (Domecy-sur-Cure).

Eroéchoue. *s. m.* Déplantoir. (Vassy-sous-Pisy).

Eroincher. *v. a.* Ereinter. (Vassy-sous-Pisy).

Erondalle. *s. f.* Hirondelle. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Eroue. *s. f.* Rose. (Montillot).

Erouette. *s. f.* Rouette, branche flexible qui, après avoir été tordue, tournée sur elle-même, pour être plus souple, sert à lier des fagots, des bourrées, et s'emploie surtout à la confection des trains de bois. Une botte d'érouettes. (Puysaie et Haute-Yonne).

Erouffer (pour Eruffer). *v. a.* Détacher les feuilles ou les graines d'une plante en faisant glisser dans sa main, de bas en haut, la tige qui les porte. Eruffer des branches de bouleau pour faire des balais. Eruffer des feuilles de vigne, d'orme, etc., pour les vaches. (Armeau).

Erouher. *v. a.* Arroser. (Bazarnes).

Erousoi, Erousoué. *s. m.* Arrosoir.

Erouyer, Erouhier. *s. m.* Rosier. (Montillot).

Erprie. *s. f.* Reprise; par interversion du premier *e* et retranchement de l'*s*. (Puysaie). — On prononce aussi quelquefois Eurprie.

Erragner. *v. a.* Aiguillonner les bœufs, fouetter les bestiaux, les chevaux, pour les faire marcher plus vite. De *erre*, route, chemin, marche, voyage. (Chassignelles). — A Châtel-Censoir, on dit Aragner.

Errecher, Ericher, Ereucher. *v. a.* Arracher. Du latin *eradicare*.

Errhes. *s. f. pl.* Arrhes, gages d'un marché; garantie de son exécution. Donnez-vous des errhes? — A quoi bon? Vous avez ma parole.

Errivège. *s. m.* Assaisonnement d'un mets. Voyez Arrivage.

Ersanner (pour Rechanner, par transposition de l'*e* et changement de *ch* en *s*). *v. n.* Braire. (Domecy-sur-Cure).

Ersauter (pour ressauter, par transposition de l'*e* et suppression du premier *s*). *v. n.* Synonyme d'Erjauder. (Perreuse).

Ersemblance. *s. f.* Ressemblance, analogie. (Vassy-sous-Pisy).

Ervître *v. a.* Revêtu; par transposition des deux *e*. — Ervitu, revêtu. (Etais).

Ervue. *s. f.* Revue; par transposition de l'*e*. J'soumes genss' d'ervue. (Puysaie).

Ès. *Préposit.* Aux, dans les. J'm'en vas ès champs. All' o ès vignes.

Esarnir. *v. a.* Contrefaire quelqu'un, le singer, se moquer de lui. (Domecy-sur-Cure). — Voir Echarnir.

Esbile. *s. f.* Sébile; par transposition de l'*s*. (Béru).

ESCABILLARD. *adj*. Pétulant. Enfant escabillard. (Soucy). Du latin *scaber*.

ESCOFFIER. *v. a*. Tuer, occire, assassiner. — Se dit aussi quelquefois pour voler, sans doute parce que très-souvent celui qui vole, assassine aussi volontiers.

ESCOUFINER. *v. a*. Ecraser. (Poilly-sur-Serein).

ESCOURGENS (pour Secours-Gens). *s. m*. Locution par laquelle, de temps immémorial, les vignerons de Joigny désignent une sorte de petite vendange anticipée destinée à leur faire un peu de vin pour leur boite pendant la vendange principale. Deux ou trois semaines avant la mise du ban de vendange, ceux d'entre eux qui n'ont plus de vin, vont à la mairie demander la permission d'aller tel jour, dans telle vigne, couper le raisin nécessaire à cet effet, et cette permission leur est accordée en considération des besoins qu'ils disent avoir. — C'est une sorte de secours accordé par l'autorité à de pauvres gens; c'est un secours-aux-gens, un s'cours-gens, un escours-gens.

ESGOUBILLE DE CHIEN. Locution en usage à Massangy et qui veut dire imbécile.

ESISSER. *v. a*. Agacer. Se dit de cet état d'agacement dans lequel se trouvent les dents, lorsqu'on a mangé des groseilles vertes, du verjus ou autres fruits très-âcres. A Auxerre, on dit hisser. J'ai les dents hissées.

ESOINGNE. *s. m*. Echange. (Domecy-sur-le-Vault).

ESPIC (pour Aspic). *s. m*. Reptile fort dangereux qui, dans l'opinion de certains habitants des campagnes, la Puysaie notamment, est muni de petites pattes comme un lézard. D'où ce proverbe :

> Après l'espic et l'escorpion
> Faut appròter la pieuch' et l'pieuchon.

ESPRITÉ, ÉE. *adj*. Qui a de l'esprit, de l'intelligence. Se dit le plus habituellement, par antiphrase, de celui qui n'en a pas.

ESQUÉÏER, ESCUÏER. *v. a*. Secouer. Du latin *encutere*.

ESQUERBOUILLER. *v. a*. Ecraser, renverser, briser. O li esquerbouillé. (Savigny-en-Terre-Plaine).

ESQUILLER. *v. a*. Attiser le feu, rapprocher l'un de l'autre les fragments des tisons. (Armeau).

ESQUINTER. *v. a*. Battre à outrance, meurtrir, échiner, éreinter, briser.

ESSAME. *s. f*. Mousse, écume qui se produit sur l'eau, sur les liqueurs qui fermentent ou qui sont agitées. La bière et les vins de Champagne font beaucoup d'essame. — Se dit aussi de la bave, de l'écume qui sort de la bouche de certains animaux.

ESSAMER. *v. n*. Ecumer, mousser.

ESSANGER (du latin *Exsaniare*). *v. a*. Passer le linge dans l'eau et le frapper avec le battoir pour en enlever les plus grosses saletés avant de le mettre à la lessive. (Courgis, Joigny).— C'est ce que, à Auxerre, on appelle rouiller.

ESSAS. *s. m*. Désordre. Sans doute pour excès, qu'on prononce essès, en donnant à l'*é* le son de l'*a*. (Sermizelles).

ESSASSER. *v. a*. Epamprer. (Ménades).

ESSEILLON. *s. m*. Billon, sillon étroit. C'est une mauvaise prononciation du mot sillon. (Montillot).

ESSENER, ESSINER (altération d'échiner). *v. a*. Frapper, battre, assommer. (Courgis).

ESSERBER. *v. a*. Enlever les pousses parasites de la vigne. — Enlever les mauvaises herbes, sarcler. (Guillon). — Du latin *ex* et *herba*.

ESSETER, ESS'TER, ESSITER. *v. a*. Asseoir. — S'ESSITER. *v. pronom*. S'asseoir.

ESSEURÉ, ÉE (pour Assuré). *adj*. Effronté, qui a de l'assurance au-delà de ce qu'il faut. (Vassy-sous-Pisy).

ESSIAIN. *s. m*. Essaim.

ESSIAT, ESSILLAT. *s. m*. Essieu de charrue. (Percey).

ESSIAU. *s. m*. Essieu.

ESSIÉNER. *v. n*. Essaimer. (Villiers-Saint-Benoît).

ESSIÉRER, ESSIÉTER. *v. a*. Asseoir. — S'ESSIÉTER. *v. pronom*. S'asseoir.

ESSOPER. *v. a*. Entraver, ôter l'usage des pieds. Des mots latins *ex* et *pes*. (Chassignelles).

ESSORDER, ESSORDILLER. *v. a*. Assourdir. Ce bruit m'essorde. (Saint-Martin-des-Champs).

ESSOUMASSER. *v. a*. Ebourgeonner la vigne, en retrancher les branches inutiles.

ESSOUMER. *v. a*. Assommer. (Irancy).

ESSOURILLER, ESSORILLER. *v. a*. Couper, arracher les oreilles. — Au figuré, assourdir, et, par extension, étourdir.

ESSOUTIR. *v. n*. Abasourdir, étourdir, troubler, interloquer. (Cravant). — Jaubert donne Essotir, dans le même sens. — Se dit sans doute pour Assotir.

ESSUI. *adj*. Qui a séché, qui a perdu son eau. Fromage essui, fromage bien égoutté, par opposition à fromage mou.

ESSUIRE. *v. a*. et *v. n*. Sécher, s'égoutter. Faire essuire des fromages.

ESSUVER (du latin *uva*, raisin). *v. a*. Attacher les pousses de la vigne aux échalas. (Annay-sur-Serein). — C'est ce qu'ailleurs on appelle écouler, acceler.

Estanuer. *v. n.* Eternuer. (Vassy-sous-Pisy).

Esté, ée (pour Essité, ée). *partic. p.* et *adj.* Assis. Comment donc que v'êtes esté? V'n'êtes pas ben du tout.

Estériau. *s. m.* Hottereau de femme. (Bessy).

Esteurlogue. *s. m.* Beau parleur, qui fait le savant, l'astrologue.

Estomaquer. *v. a.* Epoumonner.

Estouit, ite. *adj.* Accablé, hébêté par la chaleur; ennuyé, fatigué, ahuri par un bruit importun, par les cris ou les jeux assourdissants des enfants. (Etivey). Du latin *stultus.*

Estourbi. *s. m.* Toupie. Du latin *turbo,* parce que la toupie tourne sur elle-même comme un tourbillon. (Perrigny-lès-Auxerre).

Estourbiot, Estourbignot. *s. m.* Tourbillon de vent et de poussière. (Perrigny-lès-Auxerre).

Estragot, Estragout. *s. m.* Escargot. (Bagneaux, Arcy-sur-Cure, Chablis). Du vieux français Estrage, cabane, cahute, maisonnette, parce que l'escargot traîne sa coquille, sa cabane avec lui.

Estréminer. *v. a.* Exterminer. (Arcy-sur-Cure).

Estringoler. *v. a.* Etrangler. Que le guiab' t'estringole! Du latin *strangulare.* (Puysaie).

Estropisie. *s. f.* Se dit par corruption pour hydropisie.

Etabieue. *s. f.* Etable. Du latin *stabulum.*

Etâcher. *v. n.* Essayer.

Etalloires (pour Etelloires). *s. f.* Chevilles pour atteler les chevaux. (Etivey).

Etançot. *s. m.* Souche, tronc d'un arbre coupé un peu au-dessus du sol. (Montillot).

Etâner (pour Tanner). *v. a.* Se dit, figurément, pour taquiner, ennuyer, asticoter; frapper, battre, donner des coups. (Sermizelles).

Etargnot, Etorgnot. *s. m.* Avorton; en général, chétif, mal venu. (Maillot, Soucy).

Etchuélotte. *s. f.* Petite écuelle. (Sacy). — Voyez Etchumer.

Etchumer. *v. a.* et *n.* Ecumer. A La Belliole et dans quelques autres communes, le *c* dur se prononce également *tch.* J'ai mal au tchœur.

Etécher. *v. a.* Attacher. (Bazarnes).

Eteignu, ue. *part. p.* d'Eteindre. J't'avais dit de laisser la chandelle allumée : d'à caue que t'l'as éteignue.

Eteiné. *adj.* Qui est tellement préoccupé, tellement absorbé, que rien ne le dérange, rien ne le distrait. (Sommecaise). Du latin *attonitus.*

Etelée (pour Attelée). *s. f.* demi-journée de labour, temps pendant lequel les animaux restent attelés à la charrue. La journée se partage ordinairement en deux ételées.

Etelon. *s. m.* Etalon.

Etépouée, Etépoie (A l'). *locut. adv.* A l'étouffée. Pommes de terre cuites à l'étépouée. (Véron).

Eteurri, ie. *adj.* Atterré, renversé, couché par terre. Se dit en parlant des personnes et des plantes. Le vent a éteurri tous les blés. J'lai éteurri d'un coup de poingne. (Etivey).

Eti. *Locut. interrogat.* C'est une abréviation de plaît-il?

Etiale, Equiale. *s. f.* Ecuelle. (Vassy-sous-Pisy).

Etïer, Ethier. *v. a.* Attiser. (Parly).

Etignier (pour Etaingnier). *s. m.* Porte-vaisselle. De Etain, parce qu'autrefois la vaisselle se composait de pots, de plats et d'assiettes d'étain. (Cravant).

Etiner. *v. a.* Taquiner, provoquer, irriter. (Sénonais). Du latin *tineare,* ronger, asticoter.

Etoindre. *v. a.* Eteindre. (Sermizelles).

Etoindu, ue. *participe p.* d'Etoindre (éteindre). Eteint, éteinte. (Vassy-sous-Pisy).

Etoler. *v. a.* Atteler. (Sermizelles).

Etoquer. *v. a.* Accoter.

Etoquoir. *s. m.* Accotoir.

Etou, Itou. *adv.* Du latin *etiam.*

Etoule, Eteuble, Estouble. *s. f.* Eteule, chaume laissée sur pied après la moisson. (Athie). Du latin *stipula.*

Etoumi. *s. m.* Qui ressemble à un idiot, qui a l'air atone, stupide.

Etoupon. *s. m.* Paquet de filasse de rebut.

Etousiot. *s. m.* Hottereau. (Mont-Saint-Sulpice).

Etranguelle (J'), tu étranguelles, il ou all' étranguelle, manière dont se prononce, à Saint-Martin-sur-Ouanne et dans plusieurs autres localités, l'indicatif présent du verbe Etrangler.

Etraner. *v. a.* Etrangler. Du roman estraner, et du latin *strangulare.*

Etraver. *v. a.* Mettre le foin en viottes (en veillottes) au bout du pré, pour qu'il soit chargé plus facilement sur les voitures. (Sens). — Dans un sens général, Etraver veut dire apporter.

Etrebot (pour Eterbot, Eteurbot, Eturbot). *s. m.* Tourbillon de vent. Ce n'est pas autre chose que le mot latin *turbo,* un peu défiguré par la prononciation de nos paysans. (Mont-Saint-Sulpice).

Etrein. *s. m.* Grosse paille de blé. (Argenteuil).

Etreinglier (prononcez Etrein-yer, en mouillant le *gl*). *v. a.* Etrangler. Du latin *extringere*. (Arcy-sur-Cure).

Etriper. *v. a.* Serrer trop fortement, serrer à faire sortir les tripes. Tu me serres trop, tu m'étripes. (Sommecaise).

Etrogne. *s. f.* Tronc d'arbre étêté et qui pousse des rejets qu'on élague de temps en temps.

Etrogner (pour Etronçonner). *v. a.* Couper la tête d'un arbre, n'en laisser que le tronc. — Se dit aussi pour couper des étrognes.

Etronner (prononcez Etron-ner). Etrogner, élaguer. (Lindry).

Etrougnues (Etrognures). *s. m. pl.* Branches provenant d'étrognes qu'on a élaguées. (Sommecaise).

Etruchoué. *s. m.* Petit instrument de bois, ordinairement en sureau et en forme de mirliton, dont on se sert pour dévider du fil en pelote. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Etrugniau. *s. m.* Etourneau. (Rugny).

Etuotte (pour Etirotte). *s. f.* Petit morceau de bois servant à étirer la mèche d'une lampe. (Montillot).

Eü, Evu. *partic. p.* d'avoir. J'ai évu mal aux dents toute la nuit. Il a éü si peur, qu'il en tremble encore.

Euger. *v. a.* Appeler, crier. (Véron, Nailly).

Eugne, pour Un. Se prononce ainsi quand le mot termine la phrase.

Euillot. *s. m.* Entonnoir. Du vieux mot *Eul* (oculus), et de *Eullîer* (ouiller), remplir jusqu'à l'œil, jusqu'à la bonde, en parlant d'un tonneau. (Montillot).

Eule. *s. f.* Huile; du latin *oleum*. De la boun' eule.

Euriot (pour Euillot). *s. m.* Petit entonnoir de fer-blanc.

Eurtie. *s. f.* Ortie. (Pasilly).

Euti. *s. m.* Outil. Un petit eutil. Un mauvais, un boun eutil.

Evachir (S'). *v. pron.* S'avachir, devenir mou, s'élargir, en parlant du cuir et de certaines étoffes. Les chaussures, à la longue, finissent toujours par s'évachir.

Evagât. *s. m.* Trombe d'eau. Du vieux mot *agaster*, gâter, dévaster. (Soucy).

Evalon (pour avalon). *s. m.* Gorgée.

Evaré, ée. *adj.* Effrayé, effaré, ahuri. Des perdrix, des brebis évarées.

Evarvouiner. *v. a.* Faire jouer. (Soucy).

Evases. *s. f. pl.* Pluies qui se préparent à tomber, quand le temps est chargé d'eau. (Vassy-sous-Pisy).

Evasiller. *v. a.* Tailler grossièrement la vigne. (Cuy).

Evauler. *v. a.* Avaler.

Evauloire (pour Avaloire). Gosier. All' ot eine boun' évauloire. (Athie).

Evégé, ée. *adj.* Eveillé, avisé. Toi, mon p'tiot, t'es ben trou évégé pou toun âge; j'eume pas ça.

Evéger (S'). *v. pron.* S'éveiller. — Par extension, se mettre en marche, se mettre en train. (Bussy-en-Othe).

Evênir (l'*r* ne se prononce pas). S'évanouir, tomber en faiblesse, en syncope. Du latin *evanescere*. (Plessis-Saint-Jean).

Eventrée. *s. f.* Coliques de cheval, tranchées. Son cheval est mort d'une éventrée.

Eventrouiller. *v. a.* Serrer le ventre trop fortement. (Percey).

Evergetier. *s. m.* Merisier. (Courson).

Everpé, ée. *adj.* Avare. (Menades).

Eveuger. *v. a.* Frayer. (Mont-Saint-Sulpice).

Eveugliotte (A l'). *Locut. adv.* A l'aveuglette, à tâtons. (Etivey).

Eveuille. *s. m.* Aveugle. (Vincelottes).

Eveuiller. *v. a.* Aveugler. (Irancy).

Evïer, Eviser (S'). *v. pron.* S'apercevoir, s'aviser d'une chose.

Evigner. *v. a.* Aveindre, tirer à soi. Il était trop haut, j'ai pas pu l'évigner. (Bessy, Annay-sur-Serein, Courgis, etc.).

Evinnir (S'). *v. pronom.* S'évanouir. On prononce Evin-ni. (Montillot).

Evoigne. *s. f.* Avoine. (Vassy-sous-Pisy).

Evoindre, Aveindre. *v. a.* Prendre, saisir en se haussant, ou en élevant les bras, un objet qui n'est pas tout à fait à portée de la main.

Evoinger. *v. a.* Propager. (Etivey).

Evoù dan. *Locut. interrogat.* Là où donc? Evoù dan que t'vas? (Lucy-sur-Cure).

Evoueillot. *s. m.* Entonnoir. C'est une altération des mots Ouillot, Œillot, Ovillot, instrument servant à remplir les fûts et les bouteilles. On dit encore aujourd'hui ouiller, pour remplir, remplir jusqu'à l'œil jusqu'à la bonde. On dit également ouillage, pour remplissage, action de remplir les tonneaux.

Evouillé. *adj.* et *part. p.* d'Evouiller, aveugler. — Etre évouillé, être soûl, rassasié à n'en voir plus clair. Il a tant bu, tant mangé, qu'il en est évouillé. (Dollot).

Evourton. *s. m.* Avorton. (Bazarnes).

Evoyau. *s. m.* Petit entonnoir. (Charentenay). — A Migé, on dit Jean voyau.

Èvre (pour Œuvre). *s. m.* Filasse qui entoure la quenouille. J'n'ai pas d'èvre à ma quenoille. (Sacy).

Evri (pour Verri, par transposition de l'*e*). *adj.* Verri, rouillé, couvert de vert-de-gris. (Chassignelles).

Exhon. *s. m.* Héron. (Bléneau). — Jambes d'exhon.

Exiomo. *s. m.* Ecce-Homo, tableau représentant Jésus-Christ couvert d'épines. (Vassy-sous-Pisy).

Expérient. *adj.* Qui est expérimenté, qui a de l'expérience. (Saligny).

Exqueumier. *v. a.* Excommunier. (Saint-Martin-des-Champs).

Eyœuter. *v. a.* et *n.* Cligner, regarder d'un œil pour aligner, pour voir si une chose est droite. Eyœuter une règle. (Annay-sur-Serein).

Eyot. *adj.* et *s. m.* Idiot, imbécile. (Perreuse).

Eyot, Œillot. *s. m.* Œil. Les lermes l'i chésint des éyots, les larmes lui tombaient des yeux. (Vassy-sous-Pisy).

F

Fâcer. *v. a.* Fâcher. (Ménades).

Facille (*ll* mouillés). *adj.* Facile. (Vassy-sous-Pisy).

Fafluches. *s. f. pl.* Menus copeaux de menuisier. — Flocons de neige.

Faignant, Faigniant. *adj.* et *s. m.* Lâche, paresseux, fainéant.

Faignanterie. *s. f.* Fainéantise.

Faim. *s. f.* Envie, besoin. Avoir faim de boire, avoir faim de dormir.

Faimgne. *s. f.* Faim. (Athie).

Faisée. *s. f.* Fait accompli, chose faite, consommée. — Au jeu de cartes, action de faire les cartes, de les distribuer, de les donner à chacun des joueurs. (Villiers Saint-Benoît).

Faîtaize. *s. m.* Faîtage. (Ménades).

Faiteux. *s. m.* Faiseur. (Athie).

Faitron. *s. m.* Faîne, fruit du hêtre. (Arcy-sur-Cure).

Falander. *v. n.* Faisander. — Se dit, figurément, d'une chose qui reste là, qui attend plus que de raison. Elle aura le temps, dit-on, de falander, elle prendra du fumet. (Mailly-la-Ville).

Falibourne (pour Falibourde). *s. f.* Conte en l'air, fable, faribole, folie, mensonge. (Jussy).

Faloter. *v. n.* Flamber. — Faloter un poulet, le passer à la flamme, le flamber, après qu'il a été plumé. — Faloter un cochon, le griller avec de la paille flambante. (Villiers-Bonneux).

Fanchi. *s. m.* Surnom ou, plutôt, sobriquet généralement donné aux flotteurs, dans les pays riverains de l'Yonne. Pourquoi? — A Gy-l'Evêque, ce mot est une abréviation de François, comme, ailleurs, Fanchon et Fanchonnette se disent pour Françoise.

Fanchon. *s. f.* Grand mouchoir avec lequel les femmes de la campagne se couvrent la tête dans les champs.

Far. *s. m.* Fer. A Givry et dans beaucoup d'autres endroits, l'*e* très-souvent se convertit en *a*.

Faramine. *adj. f.* Méchant, nuisible. Bête faramine, bête dangereuse, menaçante. Des mots latin *fera* et *minus*.

Farauder. *v. n.* Faire parade de ses beaux habits, faire le faraud, l'élégant. — (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Farauderie. *s. f.* Recherche dans la parure, coquetterie. C'est la farauderie qui perd les jeunes filles.

Farce. *s. f.* Hachis de viande de bœuf et d'oignons, assaisonné de sel et de poivre, que l'on coud dans un morceau de poitrine, de hampe de mouton, qu'on met bouillir ensuite dans une marmite avec de l'*arrivage*, et dont le bouillon, quand il a été soigné, sert à tremper une soupe, que certains gourmets trouvent fort à leur gré, ainsi que la *farce* elle-même. — Mélange d'oseille, d'épinards et de bettes hachés ensemble et puis mélangés de fromage, de beurre et de sel, qu'on étend sur de la pâte pour faire une tarte, ou qu'on fait cuire au four dans un plat de terre et même quelquefois tout simplement, au coin du foyer, dans une tourtière garnie en dessus et en dessous d'un feu ardent. Dans certains ménages, ce genre de *farce* se borne à un hachis d'épinards pétris avec le fromage, le beurre et le sel nécessaires, accompagnés d'un œuf ou deux pour liaisonner. — Voyez Fras.

Farfouiller. *v. n.* Fouiller, chercher en brouillant, en emmêlant tout. Il est français dans ce sens, mais, par extension, par analogie, on le dit en patois, à Mailly-la-Ville, de celui qui bégaye, de celui qui, en parlant, semble fouiller de sa langue le fin fond de son gosier pour en tirer péniblement quelques mots confus, des syllabes entortillées.

Farfouin. *s. m.* Celui qui parle du nez. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Farfouiner. *v. n.* Parler du nez, accentuer péniblement. (Champignelles, Saint-Martin-sur-Ouanne).

Farouiller. *v. a.* Noircir avec du noir de fumée, du noir de chaudière ou de chaudron. — Se farouiller. *v. pron.* Se

noircir au contact des ustensiles de cuisine. (Perreuse).

Farre (pour Feurre, Foarre, Fouarre). *s. m.* Foin, paille, fourrage. (Soucy).

Fasant. *partic. pr.* du verbe Faire. (Sommecaise).

Fât. *s. m.* Faix, charge, fardeau. Un fât d'herbe.

Fauchet, Fauchat, Fauchot. *s. m.* Faucon, oiseau de proie. (Diges, Jussy, etc.).

Faucillon. *s. m.* Petite faucille. (Lindry).

Faufourche. *s. f.* Branche ou morceau de bois fourchu servant à étayer un arbre trop chargé de fruits ou de support à quelque chose. Les enfants qui s'amusent à fabriquer de petits moulins, qu'ils font tourner dans un ruisseau, appuient les extrémités de leur axe sur deux faufourches.

Faunâjon. *s. f.* Fenaison. (Tharot).

Fauner. *v. a.* Faner. (Montillot).

Fauter. *v. n.* Faillir, tomber en faute.

Faux-Mouchet. *s. m.* Emouchet. (Saligny).

Favounette. *s. f.* Fauvette. (Sacy).

Fayite (pour Faïl, Fay, Fays). *s. m.* Hêtre. (Germigny, Percey). Du latin *fagus*.

Femalle. *s. f.* Femelle. (Domecy-sur-le-Vault).

Fenacer. *v. n.* Brouillasser.

Fenaillon. *s. m.* Mauvais chiffon, morceau d'étoffe passée, *fenée* (fanée). (Saint-Florentin).

Fenarder. *v. n.* Boire avec excès, s'enivrer. (Percey).

Fenasse. *s. f.* Herbes des bois, graminées sauvages, que les femmes de la campagne cueillent pour les bestiaux.

Fendelé. *adj.* Fendillé, plein de petites fentes. (Puysaie).

Fendis. *s. m.* Osier fendu à l'usage des tonneliers. (Saint-Florentin).

Feneau. *s. m.* Fenil. (Etais).

Fénéril. *s. m.* Grenier à foin. (Champignelles, Saint-Martin-sur-Ouanne).

Féreine. *s. f.* Farine. (Vassy-sous-Pisy).

Féreineux. *adj.* Farineux. (Ibid.).

Ferbaud, Frébaud. *adj.* Gourmand.

Ferbiller. *v. a.* Fourbir, essuyer, frotter. T'vas ferbiller la table.

Ferbillon, Feurbillon (pour Fourbillon). *s. m.* Petit torchon pour fourbir, pour essuyer. (Andryes). — A Lindry, on dit Frobillon.

Fercelle (pour Fescelle). *s. f.* Moule à fromage. Du latin *fiscella*.

Ferdauler. *v. a.* Battre. (Lucy-s-Cure).

Ferdue, Ferdure. *v. a.* Froidure. — Roi de ferdue, nom donné au roitelet dans nos campagnes.

Ferdusiau. *s. m.* Roitelet, roi de ferdure. (Saligny).

Feriand, Ferjand. *adj.* et *s. m.* Friand.

Ferlampe. *s. f.* Nom donné, dans la Puysaie, à certaines associations de buveurs et de débauchés, ainsi appelées parce que, dans l'origine, ces sortes d'associations se composaient de ferlampiers (de frères lampiers), individus qui étaient chargés de l'entretien des lampes dans les églises et les couvents, qui étaient tous, paraît-il, de grands ivrognes, aimant à se réunir ensemble pour jouer et faire godaille, pour lamper, ainsi qu'ils le disaient entre eux et qu'on le dit encore aujourd'hui à leur exemple. (Perreuse). — Voyez Lampée et Lamper.

Ferlauber. *v. a.* Lécher en faisant entendre un clapement. — Se dit aussi pour exprimer qu'on a tout mangé, qu'on n'a rien laissé. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Ferler (pour Freler). *v. n.* Fureter, faire comme un frelon en quête de miel. (Courson, Etais).

Ferlicher (Se). *v. pronom.* Se passer la langue sur les lèvres, se pourlécher. (Lainsecq).

Ferlaud, Ferlot. *adj.* et *s.* Friand. (Champignelles).

Ferlouner (pour Frelonner). *v. a.* et *n.* Fredonner, faire entendre un bourdonnement comme le frelon. (Villiers-Bonneux).

Ferlu. *adj.* Inconvenant. Si ce mot, qui se prononce ainsi à Granchamp, est là pour Frelu, il signifie, suivant Roquefort, vaurien, larron, voleur.

Ferlusettes. *s. f. pl.* Copeaux de menuisier. (Nailly).

Ferluter. *v. n.* S'introduire indiscrètement chez les autres, pour savoir ce qui s'y passe. (Sommecaise). Doit avoir la même origine que Ferlu.

Fermi, Fremi, Fromi. *s. m.* Fourmi.

Fernailler (pour Frenailler). *v. a.* Refréner, frapper pour corriger. Du latin *frenare*. (Etais).

Fernouillat. *s. m.* Enfant qui trépigne, qui remue sans cesse. (Villiers-Saint-Benoît).

Fernouiller. *v. n.* Remuer, s'agiter sans cesse. (Champignelles).

Ferraillon. *s. m.* Acheteur et revendeur de vieilles ferrailles.

Ferrer. *v. a.* Carder. (Rogny).

Ferreux. *s. m.* Peigneur de chanvre. (Villiers-Saint-Benoît).

Ferrier. *s. m.* Amas de scories de fer. (Puysaie).

Fersue, Frechue, Frechure. *s. f.* Fressure, comprenant le cœur, la rate, le foie et les poumons d'un animal. Une fersue de viau. — A Sublígny, on dit Férchure.

Fertasse. *s. f.* Filasse. (Bessy).

Fertée, Feurtée (Frottée). *s. f.* Quan-

tité de chanvre que l'on met dans une pile, pour être broyée sous le pilon. (Perreuse). — Tranche de pain dont la croûte a été frottée d'ail et sur laquelle est étendue une couche de fromage mou, semée de sel et de poivre et quelquefois de menus brins d'ail ou d'appétit. Fais-moi une boune feurtée.

Ferteux. *s. m.* Filassier, peigneur de chanvre.

Fertil (pour Fretil). *s. m.* Friche, terre inculte. (Montillot).

Fertille. *adj.* (*ll* mouillées). Fertile.

Fertissier. *s. m.* Mistoupon, peigneur de chanvre.

Fêtéger (pour Festoyer). *v. n.* Fêter, régaler, faire bonne chère. (Etais).

Fêtégeux. *s. m. pl.* Ceux qui font partie d'une noce, qui sont conviés, qui assistent à un repas de noce. (Venoy).

Feugnon. *s, m.* Muffle, groin, museau. — A domecy-sur-Cure, on dit Feugnot pour groin de cochon.

Feuillard, F'llard (*ll* mouillées). *s. m.* Feuillée. — Ne s'emploie guère qu'au pluriel. Faire des f'llards, des feuillards, couper des branches garnies de feuilles pour alimenter les bestiaux pendant l'hiver. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Feuillarder. *v. n.* Remuer dans les feuilles, en parlant d'un petit animal. (Perreuse).

Feuiller. *v. a.* Feuiller.

Feuillet. *s. m.* Scie. (Puysaie, Saint-Martin-sur-Ouanne).

Feulemâche. *s. f.* Flammèche. (Vassy-sous-Pisy).

Feuler. *v. a.* Filer. Fait à l'indicatif présent: je feule, tu feules, etc. (Montillot).

Feumeviau. *s. m.* Petit tas de fumier dans les champs. (Mailly-la-Ville).

Feurber. *v. n.* Fureter. (Pasilly).

Feurciner. *v. n.* Frissonner. Feurciner de fraid dans le dous. (Fresnes).

Feurée. *s. f.* Fusée; par conversion de l'*u* en *eu* et de l'*s* en *r*. (Domecy-sur-le-Vault).

Feurgon, Fourgon. *s. m.* Tige de fer ou grande perche avec laquelle on râge, on remue les tisons dans un four.

Feurgonner, Feurgouner. *v. a.* Râger, remuer le feu, tisonner avec le fourgon.

Feurmillée. *s. f.* Fourmilière. (Etais).

Feurmin. *s. m.* Fourmi. (Argenteuil).

Feursi (pour Feurdi, Ferdi, par substitution de l'*s* au *d*). *adj.* Refroidi, transi. (Courgis). De Ferdir, frédir, et du roman Fredzir, dérivant tous trois du latin *frigidus*.

Feursilleux. *adj.* Sensible au froid, frileux. (Courgis). C'est un diminutif de Feursi.

Feurson. *s. m.* Frisson. (Domecy-sur-le-Vault).

Feursouner. *v. n.* Frissonner. (Ibid.).

Feurter. *v. a.* Frotter le chanvre, le convertir en filasse.

Feveurier. *s. m.* Février. (Ménades).

Fiabamoux. *s. m.* Flagorneur. (Vassy-sous-Pisy).

Fiais, Fiat, Fiau, Fléïaux. *s. m.* Fléau à battre le grain. Du latin *flagellum*.

Fianc. *s. m.* Flanc. (Vassy-sous-Pisy).

Fiaque. *s. m.* Fouet. (Ibid.).

Fiaquer. *v. a.* et *n.* Fouetter. (Ibid).

Fiar. *adj.* Fier. (Domecy-sur-le-Vault).

Fiau, Flau, Fleau. *s. m.* Fléau. Voyez Fiais.

Fiauner. *v. n.* Crier, pleurnicher. (Champignelles). — Suivant Jaubert, voudrait dire aussi, Fureter.

Fic (le *c* ne se prononce pas). *s. m.* Maladie de peau, rogne, verrues, toute excroissance à la surface du corps. Ce mot est français et figure dans Larousse.

Fiche (pour Ficher). *v. a.* Mettre, placer, fixer, faire, appliquer, jeter, flanquer, lancer. J'm'en vas t'fiche une claque. On l'a fichu en prison. Si tu me fiches des pierres, j'te fich' en iau. Qué qui vient fiche par ici, c't'espèce de mouchard-là? — Se ficher. *v. pron.* Se moquer. Faudrait pourtant pas avoir l'ar de vous fiche de moi.

Fichecot. *s. m.* Piquet. (Massangy).

Fichot. *s. m.* Plantoir de jardinier. (Montillot).

Fience. *s. f.* Fiente.

Fiencer. *v. n.* Fienter.

Fient. *s. m.* Fumier.

Fiette. *s. f.* Confiance. Il n'y a pas de fiette à avoir en c't'homme-là. Du latin *fidere*, *fides*.

Fieure. *s. f.* Fleur. (Vassy-sous-Pisy).

Fieuve. *s. m.* Fleuve. (Ibid.).

Fignoleux. *s. m.* Celui qui fignole, qui parle et qui fait tout prétentieusement.

Filange, Filanche, Firlanche. *s. f.* Chapelet, guirlande. Une filanche de boutons, d'ognons. Une filanche de fleurs, de fraises, de rouelles de carottes séchées au four. (Puysaie, Sommecaise, Villiers-Saint-Benoît).

Filardiau, Filariau, Filareau. *s. m.* Scie de bûcheron.

Filat. *s. m.* Filet. (Givry).

Fillot. *s. m.* et Fillole. *s. f.* Filleul, filleule. Du latin *filius*, *filiolus*.

Filot. *s. m.* Fil. (Accolay).

Filoter. *v. a.* Filouter. (Domecy-sur-le-Vault).

Fingne. *s. f.* Fin. Le commencement et la feigne.

Fingne. *adj.* Fin, habile; délié, menu.

Al ot bé fingne et bé ruhé, il est bien fin et bien rusé. (Avallonnais).

Fiole. *s. f.* Feuille ou, plutôt, tige feuillue des céréales. (Merry-la-Vallée). Du latin *folium*.

Fioler. *v. a.* Couper les feuilles du blé, lorsqu'il est encore en herbe et qu'il pousse trop vite. (Perrigny). Du latin *foliare*.

Fion. *s. m.* Scion, rejeton, petite branche sortant du tronc, du pied d'un arbre. (Festigny, Ménades). — Se dit sans doute pour Fiot, pour Fieu, de *fius*, *filius*.

Fion. *s. m.* Dernière façon, poli que l'on donne à un ouvrage. Donner le coup de fion.

Fioque, Floque. *s. f.* Nœud de rubans. (Pasilly). Du latin *flosculus*.

Fiouler. *v. n.* Produire un sifflement, une sorte de vibration sonore, en parlant d'une pierre plate qui, lancée à l'eau vivement et d'une certaine façon, glisse à la surface en ricochant. (Mont-St-Sulpice).

Firlanche. *s. f.* Voyez Filange.

Fiston. *s. m.* Se dit familièrement pour jeune fils.

Flache. *adj.* Mou, flasque, sans consistance, sans vigueur, sans énergie. Du latin *flaccidus*.

Flacoux. *s. m.* Celui qui fouette, qui fait claquer son fouet. (Guillon).

Flaîner. *v. a.* Battre. (Cuy).

Flamberon. *s. m.* Tison, flambeau. (Armeau).

Flammauche, Flammesauche. *s. f.* Flammèche.

Flammer. *v. n.* Flamber, jeter des flammes. (Perreuse).

Flammeron. *s. m.* Fumeron. (Villiers-Saint-Benoît).

Flancher. *v. n.* Faiblir, manquer de force. — Au figuré, manquer de fermeté, chanceler dans ses résolutions. De Flanc. (Percey).

Flanchet. *s. m.* Viande provenant du flanc, du côté, du ventre des animaux de boucherie.

Flaque, Fliaque. *s. f.* Fouet. (Athie, Etivey).

Flaquer. *v. a.* et *v. n.* Fouetter. — Figurément, faire flic-flac, se donner de l'importance, faire claquer son fouet. (Guillon).

Flaquer. *v. n.* Être mou, flasque, sans raideur, sans maintien, sans consistance, en parlant des étoffes. Ce jupon n'a pas assez d'empois, il flaque sur les jambes.

Flaquoise. *s. f.* Gros fouet. (Annay-sur-Serein).

Flasquer. *v. n.* Répandre une mauvaise odeur. (Sens).

F'lasse. *s. f.* Filasse. (Montillot).

Flât. *s. m.* Fléau à battre le grain. (Coutarnoux). — A Guillon, on dit Flait et, à Etivey, Flias.

Flâtri, ie. *adj.* Fané, flétri.

Flau, Fleau. *s. m.* Fléau à battre le grain. Du latin *flagellum*.

Flaubée, Fleaubée. *s. f.* Forte correction, suite de coups donnés à l'imitation des coups réitérés du flau qui bat le grain. — Pluie d'orage qui tombe à flots pressés. — De Fléau, que les ouvriers de la campagne prononcent flau.

Flauber, Fleauber. *v. a.* Battre à coups redoublés, ainsi qu'on bat le grain avec le flau (le fléau). Attends, galopin, j' m'en vas te flauber, si tu ne finis pas.

Flaupée, Floupée. *s. f.* Nombre, foule, quantité, multitude. C'est une altération de flaubée.

Flème, Flemme (pour Flegme) *s. f.* Nonchalance, manque de courage, d'énergie. Avoir la flemme, c'est être pris d'un accès de paresse.

Flet. *s. m.* Petite claie de paille ou d'osier pour les fromages (Villemanoche).

Fleuïau. *s. m.* Fléau à battre le grain. (Bleigny-en-Othe).

Fleurte, ée. *adj.* Qui a toute la fleur, en parlant des fruits qui ont été cueillis avec soin, qui ont encore toute leur fraîcheur, leur coloris, leur velouté. Que ces prunes, que ces pêches sont jolies ! Comme elles sont bien fleurtées ! — A Auxerre, il y a des personnes qui ne prononcent pas l'*r*, et qui disent fleuté.

Fleuser. *v. a.* Flairer. (Courgis, Saint-Martin-sur-Ouanne, etc).

Fliaque metreux. *adj.* et *s.* Grand niais. (Etivey).

Flicoire, Fliquouère. *s. f.* Seringue faite d'un morceau de branche de sureau. (Villiers-Saint-Benoît, Dillo). — Jaubert donne Flictoire, Fliquetoire et Fic-Foire.

F'llée (*ll* mouillés). *s. f.* Feuillée. (Rebourseaux).

F'llon (*ll* mouillés). Feuillon, petite feuille. Du latin *foliolum*.

Flougue (pour Flogue). *adj.* Blet, ette. Poire flougue, poire blette.

Flouquer (pour Floquer). *v. a.* Basser, remuer un liquide. — Se dit aussi, neutralement, du liquide qui basse, qui s'agite sous une action quelconque. Dérivé de flot, qui, mal prononcé, fait flou.

Flouquet (pour Floquet). *s. m.* Bouquet de fleurs, nœud, rosette, pompon de rubans. Du latin *floccus* ou de *flosculus*. (Perrigny-lès-Auxerre).

Flûtaine. *s. f.* Synonyme d'école buissonnière. — Faire la flûtaine, errer, vagabonder le long des buissons et des haies pour faire des flûteaux avec de jeunes branches de saule, au lieu d'aller à l'école.

F'mée. *s. f.* Fumée.

F'naichon. *s. f.* Fenaison.

F'ner. *v. n.* et se F'ner, se Fener. *v. pronom.* Faner, se flétrir. Un bouquet f'né. — Il fait si chaud que tout fène dans les champs. A s' feune ben la pouv' fille. — *v. a.* Faner, secouer, écarter dans les prés l'herbe qui vient d'être fauchée, pour la faire sécher. Du latin *fenum.*

Foêle. *s. m.* Hêtre. (Etais).

Fofotte. *s. f.* Cocarde, touffe de rubans cousue sur un vêtement, sur une coiffure ou une chaussure.

Foinâjon. *s. f.* Fenaison. (Ménades).

Foindre. *v. n.* S'affaisser, diminuer de volume, s'effondrer. Ol ô bé foindu, il a bien maigri. (Saint-Brancher).—Au figuré, signifie céder, reculer. Il a pas peur, il a pas foignu. (Courgis). — Se dit aussi pour s'abaisser, se soumettre, s'humilier. C'est à l'inférieur à foindre. (Annay-sur-Serein).

Foiner. *v. a.* Faner. (Ménades).

Foineux, euse. *s. m.* et *f.* Faneur, euse. (Ménades).

Foingne. *s. m.* Foin. (Accolay).

Foingner. *v. n.* Geindre. (Villiers Saint-Benoît).

Foin-le-corps (À). *Locut. adv.* À bras le corps. J' l'ai pris à foin-le-corps.

Foinneau. *s. m.* Fenil, grenier à foin. (Coutarnoux).

Foirôle, Fourôle (pour Foirolle). *s. f.* Mercuriale annuelle, suivant Boireau. (Argenteuil, Vassy-sous-Pisy). — On dit à Laffon, Foisaule. — Jaubert donne Foirelle.

Fomme. *s. f.* Femme, par conversion de l'*e* en *o*.

Foncis. *s. f.* Écume, lie, résidus qui tombent au fond d'un vase.

Fondériot. *s. m.* Très-petit vallon résultant d'un effondrement, d'un affaissement du sol. (Argenteuil). Du latin *fundere.*

Fondie (pour Fondis). *s. f.* Fondrière; fossé large et profond. (Laduz). Du latin *fundere.*

Forat. *adj.* Très-touffu, qui ressemble à une forêt. (Etivey).

Forbance. *s. f.* Bombance. (Rogny).

Forçure. *s. f.* Foulure.

Forgneau. *s. m.* Fourneau. (Chigy).

Fornaige. *s. f.* Fournaise. (Athie).

Forrer. *v. a.* Ferrer. (Domecy-sur-le-Vault, Guillon, Avallonnais en général).

Forreue. *s. f.* Ferrure. (Ménades).

Fortieux, Forcieux. *adj.* Qui a de la force. Ç' t'enfant-là n'est pas forcieux. (Villeneuve-les-Genêts).—Terre forcieuse, terre féconde, qui abonde en blé, en fourrage.

Forze. *s. f.* Forge. (Ménades). Par conversion du *g* en *z*.

Forzer. *v. a.* Forger. (Ménades). Par conversion du *g* en *z*.

Fosse. *s. f.* Provin. Faire des fosses, faire des provins. (Serrigny). — C'est le contenant pour le contenu.

Fosser. *v. n.* Provigner. (Chassignelles). Du latin *fossare,* creuser, faire des fosses, notamment celles destinées à la culture de la vigne. C'est le mot consacré.

Fouacer, Fouâcher, Fouasser. *v. a.* Faucher. (Domecy-sur-le-Vault, Ménades).

Fouacijon, Fouassijon. *s. f.* Fauchaison. (Ménades).

Fouaille. *adj.* Faible, sans force. (Givry). — Dans l'Auxerrois, on entend par Fouaille, *s. m.*, un petit propriétaire, un vigneron qui, ne trouvant pas à vendre dans son pays le vin de sa récolte, prend le parti de le conduire lui-même par bateau sur le port de Bercy, où, après s'être fait tirailler, fouailler par l'un, par l'autre, il est assez souvent forcé de s'en défaire à un prix plus ou moins désavantageux. De là les locutions, aller en fouaille, vin de fouaille, et aussi les verbes fouailler, se faire fouailler, qui ont pour synonymes étriller, se faire étriller.

Fouasse. *s. f.* Voyez Fouée.

Fouasseux. *s. m.* Faucheur.

Foucade. *s. f.* Flot, chute, survenance de gens nombreux qu'on n'attend pas. — Faire une chose par foucades, s'y mettre à l'improviste, brusquement, vivement, par intermittences, et puis cesser, l'abandonner de même, tout à coup. — Avoir des foucades, être pris de caprices, de vouloirs plus ou moins violents, excentriques, mais qui ne durent pas. — D'une foucade. *Locut. adv.* D'un seul coup.

Foucarat. *adj.* Fou, bruyant, dissipé; brutal, violent. — Substantivement, signifie étourdi, écervelé. Jaubert donne Foucaral dans le même sens.

Foûche. *s. f.* Force. (Vassy-sous-Pisy).

Fouchée, Foucheue. *s. f.* Fougères. (Ménades).

Fouchetons (pour Fourchetons). *s. m. pl.* Mancherons de la charrue, dont l'assemblage forme une espèce de fourche. (Diges).

Foué. *s. m.* Foyer. Du latin *focus.*

Fouèchèfe. *s. m.* Fauchage. (Vassy-sous-Pisy).

Fouée, Fougée. *s. f.* Galette cuite à la flamme d'un four. (Soucy). Du bas latin *focata.* — C'est la fouace de Rabelais.

Fouéger, Fouger. *s. m.* Foyer. Du latin *focus, focarius.*

Fouénâgeon. *s. f.* Fenaison. (Domecy-sur-le-Vault).

Fouénaller. *v. n.* Se dit des moutons quand, dans les grandes chaleurs, ils se serrent les uns contre les autres, le nez à terre, de telle sorte que le berger a peine à les faire avancer. (Vassy-sous-Pisy).

Fouérien (pour Foiriain). *s. m.* et *adj.* Forain. Les marchands fouériens.

Fougaler. *v. a.* Gronder, malmener, pourchasser. (Etais, Perreuse).— A Sainpuits, effaroucher.

Fouger. *v. a.* Fouiller la terre à la manière de la taupe, du porc, du sanglier. (Perreuse). Du latin *fodicare.*

Foug'gue. *s. f.* Fouillée. (Perreuse).

Fouigner. *v. a.* Feindre. (Vassy-sous-Pisy). Du latin *fingere.*

Fouigner. *v. n.* Faire la moue. (Vassy-sous-Pisy).

Fouillasserie. *s. f.* Confusion d'objets de nature diverse mêlés en désordre les uns dans les autres. (Sommecaise).

Fouillat. *s. m.* Terrain labouré, fouillé par les cochons.

Fouille-Merde. *s. m.* Scarabée pilulaire, proscarabée de fumier.

Fouillon. *s. m.* et *f.* Homme ou femme sans soin, qui laisse tout en désordre.

Fouinard. *s. m.* Celui qui fait la fouine, qui aime à rôder, à épier le gibier, à espionner ce que les autres font et disent. (Sommecaise).

Fouiner. *v. n.* Rôder comme une fouine, être sans cesse à l'affût du gibier, ou de ce que font et disent les autres. (Sommecaise). — A Perreuse, se dit des enfants qui vagabondent, qui font l'école buissonnière.

Fouire. *s. f.* Foire, diarrhée. (Rugny).

Foùle. *adj.* Folle. (Vassy-sous-Pisy).

Foùlerie. *s. f.* Folie. (Ibid.).

Fouligan. *s. f.* Petite fille peu soumise et n'aimant qu'à courir. (Etivey).

Fouquiotte. *s. f.* Faîne, fruit du fouquiot, du foutiau, du fouteau, du hêtre. Du latin *fagus.* (Merry-la-Vallée).

Fource. *s. f.* Fourche. (Ménades).

Fourchet. *s, m.* Fourche à deux dents, de longueur inégale. (Villiers-Saint-Benoît).

Fourchot. *s. m.* Fougère; ainsi appelée à Parly, sans doute à cause de la disposition de ses feuilles.

Fourch'tu, Fourchetu. *adj.* Qui a la forme d'une fourche. (Sommecaise).

Fourillonner. *v. a.* Chiffonner, friper. (Saint-Florentin).

Fournat. *s. m.* Endroit où l'on met les cendres retirées du foyer. (Bessy).

Fournichoux. *s. m.* Fournisseur. (Vassy-sous-Pisy).

Fournouâge. *s. f.* Fournaise.

Fourreau, Fourriau. *s. m.* Robe. (Fléys).

Fousson. *s. m.* Celui qui cache, qui enfouit des objets qu'il veut dérober aux regards. (Villiers-Saint-Benoît).

Foussonner. *v. a.* Cacher, enfouir, enterrer des objets pour dérober aux regards. (Villiers-Saint-Benoît).

Foussouer. *v. n.* Fossoyer. (Vassy-sous-Pisy).

Fouteau, Foutiau, Fouquiau. *s. m.* Hêtre. Synonyme de Fouteau.

Foutriquet. *s. m.* Petit homme frétillant, taquin, hargneux.

Fracule. *s. f.* Culot, dernier né d'une nichée de petits. (Percey).

Fraer, Fraser. *v. n.* Passer, glisser avec un léger bruissement dans les feuilles. J' crè qu' cè é sarpent qu'a fraé t't' à l'heue dans la bouchue, je crois que c'est un serpent qui a passé tout à l'heure en bruissant légèrement dans la bouchure. (Perreuse). — Doit être une altération de frayer, donnée par Roquefort dans le même sens.

Frâgne. *s. m.* Frêne. (Étais).

Fraîcul. *s. m.* Gratte-cul. (Germigny).

Frais, Frait, Fraide et **Fred, Frède.** *adj.* Froid, Froide.

Frandaille (pour Frondaille). *s. f.* Petite fronde consistant en un morceau de bois fendu, dans lequel on introduit le projectile. (Percey).

Fras. *s. m.* Se dit de tout amalgame de substances alimentaires, hâchées ou broyées, mélangées dans une proportion convenable avec du fromage, un peu de farine, des œufs, du beurre et du sel, et qui est étendu sur une pâte préparée exprès, pour faire ce qu'on appelle une badrée, une tartine. Dans certains cas, un bons fras d'épinards, de pommes de terre, de fromage, de potiron ou de gourde, cuit au four dans un plat de terre ou, dans une tourtière, au moyen d'un feu vif en dessus et en dessous, peut être aussi un mets savoureux, qui a son charme même pour les délicats et les gourmands. Du latin *fractus.*

Frasse-Ahaie, Frasse-Ehaie. *s. m.* Nom donné, dans la Puysaie, au serpent, à cause du bruissement qu'il fait dans les feuilles, en passant à travers les haies.

Frassement. *s. m.* Action de frasser, de glisser sur les feuilles, en les faisant bruire.

Frasser. *v. n.* Remuer sans cesse. — Ramper, glisser sur les feuilles et dans les herbes en les faisant bruire. (Puisaye). — Voyez Fraer.

Frat, ate. *adj.* Se dit des noix d'une dureté excessive, et dont on est obligé de briser la coquille pour en retirer l'amande. — Par une sorte de contradiction que nous

ne comprenons guère, à moins qu'il n'y ait en cela antiphrase, Frat, dans beaucoup de communes, se dit d'un bois sec, à fibres courtes et sans cohésion, qui se casse ou qui se fend facilement. On dit également, dans le même sens, Peau frate, pour peau cassante. — Du latin *fractus*, suivant M. Savatier-Laroche.

FRAYE (Freille). *s. f.* Frai de poisson.

FRAYON. *s. m.* Pièce d'une charrue qui tient au sep. (St-Martin-sur-Ouanne).

FREDILLER. *v. n.* Avoir froid, frissonner. (Sommecaise).

FRÉE. *s. m.* Syncope de frère. Mon frée, ma sœu.

FRÉGER. *v. a.* Frayer. Les ch'mins qui ne sont pas frégés dounont ben du tirage.

FRÉLU. *adj.* Altération de frileux. (Grandchamp). — Signifie aussi, mauvais sujet; vif, pétulant, fringant.

FREMI. *s. m.* Fourmi.

FREMILLÉE, FREMILLOUÉE, FREMILLOIRE. *s. f.* Fourmillière. — A Etais, on dit Feurmillée.

FREMILLER. *v. n.* Fourmiller.

FRETOUILLER. *v. a.* baver, frotter, tripoter. (Bléneau). C'est une altération et un diminutif de Frotter.

FRÉVOTE, FRÉSOTE. *s. f.* Fraise. (Argenteuil).

FRICASSER. *v. a.* Frotter. Fricasser ses mains, les frictionner, les frotter vivement l'une contre l'autre, parce qu'on a froid ou par signe de contentement, *manus suas fricare*. Phèdre a dit aussi : *asinus asinum fricat.* — Se fricasser. *v. pron.* Se frotter, se frictionner.

FRIC FRAC. *Locut.* Peu de chose. Se dit toujours avec la négation. Cette maison est ruinée, il n'y a plus ni fric ni frac.

FRICHETIS. *s. m.* Repas, Diminutif de fricot, qui, selon l'abbé Corblet, se dit quelquefois pour festin, bonne chère. J'avons fait un frichetis, un bon petit frichetis.

FRIGNE. *s. f.* Trace. On n'en voit pas frigne. On n'en voit plus la frigne. (Perreuse).

FRIGOUSSE. *s. f.* Fricassée, ragout, platée de fricot.

FRILER, FRILLER. *v. n.* Se dit, par onomatopée, pour exprimer le bruissement, le grésillement produit par l'eau qui tombe sur le fer rouge. (Perreuse). — Se dit aussi pour frôler.

FRILLANT-NU. *adj.* Qui est en guenilles, à peine vêtu, et de manière à geler de froid. De Friller, avoir froid, geler. (Bléneau).

FRILLEUX (*ll* mouillés). *adj.* Frileux.

FRIMER. *v. n.* Chercher, fureter partout curieusement; ce que, à Auxerre, on appelle meuter. (Lainsecq). — Suivant Roquefort et l'abbé Corblet, ce mot signifierait geler, et serait un dérivé de *frimas*.

FRINGALE. *s. f.* Faim violente dont on est pris subitement.

FRINGUER (SE). *v. pron.* Se carrer, marcher avec prétention, faire le fringant. (Ronchères).

FRÏON. *s. m.* et FRÏUE. *s. f.* Contraction de Frison et de Frisure. Se dit des copeaux de menuisier, parce qu'ils sont presque toujours roulés sur eux-mêmes et comme frisés.

FRIOT. *s. m.* Petite fraction, menue parcelle d'une chose réduite en miettes ou en poudre. De Friser, effriser, ou de froïer, froyer, briser, broyer, pulvériser. (Montillot).

FRIOTTE. *s. f.* Fraise. À Athie, on dit Fréjotte.

FRIOTTIER. *s. m.* Fraisier.

FRIQUET. *s. m.* Sorte d'écumoire pour retirer la friture de la poêle.

FRISTUE. *s. f.* Si peu que ce soit, ombre, soupçon, apparence; un rien, moins que rien, un néant. On n'en voit pas fristue. Se dit sans doute par corruption du latin *festuca*, fétu, brin de paille. (Perreuse).

FRIVOLES. *s. m. pl.* Copeaux de menuisier.

FROID. *s. f.* S'emploie souvent, dans les campagnes, pour froideur. Quand on est pris de la froid, on n'est pas à soun aie.

FROINLIE. *s. m.* Furoncle. (Vassy-sous-Pisy). Du latin *furunculus*.

FRÔLÉE. *s. f.* Volée de coups reçus ou donnés. (Armeau).

FRÔLER, FROULER. *v. a.* Battre, étriller, frotter. (Massangy).

FRÔLON, FERLON. *s. m.* Frelon.

FRÔMAGÉE. *s. f.* Conserve de beurre frais et de fromage mou mélangés. (Villiers-Saint-Benoît). — A Villiers-Bonneux, se dit d'un tôt-fait ou mélange de farine, d'œufs et de lait cuit au four.

FROMBIR. *v. n.* Se dit du bruit que produit l'air déplacé par un corps dur lancé avec rapidité ou qu'on fait tourner sur lui-même. (Etivey).

FROMI. *s. m.* Fourmi.

FROMILLOIRE. *s. f.* Fourmillière. (Rogny).

FRONGLE (*gl* mouillé). *s. m.* Furoncle. (Mouffy).

FRONMER. *v. a.* Fermer. (Argentenay).

FROQUE. *s. f.* Assortiment des nippes et vêtements qu'on possède, et plus particulièrement de ceux qu'on a sur soi. Toute sa froque ne vaut pas deux sous. C'est l'opposé de Défroque.

FROS. *adj.* Frais, par conversion d'*ai* en *o*. (Domecy-sur-le-Vault).

FROU. *s. m.* Poêle percée de trous, dans

laquelle on fait griller des marrons, des châtaignes. (Perrigny).

Froubillouner. *v. a.* Essuyer, fourbir avec un froubillon. (Laduz).

Froucher. *v. n.* Se dit du léger bruit qu'on fait en frôlant les branches feuillues d'un taillis ou bien en se frottant contre un objet.

Froucillon (pour Tourbillon). *s. m.* Torchon, linge pour essuyer. (Laduz).

Frouer. *v. n.* Ressentir une chaleur cuisante sur quelque partie du corps. L'hiver, quand la bise vous pince les oreilles, on dit : Les oreilles me frouent. (Annay-sur-Serein).

Frouer. *v. n.* Frôler, faire frou-frou. Une jupe de soie qui traîne, qui frôle sur un parquet, fait, à chaque pas de celle qui la porte, frou frou. C'est une onomatopée. — Frouer, se dit aussi de l'action de faire un certain sifflement, par lequel on imite le cri de la chouette, pour attirer des oiseaux.

Froule. *s. f.* Feuilles. (Armeau).

Froulée. *s. f.* Volée de coups, frottée. Synonyme de Dégelée. — Se dit aussi pour grand nombre, quantité. Le vent a fait tomber des froulées de pommes.

Frouler. *v. a.* Battre, étriller, frotter. — Se dit aussi pour frôler, toucher légèrement en passant. (Germigny). — Se dit également de l'action de faire rôtir, de faire griller des châtaignes dans un frou.

Froulot. *s. m.* Tourbillon. (Etais).

Froumège. *s. m.* Fromage. Du bon froumège. — A Etivey, on dit Fronmège.

Froumer. *v. a.* Fermer.

Froumiller. *v. n.* Fourmiller. Se dit d'une sorte de picotement multiple, de chatouillement qu'on éprouve quelquefois dans un membre engourdi, et qui ressemble à celui que pourrait causer une multitude de fourmis qui se promèneraient sur ce membre en le mordillant. Ça me fourmille dans les pieds.

Frusques (pour Frustes). *s. f. pl.* Nippes, vêtements, tout ce qu'on a d'effets, tout ce qu'on possède en fait de linge et d'habits. Prends tes frusques, et fiche ton camp. Du latin *frustum*.

Fugeaie. *s. f.* Fuseau. (Athie).

Fuhi. *s. m.* Contraction de Fusil. Du bas latin *fugillus*.

Fuitaine (Faire la). Locution usitée à Vassy-sous-Pisy, et qui signifie se retirer à l'écart, s'isoler de la compagnie, de la société, semble être synonyme de bouder, et doit être une forme du mot Flûtaine.

Fumard. *s. m.* Fumeron.

Fumelin. *s. m.* Homme passionné pour les femmes. (Villiers-Saint-Benoît).

Fumeriau. *s. m.* Petit tas de fumier. (Trucy, Champignelles).

Fumeziau. *s. m.* Fumeron. (Germigny).

Furiau, Fuziau. *s. m.* Sureau. (Jussy, Trucy).

Furil. *s. m.* Fusil, par conversion de l'*s* en *r*.

G

Gabachon. *s. m.* Garde-genoux de laveuse.

Gaban. *s. f.* Femme peu estimable. (Etivey).

Gabegie. *s. f.* Ruse, tromperie, affaire embrouillée, grabuge.

Gabet. *s. m.* Taureau.

Gabillot. *s. m.* Petit baril à eau-de-vie; jeune veau mâle. (Collan, Courgis).

Gaboué, Gabois. *s. m.* Enfant hargneux, querelleur. (Courgis). Du roman *gabeour*, *gabeor*, et du bas latin *gabator*, ou bien encore du provençal *gab*, querelle, bruit, tumulte. — A Etivey, Gabois se dit pour mauvais cheval.

Gâche. *s. f.* Sorte de gâteau. (Domecy-sur-le-Vault).

Gâchiller. *v. a.* Mâcher, Mâchonner, Mastiquer. Je n' peux pas gâchiller mon pain. (Courgis).

Gaçon. *s. m.* Garçon.

Gadeau. *s. m.* Personne de mauvaises mœurs, de conduite sale et déréglée. Se dit sans doute pour Gadoue, ordure.

Gadin. *s. m.* Pièce de vaisselle. (Villiers-Saint-Benoît). — A Vertilly, ce nom se donne à un petit plat. Dans la Puysaie, c'est une grande écuelle de grès.

Gadinée. *s. f.* Contenu d'un gadin. Une gadinée de soupe, de pommes de terre, de haricots, etc. (Puysaie).

Gadrouille. *s. f.* Grosse femme mal propre.

Gaffée. *s. f.* Plein les deux mains, tout ce que peuvent contenir les deux mains. (Sainpuits). — Se dit ainsi pour Caffée, de Caffe et du latin *cavea*, enfoncement, creux, dépression daus une surface qui devrait être plane. Dans le cas présent, il s'agit de creux formé par les deux mains réunies. — A Trucy, Gaffée signifie grosse charge, par extension sans doute.

Gagin. *s. m.* et Gagine. *s. f.* Garçon, fille, se dit, plus particulièrement, d'un garçon et d'une fille qui ont échangé des gages, des promesses de mariage.

Gagneau (Grand). *s. m.* Fat, maniéré, vaniteux. (Percey).

Gagoue. *s. f.* Femme sale et de mauvaise conduite. (Saint-Florentin).

Gaguie. *s. f.* Fille. Une grousse gaguie, une grosse dondon, une bonne grosse fille. (Sacy).

Gaguin. *s. m.* Garçon. (Sacy).

Gahet (par contraction de Guaret). *s. m.* Guéret.

Gaîchon. *s. m.* Garçon. (Vassy-sous-Pisy).

Gaïenne. *s. f.* Cantharide. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes)

Gaille. *s. f.* Rosse, mauvais cheval. (Pasilly). — Roquefort donne Gaillofre dans le même sens.

Gaite. *adj. fém.* de Gai. Une femme ben gaite.

Galafre. *adjectif.* Glouton, gourmand. (Etais). — Jaubert écrit Galaffre.

Galapiat. *s. m.* Polisson, vaurien, mauvais sujet. L'abbé Corblet fait dériver ce mot de l'islandais *galapin*, dont il ne donne pas la signification.

Galarne (pour Galerne). *s. m.* Vent froid, du nord-ouest.

Galatat. *s. m.* Mauvais garnement, vaurien. (Maligny).

Galer. *v. a.* Gratter. Quand on a la gale, on se gratte : c'est la cause pour l'effet. Par analogie, on dit que les vignerons galent la terre, parce qu'ils la piochent, et sans doute à cause du mal que cela leur donne.

Grand Gueu, queu métier de galère
Que d'ét' vigneron!
Toujours à galer la terre,
Dans tout' les saisons!

(Chants popul. de l'Auxerrois. Collect. Lorin. Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne, ann. 1859.)

Galfeurtier. *s. m.* Enfant sale. (Tronchoy).

Galice. *s. f.* Voyez Guenipe.

Galine. *s. f.* Petit champ, petite pièce de terre ou de vigne. (Saint-Florentin).

Galipe. *s. f.* Portion détachée, enlevée d'une plus grande. Galipe de foin, de paille, brassée, poignée, fourchetée de foin ou de paille prise sur une meule, sur un tas. — Se dit aussi d'un morceau de quelque chose, qui n'a pas été coupé, détaché avec un couteau, mais séparé de son entier ou d'une portion plus grosse par rupture ou déchirure. Une galipe de crêpiau, de pain, de galette, de tarte.

Galipiau. *s. m.* Terme de flottage. Portion d'un train brisé. A la suite des embâcles qui se font quelquefois sur l'Yonne, quand il y a plusieurs trains de brisés, les flotteurs ont peine à se reconnaître au milieu des galipiaux confondus. — Ce mot, encore familier aux riverains de l'Yonne, n'aura bientôt plus d'objet; dans un an ou deux, le flottage aura cessé d'exister, et, conséquemment, il ne pourra plus y avoir ni embâcles de trains, ni galipiaux. — Dans quelques communes, on le dit pour guenille; dans d'autres, à Charentenay notamment, il voudrait dire traître, méchant.

Gallades. *s. f. pl.* Brebis. (Etivey).

Galline. *s. f.* Jeu de bouchon. Du vieux français Galline, qui veut dire poule. Or Poule, en terme de jeu, se dit de la mise des joueurs, représentée, dans la circonstance, par les sous posés sur le bouchon.

Gallois. *s. m.* Fusain, arbrisseau dont les fruits rouges sont appelés vulgairement bonnets carrés. (Villiers-Saint-Benoît).

Galochier, Galouchier. *s. m.* Synonyme de Galtru, Galapiat. Littéralement, traîneur de galoches usées, cassées, éculées; espèce de va-nu-pieds. (Saint-Florentin).

Galopée (A la). *Locut. adv.* Avec précipitation. Faire une chose à la galopée, la faire trop vite et comme en courant le galop. (Villeneuve-les-Genêts).

Galotte. *s. f.* Pâte préparée comme celle de la galette, et qui, ensuite, étant coupée par petits morceaux carrés, se fait cuire dans du lait et se trouve, après quelques instants, mélangée dans une sorte de bouillie. Les enfants qui ont bon estomac sont friands de ce mets savoureux, mais assez lourd.

Galoubi. *s. m.* Gourmand. (Perreuse). — Suivant l'abbé Corblet, ce mot voudrait dire, gamin, polisson.

Galouchiat. *s. m.* Enfant dépenaillé, déguenillé. (Courgis). — Voyez Galochier.

Galouferier (pour Galoufrier). *s. m.* Micocoulier, arbre à fruit rouge, ressemblant à une petite cerise. (Perreuse). — Ce serait, suivant Jaubert, le sorbier allouchier de Boreau.

Galouriau. *s. m.* Petit vagabond. (Cuy).

Galoux. *s. m.* et *adj.* Galeux. (Etivey).

Galtapiat. *s. m.* Vaurien, voyou, polisson. (Essert).

Galtru. *s. m.* Homme de rien, mauvais sujet. (Lichères).

Galuche. *s. f.* Petite croûte, petite gale qui se forme sur une écorchure, sur un mal qui a suppuré. (Perreuse, Villeneuve-les-Genêts).

Galustrot. *s. m.* Vaurien, fainéant, paresseux. (Sommecaise).

Galvaud. *s. m.* Espèce de vagabond, travaillant sans suite, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, à toute sorte d'ouvrages, et souvent aussi ne faisant rien.

Galvauder. *v. n.* Travailler vite et mal. Du latin *caballicare.* — Signifie plus généralement travailler sans suite, en allant à l'aventure, en vagabondant.. — Se dit, à Etivey, pour falsifier.

Gambi. *adj.* Boiteux.

Gambiller. *v. n.* Boiter. (Arcy-sur-Cure).

Gamboule. *s. f.* Petite enflure locale.

Gamelle. *s. f.* Truie. (Pasilly). Se trouve aussi dans Jaubert.

Ganache. *s. f.* Grosse mâchoire. — Figurément, homme faible, sans intelligence, sans volonté propre, qui subit toutes les influences et se laisse mener par le premier venu.

Gancher. *v. a.* Balancer. (Domecy-sur-Cure).

Gandoulin. *s. m.* Homme dont les mouvements lents, la voix et la parole niaises témoignent de peu d'intelligence et de peu d'énergie. C'est un gandoulin, dit-on, une espèce de gandoulin.

Ganet. *s. m.* Enfant ou jeune homme de peu de vigueur, qui vante sa force. C'est un diminutif de Gas. Un fameux ganet. (Percey). — Il existe à Villeneuve-sur-Yonne une famille du nom de Gasnet.

Gangan. *s. f.* Femme empotée, disgraciée par l'âge et les infirmités. Une vieille gangan.

Ganifouillous. *s. m. pl.* Tas de guenilles, fouillis. (Rogny).

Ganivelle. *s. f.* Marchandise de rebut. (Sainpuits). — Signifie aussi, canaille, crapule.

Gannèche (Gan-nèche). *s. f.* Espèce d'habit à pans fort longs. Faut rac'moder ma gannèche. (Villeneuve-les-Genêts, Perreuse). — Se dit sans doute pour Ganache, qui a le même sens, et qui vient du bas latin *gaunace*, *gaunacum*.

Gâpiats. *s. m. pl.* Rognures de cercles et d'osiers, débris de toute sorte provenant du reliage des tonneaux par les tonneliers.

Garçonnière, Garçounière. *s. f.* Petite fille aimant à jouer avec les garçons, ayant les allures d'un garçon.

Garçougnot. *s. m.* Petit garçon. (Perreuse).

Garçoune, Garquioune. *s. f.* Petite fille; mot de tendresse. (Perreuse).

Garde-Bêterie. *s. f.* Sorte de petite ferme à cheptel, où le travail du fermier ne consiste guère qu'à garder les bestiaux. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Garde-Bêtes. *s. m.* Celui qui exploite une garde-bêterie. A Charny, la location résultant d'un contrat à garde-bête est présumée faite pour trois ans.

Garet. *s. m.* Guéret, terre labourée et non ensemencée.

Garganet. *s. m.* Cou, gorge, gosier, larynx. On dit quelquefois à un enfant qui fait des difficultés pour manger sa soupe : Si tu n'avales pas mieux que ça, j'vas te l'entonner dans le garganet.

Gargari. *s. m.* Gosier.

« Pas moins, c'est l'gargari
« Qu'est l'russiau du betri. »
(Vieille chanson vigneronne auxerroise).

Gargauche. *s. f.* Femme de conduite dissolue, vivant dans la prostitution et la débauche. (Saint-Florentin).

Gargouiller. *v. a.* et *n.* Agiter une eau bourbeuse; barboter dans l'eau avec ses pieds. — Se dit aussi des bruits sourds, des bredouillements, des borborygmes qui se produisent quelquefois dans les intestins. Ça me gargouille dans le ventre.

Gargouillis. *s. m.* Eau d'égout, sortant d'une gargouille. = Au figuré, dans le langage populaire, sale et mauvaise fricassée. — Ouvrage mal soigné, mal fait.

Garguches, Guerguches. *s. f. pl.* Petits grumeaux de pâte cuits dans de la bouillie de farine au lait. C'est ce qu'on appelle, à Auxerre, des miettes. — Se dit aussi, à Maillot, de morceaux de pâte ferme frits dans la poèle.

Garguillot. *s. m.* Cou, gorge, gosier. (Etivey).

Gargusse. *s. f.* Pâte très-ferme, coupée par petits morceaux et cuite dans le lait, avec lequel elle finit par former une bouillie. (Argenteuil). — Voyez Galette, Miette et Garguches.

Garitiot. *s. m.* Etui. (Quincerot).

Garnifornat. *s. m.* Confiture de prunes.

Garode. *s. f.* Ondée, pluie subite et passagère. (Rugny).

Garreau. *s. m.* Sorte de mets composé d'œufs, d'un peu d'eau et de fromage de gruyère, battus ensemble, et qu'on fait cuire dans une tourtière avec un feu vif en dessus et en dessous, comme les œufs au lait, dont il a toute l'apparence lorsqu'il est bien réussi. Il est ainsi appelé, sans doute, du nom de son inventeur, un Garreau quelconque, devenu célèbre sans le vouloir.

Gas. *s. m.* Jeune garçon. Se dit assez généralement en mauvaise part. Un mauvais gas, un ch'ti gas.

Gassouiller. *v. a.* Salir, abîmer, gâter. Se dit surtout des fruits trop murs qui, à force d'être maniés, remués, secoués, finissent par s'écraser plus ou moins. Des prunes, des cerises, des raisins gassouillés. — Si dit aussi d'un liquide qu'on

trouble en l'agitant. Voyons, vas-tu gassouiller ce vin longtemps comme ça?

Gâterat. *s. m.* Personne sans soin pour ses vêtements. (Courgis). — Dans les hôpitaux, on appelle gâteux, les malades qui ne peuvent pas se retenir, qui salissent leurs vêtements et leur lit de leurs ordures.

Gâtias. *s. m.* Gâteau. (Domecy-sur-le-Vault).

Gatille (pour Castille). *s. f.* Querelle. Chercher gatille agaée (égarée), chercher querelle sans raison, à propos de rien. (Perreuse).

Gatouiller. *v. a.* Chatouiller.

Gâtre. *s. f.* Guêtre. (Accolay, Trucy, et généralement toutes les communes riveraines de l'Yonne, en amont d'Auxerre.

Gâtron. *s. m.* et *f.* Femme sale, toujours mal peignée et fagotée, n'ayant pas plus de soin de son ménage que d'elle-même et des siens.

Gaubouler (Se). *v. pronom.* Se couvrir, se charger de nuages. Le temps se gauboule; c'est signe d'orage. (Grandchamp, Villeneuve-les-Genêts).

Gaudelée. *s. f.* Marmelade de prunes. (Villiers-Saint-Benoît).

Gaudreux, euse. *adj.* Qui est dans un état de souffrance, de malaise habituel. — Par extension, se dit d'une personne de mauvaise tenue, sale, aux vêtements boueux, effiloqués. Une femme gaudreuse. — Temps gaudreux, temps brumeux, pluvieux, mais de cette pluie fine, qui fait de la boue et ne lave pas les rues, comme le fait une grande pluie.

Gaufeter. *v. n.* Se dit, à Maligny, d'une femme qui, étant à l'herbe, va tantôt à droite, tantôt à gauche, choisissant les meilleures places pour faire son faix.

Gauger. *v. n.* Marcher ou enfoncer dans la boue liquide, de manière à en emplir ses souliers ou ses sabots. (Perreuse).

Gaugueniller. *v. n.* Se dit d'une pièce de linge, d'un mauvais vêtement, d'une guenille ou loque quelconque suspendue, et que le vent agite.

Gaujard. *s. m.* Serpe à long manche.

Gauliat. *s. m.* Glouton, gourmand. (Saint-Florentin).

Gaulon. *s. m.* Bouchée, gorgée, avalon. (Sainpuits).

Gaumache. *adj.* et *s.* Gourmand. (Tronchoy).

Gaumichon. *s. m.* Petit gâteau. (Perrigny-lès-Auxerre).

Gauné, Gôné. Voyez Gonné.

Gaupe. *s. f.* Fille ou femme de mauvaise vie; d'où le verbe Gaupiner, *vadipare.* (Etivey).

Gauveine. *s. f.* Cancans, propos médisants.

Gauziotte. *s. f.* Primevère jaune des prés.

Gavard. *adj.* et *s. m.* Qui a les jambes arquées, qui marche en dehors. (Domecy-sur-Cure).

Gavarder. *v. n.* Marcher de travers. (Sermizelles).

Gaver. *v. a.* Donner la pâtée, engraisser. (Tronchoy). — Se gaver. *v. pronom.* S'emplir, se gorger d'aliments. — Nous donnons ce mot, bien qu'il soit déjà dans Larousse.

Gaviau. *s. m.* Gosier. (Perrigny-lès-Auxerre).

Gavoichis. *s. m.* Action d'uriner. (Sermizelles). C'est un diminutif de Gave, nom donné, dans les Pyrénées, aux cours d'eau qui descendent des montagnes.

Gayer, Gayer. *v. a.* Se dit du degré d'enfoncement, du tirant d'eau d'un bateau. « Votre bateau, combien tient-il? Il gaye tant. Il est parti gayant tant. » Du latin *aqua*, et du roman Aigue, Aige, par transposition du *g* avant l'*a*.

Geaissier, Gessier. *s. m.* Geai. (Villeneuve-les-Genêts, St-Denis-sur-Ouanne). — Homme sans jugement. (Sommecaise).

Geat. *s, m.* Geai. (Sougères-sur-Sinotte).

Gége. *s. f.* Mue, poussinière, endroit où l'on élève des poussins, où l'on engraisse de la volaille. (Etivey, Vassy-sous-Pisy).

Geignard, arde. *s.* et *adj.* Pleurnicheur, euse. (La Celle-Saint-Cyr). De geindre.

Geigner. *v. n.* Geindre, pousser des plaintes, des gémissements, et, par extension, contrefaire, écharnir ceux qui se plaignent. (Limites du Tonnerrois, environs d'Ervy).

Geigneux, Génieux. *s. m.* Tasse de faïence, ordinairement de forme cylindrique et d'un diamètre égal à sa hauteur. — Par extension, petite cruche à vin, pouvant aller devant le feu.

Geigneux, Geindeux. *adj.* et *s.* Celui qui geint, qui se plaint souvent.

Geillot. *s. m.* Jonc qui pousse dans les ruisseaux. (Perreuse).

Geinner. *v. a.* Gêner.

Gelaudée. *s. f.* Petite gelée. Dans le mois de mai, on a souvent des gelaudées.

Gelauder. *v. n.* Geler un peu. Cette nuit, il a gelaudé.

Genabre, Genavre et Genâvre. *s. m.* Genièvre, genévrier.

Genabrette. *s. f.* Genièvre.

Genci (pour Chanci, par conversion de *ch* en *g*). *adj.* et *part. p.* Couvert de mousse blanche, de moisissures. (Accolay). Du latin *canescere, canus.*

GENCIAU. Mal de dents. (Accolay). Vient sans doute de Gencive.

GENÊTIÈRE. *s. f.* Terrain planté de genêt. (Puysaie).

GENIÈRE. *s. f.* Syncope de Gelinière, poulailler. (Savigny-en-Terre-Plaine).

GENILLÉ, GENILLET. *s. m.* Se dit pour Genillier, lequel lui-même, par une transposition qui se voit fréquemment, s'écrit pour Gelinier, poulailler. Du latin *gallina* et du vieux français Géline.

GENOTTE. *s. f.* Diminutif de Geneviève. (Poilly-sur-Serein).

GENSSON, GENSSERON. *s. m.* Aiguillon des abeilles, des frelons, des guêpes, etc. Voyez Jasson. (Perreuse).

GENTAISER. *v. n.* Phraser, faire le beau parleur. Se dit sans doute pour Chantaiser.

GEORMER. *v. a.* et *n.* Germer. (Etivey).

GEORMON. *s. m.* Germe. (Domecy-sur-le-Vault).

GEVRIN. *s. m.* Givre. A Sacy et dans toutes les communes circonvoisines, on dit Gevringne.

GEVRINE. *s. f.* Sorte d'osier qui se plante sur le talus des berges des rivières pour amortir la violence du courant et les garantir ainsi des érosions.

GÏANTE. *s. f.* Contraction de Gisante, mot par lequel on désigne, à Lainsecq, une femme qui vient d'accoucher. Dans beaucoup de communes, et notamment à Auxerre, on dit Géante, ce qui nous semble moins bien. Cependant, cette prononciation se comprend jusqu'à un certain point, puisque cet adjectif serait une contraction du féminin de Gésant, participe présent inusité de Gésir. Et puis, suivant les vieux dictionnaires, Gisante est synonyme d'accouchée, et vient du latin *jacens*, qui gît, qui repose, qui est couché, et du vieux verbe gisir, gésir, lequel a donné lieu au mot Gésine, encore usité aujourd'hui.

GIBECIEN. *s. m.* et GIBECIENNE. *s. f.* Qui a des allures vives, effrontées, vagabondes, comme celles des bohémiens et des bohémiennes. C'est une syncope des mots Egyptien et Egyptienne.

GEVRINGNE. *s. m.* Givre.

GIDOUNÉE. *s f.* Charge que l'on porte dans son tablier. Se dit pour Girounée, Gironnée. (Courgis). — A Maligny, on dit Gisounée dans le même sens.

GIFFES, GIFFLES. *s. f. pl.* Nom vulgaire de la maladie dite des Oreillons.

GIGANDELLE, GIGANTINE, GIGANDINE. *s. f.* Femme de très-haute taille. Du latin *gigas*, géant.

GIGASSE. *s. f.* Femme très-grande et d'une maigreur qui la fait paraître plus grande encore. Du latin *gigas*.

GIGIER, GÉGIER. *s. m.* Gésier. Du latin *gigerium*.

« J'ons peursuré tous ces pinots d'Coulanges
« Et j'en avions du gigier au betris ;
« Nous estoumacs étaient dans les vendanges,
« Sauf vout' respect, tous pleins comme des gouris. »
Chants popul. de l'Auxerrois (collect. Lorin).

GIGLER (que dans certains endroits on prononce Giller). *v. n.* Se dit du filet d'eau qui, sous une impulsion quelconque, s'échappe vivement par l'orifice étroit d'une seringue ou de quelque autre instrument semblable.

GIGLOIE, GIGLOIRE. *s. f.* Voyez Gille. (Perreuse).

GIGLON. *s. m.* Filet d'eau lancé par une giglouée. (Argentenay).

GILLE, GIGLE (on mouille le *gl*). *s. f.* Petite seringue de sureau avec laquelle les enfants font gigler de l'eau. (Perreuse, Villers-Saint-Benoît, etc.).

GILLER. *v. n.* Gigler, jaillir. — S'échapper, disparaître sans être vu. (Perreuse, Villiers-Saint-Benoît).

GIGNIEUVRE. *s. m.* Genièvre.

GIGOUÉE, GIGLOUÉE (pour Gigoire, Gigloire). *s. f.* Seringue de bois, ordinairement en sureau. (Saint-Sauveur).

GIGUE. *s. f.* Jambe. Aller à la gigue, sauter, marcher à cloche-pied. (Villiers-Saint-Benoît).

GINGOT. *adj.* Boîteux. (Nailly et localités circonvoisines).

GINGUER. *v. n.* Sauter, gambader, ruer. Se dit des hommes et des animaux. — S'emploie quelquefois activement. Il m'a gingué toute la nuit, c'est-à-dire il m'a donné des coups de pieds, des coups de gigues.

GIRONNÉE, GENNERÉE. *s. f.* Plein le devant du giron, plein le tablier. — A Saint-Martin-sur-Ouanne, on dit Gihonnée et Gisonnée. — Se dit par extension, dans plusieurs communes, pour faix, fagot. Une gironnée d'herbe.

GITER, JITER. *v. a.* Ancienne prononciation et ancienne orthographe du mot jeter. (Perreuse et un peu partout).

GITERNIER. *s. m.* Grenier. (Lainsecq).

GÎTRE. *s. m.* Gîte; mauvais lit.

GÎTRER. *v. a.* et *n.* Loger. — Se Gîtrer. *v. pronom.* Se coucher. (Perreuse).

GIVELÉ. *adj.* Se dit du bois provenant d'un arbre fendu par la foudre ou la gelée.

GLAGAU, GLAYAY. *s. m.* Glaïeul, sorte d'iris aquatique. (Villiers-Saint-Benoît).

GLAIS. *s. m.* Glas. — Se dit, à Lindry, pour Glaïeul, iris aquatique. — Du latin *glaiolus*, *gladius*, *gladiolus*.

GLAPINS. *s. m. pl.* Plâtrat, déblais, débris de démolitions.

Glard. *adj.* et *s. m.* Gourmand. (Trucy).

Glars. *s. m.* Sac de toile dans lequel on porte le pain, quand on va travailler dans les champs. (Perrigny-lès-Auxerre).

Gléjaux. *s. m. pl.* Glaïeuls. — Se dit aussi des haricots verts. Voulez-vous manger des gléjaux ?

Gliace. *s. f.* Glace. Il a gelé fort; j'avons de la gliace. (Perreuse).

Gliardasse (on mouille le *gl*). Se dit ainsi pour Lardasse, longue coupure faite avec un instrument tranchant. (Perreuse).

Gliardenne (on mouille le *gl*). *s. f.* Pièce de deux liards. Se dit ainsi par combinaison de Liard et de Dardenne.

Glin. *s. m.* Parcelle minime d'une chose, un tout petit brin.

Glincher, Glinser. *v. n.* Glisser sur la glace. (Soumaintrain, Flogny).

Gliner. *v. n.* Manger par petites bouchées, par petits glins. (Fresnes).

Glinguer. *v. n.* Faire du bruit. (Bagneaux).

Glon. *s. m.* Petit panier d'osier tressé au bout d'un bâton, qui était comme une sorte de châsse enjolivée de rubans, de fruits et de verdure, que portaient les enfants à la procession des rameaux. (Saint-Florentin, Puysaie). Dans quelques pays, ce n'était qu'une simple branche de feuillage ou de rameau ornée de pommes et de gâteaux.

Gloriotte. *s. f.* Primevère. (Argenteuil).

Glouat. *s. m.* et Glouasse. *s. f.* Ces deux mots, qui viennent de Glu, signifient boue visqueuse, boue épaisse et gluante. (Soucy).

Glousser. *v. n.* Se dit du bruit que font les pieds en marchant dans des chaussures imprégnées d'eau. (Percey).

Gnaf. *s. m.* Cordonnier.

Gnasse. *s. f.* Pie. — Gnasse-agurrièche, Pie-grièche. (Saint-Martin-sur-Ouanne, Villiers-Saint-Benoît).

Gnée. *s. f.* Grimace. (Châtel-Censoir). — Voyez Gniée.

Gnêpe. *s. f.* Nèfle, fruit du néflier.

Gneugneute, Gneugneuterie. *s. f.* Bigoterie. Se dit probablement pour Gnognotte, chose de rien, niaiserie, bagatelle, et, généralement, tout ce qui n'est pas sérieux, les apparences de piété, les semblants de religion comme le reste. (Saint-Valérien).

Gniac. *s. f.* Dent. Un bon coup de gniac. (Bagneaux).

Gnian-Gnian. *s. m.* et *adj.* Homme lambin, sans énergie. Un grand gnian-gnian, parler lentement, d'un ton câlin et dolent.

Gniaud, Gniot. *s. m.* Nichet, œuf naturel ou artificiel placé dans le nid des poules pour les y attirer et les engager à pondre.

Gniée. *s. f.* Portée de petits cochons. Se dit pour Niée, syncope de Nichée. (Perreuse, Villiers-Saint-Benoît).

Gnien chaut ben ! Exclamation qui indique le dédain, l'indifférence, et qui veut dire n'importe pas, qué qu' cç m' fait, j' m'en f... iche ben ! De Nient (nihil), de chaut, 3e *pers. ind.* du verbe chaloir, et de ben, pour bien. (Etivey).

Gniole, Niole. *s. f.* Bourde, conte en l'air, fadaise, et, dans certains cas, tape, coup, soufflet.

Gniouche. *s. m.* Enfant. C'est sans doute une corruption de Mioche. (Sermizelles).

Gnognotte. *s. f.* Niaiserie, vétille, babiole, chose insignifiante et de nulle valeur.

Gnogue. *s. f.* Petite brisure, petit dommage accidentel fait à un objet.

Gnoguer. *v. a.* Erafler, écorner ou briser légèrement un objet en le frottant, en le laissant tomber ou en le cognant.

Gnouquer. *v. n.* Faire une chose en tâtonnant. (Tormancy).

Go (Tout de). *Locut. adv.* Sans difficulté, librement, sans obstacle. Ce mot se trouve encore dans quelques dictionnaires, notamment dans Boiste et Larousse.

Gobe. *s. f.* Grosse cerise aigre, dont le jus fermenté donne un vin assez bon. (Avallonnais).

Gobelle. *s. f.* Gobille, petite bille de pierre à l'usage des enfants. (Accolay).

Goberger (Se). *v. pronom.* S'étendre sur un lit par fainéantise; c'est l'acception propre. — Se dit, par extension, de tout individu qui en prend à son aise, qui flâne ou se repose quand il devrait travailler. Il ne fait donc pas que de se goberger, ça n'en fait guère.

Goberges. *s. f. pl.* Barres de bois mobiles qui, autrefois, se mettaient en travers d'un lit pour soutenir la paillasse et les matelas. Les goberges sont aujourd'hui remplacées par un châssis ou par un fond sanglé. — De ce mot on fait le verbe se goberger.

Gobette. *s. f.* Jeune fille. — Bâton, canne pour marcher.

Gobi, Goubi. *adj.* Gaucher, maladroit, engourdi, paralysé des mains. Il a les mains goubies. J' suis goubi, se dit quand, par une cause accidentelle quelconque, on ne peut pas se servir de ses mains. — Jaubert donne Gobe dans le même sens.

Gobi. *s. f.* Vide entre la chemise et la poitrine, par allusion sans doute à celui qui existe à l'intérieur de l'estomac et qui sert à contenir ce que l'on mange, ce que l'on gobe.

Gobillère ! *Sorte d'interjection, d'exclamation,* par laquelle les enfants de

Percey, en jouant aux billes, se réservent le droit de placer, entre eux et le pot, la bille de leur adversaire.

GOBINÉE. *s. f.* Plein la gobine. Une gobinée de ceruses.

GOBINOTTE. *s. f.* Petite tasse. (Plessis-Saint-Jean).

GOBUER. *v. a.* Tourmenter, contrarier. (Villemer).

GOBUSER (Se). *v. pronom.* Se tromper. (Fontaine-la-Guillarce).

GODARD. *s. m.* Mari dont la femme est en couches. (Joigny).

GODELU. *adj.* Goulu. Dans la Puysaie, on se sert de ce mot pour appeler les canards. Godelu! Godelu!

GODICHE. *adj.* Qui est un peu niais, qui a des idées singulières et qui prêtent à rire.

GODOS (À). *adv.* Se dit d'une manière de porter sur le dos consistant en ce que le porté embrasse des deux mains le cou du porteur, qui, lui, de son côté lui tient les jambes à droite et à gauche.

GOGET, GOUGET. *s. m.* Etui de bois ou de ferblanc, que les faucheurs suspendent à leur ceinture pour mettre leur pierre à aiguiser.

GOGO. *s. m.* Œsophage, canal qui porte la nourriture de la bouche à l'estomac. Les gourmands, lorsqu'ils sont à table, s'en mettent toujours plein le gogo. Un coup de bon vin, quand ça passe, ça fait bien dans le gogo. — A gogo. *locut. adv.* A souhait, en abondance. Vivre, manger à gogo.

GOGUEZIE. *adj.* Maigre, sec, décharné. (Tormancy).

GOGUIGNON. *s. f.* Femme de mauvaise vie. (Percey).

GOIDROMEL. *s. m.* Mauvais vin, hydromel. (Saint-Martin-du-Tertre, Paron, etc.).

GOIÊTRES. *s. f. pl.* Dartres. (Courson). — A Merry-la-Vallée, on dit Ghiette, dans le même sens.

GOILLON, GÔYON. *s. m.* Personne malpropre, d'un extérieur dégoûtant. (Mont-Saint-Sulpice). — C'est évidemment une altération ou une syncope de Goignon, qui signifie porc, cochon.

GOINGER (pour Coincher. *v. n.* Prendre l'eau dans ses chaussures en marchant, quand les chemins sont trempés de pluie. Du vieux français *coinche* et du latin *congium*.

GOIPE, GOUAPE. *adj.* et *s.* Ivrogne.

GOLE. *s. f.* Gale. (Ménades).

GOLIMICHON. *s. m.* Sorte de crêpe très-épaisse. (Vertilly).

GOLLI. *s. m.* Goulot d'une bouteille.

GOLLIE. *s. f.* Poussière enlevée par le vent. (Quincerot).

GOMICHON. *s. m.* Sorte de pâtisserie. A Saint-Martin-des-Champs, on fait la fête des gomichons.

GONGOISE. *s. f.* Donzelle. (Ménades).

GONNÉ, ÉE. *adj.* Mal mis, mal vêtu ou, plutôt, vêtu ridiculement. Se dit sans doute par allusion aux longs vêtements, aux houppelandes et aux longues et larges robes tombées en désuétude et passées de modes que portent certaines gens. Vers la fin du XIVe siècle, les prêtres, les moines, los hommes de guerre ne sortaient guère sans avoir par dessus leur vêtement ordinaire et sur leur armure, un long manteau, une longue robe ou cotte, qui descendait jusque sur les mollets, et qui portait le nom de gonne, *gaunaca*, *gonna*. Les femmes avaient aussi leur gonne, consistant en une longue et large jupe empesée, fort ridicule, et qui leur faisait tenir beaucoup de place. Lors de la fameuse mascarade du 31 janvier 1393, dans laquelle Jean II (de Noyers), comte de Joigny, et un autre seigneur furent brulés vifs, ce fut, en couvrant et en enveloppant de la gonne le roi Charles VI, que la duchesse de Berri sauva ce prince, dont les vêtements brûlaient déjà et qui, sans elle, allait être, lui aussi, consumé par les flammes.

GONNER (SE). *v. pronom.* S'habiller sans soin, ridiculement, ou avec de vieux habits passés de mode.

GORD, GOURD. *s. m.* Trou profond et plein d'eau, sorte de gouffre dans une rivière ou ailleurs. Du latin *gurges*. — On connaît la ferme et l'ancien port de Gord, à Appoigny.

GORDE. *s. f.* Gourde. (Véron).

GORE. *s. f.* Truie, femme débauchée.

GORFOLER, GORFOLLER. *v. n.* Jouer, s'agiter, crier. Se dit en parlant des oies et des moutons qui jouent au lieu de manger. (Nailly).

GORGANDIN, GOURGANDIN. *s. m.* Homme de mauvaise conduite, coureur de femmes et de mauvais lieux. — Il a aussi son féminin Gourgandine, qui est aussi très-usité.

GORGANDINER, GOURGANDINER. *v. n.* Courir les rues, les femmes, les mauvais lieux.

GORGANE. *s. f.* Fève, gourgane.

GORGAUD. *adj.* et *s.* Salaud. (Maillot).

GORMANDIGE. *s. f.* Gourmandise. (Domecy-sur-le-Vault).

GORME. *s. m.* Chaume, pied des céréales laissé en terre après la moisson. (Michery, Plessis-Saint-Jean).

GOSSE. *s. m.* Petit garçon vif, remuant, espiègle.

GOSSON. *s. m.* Jumeau. (Vassy-s^{t}-Pisy).

Gote, Goton. *s. f.* Diminutif de Marguerite.

Gotte. *s. f.* Goutte. (Véron).

Gouâche, Gouâce. *adj.* Gauche. (Domecy-sur-le-Vault, Ménades).

Gouailler. *v. a.* Faire le mauvais plaisant, railler, persiffler grossièrement.

Gouant. *s. m.* Fosse à purin, à fumier. (Villemer).

Gouape. *s. m.* Débauché, mauvais sujet.

Gouape. *s. f.* Larcin, maraude. Aller à la gouape. (Maligny).

Goubelat. *s. m.* Gobelet. (Accolay).

Goubi, ie. *adj.* Engourdi.

Goubillon. *s. m.* Morceau de bûche coupée ou cassé. De Goué, serpe, et Billon, petite bille, petit rondin de bois. — Sur les ports de la Haute-Yonne, lorsqu'on fait l'extraction des bois de flot, les goubillons sont attribués aux hommes qui travaillent à cette opération.

Goubillon. *adj. m.* Grossier, malpropre. (Trucy).

Goubin (pour Gobin). *s. m.* Gros morceau de pain. De Gober. (Fresnes).

Goué, Gouet. *s. m.* Grosse serpe à l'usage des flotteurs et des bûcherons. « Sauve la bouteille et le goué, criaient autrefois les flotteurs à leur compagnon dans les embâcles. »

Goueilloux. *s. f.* et *adj.* Guenilleux. (Coutarnoux). — A Etivey, ce mot signifie voyou, et se dit sans doute pour Gouilloux, bâfreux, gourmand, ou pour Goillon, Goignon, Cochon, individu de conduite sale et dégoûtante.

Gouéjard. *s. m.* Croissant, grosse serpe emmanchée au bout d'une perche pour émonder les arbres.

Gouffer. *v. n.* Se gonfler, se gondoler. Se dit des douves et des fonds d'un tonneau travaillés par l'humidité. (Etivey).

Gouffre. *adj.* Un coin est gouffre, lorsque ses deux plans inclinés forment un angle un peu ouvert, et que par suite, son action est plus rapide. Très-usité dans les environs de Vézelay.

Gougeau. *s. m.* Serpette à vigne. (Saint-Florentin).

Gouget. *s. m.* Voyez Goget.

Gouglin. *s. m.* Crapaud qui chante la nuit. (Courgis).

Gougne. *s. f.* Jeu du mail. (Saint-Florentin et lieux environnants).

Gougnat (pour Gouillat). *s. m.* Goujat, mortier; boue, mare vaseuse.

Gouguette. *s. f.* Escargot. Voulez-vous manger des gouguettes avec moi?

Gouillafre, Goulafre. *adj.* Gourmand, personne qui mange beaucoup et avidemment. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Gouillat. *s. m.* Flaque d'eau, petite mare, qui reste dans les rues, dans les chemins, après la pluie. (Bessy).

Gouille. *s. f.* Mare bourbeuse. Voyez Gouillat et Gouiller. (Perreuse).

Gouiller, Goussailler. *v. a.* Crotter, salir, abîmer, gâter. — Se Gouiller. *v. pronom.* Se salir, se crotter dans la boue.

Gouillé, ée. *adj.* et *partic. prés.* Sali, crotté.

Gouillette (pour Gouguette). *s. f.* Limace, escargot. (Festigny).

Gouilleux, euse. *adj.* Qui fait de la mauvaise besogne.

Gouillis. *s. m.* Ouvrage mal fait. — Ramassis. (Percey). — Terre détrempée. (Beugnon).

Gouine. *s. f.* Femme sale et crapuleuse.

Goujard. *s. m.* Guigne.

Goujardier. *s. m.* Guignier, arbre qui produit les guignes. (Montillot).

Goulafrer. *v. n.* Manger beaucoup, s'empifrer.

Goulée, Goulerée. *s. f.* Bouchée, gorgée, gueulée. Du latin *gula*.

Goulipard. *s. m.* Goulu, gourmand, qui mange avec avidité.

Goulipper. *v. a.* Manger avidement, goulûment. (Brienon).

Goulotte. *s. f.* Ruelle couverte, passage étroit, trou, petite fenêtre. La goulotte d'un fenil, d'un grenier à fourrage. — Il existe, à Monéteau, un endroit de la rivière où le chenal resserré, étroit et rapide, prend le nom de Goulette de Léteau.

Goulu. *adj.* Gourmand. Du latin *gulosus*.

Gouni. *s. m.* Nom donné par les maçons au maître de la maison où ils travaillent. (Vertilly).

Goupiller. *v. n.* Se trémousser. (Saint-Sauveur).

Gouri. *s. m.* Cochon, goret.

Gourier. *s. m.* Gosier. (Domecy-sur-le-Vault).

Gourlon. *s. m.* Frelon, grosse mouche qui fait son nid dans un trou de souris, dans les champs, et qui produit un miel assez doux. De Gorle, trou. (Perreuse, Saint-Sauveur).

Gourlonner, Gourlouner. *v. n.* Fredonner, bourdonner comme un frêlon, comme un gourlon. (Etais).

Goursailler. *v. a.* Gaspiller, gâter, salir, souiller, cochonner. De Goure, truie. (Perreuse).

Gouspain. *s. m.* Gamin, polisson, mangeux de pain pardu. (Puysaie).

Goussiau. *s. m.* Insecte qui naît et vit dans les lentilles. (Cessy).

Graceler. *v. n.* Grassayer; parler entre

ses dents, de manière à n'être pas compris. (Etivey).

GRAFFIGNER. *v. a.* Egratigner.

GRAIGNATTE (pour Grignotte). *s. f.* Petite quantité, un brin, une miette. (Plessis-Saint-Jean).

GRAINGNE. *s. f.* Graine. Des graingnes de luzarne et de sainfoingne. (Vassy-sous-Pisy).

GRAISSÉE. *s. f.* Tartine de beurre, de confiture ou autre chose semblable. (Sommecaise).

GRANEZIAU. *s. m.* Vairon, petit poisson de rivière. (Courgis).

GRAPTE. *s. f.* Grappe. (Domecy-sur-le-Vault).

GRAPPETER *v. a.* Grappiller.

GRAPPETOT. *s. m. pl.* Petites grappes de raisin qui restent dans les vignes après la vendange. (Mailly-la-Ville).

GRATTE. *s. f.* Gale. C'est l'effet pour la cause. — Se dit pour certains petits bénéfices, plus ou moins légitimes, que trouvent moyen de réaliser quelques petits fonctionnaires ou employés dans les positions qu'ils occupent. Le traitement n'est que de tant, mais il y a de la gratte.

GRATTER. *v. n.* Prélever, réaliser de petits bénéfices en dehors des appointements fixes et réguliers. Avez-vous quéques retours de bâton? Oh non! il n'y a rien à gratter.

GRATTILLOT. *s. m.* Grattement léger, chatouillage. Faire gratilltot, chatouiller. (Andryes .

GRAU. *s. m.* Egrugeoir. (Ménades).

GRAVANDUE. *s. f.* Dégradation. (Trucy-sur-Yonne).

GRAVAULE. *s. f.* Sorte de salade. (Germigny).

GRAVER. *v. n.* Grimper, monter, gravir. Les rats gravent après les murs.

GRAVICHER, GRAVILLER. *v. a.* et *n.* Grimper, gravir péniblement. (Saint-Sauveur, Arcy-sur-Cure).

GRAVICHOT. *s. m.* Petit sentier, rude, escarpé, pierrieux, comme il s'en trouve souvent dans les vignobles et le pays de montagnes.

GRAVIGNER. *v. a.* Tarir au moyen d'un crochet. (Béru, Villiers-Saint-Benoît).

GRAVISSON. *s. m.* Grimpereau, oiseau qui grimpe le long des arbres. (Villiers-Saint-Benoît).

GRAVOUILLÉE. *s. f.* Journalière.

GRAVOUILLER. *v. n.* Grimper comme un rat. (Perreuse).

GRAVOUILLER. *v. a.* Chatouiller doucement. (Vertilly).

GRÊCHE. *s. s.* Grange. (Sacy).

GREILLE, GRILLE, GRILLADE. *s. f.* Tranche de lard grillée et, par extension, toute tranche ou morceau de lard, en général; d'où cette locution usitée à Saint-Germoin-des-Champs : la soupe à la grille, pour la soupe au lard.

GRÊLON. *s. m.* Résidu croquant des lardons et de la graisse de porc après qu'on l'a fait fondre. (Auxerre). — En général, lardon frit.

GREMAIS. *s. m.* Noyau. (Vassy-sous-Pisy).

GRÈME, GREUME, GRUME. *s. f.* Grain de raisin et de tous les fruits à grappe, en général. Du latin *grumus*, étymologie bien simple, que MM. Littré, Beaujean et C[ie] n'ont pas su trouver.

GREMELOT. *s. m.* Grumeau. (Etivey). — Voyez Gremillon.

GREMET. *s. m.* Gourmet, courtier, facteur en vins. Monsieu Moreau le gremet. (Joigny).

GREMÏAU. *s. m.* Noyau. (Accolay). — Dans quelques endroits, on dit Grimiau.

GREMILLON. *s. m.* Parcelles coagulées d'une substance farineuse ou onctueuse qui, en cuisant dans un liquide, ne se sont pas délayées et n'ont pas fondu suffisamment.

GREUJON. *s. m.* Sabotier. (Armeau).

GREUME. Voyez Grème.

GREUVE (pour Grève). *s. f.* Ligne, raie qui sépare les cheveux sur le haut de la tête. Dès le temps de la chevalerie, ce nom de grève se donnait à la chevelure ainsi partagée. Il y avait des personnes qui portaient la grève, c'est-à-dire les cheveux longs, avec raie séparative, en signe de deuil. Depuis, l'usage s'est modifié, car aujourd'hui, en joie comme en deuil, au village aussi bien qu'à la ville, tout individu, qui n'est pas chauve, se plaît à faire sa raie, sa grève ou sa greuve, sans s'inquiéter beaucoup de la forme du mot ou de la manière dont il doit être prononcé.

GREVALLE. *s. f.* Gravier, gravelle. (Etivey). Par transposition de l'*e* et de l'*a*.

GRÈVE. *s. f.* Dessus, devant de la jambe. L'hiver, à force de se chauffer, on se brûle quelquefois les grèves. Suivant Ducange, l'armure de fer qui protégeait les jambes des chevaliers était appelée *greva*.

GRICER. *v. a.* Grincer les dents. (Sommecaise).

GRICIN. *adj.* Taquin, querelleur. (Villeneuve-les-Genêts.

GRIGNAUD, AUDE. *adj.* Qui est rechigné, grimaud, grognon de mauvaise humeur. Synonyme de Grimaud. (Chastenay).

GRIGNAUDER. *v. n.* Grogner, gronder, faire voir qu'on est de mauvaise humeur.

GRIGNE. *adj. des deux genres.* Maussade. (Mailly-la-Ville).

Grigne. *s. f.* Portion, petite partie d'un objet. — Chose de peu de valeur. C'est une forme ou un diminutif de grain.

Grigner. *v. n.* Avoir l'air maussade, rechigné. — Grigner des dents, les montrer, quand on est en colère, par suite de la rétraction nerveuse des lèvres.

Grignotte. *s. f.* Miette, parcelle, petite grigne; d'où Grignotte.

Grillée. *s. f.* Sorte de galette très-mince que l'on fait cuire sur les charbons à l'entrée du four, avant d'enfourner. (Lainsecq. — A Saint-Martin-sur-Ouanne, se dit d'une galette à l'huile cuite au four.

Griller. *v. n.* Ce mot, qui signifie brûler d'une ardeur excessive, se dit, à Etivey, pour Trembler, sans doute par antiphrase, l'un étant tout à la fois le contraire de l'autre. — Employé figurément, Griller exprime surtout la convoitise, un désir violent. On grille d'envie, par exemple, d'avoir telle ou telle chose.

Grillon. *s. m.* Terrain dont le sous-sol est pierreux ou imperméable. — Nom donné, dans le commerce et l'industrie, à une quantité d'objets de même nature et de même dimension, qui, pour être comptés plus facilement, sont régulièrement empilés par couches superposées de cinq ou de dix, disposées les unes en long, les autres en travers, et formant comme une espèce de grille.

Grillot. *s. m.* Se dit, dans certains cas, pour Grillon, insecte, et, dans d'autres, pour Grelot, petite sonnette.

Grillotter, Grillouter. *v. n.* Se dit des objets qui, étant secoués, font un bruit semblable à celui d'un grelot qu'on agite. On vend pour les enfants des hochets qui grillottent.

Grimace. *s. f.* Mouture, mélange de blé, de seigle et d'orge.

Grimoler, Grimouler. *v. n.* Murmurer, Grogner.

Grimoule. *s. f.* Résidu de graisse fondue. (Sommecaise).

Grimousse. *s. f.* Mélange d'orge et d'avoine. (Chastenay).

Gringe. *s. f.* Grange.

Griolis. *s. m.* Grésil, petite grêle. (Vertilly).

Grippat, Grippot. *s. m.* Petite côte, petite montagne, que gravit un chemin étroit, un sentier rude, difficile. (Soucy).

Groinge. *s. m.* Grange. (Domecy-sur-le-Vault, Givry, etc.).

Groingnot. *s. m.* Qui flatte le groin et, par extension, croûton de pain, parce que, quand il est frais, il a quelque chose de délectable pour le groin d'un gourmand. (Etivey).

Grôle. *s. f.* Grêle. (Domecy-sur-le-Vault, Givry, etc.).

Grôlé. *adj.* Grêlé, marqué de la petite vérole.

Grôlée. *s. f.* Riz, vermicelle ou pois frits, que les mariés de l'année et les étrangers nouvellement domiciliés sont tenus de distribuer aux enfants dans certains villages, à Chastenay, par exemple, le premier dimanche de carême ou dimanche des Brandons. De Groler, rissoler, griller. — Voyez Guernaulée.

Grôler. *v. a.* et *n.* Grêler.

Grolotte. *s. f.* Petite écuelle de terre. Une grolotte d'un sou.

> Quand j'mangeons dans nout' grolotte,
> Je n'pensons pas au bourgeon,
> E. Lorin. (Chants populaires de l'Auxerrois).

Gromette. *s. f.* Mentonnière. C'est une altération de Gourmette, chaînette de fer attachée à la bride du cheval et qui passe sous la ganache ou mâchoire inférieure. (Vassy-sous-Pisy).

Gronner (pour Grogner). *v. n.* Se dit d'un chien qui aboie sourdement, ou d'une personne qui grommelle entre ses dents. (Chastenay). Du latin *grunire*.

Grouali, Grouaillier, Greusailler. *s. m.* Groseillier. (Girolles, Coutarnoux, Etivey).

Groualle, Greusalle. *s. f.* Groseille.

Grougnot. *s. m.* Petit morceau de pain rompu d'une tartine. (Courgis). — Roquefort donne Grognon, Grignotte, morceau de pain, miette, menue parcelle.

Grouiller. *v. n.* Pulluler, remuer, s'agiter pêle-mêle, frétiller. — Se grouiller. *v. pronom.* Se remuer, s'agiter, se secouer, se donner du mouvement. Grouille-toi, pour aller plus vite.

Grouniau. *s. m.* Noyau de fruit.

Grouper. *v. a.* Empoigner quelqu'un, se colleter avec lui, le culbuter et tomber dessus, c'est un groupe. Aussi le malin, à qui l'on cherche querelle, ne manque de dire : prends garde à toi, j'vas te grouper.

Grous, Grousse. *adj.* Gros, grosse. Un grous mouciau de couchon. Une grousse femme.

Grousalle. *s. f.* Groseille.

Grousaller, Grusaller. *s. m.* Groseillier.

Groussier, Groussière et Groussiée. *adj. m.* et *f.* Grossier, grossière.

Guaige, Guége. *s. m.* Gage. (Domecy-sur-le-Vault). — A Ménades, on dit Gaize.

Guaiger, Guéger. *v. a.* Gager, donner un gage. — A Ménades, Gaizer. Guaingue. — Voyez Guingue.

Guche. *s. f.* Juchoir et, par extension, poulailler, endroit préparé pour faire per-

cher les poules. (Villeneuve-les-Genêts).

Gucher. *v. n.* Jucher, percher. — Faire gucher les poules, les faire rentrer au poulailler, en criant : Guche ! guche !

Gueignot. *s. m.* Bigot.

Gueignoter. *v. n.* Faire le bigot.

Gueignoterie. *s. f.* Bigoterie.

Guéler. *v. n.* Courir, errer sans but, flâner. (St-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Guélin, Guélot. *s. m.* Jeune agneau. (Sainpuits, Saint-Sauveur, Saint-Martin-sur-Ouanne).

Guéline. *s. f.* Jeune agnelle.

Guêmer. *v. a.* Prendre adroitement, subtilement. (Bléneau).

Guemaillon. *s. m.* Guenille. (Annay sur-Serein).

Gueneteau. *s. m.* Petit sac en toile pour contenir des graines. (Annay-sur-Serein).

Guénette, Ganache et Galatte. *s. f.* Mauvaise brebis. (Pasilly).

Guennetembou, Guennetonbou. *s. m.* Hanneton. (Lasson).

Gueneter (pour Graineter). *v. n.* Semer à la volée en suivant la charrue. (Annay-sur-Serein).

Guèneton, Guenneton. *s. m.* Hanneton. Germigny, (Coulours).

Guenipe. *s. f.* Femme malpropre, mal vêtue, souillon, salope. — Se dit aussi d'un homme de rien, d'un mauvais sujet.

Guennevalles. *s. f. pl.* Grandes jambes mal conformées. (Coutarnoux, Etivey).

Guenotte. *s. f.* Pour Huguenote, marmite sans pieds, petite soupière. (Bessy).

Guenuche. *s. f.* Sorte de brouette employée dans les tuileries. (Sommecaise).

Guenuche, Guernuche, Grenuche. *s. f.* Grain de poussière qui gêne dans l'œil ou fait obstacle dans la roue d'une montre, dans un objet quelconque. (Diges). — En général, tout grain de poussière que soulève le vent. (Puysaie). — A Auxerre, on entend par Guenuche, une femme mal tournée, mal peignée, d'une honnêteté douteuse. — C'est aussi, à Lainsecq, un terme de mépris qui s'adresse à certaines petites filles coureuses, et qui est une manière indirecte de leur dire : petite saloperie, petite ordure. — Dans ces deux dernières acceptions, Guenuche pourrait être considéré aussi comme un dérivé, un diminutif de Guenon.

Guérane. *s. f.* Garenne. (Argenteuil).

Guerdaud. *s. m.* Coquin, gredin. — Guerdaud fieffé, gredin de la pire espèce.

Guerguillot. *s. m.* Gorge, gosier. (Etivey, Vassy-sous-Pisy).

Gueriotte, Guerlotte. *s. f.* Griotte, merise.

Gueriottier, Guerlottier. *s. m.* Griottier, merisier.

Guerjot. *s. m.* Sombre, jachère. (Arcy-sur-Cure).

Guerli ! Exclamation exprimant une sorte d'étonnement admiratif, dans le genre de celui-ci : comment, petit, faible, chétif, rabougri, estropié, invalide comme il l'est, il a pu faire ça ! Guerli !

Guerlins, Gueurlins. *s. m. pl.* Grésil, petits grêlons. V'là qui tombe des gueurlins.

Guerlot, Guerlotier, Guerloquier. *s. m.* Grelot, et, par extension, homme qui travaille sans suite, seulement quand on le pousse, quand on le secoue comme un grelot. (Perreuse).

Guerlotter. (pour Grelotter). *v. n.* Travailler sans suite, tantôt à un ouvrage, tantôt à un autre, suivant le caprice du moment, ainsi que fait un enfant qui quitte et reprend son grelot. — Guerlotter de froid, grelotter, trembler de froid.

Guerlot. *s. m.* Etui à aiguilles.

Guerloup. *s. m.* Loup-garou.

Guerlu, ue. *adj.* Qui est vêtu d'habits pauvres, d'habits râpés. — Se dit aussi des vêtements eux-mêmes. Les pour's gens, i ne sont gué riches ; il avont tertous des habits ben guerlus.

Guerluettes. *s. f. pl.* Mauvaises terres. (Etais). — De guerlu, maigre, aride.

Guernaulée, Guernôlée. *s. f.* Pois, haricots que, dans la Puysaie, on fait griller dans une poêle, le dimanche des Brandons, et qu'on distribue aux jeunes gens qui se sont masqués le jour de carnaval. Ce sont les jeunes mariés de l'année qui sont obligés de servir la guernaulée, avec accompagnement de beignets, et qui doivent en outre fournir le bois nécessaire pour le feu des brandons.

Guernauler, Guernêler. *v. a.* Faire brûler dans un four l'écorce qui enveloppe un morceau de bois destiné à faire un aiguillon, un manche d'outil quelconque. (Perreuse). — En général, signifie, griller.

Guernier, Gueurgnier. *s. m.* Grenier.

Guernipie, Guernipille. *s. f.* Mauvais petit polisson, petit vagabond, mauvais garnement. — Troupe d'enfants sales, déguenillés. — Vermine grouillante. (Cuy, Perreuse).

Guernoille. *s. f.* Grenouille.

Guernouiller, Guernoiller. *v. n.* Remuer, gambader, sauter, fretiller. Se dit en parlant d'une troupe de gamins qui s'agitent et qui sautent comme des grenouilles effarouchées au bord d'une mare ou d'un étang. (Perreuse).

Guernouillère, Guernoillère. *s. f.* Grenouillère, mare hantée par des grenouilles.

Guernouillot. *s. m.* Qualification donnée assez souvent, dans les villages, aux enfants vagabonds qui vont patauger dans les mares, dans les grenouillères.

Guernôlée. *s. f.* Voyez Guernaulée.

Guernouler. *v. n.* Grelotter. (Fresnes).

Guernu. *adj.* Bien grené, bien fourni en grain. C't'année, la récolte n'est gué belle, les blés sont pas guernus du tout.

Gueude. *s. f.* Gourde. (Vassy-sous-Pisy).

Gueugner. *v. n.* Aller de porte en porte, mendier, faire le gueux, au lieu de travailler. (Mont-Saint-Sulpice, Sermizelles).

Gueulander. *v. n.* Faire un gueuleton, festiner.

Gueulard. *s. m.* Braillard; gourmand.

Gueulbiner. *v. n.* Faire un bon repas, manger à pleine gueule. (Tormancy).

Gueule-Chaude. *s. f.* Galette large et peu épaisse, faite à l'huile ou à la crème, qu'on met cuire à l'entrée du four pendant qu'on le chauffe, et qu'on mange toute chaude, au risque de se brûler. (Etais, Perreuse). — Faire la gueule-chaude. Locution ironique à l'adresse de celui qui fait l'empressé, qui arrive intempestivement là où personne ne le demande ni ne le désire.

Gueulée, Gueul'tée. *s. f.* Plein la bouche, plein la gueule. (Perreuse).

Gueulot. *s. m.* Goulot. (Percey).

Gueuloue. *s. f.* Poche de jupon. De Gueulle, bourse, gibecière.

Gueulouer. *v. n.* Manger et boire goulûment. (Vassy-sous-Pisy).

Gueurdaut. *s. m.* Gredin

Gueurdiller (Se). *v. pron.* Se plisser. (Véron).

Gueurdillies. *s. f. pl.* Plis dans une étoffe. (Véron).

Gueugner. *v. a.* Synonyme de Gueugner, faire le gueux, mendier. Se dit, en mauvaise part, de ceux qui mendient par fainéantise. (Auxerre).

Gueurlais. *s. m.* et Gueurlasse (pour Grêlasse). *s. f.* Grésil. (Chassignelles).

Gueurle. *adj.* Engourdi. J'ai les mains gueurles de froid. (Serrigny).

Gueurli, Guerli. *s. m.* Grésil. (Accolay, Arcy-sur-Cure).

Gueurli. *adj.* Flétri, fané, ridé. (Chassignelles).

Gueurlin. *s. m.* Petite grêle. (Collan).

Gueurlir, Guerlir, Gherlir (pour Grelir). *v. n.* Se flétrir, se faner, devenir grêle, par manque de sève et de nourriture. (Etivey).

Gueurlon (pour Gourlon). *s. m.* Frelon. (Mailly-la-Ville).

Gueurlouter. *v. n.* Grelotter.

Gueurnasselle. *s. f.* Grenouille. (Pasilly).

Gueurne. *s. f.* Graine. Des gueurnes de luizarne. Des gueurnes de sainfoingne. (Accolay).

Gueurnon. *s. m.* Grumeaux, râclon, partie d'un fricot, d'une fricassée, attachée au fond du vase qui a servi à la cuisson. (Percey).

Gueurnouillat. *s. m.* Lieu marécageux, grenouillère. (Annay-sur-Serein).

Gueurnouilleux. *s. m.* Qui boit sans soif. (Vertilly).

Gueursiller. *v. n.* Grelotter. (Ménades).

Guézillat. *s. m.* Roitelet. (Turny).

Guiais. *s. m.* Glas. (Vassy-sous-Pisy).

Guiapies. *s. f. pl.* Petites pierres que les maçons placent dans l'intérieur d'une couverture en laves. (Vassy-sous-Pisy).

Guiavonner. *v. n.* Produire des bulles de savon en savonnant, en lavant du linge. (Maligny).

Guibe. *s. f.* Jambe.

Guibole. *s. f.* Jambe. L'abbé Corblet écrit Guibaule.

Guichair. *s. m.* Frelon. (Ménades).

Guienne. *s. f.* Glane.

Guienner. *v. a.* Glaner.

Guienneux, euse. *s. m.* et *f.* Glaneur, euse.

Guieu. *s. m.* Glui. (Ménades).

Guigner. *v. a.* Regarder de côté, regarder d'un œil, observer quelqu'un en faisant semblant de regarder ailleurs. — Guigner le bien d'autrui, le convoiter, essayer de s'en emparer.

Guigneux. s. *m.* Qui regarde en fermant un œil, ou qui regarde en-dessous, de côté.

Guignotement. *s. m.* Clignotement. (Villiers-Bonneux.

Guignoter. *v. n.* Clignoter. (Ibid.).

Guillannée. *s. f.* Serte d'aumône que les enfants pauvres viennent demander, à Joigny, la veille et le jour des Rois, en chantant un cantique de circonstance, qu'ils terminent toujours par ces mots : « La guillannée, la part à Dieu, ma bonne dame! » Cette coutume, qui existe encore en beaucoup d'autres endroits, est un ressouvenir de ces vieilles fêtes gauloises qui se célébraient au commencement de chaque année, et dans lesquelles on criait : « A gui l'an neuf! » La guillonnée n'est pas autre chose qu'une altération de ce mot.

Guille. *s. f.* Entrave suspendue au cou d'une bête à cornes pour l'empêcher de se sauver. (Percey).

Guinander. *v. n.* Fainéanter, flâner. (Lasson). — Demander sans cesse, sans bésoin, avec effronterie, avec impudeur. (Soucy).

Guinche. *s. f.* Pervanche. (Argenteuil).

Guincher. *v. n.* Incliner, pencher, baisser de travers.

Guindouille. *s. f.* Fille ou femme maladroite, de peu d'intelligence et surtout de peu d'énergie.

Guingnot. *s. m.* Envie, besoin de nonchaloir, de flâner, de paresser, dont on est pris extraordinairement, et qui vous tient plus ou moins longtemps. « Tu ne fais donc rien aujourd'hui? — Ah ben non, j'ai le guingnot! » — C'est un synonyme de flemme.

Guingue. *s. f.* Pli fait à un vêtement trop long. (Vassy-sous-Pisy).

Guinguin, Quinquin. *s. m.* Le petit doigt. (Cuy).

Guiousser. *v. n.* Glousser. (Lainsecq).

Guittées. *s. f. pl.* Poignées de gui, de Glui, pour accoler les vignes, pour lier les gerbes à la moisson. (Lainsecq).

H

Habeursat. *s. m.* Havre-sac; par conversiou du *v* en *b* et *re* en *eur*.

Hachepère. *s. m.* Pingre, avare, grippesou, qui, pour de l'argent, hacherait père et mère.

Haignie. *s. f.* Hernie. (Ménades).

Hailler (pour Hallier, par transposition de l'*i*). *s. m.* Hangar rustique, fait de perches et de branchages. (Arcy-sur-Cure).

Haillon (pour Hallon, en mouillant les deux *l*). *s. m.* Hangar, abri, petite halle.

Haïsson, Heusseron, Husson, Hausson. *s. m.* Hérisson.

Halener. *v. a.* Sentir l'odeur, éventer, dépister. Se dit surtout des chiens, quand ils prennent l'odeur d'une bête, qu'ils sont sur la piste. — Se dit aussi, à Pasilly, des sangliers qui ont découvert un champ de pommes de terre. Les sangliers ont halené un champ de pommes de terre. Du latin *anhelare*.

Hallon. *s. m.* Hangar, petite halle.

Haloigne. *s. f.* Haleine. (Vassy-sous-Pisy).

Haloubi. *adj.* Gourmand. Se dit par euphonie et par adoucissement du *g* de Galoubi. (Perreuse).

Hammements. *s. m. pl.* Vaisselle. (Montillot. — Se dit sans doute pour Aisements, qui a le même sens.

Hanas. *s. m.* Vaisselle grossière. (Villiers-Saint-Benoît). Se dit pour Hanap, hanaps, vase à boire, coupe, tasse, etc.; du bas latin *anas, hanaphus, hanapus*.

Harbe. *s. f.* Herbe. — Harbe rouge, sainfoin. (Perreuse).

Harchage. *s. m.* Hersage.

Harche. *s. f.* Herse. Conversion de l'*e* en *a*, et de l'*s* en *ch*. — Voyez Arche.

Harcher. *v. a.* Herser. Voyez Harche.

Hargner. *v. n.* Hennir. (Chevillon).

Harné. *adj.* Qui est infirme, affaibli, sans force, affligé d'une harne (hernie). — Se dit, par extension, de toute personne qu'un excès de lassitude a privée momentanément de ses forces, de sa vigueur, de son énergie. Un homme accablé de fatigue dit : Je suis harné.

Harnicher. *v. a.* Harnacher. (Mailly-la-Ville).

Harnichue (pour Harnichure). *s. f.* Harnachement. (Mailly-la-Ville).

Harpailler (S'). *v. pron.* Se colleter, se houspiller, se prendre aux cheveux, en parlant des galopins qui se harcèlent, qui se bousculent, même pour jouer. (Villiers-Saint-Benoît).

Harpiaux. *s. m. pl.* Gamins des rues, polissons, fils de harpies. (Villiers-Saint-Benoît).

Hasse. *s. f.* Herse. (Ménades).

Hasser. *v. a.* Herser. (Ménades).

Hâte. *s. f.* Réunion de quatre sillons séparés par des rigoles.

Haut-la-Queue. *s. m.* Orgueilleux, vaniteux, toujours prêt à faire la roue, à faire le beau, à dresser sa queue. (Saint-Florentin).

Hégron. *s. m.* Voyez Aigueron.

Hémeurdiller. *v. a.* et *n.* Casser les mottes. (Tronchoy).

Herbicheure. *s. f.* Action d'introduire dans une incision faite au poitrail des jeunes aumailles envoyées au pâturage pour la première fois, certaines herbes ayant la vertu d'attirer l'humeur à la surface. — Collection des herbes employées à cet usage.

Herbir. *v. a.* Faire aux jeunes bêtes à cornes envoyées au pâturage pour la première fois, l'opération de l'herbicheure. (Vassy-sous-Pisy).

Héri. *interrogation.* Plaît-il? A Champcevrais, lorsqu'une personne fait une question à une autre, si celle ci n'a pas entendu ou n'a pas bien saisi, elle dit : Héri? et l'autre réitère sa question.

Héritation. *s. f.* Héritage, ce qu'on a recueilli d'une succession. « Il a fait eine petit' héritation qui l'o bé mis à soun' aie. »

Herloge, Erloge, Heurloge. *s. m.* Hor-

loge. — Dans les environs d'Auxerre, on dit un r'loge.

Hérondalle. s. f. Hirondelle. (Vassy-sous-Pisy).

Héteriot, Héteuriot, Hétésiau, Hétriot. s. m. Hottereau. (Argenteuil, Tronchoy, etc.).

Heucher, Hucher, Heuger. v. a. Héler, crier fort, appeler.

Heuille, Heule, Hueille. v. a. Huile. Du latin *oleum*.

Heuiller. s. m. Huilier. (Montillot).

Heuillerie. s. f. Huilerie.

Heur (pour Heurt). s. m. Rocher, tertre, petite montagne, angle, tout ce qui peut faire heurter. (Soucy).

« Un heur survient,
. . . .
« Adieu le char ! »

Heurler. v. n. Hurler.

Heurmoie, Heurmoise. s. f. Armoire. (Vincelottes, Maligny).

Heurser. v. a. Hérisser.

Heurson. s. m. Hérisson. (Vassy-sous-Pisy).

Hexon. s. m. Héron. (Armeau). — Jambes d'hexon, se dit, à Saint-Sauveur, de quelqu'un qui a de longues jambes, des jambes de héron.

Hiarre, Hierre. s. m. Lierre. Du latin *hedera*. (Merry-la-Vallée).

Hien. s. m. Lien, par conversion d'*l* en *h*.

Hiette, Iette. s. f. Tiroir; abréviation de Layette. (Etais).

Higer, Higeur. adv. Hier. (Ménades, Domecy-sur-le-Vault).

Higner, Hinner. v. n. Hennir. (Merry-la-Vallée, Rugny). Du latin *hinnire*.

Hignement. s. m. Hennissement. (Rugny). Du latin *hinnitus*.

Hiouste. s. f. A Soucy, on appelle de ce nom un jeu consistant à faire sauter un morceau de bois avec des bâtons. Ce doit être une variété du Bistoquet usité dans plusieurs de nos campagnes.

Hissé, ée ou Issé, ée. adj. Agacé. J'ai les dents hissées d'avoir mangé des groseilles vertes. — A Chablis, on dit Hérissé; à Saint-Florentin, Eglissé (*gl* mouillé); à Bléneau, Harissé : lequel de tous ces mots est le meilleur?

Hogo, Hogo donc! Aga, Aga donc! Exclamation de blâme et d'impatience, comme si l'on disait : Voyons, voyons, vas-tu t'arrêter, vas-tu finir! (Perreuse).

Hôler. v. a. Hèler ! appeler en criant fort. Hôle-le donc. Je l'ai hôlé. Du latin *ululare*.

Homme, Houme. s. f. Ouvrée, ce qu'un homme peut piocher, cultiver de terrain dans une journée. (Annay-sur-Serein).

Hontoux. adj. Honteux. (Avallonnais).

Hoquelis, Houquelis. s. m. pl. Légers chocs répétés.

Hoquilles. s. f. pl. Guenilles. (Vassy-sous-Pisy).

Hordet, Hordet donc! Voyez Ordet.

Horsin. s. m. et adj. Etranger, forain, qui vient du dehors. Marchand horsin, marchand forain. (Villiers-Saint-Benoît).

Hottier. s. m. Hotteur. (Argentenay).

Houche! Cri que l'on pousse pour écarter ou faire détourner les porcs et autres animaux. (Perrigny-lès-Auxerre).

Houcher. v. a. Hocher, secouer. Houcher un arbre pour en faire tomber les fruits. (Perrigny-lès-Auxerre).

Houcler, Houqueler. v. a. Pousser, remuer, secouer, asticoter. As-tu bientôt fini d'houcler c'te porte?

Hougner, Hogner. v. n. Pleurnicher, pousser un grognement sourd, lent, continu; faire ce que, à Auxerre, on appelle Chougner.

Houlées. s. f. pl. Giboulées. (Tronchoy).

Houpilles, Houbilles, Haubilles. s. m. pl. Vieux habits. (Arcy-sur-Cure, Lainsecq, Auxerre).

Hourcher. v. a. Herser. (Vassy-sous-Pisy).

Houriée, Housiée. s. f. Osier. De l'hourier jaune. Des belles housiées.

Houspilleries. s. f. pl. Guenilles. (Vassy-sous-Pisy).

Houssat. s. m. Houx.

Housteau. s. m. Maison, logis, domicile. Forme primitive d'hôtel.

Houteriau, Houteuziot, Houtriau, Houtiot, Houquiot. s. m. Petite hotte, hottereau.

Houteux. s. m. Hotteux, porte-hotte, nom donné à la cigale, parce que, aux vendanges, elle vit dans les vignes comme les houteux, comme les hommes qui transportent à la hotte les raisins vendangés. (Courgis).

Houyau. s. m. Hoyau. (Villiers-Bonneux).

Hucher, Heucher, Heuger. v. a. et n. Héler, crier fort, appeler.

Huguenote. s. f. Marmite sans pieds, écuelle.

Huguenotée. s. f. Contenu d'une marmite, d'une huguenote.

Humeille. s. f. Mauvaise lame de couteau. (Percey).

Huyant. adj. et partic. pr. Hurlant. (Vassy-sous-Pisy).

Huyer. v. n. Hurler. (Ibid.).

Hyoupe. s. f. Contraction d'Hysoupe, pour Hysope. (Merry-la-Vallée).

I

I. *pr. personn.* Se dit très-fréquemment pour *il*, par retranchement de l'*l* dans la prononciation. I pleut. I va à Paris. I n'est pas sage. I ieux a dit de venir.

Iaie, Iau. *s. f.* Eau. Une écassée d'iau.

Ieux. Se dit par euphonie pour leur, pour à eux. Quoi que tu ieux as douné? J'z'ieux ai douné un mouciau de paingne, et pis j'z'ieux ai dit de n'pas r'veni si souvent.

Igneau. *s. m.* Agneau. — Fait, au féminin, Ignelle.

Illiéard (prononcez lhiéard). *s. m.* Bélier servant à la reproduction. Des deux mots latins *ilia* et *ardent*, ardent du ventre, ardent du flanc.

Imbécileté. *s. f.* Imbécillité, bêtise. (Villiers-Saint-Benoît.)

Immodité, Emodité. *s. f.* Haine, rancune, animosité. (Maillot).

In. *s. m.* et *adj.* In, deux. In homme.

Inbranlable. *adj.* Se dit, à Bléneau, pour inébranlable, mais par antiphrase, en parlant d'un ivrogne qui ne peut plus garder son équilibre, qui ne peut plus se tenir sur ses pieds.

Incmodé (pour incommodé). *adj.* Atteint d'une hernie ou de quelque autre infirmité. (Poilly-sur-Serein). — Donné aussi par Jaubert.

Incomprenable. *adj.* Incompréhensible. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Inche. *s. f.* Hanche. (Argenteuil).

Incre (pour âcre). *adj.* Vif, ardent. Chien, feu incre. (Argentenay). Du latin *acer*. — A Etivey, on prononce Ancre.

Indiot, Inguiot, ote. *adj.* et *s.* Idiot, ote. Moun inguiote.

Ingence. *s. f.* Idée. Se dit par syncope d'intelligence, à Arcy-sur-Cure. Ah! ma pour' fille, que t'n'as donc gué d'ingence!

Ingeron, Injeron. *s. m.* Ajonc. (Diges, Saint-Martin-sur-Ouanne).

Inguériences. *s. m. pl.* Ingrédients. (Rogny).

Inguier (S'). *v. pron.* S'habiller sans goût, sans soin. (Etivey).

Injonc. *s. m.* Ajonc. (Villeneuve-les-Genêts).

Inkyiner. *v. a.* Incliner. (Vassy-sous-Pisy).

Innocent (pour Innoscent). *s.* et *adj. m.* Niais, simple d'esprit, ignorant, sans malice. (Saint-Florentin). Du latin *ignoscere*, *ignoscens*.

Insolenter. *v. a.* Insulter. (Mouffy).

Intrever (S'). *v. pronom.* S'intéresser, s'informer. (Poilly-sur-Serein).

Iot. *s. m.* Io, œil; l'io, l'œil; les rios (les zios), les yeux. (Domecy-sur-le-Vault).

Iqui, Itchi, Ischi. *adv.* Ici.

Itou, Itout. *adv.* Aussi.

Ivrâ, Ivraue. *s. m.* Ivraie. (Lainsecq, Merry-la-Vallée).

J

Jà. *adv.* Déjà, encore. Du latin *jàm*.

Jabi, ie. *s. m.* et *f.* Mal arrangé, mal habillé, mal fichu, mal ficelé. — Se dit aussi pour niais. Mon pour' jabi. — S'emploie quelquefois adjectivement. V'là-t-i qu't'es ben jabi!

Jaboter. *v. n.* Se dit en parlant des contractions, des soulèvements qui se produisent dans la poitrine, dans l'estomac, dans le jabot. Le cœur me jabote.

Jabou. *s. m.* Petit poisson à grosse tête, espèce de têtard, qu'on trouve sous les pierres dans les ruisseaux. (Chablis).

Jabout. *s. m.* Jabot, gésier. (Lainsecq).

Jacasse. *s. f.* Femme bavarde. Du verbe Jacasser, et de l'italien *gazza*, pie.

Jacquillon. *s. m.* Petit jupon, petit jaque, (Pasilly).

Jacule. *s. f.* et Jaculon. *s. m.* Dernier né d'une famille, d'une couvée d'oiseaux. (Turny). — Voyez Joudru.

Jadrin. *s. m.* Jardin.

Jaffle. *adj.* Acide.

Jagouiner (sans doute pour Sagouiner). *v. a.* Raccommoder, réparer une chose grossièrement, sans goût, sans soin. (Laduz).

Jaguigner. *v. n.* Remuer toujours, ne pas pouvoir rester en place. (Vassy-sous-Pisy).

Jaillis. *s. m. pl.* Chuchotements, babillages. (Saint-Florentin).

Jaillon. *s. m.* Jalon. (Mouffy, Parly).

Jaillouner. *v. a.* et *n.* Jalonner.

Jaimas, Jamas, Jemas, Jeumas, Jonmas. *adv.* Jamais.

Jajoitter. *v. n.* Ricaner. (Vassy-sous-Pisy).

Jaler. *v. a.* et *n.* Geler. (Saint-Germain-des Champs). — O Jale, il gèle. (Guillon, Saint-Brancher).

Jambade. *s. f.* Gambade. (Villeneuve-les-Genêts).

Jaminer. *v. n.* Murmurer. (Bazarnes).

Japper. *v. n.* Sauter pour s'amuser.

Japigner (altération de Jaspiner). *v. n.* Causer trop et mal à propos.

Jarbillon, Gearbillon. *s. m.* Gerbillon, petite gerbe. (Puysaie).

Jardaigne. *s. m.* Jardin. (Lucy-sur-Cure).

Jarle. *s. f.* Jale, jarre, jatte, tine, baquet. (Dollo, Villechétive, etc.).

Jarlée. *s. f.* Contenu d'un jarle. (Villiers-Bonneux).

Jarlot. *s. m.* Petit baquet, petite jarle. (Sens).

Jarreton. *s. m.* Qui a les jarrets de travers. — Se dit quelquefois pour coureur, pour niais, et alors c'est un terme injurieux. Grand jarreton! (Perreuse).

Jarrouiller. *v. a.* Mâcher, tortiller ses aliments longtemps dans sa bouche, quand on n'a plus de dents. Se dit surtout des vieillards. (Migé).

Jarroule. *s. f.* Gesse, jarosse, plante fourragère connue aussi sous le nom de vesce. (Perreuse).

Jaspiner. *v. n.* Bavarder, causer à tort et à travers. — Se jaspiner. *v. pron.* Se quereller, se taquiner. (Villeneuve-les-Genêts).

Jasson, Janson, Jinson. *s. m.* Dard de l'abeille, du frelon, de la guêpe, etc. — Figurément et par extension, langue de commère, de femme bavarde. Elle en a un jasson, celle-là.

Jau, Jou, Jouc. *s. m.* Poulailler, juchoir. (Saint-Florentin). Du latin *jugum*.

Jaubouler. *v. a.* Secouer fort. (Migé).

Jauge. *s. f.* Tranchée, ouverture faite dans un terrain d'après certaines dimensions, soit pour une plantation, soit pour une extraction d'ocre, de lateux, ou pour toute autre cause déterminée. — Régulateur d'une charrue, servant à donner au soc la profondeur voulue. (Sommecaise, Villiers-Saint-Benoît).

Jaume (ponr Chaume). *s. m.* Pied des céréales qui reste en terre après la moisson. (Joigny, Merry-la-Vallée, etc.).

Jaumer. *v. a.* et *n.* Arracher du chaume; déchaumer un champ.

Jaumeuse (pour Chaumeuse). *s. f.* Arracheuse de chaume, femme qui déchaume un champ. A Joigny, ce terme est une injure : Vois-la donc, c'te grande jaumeuse!

Jaunette. *s. f.* Petit escargot jaune. (Bessy, Lucy-sur-Cure).

Javâgner. *v. a.* Reprendre, gronder, racointer à propos de choses insignifiantes et comme par habitude. (Lainsecq).

Javalis. *s. m.* Hangar. (Annay-la-Côte).

Javalle, J'valle, Jivalle. *s. f.* Javelle. (Sacy).

Javotte. *s. f.* Abréviation de Geneviève.

Javouiner. *v. n.* Se plaindre (Saint-Valérien).

Jeanvoyau. *s. m.* Petit entonnoir en ferblanc. (Migé).

Jegneux. *s. m.* Sorte de tasse, de petit pot, ainsi appelé parce qu'il avait sans doute la contenance d'une ancienne mesure dite en bas latin *jaloqueus*, et qu'en Franche-Comté, suivant l'abbé Corblet, on appelle encore aujourd'hui Jaloignie.

Jers (pour Jars). *s. m.* Mâle de l'oie.

Jerter. *v. a.* et *n.* Saillir, en parlant du jars. (Villiers-Saint-Benoît).

Jertie. *s. f.* Jarretière. (Girolle).

Jeton, Jiton. *s. m.* Essaim d'abeilles qui abandonne la ruche-mère.

Jeu (pour Ju, Juc, Jou). *s. m.* Juchoir où perchent les volailles. (Vassy-sous-Pisy).

Jeue. *adj.* Se dit par contraction et par suite d'une mauvaise prononciation pour juste, qui, dans certains cas, signifie, égal, uni. Les blés sont jeues, c'est-à-dire les épis sont d'égale hauteur, sont de même niveau. (Vassy-sous-Pisy).

Jinguer. *v. n.* et *n.* Danser, sauter, ruer en donnant des coups de pied de côté et par derrière.

Jiter. *v. a.* Jeter.

Jobette. *s. f.* Petite fille. (Saint-Florentin).

Jonfler. *v. n.* Ronfler. (Quenne).

Jonquière, Jontière (pour Jonchère, Joncière). *s. f.* Lieu humide où croissent des joncs. (Argentenay).

Joper. *v. n.* Sauter pour s'amuser, en parlant des enfants.

Joquet, Jouquet, Jouquiet. *s. m.* Hoquet.

Jormain, Jormaingne. *s.* et *adj.* Germain. Saint Jormain d'Auxerre. Frère jormain. Couhin jormaingne.

Jornaillèze. *s. m.* Journalier. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Jornée (pour journée). *s. f.* Mesure agraire de convention, équivalant à l'étendue de terre ou de vigne qu'un homme peut cultiver dans sa journée. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Jouailler. *v. n.* Jouer sans cesse.

Jouaillon. *s.* et *adj. m.* Qui aime le jeu, qui joue continuellement; se dit principalement des enfants.

JOUASSER. *v. n.* Jouer sans attention, tout de travers.

JOUASSON, JOUASSAT. *s. m.* Qui joue mal, sans attention, tout de travers.

JOUDRU. *s. m.* Le plus faible des oiseaux d'une nichée. (Mont-Saint-Sulpice).

JOUDU. *adj.* Joufflu. (Puysaie).

JOUINÉE. *s. f.* Jointée, tout ce que les deux mains peuvent saisir et porter d'herbe, de paille ou de menu bois, en faisant le mouvement de les joindre, de les rapprocher l'une de l'autre. — Par extension, tout ce qu'une femme peut faire tenir et porter dans son tablier relevé. Une jouinée de coupiaux. Une jouinée d'harbe. Du latin *junctio.*

JOUQUER. *v. n.* Jucher; monter, grimper. (Andryes, Parly). Du latin *jugare.*

JOUQUOUÉ. *s. m.* Juchoir. (Parly).

JOUQUIAUX. *s. m. pl.* Grosses joues, bien rouges, bien rebondies.

JOUTRAT. *s. m.* Vieux couteau.

JU (pour Juc), JOU (pour Jouc). *s. m.* Juchoir, pris ici pour poulailler; c'est le contenu pour le contenant, la partie pour le tout. Le ju aux poules. Du latin *jugum.*

JUCHOT, JUSSOT. *s. m.* Jus de fumier, purin.

JUSSE, JUSTE. *s. m.* Caraco, justaucorps.

J'VALLER. *v. n.* Javeler, faire des javelles.

K

KAKOUÏE ou, plutôt, KAKOUILLE, KAKOURE. *s. f.* Hanneton. (Vassy-sous-Pisy).

KÉCHER, KEUCHER. *v. a.* Cacher. (Vassy-sous-Pisy).

KÉCHOTTE, KEUCHOTTE. *s. f.* Cachette. (Vassy-sous-Pisy).

KÉCHOTTOUX. *s. m.* Cachottier. (Vassy-sous-Pisy).

KÉGE. *s. f.* Cage. (Vassy-sous-Pisy).

KÉRÂME. *s. m.* Carême. — Semailles de printemps. (Vassy-sous-Pisy).

KÉRIER. *v. n.* Crier, pleurer en criant.

KERKOUALLE. *s. m.* Hanneton. (Etivey).

KERMILLÈZE. *s. f.* Crémaillère. (Sacy).

KERSI. *adj.* Sale. (Etais).

KEUCHIN (par corruption de Coussin). *s. m.* Oreiller. (Fléys).

KÉZIAU. *s. m.* Membrane desséché de l'estomac de veau, dont on fait la présure. (Saint-Florentin). Du latin *caseus.*

KIAKIA. *s. m.* Oiseau du genre étourneau, qui s'abat par volées sur les vignes à l'époque de la maturité. — Voyez Tiatia.

KIAMPOING. *s. m.* Poignée. Un Kiampoing de chanvre. (Etais). — Voyez Clampoing.

KIAQUE. *s. f.* Claque. (Fléys).

KIAQUER. *v. a.* et *n.* Claquer.

KIÉ ou QUIÉ. *s. f.* Clé. (Etais).

KIÈQUE. *s. m.* Couvercle. (Etais).

KIOCHE. *s. f.* Cloche.

KIOCHER. *s. m.* Clocher.

KIOCHETTE. *s. f.* Petite cloche.

KION. *s. m.* Contraction de Clayon, petite claie, porte à claire-voie. (Maligny).

KIOULER. *v. a.* Clouer.

KIOU. *s. m.* Clou, furoncle.

KIVE. *s. m.* Crible. (Fléys).

KSEIGNE. *s. m.* Contraction de Cousseigne, pour Coussin, Oreiller. (Ménades).

L

LABOÏER. *v. a.* Labourer. (Menades).

LABOÏEUX. *s. m.* Laboureur. (Ibid.).

LABOREUX, LABOUÉREUX. *s. m.* Laboureur. (Chigy, Etivey).

LABOUÈRE. *s. m.* Labour.

LABOUÉRÉGE. *s. m.* Labourage. (Vassy-sous-Pisy).

LABOUÉRER. *v. a.* Labourer. (Etivey, Saint-Germain-des-Champs).

LAÇOT. *s. m.* Lacet. (Domecy-sur-le-Vault). Du latin *laqueus.*

LADRE. *adj.* Insensible à la douleur physique; sans doute parce que les ladres ou lépreux avaient le tact émoussé.

LADRI. *s. m.* Mésange. (Lainsecq). — Petit enfant vif et mignon. (Perreuse).

LAÎCHER. *v. a.* Laisser. (Vassy-sous-Pisy).

LAINGNE. *s. f.* Laine.

LAINGNEUX. *adj.* Laineux. (Vassy-sous-Pisy).

LAINNE (prononcez Lain-ne). *s. f.* Laine.

LAIQUIER (pour Laitier). *s. m.* Petit lait. (Poilly-sur-Serein). — Dans le Doubs, on dit Laitia; Littré donne Laitiot.

LAIRRER. *v. a.* Laisser. Si vous n'en v'lez pas, vous l'lairrez. Ce verbe était fort employé par les écrivains des xv[e] et

XVIe siècles; Corneille lui-même dit, dans le Cid :

. . . .
Vous lairra par la mort don Sanche pour époux.

Lait-Clai (pour lait clair). *s. m.* Petit lait.

Lambigner. *v. n.* Lambiner. (Vassy-sous-Pisy).

Lames, Laumes. *s. f. pl.* Nom donné, dans le canton de Chablis, à des terres argileuses situées dans la plaine du Serein. Suivant M. Michou, on donnerait, à Saint-Florentin, le nom de Lames, à des terrains secs, très-brûlants, composés de deux couches perméables : la supérieure, qui n'est que poussière; l'autre, compacte ou graveuse.

Lampas. *s. m.* Partie supérieure du dedans de la bouche.

Lampée. *s. f.* Le contenu d'une lampe remplie d'huile, et, par extension, tout le vin contenu dans un verre et qu'un buveur avale d'un seul coup. Ainsi, on entend souvent dire d'un ivrogne : il en prend, celui-là, des lampées !

Lamper. *v. a.* Mot populaire, qui exprime l'action d'avaler vivement un grand verre de vin. C'est un emprunt fait au langage des frères lampiers, qui, lorsqu'ils étaient en débauche et qu'ils s'emplissaient de vin, appelaient cela lamper, terme qu'ils avaient l'habitude d'employer quand ils emplissaient d'huile les lampes des églises, dont ils avaient l'entretien. Suivant quelques-uns, ce mot viendrait du latin *lambere*, boire; nous préférons l'autre étymologie.

Lampiau. *s. m.* Guenille. (Courgenay).

Lampiron. *s. m.* Godet de lampe à tringle. (Vertilly).

Langue de Bœuf. *s. f.* Nom donné à diverses plantes à feuilles rudes de la famille des Borraginées. (Sommecaise).

Lanlais. *s. m.* Non-chalant. (Ronchères). — A Châtel-Censoir, on dit Lanlas.

Lanlire. *s. m.* Homme indolent, paresseux. (Vertilly).

Lantiberner. *v. n.* Flâner, musarder. (Villeneuve-sur-Yonne).

Lanvau. *s. m.* Reptile d'un décimètre de longueur environ, très-fragile, qui hante les cimetières et les prés humides, et qui passe pour n'avoir qu'un œil. On dit que sa morsure n'est pas vénimeuse. (Perreuse). — Dans quelques communes, on donne ce nom à l'orvet.

Laperon ou Loupias. *s. m.* Bardane. (Argentenay).

Lapingne, Lapeigne. *s. m.* Lapin. — Fait, au féminin, Lapigne.

Lapper *v. n.* Etre gluant, coller. Ça lappe aux doigts. (Chablis). — Se dit sans doute pour happer, s'attacher, se prendre, se coller à. Ça happe à la langue.

Laquier, Latier (pour Laitier) *s. m.* Scorie vitrifiée provenant de la fonte du fer. (Tannerre, Mézilles, Villiers-Saint-Benoît).

Lardri. *s. m.* Mélange. (Diges, Montillot).

Larigot. *s. m.* Fifre, flûte, clarinette.— Boire à tire larigot, boire à longs traits, à l'orifice d'une bouteille dont on tient le col et comme si l'on flûtait dedans. — Par extension, Boire à plein verre, siffler, flûter un bon verre de vin.

Larrace. *s. f.* Gouttière. (Courgenay).

Las, Lais. *s. m.* Plaint des cloches dans les glas funèbres ; en général, plaint douloureux. — A Saint-Florentin, on entend plus particulièrement par Lais, les petites heures de l'office des morts qui se chantent à l'église, tandis que le corps du défunt est encore à la maison mortuaire. Du latin *lessus*, lamentation.

Las. *s. m.* Endroit d'une grange où l'on dépose le blé, l'orge et autres grains. (Etivey). — Voyez Lassiée.

Lasse (Avoir bonne). Locution très-usitée à Auxerre. Se donner beaucoup de peine inutilement, avoir de la patience, tolérer, souffrir courageusement et même, quelquefois, bêtement, sans se lasser. Ta bonne lasse, ma poure enfant.

Lassiée. *s. f.* Réduit ménagé au fond d'une grange par le dépôt des pailles, des balles, des poussiers. (Perreuse). — Jaubert donne Lassée, Lassie, Bas-côtés d'une grange ; et Roquefort, Lascéure et Lassière, Travée, endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes. Du latin *laqueus*.

Lat. *s. m.* Lait. (Givry). — Par son orthographe et sa prononciation, ce mot se rapproche bien plus du latin, *lac*, que notre mot *lait*.

Lateigne. *s. m.* Latin. (Ménades).

Lateux. *s. m.* Terre argileuse. A Joigny, le lateux est très-recherché des vignerons, qui, dans certains cas, croient utile d'en mettre aux pieds des ceps.

Lauche. *s. f.* Bande étroite d'un objet quelconque. Une lauche de terre, notamment, quand elle est relevée par la charrue. Une lauche d'étoffe. Une lauche de pain, de veau, de mouton. Parmi les ménagères d'Auxerre, il y en a qui disent une loiche de veau, une longe de mouton. — A Diges, Louèche, se dit de la bande de terre soulevée et retournée par la charrue.

Laulue. *s. f.* Chose insignifiante. (Tormancy). — Voyez Lolue.

Laumée. *s. f.* Herbe des bois. Aller à

la laumée. (Mouffy). — Doit s'entendre, en général, des herbes qui croisent dans les laumes, sorte de terres argileuses assez communes, qui se rencontrent, notamment, dans la vallée du Serein.

L'Avant. Contraction pour Là en avant, pas loin, très-près. J'vas l'avant, je vais là-bas. (Villechétive, Soucy).

Laverie. *s. f.* Lavoir. (Etaules).

Lavier. *s. m.* Evier.

Lavocher. *v. a.* Laver légèrement. (St-Florentin).

Lavochis, Lavachis. *s. m.* Se dit d'une boisson sans saveur, parce qu'elle est trop étendue d'eau. — A Auxerre, on dit Lavis dans le même sens.

Lavoué. *s. m.* Lavoir.

Lèche. *s. f.* Mal aux lèvres, ainsi appelé parce que ceux qui en sont atteints ont l'habitude de se lécher, de se passer la langue dessus.

Léchée, Léchette, Léchotte. *s. f.* Tartine, ce qu'on lèche. Une léchée de Cotignac. — Signifie, en général, petite quantité. Une léchotte de terre.

Léedi. *s. m.* Lundi. (Etais).

Léege. *s. m.* Linge. (Id.).

Lemace. *s. f.* Limace. (Vassy-sous-Pisy).

Lène. *s. f.* Nielle, plante qui croît dans les blés; Maladie des grains, qui convertit l'intérieur de l'épi en une poussière noire et fétide.

Lerd. *s. m.* Lard. (Ménades).

Lerme. *s. f.* Larme. (Vassy-sous-Pisy).

Lerze. *adj.* Large. (Ménades).

Lerzeur. *s. f.* Largeur). (Ménades).

Lerzement. *adv.* Largement. (Ménades).

Lessu, L'chu, Lechu, Lochu. *s. m.* Eau de lessive. Du latin *lix*, *lixivium*.

Létége. *s. m.* Laitage. (Vassy-sous-Pisy).

Leuard. *s. m.* Sournois. Provenance inconnue.

Leudiau. *s. m.* Bélier. (Tharot). — A Montillot, on dit Luyau.

Leugnon. *s. m.* Intérieur de la noix, ce qui se mange. (Courson, Migé). — C'est une altération de Neuillon.

Leujard. *s. m.* Bélier. — St-Germain-des-Champs).

Leur se dit souvent pour eux, *pronom personnel*. Ainsi, Leur deux, pour eux deux.

Leuter. *v. n.* Fouiller, chercher partout.

Leuzotte. *s. f.* Lézard. (Courgis).

Lever. *v. a.* Accoler, attacher la vigne aux échalas. (Plessis-Saint-Jean, Soucy).

Leveur. *s. m.* Synonyme de biquier, de coquetier. — Se dit aussi des ouvriers qui cordent, qui lèvent, qui empilent régulièrement le bois et le charbon dans les ventes.

Lévriot. *s. m.* Lévraut.

Li, Leu. *pronom personnel.* Lui. C'o leu tout décréché, c'est tout à fait lui, c'est lui tout craché.

Liâre-Lharèse, Lierre-Thérèse. *s. m.* Lierre terrestre. (Guerchy, Mouffy, Argentenay).

Liasse. *s. f.* Jarretière. (Turny).

Liberquin. *s. m.* Vilebrequin. (Parly, Lainsecq, Perreuse).

Libertingne. *s. m.* et *adj.* Libertin, dans le sens d'étourdi, léger, aimant un peu trop le jeu; n'implique en aucune façon le dérèglement des mœurs. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Liçon. *s. f.* Leçon. (Ménades).

Licote. *s. f.* Pièce de terre de minime étendue et de peu d'importance. (Perreuse). — Se dit pour Loquotte, de Loque, pièce, parcelle, morceau.

Lieur de (au), Lieur que (au). *Locution adverbiale.* Au lieu de, au lieu que.

Liévrasse. *s. f.* Femelle du lièvre. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Liger. *adj. m.* et Ligée. *adj. f.* Léger, légère. Semer en terre ligée. (Lainsecq).

Ligneau. *s. m.* Plante grimpante, espèce de volubilis sauvage. — Se dit aussi pour Ligneul ou fil poissé des cordonniers. (Sainpuits).

Ligoche. *s. f.* Limace. (Arcy-sur-Cure).

Liméro, Luméro. *s. m.*

Dite à ma tant' que son neveu
A évu le liméro deux.
Le Conscrit de Corbeil.

Limougner. *s. m.* Limonier, cheval de limon.

Linard. *s. m.* Diminutif de Léonard. (Perreuse).

Liotte ou, plutôt, Yotte, qu'on prononce ainsi pour Glotte, en mouillant le *gl.* Se dit d'une personne bavarde, qui a trop de langue. — Se dit aussi pour Luette. J'ai la yotte enflée.

Liotter. *v. n.* Contraction de Lisotter. Commencer à lire. (Sommecaise).

Lihoutris. *s. m.* Bourbier. (Saint-Florentin).

Liquiée. *s. f.* Litière.

Lisette. *s. f.* Planche sur laquelle les femmes lavent le linge à la rivière. (Armeau).

Lite. *s. f.* Choix, élite. C'est avec la lite du blé qu'on fait la semence.

Liter. *v. a.* Choisir, trier.

Livarnais. *s. m.* Nivernais. Se dit par vice de prononciation.

Locatif (pour Lucratif). *adj.* Avantageux. Plaider, toujours plaider, c'est pas ben locatif. (Villeneuve-les-Genêts).

Lochet (pour Louchet). *s. m.* Bêche. (Girolle).

Loge. *s. f.* Hangar, remise; petite cabane dans les champs.

Loger. *v. a.* Louer, prendre, donner à louage ou à gages. — Se Loger. *v. pron.* Se louer, se mettre en condition. Du latin *locare.*

Logeriau, Logeriot. *s. m.* Hangar, petite loge. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Loibri. *s. m.* Roitelet.

Loi. *s. m.* Voyez Louet.

Loicer, Loicher, Loisser. *v. a.* Lécher. (Bazarnes, Ménades). — Loicher sa lauche, lécher sa tartine. (Civry).

Loin du plat pour saucer (Être). *Locution proverbiale.* Etre loin du but qu'on se propose d'atteindre. (Perrigny-lès-Auxerre).

Lôlues. *s. f. pl.* Paroles insignifiantes. Tout ça c'est parler pour ne rien dire, c'est des lôlues. (Diges).

Longains. *s. m. pl.* Longues charpentes fixées en travers sur des pieux plantés en rivière pour former les côtés de la passe d'un pertuis.

Longin (Saint-). *s. m.* Celui qui fait tout avec lenteur, qui n'en finit jamais. (Bligny-en-Othe et un peu partout).

Longue-haleine. *s. f.* Celui qui est peu habile, qui est lent dans tous ses mouvements. (Festigny).

Loquebantur. *s. m.* Mauvais laboureur. (Etivey). M. Michou a lu Loquebantier.

Loquence. *s. f.* Voix forte; facilité d'élocution.

Loquette, Loquotte. *s. f.* Petite pièce, petit morceau; s'entend généralement dans les campagnes des petites parcelles de terre. A-t-il quéqu' chose, c't'homme-là? — Heu, il a queuques louquottes, pas grand' choue! De Loque.

Lou. *pronom possessif.* Leur. (Saint-Brancher)..

Louet. *s. m.* Loup. — Vieux louet, vieux loup, et, figurément, vieil avare, parce que l'avare est insatiable, affamé comme un loup.

Louottes, Luottes. *s. f. pl* Guêtres à l'usage des vignerons. (Sougères-sur-Sinotte, Perrigny-les-Auxerre). — Ce mot nous semble une altération évidente de Houzottes, petites guêtres, petites bottines légères montant plus ou moins jusqu'à mi-jambe. On trouve dans Scarron Houzeau, pour haut de chausses, et, dans Littré, Houseaux (au pluriel), sorte de chaussures de jambes contre la pluie et la crotte. Voyez Anloupiaux.

Loup-Gaou. *s. m.* Pour Loup-Barou, Loup-Garou, *lupus varius*; par conversion du *v* en *b* ou en *g*. — S'emploie, à Perreuse, comme exclamation : O loup-gaou! Oh queu malheur! La g'lée nou' a tout fricassé dans noûes pouv' vègnes.

Loupiner. *v. n.* Téter avec avidité. (Migé).

Loupines. *s. f. pl.* Tétines, mamelles d'une truie, d'une chienne, des femelles en général. (Saint-Privé).

Louquat, Louquiet. *s. m.* Loquet. (Lucy-sur-Cure, Merry-la-Vallée).

Louquiau, Loutiau. *s. m.* Louveteau. (Contraction de). (Puysaie).

Louquier, Loutier. *s. m.* Se dit par contraction de Louvetier, nom que l'on donne dans la Puysaie à une espèce de sorcier, qui passe pour avoir des intelligences avec les loups.

Lourdias. *s. m.* Lourdaud. (Domecy-sur-le-Vault).

Lousse, Losse. *s. f.* Tarière, bondonnière, outil à l'usage des tonneliers pour percer le trou des bondes.

Lousseron. *s. m.* Dessous d'un chandelier. (Maligny). — Dans Roquefort, on trouve Lusseron, mèche, lumignon. Du latin *lucere.*

Lou-sté. *pronom démonstratif.* Celui. — La-stée, celle. (Béru).

Louziot. Louziou, Liousiou. *s. m.* Loriot. (Cravant, Monéteau).

Louâche. *s. m.* Insecte parasite du chien de chasse et des animaux qui vivent dans les bois). (Villiers-Saint-Benoît).

Louasse. *s. f.* Lien. (Vassy-sous-Pisy)

Loucher. *v. a.* Remuer vivement, secouer; par corruption de Hocher. (Venoy).

Loue. *s. f.* Louve, femelle du loup. (Vassy-sous-Pisy).

Loué, ée. *part. pr.* et *adj.* Lié. (Vassy-sous-Pisy).

Louêcher, Loicher. *v. a.* Lécher. (Vassy-sous-Pisy).

Louége. *s. f.* Loge, hangar. (Girolle).

Louïot. *s. m.* Loriot. (Trucy).

Loujarde. *s. f.* Lézard. (Civry).

Louline. *s. f.* Sorte de petite rigole, naturelle ou factice, et plus ou moins contournée, qui sur un terrain en pente sert aux enfants pour jouer aux billes, à la toquette. — Vl'à une belle louline. Jouons à la louline. (Auxerre).

L'quée. *s. f.* Litière. Aller à la l'quée.

L'tièze. *s. f.* Synonyme du précédent. (Rebourseaux).

Luchat. *s. m.* Jus de fumier. (Germigny).

Lucher. *v. a.* et *v. n.* Appeler; crier fort. (Sainpuits. — Tu vas faire lucher après toi, tu vas faire gronder, crier après toi. (Perreuse).

Lues. *s. f. pl.* Contraction de Liures, branches d'osier à lier. (Mouffy).

Lugneau. *s. m.* Sot, nigaud, bêta; insensé soumis aux influences de la lune. (Villiers-Saint-Benoît)

Luizarder. *v. n.* Luire. (Grandchamp).

Lujarne. *s. f.* Luzerne. (Domecy-sur-le-Vault).

Lulu. *s. m.* Espèce de crapaud, ainsi appelé à Percey, par onomatopée sans doute, à cause du cri qu'il fait entendre dans les nuits d'été.

Luné, ue. *adj.* Capricieux, fantasque, lunatique. (Etais).

Luns. *s. m. pl.* Légumes semés et cultivés dans les jachères. (Etais).

Lurette (Belle). Voyez Bellurette.

Lurlure (A). *Locut. adv.* Au hasard.

Lusier (pour Liurier). *s. m.* Pied d'osier, arbuste qui porte les lues, les liures.

Luteau, Lutot. *s. m.* Gros crapaud. Du latin *lutosus*, bourbeux, limoneux, sans doute parce que le crapaud vit dans les marécages, dans l'eau bourbeuse des marais. (Mont-Saint-Sulpice).

Lutre, Lutrelle. *s. f.* Couche, drapeau, morceau de toile dont on enveloppe un enfant et par-dessus lequel on pose le lange. (Saint-Bris, Auxerre).

Luziau. *s. m.* Sorte de pois gras, de légumineuse qui vient dans les blés. (Puysaie).

M

Mâ. *adv.* Voyez Mas.

Macener. *v. a.* Maçonner. (Vassy-sous-Pisy).

Macenège. *s. m.* Maçonnage. (Vassy-sous-Pisy).

Machau, Machaut, Machot. *s. m.* Petite meule, petit tas de gerbes ou de foin dans les champs. (Sénonais). Du latin *machale*.

Mâchavoine. *s. m.* Celui qui négocie un mariage.

Mâche. *s. f.* Réunion en botte de plusieurs poignées de chanvre pour le rouissage. (Percey). Ce doit être une altération de Masse, par conversion des deux *ss* en *ch*.

Mâche-a-vide. *s. m.* Gourmand, Pique-assiette. (Saint-Florentin).

Machelotte. *s. f.* Piége. Ainsi appelée sans doute, parce que ces sortes de piéges contiennent un assommoir. (Collan).

Macher (à bref). *v. a.* Faire des taches, des empreintes, des marques de contusion, de meurtrissures sur la peau, en assommant, en frappant à coups de bâton. (Perreuse). Du latin *massu*, massue, et *macellare*, assommer, frapper avec la massue. Voyez Machelotte.

Mâcherin, Mâch'zin. *s. m.* Charbon brûlé. (Chéu).

Macheuré (pour Machuré). *adj.* Noirci, barbouillé de charbon, de suie ou d'autre chose de même couleur. Les charbonniers, les forgerons, les chauffeurs de machine ont toujours la figure et les mains macheurées.

Macheuron. *s. m.* Toute substance pouvant servir à noircir : charbon, suie, noir de fumée, etc. — Se dit aussi de celui qui est macheuré. A Etivey, par exemple, les forgerons sont appelés macheurons.

Machicaud. *s. m.* Terme de mépris à Villiers-Saint-Benoît.

Machin. *s. m.* Mot généralement employé pour désigner toute espèce de personnes ou de choses dont le nom échappe.

Mâchon. *s. m.* Eloge qu'on fait d'une personne ou d'une chose. (Etivey). — Se dit ironiquement, par allusion à ce que les éloges sont courts et se font par mots entrecoupés et comme mâchés entre les dents. Mâchouner, suivant Jaubert, veut dire parler entre les dents.

Macque, Maque. *adv.* Quand. Macque a' s'ri lè, quand elle sera là. (Pasilly).

Màdeugne. *adv.* Beaucoup. (Ménades).

Magne (Je, tu, il). *Ind. prés.* du verbe Magner. (Manier). — Se Magner. *v. pron.* Se maniérer, faire ses embarras. (Soucy).

Mâgnes (contraction de Maheingnes, Maheignos). *s. f. pl.* Ruines, débris de murailles. De Mahaigner, Mehaigner, blesser, mutiler, disloquer, et du bas latin, *mahennare*, *mahainium*.

Magnée, Magniée, Maignée. *s. f.* Grande troupe d'enfants. (Percey). — En général, ce qui constitue la maison, la famille, maîtres, enfants, domestiques, toute la Maisonnée, comme on dit vulgairement. Du bas latin *mansionata*, *mangneya*, *mainagium*, et du latin *manere*. Voyez Maignée, dans Roquefort.

Maguin. *s. f.* Jeune fille étourdie. (Annay-sur-Serein). — A Fresne, petite fille, J'ai grondé la maguin.

Mahonner. *v. n.* Parler d'une voix entrecoupée, prononcer d'une manière vicieuse. (Saint-Florentin. Villechétive). — Donné aussi par Corblet, dans le même sens.

Mahonneux. *s. m.* Celui qui mahonne. (Saint-Florentin).

MAHOUTE, AMAHOUTE. *s. f.* Matricaire, grande camomille très-puante qui s'emploie pour infecter l'endroit où s'est posé un essaim vagabond, afin de l'obliger à gagner la ruche qu'on lui a préparée. (Puysaie).

MAÏCHAU. *s. m.* maréchal. (Accolay).

MAIGNOTTE. *s. f.* Arbre de l'âge supérieur au baliveau, réservé dans une coupe de bois.

MAIGRICHON. *s. m.* Enfant très-maigre, fiévreux, maladif.

MAIHON, MAIHION. *s. f.* Maison.

MAIHOUNÉE. *s. f.* Maisonnée.

MAILLACÉ, MAILLASSÉ. *adj.* Tacheté, moucheté, bigarré. (Villeneuve-les-Genêts, (Villiers-Saint-Benoît).

MAJAT, MAJET. *s. m.* Gros crapaud. (Mont-Saint-Sulpice).

MAILLE. *s. f.* Trou d'eau, mare résultant de quelque excavation faite pour l'extraction de la marne. (Molesme). De Mail, marne. — Roquefort donne Mailière, Maillière, Marlière, fosse où l'on tire la marne.

MAILLÉE. *s. f.* Grande quantité. Une maillée d'enfants. (Saint-Florentin).

MAILLONS. *s. m. pl.* Gravois, débris de démolitions. (Saint-Florentin).

MAILLOTTÉ. *adj.* Ligny. — Voyez Maillassé.

MAILLOCHE, MALLOCHE, MAILLUCHE et MALLUCHE. *s. f.* Gros maillet en bois; figurément, Tête sans cervelle, tête dure.

MAINFAIT. *adj.* Mal fait, difforme.

MAINGNE. *s. f.* Main.

MAINGHEN. *adj.* Voyez Manguin.

MAÎNEAU. *s. m.* Réserve ayant environ 40 ans. (Villiers-Saint-Benoît). — Voyez Maignotte.

MAINGUERLET. *adj.* Maigrelet. (Vassy-sous-Pisy).

MAJEU. *adv.* Encore. Du latin *magis.* (Rugny).

MALADRET. *s. m.* et *adj.* Maladroit. ; ombrageux, difficile. (Perreuse).

MALADROITETÉ. *s. f.* Maladresse. (Bléneau).

MALAGAUCHE. *adj.* et *s.* Qui manque d'adresse. (Puysaie).

MALAISIÉ. *adj.* Difficile, pas commode. La mée malaisiée.

MALANDRE. *adj.* Souffreteux, maladif.

MÂLARD. *s. m.* Mâle du canard. Du bas latin *mallardus.* (Perreuse).

MALEMENT. *adv.* Pas bien, mal. (Sommecaise).

MALHUEUX. *adj.* Malheureux. (Andryes). — A Fléys, on dit Malhuseux.

MALINGE. *s. f.* Mésange. (Poilly-sur-Serein, Rugny).

MALSAUCE, MARSAUCE, MARSAUL et MARSAULE. *s. m.* Saule Marceau, Marseau, Marsault.

MALUSER, MÉLUSER. *v. n.* Mésuser.

MANCELLE. *s. f.* Bouche, mâchoire. (Perreuse).

MANCHERIAUX. *s. m. pl.* Mancherons d'une charrue. (St-Martin-sur-Ouanne).

MANCILLON. *s. m.* Grande boucle en fer qui s'accroche au collier d'un cheval pour l'atteler. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

MANDIGOT. *s. m.* Maladroit.

MANDRILLE. *s. f.* Vêtement en lambeaux. (Chichery, Bléneau). — Se dit, dans le Doubs, pour Mendicité. — Du languedocien *mandrilts.*

MANDRILLE. *s. m.* Gueux, vaurien, fainéant. Sans doute parce que les gueux et les fainéants sont vêtus de loques et de guenilles. (Percey).

MANEAU. *s. m.* Hochet, jouet que les enfants tiennent à la main. (Lasson). Du latin *manus.*

MANGNE. *s. f.* Main. (Sacy).

MANGOGNOTS (pour Mangoniaux, Mangoneaux). *s. m. pl.* Ordures déposées au coin des rues. — On désignait, autrefois, par ce mot, les pierrailles et débris de toute sorte que les défenseurs d'une ville assiégée lançaient sur l'ennemi au moyen d'une machine de guerre appelée du même nom, Mangoneau, et dont les assiégeants faisaient également usage.

MANGÓNER. *v. n.* Bégayer, bredouiller, zézayer. (Percey).

MANGONIER. *s. m.* Qui a l'habitude de bégayer, de bredouiller ou zézayer en parlant. (Percey). L'abbé Corblet donne Mangon, dans le même sens.

MANGUIN ou, plutôt, MANGHEN. *adj.* Estropié, privé d'une main, *manu gehennatus.* Voyez Mainghen. — Jaubert donne Mauguin, que nous écririons, nous, Maughen, c'est-à-dire mal gêné, *malè gehennatus,* comme il y en a qui disent mal malade.

MANICOQUIER, MANICOTIER. *s. m.* Petit marchand ambulant, vendeur de toute sorte de choses, faiseur de trente-six métiers. Synonyme d'arcandier, de bricollier. (Puysaie).

MANIGOT. *s. m.* Escargot. (Bléneau).

MANIQUER. *v. a.* Mettre une chose en train, l'arranger, la faire marcher.

MANNETÉ! *Interj. affirmative.* Ma foi! — Manneté oui, ma foi, oui! — Manneté non! ma foi, non! — Lanneté si fait! ma foi, si! (Perreuse).

MANŒUVRERIE. *s. f.* Dans la Puysaie, Propriété dépendant d'une ferme, et composée d'une maison avec grange et étable, le tout d'une contenance moyenne de dix hectares.

Manouper. *v. a.* Manipuler, manier. (Sommecaise). Du latin *manus* et *opus*.

Mauvaie. *s. f.* La poignée de blé que l'on tient, quand on moissonne. Un certain nombre de mauvais forment une javelle; plusieurs javelles réunies font une gerbe. (Perreuse). — Au Val-de-Mercy, on dit Mauvée, et ce mot s'applique à toute poignée de laumée, d'herbe ou de blé que l'on coupe avec une faucille. — A Etivey, ce même mot s'écrit et se prononce Manvée. ce qui, à raison de sa signification, montre qu'il dérive du latin *manus*. C'est, au reste, une syncope, une forme du vieux français *manevis*. Roquefort donne Manée dans le même sens. Conséquemment, il résulte de ces circonstances que Mauvaie et Mauvée sont l'un et l'autre une altération de Manvée.

Maque. *conjonct.* Lorsque. (Etivey). — Voyez Macque.

Mâqueaux, Mâquaux. *s. m. pl.* Se dit, à Joigny, de tous les débris de démolitions, immondices et résidus quelconques déposés au coin des bornes, sur la voie publique.

Marage. *s. f.* Mésange. (Canton de Saint-Florentin).

Marcandier. *s. m.* Marchand-colporteur et, par extension, coureur, flâneur, lanternier. Du latin *mercator*. (Saint-Florentin).

Marcelot. *s. m.* Porte-Balle, petit mercier, petit marchand ambulant. Du latin *merx*.

Marchais. *s. m.* Petit étang, mare, abreuvoir. La commune de Marchais-Beton. Le Marchais-aux-Pourceaux, dans les bois de Joigny.

Marcot, Marcaud, Marcou. *s. m.* Chat mâle.

Mardelle. *s f.* Terrain affaissé par suite d'extraction de pierres, de marne ou de sable. (Villiers-Saint-Benoît).

Marelle. *s. f.* Pan de bois dont les intervalles sont remplis par de la mauvaise maçonnerie. (Auxerre).

Margouillats. *s. m. pl.* Pièces de bois équarries qui, au nombre de 8 ou 10, mises les unes sur les autres en sens contraires, servent à comprimer la maie d'un pressoir. — Se dit aussi, au singulier, de toute terre boueuse, de tout gâchis qui tient aux pieds.

Margouille. *s. f.* Endroit boueux.

Margouiller. *v. a.* Gâcher. (Saligny).

Margoulette. *s. f.* Menton, mâchoire.

Marjouir (Se). *v. pronom.* S'attendrir, en parlant des fruits. (Cuy).

Marlou. *s. m.* Vieux richard. (Percey). — La véritable orthographe de ce mot est marloup : il signifie loup mâle, et, par extension, dans le langage populaire, entremetteur de marchés honteux, souteneur de louve (de femme prostituée).

Marloufe. *s. m.* Maroufle, par transposition de l'*l*. (Saint-Florentin).

Mariage. *s. m.* Se dit, à Perreuse, pour mari.

Mariennée, Mériennée, Méziennée, Mézionnée. *s. f.* Le milieu du jour, de midi à 3 heures. — Temps accordé pour le repos après midi.

Marière. *s. f.* Mariée. (Bléneau).

Marillier. *s. m.* Marguiller. (Andryes). — Est aussi donné par Jaubert.

Marionnée. *s. f.* Mot par lequel on désigne, à Villemer, le travail fait avant midi, J'ai fait aujourd'hui une bonne marionnée, c'est-à-dire une bonne matinée. — Nous croyons qu'il doit y avoir là erreur, et que Marionnée, qui est une variante de Mariennée et de Mézionnée, signifie bien plutôt après-midi, le travail fait après midi.

Mariouler. *v. a.* Marier; se dit par plaisanterie ou par mépris. (Mont-Saint-Sulpice).

Marjoulain, Marjoulaingne. *subs. m.* Thym, marjolaine. (Mouffy, Sacy).

Marle. *s. m.* Merle. Le marle blanc est un oiseau rare, bé dificile à rencontrer.

Marlouée. *s. f.* Filet pour prendre les oiseaux, et particulièrement les marles (merles). (Sommecaise).

Marmaille. *s. f.* Troupe d'enfants, de marmots.

Marmonner, Marmouner. *v. a.* et *n.* Murmurer, grogner, gronder entre ses dents.

Marmot. *s. m.* Mâchoire inférieure, menton. — Claquer le marmot, claquer des dents. C'est à tort que beaucoup de personnes disent, Croquer le marmot.

Marmotte. *s. f.* Fichu, mouchoir que les femmes mettent sur leur tête pour se tenir chaud aux oreilles, et dont les cornes s'attachent sous le menton, sous le marmot.

Marmuser. *v. n.* Murmurer. (Villeneuve-les-Genêts).

Marnat. *s. m.* Terrain marneux. (Soucy).

Marné, ée. *adj.* Qui contient de la marne, qui est blanchi par la marne. — Soupe marnée, soupe dans laquelle on a mis un peu de lait, qui la blanchit de même que la marne blanchit la terre.

Marner. *v. a.* Attacher les perches de la vigne aux paisseaux. (Chassignelles).

Marougner. *v. n.* Maronner. (Coutarnoux).

Marouinge. *s. f.* Mésange. (Courgis).

Marquiau, Merquiau. *s. m.* (Etivey).

Marchiau. *s. m.* Marteau. (Mölay).

Mas. *conjonct.* et *interject.* Mais. Très-usité.

Mascougner. *v. a.* Secouer. Le radical Mas semblerait indiquer que ce mot serait synonyme de Masturber. (Courgis).

Masille. *s. f.* Argent de poche, menue monnaie. (Armeau, Lindry, Villiers-St-Benoît).

Mâsse. *s. f.* Tourteau de chènevis ou d'autres graines oléagineuses.— Réunion de plusieurs petits paquets de chanvre. Du latin *massa*.

Masseuche. *adj.* Lourd, massif. — A Vassy-sous-Pisy, on dit, substantivement, d'un lourdaud, que c'est un masseuche.

Massicoter. *v. a.* Couper. (Grand-champ).

Mastoque. *adj.* Epais, lourd, informe. (Chablis).

Massue. *s. f.* Jeu d'enfants, consistant à frapper, à faire rouler avec un gros bâton recourbé au gros bout une petite boule de bois appelée Minée. (Perreuse).

Mat, ate. *adj.* Humide. Mai chemise ot mat. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Matelas. *s. m.* Massette à larges feuilles de boreau, sorte de roseau (celui de l'*ecce Homo*), à l'extrémité duquel pousse un épi contenant une espèce de bourre, de duvet, dont les pauvres gens se font des matelas. C'est donc par synecdoche que cette plante est ainsi appelée.

Matelin. *s. m.* Tourteau de noix. (Lindry).

Matereaux. *s. m. pl.* Matériaux.

Matinôle. *adj.* Matineux. (Vassy-sous-Pisy).

Matons. *s. m. pl.* Grumeaux de farine non délayée qui se trouvent quelquefois dans le pain. (Saint-Florentin).

Matou. *s. m.* Chat mâle.

Matroner. *v. n.* S'arranger, se convenir, s'entendre ensemble, se fréquenter. (Percey). — Se dit surtout des relations qu'un homme et une femme peuvent avoir ensemble.

Mâtrôsse. *s. f.* Maîtresse. (Saint-Brancher).

Mau. *s. m.* Mal. J'ai ben mau dans les reins.

Maucoué (Mal couvé). *adj.* Mal venu, mal constitué. (Étivey).

Maudisson. *s. m.* Malédiction. De *maudire*.

Maulégé, Maulégère. *adj.* Malaisé, ée.

Mauléдroit. *s. m.* et *adj.* Maladroit.

Maumarche. *s. f.* Faux pas, entorse qui en résulte. (Perreuse).

Maupléant. *adj.* Mal plaisant, bourru, fantasque. (Perreuse).

Mautraitier. *v. a.* Mal traiter, mal nourrir. (Vassy-sous-Pisy).

Mauvaiseté. *s. f.* Méchanceté. (Bléneau).

Mauvâs, âge. *adj.* Mauvais, aise. (Domecy-sur-le-Vault).

Mauvie. *s. f.* Mauviette, petite grive. (Montillot). — Roquefort écrit Mauvis, et fait dériver ce mot du latin *malvitius*.

Mazeu. *adv.* De bonne heure. Y est enco mazeu, il est encore de bonne heure. (Poilly-sur-Serein).

Mégaffe. *s. m.* et *adj.* Impair; toute unité en dehors des nombres ronds. 3, 5, 7, 9, 11, etc. sont des nombres mégasses. Quand les gamins font entre eux quelque partage, il y en a toujours un qui a soin de dire à l'avance: A moi le mégaffe! Le cas échéant, il a cela de plus que les autres.

Méguenne, Méguennée. *s. f.* Après-midi. Doivent être une syncope et une forme de Mériguenne, Mériguennée, prononciation altérée de Méridienne, Méridiennée.

Meigle. *s. f.* Petite pioche à pointe, sans palette, pour la culture de la vigne. (Annay-sur-Serein, Chablis).

Méïèze. *s. m.* Mariage. (Ménades).

Meìlle. *s. f.* Nèfle. (Rogny).

Meîller. *s. m.* Néflier. (Rogny). — Du vieux français *mêlier*, *meslier*, qui est une syncope du latin *mespilus*.

Meillot. *s. m.* Maillet.

Meillouche. *s. f.* Mailloche.

Mêléyot, ote. *adj.* et *s.* Qui se mêle de ce qui ne le regarde pas. (Perreuse).

Mêlis. *s. m.* Mélange. Mêlis Mêlas.

Membrance. *s. f.* Souvenir, mémoire, ce qu'on se rappelle. I en a pas membrance, il n'en est rien resté dans la mémoire, personne ne se souvient de cela. Les Anglais ont le mot *remembrance*, qu'ils emploient dans le même sens. Du latin *memoria*.

Menau. *s. m.* Perron. (Domecy-sur-Cure).

Meneviau. *s. m.* Poignée de chanvre, ce que la main peut tenir. (Etivey). — Dans le Doubs, suivant M. Ch. Beauquier, on dit Ménevée. Du latin *manus*, *manipulus*.

Menoies (pour Menoires). *s. f. pl.* Les timons d'une voiture, ce avec quoi on la mène.

Menouille. *s. f.* Argent. (Cuy).

Mente. *s. f.* Menterie, petit mensonge.

Mentoux. *s. m.* Menteur. (Savigny-en-Terre-Plaine).

Menu. *s. m.* Partie du fléau qui frappe sur le grain.

Menuserie. *s. f.* Minutie. (Courgis). Jaubert donne Menusserie dans le même sens.

Méquerdi, Méqueurdi. *s. m.* Mercredi.

Mérange. *s. f.* Mésange.

Merfer, Meurger, Mergis, Meurgis. *s. m.* Tas de menues pierres enlevées d'un champ et déposées à l'une de ses extrémités. On dit proverbialement, à Irancy : Les pierres vont toujours au meurgis.

Mergotte. *s. f.* Marcotte. (Gy-l'Evêque).

Meriguier. *s. m.* Marguiller. (Vassy-sous-Pisy).

Merliner. *v. n.* Travailler lentement, faire comme celui qui fend les bois noueux avec un merlin.

Merlot. *s. m.* Mulot. (Plessis-Saint-Jean, Soucy).

Mertais, Mertiau. *s. m.* Marteau. (Girolles, Coutarnoux).

Messi chacun. *Locution* qui signifie l'un et l'autre, le premier venu, n'importe qui, tout le monde. Un messi chacun, tout un messi chacun; sans doute pour chaque messire.

Méshui. *adv.* Encore, dorénavant, désormais. (Rugny).

Messuelle. *s. f.* Langue de bœuf, nom générique de diverses plantes à feuilles rudes de la famille des borraginées. (Etivey).

Mésu. *adv.* Volontiers. (Poilly-s-Serein).

Mesurée. *s. f.* Mesurage du grain provenant de la tâche des batteurs en grange. Faire la mesurée. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Métal. *s. m.* Méteil, mélange de froment et de seigle.

Métau. *s. m.* Synonyme de Métal. (Bazarnes).

Meu, eue. *adj.* Mûr, ûre.

Meud. *s. m.* Muid. Un bon meud de vin de Palotte. (Irancy).

Meufion. *s. m.* Groin. (Vassy-sous-Pisy).

Meujâ. *s. m.* Museau. (Ménades).

Meùjate. *s. f.* Mulot, rat des champs. (Sormery).

Meun'tré. *s. m.* Ménétrier. (Vassy-sous-Pisy).

Meuon, Mûon (pour Mûron). *s. m.* Mûre sauvage.

Meur. *adj.* Mûr. Les râsins sont ben meurs. (Joigny).

Meurjouir. *v. n.* Commencer à mûrir. (Soucy). — Voyez Marjouir.

Meurrier. *s. m.* Tas de menues pierres dans les champs. — Voyez Merger.

Meuse. *s. f.* Mûre, fruit de la ronce ou mûrier. (Saint-Bris).

Meusir. *v. n.* Mourir; par conversion de l'*o* en *e* et de l'*r* en *s.* (Fléys).

Meusse (pour Mousse). *adj.* Honteux, confus, interdit, désappointé. (Annay-sur-Serein).

Meustaie. *s. f.* Muselière pour les chiens. (Guillon).

Meuter. *v. n.* Se dit d'un curieux, d'un indiscret, qui, introduit dans un appartement, passe en revue, palpe et semble inventorier tout ce qui s'y trouve.

Miàner. *v. n.* Miauler. (Avallonnais).

Miasse. *s. f.* Mélasse.

Miche (Manger de la). *Locution ironique* usitée dans la Puysaie, et qui signifie Plaider, être en procès. — Jaubert donne Manger de la mie, dans le même sens.

Miche-a-la-Chieuvre. *s. f.* Mancienne, plante, espèce de viorne. (Perreuse).

Michotte. *s. f.* Petit pain rond. (Perreuse).

Michu. *s. m.* Mouchoir. (St-Valérien).

Midre. *s. f.* et Midré. *s. m.* Objet sur lequel sont déposées les pièces de monnaie ou enjeux des joueurs. (Etivey).

Midret (Grand). *s. m.* Niais, nigaud, fainéant. (Percey).

Miez. *s. m.* Miel. C'est un des mots romans dont l'usage s'est perpétué dans les campagnes.

Mige. *s. f.* Moitié d'une chose. Roquefort donne Miey, Miex, Mige, qui est au milieu, à moitié, à demi; du latin *medium.*

Miglons. *s. m. pl.* Boules qui se forment dans la farine qu'on détrempe, lorsqu'on n'a pas soin de la délayer convenablement. (Courgis).

Mijoter. *v. a.* et *n.* Laisser cuire tout doucement. — Au figuré, Mijoter une affaire, la préparer lentement, doucement, de manière à en assurer le succès.

Mille-Gueules. *s. m.* et *f.* Bavard, bavarde.

Milliasse. *s. f.* Mot qui se dit par les enfants pour milliard, et par lequel, généralement, ils expriment une quantité considérable indéfinie. Des milliasses de millions.

Minable. *adj. des deux genres.* Mal vêtu, misérable, faisant pitié. J' n'ai pus rien à mettre, j' suis minable.

Minagot. *s. m.* Un des noms de l'escargot dans les campagnes de la Puysaie, où il n'est point rare d'entendre un enfant tenant en ses doigts un escargot qu'il expose au soleil, lui chanter cette espèce de couplet :

Escargot,
Minagot,
Montre-mol tes cornes.
Si tu n'me les montre pas,
J'te f'rai prende
Pa ton pée,
Pa ta mée
Pa le roé de France.

Mincer. *v. a.* Mettre en menus morceaux. On dit aussi Démincer.

Minche. *s. m.* Manche. Minche de pieuche. (Poilly-sur-Serein).

Minée. *s. f.* Voyez Massue.

Mineus. *s. m.* Minuit. (Accolay).

Minger, Migrr. *v. a.* Manger. (Lucy-sur-Cure).

Minguiante. *s. f.* Personne maladive. (Etivey).

Minnager. *adj.* Qui est économe, qui a soin des choses.

Il avait un' veste rouge,
Il la mettait tous les jours ;
Un garçon minnager
En aurait fait ses dimanches,
Un garçon minnager
En aurait fait son été.
(Chanson Poyaudine, citée par M. Michou).

Minquerdi. *s. m.* Mercredi. (Merry-la-Vallée).

Miole. *s. f.* Mule. (Percey).

Miot, ote. *adj.* et *s.* Muet, ette. (Avallonnais).

Miotée. *s. f.* Œillet de poète. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Miots. *s. m. pl.* Epis et pailles brisés par le battage, qui sont donnés en nourriture aux bestiaux. (Perreuse).

Miotte. *s. f.* Mie, miette. — Ce mot se dit plus particulièrement de brins de pâte menus, qui se font cuire dans du lait comme les Galottes. Voyez ce mot.

Miottons. *s. m. pl.* Mets consistant en grosses boullettes de farine qu'on fait prendre et cuire dans du lait. (Percey).

Mioulée. *s. f.* Pain émietté dans du vin.

Miourner. *v. n.* Manger lentement, sans appétit. (Chastenay).

Miournon. *s. m.* Petit enfant pleurnicheur. (Courgis).

Miragot. *s. m.* Escargot. (Bligny-en-Othe). — Voyez Minnagot.

Mirelaid. *s. m.* Miroir. (Puysaie, Joigny). C'est une espèce de jeu de mots.

Mirogau. *s. m.* Vêtement de femme, camisole. (St-Martin-sur-Ouanne).

Miroucles. *s. f. pl.* Poires séchées au four, poires sèches en général. (Villeneuve-les-Genêts.

Mirguée. *s. m.* Miroir.(Lucy-sur-Cure).

Missier. *s. m.* Messier, garde-champêtre. Du latin *messis*.

Mistanflute (A la). *Locut. adv.* Tout de travers.

Mistifrisé. *adj.* Attifé, paré à l'excès. Du vieux mot Miste (*mixtus*), joli, paré, et de Frisé.

Mistoupon. *s. m.* Peigneur de chanvre. — Voyez Ferteux.

Mitaihie. *s. f.* Métairie. (Perreuse).

Mitais. *s. m.* Métayer. (Id.).

Mitan. *s. m.* Milieu.

Miton. *s. m.* Homme qui se mêle un peu trop des détails de son ménage. (Auxerre). — Jaubert donne Miteux, curieux; qui s'occupe des affaires qui ne le regardent pas.

Mitoue. *s. f.* Trou d'eau, mare, citerne rustique. (Marchais-Beton, Rogny, Grandchamp, Puysaie).

Miziaine, Mizienne. *s. f.* Méridienne. (Bléneau).

Mizoué. *s. m.* Miroir.

M'lasé. *adj.* Contraction de Malaisé. (Etivey).

M'leigne. *s. m.* Moulin. (Savigny-en-Terre-Plaine).

M'lottes. *s. f. pl.* Partie de la panse d'un bœuf ou d'une vache dans laquelle se trouve ce que les tripières d'Auxerre appellent le gras-double gris.

Trois dardennes de panse aux m'lottes
Ont régalé ma Louchon ;
Quand j' mangeons dans nout' grolotte,
Je n' pensons pas au bourgeon.
(Chants popul. de l'Auxerrois. Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, ann. 1859, page 265.)

Mnigeon. *s. f.* Semaille.

Moêche, Mouèche. *s. f.* Mèche.

Moich'ner. *v. a.* Moissonner. (Girolles, Avallonnais en général).

Moichenoux. *s. m.* Moissonneur. (Guillon).

Moichon. *s. f.* Moisson.

Moijette, Moïette, Moijotte, Moïotte et Moujotte. *s. f.* Jaune d'œuf. Se dit pour Mieuf, Moïeuf, milieu de l'œuf, qui en effet est composé du jaune.

Moine. *s. m.* Toupie.

Moinge. *s. f.* Manche.

Moingeotte, Noinzotte. *s. f.* Manche. (Ménades, Domecy-sur-le-Vault).

Moingerons. *s. m. pl.* Sorte de demi-manches qui se mettent par dessus celles de l'habit pour les garantir.

Moinnard, Mouinard. *s. m.* Celui qui nasille, qui parle du nez. — Se dit aussi d'un enfant qui a l'habitude de sucer son pouce, son poignet, son mouchoir ou autre du même genre.

Moiquian, Moitian. *s. m.* Milieu. (Etivey).

Moise. *s. f.* Fange, excréments liquides en putréfaction. (Champcevrais).

Moison. *s. f.* Loyer d'une terre payé en nature, moyennant une quantité de grains déterminée. Du bas latin *moiso*, et de Mois, traité par lequel un laboureur s'oblige à cultiver et ensemencer les terres d'une métairie, à condition d'en partager les fruits avec le propriétaire.

Moitan. *s. m.* Milieu. (Rugny).

Mole. *s. m.* Assemblage, amas de choses semblables réunies en un même corps. Un mole de cercles. Du latin *moles*.

Môlée (pour Mêlée). *s. f.* Méteil, mélange de froment et de seigle. Vassy-sous-Pisy).

Môleure. *s. f.* Paille et foin mêlés.

Mollot, Moullot, otte. *adjectif.* Mou, Mouillotte; synonyme de Blosse. Une poire mollotte.

Môloinge. *s. m.* Mélange. (Vassy-sous-Pisy).

Monche a miez. *s. f.* Mouche à miel. (Perreuse).

Mondé, ée. *adj.* Qui vient au monde, qui donne des signes de vie. Se dit, à Étivey des graines qui sont levées, d'un enfant qui remue dans le sein de sa mère, d'une fleur, d'un fruit qui se forme.

Monder. *v. n.* Faire le triage, le cassage et le nettoyage des noix; ce qui s'opère dans les soirées d'hiver. (Lindry). Du latin *mundare*.

Mondises. *s. f. pl.* Débris de démolitions. (Perreuse). C'est une syncope d'immondices.

Mont (A). *Locut. adv.* A la montée; dans le courant de. A mont de l'escalier. A mont de l'année. (Annay-sur-Serein).

Montain. *s. m.* Petite montée. (Soucy).

Montrance. *s. f.* Echantillon de blé, d'orge ou d'avoine, dont la vente est proposée et qu'on s'oblige à livrer conforme. Vendre, acheter sur montrance, vendre, acheter sur échantillon.

Moque. *s. f.* Moquerie, raillerie. Aux moqueux la moque, dit un proverbe très-répandu.

Moquieu. *s. m.* Monsieur. Moquieu, i me fait mau. (Vassy-sous-Pisy).

Mordue. *s. f.* Morsure.

Morillon. *s. m.* Petit mors de cheval. (Armeau).

Morillonner. *v. a.* Mettre morillon, museler. (Saint-Florentin).

Morniflе. *s. f.* Soufflet, gifle.

Mortcher. *s. m.* Mortier. (Béru). Par conversion de l'*i* en *ch*.

Morteler. *v. n.* Préparer le mortier. Se dit quelquefois par les maçons.

Mortuel. *adj.* Mortuaire. Acte mortuel, acte de décès. (Sommecaise).

Morvasse. *s. f.* Petite fille des rues, gamine, morveuse.

Motter. *v. n.* Parler, dire des mots. S'emploie presque toujours avec la négation. Il n'a pas motté, il n'a pas dit un mot. — Voyez Mouffler.

Moû, Moûe. *adj.* Mort, morte. All' ot moûe, elle est morte.

Mouchis. *s. m.* Petit glui: gerbe dont les épis sont égrenés. (Maligny).

Moudarniau. *s. m.* Moderne, chêne réservé et laissé sur pied dans une vente.

Mouéchon. *s. m.* Manche.

Moucheralle. *s. f.* Mésange. (Sermizelles).

Mouffer, Mouffler, Mouver. *v. n.* Parler, remuer les lèvres, faire un signe quelconque. Je lui ai dit ce que je pensais de lui, il n'a pas mouffé. Du latin *movere*.

Mouille. *s. f.* Effet de la pluie ou du contact d'un liquide, dommage qui en résulte. La farine, le son, les sucres, etc., craignent la mouille.

Mouilleté, Moulleté. *s. f.* Grande humidité. (Bléneau, Villeneuve-les-Genêts).

Mouiner. *v. n.* Sucer son pouce, nasiller, parler du nez.

Moulette. *s. f.* Poulie, rotule. (Merry-la-Vallée).

Mouliture. *s. f.* Grande rosée, humidité. (Villiers-Bonneux).

Moullotte. *s. f.* Jaune d'œuf.

Mounâ, Mounô, Mounoie, Mounouas. *s. f.* Monnaie. (Avallonnais).

Mourçais, Moucias. *s. m.* Morceau. (Saint-Brancher).

Moure. *v. a.* Moudre. (Rugny).

Moure. *s. m.* Mufle, museau, visage.

Mourguer. *v. a.* Mettre le poing vivement sous le nez, sur le moure à quelqu'un. Attends, j'te vas mourguer le nez.

Mourillon. *s. m.* Museau, petit moure. — Se dit aussi pour muselière.

Moutonner. *v. n.* Bouder. (Villiers-Saint-Benoît).

Moutue. *s. f.* Mélange d'orge et de blé. Pain de moutue, pain fait de farines d'orge et de froment mélangées.

Mouviotte. *s. f.* Mauviette. (Villiers-Saint-Benoît).

Muche. *s. m.* Mioche, enfant.

Muche (pour Musse). *s. f.* Cachette. Vendre du vin à la muche, vendre du vin à cache-pot.

Mueille, Mureille. *s. f.* Muraille. (Sacy).

Muigne. *s. f.* Musareigne. (Diges). C'est une contraction de Musigne, qui lui-même en est une de Musareigne. Du latin *musaraneus*.

Mujotte. *s. f.* Musareigne. (Rugny).

Môle. *s. f.* Meule, tas de foin. — Dans plusieurs endroits, ce mot est masculin.

Muleteau. *s. m.* Mulet jeune ou de petite taille.

Muloche. *s. f.* Petite meule, petit tas de foin. (Mont-Saint-Sulpice).

Mulot. *s. m.* Larve de hanneton. (Diges).

Muquiau. *s. m.* Muselière. (Andryes). Se dit ainsi pour Mutiau, Musiau, Museau.

Mureau, Murot. *s. m.* Petit mur. (Argenteuil, Quincerot).

Murte. *adj. f.* Mûre. Des ceries murtes. (Saint-Bris).

Museille (pour Mureille, par conversion de l'*r* en *s*). Muraille. (Fléys).

Musiau (pour Museau). *s. m.* Corde qui sert à rattacher un bateau à la remorque d'un autre bateau. (Navigat. de l'Yonne).

Musse. *s. f.* Passage étroit, caché, petite sente dérobée dans un blé, dans une haie; trou de rat ou de souris dans un mur. Vient du latin *mus*, rat, souris.

Musser. *v. a.* Cacher, soustraire, dérober aux yeux, ne pas faire voir.

> Vivent les bonnes gens de Tharot,
> Qui mussent leur pain dans leur séchot.

Se musser. *v. pronom.* S'esquiver, se soustraire aux regards par des passages secrets, par des ouvertures cachées. Les rats, les souris se mussent dans les trous des murs.

Mut, ute. *adj.* Muet, ette. Du latin *mutus*. (Saint-Florentin, Puysaie).

Muteleau. *s. m.* Muselière.

Muteler. *v. a.* Museler. Du latin *mutus*, *mutulare*.

N

Nabout. *s. m.* Nabot, homme très-petit. Il est grand comme un nabout. (Lainsecq).

Nadau, Nadou. *s. m.* Gros crapaud. (Sainpuits, Saint-Sauveur).

Nahillard, Naïllard. *s. m.* Nasillard.

Nahiller, Naïller (pour Nasiller). *v. n.* Criailler, disputer sans cesse, gronder. — S'amuser à des choses futiles au lieu de travailler. (Perreuse, Arcy-sur-Cure).

Nahilleux, Naïlleux (pour Nasilleux). *adj.* et *s.* Criailleur, disputier. (Perreuse, Sainpuits).

Naigeb, Neiger, Néger. *v. a.* Noyer, inonder, submerger. — Se naiger. *v. pron.* Se noyer.

Nainton. *s. m.* Qui est très-petit, qui tient du nain. (Joigny).

Nappiau, Nappion, Nappillon. *s. m.* Mouchoir sale ou déchiré. T'as là un joli nappion. Il n'est pas permis d'avoir un nappion si sale que ça. Du latin *nappa*.

Naque, Nacotte. *s. f.* Petite dent d'enfant. — Tend-Naque, qui tend les dents, qui baye aux corneilles en regardant, qui ne fait rien. (Percey).

Naquer, Naqueter des dents, claquer des dents par le froid, par l'effet de la peur ou de la fièvre.

Nar, Narfe. *s. m.* Nerf.

Narfeux. *adj.* Nerveux. Il est narfeux comme un loup.

Naris, Nariles. *s. f. pl.* Narines. (Lainsecq). — Du latin *nares*.

Nase. *s. f.* Humeur qui découle du nez. (Saint-Florentin). Du latin *nasus*.

Naseux. *s. m.* Gamin, nez-sale. (Saint-Florentin). — Voyez Nase.

Nater. *v. n.* Renifler. (Courgis).

Naveaux, Naviaux. *s. m. pl.* Navets. O mon grand pée, les bons naviaux (histor.)!

Navrer. *v. n.* Eprouver une vive sensation de froid. — Se navrer, se jeter à l'eau pour le bain, afin de moins sentir la brusque transition du chaud au froid. (Puysaie).

N'en chaut ben. *locut. adv.* Je m'en moque bien, je m'en fiche pas mal. (Etivey).

Nenni. *négat.* Non pas, non, pas du tout. Oh que nenni! Nenni dà! Du roman *nennil* et du latin *nihilum*.

Nentille. *s. f.* Ancienne prononciation et ancienne orthographe de Lentille, suivant Mesnage et Bernard de Pasilly.

Nêpe, Niêpe. *s. f.* Nèfle.

Nêpier, Niêper. *s. m.* Néflier.

Nerreux, euse. *adj.* Qui contient des nerfs. De la viande nerreuse.

Nétéger *v. a.* Nettoyer. (Jussy).

Neuillon. *s. m.* Amande de noix ou de noisette. — Se dit particulièrement des amandes de noix épluchées et préparées pour faire de l'huile. Une houttée de neuillons. (Courgis).

Neure. *v. n.* Nuire. (Domecy-sur-le-Vault).

Neùri. *s. m.* Jeune bétail.

Neùrichant. *partic. pr.* de Neûri.

Neurrain, Neurran, Neurraingne. *s. m.* Bétail. (Tharot, Athie, etc.).

Neurri, Neùri (l'*r* ne se prononce pas). *v. a.* Nourrir.

Neut. *s. f.* Nuit.

Niace. *s. f.* Pie. (Chevillon).

Nice. *adj.* Niais ou, tout au moins, simple, novice, ignorant, sans expérience. Du latin *nescius*.

Niçon. *s. f.* Jeune fille simple et candide.

Nicodème. *s. m.* Grand garçon, niais et mal bâti.

Nicotte. *s. f.* Dent. (Joigny, Auxerre). — A Villiers-Saint-Benoît, Nicaude.

Nié, Niau. *s. m.* Œuf naturel ou artificiel laissé dans le nid des poules pour les engager à y pondre. — Economie réunies, entassées en secret. Ah! le vieux, il est riche; si j'avais son niau!... On prononce plus généralement Gniau.

Niemporte. N'importe. (Courson).

Nif. *adj.* Clair, pétillant. Vin nif. Du latin *niveus*.

Nifetant, Nivetant. *adj.* Qui est ennuyeux, rebutant, qui exige beoucoup de précaution et de patience, absolument

comme les opérations de nivellement, qui, lorsqu'on les répète souvent et sur une grande échelle, doivent être fort insipides pour ceux qui les font, surtout s'ils sont peu habiles dans le maniement du niveau. (Perreuse). — Voyez Niveleux.

Niguette. *s. f.* Paquet de noix à la même branche. (Mâlay-le-Vicomte, Paron, Saint-Martin-du-Tertre).

Nine. *s. f.* Naine.

Nioche. *s.* et *adj.* Niais, badaud. (Athie). Du latin *nescius*.

Niolle, Gniolle. *s. f.* Conte, fable, niaiserie. Conter des niolles. — Au masculin, se dit pour Niais.

Niouquer. *v. a.* et *n* Se dit en parlant d'un enfant qui donne des coups de tête dans le sein de sa mère en tétant. (Courgis).

Nique. *s. f.* Moquerie. Faire la nique à quelqu'un, se moquer de lui. Du latin *nicere*, *nictari*.

Niquedouille. *s. m.* Espèce d'imbécile, de Nicodème. (Auxerre).

Nitée. *s. f.* Nichée, le contenu d'un nid. Du latin *nidus*.

Nitout, Netout. *adv. négat.* Non plus. (Mouffy).

Niveleux, Niveteux. *adj.* et *s.* Terme de mépris sous lequel, dans l'origine, les paysans désignaient les géomètres chargés des opérations cadastrales dans nos contrées, parce que, les voyant ivrognes, lambins et généralement peu habiles dans l'usage du niveau et de leurs instruments, autour desquels ils semblaient tourner sans rien faire, ils les considéraient comme des espèces de fainéants; de telle sorte que ces mots sont restés dans plusieurs communes, dans celles de la Puysaie notamment, et qu'on les y emploie encore aujourd'hui comme synonymes de lanternier, de lambin, de musard, de paresseux.

Nivelle. *s. f.* Morve.

Niveter, Niveler. *v. n.* Lanterner, tournailler, vétiller, regarder autour de soi en ayant l'air de chercher ce qu'on doit faire.

Nix, Niscot. *Interject.* Non! Pas du tout! Par corruption de l'allemand *nichts*.

No, o no. *négat.* Non. (Avallonnais).

Noblesse. *s. f.* Femme noble. (Puysaie).

Noçoux. *s. m.* Noceur. (Vassy-sous-Pisy).

Noése. *adj.* Noir. (Mâlay-le-Vicomte).

Nœur, Neure. *s. m.* Nœud. (Bagneaux, Soucy, Mâlay-le-Vicomte).

Noger, Nouger. *s. m.* Noyer. (Perreuse, Val de-Mercy).

Noihotte, Nouéotte. *s. f.* Noisette. (Val-de-Mercy).

Noihottier. *s. m.* Noisetier. (Merry-la-Vallée).

Nonchaillanceté. *s. f.* Nonchalance. (Etais).

Nonchaillant. *adj.* et *s.* Nonchalant. (Etais).

Noncheillance. *subst. f.* Nonchalance. (Vassy-sous-Pisy).

Nonot. *s. m.* et *adj.* Même signification que Gandoulin, avec ceci en plus, peut-être, c'est que le nonot essaye quelquefois de raisonner, et qu'il le fait toujours bêtement. Quiens (tiens), tais-te donc; t'es-t-un nonot. Faire le nonot, faire la bête, simuler la bêtise, quelquefois pour faire rire. — Dans certains endroits, nonot s'entend d'un gros crapaud.

Not, Notte. *adj.* Bête. O n'ot pas not, il n'est pas bête. (Saint-Germain-des-Champs).

Nou, Noud. *s. m.* Nœud. Du latin *nodus*.

Noubette. *s. f.* Surnom, sobriquet. Donner une noubette, donner un surnom. (Perreuse, Lainsecq).

Noue. *s. f.* Terrain à surface déprimée, frais et humide, abondant en herbes, dans lequel on mène paître les bestiaux.

Noué. *s. m.* Noix.

Nouége *s. f.* Neige. (Vassy-sous-Pisy, Sacy).

Nouer. *v. n.* Nager. (Accolay). — Signifie aussi, Noyer. — Se trouve dans Roquefort.

Nougeotte. *s. f.* Noisette. (Domecy-sur-le-Vault).

Nougeotter. *s. m.* Noisetier.

Nouïer, Nouhier, Nonhier. *s. m.* Noyer. (Malay-le-Vicomte, Villiers-Bonneux).

Nouillon. *s. m.* Noyau. (Cuy).

Nouqueter. *v. n.* Claquer des dents par l'effet du froid. (Sommecaise). — Voyez Naquer.

Nourrain. *s. m.* Jeune cochon qu'on nourrit pour l'engraisser et le tuer ensuite. — Se dit, en général, de tout bétail qu'on élève.

Nourre. *Infin.* et *indicat. présent* du verbe Nourrir. Quand on a à nourre une femme et quatre ou cinq enfants, faut ben travailler, ben trimer. — C'est un garçon qui se nourre ben. (Puysaie).

Nourri. *s. m.* Distance qui doit être laissée au-delà d'un fossé séparatif par celui qui le creuse, et qui ne peut être moindre de la moitié dé la profondeur du fossé. (Seignelay). — A Flogny, on dit nourriture, dans le même sens. = Nourri s'entend, à Saint-Florentin, de l'élevage des bestiaux. Faire du nourri, c'est élever des bestiaux.

Nourritue (syncope de Nourriture). *s. f.* Porc à l'engrais. — Jaubert donne Nourreture, bétail qu'on engraisse.

Noute. *adj. possess.* Notre.

Nouvia, Nouvias. *adj.* et *s.* Nouveau, (Ménades, Domecy-sur-le-Vault).

Novalle. *s. f.* Nouvelle.

Nubelleté, Nubleté. *s. f.* Grande obscurité.

Nuble, Nubre. *adj.* Noir, obscur. Il fait nuble.

Nubrité. *s. f.* Obscurité.

Nué. *s. m.* Noyer. (Vassy-sous-Pisy).

Nuèze. *s. m.* Nuage. (Ménades).

Nuèzeux, euse. *adj.* Nuageux.

Nufat. *s. m.* Jus de fumier, purin. (Turny).

Nuit. *s. m.* Noyer, arbre. (Domecy-sur-le-Vault, Girolle).

Nuns. *s. m.* Nul, aucun. I a nuns, il n'y a personne. Du latin *nullus*. (Argentenay, Etivey).

Nunce. *s. m.* Nom donné au crapaud. (Rebourseaux).

Nuroter. *v. n.* Travailler lentement. (Plessis-Saint-Jean).

O

O. *pron. pers.* Il. O noige, il neige. (Avallonnais).

Obéise. *v. n.* Obéir; par conversion d'*r* en *se*. (Mâlay-le-Vicomte).

Ocho. *v. n.* Houx. (Rugny).

Œillot. *s. m.* Œil.

> Petit œillot, gros œillot,
> Toc, toc, maillot.
> (Annay-la-Côte).

Ogiau. *s. m.* Oiseau. (Saint-Florentin).

Oguignat. *s. m.* Homme incapable d'un ouvrage sérieux.

Oguigner. *v. n.* Faire une chose maladroitement, faire des bagatelles, des ouvrages de minime importance. (Coutarnoux, Savigny-en-Terre-Plaine).

Oingle (*gle* mouillé), Oingne. *s. m.* Ongle. (Ménades, Girolles, Saint-Germain-des-Champs).

Omption. *s. f.* Honte. (Véron).

Ongle (Onglie). *s. m.* Ce mot n'est donné ici qu'à cause de sa prononciation, qui se fait en mouillant le *gl*, à la manière italienne, de même que dans beaucoup d'endroits on dit Aveuille pour aveugle, Sanhier pour sanglier, Yaude pour Claude, Etranhier pour étrangler.

Onguïe. *s. m.* Ongle. Le cahier de Vassy-sous-Pisy, dans lequel nous trouvons ce mot, ne nous indique pas la manière de le prononcer; cependant, nous croyons qu'en l'écrivant ainsi l'auteur a entendu figurer la prononciation du *gl* mouillé.

Onquïe. *s. m.* Oncle. Il est à peu près impossible de figurer la prononciation de ce mot. L'orthographe Onquïe, qui nous est donné par l'instituteur de Ménades, est très-défectueuse; nous préférerions Onquieu, mon onquieu, en ne faisant sentir, dans la prononciation, l'*u* que très-faiblement.

Onramer (S'). Prononciation vicieuse de s'Enramer. Se dit du soleil sur son déclin, alors qu'il commence à disparaître derrière les rames, les branches des arbres. V'là le soulai qui s'onrame. (Sommecaise).

Ooche! Cri des bouviers pour arrêter leur attelage. (Avallonnais).

Orbillot. *s. m.* Ardillon. (Sainpuits).

Ordet, Ordet donc (pour Ardez, Ardez donc)! Voyez, voyez donc! Exclamation qui exprime l'étonnement, une surprise qu'on veut faire partager, et par laquelle on appelle sur un fait singulier l'attention de ceux qui vous entourent. (Perreuse). — C'est une syncope de Regardez.

Ordille. *s. f.* Voyez Ardille.

Ordir. *v. a.* Ourdir.

Ordon, Ourdon. *s. m.* Ce qu'une personne peut piocher devant elle en une fois; andain de fauchaison; portion de tâche; rayon, sillon coupé par chaque moissonneur d'un bout à l'autre du champ. — A Collan, on entend, par Ordon, l'étendue de vigne qu'un vigneron peut piocher dans sa journée. Du latin *ordo*, ligne, rangée, sillon.

Ordouée. *s. f.* Ardoise. (Etais).

Orduze. *s. f.* Ordure. (Rebourseaux). — Nous donnons ce mot comme exemple de la manière dont se prononce l'*r*, quelquefois, dans la dernière syllabe des mots. On dit aussi Orniėze pour ornière, Ouzièze pour osière, Tabatièze pour tabatière, etc.

Oreries. *s. f. pl.* Bijoux en or. (Villiers-Saint-Benoît).

Orillon. *s. m.* Petit entonnoir. (Givry).

Orle. *s. f.* Aile d'oiseau. (Tormancy).

Ormoise, Ormouée. *s. f.* Armoire.

Ornilleer, Ournilleer. *v. n.* Remuer sans cesse. (Sens, Auxerre).

Orreur. *s. f.* Mauvaise prononciation d'erreur.

Ortille, Otrille. *s. f.* Ortie.

Orvé. *s. m.* Crochet pour retirer les sceaux tombés dans un puits. (Armeau).

Osiau, Oujeau. *s. m.* Oiseau. (Pasilly, Rugny).

Osseraie. *s. f.* Hotte. (Girolle, Annay-la-Côte).

Ossio. *adv.* C'est ainsi, c'est vrai. Du latin *etiam* ou, plutôt, *est sic*.

Ostau, Oustau, Hostau. *s. m.* Maison, logis. Roquefort donne Ostal, Ostel. Du latin *hospitium*, et du bas latin *ostallaria*.

Ouâge, Ouaige. *s. f.* Auge. (Givry, Saint-Brancher).

Ouasse. *s. f.* Pie.

Ouasser. *v. n.* Faire l'ouasse, c'est-à-dire imiter le corbeau ou la pie, et, par extension, aboyer.

Oubeziau. *s. m.* Personne sournoise, boudeuse. Faire l'oubeziau, bouder. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Oubier. *v. a.* Se dit dans beaucoup de communes par contraction d'oublier.

Ouche. *s. f.* Bouche d'un pont. Du latin *os*.

Ouche. *s. f.* Terre labourée entourée de fossés; enclos planté d'arbres fruitiers, jardin, verger à proximité d'une habitation rurale. Du bas latin *occatus*, suivant Corblet, et de *olca* ou *olcha*, suivant Corblet.

Ouche. 3e *pers. indicat.* du verbe imperson. Oucher, être, exister. On ne l'emploie jamais que d'une manière ironique, équivalant à une négation. Y en ouche! c'est-à-dire il n'y en a pas, est-ce qu'il y en a?

Oucler. *v. a.* Remuer, secouer. Oucler une porte, une chaise.

Oucli. *s. m.* Secousse, remuement ennuyeux, insupportable. Se dit des personnes et des choses. Quel oucli que cet enfant-là! — Se dit, en général, de tout ce qui est ennuyeux et gênant.

Oueille. *s. f.* Oreille.

Oueilles. *s. f. pl.* Ouailles, brebis.

Ouéti, Oiti. *s. m.* Outil. (Soucy, Chigy).

Ougeais. *s. m.* Oiseau. (Athie, Sermizelles).

Ougeon. *s. m.* Oison. (Domecy-sur-le-Vault).

Ougnan, Ougnon. *s. m.* Oignon.

Ougnat (A l'). *locut. adverb.* Tout simplement, sans manière, sans prétention.

Ougnotte. *s. f.* Ergot de coq, de poule; ongle de porc, de bœuf, de vache, etc.

Ouhille, Ousille, Ousie. *s. f.* Oseille. (Puysaie, Soucy).

Ouilles. *s. f. pl.* Ouailles, brebis.

Ouillons. *s. m. pl.* Oreillons, maladie des oreilles. (Perreuse).

Ouiner. *v. n.* Tomber de cheval. (Roffey).

Ouipe. *s. f.* Hysope. (Etais).

Oujas. *s. m.* D'oujasse. Gamin criard comme un corbeau, comme une pie. (Accolay, Arcy-sur-Cure). — Oiseau, en général.

Oujasse, Ougeasse. *s. f.* Pie, corbeau, corneille. — Ougeasse bâtarde, pie-grièche. (Laduz).

Oujon. *s. m.* Oison. (Argentenay).

Oumiller. *v. n.* Faiblir sous un poids, sous une charge. Du latin *humiliari*, s'abaisser.

Ouqueton. *s. m.* Enfant chétif. (Etivey).

Ouquier. *s. m.* Personne peu ardente, peu habile dans le travail. (Etivey).

Ourter (contraction d'Avourter). *v. n.* Avorter.

Ous. *s. m.* os. Un petit. Des gros ous.

Ouserièze. *s. f.* Oseraie. (Malay-le-Vicomte).

Ousiau. *s. m.* Oiseau. — Instrument à l'usage des maçons, pour porter le mortier sur les épaules. (Etivey).

Ousiou. *s. m.* Loriot. (Turny, Percey). — A Lasson se dit pour hibou.

Oussier. *s. m.* Marchand d'os. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Outre-ben. *adv.* Très-bien, plus que bien. (Etais). Du latin *ultrà bené*.

Ouvrageux, euse. *adj.* Qui donne lieu à beaucoup de travail. (Auxerre).

Ouvri (pour ouvert), **Ouvrie** (pour Ouverte). *adj.* Béant, ante. (Vassy-sous-Pisy).

Ouzièze. *s. f.* Osier.

Ovrise. *v. a.* Ouvrir; par suppression de l'*u* et conversion de l'*r* en *se*. (Malay-le-Vicomte).

P

Pagat. *s. f.* Jeune fille étourdie et qui n'a rien. (Annay-sur-Serein).

Pagnette. *s. f.* Petit panier sans anse, bannette, corbeille. (Lainsecq).

Paillot. *s. m.* Couche de paille étendue pour servir de sous-trait. — Au plur., **Paillots** *s. m.* et **Paillottes.** *s. f.* Balles de blé ou d'avoine. (Pasilly, Lasson).

Paillotte. *s. m.* Fauvette. (Lichères).

Pain-Marc. *s. m.* Tourteau de graines oléagineuses. (Saint-Florentin).

Pain-Maton. *s. m.* Synonyme de pain-marc. (Avallonnais).

Paireau. *adj.* Pareil; du latin *p ar, paris* (Domecy-sur-le-Vault).

Paitue. *s. f.* Pâture.

Paîtuser. *v. a.* et *n.* Paître. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Palesson. *s. m.* Chacun des petits fentons de bois posés en travers des solives d'un plancher pour en couvrir le vide, et sur lesquels on étend la terre destinée à former la première couche de l'aire où doit être assis le carrelage. On écrit aussi Palson et Palisson.

Palessonner. *v. n.* Poser les palessons d'un plancher.

Palette. *s. f.* Visière de casquette. (Bléneau).

Palifre. *s. f.* Gros morceau de pain. (Vassy-sous-Pisy).

Palle. *s. f.* Pelle. (Avallonnais).

Palliaire. *s. f.* Couverture de livre. S'entend surtout des enveloppes de papier, de parchemin ou d'étoffe, dont on recouvre la couverture d'un livre pour la garantir. (Plessis-Saint-Jean). — Du latin *palliaria*, *palliarium*, diminutif de *pallium*, manteau.

Pampille. *s. f.* Accroc. De *pampe*, fleuron. Par une sorte d'ironie, les pampilles, les accrocs, sont les fleurons, les bouffettes qui relèvent les vêtements du pauvre. (Percey).

Panaque! *interjection.* Qui se pousse à la vue d'une chose dégoûtante, hideuse. (Sommecaise).

Panis. *s. m. pl.* Terme enfantin. Petits pieds, petons. (Lainsecq).

Panner (prononcez Pan-ner). *v. a.* Essuyer, frotter. On panne les meubles avec un torchon.

Panoutes. *s. m. pl.* Pieds. Terme enfantin. (Saint-Valérien). — Voyez Panis.

Pantarou. *s. m.* Personne en colère. (Tormancy).

Paour. *s. m.* Lourdaud.

Papelard. *s. m.* Bavard, beau diseur, qui cherche à tromper avec ses paroles mielleuses. (Charentenay). — Ce doit être un souvenir de nos guerres de religion.

Papeluche. *s. f.* Flocon. Des papeluches de neige. (Villeneuve-les-Genêts).

Papinaudée. *s. f.* Confiture de prunes. (Saint-Aubin-Châteauneuf.

Papine. *s. f.* Poupée. — A Tannerre, se dit pour Lapine.

Papivole. *s. f.* Coccinelle. (Villeneuve-les-Genêts).

Papotte, Papoue, Papoute. *s. f.* Soupe, bouillie, panade pour les petits enfants.

Paqueilles. *s. f.* Racines de chanvre, résidus de chanvre et d'herbes sèches réunis en tas, auxquels on met le feu. (Etivey).

Paquiau. *s. m.* Tourteau, pain de noix, de chènevis, etc. (Turny).

Paquion. *s. f.* Chipie, mijaurée. (Villeneuve-les-Genêts).

Parlanter. *v. n.* Faire le beau parleur, quand on a le défaut contraire. (Etivey).

Parpointer. *v. a.* Exciter au travail. J'ai beau le parpointer, il n'en va pas plus vite. (Villeneuve-les-Genêts).

Parterrer. *v. a.* Atterrer, renverser par terre. (Brienon).

Pascrit. *adj.* Mort, perdu. (Puysaie).

Passelon. *s. m.* Echelon. Roffey).

Passier. *s. m.* Gerfaut, oiseau de proie. (Laduz).

Patache. *s. f.* Jeu d'enfant qui consiste à sauter sur le dos d'un camarade sans mettre les pieds sur une raie tracée exprès. (Soucy).

Patagauche. *s. m.* Maladroit. (Villiers-Bonneux).

Pataquiou. *s. m.* Homme à l'extérieur négligé, malpropre, grossier dans ses manières, grossier dans son langage. (Savigny).

Pataras. *s. m.* Toupie très-petite.

Patard. *s. m.* Double sou. Se disait surtout des gros sous de l'ancienne monnaie.

Patarou. *s. m.* Personne en colère. (Guillon). — Voyez Pantarou.

Patatas. *s. m.* Variété de loup-garou. — Jeune homme évaporé, jeune fille dissipée. (Puysaie).

Patène. *s. f.* Poignée par laquelle on prend un objet. (Sainpuits).

Patifou. *s. m.* Niais, bouffon qui amuse les autres à ses dépens. (Percey).

Patouffier. *s. m.* Lourdaud. (Villiers-Saint-Benoît).

Patter (Se). *v. pron.* Se salir de boue, se crotter. T'en as un' culotte pattée, mon pour' houme! — Se dit, adjectivement, de tout ce qui est malpropre. Viens ici, moue patté (moure sale), que j' te débarbouille. (Villeneuve-les-Genêts).

Patirat. *s. m.* Souffre-douleur. — Se dit surtout d'un enfant chétif, qui manque des soins les plus nécessaires.

Patoillis, Patouillis. *s. m.* Boue délayée, bourbier dans lequel on patouille, on met les pieds. (Plessis-Saint-Jean).

Patouiller. *v. a.* et *n.* Marcher dans la boue liquide, barboter.

Patouillon. *s. m.* Sale. (Soucy).

Patriquet. *s. m.* Mélange de beurre et de fromage battus ensemble. (Puysaie).

Patrouille. *s. f.* Sorte d'écouvillon, de fourgon pour balayer le four.

Patrouner. *v. n.* Mal faire le pain. (Merry-la-Vallée).

Pau (pour Pal). *s. m.* Piquet, échalas, paisseaux. (Ménades).

Paumillon. *s. m.* Avant-train d'une charrette. (Gurgy, Sougères-sur-Sinotte).

Pautre. *s. m.* Lit. (Charentenay).

Pautrer. *v. n.* Synonyme de patter. Se

dit d'une terre argileuse et humide qui tient aux pieds. La terre pautre, on ne peut plus entrer dans les vignes. (Saint-Florentin). — Employé activement, signifie fouler la terre humide.

Pauvrot. *s. m.* Mendiant. — Fait, au féminin, Pauvrosse. (Sénonais).

Pavotes. *e. f. pl.* Copeaux. (Soucy).

P'chée (pour Abechée, Béchée). — A Villeneuve-les-Genêts, on dit P'chie.

P'chon, Pochon, Pouchon (du latin *paucum*). *s. m.* Petit morceau, parcelle, un peu.

Péchais. *s. m.* Paisseau. (Girolles).

Pegneau, Pagneau, Panneau (du latin *pannus*). *s. m.* Treille de vigne plantée le long d'un champ pour en déterminer la limite. (Armeau, Courgis).

Pégosse. *s. m.* Pou. (Puysaie).

Peignon. *s. m.* Quantité de chanvre que le peigneur travaille à la fois, ou que le cordier s'enroule autour du corps pour filer. (Puysaie).

Peiniller. *v. n.* Peiner, plier sous le fait. Quand un arbre est chargé de fruits, ses branches peinillent. (Etivey).

Penâge. *s. f.* Punaise. (Girolles).

Penaille. *s. f.* Epi d'avoine; du latin *panicum* ou *panicula*. (Villiers-Saint-Benoît).

Penneauiller. *v. n.* Epousseter avec un panneau. (Percey).

Pépier, Peupier, Poupier. *s. m.* Peuplier. (Saint-Aubin-Châteauneuf, Villevallier, Laduz).

Perchée. *s. f.* Ligne, rangée de ceps dans une vigne.

Perlicher. *v. a.* Lécher, pourlécher. (Rogny).

Perlin. *s. m.* Nerprun, arbrisseau de la famille des rhamnées. — Perlin blanc, troène. (Perreuse).

Pernaillé, ée. *adj.* Qui a de gros yeux, des yeux vifs, bien ouverts. (Vallée d'Aillant).

Perneillé, ée. *adj.* Voir Pernaillé.

Perruche (prononcez pruche). *s. f.* Terrain pierreux. (Auxerre).

Personnier, *s, m.* Celui qui est associé avec un autre, soit pour un travail, soit pour une fête ou quelque partie de plaisir. — Personnière. *s. f.* Compagne de travail ou de plaisir. — A une noce, à une fête de village, un personnier a toujours sa personnière. (Villiers-Saint-Benoît).

Perteus. *s. m.* Pertuis, trou, passage. — Perteus de l'heus (pertuis de l'huis), chatière, trou au bas d'une porte. (Avallonnais).

Pétailler. *v. n.* Faire claquer un fouet, faire péter des bombes, des capsules, pour le plaisir de faire du bruit. (Puysaie).

Pétasse. *s. f.* Grande peur, qui donne la foire. On dit d'un poltron, d'un homme qui a peur : il a la pétasse.

Petaud, Peutaud. *s. m.* Vilain, laid, mal plaisant. — Ce mot, qui vient du latin *pes*, *pedis*, était le nom qui se donnait autrefois, par mépris, aux paysans, aux vilains (*villani*), qu'on enrégimentait dans les temps de guerre et qui marchaient toujours à pied. — Fait, au féminin, Pétaude. (Avallon). — Se dit aussi, dans la Puysaie, pour camisole.

Petonner. *v. n.* Gronder sans cesse. (Saint-Martin-sur-Ouanne, Villiers-Saint-Benoît).

Petonnier, Petonneux. *s. m.* Celui qui gronde toujours. (St-Martin-sur-Ouanne, Villiers-Saint-Benoît).

Pétrat. *s. m.* Homme lourd, grossier dans son langage, dans ses manières.

Pétriller. *v. a.* et *n.* Fouler aux pieds. (Cravant).

Pétrouiller (pour Patrouiller). *v. n.* Marcher, s'agiter en regardant, en cherchant, en fouillant de l'œil partout, comme les hommes de police ou les soldats d'une patrouille. — S'emploie aussi activement. Patrouiller les rues. Patrouiller les boues. (Courgis).

Pétroyer. *v. n.* Se dit d'un liquide gluant qui bouillonne. (Saint-Martin-du-Tertre).

Pétue. *s. f.* Pâture.

Pétuer. *v. a.* et *n.* Pâturer, paître. (Parly).

Peuchie. *s. f.* Vessie. (Saint-Germain-des-Champs).

Peue. *s. m.* Puits, source, fontaine. (Avallonnais et Tonnerrois). Du latin *puteus*.

Peufourle. *s. f.* Espèce de galette, qui se fait cuire à l'entrée du four, avant d'enfourner le pain. — On dit aussi Pifourne. (Montillot).

Peuille. *s. f.* Peuplier. (Fléys).

Peuple *s. f.* Peuplier. Du latin *populus*.

Peurchoux. *s. m.* Amorçoir. — A Vassy-sous-Pisy, ce mot se prononce en donnant un peu au *p* le son du *b*.

Peurgneau. *s. m.* Pruneau. — Au pluriel, se dit des yeux, des prunelles. All' en a des peurgneaux, cett'-là.

Peurjeu (lé). *s. f.* La prière. (Montillot).

Peurneuilleu. *s. m.* Prunellier. (Montillot).

Peurnoulat. *s. m.* Prune sauvage. (Châtel-Censoir).

Peurnière. *s. f.* Partie de la journée de 10 heures du matin à 2 heures. (Guil-

lon). — A Savigny-en-Terre-Plaine, on dit Pergnère et Pernière. Suivant l'instituteur de cette commune, le jour, dans les campagnes, est divisé en trois parties : du soleil levant à 9 heures, matinée ; de 9 heures à 3 heures, pernère ; de 3 heures au coucher du soleil, soirée. Le bétail va aux champs la matinée et la soirée ; il fait pernière entre les deux.

Peurtatout, Peurtantout. *s. m.* Goûter du tantôt, de l'après-midi. (Guillon, Sacy).

Peurter. *v. a.* Prêter.

Peurteux. *adj.* et *s.* Prêteur.

Peut, Peute. *adj.* Laid, vilain. (Avallonnais, Haute-Yonne). — Ce doit être une abréviation de Petaud, Peutaud.

Peutamès. *s. f.* Personne laide et mal gracieuse. (Etivey).

Peutoise. *s. f.* Dans le langage des vignerons d'Auxerre, s'entend d'une femme mariée.

Et puis j' disions sous les yeux de nous peutoises,
J' soumes pas si quiots que de nous laisser chaler.
(Chants popul. de l'Auxerrois. (collect. Lorin).

Peux. *s. m. pl.* Marécages ; terrains mouvants. (Diges, Seignelay). — Voyez Peue.

Peuzias. *s. m.* Enfant naturel. (Domecy-sur-Cure).

Pezeau, Paziau. *s. m.* Espèce de radis noir sucré, qu'on trouve dans les guérets. (Collan).

Piagis. *s. m.* Plaisir. (Argenteuil).

Piane. *s. f.* Brebis ; par allusion sans doute à la lenteur. (Champignelles).

Piasser, Piouler, Piauler. *v. n.* Imiter la voix, les cris des petits oiseaux, des petits poulets qui appellent leur mère. Du latin *pipilare*.

Piaule. *s. f.* Petite fille. (Champignelles).

Piauler. *v. n.* Pleurnicher. — Se dit aussi d'un fromage passé, dont la pâte semble fondre et se détacher de la piau, de la croûte.

Piauleux. *adj* Qui fait la peau, la piau. — Fromage piauleux, fromage dont la pâte semble fondre et se détacher de la croûte, qui n'est plus qu'une sorte de peau, de piau.

Piaute, Pioute, Pioutre (pour Peautre). *s. f.* Gouvernail. (Laroche, Auxerre).

Picaille. *s. f.* Argent, monnaie. (Armeau).

Picasse. *s. f.* Piquette, boisson faite de fruits macérés dans l'eau. (Villeneuve-les-Genêts).

Pichat, Pichet. *s. m.* Sorte de cruche de terre ayant à peu près la forme d'un broc, et fort en usage dans les pays vignobles.

Picocher. *v. a.* Picoter ; manger avec dédain, du bout des dents. (Puysaie).

Picot *s. m.* Pieu. — Perchot non ferré à l'usage des mariniers. (Argenteuil, Laroche, Auxerre).

Picouhée. *s. f.* Picorée, maraude. Eller à la picouhée, aller en maraude. (Lucy-sur-Cure).

Picoussiau. *s. m.* Pic-Vert. (Diges).

Pidance. *s. f.* Viande, fruits, légumes, tout ce qui se mange avec le pain, tout ce qui sert à l'alimentation de l'homme en dehors du pain. Il diffère en cela de pitance, qui comprend le pain aussi bien que le reste, et qui offre l'idée restreinte et peu relevée d'une sorte de portion congrue attribuée soit à un homme, soit à un animal, pour son repos. — Voyez Epidancer.

Pidence. *s. f.* Masse.

Pied-Jaune. *s. m.* Vigneron, ouvrier qui pioche la terre, qui a toujours les jambes et les pieds jaunis par la terre.

L' dimanche, quand j'allons au bal,
Pou r'garder danser,
J'entendons dire : Viens, j' régale !
Et j' soum' mis de coûté.
J'avons ben l' nez long d'une aune,
Car à chaque instant,
Y nous trait' tertous d' pieds-jaunes.
Dieu, qu' c'est-y vexant !
(Chants populaires de l'Auxerrois. (Collect. Lorin).

Pie-Ravâche. *s. f.* Pie-grièche. (Puysaie).

Piennes, Piounes, Pionnes. *s. f. pl.* Fils non tissés formant franges à l'extrémité d'une pièce de toile ou d'étoffe quelconque. (Puysaie).

Pieume. *s. f.* Plume. (Saint-Germain-des-Champs).

Pieumé, ée. *adj.* Chauve, plumé, déplumé. (Vassy-sous-Pisy).

Pieuque. *s. f.* Visière. (Vassy-sous-Pisy).

Piffette. *s. f.* Petit verre de liqueur. (Guillon).

Pifourne. *s. f.* Galette. (Vallée d'Aillant).

Pige. *s. f.* Mesure de longueur.

Pigeonner, Pigeotter. *v. n.* Végéter, reverdir, bourgeonner, en parlant des végétaux. (Saint-Florentin, Villechétive).

Piger. *v. a.* Mesurer ; prendre en faute.

Pignocher. *v. n.* Manger avec dégoût, sans appêtit, du bout des dents. (Puysaie).

Pignocheux. *s. m.* Qui mange avec dégoût, miette à miette, par petits brins. (Puysaie).

Pigrassis. *s. m.* Endroit humide où l'on a piétiné. (Pasilly).

Pigrat. *s. m.* Boue noire et fétide résultant du séjour des fumiers sur le sol. (Saint-Martin-du-Tertre).

Pilat. *s. m.* Roseau. (Bagneaux). Ce nom donné au roseau ne serait-il point une allusion à cette particularité touchante

de la passion, dans laquelle les soldats de Pilate, après avoir posé sur la tête de Jésus une couronne d'épines, lui mirent dans la main un roseau en guise de sceptre ?

PILON *s. m.* Tas de cailloux le long des routes. (Mailly-la-Ville et un peu partout).

PINAGUET. *adj. m.* Niais, sot, imbécile. — Signifie aussi engourdi.

Les bourgeois sont ben tranquilles
Quand j' cougnons chez Mâconnais,
Et quand j'on bu nout' rouquille
Je n' soum's pus si pinaguets.

Chants populaires de l'Auxerrois. (Collect. LORIN).

PINAJAT. *s. m.* Patois. (Percey).

PÎNARDE. *s. f.* Braillarde.

PÎNER. *v. n.* Piailler, Piauler. (Rugny).

PINERELLE. *s. f.* Espèce de cigale. (Saint-Bris).

PINGALLE. *s. f.* Sorte de pêle-mêle, de gâchis, de désordre. Mettre des choses en pingalle, les jeter au hasard, sans précaution, sans ordre, sur d'autres choses dissemblables, au risque des inconvénients, des accidents, des dommages qui peuvent en résulter. (Auxerre).

PIOLÉ, PIOULÉ. *adj.* Bigarré, moucheté, dont la peau est marquée de rousseurs. (Saint-Florentin).

PIOLÉE. *s. f.* Quantité de vin absorbée par un ivrogne. En a-t-il une piolée ? De *piot*, vin.

PIORNER. *v. n.* Pleurnicher, pleurer. (Tronchoy).

PIOTREUX. *adj.* Maladif. (Soucy),

PIOTTE. *s. f.* Pie.

PIOU. *s. m.* Gros pic, grosse pioche.

PIOÛLER, PIOUTER. *v. n.* Piailler, piauler. (Serrigny, Puysaie).

PIOÛLON. *s. m.* Enfant qui crie sans cesse: poussin qui piaille. (Puysaie).

PIOUNES. *s. f.* Fils non tissés à l'extrémité d'une pièce de toile. (Lainsecq). — Voyez Piennes.

PIOULER. *v. n.* Piauler. Les petits poulets pioulent. (Serrigny).

PIQUAROME, PIQUÉROME. *s. m.* Sorte de jeu d'enfant, qui consiste à ficher droit en en terre un bâton pointu. Gangantua jouait au piquéronne, instrument composé d'un petit cylindre de bois garni d'une pointe de fer à l'une des extrémités, à l'autre de deux cartes en forme d'ailes, et qu'ils s'amusaient à fiche ain, de loin, dans une porte, dans une planche ou un volet. C'était sans doute une variété du piquarome de Gargantua.

PIQUE DU JOUR. *Locution* fort usitée. La pointe du jour, l'aurore.

PIQUENOCHER, PIQUENOTER. *v. n.* Manger sans faim, avec dédain, comme par grâce, et du bout des dents.

PIQUENOTEUX. *s. m.* Qui mange avec dédain, en épluchant.

PIQUIEUX, PITIEUX. *adj.* Qui a de la pitié, qui est compâtissant. Dans l'Auxerrois, dans la vallée d'Aillant, un homme dur, qui se laisse toucher difficilement, est un homme qui n'est gué piquieux.

PIROUELLE. *s. f.* Sorte de jouet consistant en un moule de bouton ou en un petit morceau de bois rond, ordinairement plat ou convexe, traversé par un pivot sur lequel on le fait tourner, en lui imprimant avec l'index et le pouce un mouvement rotatoire. Synonyme de tonton.

PISSEROTTE. *s. f.* Petite poignée de brins de glui passée dans le trou d'un cuvier à lessive, pour régulariser l'écoulement du lessu. (Auxerre).

PITARNIER. *s. m.* Bouteille de terre. (Migé).

PITE. *s. f.* Jeune poule.

PITON. *s. m.* Jeune poulet. (Courson).

PITOUE. *s. f.* Trempée au vin. (Bazarnes). — A Montillot, on dit Pitot.

PÎTRER. *v. n.* Marcher sur, fouler aux pieds. Tu pîtres sur ma robe. Villeneuve-les-Genêts).

PITROUILLER. *v. n.* Aller et venir. (Merry-la-Vallée). — Voyez Pétrouiller.

PLACIAU. *s. m.* Terrain vague, inculte. — Espace carré, planté d'arbres.

PLAINCHI. *s. m.* Plancher. (Domecy-sur-le-Vault).

PLANCHÉ, ÉE. *adj.* Couché, renversé par terre. — Blés planchés, blés couchés, renversés par le vent sur leur planche, sur les sillons. (Saint-Florentin).

PLAQUIAU. *s. m.* Nénuphar. (Villeneuve-les-Genêts).

PLÂREAU. *s. m.* Serpette de vendangeur. (Domecy-sur-le-Vault).

PLATEAU, PLATIAU. — Voyez Plaquiau.

PLATINE. *s. f.* Langue de babillard.

PLATON. *s. m.* Ecuelle de terre, petit plat. (Chigy).

PLAUD. *s. m.* et *adj.* Lourdaud.

PLAYON. *s. m.* Perche, morceau de bois souple employé pour serrer une chaîne ou une prolonge qui lie ou maintient des pièces de bois, des bourrées, un chargement quelconque sur une voiture.

PLÉGER, PLESSER. *v. a.* Ployer. Plesser une branche d'arbre.

PLEMEUE, PLEMEURE. *s. f.* Pelure de fruit.

P'LEUE (pour Pelure). *s. f.* Friche, terre inculte. (Plessis-du-Mée, Arcy-sur-Cure).

PLEUS. Voyez P'leue.

PLÉYURE, PLAYURE. *s. f.* Lien de paille ou de chanvre pour accoler la vigne. (Saint-Florentin).

PLOMBURE. *s. f.* Vernis à base de plomb

qui recouvre la poterie de terre. (Puysaie).

Plongeon. *s. m.* Tas de foin composé de plusieurs viottes ou veuillotes réunies. (Chablis).

Plot. *s. m.* Un peu; du latin *paululum*. (Argenteuil, Etivey).

Plot. *s. m.* Piège à rats. (Guillon).

Plot. *s. m.* Palet. (Rugny).

Plot. *s. m.* Sellette faite d'un petit tronc de bois, d'un billot monté sur trois pieds. (Arcy-sur-Cure). — Voyez Plout.

Plougnat. *s. m.* Grossier, lourdaud.

Plout. *s. m.* Tronc de chêne ou d'orme monté sur trois pieds, qui sert pour hacher et couper la viande dans les cuisines.

Ploute. *s. f.* Berge de lavoir, poutrelle. (Vallée d'Aillant).

P'nné, Penné, Panné (du latin *pannus*, pan). *s. m.* Le pan de derrière d'une chemise.

Et son p'nné passait
Avec la dorur' qu'il portait.
(Vieille chanson populaire).

Pochenot, Pouchenot. *s. m.* Un peu. (Saint-Brancher).

Pocheton. *s. m.* Petite poche, gousset.

Pocone. *adj.* Sale. (Chigy).

Poêlier (prononcez Poëhier). *s. m.* Châssis auquel on suspend les poêles, la batterie de cuisine.

Poichenot. *s. m.* Un peu. (Avallonnais). — Voyez Pochenot.

Poichon. *s. m.* Peu, petite quantité.

Poilière. *s. f.* Endroit du jardin où sont semés, où poussent les petits pois. (Rogny).

Poine, Poingne. *s. f.* Peine, chagrin. (Cravant, Savigny-en-Terre-Plaine).

Pointe. *s. f.* Cierge. (Soucy).

Poirillat. *s. m.* Petit poirier sauvage. (Etivey).

Poiser. *v. n.* Prendre l'eau dans ses chaussures en marchant. (Villiers-Saint-Benoît).

Poison. *s. f.* Se dit d'une femme, d'une fille méchante, à langue vénimeuse.

Poitron. *s. m.* Sorte de grosse prune. (Auxerre).

Poitronnier, Poitrougnier. *s. m.* Sorte de prunier qui produit les poitrons.

Poncelot. *s. m.* Petit pont consistant ordinairement en quelque madrier jeté sur un ruisseau.

Ponot. *s. m.* Homme qui s'occupe trop des détails du ménage, qui aime à faire de petits ouvrages de femme. C'est un synonyme de miton, de pondeux.

Ponu. *partic. prés.* de Poner, pondre. La poule a ponu. Des œufs tout frais ponus.

Popin. *s. m.* Trou d'eau. (Armeau).

Poplin. *s. m.* Jeune peuplier. (Lasson, Neuvy-Sautour).

Poque. *s. f.* Sac, poche. — Par extension, petit trou fait au pied d'un mur ou sur une place, et dans lequel les enfants s'amusent à jeter des billes, des pièces de monnaie, des vieux clous ou autres objets de ce genre, de manière à n'y faire rentrer, sous peine d'avoir perdu, que le nombre déterminé par l'un des joueurs. La poque était encore, il y a quelques années, un jeu fort usité parmi les enfants d'Auxerre, qui, pour la plupart, prononçaient ploque. Du latin *pocca*.

Poqueux, euse. *s.* et *adj.* Difficile dans le manger. (Sénonais).

Porchat. *s. m.* Passereau. (Avallonnais).

Porcilière. *s. f.* Soue à cochons. — On dit aussi porcelière. (Chigy).

Porion. *s. m.* Le derrière. (Guillon).

Poron. *s. m.* Grosse pierre unie. (Guillon). — A Montillot, pierre ronde. — A Sermizelles, gros caillou rond de rivière.

Posette. *s. f.* Réseau en forme de poche. (Villiers-Saint-Benoît).

Postillon. *s. f.* Particule de salive lancée en parlant. Les orateurs parlementaires, les avocats, les prédicateurs qui ont des brèches dans la mâchoire sont fort sujets à lancer des postillons.

Postraille. *s. f.* Troupe d'enfants. (Armeau).

Potée. *s f.* Tas, monceau de paille ou de fourrage. (Sormery).

Poteux, Potou. *s. m.* Péteux. (Guillon).

Potrou. *s. m.* Personne sale, vêtue de haillons. (Etivey).

Poué. *s. m.* Puits.

Pouèche, Poiche. *s. f.* Poche, sorte de grande cuiller en forme de coupe pour servir le potage. Du latin *poculum*.

Pouéer, Poiger, Poiser (pour Puiser). *v. n.* S'enfoncer dans la boue, prendre l'eau dans ses chaussures. (Diges, Puysaie).

Poueine. *s. f.* Peine. (Montillot).

Pouffiasse. *s. f.* Fille de mauvaise vie.

Pougnie. *s. f.* Poignée. (Avallonnais). Du latin *pugnus*.

Pouillasserie. *s. f.* Habitation misérable, malpropre, sordide. — Se dit aussi, figurément, des personnes qui vivent dans la malpropreté et la misère. De *pou*.

Poulas. *s. m.* Coquelicot. (Bessy).

Poule-à-Gâtron. *s. m.* Enfant sale, dégoûtant, que sa mère ne surveille pas et laisse vagabonder et traîner par les rues. (Etivey). — Voyez Gâtron.

Poulette. *s. f.* Abréviation d'ampoulette, petite ampoule. J'ai des poulettes plein les mains. (Arcy s-Cure et à peu près partout).

Poulton. *s. m.* Peloton. (Druyes).

Poumâche. *s. f.* Sorte de salade, la même que la mâche ou doucette.

Pouner, Poner, Ponner. *v. a.* et *n.* Pondre. (Puysaie et un peu partout).

Pounot. *s. m.* Pondeux, homme qui fait l'ouvrage d'une femme. (Etais).

Pounoué. *s. f.* Pelote de graisse sous le ventre d'une oie. (Sommecaise).

Poupas. *s. m.* Nénuphar. (Annay-sur-Serein).

Poupiat. *s. m.* Bardane. (Argenteuil).

Pouquiotte. *s. f.* Pochette d'enfant. Du latin *pocca, poccella.* (Puysaie).

Pour (En). *Locut. prépos.* En échange. Donne-moi ça en pour.

Pour ça. *Locution adverb.* Cependant, néanmoins, nonobstant. (Très-usité à Auxerre).

Pourchas. *s. m.* Celui qui est habile à se tirer d'affaire, à qui tout est bon, tout profite. — Se dit aussi pour savoir-faire, adresse, habileté. Il est d'un bon pourchas.

Poure. *s. m.* et *f.* Pauvre. Mon poure houme. Ma poure femme. Les poures de Guieu (les pauvres de Dieu).

Pourée, Pourrée. *s. f.* Poirotte, plant de poireaux. (Saint-Florentin).

Pourgaler. *v. a.* Poursuivre, pourchasser. (Coutarnoux, Etivey).

Pourrieux. *s. m.* Gésier. (Etivey).

Pourrisson. *s. m.* Lit, oreiller d'enfant remplie de menues pailles, de balles d'avoines ou de feuilles de hêtres.

Pousse. *s. f.* Poussière. (Sainpuits).

Poustéger. *v. a.* Gronder, malmener, pousser quelqu'un par les épaules.

Pouteau, Poutiau. *s. m.* Pot à eau, petit pot en général.

Poutée. *s. f.* Meule de foin. (Turny). — Voyez Potée.

Poutue, Pouture. *s. f.* Pâtée composée de pommes de terre cuites, de son et d'eau grasse mélangés pour l'engraissement des pourceaux.

Poyaudin. *s. m.* Habitant de la Puysaie.

Pré. *s. m.* Gésier. (Argenteuil).

Prêtot. *s. m.* Petit prêtre, enfant de chœur. Se dit particulièrement de celui qui assiste l'officiant à l'autel, et qui porte une soutane noire au lieu d'une rouge.

Preuvat. *s. m.* Espèce de champignon des bois. (Etivey).

Proserpine. *s. f.* Fille coureuse et de conduite légère. (Soucy).

Prou. *adv.* Assez, beaucoup. On dit d'une chose dont on ne veut pas, qu'on n'en veut ni peu ni prou.— Prou ben. *Locut. adverb.*. Assez bien, parfaitement, très-bien. (Avallonnais).

Prougner. *v. a.* et *n.* Provigner. (Vincelottes).

Proulouée (pour Prolouère). *s. f.* Grosse chaîne servant à l'attelage des bœufs. (Avallonnais).

Proune. *subs. f.* Porte à claire-voie. (Fresne).

Prue, Pruse. *s. f.* Présure.

Psilles. *s. f. pl.* Vêtements. (Poilly-sur-Serein).

Pulain. *s. m.* Troëne. (Puysaie).

Pénaïa, Punaillat. *s. m.* Bois punais, fusain. (Saint-Florentin, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

Punaseau. *s. m.* Troëne. (Argenteuil).

Pupue. *s. f.* Huppe, oiseau.

Purer. *v. a.* Presser des fruits, des légumes, pour en exprimer la pulpe, de l'oseille ou des épinards cuits, pour en exprimer l'eau.

Put, Pute. *adj.* Laid, malséant. (Irancy). Du latin *putidus.*

Putaud (du latin *putidus*) *s. m.* Homme laid ou de mauvais renom. — Au féminin, putaude. (Courgis).

Putrat, Putrin. *s. m.* Jus de fumier, purin ; boue fétide qui en résulte. (Vertilly).

Q

Quartelle. *s. f.* Morceau d'un quartier. Une quartelle de pomme. Le quart est plus gros que la quartelle. — On dit ausst quartelot dans le même sens.

Qu'avis, Qu'avis donc ? *Locut. interrog.* Pourquoi, pourquoi donc ? Pourquoi ça ? De quel avis ? (Puysaie).

Quenoux. *s. m.* Sauvageon sur lequel on ente les cerisiers. Dans les usages du Tonnerrois, le quenoux n'est pas considéré comme arbre à haute tige.

Quercoualle. *s. f.* Hanneton.

Querger. *v. n.* Crier. (Châtel-Censoir).

Querriot (pour Criot). *subs. m.* Terre crayeuse.

Quernet. *adj.* Qui incline la tête à droite ou à gauche. (Guillon).

Quersiller (pour Cressiller). *v. n.* Frissonner, ressentir par tout le corps un certain frémissement, un malaise subit et désagréable sous l'impression d'un mouvement de crainte ou de terreur, ou bien



au grincement de deux corps qui crissent en se frottant.

Queucher. *v. a.* Casser. Queucher des noix. (Soucy).

Queuder. *v. n.* Terme de vendange. Remplir des queues, des fûts, en plus grand nombre qu'on avait calculé; en d'autres termes, récolter au-delà de ses espérances.

Queugner (pour Cogner). *v. a.* Bossuer. C'est l'effet pour la cause : un objet est bossué, parce qu'il a été queugné. (Perreuse).

Queure. *v. a.* et *n.* Cuire. (Arcy-sur-Cure, Andryes). Du latin *coquere*.

Queut, eute. *participe passé* du verbe Queure. Cuit, cuite. (Arcy-sur-Cure).

Queutin. *s. m.* Agneau. Voir Queuton. (Forêt d'Othe).

Queutine. *s. f.* Agnelle, jeune brebis qui n'a pas encore porté. (Perrigny-les-Auxerre). — Voir Queuton et Queutin.

Queuton, Queutonne. *s. m.* et *f.* Appellations sarcastiques données au mouton et à la brebis à cause de leur courte queue. (Armeau).

Quia-Quia. *s. m.* Litorne, oiseau du genre des grives, ainsi appelé par onomatopée. (Puysaie).

Quiasseux (pour Classeux. *s. m.* Ecolier, celui qui va en classe. (Ménades).

Quiau. *s. m.* Tuyau. Se dit aussi de la tige creuse du blé, des pommes de terre et en général de toutes celles des plantes similaires. — A Auxerre, les pêcheurs appellent quiau, le tuyau de plume, garni ou non d'un bouchon, qui sert à maintenir sur l'eau la partie de la ligne qu'on laisse flotter, et qui, quand il oscille et s'enfonce, indique qu'un poisson mord ou se trouve pris à l'hameçon. — Quiau, quiot, s'emploie aussi adjectivement, à Auxerre, pour, sot, niais, imbécile, sans doute par allusion à l'idiotisme du quiau de la ligne, qui, inconscient et inerte, tantôt semble dormir là où l'eau sommeille, et tantôt se meut stupide sous l'impulsion du courant ou des tiraillements d'un poisson.

> Quand je couche avec ma quertienne
> D' me l'ver je n' suis pas si quiot;
> A la cloche de Saint-Equenne
> J' faisons beu itout le sourghiot.
>
> (Chants populaires de l'Auxerrois. (Collect. Lorin).

Quignot. *s. m.* Gosier. (La Celle-Saint-Cyr).

Quillade et Quillasse. *s. f.* Glissoire. Voyez Quiller.

Quillaud, aude. *adj.* Glissant, poli, luisant. (Perreuse).

Quiller. *v. n.* Glisser.

Quillette. *s. f.* Petit poulain, sorte d'échelle massive, en usage sur les ports pour le chargement et le déchargement des fûts de petite dimension. De quiller, glisser. (Auxerre).

Quinquoux. *s. m.* Boudeur. (Vassy-sous-Pisy).

Quinitte. *s. f.* Lit. (Soucy).

Quinze-Onces. *s. f.* Dénomination ironique donnée aux personnes jeunes, légères et de petite taille. (Vassy-sous-Pisy). — On dit au reste, à peu près partout. d'une personne vive et preste en ses mouvements, qu'elle ne pèse pas quinze onces.

Quiousser. *v. n.* Pour Criousser, crier souvent, pleurnicher. (Courgis).

R

Rabâtée, Rabâtelée. *s. f.* Foule, grande quantité.

Rabâter, Rabeuter. *v. n.* Faire du bruit en remuant, en agitant, en fouillant.

Rabeuiller, R'beuiller, Rebeuiller. *v. a.* et *n.* Remuer, chercher, fureter, farfouiller, bouleverser; figurément, s'occuper à des riens. (Courgis, etc.).

Rabeuter. *v. a.* et *v. n.* Rabâcher. (Sermizelles).

Rabicoin. *s. m.* Petit coin. (Saint-Sauveur, Tonnerre).

Rabidole. *s. f.* Rave ronde, navet du Limousin. Diminutif de Rabe, Rabi, Rabiau; en français, Rabiole. (Etais).

Rabidoler. *v. a.* Abattre avec une gaule. Rabidoler des noix. (Bligny-en-Othe).

Rabillons. *s. m. pl.* Morceaux de menu bois. (Armeau).

Rabobiner. *v. a.* Rapetasser. (Villiers-Bonneux).

Rabot. *s. m.* Pilon pour battre le beurre. (Villiers-Saint-Benoît).

Raboulâtrer. *v. adj.* Raccommoder. (Grandchamp).

Raboyée. *s. f.* Nichée de petits oiseaux. (Mâlay-le-Vicomte). — Ce mot doit être une altération de Rabouillère, terrier de lapins, nid où la lapine fait ses petits.

Raboyère (pour Rabouillère). *s. f.* Terrier, creux, trou, cavité. (Villiers-Bonneux). — Voyez Raboyée.

Racafouer. *v. a.* Humilier. (Perreuse).

Racanette. *s. f.* Roseau dont les pani-

oules servent à faire des balais. (Saint-Florentin).

Râche. *s. f.* Teigne, maladie de peau qui s'attaque à la tête.

Râchée. *s. f.* Touffe de bois. (Soucy).

Rachelotage. *s. m.* Rattachage des faïences cassées au moyen de fil de fer; en général, toute réparation minime ou grossière.

Racheloteux. *s. m.* Celui qui rattache, qui raccommode les faïences cassées.

Râcheux. *adj.* Qui a la râche, la teigne, une maladie de peau quelconque à la tête.

Rachot. *s. f.* Pissenlit. (Rugny).

Racmailler, Rencmailler (sans doute pour Remmailler). *v. n.* Raccommoder, repriser sans cesse les mêmes mailles. — Au figuré, répéter à chaque instant la même chose. (Mâlay-le-Vicomte, Plessis-Saint-Jean).

Racot. *s. m.* Plant de vigne sans racines. (Nailly, Véron). — Sarment, à Soucy.

Racouéter, Racointer. *v. a.* Chercher des retours. (Mézilles). — Répéter souvent la même chose en grommelant.

Radiner. *v. a.* Enlever le grattin, le râclon d'un poêlon, d'une tourtière, en grattant. — Par extension, frotter l'un sur l'autre deux corps durs pour en obtenir un grincement désagréable. (Chastenay).

Radis, Rasis. *s. m.* Etoffe rayée. De Radier, rayer. (Bléneau).

Radoire. *s. f.* Instrument en usage dans les halles et marchés pour niveler le blé dans la mesure. (Joigny).

Rafficher (Se). *v. pronom.* Se moquer, prendre plaisir à dire ou à faire des choses désobligeantes pour autrui. (Villiers-Saint-Benoît, Villeneuve-les-Genêts).

Raffut. *s. m.* Grand bruit, tapage.

Raffuter. *v. a.* Raccommoder. — Battre, gronder, tarabuster.

Ragadonner. *v. a.* Rapiécer. (Villiers-Saint-Benoît).

Ragasse. *s. f.* Pluie soudaine, qui tombe fort et qui passe vite.

Ragonner. *v. a.* et *n.* Gronder, parler en grognant, en faisant des reproches, en maugréant. — Répéter à chaque instant la même chose.

Ragot. *s. m.* Plant de vigne d'un an. (Armeau). — Au pl., redite d'observations, de gronderies déraisonnables, ennuyeuses. Il est insupportable avec tous ses ragots.

Ragot. *s. m.* Taureau. (Domecy-sur-Cure).

Ragoter. *v. n.* Radoter, gronder, faire des bavardages, des cancans, des ragots. (Civry, Sainpuits, Soucy).

Ragriffer. *v. a.* Rattraper, reprendre ce qu'on avait laissé échapper. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Raguiner. *v. n.* Ronger, faire du bruit à la manière des rongeurs. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Raidée. *s. f.* Radiée (Radius), pour rayon. — Raidée de soulet, échappée de soleil à travers un nuage. (Puysaie). — A Auxerre, on dit une râlée de soleil, râlée sans doute pour raidée.

Raie (En). *locut. adv.* L'un portant l'autre, en moyenne. (Soucy).

Raim, Rain (du latin *ramus*). *s. m.* Branche d'arbre, brin de fagot, houssine. Un rain de bois ou, simplement, un rain.

Raing (qu'on prononce Rain). *s. m.* Rang, rangée; suite de bateaux attachés à la queue l'un de l'autre et marchant sous la direction d'un bateau maire (major). (Canal de Bourgogne, Laroche, Auxerre).

Raînette, Renotte. *s. f.* Petit lézard. (Béru, Annay-sur-Serein).

Rale. *s. f.* Râfle, grappe de raisin dont les grains ont été détachés.

Râle. *s. m.* Rainette, sorte de petite grenouille. (Saint-Sauveur).

Râlé, ée (pour Raîlé, de raie). *partic. p.* et *adj.* Rayé. — On dit substantivement, à Auxerre, une râlée de soleil. Voyez Raidée.

Ralon. *s. m.* Chicot sur la tige d'un arbre mal élagué. (Villiers-Saint-Benoît).

Ralu, ue. *adj.* Se dit d'un arbre noueux, dont les branches contournées manquent de symétrie. — Se dit aussi de tout individu aux habits râpés, au visage fruste, disgracieux, mal venu. — On l'emploie quelquefois substantivement. C'est un ralu.

Raluchon. *s. m.* Enfant chétif et malingre. Diminutif de Ralu.

Ramaiser. *v. a.* Calmer, apaiser, réconcilier. (Grandchamp, Rogny). — Se ramaiser. *v. pron.* Cesser de crier, de pleurer, en parlant d'un enfant. Villiers-Saint-Benoît).

Rambillot. *s. m.* Nombril. (Ménades).

Ramée. *s. f.* Espèce de tente formée de perches et de branches d'arbres garnies de leur feuillage vert, qui, dans les assemblées champêtres et les foires, sert à abriter les buvettes et les restaurants rustiques. (Sommecaise).

Ramier. *s. m.* Dans la Puysaie, endroit de l'habitation où le paysan amoncelle les branchages qui doivent servir à son chauffage journalier.

Ramiouler (pour Remiauler). *verbe n.* Aboyer. (Sainpuits).

Ramoniquin. *s. m.* Rémouleur. (Armeau).

Rancart. *s. m.* Sorte de râtelier fixé le long d'un mur et dans lequel sont plan-

tées des chevilles auxquelles on suspend les objets inutiles ou qui ne servent plus. Mettre au rancart, c'est donc mettre au rebut; se dit au propre et au figuré. (Un peu partout).

Ranche. *s. f.* Rangée. Saint-Martin-sur-Ouanne).

Rantanteu (sans doute pour Retenteu). *s. m.* Flûte d'écorce de noisetier. (Festigny. — Rantantou, à Domecy-sur-Cure).

Rapatter (Se). *v. pron.* Savoir se servir de ses pattes, se rattraper aux branches. (Perreuse). — Se dit au propre et au figuré.

Raper. *v. a.* Attraper, prendre, saisir vivement. Du latin *rapere.* (Armeau).

Rapiat. *s. m.* Qui est avare, qui gratte, qui rapine. Voyez Raper.

Raquenaille. *s. f.* Marmaille. (Villeneuve-les-Genêts).

Raquer. *v. n.* Manquer, échouer.(Soucy).

Raquiner. *v. a.* Produire un bruit léger, sec et continu. (Villiers-Saint-Benoît).

Rassette. *s. f.* Grande corbeille. (Etivey).

Râquioux. *s. m.* Boueur, celui qui râcle, qui enlève les boues.

Ratichon. *s. m.* Balai usé. (Armeau).

Rauble, Rouable. *s. m.* Instrument de bois ou de fer, pour retirer la braise du four.

Rauche. *s. f.* Iris des prés. (Villiers-Saint-Benoît.

Raue. *s. f.* Raie, rigole dans un champ. Une raue couverte.

Rauquenailler. *v. n.* Répéter toujours la même chose. (Sens). Voir Racmailler.

Rauquenailleux. *adj.* et *s.* Qui se répète sans cesse. (Sens).

Ravatelées. *s. f. p.* Paroles dépourvues de sens, niaiseries, insanités.

Ravâter (pour Rabâter). *v. n.* Remuer vivement. (Argentenay).

Raveux. *s. m.* Loir, Lérot, ainsi appelé sans doute, parce qu'il mange les raves dans les champs.

Raviner. *v. n.* Se dit, figurément, d'un individu qui, ayant toujours faim et ne pouvant se rassasier, mange sans cesse et avidement. (Saint-Florentin).

Ravougeau, Ravougeot, Ravouseau. *s. m.* Rat des champs, loir, lérot. (Guillon, Argenteuil, Argentenay). — Voyez Raveux.

Ravourgis. *s. m.* Chauve-souris. Serrigny).

R'cas, Recas. *s. m.* Nom sous lequel on désigne, à Coulours, l'huile de seconde pression. Quand on a pressé une première fois, on casse les tourteaux, on les fait chauffer, et puis on les remet sous la presse.

Rebalter. *v. a.* Couper le haut des talles de la vigne, lorsqu'elles dépassent les paisseaux. (Perrigny-lès-Auxerre).

Rebeuiller. *v. a.* Donner à la vigne une deuxième façon. (Guillon).

Rebeuiller. *v. n.* et *v. a.* Fureter, chercher, fouiller; mettre de menus objets en désordre. (Prégilbert).

R'blanchir (Se). *v. pron.* Mettre du linge blanc, des vêtements plus propres que ceux que l'on porte d'habitude. Se dit fréquemment dans la classe ouvrière.

Rebourgeonner. *v. n.* Raconter les choses comme elles sont. (Percey).

Rebramer. *v. a.* et *n.* Récrier. Le cerf brame et rebrame. — On dit aussi, figurément, d'un homme qui se plaint vivement d'avoir faim et soif, qu'il rebrame la faim et la soif.

Rebrasser. *v. a.* Accoler les jeunes sarments. (Serrigny).

Rébreuiller, crier pour se plaindre.

Rebreyer. *v. n.* Ruminer. (Percey).

Recacoiller. *v. n.* Se dit des noix qhi perdent leur coque verte avant leur maturité. (Mâlay-le-Vicomte).

Recasse. *s. f.* Voyez R'cas. Huile de recasse. (Villiers-Saint-Benoît).

Recasser. *v. a.* Semer une seconde fois du blé dans un champ qui vient d'en donner. (Perrigny). — Labourer en travers des sillons. (Tannerre).

Recassis. *s. m.* Labour fatt en travers des sillons. (Tannerre).

Recassis. *s. m.* Sorte de goûter, de petite collation faite entre deux repas. (Auxerre).

Recès. *s. m.* Partie d'une rivière, en dehors du chenal navigable, où les mariniers garent et mettent leurs bateaux à l'abri. — Les pêcheurs donnent aussi le nom de Recès aux excavations plus ou moins profondes dans lesquelles se cache, se retire quelquefois le poisson. Du latin *recessus.*

Rechaner, Rechagner. *v. n.* Braire, hennir.

Rechâtrure, Erchâtrure. *s. f.* Réparation maladroite d'une déchirure. (Gisy-les-Nobles).

Réchauferdi. *s. m.* Chaud et froid causant une maladie. Il a pris un réchauferdi. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Réchauferdir (Se). *v. pronom.* Avoir chaud et froid. (Ibid.).

Recogner (Se), R'cogner (Se). *v. pron.* Se remettre en état, se guérir, se rétablir. (Sainpuits).

Recorder. *v. a.* Faire lire. (Rogny). — Faire apprendre une leçon par cœur. (Etivey).

Recordon. *s. m.* Fruit avorté. (Etivey).

Recoutrer, Raccoutrer. *v. a.* Raccommoder. (Montillot).

Recreuchis. *s. m.* Mauvaise huile. (Pasilly).

Recrue. *s. f.* Petit bois qui longe une pièce de terre. (Chevillon).

Redevance (A la). *locut. adv.* Au-devant — Aller à la redevance de quelqu'un, aller au-devant de lui.

Redonder. *v. n.* Sauter, rebondir. (Soucy).

Redouiller. *v. a.* Houspiller.

Reficher (Se). *v. pron.* Reprendre son aplomb, se replanter sur ses pieds, se rattraper après avoir perdu l'équilibre. (Percey).

Refourrée. *s. f.* Ration de fourrage pour les bestiaux. (Villiers-Bonneux).

Refourrer. *v. a.* Donner aux animaux domestiques leur ration de fourrage. (Ibid.)

Refrillé, ée. *adj.* Qui a froid, qui grelotte. (Annay-sur-Serein).

Reginguer. *v. n.* Regimber, sauter, ruer, cabrioler. (Annay-sur-Serein).

Regiper, Ergiper. *v. n.* Sauter, sautiller, regimber, tressaillir. (Vassy-sous-Pisy). — Se Regiper. *v. pron.* Prendre sa revanche, se rebiffer. (Champignelles).

Regipiau. *s. m.* Petit tronc d'arbre, rejet, nouvelle pousse. (Bligny-en-Othe). — Ressort, réaction, rebondissement. (Rogny).

Regogner. *v. a.* Arrêter. (Quincerot).

Regroulé, ée. *adj.* Qui a froid. — Etre regroulé, avoir froid. (Soucy).

Reguerner (pour Regrener). *v. a.* Ramasser sur une assiette, sur un plat, les menus restes, les bribes qu'on y a laissés. (Gisy-les-Nobles).

Regricher (Se). *v. pron.* Se redresser, se rebiffer, tenir tête, se révolter. — S'emploie aussi neutralement. Ses cheveux regrichent tellement, qu'on croirait toujours qu'il est mal peigné.

Reguinfer. *v. a.* Redresser. (Argentenay).

Reingnée. *s. f.* Colonne vertébrale. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Rejaguer. *v. n.* Ressauter, rebondir. (Bussy-en-Othe).

Rejanner, Rejaugner, Rejogner (pour Rechaner). *v. a.* Echarnir, singer, contrefaire le langage, les gestes de quelqu'un. (Collan, Etivey, Fléys).

Rejauber. *v. n.* Ricocher, ressauter, rebondir. (Percey).

Rejaud. *s. m.* Ressaut, rebondissement, ressort. — Rejaud de la terre, humidité qui ressort de la terre, qui, l'hiver, se congèle à sa surface et qui, en cet état, se combinant avec la première pluie d'un dégel, forme ce qu'on appelle le verglas. (Saint-Florentin, Puysaie).

Rejonfler. *v. n.* Sourdre, jaillir. (Soucy).

Rêle. *s. f.* Crécelle. (Soucy).

Rémanence. *s. f.* Chose de peu de valeur, abandonnée, délaissée. (Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes). Du latin *remanere.* — Au plur., Rémanences (*remanentia*), restes d'un repas (Etivey).

Rembounir, Rembonnir (pour Rabonnir). *v. a.* Améliorer, redonner, ajouter de la qualité. (Montillot).

Remroussiller. *v. a.* Recourber, river un clou en le courbant. (Etivey).

Rembrincher. *v. a.* Recourber, river, émousser la pointe d'un clou, d'une aiguille, etc. (Percey).

Rembrun. *s. m.* Air sombre, triste ou mécontent que laisse voir une personne sur sa figure. (Etivey). — De Rembrunir.

Remmancheux. *s. m.* Rebouteux, celui qui fait métier de réduire les luxations et les fractures. (Puysaie).

Remoinger. *v. a.* Remmancher. (Vassy).

Remordre (Se). *v. pron.* Avoir des remords, se repentir. (Mézilles).

Remparer. *v. a.* et *n.* Recueillir, attraper, se saisir. C'est une des formes populaires du verbe s'emparer. Les enfants, dans leurs jeux, les ouvriers, dans leurs travaux, se disent souvent entre eux : Rempare! pour saisis-toi, empare-toi de ce que je vais te lancer. (Auxerre). — A Saligny, on dit Réparer.

Renarder. *v. n.* Lanterner, muser, s'attarder. (Perreuse).

Renchaler. *v. a.* et *n.* Rattraper, saisir. (Auxerre).

Renchardir. *v. n.* Renchérir, augmenter de prix. (Sommecaise).

Rencoulu, ue. *adj.* Qui a le cou très-court et enfoncé dans les épaules. (Mézilles).

Renfroumis. *s. m.* Enclos. (Sainpuits).

Rengrigner. *v. n.* et Se rengrigner. *v. pron.* Devenir plus grave, empirer. Du vieux mot Greigneur, qui se disait autrefois pour plus grand. (Puysaie).

Rentiau. *s. m.* Petit rentier n'ayant que des ressources à peine saffisantes pour le faire vivre. (Saint-Florentin).

Répétiotir (l'*r* final ne se prononce pas). *v. a.* Rapetisser.

Requinquer. *v. a.* Faire une demi-toilette, donner un certain air, un certain agencement à sa toilette ou à celle d'une autre personne. Requinquer ses filles. — Se requinquer. *v. pron.* S'approprier, se donner un certain petit air. (Auxerre).

Resous, Résoudre (pour Résolu, ue). *partic. p.* du verbe Résoudre. Déterminé,

hardi. Un garçon résous. Oh! moi, monsieur, je n'suis gué résoude.

RESSITER. *v. a.* Rasseoir. — SE RESSITER. *v. pron.* Se rasseoir. Voyons! vous vous ressiterez ben un peu.

RESSOUDER. *v. n.* Ajouter un sou à d'autres sous, une quantité de monnaie déterminée à une autre donnée déjà, parce qu'on l'exige de vous. Ce que tu me donnes là ne fait pas tout-à-fait mon compte, il faut que tu ressoudes. (Auxerrois).

RESSOUPE. *s. f.* Bas du pied d'un arbre arraché. (Merry-la-Vallée).

RETAIS. *adj.* Celui dont le caractère est sombre, mélancolique. (Savigny).

RETINTON. *s. m.* Petite noce. (Pasilly).

RETIRANCE. *s. f.* Demeure, refuge, domicile.

RETOURNATE. *s. f.* Clayon de fromages. (Coulours).

RETOURNETTE. *s. f.* Tresse de paille circulaire pour dresser les fromages. (Plessis-Saint-Jean).

RÉTRILLONNER. *v. n.* Rogner sur tout, lésiner, agir en avare.

REUCHAT. *s. m.* Roitelet. (Andryes, Châtel-Censoir).

REUCHE. *s. f.* Rouge-gorge. (Diges).

REUCHE. *s. f.* Roupie au bout du nez.

REUCHEUX. *adj.* Qui a toujours la roupie, la goutte au nez.

REUCHIS. *s. m.* Un peu. (Saint-Sauveur).

REUCHON. *s. m.* Dette d'auberge. (Bessy).

REUILLER. *v. n.* Chercher, demander : se dit surtout des enfants qui vont demander des restes d'un repas de noce. (Sainpuits). — S'entend, à Bléneau, d'une vache qui ne mange pas. Elle reuille.

REUILLIS. *s. m. pl.* Restes d'une noce. (Sainpuits).

REUTER. *v. a.* et *n.* Encorner, donner des coups de cornes, en parlant d'un bœuf. (Domecy-sur-Cure).

REVEUILLER, variante de Rebeuiller. *v. n.* Fouiller. (Pasilly).

REVEUILLIS. *s. m.* Terrain fouillé. (Pasilly).

RÉVEUSTER. *v. a.* Faire des reproches, gronder. (Etivey).

RÉVIGNER. *v. a.* Aveindre. (Vassy-sous-Pisy).

REVIVRE. *s. m.* Regain, herbe qui repousse après la première coupe. (Lainsecq).

REVŒILLER. *v. n.* Regarder niaisement, d'un œil rêveur, d'un œil endormi. (Pasilly).

REVOISIRE (A LA). *locut. adv.* Au revoir. (Lainsecq).

REVOYUE (A LA). *locut. adv.* Au revoir. (Grandchamp).

RHABILLAUDER. *v. a.* Rapiécer, rapetasser. Rhabillauder un bateau, un vêtement, y faire à la hâte de menues réparations.

RIAGE, RAYAGE. *s. m.* Ensemble des raies d'uu champ. (Villiers-Saint-Benoît).

RIANNER. *v. n.* Braire, hennir. (Courson).

RIAU. *s. m.* Ravin, lit de torrent, ruisseau. (Plessis-Saint-Jean). C'est le *riou* du Valais, des Cévennes et des Pyrénées.

RIAULER, RIOLER. *v. n.* Se dit de l'eau des ruisseaux qui coule sur des cailloux en bruissant, en cascadant. — Veut dire aussi Ricaner. (Villeneuve-les-Genêts).

RICABD. *s. m.* Geai. (Puysaie).

RIFLER. *v. a.* Erafler. Rifler la bonde d'un tonneau. Les tonneliers et commissionnaires en vins ont perdu l'habitude de rifler les bondes, sans doute parce que cette précaution ne parait en rien de ce qu'on voulait éviter.

RIGAUDI, RIGÔTI. *s. m.* Pruneau, prune cuite. (Soucy). — Se dit, en général, de toute chose, de tout fruit rissolé, ridé, racorni par la vétusté, le soleil ou la cuisson. Des prunes rigôties. Une poire, une pomme rigaudie.

RIGAUDON. *s. m.* Petit régal de bouillie aux œufs; régal, en général.

RIGEOT. *s. f.* Femme rousse. (Perreuse).

RIGLÉE. *s. f.* Ruilée, bordure de ciment, de plâtre ou de mortier, que les couvreurs appliquent sur un tranchis, sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec un mur ou avec les jouées d'une lucarne. Du latin *regula*.

RIGNAUD. *s. m.* Caractère difficile, grognon, déplaisant. (Perreuse).

RIGNE-GALETTE. *s. m.* Niais ou qui ricane niaisement. (Perreuse).

RIGNER (pour Grigner). *v. n.* Grincer des dents. (Saint-Florentin).

RIGOLAT. *s. m.* Petit ruisseau. (Chigy).

RIGOLER. *v. a.* Ouvrir, pratiquer des rigoles. — Rigoler une vigne, relever les terres de chaque côté des perchées pour butter les ceps à l'hiver. (Environs de St-Florentin). — A Perrigny-lès-Auxerre, on dit Rauler.

RILS. *s. m. pl.* Mets composé d'un poumon et d'un foie de porc hachés ensemble. (Environs de Joiguy). — Dans la Touraine et le Bloisis, on a les rillons et les rillettes.

RINGLIER. *v. n.* Respirer avec bruit, péniblement. (Etivey).

RIQUETTER. *v. a.* Attraper de la main ce qu'on vous jette. (Etivey).

RIPOPÉE, RITOUPÉE. *s. f.* Fille perdue; canaille, en général.

RISTON. *s. m.* Fût mesurant 200 litres. (Saint-Florentin).

R'JAUDER, REJAUDER. *s. m.* Ricocher, ressauter, rebondir. (Puysaie).

R'jaut. *s. m.* Choc, ricochet, rejet, ressauter, rebondir. (Puysaie). — Voyez Rejaud.

R'leûcher. *v. n.* Reluire. (Saint-Florentin.

R'loge. *s. m.* Horloge. Un bon r'loge. Un petit r'loge. Un r'loge de Comté.

Robin. *s. m.* Taureau. (Cudot, Coulours). — Robin, robine, lapin, lapine. (Armeau).

Robler. *v. a.* Battre. (Serrigny).

Rocaille. *s. f.* Restes d'un repas. (Puysaie).

Rock (prononcez Rô). Oiseau de proie. — Rock pleumé, vampire sous forme de chauve-souris monstrueuse; au figuré, méchant homme, usurier, qui s'enrichit illicitement, qui s'engraisse aux dépens de ses victimes. (Puysaie).

Rocton. *s. m.* Bâton non ferré dont se servent les mariniers des canaux pour bouter dans les biefs, le long des perrés ou des berges maçonnées de pierres sèches. (Navigat. de l'Yonne et des canaux affluents).

Roculon. *s. m.* Dernier né d'une famille, d'une couvée.

Rœiller. *v. n.* Ouvrir de grands yeux; regarder méchamment, d'un œil d'envie, de convoitise. (St-Maurice-aux-R.-H.).

Rogâtonner, Rogâtouner. *v. n.* Chercher à tâtons. (Montillot). — Rabâcher, grommeler.

Roibi, Roibbi. *s. m.* Roitelet.

Roincher. *v. n.* Ruminer, en parlant des animaux. (Rogny).

Roise, Rouaise. *s. f.* Routoir, endroit où l'on rouit le chanvre. (Soucy, Saligny).

Roiser. *u. a.* Rouir. Roiser du chanvre. (Maligny).

Romeler, Roumeler. *v. n.* Pîmer, respirer avec bruit. (Sommecaise).

Rongeon. *s. m.* Trognon de fruit. Un rongeon de pomme.

Rongeure (Ronjure). *s. f.* Marque des dents sur un fruit à moitié rongé.

Rontontue. *s. f.* Trompe d'écorce. (Châtel-Censoir, Trucy). — Voyez Rantanteu.

Ropaire. *s. m.* Bélier. (Domecy-sur-le-Vault).

Roquelaude. *s. f.* Longue blouse, vêtement long, en général.

Rouanner (Rouan-ner). *v. n.* Miauler. (Chastenay).

Roubigneau. *s. m.* Sorte de beignet, consistant en farine délayée dans du lait et frite dans la poêle, à l'huile ou au beurre. Dans la Puysaie, la « fête de la Vierge de « février, la Chandeleure, » est appelée « la Boune-Dame-des-Roubigneaux. Ce « jour-là, les voyaux (les oiseaux) se ma-« riont, et le soir, dans la voillie (à la « soirée), on fait des Roubigneaux, des « crêpes. » (Mézilles, Lainsecq, etc.). — Il est à remarquer que, dans la Puysaie et dans plusieurs des communes riveraines de la Haute-Yonne, il existe quantité de familles du nom de Robineau, et que, partout, ce nom est transformé par la prononciation vulgaire en celui de Roubigneau.

Roubri, Roibri. *s. m.* Roitelet.

Rouché, ée. *adj.* Imbibé d'eau. (Soucy).

Rouchée. *s. f.* Violente averse. (Villiers-Bonneux). Du verbe Roucher, lancer.

Rouellon. *s. m.* Chapeau à larges bords qui, relevés, forment des espèces de ruelles. (Puysaie). — On dit aussi Rouelle, dans le même sens.

Rouettis. *s. m.* Perches entrelacées entre des piquets et formant barrage dans un ru. — Fascinage pour empêcher la chute des terres. (Sommecaise).

Rouilpot. *s. m.* Synonyme de battoir. Instrument à l'usage des blanchisseuses et des laveuses de lessive. (Auxerre).

Roule. *s. m.* Partie sur laquelle un objet cylindrique est placé ou doit être placé pour rouler. Mettre des tonneaux de roule.

Roulon. *s. m.* Barreau d'une échelle, d'un tabouret, d'une chaise. (Puysaie).

Roume, Roumigie. *s. f.* Terrain mouvant, marécageux, d'où l'eau suinte sans cesse. (Grandchamp, Sommecaise).

Roumer, Roumiller. *v. n.* Ronfler en dormant. (Pasilly).

Roupètes. *s. f. pl.* Ce qu'on appelle vulgairement les haricots du pape. (Sainte-Magnance).

Routée. *s. f.* Rangée.

Rouquer. *v. a.* Coudoyer, heurter plus ou moins violemment. Il m'a rouqué en passant. (Perrigny-lès-Auxerre).

Routoir. *s. m.* Aigeoir.

Royaumer. *v. n.* Parcourir les Etats, son royaume, chercher de l'ouvrage qu'on ne trouve pas, mendier de village en village, de porte en porte.

Rue, Ruhé. *adj.* Rusé. J'seus pas si rüé que z'eux. (Tronchoy).

S

Sabernot (pour Sabrenaud). *s. m.* Ouvrier maladroit, qui travaille malproprement, grossièrement, comme à coups de sabre. (Laduz).

Saccouter, Saccoter. *v. a.* Secouer par petites saccades. (Perrigny-lès-Auxerre).

Saciau, Sarciau. *s. m.* Petite serpe. Du latin *ascia*.

SACQUÉE. *s. f.* Sachée, la contenance d'un sac. (Vassy-sous-Pisy).

SACQUER. *v. a.* Secouer violemment.

SACQUET. *s. m.* Saccade, heurt, cahot subit. (Soucy).

SAFRE. *adj.* Goulu, glouton, gourmand. Chien safre. Enfant safre. — Se dit aussi des farineux, et généralement de toute chose qui absorbe beaucoup d'eau en cuisant. La pomme de terre est safre. — A Villeneuve-les-Genêts, s'entend d'un mets desséché pour être resté trop longtemps sur le feu, et qui, par suite, n'a plus ni suc ni saveur. — A Migé, signifie sec.

SAGEON. *s. f.* Saison (Domecy-sur-le-Vault).

SAÏOUER. *v. a.* Saluer. (Vassy-sous-Pisy).

SALAMBIER. *s. m.* Sale, malpropre, malhonnête, ce qu'on appelle partout un salopier. (Plessis-Saint-Jean).

SALINGNOT. *s. m.* Coffre à sel. (Etivey).

SALOPETTE. *s. f.* Sorte d'embrouille-malin, de pantalon de dessus en toile à l'usage des ouvriers. (Bléneau).

SALOUE. *s. m.* SALOIR. (Vassy-sous-Pisy).

SAMBIAU, CHAMBIAU, CHÂBIAU (pour Châbleau). *s. m.* Petit câble. — En navigation, corde fixée par un bout à l'avant d'un bateau et qui, terminée à l'autre extrémité par une boule doublée de fer, passée dans la cincenelle ou corde de tirage, sert, suivant le cas, à raccourcir ou à rallonger celle-ci, de manière à ce que le bateau soit maintenu constamment dans la direction du chenal. (Navigation de l'Yonne).

SANGSURER. *v. a.* Sucer le sang, épuiser jusqu'au sang. — Se dit, figurément, pour épuiser, dissiper le bien de ses maîtres ou de ses parents. — Se Sangsurer. *v. pron.* Au figuré, se mettre dans la gène, s'épuiser, se ruiner pour ses enfants.

SANLE. *s. m.* Senevé. (Saint-Florentin, Vincelotte).

SANTURIEUX, EUSE. *adj.* Qui est plein de santé.

SARABANDE. *s. f.* Dévergondée, fille ou femme désordonnée. (Etivey).

SARCILLER, SARCILLONNER. *v. a.* Couper, tailler malproprement, soit par maladresse, soit parce qu'on le fait avec un mauvais instrument.

SARCILLOTTER. *v. a.* Soupasser. (Sommecaise).

SARPATTE. *s. f.* Serpette. (Courgenay).

SASSEAU. *s. m.* Tamis, petit sas.

SASSENER (pour Sasser, sassonner). *v. n.* Remuer les épaules. (Vassy-sous-Pisy). — Voyez Sasser.

SASSER. *v. n.* Se remuer en faisant des mouvements de hanches et d'épaules, à droite, à gauche, parce qu'on éprouve une démangeaison dans le dos. (Auxerre, St-Martin-sur-Ouanne).

SASSIER. *s. m.* Fabricant ou marchand de sas, de tamis, de cribles et autres produits de l'industrie du Jura. (Puysaie).

S'AU. *Locution.* C'est. S'au li, c'est lui. S'au cè, c'est ça. (Etivey).

SAU, SOICHE. *adj.* Sec, Sèche. (Etivey).

SAUGALE. *s. f.* Cigale. — Voyez Binaile. (Joigny).

SAULCIÈRE (prononcez Saucière). *s. f.* A Joigny, petite levée qui se fait au bas d'une vigne à pente rapide, transversalement aux perchées, pour arrêter les terres, et qui est ainsi appelée, parce que, généralement, elle est plantée d'osiers ou de petits saules. Voyez Saulcis.

SAULCIS. *s. m.* Plantations d'osiers.

SAUMAS. *s. m.* Lieu humide dans les prés. (Vassy-sous-Pisy).

SAUTE-MOTTES. *s. m.* Bergeronnette. (Armeau).

SAUTERIAU, SAUTERIOT. *s. m.* Sauterelle. (Chigy).

SAUTEZIAU. *s. m.* Ver de fromage. (Percey).

SAVÉE. *s. f.* Haie vive. (Bessy).

SCABILLARD, ARDE. *adj.* Vif, mutin, dissipé. (Villeneuve-sur-Yonne. Du latin *scaber*.

SCIOTTE. *s. f.* Scion, baguette, rejeton, jeune branche destinée à être greffée.

SCYER. *v. a.* Secouer, cahoter. (Saint-Florentin).

SÉ. *adj. posses, fém.* Sa. (Vassy-sous-Pisy).

SÉCHERON. *s. m.* Paisseau de rebut. (Annay-sur-Serein).

SÉCHOT (pour Sachot). *s. m.* Petit sac. (Avallonnais, Auxerrois).

SECLET (EN). *Locut. adv.* A l'abri, à couvert. Se dit sans doute pour en secret, par conversion de l'*r* en *l.* V'nez vous mettre en seclet. (Saint-Privé).

S'COURS-GENS. (Voyez Escourgens).

SECUYER. *v. a.* Secouer. (Bligny-en-Othe).

SEIGUIE. *s. m.* Seigle. (Vassy-sous-Pisy). Nous supposons que l'instituteur qui nous donne ce mot a voulu, en l'écrivant ainsi, indiquer qu'il se prononce en mouillant le *gl* de seigle. (Seille).

SEILLER. *s. m.* Evier; sans doute parce les seaux, les seilles se mettent habituellement sous la pierre d'évier. (Lindry).

SEMONDRE. *v. a.* Offrir pour un prix de. J'y ai semondu mon blé trop bon marché; i m'a pris au mot.

SÉPARTIE. *s. f.* Séparative, limite com-

mune à deux propriétés. (Saint-Martin-sur-Ouanne).

Septembrier. *s. m.* Tonnelier qui, au mois de septembre, va de pays en pays pour réparer les fûts à vendange. (Perrigny-lès-Auxerre).

Seranger. *v. a.* Peigner le chanvre avec un seran. (Puysaie).

Seraus (Je). *conditionn. prés.* du verbe Être, pour je serais. (Tonnerrois).

Seréjeux. *s. m.* Filassier. St-Germain-des-Champs).

Serène (pour Sirène). *s. f.* Appellation ironique donnée par les habitants de Lainsecq à la cigale, sans doute parce son chant est loin de charmer et de séduire.

Seri, Seran. *s. m.* Peigne de fer à longues dents pour peigner le chanvre. (Puysaie).

Serre. *s. f.* Contusion, ecchymose résultant d'une forte pression, d'un serrement exercé sur un membre ou sur quelque partie du corps. (Merry-la-Vallée).

Seruziau. *s. m.* Sureau. (Soucy).

Seû. *s. m.* Sureau. (Domecy-sur-le-Vault).

Seue. *s. f.* Soue à cochons. (Gizy-les-Nobles).

Seue. *s. f.* Suie. (Diges).

Seugre. *v. a.* Suivre. (Vassy-sous-Pisy).

Seugu, ue. *partic. prés.* de Seugre. Suivi, ie. Je l'ai seugu. (Vassy-sous-Pisy).

> Seugu d'ane éplunnte cor.
> Loüi Quatorze antre d'aibor,
> Tôjor bé var por ein gran-pairo.
> (La Monnoye, Noël xv.

Seurès. *s. m.* Sureau. (Vassy-sous-Pisy).

Seuter. *v. n.* Se prêter mutuellement les animaux de labour, s'associer, s'entr'aider pour les travaux des champs. (Pays riverains de la Haute-Yonne). — A Gy-l'Evêque, on dit Suiter; à Auxerre, Souéter : le véritable mot est Soister (*sociare*). — Il existe, à Auxerre, beaucoup de personnes qui donnent à seuter, par ironie, le sens de lotir. Il est ben seuté, c'est-à-dire il est bien mal loti, mal partagé, et, dans le sens propre, il est bien mal associé.

Seuteux. *s. m.* Celui qui est associé avec un autre pour labourer, pour faire certains travaux agricoles : « Aide-moi, je t'aiderai! » (Mailly la-Ville).

Seutot. *adv.* Surtout.

Sevée. *s. f.* Haie vive. (Avallonnais. — A Massangy, on dit s'fée, s'vée; à Domecy-sur-Cure, savée.

Siau. *s. m.* Seuil de la porte. (Trucy).

Sierrer (Se). *v. pron.* S'asseoir. (Bussy-en-Othe).

Siéter. *v. a.* Asseoir.

Siétot, Siéton. *s. m.* Petit siége. (Etais, Champignelles).

Silée, Sillée. *s. f.* Raie, rayure.

Siller. *s. m.* Pierre d'évier. (Environs de Saint-Florentin). — On dit aussi sillère, au féminin. — Voyez Seiller.

Siller. *v. a.* Rayer, sillonner légèrement. Voyez Ciller.

Simie. *s. f.* Endroit où il suinte de l'eau, où l'eau sime de terre. (Sommecaise).

Sinaut. *s. m.* Echafaud. (Soucy).

Siô. *conjonction.* Si. Ma siô, mais si. (Vassy-sons-Pisy).

Siter (Se). *v. pron.* S'asseoir.

Sœurée. *s. f.* Société. (Lucy-sur-Cure). — Doit s'entendre probablement de quelque réunion de jeunes filles amies, s'aimant comme des sœurs.

Soignat. *s. m.* Personne incapable, qui n'est bonne à rien. (Courgis).

Soingner (Se). *v. pron.* Se signer, faire le signe de la croix. Soingne-te, moun enfant.

Soiretée. *s. f.* Soirée. (Villiers Bonneux).

Soirton. *s. m.* Goûter, petit repas qui se fait à 4 heures du soir. (Perreuse).

Soirtonner. *v. n.* Faire le soirton. (Perreuse).

Sombres. *s. m. pl.* Premier labour, premières façons données aux terres et aux vignes.

Sombreté, Somberté. *s. f.* Obscurité; état de ce qui est sombre. (Puysaie).

Sopès *s. m.* Cep. (Vassy-sous-Pisy).

Sorge. *s. f.* Terre en bon état, bien ameublées. (Bléneau).

Sorgeon. *s. m.* Poignée de chanvre. (Etais, Festigny).

Sorger. *v. a.* Guetter, chasser. Le chat sorge. (Grandchamp, Laduz).

Sorgette. *s. f.* Piége à souris. (Laduz).

Sorgin. *s. m.* Rataille. (Laduz).

Sornette. *s. f.* Sobriquet. (Bléneau).

Souchon. *s. m.* Homme taciturne, qui ne parle et ne bouge pas plus qu'une souche. (Sommecaise).

Soue. *s. f.* Trou, fossette pour le jeu de bille. (Vassy-sous-Pisy).

Souécherotte. *s. f.* Sécheresse. (Vassy-sous-Pisy).

Soufeurneaux, Soufferneaux. *s. m. pl.* Bas de la toiture à l'intérieur d'un grenier. (Mailly-la-Ville).

Souffreté. *s. f.* Souffrance. (Puysaie).

Sougaler. *v. a.* Gronder, réprimander quelqu'un, lui infliger une correction. (Courgis).

Sougrenette (pour Saugrenette). *s. f.* Sobriquet, nom saugrenu. (Villiers-Saint-Benoît).

Souillat. *s. m.* Flaque d'eau bourbeuse. (Environs de Pontigny).

Souille. *s. f.* Mare dans les bois. (Armeau).

Souillis. *s. m.* Amas de choses inutiles jetées pêle-mêle. (St-Martin-sur-Ouanne).

Soul, Soule. *adj.* Seul, seule. (Vassy-sous-Pisy). Du latin *solus.*

Soulai, Soulaire. *s. m.* Vent du sud.

Soupiot. *s. m.* Soc de charrue. (Puysaie).

Souquenіller. *v. n.* Fureter partout, même en dérangeant, en secouant les habits, les souquenilles. (Courgis). — Activement et figurément, veut dire secouer quelqu'un, le houspiller, le réprimander vivement. (Mailly-la-Ville, Mouffy).

Sourcer. *v. n.* Sourdre. (Saligny).

Sourdille. *s. f.* Petite source. (Percey).

Sourdis. *s. m.*, Sourdie. *s. f.* Endroit où l'eau sourd. (Laduz).

Sourdre. *v. a*, Soulever quelque chose de lourd. C'est si lourd, que je n'ai pas pu le sourdre. (Courgis).

Suiner. *v. n.* Suinter. (Percey).

Stroublot. *s. m.* Tourbillon de vent. (Saint-Aubin-Château-Neuf).

Struble. *s. m.* Champ moissonné.

Sublat, Sublet, Sublot. *s. m.* Sifflet.

Subler. *v. a.* et *n.* Siffler. Du latin *sibilare.* — Il y avait, dans le temps, à Joigny, un fossoyeur qui sublait les malades en danger de mort, pour les attirer plus vite au cimetière.

Suiton. *s. m.* Celui qui accouple son cheval avec le cheval d'un autre, pour labourer. (Saint-Martin-sur-Ouanne). — Voyez Seuteux et Seuter.

Supter. *v. a.* Supporter. (Vassy-sous-Pisy).

Suyer. *v. a.* et *n.* Siffler. (Vassy-sous-Pisy).

Suyot. *s. m.* Sifflet.

T

Ta, Tat (pour Tac, qui se prononce Ta). *s. m.* Sorte de Lézard, salamandre terrestre. (Coulours).

Tablette. *s. f.* Alphabet. (Germigny).— On dit aussi Tabiette.

Tabus. *s. m.* Tourment, inquiétude; querelle, débat, procès. Merry-la-Vallée).

Tâchon, Tasson, Taison, Taisson. *s. m.* Blaireau. (Rugny, Festigny).

Taconner. *v. n.* Arcander, bacuter, travailler sans suite, sous l'inspiration du caprice, tantôt à un ouvrage, tantôt à un autre.

Tacot. *s. m.* Lambin, qui fait tout en tâtonnant, en hésitant.

Tacote. *s. f.* Battoir de laveuse. (Argentenay).

Tapignons. *s. m. pl.* Vieux chaussons. (Saint-Privé).

Taibeler. *v. a.* Tacher. (Ménades).

Talander. *v. n.* Demander plusieurs fois la même chose. (Soucy).

Tale-Bois. *s. m.* Pie, oiseau. (Perrigny-lès-Auxerre).

Taluchon. *s. m.* Gros morceau de pain. (Vassy-sous-Pisy).

Taneuser (prononcez Tan-neuser). *v. n.* Prendre son temps, l'employer à des riens. Par corruption de Tempuser, *tempore uti, tempore abuti.* (Etivey).

Taneusot (Tan-neusot). *s. m.* Qui taneuse, qui perd son temps. (Etivey. — Voyez Taneuser.

Tanner. *v. n.* Haleter, geindre, souffler fort en travaillant. (Saint-Martin-sur-Ouanne).— A Auxerre, *v. a.* Battre, frapper plus ou moins violemment. — On prononce Tan-ner.

Ceux qui n' v'lint pas qu'on les tanne
Qui pernint garde à leu piau.

Tarée. *s. f.* Quantité pressée, accumulée.

Taper. *v. n.* Crever, en parlant d'une bête météorisée. (Etivey).

Tapériau. *s. m.* Cheville. (Plessis-St-Jean).

Tapin. *s. m.* Soufflet, tape. (Armeau). Du latin *alapa.*

Tapon. *s. m.* Mauvais gâteau fait d'une tapée de pâtée. (Argentenay).

Taponnier, Tapounier. *s. m.* Celui qui passe son temps à faire des taponnages, des ouvrages de peu d'importance. Mailly-la-Ville. — A Auxerre, on dit Tapouniot.

Taponnis, Tapounis. *s. m.* Réunion d'objets de peu de valeur. — A Auxerre, petite galette faite à la hâte. Un tapounis de pâte.

Tapoyer. *v. n.* Marcher dans la boue. (Massangy).

Taque. *s. f.* Plaque de fonte. La taque de la cheminée. (Sainpuits).

Taquer. *v. a.* Frapper. (Jussy).

Taquer. *v. a.* Tisser; par allusion à certaine opération du tissage. quand les fils d'une toile, d'un tissu quelconque, ne sont pas assez serrés ou sont un peu lâches, on dit qu'ils n'ont pas été assez taqués. (Beugnon).

Taquot. *s. m.* Marteau. (Irancy).

Tarbognot. *s. m.* Raiponce. (Armeau).
Tartevelle. *s. f.* Crécelle.
Tatas. *s. m.* Pâtisserie grossière. (Plessis-Saint-Jean).
Tatiller. *v. n.* Bavarder en chuchotant. (Saint Martin-sur-Ouanne).
Tatoue. *s. f.* Gallette. (Vassy-sous-Pisy).
Tatouiller. *v. n.* Faire des lavages de vaisselle, des tripotages de ménage et de cuisine. (Etais).
Tatouillis. *s. m.* Cuisine malpropre et repoussante. (Etais).
Tatouillon. *s. m.* et *f.* Souillon, celui ou celle qui s'occupe du lavage de la vaisselle, des bas offices du ménage et de la cuisine.
Tatrée. *s. f.* Tartine (Armeau).
Taulée. *s. f.* Volée de coups. (Mailly-la-Ville).
Taupin. *s. m.* Noir comme une taupe. (Villiers-Saint-Benoît).
Taupiner. *v. n* Frapper des pieds. (Sainpuits).
Tauraille. *s. f.* Génisse. (Ronchères).
Tavelé, ée. Marqué de la petite vérole. (Soucy).
Tavelle. *s. f.* Tache de rousseur, de petite vérole. (Vertilly).
Téchon, Têchon. *s. m.* Petite terrine. (Soucy, St-Maurice-aux-Riches-Hommes).
Tégot. *s. m.* Ecuelle fêlée. (Armeau).
Téhia. *s. m.* Taureau. (Ménades). — A Saint-Germain-des-Champs, Terria.
Teindeux. *s. m.* Teinturier. — Fait, au féminin, teindeuse.
Teneau, Tenot. *s. m.* Petit cuvier.
Tenronneau. *adj.* Tendre. (Maillot).
Tergillure, Tragéyure. *s. f.* Entorse.
Térion. *s. m.* Essaim d'abeilles.
Terrasse. *s. f.* Terrine, plat, écuelle de terre. (Puysaie).
Terrassee. *s. f.* Terrinée, le contenu d'une terrasse. (Puysaie).
Terrinon. *s. m.* Vase à traire les vaches. (Merry-la-Vallée).
Têtard. *s. m.* Pièce de poterie manquée et mise au rebut. (Treigny). — Capuchon de l'alambic.
Têtaud, Têton. *s. m.* Têtard, arbre ébranché périodiquement, à qui on ne laisse que la tête. (Etais).
Té-te-ben (Tiens-toi-bien). *s. m.* Gardegenoux. (Saint-Germain-des-Champs).
Têton. *s. m.* Sommet de la tête, d'un arbre, d'une colline. (Soucy).
Tette-Vache. *s. m.* Crapaud qu'on rencontre dans les étables. (Perrigny-lès-Auxerre).
Teunée (pour Teurée). *s. f.* Dépôt de terre au sommet d'une vigne. (Courgis).
Teure, pour Tur, Turc (le *c* ne se prononce pas). *s. f.* Larve de hanneton. (Bléneau).
Teurlée, Turlée (petit Tureau). *s. f.* Butte, dépôt de terre plus ou moins élevé, au haut d'un champ. (Mailly-la-Ville).
Teurleusette (pour Trelusette). *s. f.* Ver luisant. (Annay-sur-Serein).
Teurlugeotte. *s. f.* Lézard. (Guillon).
Teurteller, Teurtaller. *v. n.* Trébucher, chanceler, tituber. Se dit par altération de Tortaller (*torté ire*), aller de côté, aller de travers. (Chassignelles, Etivey).
Teurtevaller (pour Tarteveller). *v. n.* Causer sans cesse, faire en parlant autant de bruit qu'une tartevelle. (Sermizelles).
Ti a Taille (A). *locut. adv.* D'estoc et de taille. Sans doute pour à tire à taille, de la pointe et du taillant.
Tia-Tia. *s. m.* Onomatopée par laquelle on désigné, en plusieurs endroits, le cochon, le vanneau et le sansonnet. Voyez Quia-Quia.
Tiacard. *s. m.* Fromage mou. (Diges).
Tiaire. *v. a.* Guérir. (Vassy-sous-Pisy).
Tiarre. *s. f.* Terre. (Domecy-sur-le-Vault).
Tiau. *s. m.* Tige de blé, de pomme de terre, etc. Voyez Quiau.
Tiaulée. *s. f.* Troupe bruyante. Une tiaulée d'enfants.
Tiauler. *v. n.* Appeler, crier. (Pasilly). — Chanter en conduisant les bœufs. (Châtel-Censoir).
Tielle, Tiellat. *s. f.* et *m.* Tuile, tuileau. (Domecy-sur-le-Vault).
Tieuque. *s. m.* Couvercle. (Athie).
Tingot. *s. f.* Pièce de vaisselle. (Rogny). — Voyez Tégot.
Tintarat. *s. m.* Creuset, terrine, écuelle de terre; généralement, tout vase de poterie commune. — A Etivey, on entend par tintarats, au pluriel, les mauvais ustensiles de cuisine et objets mobiliers mis au rebut.
Tiot. *s. m.* Tine servant à emporter le vin du pressoir. (Armeau). — C'est une contraction de Tinot.
Tïotte (pour Tirotte). *s. f.* Seau pour traire les vaches. (Diges).
Tire-a-Chien. *s. m.* Arcandier, mauvais ouvrier. (Puysaie).
Tire-Monde. *s. f.* Sage-Femme. (Saint-Fargeau).
Tirouée. *s. f.* Seau de zinc ou de ferblanc servant à traire les vaches. (Grandchamp).
Tisse. *s. f.* Quantité de gerbes de blé rentrées et empilées dans la grange.
Tissier. *s. m.* Tisserand. (Puysaie).
Tocsouléter. *v. n.* Goûter, manger entre le dîner et le souper (Etais).

Tointue. *s. f.* Teinture. (Ménades).

Topat. *s. m.* Petit tas. (Gizy-les-Nobles.

Torgigner. *v. n.* Faire des contorsions, des mouvements nerveux, en mangeant des fruits acides. (Courgis).

Torsaillue. *s. f.* Entorse. (Bléneau).

Toule. *s. f.* Grosse bouteille. (Puysaie).

Toulon. *s. m.* Petit tonneau, bouteille, vase, amphore. (Perreuse).

Toumer, Tumer (pour Tomber). *v. a.* Verser, renverser. Quand deux hercules luttent l'un contre l'autre, celui qui renverse son adversaire, dit qu'il l'a tombé, qu'il l'a tumé.

Toupat. *s. m.* Petit morceau de bois. (Nailly).

Tourmidi (pour Tourne-midi). *s. m.* Chicorée sauvage, ainsi appelée, dit Jaubert, à cause de ses fleurs météoriques, ou dont l'épanouissement est soumis à l'influence de la lumière, et qui, quoique sessiles, se tournent vers le soleil. (Diges).

Tourn'bouler (pour Tournebouler). *v. n.* Tourner sur soi-même. — Faire tourn'-bouler sur lui-même. (Auxerre.

Tourneau. *s. m.* Plateau de bois circulaire, sur lequel les ménagères étendent et manipulent avec la roulotte la galette qu'elles veulent faire.

Tourniau. *s. m.* Sansonnet. (Annay-sur-Serein).

Tournibranle. *s. m.* Homme mal tourné, mal bâti. (Perreuse).

Tournue. *s. f.* Pour Tournure, sole, alternement de culture. (Etais).

Trabeûcher. *v. n.* Trébucher. (Etivey).

Tracusser. *v. n.* Aller sans cesse par voie et par chemin. De *trac*, chemin, voie, sentier, et *ussir*, *usser*, sortir, s'en aller. (Percey).

Eragéyer (Se). *v. pronom.* Se tourner, se déranger les nerfs. — Se tragéyer, se tergiller le pied, se fouler, se tortiller le pied, ou, autrement, se donner une entorse. (Etais).

Train. *s. m.* Objet (table, chaise, etc.) qui, étant dérangé de sa place, est censé traîner. Remets voir ce train-là à sa place. (Sormery).

Traine-Bûche. *s. m.* Larve de l'éphémère. (Environs de Saint-Florentin).

Traînée. *s. f.* Galette qui cuit pendant que le four chauffe, et qu'on appelle ainsi sans doute, parce qu'on est obligé de la changer de place à chaque instant, suivant que le feu est déplacé. (Chastenay).

Traingnot. *s. m.* Fièvre endémique, qui vous ôte les forces et fait que l'on traîne longtemps. Il est ben malade, le pour' garçon ; v'là pus d'un an qu'il a eu le traingnot. (Auxerrois).

Trâlé, ée. *adj.* Sec, hâlé. (Etais).

Trameure. *s. f.* Trémie. (Athie).

Tramois, Trémois. *s. m.* Blé, grain quelconque semé en mars, et qui est ainsi appelé parce qu'il ne reste que trois mois en terre.

Trapan. *s. m.* Montant de cheminée. (Fléys).

Trapeux. *s. m.* Fauvette. (Perrigny-lès-Auxerre).

Traquenasser. *v. n.* Boiter. (Etais).

Trâne-Bousson (Traîne-Buisson). *s. m.* Fauvette. (Etivey).

Travas (En). *préposit. adverb.* En travers. (Sermizelles).

Travaucher. *v. n.* Cheminer à travers champs à la manière du chasseur au chien d'arrêt en quête de gibier. (Puysaie).

Travette. *s. f.* Petite fille curieuse, qui veut tout voir et tout savoir. (Auxerre, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny).

Trébie. *s. f.* Toupie. (Athie).

Tréchot. *s. m.* Noix ou noisette tenant à la branche. (Massangy).

Treillot, Treillerot. *s. m.* Petite serpette, petite serpe. (Argenteuil, Armeau).

Tréma (pour Trémail, Trémoie, Trémois, Tramois). *s. m.* Mélange d'avoine et d'orge, ainsi appelé parce qu'il n'est resté que trois mois en terre. (Perrigny-lès-Auxerre). — Voyez Tramois.

Trempure. *s. f.* Ondée suffisante pour tremper la terre. (Puysaie, Auxerre, etc).

Trépille. *s. f.* Fauvette. (Sommecaise, Saint-Martin-sur-Ouanne).

Trépiller. *v. a.* Fouler aux pieds. (Auxerrois).

Tréser. *v. n.* Germer, lever. (Athie).

Treuffe. *s. m.* Trèfle. (Guillon).

Trévider. *v. a.* Transvaser. (Soucy).

Tricage. *s. m.* Dans les pays de flottage, triage des bûches marque par marque, pour faire les piles de chaque marchand. (Pays riverains de la Cure et de la Haute-Yonne). — Voyez Triquer.

Trier. *v. a.* Sevrer. (Puysaie).

Triler. *v. n.* Se plaindre. Se dit sans doute par une sorte d'analogie avec le petit cri strident, un peu plaintif, que poussent les bécasses lorsqu'elles se rappellent au moment de leur passage. (Saint-Bris).

Trinquet. *s. m.* Mesure de bois de chauffage ayant 4 pieds en tous sens. Un trinquet de souches. Un trinquet de coupiaux.

Trioulot. *s. m.* Trèfle rouge. (Béru).

Triper. *v. a.* User, déchirer un habit à force de le tirer, de le frotter, de se traîner en jouant. (Perreuse et un peu partout).

Triquer. *v. a.* Trier marque par marque les bûches amenées par le flot, afin de pouvoir établir les piles de chaque mar-

chand. (Pays riverains de la Cure et de la Haute-Yonne). — En général, séparer, choisir.

Trisser. *v. n.* S'effiloquer, se disjoindre; se dit d'une étoffe dont l'usure disjoint les fils. (Beugnon, Perrigny).

Trôler. *v. n.* Attendre en piétinant, en allant et revenant plusieurs fois sur ses pas. J'ai trôlé, il m'a fait trôler pendant deux heures. (Auxerre). — On dit aussi Droguer, dans le même sens.

Troubleté. *s. f.* Grande obscurité. (Gurgy).

Troucher. *v. a.* Frapper de la tête, donner des coups de cornes, en parlant des animaux. (Collan).

Trouée. *s. f.* Truie. (Diges). Quand une femme mène sa trouée aux v'rats, il faut qu'elle soit à jeun avant de partir, que la poche de son tablier soit tournée à l'envers, et que tout le long du chemin, quoi qu'il arrive et quelles que soient les personnes qu'elle rencontre, elle ne cesse de dire : « Dix coichons, quate coches, dix coichons, quate coches, » sans cela, la portée qu'elle veut avoir ne réussirait pas.

Trou-Fignon. *s. m.* Orifice de l'anus. (Auxerre).

Trousel. *s. m.* Trousseau. (Vassy-sous-Pisy).

Trouspette. *s. f.* Petite fille vive, espiègle.

Trousser (Se). *v. pron.* Se dit ironiquement el par moquerie pour se trouver. Il se trousse, elle se trousse mal.

Trubard, Trubert. *s. m.* Garde-genoux à l'usage des laveuses.

Trublot. *s. m.* Trèfle sauvage. (Diges).

Trulot. *s. m.* Truble, engin de pêche. (Fléys).

Tuaie. *s. f.* Petite barrière. (Étaules).

Tumer. *v. a.* Répandre, renverser. (Béru, Chassignelles). — Voir Toumer.

Tumeriau. *s. m.* Tombereau. (Argenteuil).

Tureau. *s. m.* Tertre, éminence, berge, talus. Le tureau de Jonches. Le tureau de Bar. — En plusieurs endroits, on dit Ture, Teure, Turée, Teurée. Du celtique Tor, hauteur.

Turlu. *s. m.* Allouette huppée. — Au figuré, étourdi, qui ne prévoit rien, qui ne pense à rien. (Perreuse).

Turluter. *v. n.* Flâner, paresser; siffler, chanter, faire comme l'alouette, la calandre, qui rossignolettent, qui fringolent, qui s'envoisent et qui turlutent. (Argentenay).

Tutonner. *v. n.* S'amuser. (Germigny).

Tuyonner. *v. n.* Passer son temps à des riens, faire comme ceux ou celles qui, pour tuyauter une collerette, une garniture de bonnet à petits plis, se servent à cet effet de tuyaux de paille. (Saint-Martin-du-Tertre). — A Véron, Tuyenner, flâner.

V

Vaie. *s. f.* Veau. (Athie).

Vaïe. *s. f.* Bourse pleine. (Etais).

Vaïgonder. *v. n.* Chanceler, pencher alternativement à droite et à gauche, par manque d'aplomb. Se dit, à Migé, d'un objet quelconque, d'un tourillon, par exemple, d'un volet, d'une porte, qui, par suite d'usure ou d'une circonstance analogue, oscille, guinche, en tournant sur son pivot ou sur ses gonds.

Vaillissance. *s. f.* Prix, valeur, estimation. (Puysaie).

Vaïsse. *s. m.* Paresseux, flâneur, vagabond, rôdeur. (Vallery).

Vaïsser. *v. n.* Rôder, flâner, faire le paresseux.

Vantée. *s. f.* Tas de blé qui vient d'être battu et nettoyé au van. (Lindry).

Vardillon, Verdillon. *s. m.* Raisin vert. (Soucy).

Varenne. *s. f.* Terre sablonneuse, maigre et de petit produit.

Varge, Verot. *s. f.* Partie du fléau qui frappe la gerbe étendue sur l'aire. (Puysaie).

Varge. *s. f.* Ivraie. (Argenteuil).

Varvelles, Vervalles, Vervelles, Vervolles. *s. f. pl.* Anneaux dans lesquels glissent les verrous d'une porte. — Pantures de porte ou de volet. (Courson, Etivey).

Vasselage (probablement pour Vassetage, Vastage, du latin *vastatio*). *s. m.* Dévastation, ravage causé par un fléau. (Saint-Martin-du-Tertre).

Vatou, Vatout. *s. m.* Cerise aigre. (Montillot, et généralement dans tous les pays à cerises).

Vaudois, Vaudoise. *s. m.* et *f.* Sorcier, sorcière. Souvenir lointain de l'une des abominations reprochées aux Vaudois. (Ménades).

Vaune. *adj.* Du latin *vanus*. Vain, lâche, mou, paresseux. Qualification méprisante et injurieuse en usage à Etivey, à Do-

mecy-sur-Cure et à Nitry. — Voyez Vène, qui doit être une altération de Vaune.

VAURAN. *s. m.* Vaurien. (Etivey).

VAUVELER. *v. n.* Flâner. (Etais).

VEILLE. *s. f.* Colchique. (Diges). — Partout ailleurs, on dit Veillotte.

VELLER. *v. a.* Verser, retourner, renverser. — *v. n.* La voiture a vellé. (Armeau). — Du latin *vellere*.

VENASSE. *s. f.* Venette. Avoir la venasse. (Vallery).

VENDITION. *s. f.* Vente. (Vallery).

VÈNE. *adj.* Paresseux, lâche, mou, débile, peu disposé à travailler. (Vallery).

VENNEZI. *s. m.* Quantité considérable. Un vennezi de fourmis. (Courgis).

VÊPREAU (LE). *s. m.* Le goûter. (Argenteuil).

VÊPRÉE, VESPRÉE (LA). *s. f.* La soirée, entre l'après-midi et la nuit. (Bœurs et environs).

VERCOLLE. *f. s.* Espèce de bricole en cuir à l'usage des porte-faix et des gens qui roulent la brouette. (Bléneau).

VERDAILLE. *s. f.* Sorte de camisole qui se serre à la taille et que portent les femmes de la campagne, les travailleuses des champs, pour aller et venir, pour verder plus commodément en faisant leur ouvrage. (Migé).

VERDELER. *v. n.* Commencer à mûrir, en parlant des raisins. (Auxerre).

VERDELLE. *s. f.* Lézard vert. — Figurément, petite fille vive et mutine. (Puysaie).

VERDER. *v. n.* Ne pas tenir en place, aller de droite et de gauche; courir, vagabonder. — Veut dire aussi, faire vitement, aller rapidement. Dans la main d'un écolier qui écrit vite, la plume verde. — On prononce généralement Veurder.

VERDERIAU, VERDEZIAU. *s. m.* Lézard vert.

VERDON. *s. m.* Petite cincenelle servant à haler les bateaux vides, particulièrement sur les canaux. (Navigation de l'Yonne et de ses affluents).

VERDRELLE. *f. s.* Lézard. (Arcy-sur-Cure, Bazarnes). — Partout ailleurs, on dit Verdelle.

VERGENCÉ, VARGENCÉ. *adj.* Tacheté, moucheté; dont la peau, dont le visage est marbré par le froid. (Soucy, Sens).

VERGEONS. *s. m. pl.* Menues branches de bouleau pour faire des balais. (Ronchères).

VERGOGNE. *f. s.* Honte, pudeur. — Mener la vergogne, vivre en libertin, dans la débauche, dans la honte et l'impudeur. (Sainte-Magnance). — Du latin *verecundia*.

VERNEUX. *adj.* Véreux. (Soucy).

VERNOUILLER. *v. n.* Remuer sans cesse dans son lit. (Courgis).

VERPE, VERPIE. *f. s.* Vipère. Qualification injurieuse en usage à Etivey.

VERPILLER. *v. n.* Ne pas tenir en place, aller et venir sans cesse.

VERPILLON. *s. m.* Qui tourne, vire et remue sans cesse, en parlant d'un enfant. Du latin *verpilio*.

VERRI, IE. *adj.* Oxydé, rouillé.

VERRINE. *s. f.* Verrue. (Puysaie).

VARQUIEUX, EUSE (pour Vertueux, euse). *adj.* Se dit, à Appoigny, des plantes légumineuses qui, par suite d'une surabondance de sève, se maintiennent vertes trop longtemps et ne peuvent pas sécher. Des z'haricots varquieux.

VERVARI. *s. m.* Zigzag, circonvolution, détour. (Sénonais).

VERVOULU, UE. *adj.* Étourdi, dissipé, d'une grande vivacité, en parlant d'un enfant. (Etivey). — Du bas latin *vervolutus*.

VESAILLE. *f. s.* Petit poisson. (Rogny).

VEUGNE. *adj.* Mou, sans énergie, sans vigueur. (Courson). — Voyez Vaune.

VEUGUIER. *v. a.* Vider, rendre vide; du latin *vacuare*. (Etivey).

VIANNE (QUE LE GUIABLE ME)! Sorte d'imprécation en usage à Sommecaise, et par laquelle on souhaite : ou bien, que le diable vous poursuive, vous pourchasse, et alors Vianne serait là pour Vane, Vanne (de *venari*, chasser) :

> Le follet m'avait vanné et charmé.
> (G. SAND, *la Petite Fadette*).

ou bien, que le diable vous exténue, vous fasse disparaître, et alors Vianne serait encore là pour Vane (de *vaner*, *evanescere*).

VIARER. *v. n.* Flâner, aller et venir, être sans cesse par voie et par chemin. (Sommecaise). — Du latin *viare*.

VIAULE. *s. f.* Yèble. (Lasson).

VIAULER. *v. n.* Vêler, faire viau. (Bléneau).

VICANT. *adj. m.* Qui vit, qui n'est pas mort. Il est encore vicant. Voyez Viquer.

VICUL. *s. m.* Têtard. (Sainpuits).

VIE-DE-CORPS (TRAVAILLER A). *locut.* Travailler de toutes ses forces, en proportion de la vigueur, du degré de vitalité que l'on possède. (Lainsecq).

VIEILLIE. *s. f.* Liseron ou volubilis des champs. (Etivey).

VIGER. *v. n.* Appeler fort, parler, crier très-haut. — On dit activement : Il m'a vigé. (Dollot, La Belliole). — Du latin *vigor*.

VILNA. *s. m.* Poisson de rivière ressemblant à la carpe.

VIOLER. *v. n.* Jouer sans cesse de la viole et du violon. (Montillot).

VIOLEUX. *s. m.* Rôdeur. (Bléneau).

VIORNER. *v. n.* Ronfler, faire du bruit en tournant. Ça viourne. — Se dit, par onomatopée, pour exprimer le ronflement produit par une chose plate, une palette de bois, par exemple, qui frappe l'air en tournant vivement sur elle-même.

VIOTTE, VILLOTTE, VEUILLOTTE, VOYOTTE. *s. f.* Se dit des petits tas de foin faits dans les prés par les faneuses, pour servir à former les meules. (Joigny, Gy-l'Evêque, Perreuse, etc.).

VIOULES. *s. f. pl.* Guêtres. (Vincelottes).

VIQUER. *v. n.* Vivre, particulièrement dans le sens de se nourrir, de manger. Il faut viquer pour être fort. On vique ben cheu li. (Pasilly, Sainpuits).

VIR'BEURQUIEN. *s. m.* Vilebrequin, qui vire. Ce mot, tout dénaturé qu'il est, est encore plus exact que celui admis aujourd'hui par l'Académie.

VIRER (SE). *v. pronom.* Se tourner à droite, à gauche. — Se carrer, se virer, se dit d'une femme qui, ayant bonne opinion de sa personne et de sa toilette, fait la belle en marchant, pour appeler l'attention sur elle

VIROT. *s. m.* Tournis.(Vassy-sous-Pisy).

VITRAT. *s. m.* Fauvette à tête noire. (Villeneuve-les-Genêts).

VÎTRER. *v. a.* Vêtir. (Fresne, Sacy).

VLAUDER. *v. n.* Flâner, vagabonder. (Perreuse).

VLAUDEUX. *s. m.* Paresseux, vagabond. (Ibid.).

V'LOUSSE, VELOUSSE. *s. m.* Vieux chien paresseux. (Etivey, Pasilly).

VOILLE (*ll* mouillées). *s. f.* Tue-chien, plante à belle-fleur d'un bleu rosé, qui vient dans les prés et dont la racine est, dit-on, mortelle pour les chiens. (Puysaie).

VOILLIE. *s. f.* Veillée. (Courgis, Puysaie).

VOIVE. *s. f.* Veuve. (Ménades).

VOLISSE. *s. f.* Fraude, tromperie. (Etais).

VORGE. *s. f.* Fouet. (Argentenay).

VORGEON. *s. m.* Manche de fouet, de ligne à pêcher. (Auxerre, Festigny).

VORGER. *v. a.* Fouetter, battre avec un fouet. (Argentenay).

VORI, VOURI. *s. m.* Oison. (Saligny, Villeneuve-la-Dondagre).

VORRILLER. *v. a.* Verrouiller. Vorrille ben la porte. (Etivey)

VORRU. *s. m.* Verrou. (Annay-la-Côte).

VOUASSE (pour Ouasse). *s. f.* Pie. (Bessy).

VOUASSER (pour Ouasser). *v. n.* Faire comme l'ouasse, le corbeau, la pie, jacasser, japper, crier. (Coulours).

VOYOTTES. *s. f. pl.* Les yeux.

V'RI (pour Verri, Verdi). *adj.* Transi, blêmi, vert de froid. (Percey).

VRILLÉE, VRILLIE. *s. f.* Liseron des champs. (Lainsecq).

VRILLENNES. *s. f. pl.* Vrilles des plantes sarmenteuses ou grimpantes. Les vrillennes de la vigne.

VRILLOTTE. *s. f.* Petite vrille.

V'ROUILLOT (pour Verrouillot). *s. m.* Verrou.

Y

Y. Dans l'Avallonnais, *y*, avant un verbe, s'emploie pour *je*. Y m'en épante, je m'en étonne. Y n'chaut feu cha, je ne peux faire ça. (Montillot).

YOURDE, YOUSSE. *s. f.* Jeu qui consiste à lancer des bûches à une distance déterminée. (Vertilly).

Z

ZAINRE. *s. m.* Gendre. (Ménades).

ZEUCHER. *v. n.* Jurer. (Ibid.).

ZEUCHON. *s. m.* Juron. (Ibid.).

ZEUMENT. *s. m.* Jurement. (Ménades).

ZOURMER. *v. n.* Germer. (Ibid.).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE RÉGIMENT D'AUXERROIS

Par M. le Dr C. Ricque.

Deux régiments de l'armée française ont successivement porté le nom d'Auxerrois.

Le premier, créé le 4 octobre 1692, eut pour premier colonel le comte de Vaussieux. Son uniforme était :

Habit blanc, parements rouges, boutons et galons d'argent.

Son drapeau était écartelé jaune; dans chaque quartier, une traverse avec double courbure, mi partie rouge et bleue par opposition.

Ce régiment prit part aux guerres suivantes :

Allemagne 1692 jusqu'en 1702; Brisach, Landau et Speyerbach en 1703.

Bataille d'Hochstedt en 1704. Lignes de la Lauter, Fribourg, 1713.

Alpes, Plaisance, 1744, 1745 et 1746.

Incorporé par fusion dans le régiment de Flandre, le 10 mars 1749.

COLONELS.

1692. — Comte de Vaussieux.
1703. — Comte d'Amfreville.
1709. — Louis d'Harcourt, comte de Beuvron.
1716. — François de Bellisle.
1718. — Comte d'Oisy.
1733. — Louis, Charles de Lorraine, comte de Brionne.
1744. — Louis, Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm.

Sur les services de ce premier régiment de l'Auxerrois, nous avons trouvé, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* concernant le marquis de Montcalm, les renseignements suivants :

Le marquis de Montcalm en est nommé colonel (en 1744), au début



RÉGIMENT D'AUXERROIS (Sergent)
1776

de la guerre de la succession d'Autriche, et part aussitôt pour l'Italie. Chargé du maintien des communications de Bayardo à Andagne, dans le terrain montagneux qui avoisine Gênes, il s'y maintient avec tenacité et succès.

A la défaite de Plaisance, la bataille avait été terrible, avec des reprises acharnées, des assauts furieux contre les travaux ennemis, Montcalm ralliait par deux fois son régiment débandé sous la pluie de feu vomie par les redoutes. Il le ramenait avec furie et entrait enfin dans les retranchements, quand une charge de cavalerie autrichienne, arrivant comme une avalanche, jette la déroute dans toute l'armée. Montcalm essayait de recueillir les débris d'Auxerrois et de faire tête à l'ennemi, lorsqu'il fut renversé, frappé de deux coups de sabre sur la tête, et resta évanoui, pour n'être ramassé que le lendemain sur le champ de bataille.

Plus tard, on encadre le régiment de l'Auxerrois dans le corps du chevalier de Bellisle pour forcer, au passage des Alpes, le col de l'Assiette. L'opération était plus que téméraire. Une balle tirée à bout portant frappe Montcalm au front. Les soldats d'Auxerrois, faisant retraite, emportèrent leur colonel. — Gamont. — Un héros de la guerre de Sept Ans. Le Marquis de Montcalm. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1879, p. 801, 802.

Le 25 mars 1776, une ordonnance royale partagea en deux le glorieux régiment de la Marine, un des cinq « *vieux corps* » de l'armée, créé par le cardinal de Richelieu, qui lui avait choisi pour couleurs de son drapeau l'azur du ciel et le vert de mer.

A leur rentrée de la Martinique, les 2e et 4e bataillons du régiment de la Marine servirent à former un nouveau corps de troupes qui reçut le nom de Régiment d'Auxerrois. Il conserva à peu près intacts son uniforme et son drapeau, illustrés sur tant de champs de bataille de l'ancien et du nouveau continent.

La seule distinction dans la tenue fut le collet de l'habit cramoisi; son drapeau resta azur et vert, mais chaque quartier, au lieu d'être plein et d'une seule couleur, fut divisé en deux triangles. Des huit triangles résultant de cette combinaison, les quatre extérieurs verts et les quatre intérieurs bleus.

A peine formé à Rocroi, le régiment d'Auxerrois est dirigé sur Blaye, puis sur Bordeaux, où il s'embarque pour les Antilles le 12 août 1777.

Le régiment reçoit le baptême du feu pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis, puis il revient aux Antilles.

A la tête de 1,800 hommes d'Auxerrois, le marquis de Bouillé fait, en 1778, la brillante conquête de l'île de la Dominique. Trente soldats, sous les ordres du capitaine de la Chaise, sont jetés dans des canots. A peine

débarqués, ils courent à toutes jambes sur le fort du Roseau, grimpent sur les embrasures, tuent les canonniers sur leurs pièces et s'emparent des ouvrages de défense.

Pendant ce temps, le vicomte de Damas, colonel du régiment, attaquait et occupait les hauteurs qui dominent la ville et allait donner l'assaut, quand les assiégés hissèrent le drapeau blanc.

Le lendemain, le gouverneur lord Stuart capitulait; toute la garnison anglaise était prisonnière et les trophées consistaient en 164 pièces de canon et 24 mortiers.

Les 3 et 4 juillet 1779, un détachement d'Auxerrois, sous les ordres du lieutenant-colonel de Pont-de Vaux, contribue à la prise de l'île de la Grenade.

Le 6 du même mois, ce détachement, embarqué sur l'escadre de l'amiral d'Estaing, assiste au combat livré à la flotte anglaise commandée par l'amiral Byron. Plusieurs officiers sont tués dans l'action.

En 1780, les 16 et 17 décembre, un bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel de Blanchelande, le même qui devint plus tard gouverneur général des îles du Vent, est chargé de la défense de l'île de Saint-Vincent, repousse 4,000 Anglais qui venaient de débarquer sous le commandement du général Vaughan, et les force à regagner leurs vaisseaux.

Après cet exploit, digne des temps héroïques, Blanchelande s'embarque pour Sainte-Lucie, fait une fausse attaque sur cette île, prend terre à Tabago, s'empare de la ville et du fort Scarborough et s'y retranche en attendant l'arrivée des généraux.

Le 30, le marquis de Bouillé arrive avec le colonel et le reste du régiment. La garnison anglaise capitule avec armes et bagages.

Le 15 novembre, un bataillon de 300 hommes part de la Martinique avec M. de Bouillé et arrive le 25 devant l'île hollandaise de Saint-Eustache, occupée et défendue par les Anglais. Le capitaine la Mothe, commandant la compagnie de chasseurs, s'élance sur les glacis du fort où la garnison anglaise faisait l'exercice, et, sans donner à l'ennemi le temps de dresser le pont-levis, se précipite dans la place, tue le canonnier qui allait mettre le feu à une pièce chargée à mitraille, lève le pont pour empêcher les Anglais restés dehors d'y pénétrer, et fait mettre bas les armes aux soldats qui y étaient entrés à sa poursuite, pendant que le reste du bataillon d'Auxerrois faisait prisonniers les Anglais restés sur les glacis. Les 13e et 15e régiments anglais furent ainsi pris avec 68 pièces de canon. On est émerveillé et ému en lisant dans les documents officiels le récit de ces actions de bravoure et d'audace, tenant du prodige, qui montrent ce que valait cette vieille armée française, qu'un historiographe militaire moderne s'est tant plu à dénigrer systématiquement. Que l'on vienne, après le dernier fait d'armes que nous venons de relater, nous citer les exploits des guerriers grecs et romains!...

Le 5 janvier 1782, une partie du régiment d'Auxerrois quitte encore la Martinique et arrive le 11 dans la rade de l'île de Saint-Christophe. Elle est employée au siége de Briston-Hill et contribue à rejeter à la mer 1,300 hommes que l'amiral Howd était parvenu à débarquer.

Le 12 avril, le vaisseau le *Glorieux*, ayant à son bord 500 hommes d'Auxerrois, est complétement démâté pendant le combat naval de la Martinique, et son pavillon de poupe est enlevé par un coup de canon. Le sergent Chossat s'élance sur la dunette des timoniers, attache son mouchoir à la lame de son sabre, se cramponne au bâton encore debout, et tient pendant toute l'action ce nouveau pavillon à deux portées de pistolet des deux vaisseaux qui attaquaient le *Glorieux*. Chossat est blessé grièvement à la jambe et pris avec le vaisseau. A sa rentrée de captivité, il est nommé sous-lieutenant, preuve que la noblesse n'était pas la condition indispensable pour être officier.

Cette même année, 125 hommes d'élite du régiment d'Auxerrois accompagnent La Peyrouse dans son expédition contre les établissements anglais de la baie d'Hudson.

Le régiment rentre en France et débarque à Lorient le 21 juillet 1783. Il occupe successivement les garnisons de Verdun (1783); Montmédy (1785); Mézières (1789). En 1790, il est envoyé à Condé, où l'émigration lui enlève une partie de ses officiers. Ce fut là l'origine de la fortune d'un soldat d'Auxerrois, qui, bien que n'ayant jamais pu gagner, en 12 ans de service, les galons de caporal, devait s'appeler un jour le maréchal Jourdan.

Le comte d'Allonville nous apprend dans ses *Mémoires secrets* (t. XVIII, p. 26) que le soldat Jourdan, employé dans les bureaux du quartier-maître-trésorier du régiment, était « un homme à idées positives. Très médiocre général, après avoir été sous la République un excellent Jacobin, il se distingua sous l'Empire par sa servilité et devint sous la Restauration un bon royaliste, » ce dont, ajoute-t-il mélancoliquement, « j'aurais fort mauvaise grâce à le blâmer. »

Le comte d'Allonville rapporte dans ces mêmes mémoires (t. III. p. 117-118) un fait personnel qui honore non moins son auteur que celui qui en fut l'objet. Ancien officier au régiment de l'Auxerrois, émigré et proscrit, il rentre en France en 1792, après le 10 août A Lille, où il se trouve incognito dans une auberge à table d'hôte, il est reconnu par un ancien soldat d'Auxerrois que pour inconduite il a fait chasser du régiment, avec ce congé infâmant appelé jadis « une cartouche jaune. » « L'ancien soldat parle de ses chefs, et tout en me regardant, affecte de ne pas me nommer, et me sauve ainsi la vie. Que sa noble générosité reçoive ici, s'il existe encore, et s'il me lit, le sincère et juste tribut de ma reconnaissance! »

Au début de la guerre, le 1er bataillon d'Auxerrois fait partie de l'armée du Nord; le 2e bataillon tient garnison à Dunkerque.

Les affaires auxquelles assiste le régiment sont : attaque de Menin, conquête d'Anvers, prise de Tourcoing. Il passe à l'armée de Sambre-et-Meuse et devient 23e demi-brigade, puis 67e le 5 mai 1796.

Il se distingue au passage des Alpes en 1800 ; en 1805, deux bataillons de la 67e demi-brigade, devenue 67e de ligne, sont embarqués sur la flotte de Toulon, suivant la prédestination habituelle d'Auxerrois. Il fait, en 1807, la campagne d'Italie ; 1808 et 1809, celle d'Espagne. En 1814, le régiment entier se trouve réuni en Italie.

En 1815, le 67e est licencié et son effectif sert à former la légion de la Haute Loire, devenue successivement 9e léger et 84e de ligne depuis la suppression de l'infanterie légère.

Le 84e de ligne peut, à bon droit, s'enorgueillir de son glorieux passé ; l héroïque régiment d'Auxerrois lui a laissé des exemples inoubliables qui mériteraient d'être connus de tous ceux qui ont à cœur la gloire de la Patie.

Colonels du second Régiment d'Auxerrois.

1° Vicomte de Damas, 18 avril 1776 ;
2° Vicomte de Tillières, 27 janvier 1782 ;
3° Comte de Fléchin, 24 avril 1782 ;
4° De Galaup, 25 juillet 1791 ;
5° De Saint-Sauveur, 5 février 1792 ;
6° Le Peuf de la Noue-des-Brunières, 23 mars 1792.

Les Drapeaux français, par le Cte L. de Bouillé, contient sur les deux régiments d'Auxerrois créés successivement, des renseignements semblables à ceux que nous a fournis M. le général Susane :

Auxerrois, levé en 1692, croix blanche, 4 cantons jaunes avec traverse à double courbure moitié rouge, moitié bleu, incorporé partie dans les *grenadiers de France*, partie dans *Flandre* en 1749.

Régiment *Cardinal-Duc*, créé en 1635 par le cardinal de Richelieu, devenu *marine* en 1636 : la *Marine* et *Auxerrois*.

Nous ajouterons enfin que, si rien ne nous indique la cause du titre de l'Auxerrois, donné au régiment de 1692, nous croyons que le nom du premier colonel du second régiment, le comte de Damas, dont la famille était une des premières du pays auxerrois, peut expliquer la dénomination du régiment.

Nous trouvons, en effet, dans le précis d'histoire militaire de Rocquancourt des motifs suffisants pour permettre au patriotisme auxerrois de revendiquer sa part d'illustration du régiment qui porta son nom.

Bien que levés indistinctement sur tous les points du territoire, les régiments de l'ancienne armée française conservaient des liens de solidarité avec les pays d'où ils avaient tiré leur appellation. En temps de guerre ils complétaient leurs effectifs à l'aide de réserves fournies par les

milices provinciales et même par les compagnies régionales de grenadiers royaux, appartenant à ces mêmes localités. Les officiers, sergents, caporaux et exempts des milices étant toujours nommés à l'élection, il y a lieu d'admettre que le premier colonel du 2e régiment d'Auxerrois, le comte de Damas, avait transporté avec son corps de miliciens le nom du pays natal au régiment de nouvelle formation, dont il prenait le commandement.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE

Par M. U. Richard.

Ayant rencontré à la Sorbonne notre très honorable vice-président, M. Cotteau, et l'ayant vu assidu aux séances de la commission des sciences, où il occupait, à côté des plus éminentes célébrités de notre temps, MM. Milne Edward et Faye de l'Institut, une place d'honneur, qu'il mérite à tant de titres, celle de vice-président de la commission et de président de la section des sciences naturelles, j'avais pensé qu'il se ferait un plaisir de nous raconter, cette année encore, avec la verve entraînante et la haute autorité scientifique que nous lui connaissons, ce qu'il avait vu et entendu de nouveau dans les lectures faites devant la commission des sciences et les sections qui s'y rattachaient.

Mais ayant tout récemment appris de M. Cotteau lui-même qu'il n'en avait pas l'intention, je me suis décidé, sur ses propres instances et celles de notre honorable président, mais non sans quelque hésitation, je l'avoue, à rassembler à la hâte et mes souvenirs et les quelques notes que j'avais recueillies pour ma propre satisfaction, dans la section d'archéologie et d'histoire, à quelques séances de laquelle j'ai pu assister, afin de payer une dette de reconnaissance à la société pour l'honneur qu'elle m'a fait du titre de délégué avec tous les avantages qu'il comportait.

Heureux si je pouvais vous communiquer une faible part des agréables impressions qu'il m'a été donné de ressentir dans cette vieille Sorbonne, où la voix des lecteurs ou improvisateurs de l'heure présente réveillait en moi le souvenir de tant de maîtres aimés du temps passé, tels que les Ampère, les Ozanam, les Saint-Marc Girardin, et le dernier de tous, mais non le moins sympa-

thique, Jules Simon, qui faisait vibrer nos âmes juvéniles par l'élévation de la pensée, le charme, l'esprit ou la chaleur des convictions qu'ils nous communiquaient avec une véritable prodigalité.

Mon seul regret est de n'avoir pu assister dès le premier jour à toutes les séances et à toutes les lectures, et aussi de ne pouvoir vous en retracer que trop imparfaitement la physionomie si particulièrement intéressante. Car il en est peu, même parmi les branches les plus ardues de la science, qui n'aient un certain attrait et qui n'excitent chez l'auditeur un intérêt des plus soutenus. En effet, si peu versé qu'on soit dans ces questions de haute science historique, archéologique ou philologique, quand on entend ces maîtres chercheurs développer, chacun dans sa sphère d'activité, et commenter ces vieux textes ou ces vieilles inscriptions, dues à de laborieuses recherches et si profondément étudiées, avec cette netteté, cette lucidité et cette précision qui les caractérise, on éprouve, en dépit de son infériorité personnelle, l'agréable illusion de se croire presque savant soi-même.

N'ayant donc pu arriver dès le premier jour, je passerai sous silence la séance d'ouverture et quelques autres qui l'ont suivie, et ne vous parlerai pertinemment que des séances auxquelles il m'a été donné d'assister; encore réclamerai-je toute votre indulgence, si je reste par trop au-dessous de ma tâche, dans les seules questions d'histoire et d'archéologie que j'ai suivies le plus assidument possible, et les seules dont je puis vous entretenir.

Toutefois ayant appris que, dans les séances qui avaient eu lieu avant mon arrivée, il y avait eu deux questions agitées, qui avaient quelque intérêt pour notre région, j'ai cru devoir les relever tout d'abord dans un compte rendu très sommaire publié par la presse.

En premier lieu, et à la suite d'une communication de M. Grellet-Balguerie, membre de la société archéologique du Périgord, qui avait interprété les estampages de plusieurs inscriptions provenant de fouilles faites à Fleury-sur-Loire, comme celle du reliquaire de Saint-Mummale et de celle de l'église de Germigny, où le nom de Geneviève est écrit Genevra, qu'il suppose être l'idiome Goth italien, etc. M. Ramé, membre du comité des travaux historiques, en prend texte pour dire qu'il serait désirable que le Congrès des sociétés savantes s'appliquât à déterminer les règles certaines qui permettent de reconnaître les monuments et les objets de l'époque carolingienne, car, dit-il, il est convaincu que pour la période qui s'étend des derniers Mérovingiens aux premiers Capétiens, on n'a pas encore pu fixer de dates qui permettent d'avoir des types servant à ce classement, et il rappelle que c'était le désidératum

de MM. de Caumont et Guérard. Puis il ajoute que des 14 églises citées par M. de Caumont, trois seulement sont datées de 806, deux autres de la fin du xe siècle; que, dans la vallée du Rhône, la date de celles qu'a signalées M. Réveil n'est point confirmée, et qu'enfin les églises d'Auxerre, de Reims et de Vignory ne sont rien moins que carolingiennes. Il émet même un doute au sujet d'Aix-la-Chapelle.

A propos de celle d'Auxerre, je pense qu'il a voulu dire Saint-Germain, dont on s'accorde parmi nous à regarder les cryptes comme étant du IXe siècle. A messieurs les archéologues de notre société le soin de répondre à ces doutes, et je leur souhaite la même chance qu'à M. Demaisons de l'académie de Reims, qui, dans une séance du lendemain matin, vint établir à l'aide d'un texte d'Anselme, moine de Saint-Remy, la date de l'église qui porte ce nom, et qui prouva d'une façon concluante qu'on ne peut la placer au-delà du commencement du XIe siècle. Aussi la lecture de ce texte a-t-elle été réclamée pour la séance générale, afin de rectifier les assertions erronées de M. Viollet-le-Duc et de combattre les doutes de M. Ramé.

Dans une séance du 12 au matin, présidée par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, ayant pour assesseurs MM. Maggiolo de l'académie de Nancy, et Caillemer de l'académie de Lyon, mais à laquelle je n'assistais pas davantage. M. Darlet, de la Société d'Anthropologie de Paris aurait remis en question l'emplacement de la bataille de Fontenoy, livrée le 25 juin 841 entre les fils de Louis le Débonnaire, et il croit pouvoir en donner des preuves archéologiques; il prétend que la lutte aurait eu lieu, non à Fontenoy, mais près de Fontenailles, sur les bords du ruisseau des Burgondes; mais il faut dire aussi que, dans la séance même, des objections ont été faites, non sur l'emplacement même de l'action, mais sur la valeur des preuves fournies par lui. Je regrette beaucoup de n'avoir pu recueillir cet argument, afin de fournir à notre honorable président, très compétent sur ce sujet qu'il a traité si savamment en son temps, l'occasion d'y répondre.

M. Grosse-Oreille, archiviste de l'Allier, a dit que M. Augustin Thierry s'était trompé, faute de textes, sur l'époque et les circonstances dans lesquelles s'était produite l'évolution municipale dans le centre de la France et en Bourbonnais surtout, que cet auteur regardait, dit-il, comme lettre close. Il a trouvé au contraire, lui, dans diverses chartes accordées aux villes bourbonnaises du XIIe et XIIIe siècle, des documents qui lui permettent d'arriver à ces conclusions :

1° Que le système municipal en Bourbonnais ne fut pas une

dérivation de l'ancienne organisation des municipes Gallo-Romains;

2° Que l'établissement des communes ne fut pas le résultat de révoltes des habitants des villes, mais l'œuvre du Pouvoir féodal qui avait intérêt à établir dans un pays peu peuplé des centres de commerce et d'industrie.

Je ne sais si M. Grosse-Oreille n'a pas confondu sous ce même titre d'affranchissement des communes deux situations essentiellement distinctes, c'est-à-dire la création de villes et bourgs libres ou villes neuves, faites par le Pouvoir féodal dans le but qu'il indique, et l'affranchissement de certains droits seigneuriaux avec l'autonomie accordée dans une certaine mesure à des cités déjà anciennes.

Il est regrettable que M. Chérest, qui a si bien dépeint non seulement la lutte si longue des bourgeois de Vézelay, soutenus par le comte de Nevers, mais aussi les causes de cette lutte, aussi bien que les revendications justifiées au nom de ces mêmes bourgeois, ne soit plus là pour élucider la question générale, soulevée par M. Grosse-Oreille, et qui a certainement dû le préoccuper en écrivant cette histoire.

Une intéressante discussion s'engage au sujet d'une étude de M. l'abbé Arbelot sur la *Fontaine de Constantin* ou *Fontaine du Chevallet*, ornée d'un groupe représentant un personnage armé à cheval, foulant un homme aux pieds de sa monture.

Il démontre que la meilleure explication est celle qui s'appuie sur un texte du XIIe siècle, signalé par l'abbé Gruzillier et est d'avis que c'est là un Constantin foulant aux pieds l'hérésiarque Arius. MM. Ramé et Palustre ne partagent pas son sentiment, et pensent que le personnage écrasé symbolise le triomphe du guerrier à cheval. M. Barthelemy croit, lui, que cette représentation est une suite des monuments signalés par M. Prot dans des mémoires publiés dans diverses revues.

M. l'abbé Azaïs décrit trois menhirs situés dans la commune de Fraisse (Hérault).

M. Delort lit un travail sur les ruines d'anciennes habitations découvertes par lui dans le Cantal — habitations ovales ou rectangulaires, parfois isolées, parfois réunies en groupe, et bâties en pierre sèche dont le sol intérieur domine celui du dehors.

M. Michel Hardy, de la Société historique et archéologique du Périgord, a parlé d'un camp de refuge, à murailles vitrifiées de Castel-Sarrazin (Dordogne). Il décrit cette enceinte, qui occupe 3 ou 4 hectares, et ensuite examine dans tous leurs détails la vitrification de ces murailles, puis il constate l'analogie de ce camp

avec les monuments similaires déjà observés en France, et il conclut que ces constructions doivent être attribuées à l'époque celtique. Suivant lui la vitrification de pierres accumulées sans ordre et non taillées a dû précéder l'usage du mortier. Cette communication a été écoutée avec beaucoup d'intérêt. La même question d'ailleurs avait déjà été soulevée dans une autre séance de section par M. Mayaux, de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, qui parla des murs vitréfiés de Châteauvieux (Creuse) et qui place l'époque de leur destruction un demi-siècle avant la conquête des Gaules.

A ce propos, M. le commandant de la Noë, un des lauréats de cette année, membre de la commission de Géographie historique de l'ancienne France, résume la question par l'exposé des diverses opinions émises à ce sujet, et émet le vœu de voir toutes les sociétés de province, qui ont de ces sortes de constructions dans leur voisinage, à les visiter, à en dresser le plan et les profils exacts, même à en tirer des photographies, et à faire pour l'année prochaine un bon rapport sur cette question intéressante.

Vient ensuite M. Fourdriquier, délégué de la Société académique de Châlon-sur-Marne, qui entretient la section d'épées trouvées dans les tombeaux ou sépultures de la Marne, et notamment sur les armes à forme xiphoïdale (à forme d'épée) et, à ce sujet, il fait un historique assez détaillé des épées grecques et romaines en remontant jusqu'à l'âge de bronze.

M. Moret, de l'académie de Vaucluse, expose qu'aux environs de Nyons, dans la commune de Puymérans, existe une station de la pierre polie, où l'on a trouvé une sépulture contenant trois corps disposés dans des attitudes particulières, qui n'avaient pas encore été observées, pensait-il. Il y avait un homme, une femme et un enfant, disposés de manière à tenir dans un fosse d'un mètre de côté et de profondeur.

Dans une autre séance (celle de la section d'histoire), tenue le 13 avril au matin, M. Vian, de la Société des Sciences morales et politiques de Versailles, rectifie une idée généralement admise jusqu'à ce jour comme un fait historique indiscutable. C'est l'arrivée subite de Louis XIV en habit de chasse, botté et éperonné, en plein parlement pour supprimer le droit de remontrance. — Ce n'est, dit M. Vian, qu'une légende, qui finira comme tant d'autres, car la vérité, sur ce fait relevé par lui dans les registres inédits, est que le 11 avril 1655 le roi envoya au Parlement une lettre patente annonçant qu'il viendrait le lendemain en personne ; et, en effet, le jour suivant il vint tenir un lit de justice, d'où il sortit avant d'avoir donné la parole au premier président, et, comme le protocole de

cette séance ne diffère pas de celui des autres, il y a tout lieu de croire qu'il n'a pas non plus porté ce jour-là un costume inusité. Quant au droit de remontrance, il ne fut supprimé que le 24 février 1673 et non le 12 avril 1655. Reste donc à savoir si réellement il fit à cette date son entrée au Parlement dans un costume négligé, ce que M. Vian ne désespère pas d'élucider un jour.

M. Grellet-Balguerie essaie de son côté d'élucider un point assez obscur de l'histoire mérovingienne. Il s'agit pour lui de distinguer Clovis III et Dagobert II de Clovis II et Dagobert Ier, qu'on a plus d'une fois confondus, et il se fonde sur des bulles inédites d'Adrien IV et de Lucius II pour établir que les deux premiers ont règné en même temps. Puis il fait l'historique de Clovis III qui aurait règné cinq ans avec Ebroïn, maire du palais.

Le rabbin Charleville parle d'une représentation donnée par des juifs de Francfort en 1711 dans un hôtel du Ghetto, où fut représentée la vendition de Joseph et la déconfiture de Goliath, retrouvées dans un texte en vieil allemand.

M. Maggiolo saisit cette occasion pour parler de la bienveillance dont à la même époque les juifs étaient l'objet à Metz, et de la liberté dont ils jouissaient dans cette ville depuis des siècles.

M. Damien, professeur à la Faculté des lettres de Clermont fournit une agréable causerie sur ce fameux rêveur qui a nom l'abbé de Saint-Pierre, dont les rêveries pouvaient alors passer pour des utopies et qui en somme n'ont fait que devancer le temps. Il cite particulièrement dans ce cas : un *Projet pour perfectionner l'instruction*, publié à Paris en 1728, dans lequel on trouve le mot de *Bienfaisance* encore inusité, et qu'il crée à son usage, en faisant converger vers ce but tous les moyens souvent peu pratiques, qu'il conseille d'employer. — Dans cet ouvrage il essaye de démontrer les avantages de l'éducation domestique combinée avec l'éducation publique. — Il y insiste sur la création de collèges de filles, aujourd'hui à l'ordre du jour. Il propose l'établissement d'un bureau perpétuel pour diriger l'éducation de la jeunesse par des statuts qui pourront être perfectionnés, et par des méthodes qui seront susceptibles d'améliorations incessantes; ce qui a été réalisé au commencement de ce siècle par la création du Conseil supérieur de l'instruction publique. Enfin il se préoccupe des moyens d'exciter l'émulation entre les collèges de l'université de Paris, ce à quoi a répondu l'institution du grand concours.

Puisque nous voici sur le terrain de l'instruction publique, vous vous souvenez peut-être, messieurs, que parmi les questions soumises à l'étude des sociétés savantes pour cette session figurait celle-ci ; *Mettre en lumière les documents historiques qui font con-*



naître l'état de l'instruction primaire avant 1789. Je ne sais si, en inscrivant cette question au programme, ses auteurs ont eu en vue de fournir des arguments à cette nouvelle école historique, qui semble tout faire dater de 1789. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que pas un seul des lecteurs qui ont traité cette question ne l'a résolue en ce sens, et je dois le dire, aucune peut-être n'a été traitée avec plus de soin, d'éloquence, et aussi avec plus de documents irrécusables à l'appui.

Aussi je ne doute pas que M. le ministre, mis sans doute au courant de tout ce qui se passait dans l'enceinte de la Sorbonne, n'ait été un peu sous l'influence de cette démonstration scientifique, si contradictoire avec tant de choses malsaines ou hasardées qui s'impriment aujourd'hui, quand il nous disait dans la réunion solennelle qui a clos la cession :

« S'il faut en croire des propos malveillants qui tirent en ce « moment-ci une recrudescence particulière de la promulgation « d'une loi nouvelle, ce ministère aurait prémédité un double « complot contre la jeunesse française. Chasser la vieille France « de sa mémoire et chasser Dieu de son âme, nous serions ainsi « les iconoclastes du passé et les bourreaux de l'idéal!... » Et il ajoutait un peu plus loin : « Je veux renouveler ici une protes- « tation qui est celle du grand corps à la tête duquel j'ai l'honneur « de marcher. Non, l'Université de France... ne contient nullement « en elle ces éléments de fanatisme à rebours et d'intolérance « retournée; cet esprit sectaire d'une nouvelle espèce qui, selon la « formule en cours, aurait déclaré la guerre à Dieu!.. Cet athéisme « violent et provoquant, s'il existe quelque part, ce n'est ni dans « nos programmes, ni dans nos tendances!... »

Belle protestation, messieurs, à laquelle il fut répondu par une triple salve d'applaudissements, mais je dois ajouter pour être complet que plusieurs qui avaient applaudi disaient tout haut en quittant la séance : *aux actes maintenant de sanctionncr la parole.*

Or, pour en revenir aux lectures faites sur ce sujet, nous avons eu celle de M. Maggiolo, de l'académie de Nancy, beau vieillard d'environ quatre-vingts ans, à barbe et cheveux blancs, qui, avec une rare énergie de paroles et de gestes, a démontré, pièces en main, qu'à aucune époque l'instruction n'avait fait complètement défaut dans l'antique cité de Metz, dont il s'honorait d'avoir été l'un des derniers citoyens demeurés français. Sans remonter à l'époque romaine, il cite nombre de textes qui prouvent que dès le VIe siècle il existait des écoles à Metz. En 738 c'était l'école épiscopale qui se fondait, et, un peu plus tard, celles des Maisons-Dieu, des hôpitaux, des séminaires, de la corporation des maîtres écri-

vains, du collège Saint-Louis, de l'école protestante, etc., etc. Plus d'une fois, il est vrai, au cours de sa lecture, il fut rappelé à l'observation du programme, qui portait exclusivement sur les écoles primaires, mais lui de répliquer à M. Delisle qui nous présidait : Est-ce que le second ordre d'enseignement n'implique pas le premier, et pour se livrer à des études supérieures, ne faut-il pas être déjà initié aux études élémentaires dans des institutions primaires? On n'apprenait pas le latin sans savoir lire et écrire!...

Après M. Maggiolo vinrent divers autres; mais, pour ne pas fatiguer votre attention, je n'en citerai plus qu'un, M. l'abbé Allain, vicaire d'une des paroisses de Bordeaux, homme jeune encore et membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, qui apporta sous les yeux de l'assemblée un volumineux dossier dont il se contenta de nous donner quelques extraits des plus concluants. Il avoua s'être donné la peine, pour répondre au programme, de compulser les actes d'état-civil d'au moins 130 paroisses des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas, et, au moyen d'une carte qu'il nous mit sous les yeux, dont chaque village était marqué d'une teinte particulière, il se fit fort de prouver par plus de 650 extraits de ces actes, dont il nous cita un grand nombre, qu'avant 1789 et pendant les cent dernières années de l'ancien régime, le progrès de l'instruction primaire s'était constamment accentué. Il donna aussi de fort curieux détails, empruntés aux documents originaux, sur la condition des maîtres et des écoles, sur l'instruction des filles, sur le rôle de l'état et celui de l'église très bienveillante et très zélée pour la diffusion de l'enseignement primaire, comme le démontrent les conciles de Bordeaux de 1683 et 1624, ainsi que les statuts et procès-verbaux de visite.

Enfin, Messieurs, cette dernière séance se termine par un appel chaleureux de M. Léon Gauthier aux délégués présents et absents, pour qu'ils répondissent l'an prochain à une question qui n'a pas eu d'écho cette année, et, dans une brillante improvisation pleine d'humeur et de causticité, avec une verve intarissable et pleine d'imprévu en même temps que pétillante de saillies spirituelles, avec un laisser-aller et une parole qui faisait revivre sous nos yeux l'inimitable Saint-Marc Girardin, il nous traça le programme de ce travail et nous tint pendant une heure sous le charme de sa parole; véritable tour de force, car l'assemblée était visiblement fatiguée de ses trois jours de séance, et le sujet — qui était le simple canevas d'une *Étude sur les pèlerinages* — n'était rien moins qu'attrayant, mais il sut le présenter sous tant de faces différentes, depuis les pèlerinages de Jérusalem et de Rome, jusqu'à ceux de Notre-Dame d'Auray et tant d'autres; depuis les

croisés, armés de pied en cap, jusqu'aux simples pèlerins à bourdon, énumérant comme sujets d'études spéciales les préliminaires du voyage; le testament obligé dans l'incertitude du retour, les adieux, le départ, le voyage, les hôtelleries, les chants ou cantiques pieux parfois s'oubliant jusqu'aux profanes, les amulettes, les images, etc., etc., si bien qu'il aurait pu intituler son dernier chapitre le 101e du pèlerin.

J'en ai fini, messieurs, avec les lectures et improvisations de nos laborieux collègues des sociétés savantes. Qu'il me suffise d'ajouter en terminant qu'à la séance générale et solennelle du samedi, qui a clos la session, la musique si connue et si appréciée de la Garde republicaine nous fit l'honneur de ses plus beaux morçeaux tant à l'arrivée qu'au départ du ministre, ainsi qu'avant et après son discours suivi de la distribution des récompenses.

Je serais également incomplet si je vous taisais une autre gracieuseté de M. le ministre, à laquelle il m'a été donné de prendre part. Ce fut d'ouvrir tout exprès pour les délégués les nouvelles salles du Musée ethnologique, à peine en voie de formation, mais qui contient déjà d'incomparables richesses au point de vue de l'étude des races humaines, avec leurs types et vêtements particuliers, les éléments et outillage de leur industrie, toutes choses qui nous ont été expliquées sur place par le conservateur lui-même, homme jeune encore et d'une profonde érudition, qui plus d'une heure durant, nous a émerveillés en nous faisant remarquer des particularités fort curieuses qui, sans lui et ses bienveillantes explications, eussent peut-être passé inaperçues sous nos yeux.

Ainsi messieurs, s'est terminée cette brillante session, qui a laissé dans ma mémoire les plus agréables souvenirs.



CATALOGUE

DES CHARTES DES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU NORD

SÉRIE *B*, CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Par M. Max. QUANTIN.

Tout le monde a reconnu depuis longtemps l'utilité de publier des catalogues des pièces historiques enfouies dans les dépôts publics, et le gouvernement impérial, en prenant l'initiative de cette grande mesure de publier les Inventaires des Archives des départements sur un plan uniforme, a bien mérité des érudits.

C'est en compulsant un de ces Inventaires, celui du département du Nord, que j'ai pu recueillir un certain nombre d'indications de pièces concernant nos contrées, et certains personnages qui y ont joué un rôle au moyen-âge. Je crois utile de publier ces pièces, et, pour donner une idée de leur utilité, j'en signalerai quelques-unes.

Au XII° siècle, on voit le traité de mariage projeté entre Philippe, fils du comte de Flandre, et Mahaut, fille de Pierre de Courtenay.

Au XIII° siècle, il y est parlé des vins d'Auxerre, dont un convoi envoyé à Namur est arrêté par les gens de Dinant (1278). Guillaume I, comte de Hainaut, en achète 70 tonneaux pour 717 livres. Les comtes de Bar figurent au XIV° siècle, comme seigneurs de la Puisaye. Il y est parlé des forges de Saint-Fargeau ; des châtelains de Druyes et de Châtel-Censoir. Le sire de Toulongeon y rend compte au duc de Bourgogne de la bataille de Cravan (1423). Un acte parle de l'exploitation de mines à Savigny-en-Terre-Plaine (1419). Une autre pièce, de la prise d'Avallon par les soldats de Charles VII (1433). Les comtés d'Auxerre et de Tonnerre sont l'objet de transmission ou de confiscation.

Parmi les personnages cités dans ces chartes, outre Pierre et Hervé, comtes de Nevers, on voit Arnaud de Cervolle; Jean, évêque de Bethléem, confesseur du duc de Bourgogne, qui enlumine des manuscrits (1428); l'évêque d'Auxerre, Laurent Pinon (1435); François, l'Arragonais, seigneur de Pisy; Gui de Jaucourt, qui affranchit les habitants de Vaul-de-Lugny (1455), etc., etc.

1193, mai. — Traité entre Baudoin VIII, comte de Flandre et Hainaut, et Pierre, comte de Nevers, avec Philippe, son fils, au sujet du mariage de Mahaut, fille de Pierre et Philippe, quand ladite Mahaut sera nubile. Énumération des conditions du mariage, douaire, etc. — 2e Cartul. de Flandre, pièce 214 (B. 1563). — Publiée inexactement par Dumont (*Corps diplomatique du droit des gens.*)

1209, juillet. — Lettre d'Yolande, comtesse d'Auxerre et de Tonnerre, au sujet des prés d'Amblise, en Hainaut. (1er Cartul. de Hainaut, pièce 92.)

1242 (V. S.), mars. — Inféodation par Pierre de Courtenay à Jean de Tanlay, chevalier, de ce qui lui venait de ses père et mère dans les terres de Laurentium (1) et Vermanton. (B. 1593, pièce 190 du Cartulaire).

1245, juin. — Sentence arbitrale de l'évêque d'Auxerre et de Robert de Tanlay, entre Philippe et Raoul de Courtenay, frères, au sujet de leurs droits respectifs dans les terres de Château-Renard, Charny, Champignelle, Verticont et Lorant. (B. 1593, fo 72 du 1er cartulaire d'Artois.)

1271 (V. S.), 15 mars. — Lettres par lesquelles Érard, évêque d'Auxerre, Hugues, duc de Bourgogne, et Gui de Dampierre, déclarent que le comte de Flandre n'est obligé qu'à 7,000 livrées de terre, à l'occasion du mariage de Robert, son fils aîné, avec Yolande, comtesse de Nevers. (Orig., ch. des comtes de Lille, no 1748.)

1275, 14 décembre. — Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Flandre, Gui, comte de Flandre, Robert, fils aîné du comte et Yolande, comtesse de Nevers, femme de Robert, reconnaissent devoir 3,000 livres à des marchands de Gênes. (Orig., ch. des comptes, no 1885.)

(1) *Laurentium*, fief de la forêt de Laurent, au territoire de Festigny. Gui de Forez et Mathilde, sa femme, le donnèrent, en 1227, à Robert I de Courtenay, leur cousin, en accroissement du fief-abbé de Marolles. (Titres de Nevers, 495, 525).

1278, novembre. — Lettres par lesquelles les mêmes déclarent devoir 150,000 livres à des marchands de Sienne. (Orig., ch. des comptes, n° 2030.)

1278 (V. S.), mars. — Plainte des bourgeois de Namur contre ceux de Dinant, qui s'étaient emparés de 36 tonneaux de vin d'Auxerre et de beaucoup de bois, sans en rien rendre aux habitants de Namur. (B. 156.)

1287, juin. — Isabelle de Mello, dame de Montpensier, reçoit de Gui, comte de Flandre, une somme à elle due annuellement et à Jeanne, sa fille, héritière de feu Humbert de Beaujeu, connétable de France. (B. 247.)

1288, avril, mai. — Odon, de Sens, chanoine official de Reims, et Buffin de *Fiecelo*, chanoine de Paris, déclarent qu'en leur présence, Jean, dit le Beuf, de Reims, médecin, a nommé un procureur pour avoir la rente viagère que le comte Gui de Flandre lui a faite. (B. 256.)

1292 (V. S.), 2 janvier. — Testament de Marguerite, reine de Sicile, comtesse de Tonnerre. Long document où il y a des dispositions concernant le comté de Tonnerre, etc. (Ch. des comptes, n° 3424.)

Sans date. — Motifs allégués par les exécuteurs du testament de Marguerite, au sujet de la vente de la forêt de Tonnerre, par cette princesse. (*Ibid.*, n° 4640).

1293, juillet. — La même dame de Montpensier reçoit du comte Gui une somme pour services rendus par son mari. (B. 344.)

1304, novembre, mars (V. S.) — Gilles, archevêque de Narbonne, Pierre, évêque d'Auxerre, Louis, comte d'Evreux, Robert, duc de Bourgogne, Anne, comtesse de Savoie, et Jean, comte de Dreux, nommés par le roi pour traiter avec les Flamands, promettent aux envoyés du comte que lorsque les ôtages seront donnés par eux on pourra négocier tranquillement dans les deux pays. (B. 466.)

1307, juillet. — Jean de Bar, seigneur de Puisaye, règle les assises à payer par les villes de Vienne et de Saint-Thomas, et donne une loi commune à ces deux villes. (B. 481).

1308, août, novembre. — Codicile au testament de Marguerite de Bourgogne, reine de Jérusalem. (B. 486).

1314, vendredi après Saint-Barnabé. — Obligation de 717 livres 2 s. 6 d. souscrite par Guillaume I, comte de Hainaut, au profit de Jean d'Avesnes, bourgeois de Compiègne, pour fourniture de

70 tonneaux de vin d'Auchoirre (Auxerre.) (F° 48 du Cartulaire, B. 1584.)

1315, 21 décembre, Vincennes. — Mandement de Louis X, à tous les officiers et gardes des confins du royaume de France, pour qu'ils laissent passer 1,040 tonneaux de vin destinés à la provision du comte de Hainaut. (F° 159 du Cartulaire, B. 1584.)

1334, 30 septembre.—Nomination par Louis I, comte de Flandre, de Regnaud Linglois, de Clamecy, au poste de Châtelain de Druyes et de Châtel-Censoir. (B. 1565, pièce 430 du Cartulaire.)

1334, octobre. — Philippe VI mande à Louis, comte de Flandre, d'empêcher qu'on ne s'empare des revenus de la terre de Puisaye, dont Édouard, duc de Bar jouit suivant accord, et dès qu'il aura rendu hommage audit comte de Elandre. (B. 718.)

1334, 22 octobre. Confirmation, par Jeanne de Bretagne, du don qu'ont fait jadis Hervé. comte de Nevers, et Marguerite, reine de Sicile et de Jérusalem, au chapitre Saint-Jean de Nemours, d'une rente de 10 livres sur les revenus de Brou. (B. 1573.)

1342-1354. — Commission donnée par Jeanne de Bretagne, à Jean Cholet, son chapelain, à l'effet de demander et recevoir la somme de quinze cents écus que ladite dame a prêtée à la reine de France « pour le fait des guerres » laquelle somme a été assignée sur la recette des décimes du roi, au bailliage de Sens. (B. 1573, 1er Cartulaire de la dame de Cassel.)

1356-1357. — Lettres du roi (sans millésime), données à Villeneuve lès-Avignon, le 21 mars, au comte de Flandre, Louis de Male, touchant les dommages causés au pays de Nivernais, par le lieutenant de ce pays, et l'empêchement par lui apporté à la recette de l'aide établie pour la rançon dudit roi (le roi Jean). — Réponse de Louis de Male, datée de Courtray, 16 avril(, qui promet d'informer sur la conduite de son lieutenant (son bâtard) — qui attribue à la présence des compagnies anglaises des bandes de l'archiprêtre (Arnaud de Cervolle) et autres ses complices, la difficulté qu'on éprouve à lever ladite aide dans le Nivernais (1). (B. 1315.)

1358, mai-septembre. — Charles, régent du royaume, mande au bailli de Sens de s'informer de la vérité de l'exposé fait par le duc de Bar et les habitants des ville et château de Perreuse, en

(1) V. A. Chérest, l'*Archiprêtre*, p. 92, et pièces n° IX.

Puisaye, touchant l'ancienneté de cette ville et du château, et les réparations à y faire. (B. 859.)

1360 (V. S.), janvier. — Hommage prêté à Louis de Male, comte de Flandre, par Miles de Noyers, à cause du fief de Tienges, tenu du comté de Nevers. (B. 1596, f° 169 du Cartulaire.)

1361, mai-juin. — Accord entre Marguerite de France, comtesse, et Louis, comte de Flandre, son fils, Jean, comte de Tancarville, vicomte de Melun, chambellan du roi, et Arnaud de Cervolle, seigneur de Châteauneuf, par lequel les terres et châteaux de Cosne, Bléneau et Dammarie en Donziais, doivent demeurer audit comte de Flandre. (B. 871.)

1365, 7 juin, Druyes. — Testament de Marguerite de France, mère de Louis de Male, comte de Flandre, contenant legs à Marote, sa femme de chambre, d'une rente viagère de 10 quartaux de froment et de deux tonneaux de vin, mesure de Clamecy, sur la recette du Donziais (B. 1566, f° 26 du 6e cartulaire de Flandre).

1370, 22 décembre. — Quittances délivrées par Yolande de Flandre à Pierre Mirouer, jadis bailli et receveur de Puisaye, au sujet d'une somme de 61 livres délivrée à Gilet de Cloies. (B. 1574, f° 5 du Cartulaire.)

1370, 30 décembre. — Permission par Yolande de Flandre, à Gillet de Cloies, bailli de Puisaye, de faire autant de feux qu'il lui plaira dans la grosse forge qu'il possède à Saint-Fargeau, (B. 1574, 10e Cartulaire de la dame de Cassel, pièce 4.)

1377 (V. S), 3 janvier. — Nomination par Yolande de Flandre, dame de Cassel, de Jean du Maigny au poste de châtelain de Saint-Fargeau, — de Pierre le Queux, au poste de portier du même château, — de Martin des Tourbes, aux fonctions de gouverneur de la maladerie dudit Saint-Fargeau. (B. 1574, 2e Cartulaire de la dame de Cassel, pièce 73.)

— Délégation par Yolande de Flandre, de commissaires pour mettre en vente ce qui reste des vins du château de Porcien, dont Jean de Maigny, châtelain de Saint-Fargeau a déjà vendu une partie. (*Ibid.*)

1380, mai. — Charles V accorde à Yolande, dame de Cassel, une somme pour l'aider à entretenir et fortifier ses châteaux de Puisaye et du Perche. (B. 980.)

1381, 15 septembre, à Saint-Fargeau. — Don par Yolande de Flandre à Pierre le Jeuvre, sergent d'armes du roi, d'une maison à

Mezilles. (B. 1574, p. 135 du Cartulaire.) — *Ibid.* Pierre de Jeuvre ci-dessus fait hommage à Yolande de ladite maison.

1381, 27 septembre, Paris. — Pardon accordé par la dame de Cassel à Jacques Bochard, boucher, coupable d'avoir vendu de la viande gâtée à la halle de Saint-Fargeau. (B. 1574, 2e cartul. de la dame de Cassel, p. 140.)

1381, 28 septembre, Paris. — Remise par la dame de Cassel à Perrin le cousturier, de l'amende qu'il pourrait encourir dans un procès à lui intenté par le procureur de Puisaye, pour cause des prélèvements que ledit Perrin avait opérés à son profit, sur le produit des tailles auxquelles il avait assujeti les habitants de Perreuse, lorsqu'il était capitaine du château de cette ville. (B. 1574.)

1384, 11 septembre. — Accord entre les gens des comptes de Lille, au nom du duc Philippe le Hardi et la dame de Laval, au sujet des château, terre et seigneurie de Gavre, appartenant à ladite dame, et dans lesquels le duc avait établi François l'Arragonois, seigneur de Pisy, comme capitaine durant la guerre des Gantois. (B. 1607, f° 29 du cartul.)

1384, décembre, Nogent-le-Rotrou.—Don par Yolande de Flandre à Pierre Mirouer, de biens et héritages sis à Mezilles. (B. 1575, f° 171 du Cartulaire.)

1386, septembre. — Don par Philippe le Hardi à Guy de la Trémoille, seigneur de Sully, chevalier, son chambellan, en considération de ses grands services, des châteaux, forteresses et châtellenie de Courcelles-en-Auxois, avec les villes de Montigny, Ruffey, Bières, Tilliers, Lucenay et les vignobles de Semur. (B. 1681.)

1404, décembre. — Décharge au profit de Girard Blandin, receveur des aides à Vézelay. (B. 1362.)

1405. — Fragment d'un Mémoire sur la succession des seigneurs de Noyers. (B. 1368.)

1411. — Premier compte du receveur général des finances du duc de Bourgogne. Payé à Girart de Bourbon, écuyer d'écurie de Mgr, 168 fr. d'or pour avoir, par ordre de Mgr, fait trousser à Paris, et chargier artillerie et plusieurs autres habillemens pour le fait de la guerre, et d'illec les faire mener et lui-mesmes conduis en la ville de Cravant, où il vaqua depuis le 8 novembre 1410 au 5 décembre suivant, 17 jours entiers, et depuis ait iceulx habillemens et artillerie fait rechargier du commandement de Mgr. audit lieu de Cravant et les mener et conduire à Dijon.

1413, juin-juillet. — Sentence de bannissement et de confisca-

tion de biens, prononcée par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, contre Louis de Chalon, « soi-disant comte de Tonnerre, » pour conspiration contre lui et rébellion (B. 1415). (Publié dans le *Bulletin de la Société des Sciences*, an 1882.)

1417, octobre. — Gratification de 100 écus, accordée par Jean sans Peur à Jean, évêque de Béthléem, conseiller et confesseur du duc. (B. 1439).

1419-1502. — « Advertissement » donné à Lambert Pierron, pour l'exploitation de la mine de Saint-André-en-Terre-Plaine près Avallon. (B. 1499.) (1)

1423, 1er août. — Relation par le sire de Toulongeon à Philippe le Bon, de la journée de Crevant, où ses troupes réunies à celles des Anglais, montant ensemble à 1500 hommes d'armes, ont battu l'armée du Dauphin, qui s'élevait à 6 ou 7,000 hommes. (B. 1602.) (Publié dans le *Bulletin de la Société des Sciences*, an 1882.)

1428. — « A Mgr l'évesque de Béthléem, pour avoir acheté ung livre où sont les Heures de Nostre-Dame, enluminé d'or à plusieurs histoires, lequel Mgr le duc a donné au damoiseau de Clèves, son nepveu; 12 liv.,

« Au mesme, pour l'accomplissement d'un livre moral, pièça commencé, tant pour ledit livre relier comme pour l'enluminer, oultre 24 liv. autrefois payez pour ce, 12 liv. » (B. 1938.)

1433, avril, mai. — Mandement de paiement d'une somme de 46 francs au profit de Claude Rochette, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne..., « lequel par l'ordonnance du chancelier dudit pays, partit de Chalon pour venir à Beaune, où estoient assemblez les nobles de nostre duché de Bourgogne, pour le fait de la prise de nostre ville d'Avalon, lors faite par nos ennemiz, et pour adviser les provisions qui y estoient nécessaires au bien de noz pays... » (B. 1494.)

(1) Cet article est tiré des archives de la Côte-d'Or.

Il paraît qu'il s'agissait de mines d'argent et de plomb.

D. Plancher (*Histoire de Bourgogne*, IV, 282) rapporte, à l'an 1453, qu'un espagnol nommé Jean de la Huerro, qui avait obtenu l'autorisation d'exploiter les mines d'or et d'argent en Bourgogne, avait commencé à fouiller le sol à Saint-André-en-Terre-Plaine, mais que n'ayant pas l'argent nécessaire pour continuer, il s'associa Jean de Viseu qui lui avança 752 livres. Les travaux consistaient en fouilles, charroys, mouture, lavage, cuisson et affinage de la matière. Le duc se réservait le dixième du produit.

1433, 26, 28 septembre. — Frais de séjour du duc de Bourgogne à Époisses, à Avalon et à Vézelay. (B. 1496.)

1435, avril, juin. — Frais de séjour du duc et de la duchesse de Bourgogue à Bruxelles, « et cedit jour l'évesque d'Aucerre fist le service divin devant mesdits seigneur et dame, lequel et aussi plusieurs seigneurs et autres gens du commun de ladite ville disnèrent illec aux dépens de Mgr. (B. 1503.)

1435, 18 novembre. — Ordonnance de Charles VII portant que les officiers étant à la nomination du duc Philippe le Bon dans les diocèses et élections de Mâcon, Autun et Auxerre, etc., et autres enclaves des duché de Bourgogne et comté de Charolais cédés au duc par le traité d'Arras, auront à rendre leurs comptes et à prêter serment entre les mains dudit duc. (B. 1605.)

1436. Mgr le duc fait dire deux messes par semaine, depuis son départ d'Auxerre environ Pâques-fleuries 1434, pour M. de Charolais. — Payé 11 livres 15 s. à Collot de Grincourt, clerc de la chapelle du duc, qui fait dire ces messes. (B. 1957.)

1436. — Quittance pour gages de Jean de Beauvoir et autres, en leur nom et au nom des hommes d'armes et gens de trait « que le duc a mis sus pour l'accompagner au voyage qu'il entend faire présentement pour recouvrer la ville de Calais. » (B. 1960.)

1437, 7 août. — Transport par Philippe le Bon à Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, du comté d'Auxerre et ses dépendances, en l'acquit des 6,000 livres de rente que le duc avait promis au comte lors de son mariage. (B. 1513.)

1438 (V. S.), 10 janvier. — Le comte d'Etampes reconnait qu'il ne jouira du comté d'Auxerre qu'aux mêmes conditions que le duc en a joui. (B. 1514.)

1438. — Lettre de rémission accordée par le duc Philippe le Bon, à Willaume Agache, de Lys-les-Launoy, à Richard Bassant, à Jean et à Pierre Bataillard, de Cuisel en Bourgogne, à Jean Botel de Châtillon, à Philippe de Bourbon, écuyer et échançon du duc, qui dans une guerre contre Geoffroy d'Auxerre, héritier de Gui de Bar, lequel refusait de payer à Jeanne de Tornans, veuve de ce dernier et mère dudit Philippe le douaire auquel elle avait droit, s'empara du château de Beauvior (1), résidence dudit Geoffroy, en expulsa la femme de ce dernier, et s'y maintint quinze jours, pendant lesquels lui et ses complices consommèrent la plus grande partie des vivres et provisions que contenait le château. (B. 1682.)

(1) Beauvoir, château ruiné, commune de Savigny-en-Terre-Plaine.

1438, septembre, décembre. — Accord entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne et Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, au sujet des prétentions de ce dernier sur les comtés d'Étampes et les seigneuries de Dourdan et de Gien, en exécution du partage fait par le feu duc Philippe le Hardi entre ses trois enfans : le comté d'Étampes et Dourdan sont cédés à Jean. On lui promet de faire valoir ses droits sur la terre de Gien et le comté d'Auxerre. (B. 1516.)

1439, avril, juin. — Échange entre le duc de Bourgogne d'une part et Arthur, comte de Richemond et Marguerite de Bourgogne, sa femme, d'autre part, des terres et seigneuries de Montréal et de Châtel-Girard contre le comté de Tonnerre, les seigneuries de Conches, Largues et Groselles (est-ce Laignes et Griselles ?). (B. 1518.)

1439, janvier, mars (V. S.). — Don par Philippe, duc de Bourgogne, à Antoine de Bourgogne, comte d'Étampes, des terres confisquées pour cause de félonie sur Louis de Châlon, comte de Tonnerre. (B. 1523.)

1444, 15 janvier (V. S.). — Quittance de Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, de la somme de cent vingt livres de Flandre pour sa pension annuelle sur la recette générale des finances de Flandre. (B. 1985).

1448, janvier, avril (V. S.). — Ordre par le roi à l'officier royal qui se qualifie abusivement « bailli d'Auxerre » de reprendre le titre de « bailli de Sens », qui est devenu le sien depuis la cession de la ville d'Auxerre au duc de Bourgogne par le traité d'Arras. (B. 1554.)

1448, janvier, avril (V. S.). — Remonstrances faites au roi de la part du duc de Bourgogne, touchant l'inexécution d'une clause du traité d'Arras, en vertu de laquelle le comté d'Auxerre et la ville de Cravan devaient être remis audit duc. (B. 1554.)

1449, 23 décembre et 8 mars 1449 (V. S.). — Lettres de remission, par Philippe le Bon pour Hennequin et Gerart des Vignes, capitaine de Cezy, Georges des Vignes, Grigolet Destailleurs et Pierre de Launay, qui, après avoir « espié » des marchands anglais à Bruges, les avaient arrêtés au moment où ils se rendaient à Calais et les avaient menés en Picardie et de là à Cezy-sur-Yonne, appartenant alors à Louis de la Trémoille, où ils étaient encore. (B. 1684.)

1449, 3 septembre. — Don par Philippe le Bon à Jean de Salins,

chevalier, bailli de Dôle, maitre d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, de la haute, moyenne et basse justice de la terre de Vincelles, à lui vendue par Guillaume de Vienne, chevalier, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, chambellan du duc. (B. 1684.)

1456 (V. S.) 30 mars. — Confirmation par le duc de Bourgogne de l'affranchissement de servitude accordé par Gui de Jaucourt, écuyer, seigneur de Villarnoul, de Marrault et du Vault de Lugny. (B. 1686, f° 15 du cartul.)

1458, au mois de Janvier (V. S.). — Lettres de rémission accordées par le duc Philippe le Bon à Guy Roydot de Noyers. L'acte porte qu'il avait été condamné comme garde de l'une des portes du château de Noyers, pour avoir à diverses fois laissé ouvert le cellier du receveur tant de jour que de nuit, « afin qu'aidé de six complices ils peussent prendre et tirer du vin es vaisseaux du receveur. » (B. 1687.)

1458-59. — Amortissement par le duc Philippe le Bon, des biens affectés par feu l'évêque d'Auxerre, son conseiller et confesseur, à la fondation d'un obit en l'église coliégiale de Lens. (B. 1689.)

1460, juin. — Amortissement par le duc Philippe le Bon, de biens affectés par Antoine de Chypre à la fondation de messes en l'église Notre-Dame d'Avallon. (B. 1684.)

1466. — Lettres de rémission, accordées par le duc Philippe le Bon à Claude de Sonnois, d'Avallon. (B. 1691.)

1466. — « Payé à Jean de Jaucourt, chevalier, seigneur de Ruères, conseiller et chambellan de Mgr, 524 livres, pour 97 paies entières et 4 paies à 12 francs par mois, d'hommes d'armes et de trait qu'il eut sous lui en la ville de Leuwe, au service de Mgr de Charalois contre les Liégeois, pour 15 jours commençant le 6 janvier 1465 et suivans. » (B. 2061.)

1467, juin, 1469. — Amortissement de biens jusqu'à concurrence de 120 livres que pourra acquérir, dans le comté d'Auxerre, Guillaume de Montbléru, maitre d'hôtel du duc de Bourgogne (B. 1693).

1467, juin, 1469. — Amortissement d'un legs fait par le même G. de Montbléru, « aux métiers des paintres, des selliers et des mirouelliers de Bruges, » à charge de deux messes à célébrer en sa chapelle Saint-Luc, dans laquelle ledit Guillaume est inhumé. (Ibid.)

1470. Anoblissement conféré par Charles le Téméraire, duc de

Bourgogne, à Pierre Maire, de Cussy-les-Forges, « qui est extraict de bonne et notable géneracion. » (B. 1694.)

147 5 (V. S.), février. — Lettres d'anoblissement données par le duc Charles le Téméraire à Jean de Hem, natif d'Avallon. (B. 1698.)

1503 (V. S.), janvier. — Confirmation par Philippe le Bon à Philibert de Châlon, prince d'Orange, comte de Tonnerre, de la jouissance des villes et terres confisquées sur feu Louis de Châlon, et que la duchesse Marie avait données à Jean, père dudit Philibert. (B. 1612.)

LE MENHIR DU THUREAU DU BAR

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

Par M. le Dr C. Ricque, médecin-major du 82e de ligne.

La première manifestation du culte, rendu par l'homme à la divinité, fut l'adoration sur le haut des montagnes : il lui sembla qu'il se rapprochait ainsi de l'être mystérieux qu'il cherchait à se rendre propice. Nous en trouvons des exemples dans l'histoire de toutes les religions; la Bible elle-même nous en offre de fréquents vestiges. Ainsi, dans la Genèse, nous lisons que Dieu ordonne à Abraham de lui sacrifier son fils Isaac sur le sommet du mont Moriah. Plus loin, Moïse converse avec l'Éternel sur le Sinaï, où il reçoit les tables de la loi; partout le sacerdoce hébraïque s'exerce sur les hauts lieux, et ce n'est que bien plus tard, lorsque la croyance monothéiste a remplacé le culte sabéen des Élohim, que nous voyons, dans le Livre des Rois, la proscription de ce mode d'adoration, adopté par l'étranger Madianite, Philistin ou Amalécite.

Les Druides gaulois et étrusques, de même que leurs congénères les Curètes de l'île de Crète, les Galls de la Galatie et les Corybantes phrygiens, comme de nos jours les Lamas chamanes du Thibet, célèbrent leurs cérémonies sur les montagnes les plus élevées; le culte pratiqué sur les hauteurs se retrouve dans les prescriptions védiques de l'Inde et de Ceylan, dans les rites bouddhiques de la Chine et du Japon et dans le fétichisme africain. Il n'est pas jusqu'aux peuplades des archipels océaniens, qui n'aient consacré à leurs divinités rudimentaires les sommets volcaniques des Moraï, de même que les Caraïbes, au dire du père Labat, offraient au soleil, divinisé sous le nom de Tulpan, la fumée du tabac, qu'ils faisaient brûler sur les pitons et sur les mornes des Antilles et de

la Côte-Ferme. C'est exactement le genre d'idolâtrie que le Seigneur Jouvah, devenu le Dieu unique d'Israël, reprochait à son peuple par la bouche de ses prophètes, lorsqu'il lui rappelait ses défaillances et ses abominations : « Mon peuple s'est détourné de moi, « en sacrifiant aux Baalim sur le sommet des montagnes, et en « brûlant des parfums sur les coteaux, sous les chênes, les « peupliers et les ormes, dont l'ombrage est agréable. » (Osée II, vers. 13.)

Il est un genre de symboles religieux que depuis les temps préhistoriques l'homme a semés dans toutes ses stations : ce sont les monuments mégalithiques, blocs de pierre brute ou grossièrement taillée, qu'il a érigés en l'honneur de la divinité. On peut affirmer qu'il n'existe aucun point du globe où l'on n'ait découvert de ces colonnes de pierre : on les retrouve au Mexique, au Pérou, dans le cœur des régions mystérieuses de l'Afrique équatoriale, à Bornéo, aux Célèbes, aux îles Hawaï ou de Pâques, dans l'Asie centrale et surtout dans l'Europe occidentale.

Bien des hypothèses, plus ou moins rationnelles, ont été émises sur la destination de ces colonnes de grès ou de granit, appelées aujourd'hui en France selon la contrée, *men hir* (pierre longue), *peul-van* (pilier de pierre), *pierres fittes*, *pierres levées*, etc. Il est à peu près démontré que ces monolithes étaient de gigantesques phallus, emblèmes de la puissance génératrice du calorique solaire. Il est très difficile, sinon impossible, dans l'état actuel de nos connaissances archéologiques, de décider quels sont, parmi ces monuments de notre pays, ceux que l'on pourrait rattacher au culte druidique. Le druidisme ne paraît s'être introduit qu'assez tardivement, trois ou quatre siècles au plus avant l'ère chrétienne, dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne. Son origine elle-même est assez obscure, malgré les nombreux points de ressemblance, qu'il offre avec les doctrines des Mages et des Égyptiens. Quoiqu'il en soit, les Druides s'approprièrent le dogme de la consécration solaire des aiguilles de pierre, et les Triades de l'île de Bretagne, qui nous fournissent les seuls documents authentiques que nous possédions sur le culte celtique primitif, désignent ces monolithes sous le nom de *Mior-Béïl*, phallus ou doigt de Béïl, et nous apprennent également qu'en raison des évènements miraculeux dont ces stèles étaient témoins, tout fait étrange ou admirable reçut, dans le langage vulgaire, cette même appellation. Telle serait donc l'étimologie du mot « merveille » Mior-Béïl, sur laquelle les linguistes et les philologues ont tant discuté.

Les aiguilles mégalithiques si communes en France, avant l'introduction du christianisme, ne se rencontrent plus à présent que

rarement intactes. La cause des mutilations et des déplacements que leur firent subir les premiers chrétiens, provient de l'erreur volontaire ou non, commise par les conquérants romains, dont le polythéisme accommodant n'était jamais embarrassé pour s'assimiler les cultes indigènes des peuples vaincus. De même que le *Thot* égyptien, dont le nom, d'après M. de Rougé, signifie « colonne », était devenu l'Hermès gréco-latin, le men-hir gaulois, d'origine souvent préhistorique, fut considéré comme une stèle votive dédiée à Mercure ou à Priape : le monolithe s'était transformé en Dieu Terme gallo-romain!

Le renversement des menhirs devint donc une conséquence de la destruction des monuments du paganisme, le prosélytisme chrétien n'ayant pas su discerner l'œuvre mégalithique des simulacres religieux du panthéon hellénique.

C'est à cet unique motif que nous devons attribuer le déplacement et la mutilation du men-hir de la colline appelée le Thureau du Bar, point culminant des hauteurs qui dominent la rive droite du cours de l'Yonne et se relient aux contre-forts des montagnes du Morvant.

Le druidisme qui a laissé des empreintes ineffaçables dans l'étymologie de très nombreuses dénominations locales du département, ne pouvait se laisser méconnaitre dans le nom qu'a conservé jusqu'à nos jours la colline sacrée. Le radical celtique *Tor*, hauteur ou élévation, que nos ancêtres ont légué à toutes les montagnes qu'ils ont rencontrées dans leurs migrations lointaines, se retrouve dans le Thureau, comme dans le versant des Alpes Cottiennes, où les Gaulois Ligures bâtirent *Taurini* (auj. Turin), dans le Mont Taurus, dans la Tauride et dans la Chersonèse taurique (c'est-à-dire montagneuse), ravagées puis colonisées par les bandes gauloises que les Grecs appelèrent Galates.

La signification de Bar est double : on peut l'interpréter comme « cime » ou « sommet »; *Bar* ou *Par*, pluriel *Beren* ou *Peren*, d'où le nom antique des Pyrénées, que les géographes anciens faisaient dériver de πυρ, feu, bien que jamais cette chaine n'ait été volcanique. Thureau du Bar serait une transposition : montagne du sommet pour sommet de la montagne.

M. le président Challe, dont l'autorité est si considérable, se basant sur ce fait que la forêt voisine, appelée « Bois du Thureau », était un bien féodal appartenant aux comtes d'Auxerre, estime que Bar n'est autre que le mot *Ber* ou *Bert*, en vieux teuton, « guerrier illustre, » qui entre dans la composition de tant de noms franks, et qui, dans les premiers temps du moyen âge, était usité pour désigner le seigneur, en basse latinité *Baro* ou *Varo*, d'où le titre

héraldique de baron. Le Thureau du Bar serait la montagne du Seigneur.

Le Thureau du Bar, dont l'altitude est de 228 mètres, a conservé malgré les bouleversements que la succession des années et la mise en exploitation de ses flancs lui ont fait subir, des vestiges indéniables du culte primitif.

Le sommet du Mamelon est grossièrement nivelé en plate-forme; le pourtour elliptique est, sur une partie de son périmètre, limité par un fossé profond et assez régulier. Comment n'y pas reconnaître le *Clach' sleach'da*, cercle de l'adoration, dont le diamètre est précisément celui des enceintes sacrées des îles Hébrides, explorées et décrites par Pritchard, qui l'évalue à une moyenne de 15 à 20 pieds anglais? Au centre s'élevait, sur un piédestal assez large, en raison de la nature sablonneuse du sol, le monolithe dont le fût, aujourd'hui brisé, devait avoir une hauteur totale de 10 à 12 mètres.

Les débris gisent épars sur le versant méridional de la montagne, à peu de distance du plateau; nous avons compté six fragments plus ou moins rapprochés les uns des autres. Les trois tronçons supérieurs qui formaient le fût lui-même, sont réunis entre eux, ce qui prouve que la mutilation du menhir a dû être postérieure à son renversement. En effet, aucun obstacle susceptible de servir de point d'arrêt n'existant sur le flanc du Thureau, la destruction préalable de la colonne de pierre et la précipitation consécutive de ses tronçons les aurait dispersés sur la pente, à des hauteurs variables.

Les trois débris les plus volumineux sont disséminés aux alentours; l'un d'eux s'est même incrusté dans le sol. Leur dimension et leur conformation indiquent qu'ils appartenaient à la portion inférieure du monument. Proviennent-ils tous trois du même bloc de grès et ont-ils éclaté sous l'action de la mine disposée en 1814 par les Autrichiens (1) pour faire sauter le menhir (?), ou ont-ils

(1) M. le président Challe, dont les souvenirs sont de la plus exacte précision, n'ajoute aucune foi à cette légende locale d'une mine placée par les Autrichiens, pour faire sauter le monument qui les aurait gênés dans l'installation d'une batterie d'artillerie sur le sommet du Thureau. Les canons lisses de l'époque n'avaient pas une portée suffisante pour qu'une batterie construite à cette place put atteindre la ville d'Auxerre. Calculée sur la carte d'état-major, la distance à vol d'oiseau du sommet du Thureau (cote 228) aux premières maisons d'Auxerre, est de 7.000 mètres; c'est tout au plus si les pièces d'acier de 95 actuelles de l'artillerie française pourraient battre une muraille à cette portée, qui est très proche de celle du but en blanc!..



simplement servi à constituer les assises superposées du piédestal ? Cette question nous paraît insoluble.

Quoiqu'il en soit, il est aisé de reconstituer par la pensée la colonne mégalithique du Thureau du Bar: sur la base composée des trois grands fragments, nous n'avons qu'à empiler les trois tronçons du fût qui se rajustent sans peine : le morceau inférieur est celui de l'ouest, qui ne touche la terre qu'obliquement; le second, le plus petit des trois troncons, est celui du nord; le fragment supérieur, celui qui formait l'extrémité du fût, est couché horizontalement dans l'herbe; il se termine en pointe obtuse et affecte une certaine ressemblance avec les pointes de flèches de l'époque de la pierre taillée la plus reculée.

La colonne paraît avoir subi une opération de sculpture grossière qui lui a donné une forme cylindro-conique assez régulière; elle est sillonnée de cannelures profondes, parallèlement à son axe, mais il se pourrait que ces stries provinssent soit de l'action de la foudre, soit du creusement par les eaux pluviales, lorsque le monolithe était debout.

Le monument a été taillé dans un bloc de grès ferrugineux rougeâtre; il est, selon la poétique expression des chants gaëliques, recouvert « par la mousse des années » qui lui a donné les teintes les plus chaudes et les plus riches. Ses débris vénérables sont aujourd'hui exploités par les gens du pays, qui le débitent en moëllons pour la construction des murs de clôture, et en cailloux pour l'entretien de la route vicinale de la Borde à Jonches. Ces frustes témoins des âges primitifs de l'humanité sont près de disparaître sous le marteau du vigneron et sous la masse du cantonnier !...

Nous ne pouvons nous expliquer l'appellation de Dolmen, donnée par M. Berthelot au monument mégalithique du Thureau ! C'est en vain que nous avons cherché les appuis de la table et la plateforme elle-même. Les trois tronçons supérieurs du fût, accidentellement réunis en triangle ont-ils pu, *à une certaine distance*, figurer les pieds d'un dolmen ? Il suffit de s'en appprocher pour se convaincre qu'aucun de ces fragments n'a jamais pu être fiché dans le sol, et que le tronçon médian est de trop petite dimension pour avoir pu coopérer au soutènement, plus ou moins équilibré, d'une dalle de pierre.

Aucun vestige de substruction ni de construction n'a subsisté. Les fouilles sommaires auxquelles je me suis livré, ne m'ont fait découvrir que des concrétions canaliformes et des morceaux de grès calcinés, comme l'indique la coloration rouge foncé du peroxyde de fer. Certains morceaux de grès micacé affectent des reliefs

tellement étranges, que pour pouvoir discerner si ce ne seraient pas des restes de sculptures provenant de quelque édicule, il m'a fallu avoir recours à la haute compétence de M. Cotteau, notre éminent conservateur du musée d'Auxerre, ancien président de la Société géologique de Erance.

M. Berthelot a recueilli en 1875, aux alentours du Menhir, de nombreux silex taillés. Il faut voir dans ces œuvres de l'art préhistorique les armes votives que l'on rencontre dans les lieux consacrés du culte primitif, rite traditionnel conservé par nos ancêtres gaulois jusqu'aux premiers siècles de la domination romaine.

La seule découverte intéressante que nous ayons faite, est celle de scories à demi-vitrifiées, mélangées aux concrétions calcinées. Nous nous sommes demandé d'où pouvaient provenir ces produits de l'action du calorique.

Les seuls documents sur le culte gaulois antérieur à la conquête romaine sont, outre les Triades de l'Ile de Bretagne, dont nous avons déjà parlé, quelques passages de Pline le Jeune, du géographe Strabon et du poète Silius Italicus. C'est intentionnellement que nous omettons l'auteur des commentaires. César fut certes un brillant stratège et un habile diplomate, autant qu'un écrivain élégant et correct. Mais comme observateur des mœurs civiles et des croyances religieuses des peuples vaincus, il n'est pas plus exact que comme naturaliste, lorsque par exemple, il décrit, au nombre des animaux de la forêt Hercynie, la licorne fantastique d'Aristote et d'Elien, ou cette variété de cerf privé de jointures aux articulations des membres et forcé de s'accoter aux tronc des arbres pour dormir et se reposer !...

Les Gaulois avaient coutume de célébrer deux fois l'an, sur le sommet des montagnes, des fêtes religieuses dont l'élément principal consistait en feux gigantesques. La première de ces fêtes était la cérémonie du feu nouveau. Elle avait lieu dans les premiers jours de mai. Elle était exclusivement liturgique; on l'appelait *Béïl-Tan*, feu de Béïl, nom mystique sous lequel était adoré le soleil considéré comme principe générateur de l'univers.

Sous peine de sacrilège, tous les foyers de la contrée devaient être éteints. Le feu nouveau était allumé par la concentration des rayons solaires ; puis chacun des assistants avait le droit de s'en approcher et d'en recueillir un tison enflammé. Cette cérémonie du feu nouveau dans les premiers jours de mai, s'est conservée de nos jours en Ecosse et dans les Iles du littoral, malgré l'introduction du puritanisme presbytérien dans la vieille Calédonie. Walter Scott en fait mention dans plusieurs de ses récits nationaux.

La seconde fête du feu avait lieu le 27 octobre : c'était le *Sani-Hin*, feu de la paix, servant à la fois de lieu de réunion du conseil des chefs et des prêtres, et d'épreuve juridique pour les accusés.

Après avoir invoqué l'assistance d'*Ogham*, le Mercure des Grecs et le Thot des Egyptiens, Dieu de la diplomatie et de l'éloquence, le conseil arrêtait des décisions, toujours sans appel, concluait des traités de paix ou d'alliance avec les nations voisines, prononçait les excommunications et les proscriptions et désignait ceux des accusés qui devaient être soumis au *Gabha-Béïl*, épreuve de Béïl, dont nous allons donner une description sommaire. Les prêtres inférieurs (*ovaïdhs*) faisaient d'abord coucher l'accusé sur le sol et lui lavaient la plante des pieds avec une décoction d'herbes mystiques, laquelle, en réalité, devait contenir dans certains cas, des ingrédients analogues à ceux dont se servent les charlatans mangeurs de feu. Le patient devait alors traverser le cercle sacré en marchant sur les charbons ardents, et si ensuite l'examen ne faisait découvrir sur sa peau aucune trace de brûlure, il était proclamé innocent. Dans le cas contraire, sa culpabilité était démontrée, et le conseil le condamnait à une peine proportionnée à la gravité du crime qui lui était imputé.

L'épreuve par le feu semble avoir existé de tout temps et chez tous les peuples. David dit au Seigneur dans le psaume XVI : « O Eternel, tu m'as éprouvé par le feu, et tu n'as pas trouvé en moi d'iniquité. » Nous lisons également dans la première Corinthienne de Saint-Paul, chapitre III, verset 16 : « Et ils seront sauvés, après avoir subi l'épreuve du feu. »

C'est à une épreuve par le feu que les anciens ont toujours attribué le critérium des cas litigieux. Celle des deux parties qui en sortait victorieuse était considérée comme entourée d'une protection particulière ou douée d'une vertu exceptionnelle.

C'est ainsi que, grâce à un ingénieux subterfuge, fut décernée la prééminence du dieu égyptien Canope sur les dieux des Mèdes et des Perses.

Cette divinité, figurée par un vase surmonté d'une tête humaine, fut présentée par ses prêtres à l'adoration des soldats victorieux de Cambyse. Mais les Perses déclarèrent qu'ils s'en tiendraient à leurs dieux nationaux, à moins que le dieu égyptien ne manifestât la suprématie de sa puissance par quelque prodige éclatant. Les hiérophantes d'Alexandrie acceptèrent le défi. On plaça sur un bûcher ardent les statues d'ébène et de cèdre des divinités médiques et persanes, que la flamme eut rapidement consumées. Ce fut alors le tour du dieu Canope ; mais l'idole d'argile réfrac-



LE MENHIR DU THUREAU DU BAR

taire avait été préalablement remplie d'eau, et des orifices, pratiqués au fond du vase, avaient été bouchés à l'aide d'un mélange de cire et de résine, que la chaleur fit fondre : l'eau, s'écoulant librement, éteignit les flammes qui avaient réduit en cendres les antagonistes du dieu céramique.

Les documents sur le menhir du Thureau de Bar sont extrêmement rares : ni l'abbé Lebeuf, dans sa savante *Histoire d'Auxerre*, ni le répertoire archéologique de M. Quantin, si complet et si exact cependant, n'ont pu me fournir de données historiques. Ce n'est que grâce à la bienveillante érudition de M. le président Challe, que j'ai pu savoir que M. Salmon l'a mentionné dans son état des monuments mégalithiques du département, et que M. Berthelot l'a vu et examiné dans une de ses tournées géologiques. Me sera-t-il permis, en terminant cette courte notice, d'exprimer un vœu, auquel je serais heureux de voir s'associer mes collègues de la Société des sciences de l'Yonne ?

Lors du vote du dernier budget par le Parlement, un crédit relativement considérable a été alloué pour la conservation des monuments préhistoriques. Ne pourrait-on pas demander au gouvernement une subvention qui permît de rétablir sur sa base le Menhir du Thureau du Bar, en ajustant par superposition les trois fragments qui gisent à si peu de distance du faîte de la colline ? L'antique enceinte sacrée est un plateau dénudé où poussent çà et là quelques maigres touffes de genêts sauvages et de bruyères. Ce serait à coup sûr un coup d'œil digne d'intérêt que celui de ce côteau surmonté de son aiguille mégalithique.

RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RECHERCHER L'EMPLACEMENT LE PLUS CONVENABLE POUR LA STATUE DE FOURIER

Présenté par M. le général DE MARSILLY

Dans notre séance du 2 juillet, l'un de nous, M. Desmaisons, nous a prié, par écrit, d'intervenir officieusement auprès du Conseil municipal, afin d'obtenir que la statue de Fourier, déplacée par suite de l'agrandissement du collége, fût placée dans un endroit public convenable. Son avis était de la mettre sur un éperon fort large de l'ancien pont.

Nous avons reconnu nos titres à intervenir officieusement dans cette question; car tout ce qui touche à l'histoire départementale rentre dans le cercle de nos études, et Fourier est non seulement une illustration de notre ville, mais encore une gloire nationale; il a été membre très actif de l'institut d'Égypte, préfet distingué du premier Empire, savant de premier ordre, membre et secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques de l'Académie des Sciences; le secrétaire perpétuel pour les sciences physiques était alors l'illustre Cuvier.

Voici la conclusion de la biographie de Fourier donnée dans le *Distionnaire des Sciences mathématiques* de A.-S. de Monferrier (tome II, Paris, Dénain, libraire, 1836). « Si, comme savant, la « postérité, qui ne peut manquer de reconnaître en lui un habile « géomètre, ne le place pas au premier rang de ceux qui ont « agrandi le cercle de nos connaissances, elle lui assignera du « moins une place distinguée parmi les hommes célèbres de la « période historique dans laquelle nous vivons. Sa mémoire sera « toujours chère à ceux qui l'ont connu. On a de lui : I. *Discours « préliminaire servant de préface historique au grand ouvrage sur « l'Égypte*. Paris, 1 volume gr. in-fol. — II. Un grand nombre « de Mémoires sur diverses questions de physique générale et de « mathématique, insérés dans le Recueil de l'Académie des « Sciences. — III. *Rapport sur les établissements appelés Tontines*, « Paris, 1801, in-4°. — IV. *Théorie analytique de la Chaleur*, Paris, « 1822, in-4°. — V. Éloges de Delambre, de Sir William Herschell « et de Briquet; divers discours sur les progrès des sciences ma- « thématiques. »

A ces renseignemenis j'ajouterai, sans craindre un démenti, que la Théorie analytique de la Chaleur, de Fourier, est encore consultée avec fruit dans certaines parties, malgré les immenses progrès ultérieurs et la création toute nouvelle de la Thermodynamique. On doit aussi à ce savant l'expression analytique, bien connue sous le nom de Formule de Fourier, laquelle a rendu de grands services dans la physique mathématique et a donné lieu à des travaux très importants en France, en Allemagne et en Angleterre.

Quant à la statue en elle-même, elle est de Faillot, Auxerrois, dont la statue de Saint-Jérôme au désert, appartenant au Musée, a obtenu une médaille d'or au salon de 1863. Le modèle en a été choisi dans un concours. Faillot fut un artiste de mérite, dont la ville s'honore, puisqu'on a donné son nom, il y a deux ans, à l'une de nos rues; on trouve sa biographie dans le catalogue du Musée, dressé par notre collègue, M. Passepont, et imprimé dans le 26e volume du Bulletin de notre Société, 1872, p. 359.

Vous avez, en conséquence, décidé d'intervenir, et vous nous avez chargés, MM. Challe, président, de Bogard, Quantin, Léthier et moi, de chercher l'emplacement le plus convenable à recommander au Conseil municipal. Les emplacements mis en avant jusqu'à ce jour sont un éperon du pont (M. Desmaisons), la cour d'honneur du Collége (M. Monceaux), un square à la porte de Paris, les promenades ou une place de la ville.

Tout d'abord, l'emplacement du pont nous a paru devoir être écarté. Entre plusieurs objections importantes que soulève ce choix, il y en a une tout à fait concluante que nous a présentée notre collègue M. Léthier, et à laquelle nous nous sommes ralliés; c'est que l'établissement d'une statue sur un pont d'une certaine longueur présente une énorme difficulté. Il faut que, vue du quai, cette statue ne semble point trop petite par rapport au pont, ce qui serait certainement ici le cas, et que, vue du pont, elle ne soit pas trop grande pour être bien vue des passants. A Paris, on a échoué dans la solution de ce problème au pont de la Concorde, et on a dû en retirer les statues qu'on avait faites exprès; si l'on a réussi au Pont-Neuf, c'est que la statue fort grande de Henri IV est en réalité placée entre deux ponts, à l'extrémité de l'île Notre-Dame, et à une distance suffisante de la voie de ces mêmes ponts. Or ce ne serait pas possible au pont d'Auxerre. Enfin à Clamecy, où la place du buste de Rouvet, l'inventeur du flottage, était pour ainsi dire commandée sur le pont, on a obtenu un assez piètre effet, quoiqu'on ait surélevé le buste par une colonne et que le pont soit bien moins long que celui d'Auxerre.

Nous avons cru devoir aussi rejeter la cour d'honneur du Collége.

En effet, si le public aurait toujours la vue de la statue à travers les grilles, il n'en pourrait ni voir les bas-reliefs ni les inscriptions. Or, pour être justement méritée, la gloire de Fourier n'en est pas moins une de celles dont le public, même celui qui a passé par le Collége, ne peut pas apprécier les titres comme il le ferait pour un littérateur ou un poète; il ne peut les connaître que par oui-dire, et il a besoin qu'on les lui dise. Fourier a été quelque temps professeur au collège d'Auxerre, soit, mais cela n'est pas son titre de gloire. Il n'est pas plus l'homme du collége qu'il ne l'est de l'ordre monastique dont il a d'abord revêtu l'habit, ni du club des Jacobins dont il a fait un instant partie; il est l'homme de la France et du département.

Le square à côté de la place de Paris est loin des centres; il a, d'ailleurs, avec tout autre endroit des promenades, l'inconvénient de perspectives trop vastes pour une statue d'aussi petite dimension; les places de Saint-Germain et de Saint-Étienne n'ont pas ce défaut; mais elles sont adossées à des monuments écrasants pour la statue.

Nous ne voyons donc d'emplacement convenable que la place de la Bibliothèque, et c'est tout d'abord celle qui convenait à un savant et à une gloire départementale. Ni la grandeur de cette place, ni celle des bâtiments environnants ne nous paraissent en disproportion avec la grandeur de la statue, faite primitivement pour l'ancien jardin des plantes situé sur l'emplacement du palais de Justice actuel. L'image de Fourier serait placée là en avant de la façade du Musée. sur laquelle des médaillons, dûs aussi à un ciseau auxerrois, représentent les autres célébrités du département; elle serait près de la bibliothèque, où nous conservons le grand ouvrage sur l'Égypte auquel Fourier a coopéré, et dont le premier volume est l'introduction, entièrement rédigée par lui. C'est, au reste, le seul de ses ouvrages que possède la ville, ce qui est d'ailleurs regrettable.

Qnant à l'emplacement même de la statue, il nous paraît devoir être choisi vis-à-vis la porte d'entrée de la bibliothèque sur la direction des deux poteaux à réverbères de la place. En cet endroit, il ne gênerait pas les voitures. Il ne faudrait pas que la statue tournât le dos à la voie pavée qui longe la place et y représente la plus grande circulation; elle pourrait y être vue de profil regardant du côté de l'horloge. Mais ces derniers détails sont moins importants que le choix de la place qui nous semble devoir être avant tout recommandée à la sollicitude de MM. les membres du Conseil municipal.

CHARTES
DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE TONNERRE

Par M. Jolivot.

Séance du 2 juillet 1882.

Ayant remarqué que les chartes originales existant aux archives de la ville de Tonnerre n'ont pas été reproduites dans le *Cartulaire de l'Yonne*, ni dans le supplément qu'en a publié ensuite notre savant confrère. M. Quantin, j'ai pris copie des plus importantes, pour les communiquer à la Société des Sciences historiques du département. Leur publication n'est pas, en effet, sans intérêt pour l'étude, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par les textes ci-après, que nous croyons inédits.

Nous donnons ici cinq pièces, dont quatre du XII[e] siècle et une du XIV[e]. qui concernent l'église collégiale de Saint-Pierre. (Voir notre Notice publiée dans le 30[e] volume du Bulletin, à la suite du procès-verbal de l'*Assemblée des habitants*, tenue en 1576).

Celle de 1182, en français, n'est pas la moins curieuse par le style, l'orthographe et la calligraphie. Malheureusement les sceaux apposés au bas de ces actes ont disparu.

I

1150

Vente par Mathieu, curé de Marolles, aux chanoines de Saint-Pierre de Tonnerre, pour 12 livres fortes de Quincy (?) de 20 sous de rente de Quincy, à prendre sur une vigne sise au Peiret.

Omnibus ad quos littere presentes pervenient Guillelmus, decanus Tornodorensis, salutem in Domino. Novitis quod in nostra presentia constitutus magister Matheus, curatus de Maroliis (1), recognovit se vendidisse

(1) Mathieu, curé de Marolles.



capitulo canonicorum Sancti-Petri Tornodorensi, pro duodecim libris fortaticum Quincii (1) de quibus dictus Matheus recognovit suum pagamentum plenarie recepisse viginti solidos fortatico Quincii annui redditos, assignatos super vineam ipsius Mathei sitam *au Peiret* (2). Quos viginti solidos promisit solvi fide prestita corporali eidem capitulo in octob. Assumptionis Beate Marie Virginis, singulis annis, et tenetur dictam vineam, excolere bona fide. Si, vero, dictos viginti solidos ad dictum capitulum non soluet, vel dictam vineam, modo debito non excoleret, dictum capitulum fructus dictæ vineæ caperet et haberet, quantocumque de dampnis inde habitum esset eidem capitulo plenum satisfactionem. Preterea dictus magister Matheus recognoscit quod dicta vinea tenetur eidem capitulo in decem solidis forte Quincii annui redditus pro anniversario defuncti Petri Clerici, fratris ipsius magistri, annis singulis faciendo. In cujus rei testimonium, ad petitionem dicti Mathei presentibus litteris sigillum nostrum decrevimus apponendum, actum anno Domini M° C° quinquagesimo, mense octobre.

II

1156

Reconnaissance par Jobert Longue-Roue, de Tonnerre, de vente aux héritiers de Bernard du Mée, pour augmenter la fondation d'un autel, faite par ces derniers dans l'église des chanoines de Tonnerre, pour le repos dudit Bernard, moyennant 30 livres tournois, de deux pièces de terre en Courtenay et en Fontaine froide.

Universis presentes litteras inspecturis Hugo, Decanus Tornodorensis, salutem in Domino. Novitis quod in nostra presentia constitutus Jobertus *Longue roc*, de Tornodoro, Soliarius, et Jaquet, uxor ejus, recognoverunt eos vendidisse ad perpetuitatem heredibus defuncti Bernardi de Meso (3), ad opus fundationis altaris, quod fundaverunt dicti heredes in ecclesia canonicorum Tornodori pro remedio anime dicti Bernardi et antecessorum et successorum suorum, pro triginta libris Turonensis, de quibus dictus Jobertus et uxor ejus recognoverunt sibi esse plenam satisfactionem in pecunia numerata duas pecias terræ arabilis quorum una sita est ad Cortinetum (4) juxta terram Guillelmi dicti Espingat, et altera sita est ad frigidam fontem (5) juxta terram Ferrici de Tornodoro barbitonsoris, a presbitero qui dicto altari desserviat vel a successoribus ejus pacifice perpetuum possidendas. Promiserunt autem dicti venditores fide in manu nostra præstita corporali quod contra dictam venditionem per se vel per

(1) Il s'agit sans doute du petit Quincy à Épineuil.

(2) C'est ce que semble confirmer l'impignoration sur la vigne *aux Perrières*.

(3) Bernard de Meix, famille importante au XII° siècle.

(4) Le Cortinet, climat de Saint-Pierre, ainsi nommé à cause des courtines (remparts) qui l'entouraient.

(5) La Fontaine froide paraît avoir été du côté de Saint-Loup.

alias non veniet in futurum. Tenenturque per ratam fidem dictas terras dictis heredibus vel presbitero qui dicto altari deserviet erga omnes ad usus et consuetudines Tornodorenses garantire. Et quantum ad hœc tenenda et observanda dicti Jobertus et Jaqueta jurisdictioni nostræ se supposuerunt, quod nos ipso excommunicaremus ubicunque se dimittent vel transferrent. In cujusdem rei testimonium, ad petitionem dictorum Joberti et Jaquetæ, presentibus litteris sigillum nostrum diximus apponendum. Actum anno Domini M° C° Quinquagesima sexto, die martis ante Nativitatem Domini.

III

Mai 1160

Règlement de Guy, évêque de Langres, pour la collaboration des autels fondés ou à fonder dans l'église des chanoines de Saint-Pierre de Tonnerre.

Guido, Dei gratia Lingon. Episcopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Cum de juri communi collatio omnium beneficiorum nostri diocæsis ad nos pertineat, nos volumus et concedimus quod altaria quæ fundata sunt aut fundenda in ecclesia canonicorum Sancti Petri Tornodorensi Lingon. Diocæsie pertinent fundatores constituerunt vel constituant, ad capitulum dictorum canonicorum pertineant in perpetuum offerenda. Quod eumque aliquod dictorum altarium contigit vacare; ita, tamen, quod nisi dictum capitulum altaria vacantia infra quindecim dies a tempore scientiæ vacationis concorditer contulit, collatio dictorum altarium, deveniet illa die ad nos ut ad successores nostros episcopos Lingon. prædictam autem collationem dicto capitulo a nobis sic factam, sigilli nostri munimine confirmamus. Datum anno Domini M° C° sexagesimo, mense maïo.

IV

1182, octobre

Vente par Guillaume, dit Li Chas, bourgeois de Tonnerre, d'un pourpris, situé près de l'église Saint-Pierre, au chapitre de Tonnerre, pour 12 livres tournois.

Au nom de Nostre Seigneur, amen. En l'an de l'incarnacion d'iceluy mil cent quatre ving et deux, au mois d'octobre, ge Guillaume di Li Chas, bourgeois de Tonnerre, fais savoir à tous cels qui verront et oiront ces présentes lettres, que ge à mon plein gré et par ces présentes quète et octroie en personnel héritaige au chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, la place, tout le porpris et tout ce qu'il a dedans de porpris que ge avois outre l'esglise Saint-Père de Tonnerre, et la maison doudit chapitre ou nustre Jenhaur, comme il se porte et doit porter de tous sens. Ceste vandue ai gie faite par douze livres de tornois.

V

Octobre 1356.

Reconnaissance de huit sols de rente sur des maisons situées devant le Perron, à Tonnerre, par Guillaume Trouvé, de Chablis, et Pierre de Beaufort, envers le chapitre de Saint-Pierre de Tonnerre.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et ouiront, Guillaume Trovez, garde du scel de la prévosté de Tonnerre, salut. Sachent tous que le vendredy après la feste Saint-Michel, l'an courant M.CCC.LVJ. — dairenement passé, en la présence de feu Jehan de Greve, clerc tabellion commun juré en la cour de la prévosté dudict Tonnerre et des temoings cy après escripts, c'est assavoir mons. Jehan de Maraie, prestre, Thiebaut Beri et Oudet de Chieun, tous demoranz à Tonnerre, en l'ostel dudict Thiebaut Beri, feust présent en personne Guillaume Trovez, demoranz à Chablies, et Pierre de Beaufort, garde pour le temps de l'ospital dud. Tonnerre de par noble et puissante dame feu de bonne mémoire madame Jehanne de Chalon, jadis comtesse de Tonnerre, liquel Guillaume Trovez recogneut que les maisons qui furent à Jehan Trovez, son frère et à Quoquille sa femme, séant devant le Perron (1) de Tonnerre, doivent tous les ans au prévost et au chapitre de Saint-Pierre dud. Tonnerre huict solz de rente à paier le premier jour de juillet.

(1) Le *Perron* se trouvait au carrefour actuel des rues des Forges et de Saint-Pierre.

LES
SÉPULTURES DU PLATEAU DE CHAUVEAU
PRÈS VERMENTON (YONNE)

Par M. le Dr C. Ricque.

Séance du 2 *juillet* 1882.

Le plateau de Chauveau (cote 269 de la carte d'Etat-Major) est situé à 4 kilomètres nord de Vermenton. C'est, comme son nom l'indique, une friche rocheuse, recouverte de quelques centimètres de terre aride, mélangée de schistes calcaires. Il est limité au nord par la lisière des bois domaniaux qui dépendent de la ferme de la Croix-Galotte, ancienne propriété ecclésiastique, incorporée nationalement à la commune de Vermenton en 1792.

Malgré toutes les recherches que j'ai pu faire dans les archives départementales, grâce à l'extrême bienveillance de notre collègue M. Molard, je ne suis pas parvenu à découvrir l'origine de cette appellation de Croix-Galotte, qui n'est même pas mentionnée dans les actes de location de la Terre-Dieu, appartenant avant la Révolution à la cure de Vermenton. Y eut-il jadis, sur cette cime âpre et dénudée une croix votive érigée par un donateur qui lui laissa son nom, ou, comme nous en avons de nombreux exemples, fut-elle ainsi appelée à cause de sa situation à l'intersection à angle droit des deux routes? Dans ce dernier cas, l'épithète de Galotte aurait été empruntée au vieux mot français *Gal*, caillou, d'où galet est dérivé. Ces deux hypothèses sont également admissibles, mais aucun document écrit ne vient les corroborer.

Sur ce plateau se dressent en quadrilatère rectangulaire quatre tombelles, ayant chacune trente mètres environ, de base en pente douce; elles sont espacées de deux cents mètres sur leur plus grand côté est-ouest, et d'une centaine de mètres sur le côté

nord-sud. On dirait quatre sentinelles préposées à la défense du mamelon, point culminant de la contrée, d'où l'on aperçoit très distinctement Vézelay, Reigny, le Montmartre et toute la chaîne de l'Avallonnais.

Le 15 juin dernier, le fils du fermier de la Croix-Galotte, nommé Denis Tapin, ayant observé que le sol d'un de ces tumuli résonnait sous le choc de la pioche, se mit à creuser cette terre friable, espérant y découvrir un trésor qu'y auraient caché, au dire d'une légende locale, les anciens seigneurs du pays. A une profondeur de cinquante centimètres au plus, il rencontra sous son instrument les ossements d'un squelette ; il continua de déblayer avec sa pelle pour voir si le mort n'aurait pas été enterré avec ses bijoux. Il recueillit trois ornements métalliques qu'il emporta chez lui et qu'il se mit à casser et à limer pour s'assurer si ce ne serait pas de l'or ou de l'argent. Ayant reconnu, avec dépit, le peu de valeur intrinsèque de sa trouvaille, il eut seulement alors la pensée qu'elle pourrait bien lui attirer quelque inquiétude de la part de l'autorité, et, pour se mettre à l'abri, il alla rendre compte de sa découverte au brigadier de gendarmerie de Vermenton, qui en dressa, sur sa déclaration, un procès-verbal, destiné à son commandant de compagnie.

M. le chef d'escadron Jubault eut l'affectueuse obligeance de m'en donner connaissance immédiatement et d'écrire à son subordonné pour l'inviter à se mettre à ma disposition, mon intention étant d'aller à Vermenton, examiner sur les lieux mêmes la nature et la valeur de cette découverte.

Avant de partir, je crus devoir prendre l'avis de M. le Président Challe qui approuva mon projet d'excursion et m'apprit qu'il n'avait jamais entendu parler de l'existence de sépultures antiques dans les environs de cette localité.

A mon arrivée à Vermenton, je me rendis à la caserne de gendarmerie où je vis le brigadier qui me remit les fragments des ornements de bronze recueillis par le fils Tapin, et s'offrit à m'accompagner à la ferme de la Croix-Galotte. J'acceptai avec une vive satisfaction cette proposition, comptant beaucoup pour la réussite de mon entreprise sur l'influence morale que ne manquerait pas de me procurer l'uniforme imposant d'un tel compagnon de voyage.

Après un trajet ascensionnel de trois quarts d'heure nous atteignîmes la ferme où le jeune Tapin rentrait justement des champs. Le brigadier lui déclina mes nom et qualités, le but de ma démarche et le pria de nous conduire sur le lieu où sa trouvaille s'était effectuée. Tapin y consentit de grand cœur, et, d'après ma

demande, prenant une pioche et une bêche, pour en donner quelques coups supplémentaires dans le tumulus déjà fouillé, il nous mena sur le plateau de Chauveau, à l'endroit en question.

L'excavation était de la dimension d'une fosse tombale ordinaire : nous trouvâmes en effet les deux os de l'avant-bras, radius et cubitus, maintenus accolés par un bracelet de bronze, ayant imprimé sur la partie moyenne sa trace verdâtre d'oxyde. Un petit anneau de même métal fut également rencontré dans la gangue terreuse.

Le fond de la fosse présentait un aspect particulier qui n'a pas encore été décrit, que je sache : il était formé d'une sorte de dallage, au moyen de pierres calcaires plates, justa-posées, sur lequel le corps avait été couché horizontalement, les pieds dirigés vers l'occident, puis recouvert de terre végétale amoncelée. Malgré de minutieuses recherches, nous n'avons pu découvrir ni instrument de silex, ni vase d'argile ou de métal, ni objet de fer ou de verroterie.

Je procédai alors à l'examen du squelette et je constatai tout d'abord qu'il provenait d'une femme : l'étroitesse du front, la conformation générale du crâne, les os du bassin et surtout du col du fémur, ne me laissèrent aucun doute à cet égard.

La tête appartient au type dolichocéphale le plus accusé : le crâne, quoique très allongé dans le sens antéro-postérieur et renflé en saillie occipitale, ne présente rien de trop anormal, si ce n'est la dureté et l'épaisseur considérables des os de la voûte ; cette densité n'est pas due au progrès de l'âge, car, d'après l'état des sutures crâniennes et le peu d'usure des dents, qui sont belles, saines et bien rangées, j'estime que le sujet pouvait avoir de trente à quarante ans au plus, au moment de sa mort.

Après m'être assuré que le tumulus ne renfermait plus rien, j'invitai le fils Tapin à continuer les fouilles de la seconde éminence sud qu'il avait commencées le matin même, et je partis, emportant sa promesse formelle de remettre au brigadier de gendarmerie tout ce qu'il découvrirait et de me prévenir directement dans le cas où il découvrirait quelque chose d'extraordinaire. J'ai des motifs personnels pour compter sur la parole de Denis Tapin, indépendamment de la rémunération pécuniaire que je lui ai promise.

Rentré à Auxerre, je m'empressai de disposer sur un carton et de reconstituer, pour les étudier convenablement, les objets que j'avais rapportés de mon expédition archéologique. La collection se compose de cinq ornements de bronze : un collier, de la forme connue sous le nom celtique de *Torkok*, deux bracelets et deux anneaux.



Le collier a été cassé par Tapin en plusieurs fragments ; l'une de ses extrémités est aplatie et intacte, l'autre était déjà brisée avant la sépulture, car elle est recouverte de la même patine d'oxyde. Nous verrons plus loin quelle déduction nous croyons pouvoir tirer de la détérioration primitive de ce Torkok.

Le bracelet brisé est élargi à ses deux bouts, qui se superposent de telle sorte que l'élasticité du métal permettait l'introduction, dans cet ornement, d'un membre dont l'extrémité était d'un diamètre plus large que sa partie moyenne. Il était, selon toute probabilité, destiné à la cheville du pied.

Le second bracelet est intact : il est formé d'un cercle de bronze sans aucune solution de continuité ; son diamètre est extraordinairement étroit. Il est difficile de s'expliquer comment a pu s'opérer sa mise en place pendant la vie, alors que la chair et les téguments recouvraient les os du membre ! De quelle étroitesse du poignet et de quelle souplesse de la main, cette femme devait-elle être douée ! Je ne puis que répéter ici ce que j'ai déjà eu l'occasion d'écrire au sujet des ornements analogues trouvés dans les fouilles de l'ancien cimetière Saint-Gervais. Si l'on n'avait été témoin, comme j'ai pu l'être moi-même en Afrique et dans les deux Amériques, de la dimension enfantine des bracelets portés par les Mauresques, les Négresses et les Indiennes, l'on ne pourrait comprendre comment une main féminine ait pu s'introduire dans un cercle de métal aussi étroit ; n'a-t-il pas failu, en France, ajouter une brisure et une charnière à ces bracelets que la mode a adoptés sous le nom fantaisiste de porte-bonheur.

L'un des deux anneaux est intact ; il se compose d'un fil cylindrique de bronze assez grossièrement soudé. Son diamètre, très exigu, correspond exactement à celui du bracelet que je viens de décrire. C'est bien la bague convenant au doigt de la main qui a chaussé le cercle métallique trouvé au bras du squelette.

L'autre anneau qui est brisé en trois morceaux, est très fruste, mais il se restaure néanmoins sans difficulté ; il est du même genre que le bracelet en hélice, car il se compose d'un fil métallique simplement courbé de façon que les deux extrémités se superposent également. J'en conclus qu'il devait servir à orner le gros orteil de la femme dont la parure est ainsi complétée.

Sans attendre les résultats des fouilles des trois autres tumuli, nous nous sommes demandé quelle pouvait être l'origine et la nature de ces sépultures primitives et quelle pensée a pu présider à leur disposition sur ce plateau désert et rocailleux.

La première de ces questions est d'une solution facile : l'absence de silex taillés ou polis et d'objets de fer ; la conformation du

crâne et l'épaisseur des os, la grossièreté du travail des ornements métalliques, tout concourt à nous démontrer que ce squelette appartient à la première période de l'âge du bronze, appelée époque intermédiaire des dolmens.

Quant à la seconde question, le champ des hypothèses est ouvert. Ce qui constitue pour nous l'intérêt incontestable que présentent ces tombelles sépulcrales dont nul, jusqu'ici, n'avait soupçonné l'existence, c'est leur agencement en quadrilatère orienté, qui n'a pas encore été signalé, croyons-nous. Cet aménagement en rectangle sur un point culminant, n'est pas fortuit à coup sûr : il est même certain qu'il a été inspiré par une idée religieuse. Mais l'archéologie préhistorique est une science d'origine trop récente pour nous fournir des documents quelque peu autorisés sur les rites du culte de l'homme primitif. A peine quelques usages funéraires ont-ils pu nous transmettre sa croyance à une vie future!

La femme ensevelie sur son lit de pierre, sous la tombelle du plateau de Chauveau appartenait-elle à une caste supérieure et dominante? Il est permis d'en douter pour deux raisons majeures: la première, c'est qu'un monument mégalithique eut recouvert ses restes; en second lieu, l'épouse d'un chef, aimant la parure au point d'emporter dans la tombe tous ses bijoux de bronze, eut trouvé dans son écrin rudimentaire un collier moins détérioré par un long usage.

Si les êtres qui dorment sur ce dallage de calcaire depuis tant de siècles avaient pour mission de garder le sommet de la Montagne sacrée où s'accomplissaient, sans doute, des cérémonies religieuses ou sociales, pourquoi ce rôle a-t-il été confié à une femme et non à l'un de ces durs guerriers que l'on enterrait avec toutes leurs armes, comme ces héros scandinaves qui luttaient après leur mort dans les salles de festin du Walhalla. Si cette femme n'était pas de race noble et riche, peut-être était-elle en possession de dons magiques et revêtue d'un caractère surnaturel. Est-ce une captive offerte en victime propitiatoire à ces terribles dieux inconnus dont le souvenir ni la trace ne nous sont pas parvenus, mais dont il est facile de soupçonner les exigences sanguinaires?

Nous laisserons à d'autres le soin d'élucider ces questions mystérieuses que nous avons eu la témérité de soulever.

NOTE SUR L'HEXAMÉRON DE LA GENESE

Par le général de Marsilly

Séance du 1er août 1882.

J'habitais, au commencement de 1882, la ville d'Aix-en-Provence, et j'y voyais un ancien officier du génie très érudit, M. de Garidel. Un jour que nous discourions sur les origines de l'humanité, d'après la Genèse, je vins à citer l'explication de l'Hexaméron généralement adoptée aujourd'hui, laquelle consiste, chacun le sait, à attribuer au mot hébreu traduit par *jour* dans la Vulgate le sens indéfini d'*époque*. M. de Garidel me répondit qu'il était d'un autre avis; que, d'après les meilleurs hébraïsants, le mot hébreu signifie *jour*, et n'a jamais signifié *époque;* mais que ce mot *jour* peut très-bien concorder avec les découvertes des géologues. Que signifie-t-il, en effet? le temps écoulé entre deux levers du soleil, c'est-à-dire celui que la terre met à accomplir une révolution autour de son axe. C'est encore aujourd'hui le sens que nous donnons à ce mot quand nous disons que le jour de la planète Mars a une durée d'environ 24 h. 39′; que le jour lunaire est d'environ 29 jours et demi, etc. Moïse a eu si bien en vue la durée d'une semblable révolution qu'il emploie le mot *jour* avant la création du soleil; c'est même là un des arguments employés aujourd'hui par les partisans du sens *époque*. Or, rien n'établit que la durée des révolutions terrestres ait toujours été la même; cette durée a pu être excessivement longue dans les premiers âges du monde jusqu'au dernier cataclysme, d'où est sorti l'état actuel; elle a pu embrasser autant de centaines et même de milliers d'années qu'on voudra; cela suffit, me dit M. de Garidel, pour faire tomber toutes les objections élevées de notre temps contre le récit biblique. Cette opinion, que je n'eus pas l'occasion de discuter davantage avec son auteur, me frappa; je ne me rappelle pas l'avoir vue exprimée dans les écrits de polémique assez nombreux que j'ai lus sur ce sujet; en la méditant et en en poursuivant les conséquences, je suis arrivé à la juger digne d'être

plus connue et étudiée par des hommes compétents; enfin, j'ai cru utile de vous en parler, dans l'espoir qu'elle vous inspirerait quelque intérêt.

En dehors du récit de la Genèse, nous ne savons rien d'absolument certain sur les origines de notre système planétaire et nous sommes réduits à des hypothèses. La plus probable aujourd'hui est celle que Laplace a exposée dans une note insérée à la suite de son *Exposition du Système du Monde.* Moyennant quelques légères additions indiquées récemment par M. Faye, elle satisfait à toutes les indications que peuvent nous fournir nos connaissances astronomiques actuelles. Soit pour être arrivée dans des régions de l'espace moins peuplées de soleils et partant plus froides, soit pour toute autre cause, une nébuleuse est entrée dans une phase de refroidissement et de contraction. En se concentrant, elle s'est brisée à diverses reprises, laissant après elle des fragments qui ont constitué les planètes. Enfin, ses derniers débris, plus condensés, ont formé le soleil. D'après cette supposition, que ne peuvent ni démentir ni vérifier complétement les faits connus, la terre serait une masse en fusion refroidie à la surface par la suite des temps, recouverte d'un écorce formée de débris des écorces antérieures soudées et tendant continuellement à augmenter d'épaisseur par l'adjonction des matières intérieures qui se refroidissent. Deux faits importants semblent confirmer cette manière de voir. Le premier est l'accroissement de température à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur du globe; le second est la flexibilité de l'écorce terrestre. L'accroissement de température a été constaté au moyen des puits artésiens et des mines profondes; on sait qu'il est d'un degré par chaque accroissement de 30 à 40 mètres sur la profondeur. A ce compte, la température intérieure dépasserait celle de la fusion de la plupart des métaux à une profondeur de douze à quinze lieues. Quant à la flexibilité de l'écorce terrestre, elle est prouvée non-seulement par les soulèvements continus et bien connus des côtes de la Scanie en Suède et du Chili en Amérique, ainsi que par celui de la côte de Brest, que M. Bouquet de la Grye vient de mettre en lumière (1), mais encore par les oscillations annuelles des Alpes révélées par celles du niveau à bulle d'air que M. B. Lantamour a placé et observe dans une cave de Genève (2).

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1er trim. 1882, t. XCIV, p. 1446 à 1450.

(2) *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1er trim. 1881, t. XCII, p. 329 et 330. — Aussi dans les tomes précédents.



Au commencement du siècle, on croyait à l'invariabilité de l'axe de rotation de la terre, parce que cet axe est le plus petit axe d'inertie de notre globe, et que le mouvement de rotation d'un corps autour de son plus petit axe d'inertie est stable; mais ce raisonnement suppose l'invariabilité de la forme de la terre, laquelle existe à très-peu près de fait depuis la dernière apparition de l'homme sur la terre, mais est plus que douteuse si on se reporte aux âges géologiques antérieurs. En effet, du moment qu'on voit, comme nous le faisons, dans la terre une masse fluide en train de se refroidir, on conçoit qu'elle a dû le faire très-inégalement, plus aux pôles qu'à l'équateur. Il s'ensuit qu'au moment de la rupture de l'écorce, la résultante des efforts d'expansion, normaux à la surface liquide, n'a pas dû passer par les centres de gravité des fragments, et leur a imprimé un mouvement de bascule; ce mouvement s'est à son tour transformé en rotation et communiqué par le frottement à la masse entière qui, agissant comme un fluide avant que les morceaux fussent ressoudés, a pris une forme extérieure en conséquence. Les formes consécutives ont donc été différentes et les axes de rotation ont été aussi différents; les fractures, qui sont liées à la répartition de l'épaisseur, ainsi que nous le montre l'examen des fragments dans l'explosion des projectiles creux, ont varié d'un âge géologique à un autre. Cette manière de voir est confirmée par l'observation; les géologues ont depuis longtemps reconnu que les fractures de l'écorce terrestre, correspondant à la fin d'un âge géologique, sont à peu près perpendiculaires à celles de l'âge immédiatement suivant. Nous sommes donc autorisés à admettre que la vitesse de rotation a dû changer d'une époque à l'autre et qu'elle a pu être très-inférieure à celle de nos jours. Alors l'excentricité du globe était très-faible; la nutation, qui en dépend, l'était aussi et ne pouvait pas plus qu'aujourd'hui influer sur les limites du jour.

Un autre fait, qui semble également prouvé, est l'accroissement lent, mais continu, de la profondeur des mers et de la hauteur des montagnes. A la suite de son voyage de circumnavigation à bord du *Beagle*, commencé le 27 décembre 1831, Darwin l'a déduit de l'étude de la formation des Atolls dans la mer des Indes; et, dans une *Comparaison de la Lune et de la Terre*, publiée dans l'Annuaire du bureau des longitudes pour 1881, M. Faye l'a également conclu de considérations mécaniques fondées sur les observations de température faites à diverses profondeurs de l'Océan. On est donc autorisé à admettre que, dans les âges géologiques, les mers étaient relativement peu profondes et les montagnes peu

élevées. Les observations connues semblent d'ailleurs justifier cette conclusion; qu'on jette en effet un regard sur les cartes des continents émergés aux âges antérieurs, on est frappé de leur petitesse par rapport aux continents actuels. On peut à la vérité objecter qu'une partie des continents émergés alors sont aujourd'hui sous les eaux; cela même est probable pour l'Australie, une partie de la Méditerranée, etc.; mais s'il n'y a pas là une vérification d'un fait établi par d'autres considérations, il y aurait un argument de plus pour ce que je dirai ci-après sur la quantité d'eau suspendue dans l'atmosphère.

La durée des années, c'est-à-dire le temps mis par la terre à décrire son orbite autour du soleil, devait être sensiblement le même qu'aujourd'hui; en effet, les mouvements intérieurs du globe terrestre peuvent en influencer la forme et la durée de rotation; mais ils sont sans action sur la translation du centre de gravité; c'est un principe connu de mécanique. Ainsi on peut, en se remuant dans un bateau, en augmenter les oscillations au point de le faire chavirer s'il est petit; mais on ne peut pas en changer la vitesse.

De tous ces faits et considérations on arrive à conclure, comme hypothèse au moins aussi probable que les autres, que jadis la terre, sphéroïde moins aplati, à reliefs et cavités beaucoup moins accusés qu'aujourd'hui, mettait un nombre énorme d'années à accomplir une simple révolution. Or, si une différence de douze heures entre la durée du jour et celle de la nuit aux solstices amène des températures extrêmes dans les contrées où elle se produit, qu'on juge l'effet qui devait avoir lieu sur le globe entre des points où le soleil restait des centaines, peut-être des milliers d'années au-dessus de l'horizon, et d'autres plongés pendant le même temps dans une obscurité profonde. D'un côté, une température à fondre les métaux si l'air eut été sec, de l'autre un froid intense à faire éclater les rochers. Dans de semblables conditions, la majeure partie des eaux devait être réduite en vapeurs du côté chauffé, et, portée par les vents, alimenter des glaciers immenses du côté refroidi; à mesure que la lumière atteignait, par suite de la révolution du globe, ces glaciers à l'occident, ceux-ci fondaient en produisant les courants énormes qui ont creusé nos vallées. Quoique chaude partout du côté éclairé, la température était adoucie par l'immense quantité de vapeurs suspendue dans l'atmosphère; la chaleur, l'humidité et la continuité du jour entretenaient une végétation puissante dont nous nous formons difficilement une idée. Peut-être même cette végétation était-elle aussi favorisée par une proportion plus forte d'acide carbonique dans

l'air; nos volcans en versent encore aujourd'hui des proportions importantes dans l'atmosphère, et, à l'origine, les matières en fusion devaient en avoir dégagé des quantités considérables.

On le voit, l'hypothèse de M. de Garidel rend assez bien compte de plusieurs faits observés; elle explique les phénomènes glaciaires au moins aussi correctement que les hypothèses hasardées jusqu'à présent, et même elle justifie certains détails donnés par Moïse dans son récit du déluge, tels que l'importance des cataractes du ciel. Avec un jour réduit à vingt-quatre heures, l'atmosphère ne pouvait plus retenir qu'une très-faible partie des vapeurs qu'elle contenait précédemment et qui y devenaient en excès. Enfin cette hypothèse comporte une vérification possible; en effet, si elle est exacte, les débris de la période glaciaire doivent alterner dans des proportions très-différentes à la surface du globe avec les terrains contemporains de la période chaude; d'un côté, ils doivent être presque entièrement au-dessous, de l'autre presque entièrement au-dessus, en passant continûment de l'un à l'autre par toutes les proportions intermédiaires. C'est aux Géologues qu'il appartient de faire cette vérification.

LES TROUVAILLES DE MÉDAILLES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

de 1852 à 1880,

Par M. E. Mignot.

En 1851, M. l'abbé Duru vous soumettait un tableau chronologique des trouvailles de monnaies et médailles découvertes dans le département de l'Yonne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à cette époque.

Mais sa perte nous ayant privé de la continuation de ce travail, j'ai pensé qu'il vous serait agréable que ces recherches fussent continuées, et en voici le résultat.

Années. Localités. Genre de pièces découvertes.

1852. — Solemé. — Monnaies romaines, 130 pièces, Billon, G. B., M. B., et P. B.

1853. — Ancy-le-Franc. — Une monnaie gauloise.

— — Vireaux. — Monnaies romaines.

— — Héry. — Monnaies romaines haut-empire.

1854. — Briare et Rogny. — Monnaies romaines bas-empire. P. B.
— — Auxerre. — 174 pièces diverses.
— — Crain. — Monnaies romaines Haut-Empire.
— — Fulvy. — Monnaies romaines (Constantin).
1855. — Augy. — Monnaies romaines Haut et Bas-Empire.
1856. — Auxerre (St-Amatre).— Monnaies romaines Haut et Bas-Empire.
1857. — Auxerre. — Monnaies romaines Haut et Bas-Empire.
— — Cravant. — Monnaies romaines bas-empire. (16,000 P. B. du IIIe siècle).
— — Molesmes. — Monnaies françaises et étrangères. (1,000 pièces d'or de Jean, Charles V et Henri VI d'Angleterre).
1858. — Auxerre. — Monnaies romaines (Tétricus père et fils).
— — Gigny. — Monnaies romaines (Septime Sévère).
— — Villeneuve-l'Archevêque. — Monnaies françaises de Philippe IV, Jean II et Charles VII, et une pièce grecque d'argent.
— — Auxerre (Cassoir). — Trois médailles. (Pas de détails).
— — Chevannes. — Monnaies romaines (Antonin), bronze.
— — Bazarnes. — Monnaies romaines et baronales, argent et bronze.
1859. — Bazarnes. — Monnaies romaines (Crispus et Constantin) et une Henri VI d'Angleterre.
— — Serein. — Monnaies romaines et une gauloise.
— — Bléneau et Rogny. — Seize monnaies romaines et quatre jetons. (Sans détails).
— — Senan. — Sans aucune autre indication que celle de médailles.
— — Chevannes. — Blanc de Charles VIII.
1860. — Auxerre. — Monnaies de bronze, IVe siècle.
1861. — Fournaudin. — Monnaies romaines (Crispus P. B.)
— — Auxerre et Mailly-le-Château. — Diverses pièces de monnaies romaines et françaises. (Pas de détails).
— — Auxerre. — Monnaies romaines et françaises.
— — Sougères. — Philippe de Valois (or).
— — Villiers-Saint-Benoît. — Deux médailles gauloises, 2me époque.
— — Saint-Martin-sur-Ouanne. — Teston de François Ier.
1862. — Chevannes. — Monnaies anciennes, 2 pièces.
— — Auxerre. — Monnaies romaines et françaises.
— — Asquins. — Diverses pièces de monnaie. (Pas de détails).
1863. — Vincelottes. — Une monnaie antique et un jeton cuivre.
— — Tannerre. — Plusieurs médailles d'époques différentes.
— — Auxerre. — Pièces de monnaies de diverses époques.
1864. — Avrolles. — Une pièce de monnaie.
— — Villiers-Saint-Benoît. — Deux pièces de monnaies françaises.
— — Auxerre. — Trois pièces de monnaies anciennes.
1865. — Charentenay. — Monnaies consulaires romaines, argent. (Quantité considérable, dont 80 d'Auguste.
— — Saint-Florentin. — Un certain nombre de pièces de monnaies et jetons du XVIe au XVIIe siècle, et une d'Henri V d'Angleterre.
— — Auxerre. — Diverses médailles et pièces de monnaies.
1866. — Auxerre. — Plusieurs médailles dont une de Philippe de Valois, un denier auxerrois, etc.

1866. — Flogny. — Sept médailles romaines frustes.
1867. — Auxerre (Ponessant). — Monnaies romaines.
1868. — Auxerre (nouvelle gendarmerie). — 99 pièces diverses.
1869. — Auxerre. — Grand blanc de Charles V.
— — Saint-Martin-sur-Ouanne. — Monnaies romaines.
— — Auxerre (Preuilly). — Plusieurs médailles du bas empire.
— — Tannerre. — Un douzain de François Ier.
— — Avrolles.-- Monnaies romaines (Constantin et Tétricus, P.B., 2 p.).
— — Magny et Merry. — Grande quantité de médailles. (Sans détails).
— — Monéteau. — Louis-le-Débonnaire.
1870. — Augy. — 1,500 pièces de monnaies françaises, or, arg. et billon.
— — Auxerre. — Quatre pièces de l'époque carlovingienne et un Louis XV or.
1871. — Auxerre. — Une pièce du comté de Châteaudun.
1872. — Auxerre. — Une monnaie romaine.
— — Moutiers. — Trois demi-écus d'Henri IV.
— -- Dicy (prieuré). — Obole du XIIIe siècle.
— — Bleigny-le-Carreau. — 1,200 pièces environ deniers et oboles d'Auxerre et deniers de Louis VII frappés à Nevers.
1873. — Vincelles. — Deux médailles romaines.
— — Auxerre. — Trois médailles gauloises et une romaine.
— — Leugny. — Une pièce d'or (Antonin le Pieux).
1874. — Auxerre. — Quatre pièces françaises argent et billon, et monnaies diverses.
— — Vaux. — Un écu d'or de Charles IX.
— — Vincelles. — Une monnaie d'argent d'Henri III, duc de Bar.
— — Saint-Martin-sur-Ouanne. — Un pot contenant 200 pièces de monnaies (XIVe siècle).
— — Crain. — Monnaies romaines.
1875. — Auxerre. — Monnaies romaines et françaises.
— — Vermenton. — Trois pièces de monnaies. (Pas de détails).
— — Appoigny. — Monnaies françaises.
1876. — Auxerre. — Une médaille gauloise or et 4 monnaies romaines.
— — Sougères. — Une pièce de Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, argent.
— — Diges. — Mérovingienne or, Dagobert Ier.
— — Prégilbert. — Plusieurs deniers tournois.
1877. — Fontenoy. — Monnaie romaine (Antonia), une pièce bronze.
1878. — Auxerre. — Monnaies romaines et françaises.
1879. — Auxerre. — Diverses monnaies. (Pas de détails).
1880. — Crain. — 400 pièces romaines bas-empire.
— — Auxerre. — Neuf monnaies romaines, quelques monnaies des trois derniers siècles.
— — Accolay. — Deux pots pleins de monnaies d'Auxerre et de Nevers (XIVe siècle).
— — Diges. — Deux monnaies romaines. (Pas de détails).

HISTOIRE

DE LA VILLE ET DU COMTÉ DE JOIGNY

Par M. A. Challe.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE DE JOIGNY. — CONSTRUCTION DE LA FORTERESSE. — LES PREMIERS COMTES.

La ville de Joigny apparait pour la première fois dans l'histoire au xe siècle. Dans une notice qu'a publiée le premier volume de l'*Annuaire historique de l'Yonne*, Pérille-Courcelle dit qu'Ammien Marcellin, qui vivait au xive siècle, en a parlé en ces termes : *Jovinianum a flavio Jovino, natione Gallo, viro consulari.* Cette citation, qu'avaient déjà faite avant lui Davier dans l'*Histoire de la Ville et du Comté de Joigny*, et Tarbé dans l'Almanach de Sens de 1782, est chimérique et fabuleuse. On ne la trouve nulle part dans Ammien Marcellin. Adrien de Valois, auquel tous deux l'attribuent, en recherchant l'origine de Joigny, qui était appelée, selon les uns, Joviniacum, et selon les autres, Juviniacum ou Juniacum, a dit seulement que Jovin, dont on faisait dériver Juviniacum, était un général romain qui, selon Ammien Marcellin, était célèbre par la bataille livrée près de Châlons-sur-Marne, dans laquelle six mille Allemands avaient été tués. *Jouiniacum a flavio Jouino, natione Gallo, viro consulari, qui, magister equitum, apud Catalaunos sex Alamanorum millia, in acie cecidit, ut ait Ammianus Marcellinus.* L'étymologie, gratuitement tirée du nom de Jovin, n'était donc, selon lui, qu'une hypothèse, comme on en a tant créées aux xvie et xviie siècles, où Guy Coquille, l'historien du Nivernais, donnait pour fondateur à la ville de Donzy quelque

chevalier romain qui avait dû s'appeler Donzius, et tirait le nom de Clamecy d'un temple imaginaire de la Clémence.

Le premier document où il soit question de Joigny est le *Liber Sacramentorum* de la bibliothèque royale de Stockolm, dont M. Quantin a extrait, en tête du second volume de son *Cartulaire historique*, ce qui concerne le diocèse de Sens. Joigny y figure sous le nom de Gaudriacum (1). Le second est une charte de l'année 1044 du comte Geoffroy II, en faveur de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, qu'on trouve dans le *Gallia christiana*, et dans laquelle il se qualifie de *comes Joviniaci*. Ce texte est-il exact? On ne peut le vérifier, car la charte n'existe plus. Mais il existe une troisième charte du même, dans laquelle il redit, selon Davier, *comes Gaudiaci*, et selon le *Cartulaire de l'Yonne* (2), *comes Jauniaci*. Ce nom de Gaudiaci ou Jauniaci est écrit deux fois dans la charte. Plus tard on trouve Juingniacum dans une charte de l'année 1154, et, tant dans la chronique de Geoffroy de Courlon que dans des sceaux de 1154, 1214, 1270, 1302, 1326 et 1357, Jogny, Jougny et Joigny. Seulement la copie de la chronique de Clarius, qui se trouve à la bibliothèque d'Auxerre, et qui est du XIIe siècle, et un certain nombre de chartes latines postérieures portent Joviniacus ou Juviniacus. De tout cela il nous paraît résulter que le nom vulgaire des premiers temps n'était pas autre que le nom actuel, que souvent les moines, écrivant en latin, traduisaient par Jouiniacus. La lettre *u* étant alors employée à la place du *v* que l'écriture d'alors ne connaissait pas.

Clarius, moine de Saint-Pierre-le-Vif, est le premier qui parle de Joigny. Il raconte dans sa chronique que le premier comte de Sens, Rainardus Vetulus, Rainard le Petit Vieux, grand envahisseur des domaines ecclésiastiques, détruisit, autant qu'il le pouvait, l'abbaye de la Sainte-Vierge-Marie (3), et fortifia, dans une des possessions de ce monastère, le château de Joigny (Joviniacus), en même temps qu'il construisit, sur les terres de l'abbaye de Ferrières, un autre château que, de son nom, il appela Château-Renard. *Abbatiam Sanctæ Mariæ Virginis destruxit in quantum potuit, in cujus possessione castrum, quod Jovinianus dicitur, firmavit. Aliud vero castrum construxit in terra Ferrariensis cœnobii, quod, ex suo nomine, castrum Rainaldi vocavit.*

Ainsi avant lui existait Joigny. Il transforma seulement le mo-

(1) La lettre *g* s'employait souvent alors pour le *j*. On peut donc lire *jaudiacum*.

(2) T. 2, p. 34.

(3) Sainte-Marie du Charnier, de Sens.

nastère qui s'y trouvait en forteresse, pour défendre ses Etats, du côté du midi contre le duc de Bourgogne, alors seigneur du comté d'Auxerre, et contre le comte de Champagne, seigneur de Saint-Florentin, comme il bâtit Château-Renard pour les protéger du côté du levant contre le comte du Gâtinais.

Lebeuf, dont la famille était originaire de cette ville, et quelques autres après lui, ont voulu y voir *Bandritum*, station marquée sur la carte de Peutinger entre Auxerre et Sens. Cela est aujourd'hui reconnu partout absolument inadmissible. Les distances sont, comme les noms, marquées sur cette carte. Bandritum y est à sept lieues gauloises (16 à 17 kilomètres) d'Auxerre, et à vingt-deux lieues gauloises (47 kilomètres) de Sens. Puis, la voie romaine, dont les traces ont été reconnues et suivies, se tenait sur la rive gauche de l'Yonne. Ce ne peut donc pas être Joigny. Ce n'est point à dire qu'il n'y eût pas là, au temps de la domination romaine, une aggrégation d'habitants, ville ou village. On a trouvé, en 1711, selon Davier, dans les vignes de la côte au midi de Joigny, la côte Saint-Jacques, un pot plein de médailles romaines et du Bas-Empire. En 1820, d'après Pérille-Courcelle, à 200 mètres au nord, on a découvert un ancien cimetière assez étendu, où la plupart des fosses explorées contenaient, avec quelques restes d'ossements, des vases et des coupes de terre cuite, et ce lieu s'appelait autrefois Joigny-la-Ville. Mais ces poteries dataient-elles de l'époque gallo-romaine, ou seulement des temps mérovingiens et peut-être carlovingiens, ou plus récents encore, pendant lesquels on a continué à mettre des vases dans les sépultures? Il faudrait les voir pour en juger, et on ne les a pas conservées. Le problème n'est donc pas résolu, sauf les médailles du Bas-Empire; mais le Bas-Empire n'a fini qu'au xve siècle.

Jusqu'au xive siècle, l'histoire de Joigny est tout entière dans celle de ses comtes, car leurs guerres ce sont ses guerres, puisqu'ils ne guerroyaient qu'en conduisant leurs vassaux avec eux. Ses campagnes sont leurs campagnes, ses succès sont leurs succès, et ses échecs sont leurs échecs. Parmi ces comtes, qui étaient à la fois leurs chefs et leurs représentants, il y en eut d'illustres, de puissants, de races vaillantes, de caractère héroïque; il y en eut aussi d'un génie bienfaisant et charitable. On en compte trente-quatre jusqu'en 1790, et de neuf dynasties différentes.

Au xe siècle, Joigny faisait partie du comté de Sens, qui avait été conquis en 897 sur Warnier, archevêque de Sens et partisan du roi Charles-le-Simple, par Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, qui suivait le parti du roi Eudes. Il transmit, à sa mort, ses possessions à son fils Raoul, qui devint roi, et après la mort



duquel les ducs Gislebert, Hugues-le-Noir et Hugues-le-Grand se disputèrent, par de longues guerres, le duché de Bourgogne.

De 941 à 951, Frotmund, que l'*Art de vérifier les dates* a mal à propos qualifié de comte, régissait, comme vicomte, pour le duc de Bourgogne, le comté de Sens, car la chronique de Clarius l'appelle le vicomte Frotmundus. Mais, après lui, Rainard-le-Petit-Vieux, *Rainardus vetulus*, son fils, profitant des interminables dissensions des prétendants au duché de Bourgogne, prend possession du pays sénonais, et s'en déclare comte héréditaire et indépendant. Il le gouverne pendant cinquante ans, qui furent une période de violente anarchie et d'intraitable despotisme. Il avait marié sa fille Alix ou Adèle à un homme de guerre du nom de Geoffroy, qui, dans sa succession, recueillit, avec le titre de comte de Joigny, la partie nord de ses États, c'est-à-dire cette ville et son château, avec environ quarante paroisses, comprenant toutes celles des cantons actuels de Joigny et d'Aillant, et, dans le canton de Cerisiers, Bussy-en-Othe, et en outre la forteresse de Château-Renard, que, comme on le verra plus tard, les comtes de Joigny ont conservée jusqu'à l'année 1319. Il n'est pas impossible que, dans l'origine, ce comté se soit étendu même sur Appoigny, et qu'un arrangement ultérieur avec le comte d'Auxerre l'ait alors attribué à ce dernier, car on voit qu'au commencement du XII[e] siècle le comte de Joigny avait un droit annuel de 15 livres sur le château d'Appoigny, droit équivalant à environ 2,000 francs d'aujourd'hui, somme si considérable qu'elle ne peut guère s'expliquer que comme le prix de la cession de cette place. Enfin les comtes de Joigny possédèrent plus tard, comme on le verra aussi, la châtellenie de la Ferté-Loupière, forte place dont les murs ont été construits et les profonds fossés creusés peut-être aussi par Rainard-le-Petit-Vieux.

On ne sait rien autre chose sur ce premier comte de Joigny, si ce n'est son esprit d'envahissement, qui se signala, entre autres actes, par ses démêlés avec l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, les usurpations qu'il avait faites sur la terre de Migennes qui appartenait à ce monastère, et les mauvaises coutumes, c'est-à-dire les exactions féodales qu'il y avait exercées sur ses habitants, et l'abolition que, selon une charte dont il va être question, il en consentit à son lit de mort. Il avait trois fils, dont Hilduin, qui fut archevêque de Sens, un autre du nom de Renaud, et Geoffroy, l'aîné des trois, qui, selon le droit féodal d'alors, lui succéda dans le comté sous le nom de Geoffroy II.

Les généalogistes du XVI[e] siècle et, après eux, l'historien Davier, se sont trompés quand ils ont fait comtes de Joigny Frot-

mund II, fils de Rainand-le-Petit-Vieux et comte de Sens, et, après lui, Frotmund III, son frère, comme quand ils ont donné pour comtes de Joigny les deux fils du comte Joscelin de Courtenay. Leur erreur est constatée par la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines et par une charte que nous allons citer, et qu'ont justement suivies l'*Art de vérifier les dates*, Tarbé (Almanach de Sens) et l'abbé Carlier (1).

Une charte de l'année 1044, que nous a conservée le *Gallia christiana* (2), porte en effet que Geoffroy II, comte de Joigny, du consentement et en présence de Renaud et de l'archevêque Hilduin, ses frères, reconnaît qu'à tort il a commis des usurpations et des exactions sur la terre de Migennes, qui appartient en toute franchise à l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, qu'il restitue en conséquence ces usurpations et abolit ces mauvaises coutumes, car il sait que son père, qui le premier les avait commises, s'en est repenti et les avait déjà rétractées à son lit de mort, et, pour en empêcher le retour, il consent à ce que désormais la terre de Migennes dépende, non du comté de Joigny, mais du comté de Sens.

C'est tout ce qu'on sait de lui, si ce n'est que sa mère, après la mort de Geoffroy Ier, dont elle avait eu une fille, s'est remariée à Engilbert, comte de Brienne, qui, selon ce que dit une charte de l'abbaye de Montiérender, voulant marier cette fille à un homme de grande valeur et de grande puissance, la donna à un chevalier d'un haut renom, appelé Étienne des Vaux (Stephanus de Vallibus), et que c'est cet Étienne qui, du chef de sa femme, devint après lui et après Geoffroy II, comte de Joigny (3).

CHAPITRE II.

LES DOUZE COMTES DE LA DYNASTIE DE JOINVILLE. — RÉACTION RELIGIEUSE. — FONDATION DU PRIEURÉ. — CROISADES. — GUERRE CONTRE LE COMTE DE NEVERS ET D'AUXERRE. — ACQUISITION DES CHATELLENIES DE LA FERTÉ-LOUPIÈRE. — AFFRANCHISSEMENT DES HABITANTS DE JOIGNY ET DU COMTÉ.

Étienne des Vaux était d'une illustre origine et, selon les généalogistes, de la famille des ducs de Bouillon et par conséquent

(1) Notice sur les Comtes de Joigny, dans le tome 16 du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, p. 105.

(2) Tome 12, Instruments, col. 111 et 112.

(3) Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines.

parent de Godefroy de Bouillon, chef de la première croisade et premier roi de Jérusalem. M. Firmin Didot (1), d'après Favieux, bailli de Joinville et auteur d'une histoire inédite de cette principauté, le fait descendre de Guillaume, comte de Ponthieu en 987, dont le fils, Arnoul, fut l'ancêtre de Godefroy de Bouillon. Les ancêtres d'Étienne avaient possédé la ville de Neufchâteau, que les chances de la guerre firent passer au duc de Lorraine. Mais lui et son fils sont encore appelés de Neufchâteau dans plusieurs chartes qui nous restent d'eux. Le comte Eudes de Champagne, dont il était le vassal, fut presque toujours en guerre contre le roi Robert et contre Henry Ier, comte d'Anjou, le duc de Lorraine et le duc de Normandie. Étienne prit sans doute à ces guerres une vaillante part, mais aucun document ne nous reste pour la raconter. Ce que l'on sait, c'est que c'est lui qui bâtit la ville et le château de Joinville dont il était seigneur et qui devint le chef-lieu des grands domaines qu'il possédait en Champagne, et qui donna à sa dynastie le nom qu'elle a conservé jusqu'à son extinction.

Les chartes où il est nommé ne sont relatives qu'à ses différends avec l'évêque de Toul et quelques grands dignitaires ecclésiastiques, qui se plaignent d'usurpations sur leurs droits ou sur leurs domaines, et qui, à cette occasion, relatent les obligations de défense qu'il avait contractées envers eux, en acceptant des charges d'*avouerie*, qui lui attribuaient à la fois et de grands revenus et des juridictions étendues. L'une de ces fonctions d'*avoué* lui avait été donnée, comme cadeau de noces, par le comte Engilbert de Brienne, sur le vaste territoire de la vallée de Blaisois. L'abbé de Montiérender, qui la lui confirme, ajoute aux revenus qu'elle produisait la redevance annuelle, qu'il est assez curieux aujourd'hui de citer, de quarante béliers, quarante truies, six repas pour lui et sa suite quand il viendra exercer ses fonctions, des charrois pour amener à son château les pièces de bois et les fascines nécessaires à son entretien, et des journées d'ouvriers pour les employer.

Toujours éloigné de son comté de Joigny, il s'y faisait représenter par un vicomte, et ses successeurs suivirent longtemps cet

(1) Introduction de son édition de l'historien Joinville. Voir aussi sur ce sujet : Ducange (*Généalogie de la Maison de Joinville*) ; Lévesque de la Revallière (Vie du sire de Joinville, dans le t. 20 des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*) ; de Wailly (Recueil de chartes originales de Joinville), et Simonnet (*Essai sur l'Histoire et la Généalogie des sires de Joinville*).

exemple, même lorsque les deux comtés furent séparés. C'est ainsi qu'on trouve un vicomte du nom de Gilduin dans la charte de fondation du prieuré de cette ville par le comte Geoffroy IV, en 1080, et d'autres encore dans les chartes des années 1082, 1163 et 1176.

On ne sait ni la date de son mariage, ni celle de son décès.

C'est, selon toute probabilité, de son temps que la suzeraineté de Joigny fut transférée, du comté de Sens, aux comtes de Champagne. Donné par Rainard-le-Petit-Vieux à son gendre, il était naturellement soumis à la vassalité du comté de Sens. Mais il était arrivé depuis de grands changements dans cette dernière ville. A la suite de violents démêlés entre le comte Rainard II et l'archevêque Léothéric, ce dernier s'était allié au roi Robert, qui venait de conquérir le duché de Bourgogne. Leurs troupes réunies avaient surpris, en 1015, la ville de Sens et en avaient chassé le comte. Celui-ci, aidé du comte de Champagne, avait soutenu une longue guerre qui, en 1034, ne s'était terminée que par un traité qui lui laissait la jouissance, sa vie durant, de ce comté, attribué après sa mort au roi. L'une des clauses de ce traité rémunérait sans doute le comte de Champagne en lui donnant la suzeraineté du comté de Joigny, et c'est depuis cette époque qu'Étienne des Vaux, déjà vassal du comte de Champagne pour tant de grandes seigneuries, lui avait rendu foi et hommage, comme le firent ses successeurs, pour le comté de Joigny.

La descendance d'Étienne des Vaux ou de Neufchâteau avait déjà acquis une grande illustration, quand, après deux générations, elle se sépara en deux branches, dont l'une, la branche aînée, conserva le comté de Joigny, et l'autre eut en partage le comté de Joinville. Le sixième comte de la branche cadette fut le comte Jean de Joinville, l'ami et le confident de saint Louis, qu'il accompagna dans sa première croisade. Arrivé près du terme de sa carrière, il dictait cet admirable récit de la vie et des vertus du saint roi, l'un des plus précieux monuments de notre langue. Simon de Joinville, son père, par son mariage avec la fille d'Étienne, comte d'Auxonne, s'alliait à l'empereur d'Allemagne Frédéric II, ainsi qu'aux diverses branches de la maison des ducs de Bourgogne. Anceau de Joinville, fils de l'historien, devint comte de Vaudemont par son alliance avec une princesse de Lorraine, et la fille de son fils Henri se maria avec le frère du duc Charles II de Lorraine. En sorte qu'aujourd'hui, ainsi que le remarque M. Simonnet dans son *Essai généalogique des sires de Joinville*, comme les descendants des princes de Lorraine occupent la plupart des trônes de l'Europe, la maison de Bourbon, pour

en citer un exemple, compte parmi ses ancêtres Etienne des Vaux troisième comte de Joigny.

Étienne des Vaux ne laissait qu'un fils, Geoffroy de Neufchâteau, dit le Vieux, qui fut, en même temps que seigneur de Joinville, le quatrième comte de Joigny. Comme son père, il fit vaillamment son devoir de vassal sous les comtes de Champagne Eudes et Thibaut Ier; mais on n'a d'autres détails sur ce sujet que le fait raconté par Albéric des Trois-Fontaines, qu'en 1055, dans une expédition de Bologne, il fut fait prisonnier et que son fils Hilduin y fut tué. On ne savait quelle était cette guerre de Bologne ou de Boulogne, dont l'histoire ne parle pas. Il paraissait probable qu'il n'y avait là qu'une erreur de noms, car il y eut en 1055 une grande guerre entre Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, et le roi de France Henri qui conduisait avec lui de grands corps de vassaux de la couronne, et une bataille sanglante près de la ville de Mortemer-sur-Laune, où les Français subirent des pertes considérables en morts et en prisonniers. Peut-être était-ce de celle-là que le chroniqueur avait voulu parler. Il disait d'ailleurs qu'ayant recouvré sa liberté, le comte de Joigny vécut encore vingt-six ans et ne mourut qu'en 1081. Il y a pourtant, dans la chronique de l'abbaye de Saint-Ricquier, un passage qui parle d'une guerre intérieure dans le comté de Boulogne :

« Un chevalier d'Abbeville, qui était champion ou avoué du « monastère, ayant entraîné les vassaux des moines dans une « expédition contre le comte de Boulogne-sur-Mer, le tua, épousa « de force la veuve et s'empara de son comté pour s'enrichir et « usurper ensuite le comté de Ponthieu. » N'est-il pas probable que c'est en allant au secours du comte de Ponthieu, son parent, que le comte Geoffroy III a subi ce désastre ?

Revenu dans ses États, il ne s'occupa plus de guerre, mais d'une grande, pacifique et salutaire révolution intérieure. C'était le temps où la grande réforme ecclésiastique, que l'évêque de Toul, devenu pape sous le nom de Léon IX, poursuivait avec une énergique persévérance, et commençait à rendre, à une société profondément troublée et pervertie, l'ordre et l'amélioration des mœurs, et à l'Église son crédit et son éclat. A la suite des invasions et des guerres intestines du siècle précédent, au milieu des désordres de tout genre qui avaient accompagné l'établissement de la féodalité, et avec la croyance, universellement répandue, que le monde allait finir à l'an mil, la dégradation, l'avilissement de la moralité publique étaient descendus à une décadence inouie. « Jamais, écrivait alors un moine d'Auxerre, Raoul Glaber, on ne « vit tant de crimes de tout genre, de trahisons, d'assassinats, de

« vols, d'adultères, de concubinages et d'incestes. » La corruption, qui envahissait toutes les classes de la société, s'était étendue même sur le clergé. Les prélatures et les dignités ecclésiastiques ne se donnaient plus, comme aux temps passés, par l'élection. Elles étaient accaparées à force ouverte par les grands feudataires, qui en investissaient parfois leurs enfants, et parfois les mettaient à l'encan. « Elles se vendent aujourd'hui comme les denrées dans « une foire, écrivait l'auteur que nous venons de citer, *sicut in* « *foro mercenaria*, et les acheteurs continuent cette honteuse « simonie en faisant commerce des choses saintes. » Et il montre la cupidité des princes et des grands livrant les siéges épiscopaux à ceux de qui ils attendent de plus riches présents; la présomptueuse audace de ceux qui, sans autres titres, envahissent ces hautes dignités qui eussent dû être réservées au mérite et à la sainteté; les exactions qu'ils commettent pour satisfaire leur avarice; les scandales qu'ils donnent et qui, imités bientôt autour d'eux, font descendre le trouble et la dissolution jusque dans les monastères. Les peuples, révoltés d'abord de ce spectacle, s'insurgent contre leurs prélats, puis après, se laissant aller à leur exemple, se livrent aux désordres les plus effrénés; tous les liens sociaux relâchés, tous les devoirs méprisés, les guerres privées, la discorde, la plus hideuse corruption dans toutes les classes, le vagabondage en honneur, le travail abandonné, et, par suite, lorsque surviennent des intempéries contraires aux récoltes, d'horribles famines qui dépeuplent les provinces et où l'on en est arrivé jusqu'à manger de la chair humaine, jusqu'à tuer les passants pour se nourrir de leur chair; puis d'affreuses épidémies, fléaux terribles et meurtriers, dont le formidable enseignement peut seul ramener vers des voies meilleures cette société qui semblait tomber en dissolution.

C'est alors, en 1054, que le pape Léon IX entreprend, contre la barbarie, cette croisade qu'il commence par le clergé. Il poursuit la simonie dans les évêchés, les cathédrales et les paroisses, et il installe et soumet aux règles les plus sévères l'intérieur des abbayes. Il insiste sur la restitution, par les barons et les seigneurs, des usurpations qui, en dépouillant les abbayes, y avait fait descendre l'ignorance et la corruption. Il en crée de nouvelles sous la direction de personnages éprouvés, pour montrer aux peuples les bienfaits de la règle et du travail, pour les ramener à leurs champs et y recevoir les exemples et les leçons d'une bonne agriculture.

Geoffroy III paraît avoir activement coopéré à cette salutaire réaction. Il restitua à l'abbaye de Montier-en-Der des églises que

son père lui avait enlevées, notamment celle de Vassy. Il fut aussi le bienfaiteur de l'abbaye de Molêmes et lui donna l'église de Vaucouleurs, où des religieux de cette abbaye fondèrent un prieuré. Il contribua aussi à l'établissement de deux autres prieurés à Thusey et à Chalaines. Il était sans doute de cette nombreuse réunion de grands seigneurs de la contrée qu'avait convoqués l'évêque d'Auxerre Geoffroy de Champallemand, pour les amener à restituer et à faire restituer les domaines qui, à la faveur des invasions, des guerres et des troubles, avaient été usurpés sur le vieux monastère grec de Séyr, situé sur le bord de la Loire, près de la ville de Massava (Mesves), où on le reconstitua sous le nom de La Charité, avec une colonie de moines détachés de la grande abbaye de Cluny. Lorsque cette œuvre féconde eut été achevée et qu'un grand prieuré de quatre-vingt moines clunisiens y fût installé, le comte Geoffroy en fit venir à Joigny, et y créant un prieuré, fit bâtir pour cette installation un monastère et une église, sous le titre de Notre-Dame, dans un endroit où il y avait déjà une chapelle dédiée à Saint-Georges, et en lui donnant de plus les autres édifices religieux de la ville, savoir : l'église de Saint-Jean de Joigny et les chapelles de Saint-Martin et de Saint-Thibaut.

Il n'est pas hors de propos d'expliquer ici la signification de ces actes, qualifiés de donations d'églises, que l'on trouve si souvent, aux XIe et XIIe siècles, dans les cartulaires des abbayes. Pendant les invasions et les guerres des siècles précédents, où tant de monastères et d'églises avaient été brûlés ou saccagés, et pendant les temps de désordre et de démoralisation qui suivirent, beaucoup d'églises étaient dénuées de pasteurs, que ne pouvaient plus leur fournir ni les séminaires disparus, ni ceux des monastères où le désordre avait succédé à l'ancienne discipline. Les évêques et les seigneurs, quand l'esprit d'ordre revint dans le pays, s'adressaient alors aux abbayes qui avaient résisté au torrent de la dépravation universelle, ou aux nouveaux établissements de ce genre qu'ils fondaient, pour relever le culte et la moralité dans les campagnes ou dans celles des villes qui avaient le plus souffert de ces calamités. Leurs demandes étaient accueillies, mais sous la condition, librement consentie, de rester les maîtres durables des églises, où, à leur suite, revenaient des écoles pour les enfants, des leçons de culture intelligente pour les parents, dirigées, fournies et appliquées par des religieux qui, dans leurs couvents, avaient appris et pratiqué, selon les règles de leurs fondateurs, l'étude des lettres et de la science, et le travail manuel et agricole. Les revenus du prieuré, constitués par le comte Geoffroy, s'accrurent dans la suite

de grands dons, soit de ses successeurs, soit de diverses familles de la ville. L'historien Davier constate que, malgré les pertes éprouvées dans les guerres ultérieures, ils étaient encore de son temps très considérables. L'église du prieuré, qui était contigue à la chapelle devenue depuis l'église de Saint-André, avait, outre les sépultures de plusieurs comtes et comtesses de Joigny, celles de deux archevêques de Sens, Richer, mort en 1095, et Jean de Nautonne, en 1422, et d'un grand nombre d'autres personnages éminents. Elle était d'abord une paroisse, et toutes les autres étaient desservies par des religieux. Mais, au XVI[e] siècle, le concile de Latran ayant imposé aux moines l'obligation de ne plus sortir de leurs couvents, les paroisses furent pourvues de prêtres séculiers. Ceux-ci étaient toutefois nommés par le prieur qui, devenu un prieur commendataire, touchait les revenus et déterminait la portion congrue des curés.

La charte qui fut donnée en 1080 pour constituer ce prieuré, nous fournit des renseignements sur ce qu'était alors la ville de Joigny. Autour de la forteresse du comte Rainard, bâtie au sommet de cette ville, étaient venues s'abriter des habitations qui étaient peut-être d'abord dans le lieu appelé alors Joigny-la-Ville, et que ses habitants abandonnèrent successivement pour se grouper autour du château, et de l'église de Saint-Jean qui avait été, comme à Château-Renard, construite dans son enceinte. Puis, la population s'accroissant, il avait fallu, pour ses besoins, créer, au dehors de l'agglomération nouvelle, des chapelles. L'une, agrandie plus tard, est devenue paroisse. C'est celle de Saint-Thibaut; l'autre a peut-être simplement changé de nom, pour devenir la paroisse de Saint-André; mais ces changements ne se sont pas opérés avant le XII[e] siècle.

Geoffroy III mourait un an après la création du prieuré de Notre-Dame. Il fut inhumé dans cette église, où on lisait sur son tombeau l'épitaphe suivante, d'une assez remarquable élégance, que Davier nous a conservée, et que nous transcrivons, malgré son étendue :

Nobilis in terris vivens fundator habebar
Hujus cœnobii, mortuus hic jaceo.
Si quœris nomen, Gaufridus, stirpe meorum
Joigniaci comitum, scis comes ipse fui.
Postposui gazas pietati, quo pius essem.
Quid prodest homini totum servare tenaci
Ingenio mundum, cum moriturus is est,
Perdit quæ retinet, quæ donat semper habebit.
Post mortem socii sunt benefacto vivis.

Hic locus atque domus, templum quod comis et aras
In sumptu proprio sunt fabricata meo
Religione viros pollentis hicque locavi
Qui servire Deo, nocte dieque, velint
Præsentas moneo reddant libamina Christo
Adveniant pro me sollicitent que Deum.
Si vis scire diem quando me fata vocarunt,
Mille quater viginti numerare potes,
Me rapuit subito jani vigesima quinta
Conversi Pauli festa sacrata sciant
Sis memor ipse mei, lector, si crimina restent
Hæc dele precibus, corde precando Deum.

Cette épitaphe n'est pas de son temps, mais d'une époque postérieure, car elle contient une erreur de date sur son décès, qui est, non de 1080, mais de 1081, comme l'indique la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines.

Il laissait un fils appelé Geoffroy comme lui et qui fut Geoffroy IV, dit Le Jeune, comte de Joinville et de Joigny. M. l'abbé Carlier a commis une erreur, en attribuant à celui-ci la fondation du prieuré, qui est bien de 1080, comme le porte la charte. Davier en avait commis une plus forte, c'était de l'oublier complétement et de faire passer le comté de Joigny de Geoffroy III à un Guy, fils de Joscelin de Courtenay, puis à un Rainard son frère. Geoffroy IV succéda bien à Geoffroy III, mais on ne sait de lui que les exactions féodales que, malgré les traditions de son père, il avait commises sur les possessions de l'abbaye de Montier-en-Der, dont il était avoué, et pour lesquelles il fut traduit par l'abbé, défenseur de ses vassaux, devant la cour du comte Thibaut Ier de Champagne, siégeant à Meaux. La décision de cette cour ayant été retardée par de grands événements, il prit le parti de transiger avec l'abbé. Il y en a une charte de l'année 1088 donnée par Mabillon (*Annales bénédictines*) et par Simonnet (*Essai généalogique sur les sires de Joinville*).

A sa mort, les deux comtés des Joinville furent désunis et pour toujours. Le comté de Joigny resta à Renaud Ier, l'aîné de la famille et surnommé Totum, mais toujours sous la suzeraineté du comte de Champagne, et celui de Joinville à Roger le plus jeune. Renaud s'était, probablement, du vivant de son père, croisé avec Godefroy de Bouillon et un grand nombre de seigneurs de France en 1096, et dut prendre part à la prise de Jérusalem. Il y porta sans doute la vaillance de sa race, mais les chroniques de la croisade ne parlent pas de lui, et l'on ne sait ni la date de son retour ni celle de sa mort. Le nécrologe du prieuré mentionnait seulement, dit Davier, qu'il avait fait de grands biens à cet établissement.

L'*Art de vérifier les dates* et l'abbé Carlier l'appellent à tort Renaud III, car le comté de Joigny n'avait eu encore aucun comte de ce nom. Le comte de Sens, Rainard-le-Petit-Vieux, ni son fils, ne doivent pas compter dans la série des comtes de Joigny. La femme du comte Renaud, Amicie, faisait hommage, en 1122, de sa terre de Coulanges-la-Vineuse et, comme il n'est pas fait mention de la présence du comte dans cet acte, MM. Tarbé et Carlier en ont conclu qu'il avait peut-être suivi l'exemple de son père en allant à la croisade. Cependant M. Quantin ne parle pas de lui dans sa savante *Notice sur les Croisés de la Basse-Bourgogne*, qu'a publiée l'*Annuaire de l'Yonne* de 1854. Il vivait encore en 1139, car on le voit cette année-là figurer dans une charte de donation à l'abbaye des Écharlis. C'était un seigneur de grande considération. Aussi il était au nombre de ceux qu'en 1145 le pape Eugène III chargeait d'accommoder le différend entre le comte d'Auxerre Guillaume III et l'abbaye de Vézelay. Son fils Guy, devenu comte à son tour, était cette année-là à la grande assemblée de cette ville, lorsque saint Bernard y prêcha la croisade. Il se croisa et partit en 1147 avec le roi Louis VII. Ce fut une campagne lamentable. Partie de Constantinople par Laodicée et Satalie, et trahie par les Grecs, l'armée fut harcelée sur sa route, puis attaquée dans les montagnes et les défilés par les Turcs qui lui barrèrent le passage. Le roi avait pu continuer sa route en s'embarquant. Mais ceux qui poursuivirent par terre périrent presque tous par les combats et la famine, et, de cette troupe si nombreuse, le quart à peine put arriver en Palestine. On alla ensuite assiéger Damas, mais on ne put le prendre. Pendant ce temps, la reine Éléonore, que le roi avait amenée avec lui, causait un scandale universel par ses déportements. Le roi revenait en 1149 pour divorcer, et ne ramenait qu'un petit nombre de chevaliers excédés par des souffrances de tout genre. Pour comble d'afflictions, il était pris en route par des pirates grecs, mais il fut délivré par les Normands de Sicile. Parmi ceux qui l'accompagnaient était le comte Guy, qui ne survécut pas longtemps. Il mourait en 1150 sans laisser d'enfants, et son frère Renaud II, qui l'avait accompagné à la croisade, prit possession du comté.

Ce jeune comte, s'alliant au comte Étienne de Sancerre, fils de Thibaut II, comte de Champagne, soutint avec lui une longue guerre contre les comtes Guillaume III et Guillaume IV, comtes de Nevers et d'Auxerre. C'était la suite d'une étrange aventure qu'avait eue quelques années auparavant le comte Étienne, et qui est diversement racontée. Selon les chroniqueurs, il avait enlevé Hermesinde, fille de Geoffroy III, comte de Donzy, le jour

même ou quelques jours après qu'elle avait été mariée avec Ansel, sire de Trainel, et l'avait à son tour épousée. Désolé de cet enlèvement, Ansel avait porté sa plainte au comte de Champagne, qui, soit à raison de ce que le coupable était son propre fils, soit parce que les lois féodales ne permettaient pas aux grands vassaux de faire la guerre à ceux qui relevaient d'eux, s'était adressé au roi, qui avait promis de faire justice et qui, ayant joint ses troupes à celles du comte de Champagne, vint assiéger Étienne dans le château de Saint-Aignan-en-Berry. Forcé de capituler, Étienne rendit la place avec Hermesinde qui la lui avait apportée en dot. L'une et l'autre rentrèrent par là en la possession du sire de Trainel. Mais la chose est autrement racontée par un autre chroniqueur, le continuateur d'Aimoin. D'après lui, c'est le comte de Nevers et d'Auxerre, Guillaume III, qui avait assiégé et pris par force avec le roi, non le château de Saint-Aignan, mais la ville de Gien, sur laquelle le comte avait des prétentions, et malgré cette prise, le comte Étienne avait gardé Hermesinde. Le reste est constaté tant par les chartes que par les autres documents des comtés de Nevers et d'Auxerre. Dans sa rancune, et pour la satisfaire, Etienne s'était allié avec le comte de Joigny, en lui engageant la châtellenie de la Ferté-Loupière qui lui appartenait, ou peut-être la moitié seulement de cette châtellenie, car il se peut que sa division en deux châtellenies, l'une à la Ferté même, l'autre au manoir de la Couldre, date de cette époque, et leurs troupes avaient fait, sur les terres du comté d'Auxerre, que Guillaume IV venait d'hériter de son père, des incursions pour les dévaster, ce qui était d'ailleurs, selon le récit d'un chroniqueur auxerrois, une habitude traditionnelle des habitants de cette partie du Gâtinais. Pour apporter un terme à ces désastres, le comte Guillaume avait mis d'abord une forte garnison à Appoigny. Puis il avait porté la guerre sur le territoire de la baronnie de la Ferté. Alors le comte Étienne, par une habile diversion, et avec l'appui d'un autre de ses alliés, le seigneur de Montferrand en Auvergne, était, de son comté de Sancerre, entré dans le comté de Nevers. Pour faire face à ce danger nouveau, le comte Guillaume prit à sa solde un corps de troupes mercenaires qui, sous les noms de *routiers*, *cottereaux* ou *Brabançons*, vendaient leurs services aux seigneurs féodaux ou hommes de guerre pour le besoin de leur défense, et les réunissant à ses hommes d'armes, il livra au comte de Sancerre et à ses alliés, près de La Marche, entre la Charité et Nevers, une grande bataille dans laquelle il les mit en pleine déroute avec grand carnage de leurs soldats. Il prit ensuite et saccagea la forte place de Sancerre et les poursuivit

jusqu'à Montferrand, qu'il prit aussi et rançonna. Cette guerre paraît s'être terminée par un traité qui attribuait au comte Guillaume la totalité de la châtellenie de la Ferté. Cependant il ne la garda pas longtemps, car une charte de l'année 1186 constate qu'il avait restitué cette seigneurie au comte de Joigny, en en gardant toutefois la suzeraineté, et une autre, de l'année 1213, paraît établir qu'il avait délaissé ensuite cette suzeraineté au comte de Champagne (1).

Le comte Renaud II était un des fondateurs de l'abbaye de Dilo. Une charte de l'année 1164 constate les donations dont il l'avait enrichie, et sa femme Adélaïs y fut inhumée.

C'est dans le cours de ce siècle, et peut-être par suite de la guerre avec le comte d'Auxerre, que la ville de Joigny fut pour la première fois entourée de remparts munis de tours. Elle ne comprenait alors que ce qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Jean. Notre-Dame et les chapelles de Saint-Thibaut et Saint-André restaient en dehors. Trois portes y donnaient accès : la porte au Poisson, qui a été démolie en 1824; une autre devant la plateforme du château, et la porte du Pont. Car dès-lors la rive droite était reliée à la rive gauche par un pont, mais un pont de bois en deux parties qui se réunissaient sur une île au milieu de la rivière, où l'on avait construit un moulin. Deux tours flanquaient la porte du pont qui était défendue par un pont-levis. Dans les deux siècles suivants la ville s'agrandit, des églises remplacèrent les chapelles de Saint-Thibaut et Saint-André et devinrent des paroisses qu'entourèrent de nouvelles fortifications, et de nouvelles portes ouvrirent de nouveaux accès à la ville. Celle de Saint-Jacques était une œuvre des plus remarquables. On l'a détruite aussi de nos jours, an grand regret des amis de l'art et de l'archéologie.

Renaud II laissait un fils, Guillaume Ier, qui était comte de Joigny en 1179, comme le constate une charte, par laquelle il choisit pour sa sépulture l'abbaye de Dilo. Jérusalem avait été prise par le sultan Saladin en 1187; ce qui n'empêcha pas, en 1190, une nouvelle croisade, où le roi Philippe-Auguste et le prince d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, partirent de concert. Ils délivrèrent Ptolémaïs qui était assiégée depuis deux ans. Mais, peu de temps après cet exploit, le roi, qui ne pouvait supporter l'humeur altière du prince anglais et les discordes qu'elle suscitait, revint en France. Avec lui était parti et avec lui revint le comte Renaud, qui s'y était distingué par de grands faits de guerre et y avait été, pour sa vaillance, armé chevalier. Ce fut

(1) *Cartulaire historique de l'Yonne.*

Richard-Cœur-de-Lion qui voulut, en témoignage de sa haute estime, l'armer lui-même. Il suivait, peu d'années après, le roi Philippe-Auguste, qui conquérait la Normandie sur le roi Jean d'Angleterre, et il signait, comme caution du roi, en 1204, le traité par lequel ce prince recevait la capitulation de la ville de Rouen, sous les conditions que les personnes, les biens, les lois et les coutumes seraient respectés.

En 1213, le comte Jean de Sancerre, comme héritier de son père Étienne, ratifiait l'attribution qui avait été faite par ce dernier de la forteresse de la Ferté-Loupiére au comte de Joigny et, comme suite de cet engagement, lui délaissait le droit qu'avait le seigneur de la Ferté sur le bourg de Ponessant.

Le comte Renaud, qui était certainement à la bataille de Bovines avec Philippe-Auguste, assistait, en 1216, comme un des douze pairs de France, au jugement que rendait le roi sur les prétentions qu'avaient élevées le comte Érard de Brienne et Philippine de Chypre, sa femme, sur le comté de Champagne. La pairie n'était point encore héréditaire alors. Le roi désignait lui-même ses pairs. Mais le choix qu'il faisait du comte de Joigny montre assez la haute considération qu'avait acquise ce seigneur.

Quant au procès qu'il s'agissait de juger, c'était une étrange histoire et qui peut donner une singulière idée de la grossière brutalité de mœurs où étaient tombés les chevaliers de la Palestine, moins d'un siècle après la prise de Jérusalem.

Henri II, comte de Champagne, avant de partir en 1190 pour la croisade, avait assemblé ses barons pour leur recommander Thibaut, son jeune frère, comme son successeur, pour le cas où il mourrait dans cette expédition. Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, et sa femme Sybille étant morts, et leur héritière Isabelle étant mariée depuis neuf ou dix ans à Humbert de Toron, homme d'un rang trop mince aux yeux des chevaliers de la croisade pour devenir leur roi, ils s'assemblèrent, firent casser son mariage par le légat du pape, et lui donnèrent de force pour mari le marquis de Montferrat. Celui-ci ayant été assassiné peu de temps après, ils la marièrent, de force encore, et huit jours seulement après, au comte Henri II de Champagne, qui en eut deux filles, Alix et Philippine, et qui, ayant acheté le royaume de Chypre pour 60,000 besans, se tuait ensuite, par accident, en tombant d'une fenêtre. Alix était devenue reine de Chypre, et en mourant avait eu pour héritière sa sœur Philippine, qui avait épousé Érard de Brienne. Mais le pape avait prononcé l'annulation, comme incestueux et forcés, des deux mariages qu'on avait imposés à leur mère, déjà femme en légitime mariage de Humbert de Toron. Cela n'empê-

chait pas Erard de Brienne de se dire héritier, du chef de sa femme, du comté de Champagne. Il avait, avec l'aide de plusieurs seigneurs ses parents ou ses amis, commencé la guerre contre la comtesse Blanche de Navarre et son fils Thibaut IV. Puis on avait pris le roi pour arbitre, et c'est en cette qualité qu'il condamnait les prétentions d'Érard de Brienne, prétentions que ce seigneur devait reproduire plus tard et dont nous aurons occasion de raconter un singulier incident.

Le comte Guillaume était aussi pieux que généreux. Il avait fait des dons abondants à plusieurs monastères, à Saint-Julien d'Auxerre, à Saint-Marien, à Fontevraut et à Dilo, et fondé le prieuré de l'Enfourchure. Quand il mourut, en 1219, il s'éleva un vif débat entre les moines du prieuré de Notre-Dame et les chanoines Prémontrés de Dilo, qui, de chaque part, se disaient en droit de recevoir et d'inhumer les restes de ce seigneur, les premiers en vertu d'un droit ancien et d'une possession séculaire d'inhumer dans leur église les comtes de Joigny depuis la fondation de leur monastère, les seconds en exécution de la charte de 1179, par laquelle le comte leur avait imposé l'engagement de l'inhumer dans leur monastère. Le prieuré avait pris possession et placé sous une tombe de son église le cercueil du comte. On y lisait cette inscription fort louangeuse, dans un style classique :

Flos hic militiæ,
Laus et decus,
Arca sophiæ,
Forma refert Paridem,
Manus Hectorem
Sensus Ulyssem (1).

Il y était, selon Davier, « représenté avec un manteau de comte, « un cercle et une couronne sur la tête, et sa femme en pleureuse. » Mais, après cinq ans de débats, l'abbaye de Dilo obtint que le corps du comte lui fût rendu; ce fut toutefois moyenant de grands sacrifices qu'elle s'imposait. Une charte de l'année 1124 (2), après avoir mentionné la querelle sous le titre d'*Altercation sur le corps*

(1) Fleurs des combats,
Eclat d'honneur,
Arche de sagesse,
Il avait la beauté de Pâris,
La vaillance d'Hector.
Et la prudence d'Ulysse.

(2) *Cartulaire de l'Yonne.*

de Guillaume, illustre comte de Joigny, fait remise au prieuré de deux sous, cinq setiers et une mine de blé sur le fermage annuel du moulin de Sarmondis. Ce fermage ne sera plus que d'un setier de bon blé et de douze deniers. Elle cède aussi aux moines du prieuré dix livres de cens que l'abbaye percevait sur la halle des drapiers de Joigny et tout ce qu'elle possédait dans cette halle.

Les chanoines montrèrent en outre leur reconnaissance des bienfaits du comte en lui élevant dans leur église un magnifique mausolée. Il y a une trentaine d'années, en démolissant cette église, on a apporté à l'église de Saint-André, à Joigny, un très-beau monument funéraire de cette époque. Mais on ne sait si c'est celui du comte Guillaume ou celui de sa mère Adélaïs, femme du comte Renaud II, qui avait été aussi inhumée dans ce monastère.

Après le comte Guillaume Ier, le comté de Joigny échut à son fils Pierre, sur lequel on sait peu de chose, si ce n'est qu'en 1221 il fit hommage à Mathilde de Courtenay, comtesse d'Auxerre, de la forteresse de Coulanges-la-Vineuse, qui lui venait d'Amicie, femme du comte Renaud Ier. Cette terre appartenait encore, en 1248, au comte de Joigny, qui hypothéquait sur les produits de sa prévôté un don de 400 livres qu'il faisait à l'abbaye de Crisenon. Il n'était encore âgé que de quinze ans en 1209, lorsqu'il se croisa avec l'archevêque de Sens, l'évêque de Chartres, le comte d'Auxerre Pierre de Courtenay, Hervé, baron de Donzy, son gendre, et une foule de seigneurs et de prélats de la contrée, pour l'odieuse campagne contre les hérétiques Albigeois. Il y avait dans cette armée 20,000 chevaliers ou hommes d'armes de la France du Nord et une immense multitude d'aventuriers et de bandits de toutes nations, que le poète chroniqueur, Guillaume de Tudèle, appelle les Ribauds. Leur premier exploit fut la prise et l'incendie de la ville de Béziers, dont la population, réfugiée dans la cathédrale, fut massacrée tout entière, hommes, femmes et enfants, même les prêtres chantant messe et revêtus de leurs ornements, dit l'auteur de ce poëme. Le second fut l'indigne trahison contre le vicomte de Béziers, appelé devant Carcassonne à une conférence de paix, et fait prisonnier quand il s'en retournait. Outré de tant de perfidies et d'horreurs, Pierre de Courtenay quitta l'armée dont il refusait le commandement général qu'on lui offrait, et rentrait dans ses Etats avec ceux qu'il avait amenés. Il est probable que le jeune comte de Joigny revint en même temps que lui de cette triste et effroyable guerre qui dura dix-sept ans, et ne finit que par l'extermination des Albigeois et la ruine de leur pays.

A cette guerre avait pris part aussi un frère du comte Guillau-

me I[er], Gautier de Joigny, qui y resta et épousa une fille du comte Simon de Montfort, devenu le chef de cette inique expédition, qui fut tué en 1227 au siége de Toulouse. Elle mourut en 1252 et fut inhumée à Montargis. On lisait sur sa tombe cette inscription, seul monument qui restait du nom vulgaire que la fureur des envahisseurs avait donné à ceux qui défendaient leur pays contre cette abominable guerre, et qui resta dans le langage comme synonyme d'hérétique :

> *Cy-gist vénérable dame Amicie, fille de très-puissant prince Simon, comte de Montfort, lequel mourut pour la foi de Jésus-Christ en Albigeois, contre les Bougres, et femme de très-honoré seigneur Gautier de Joigny, laquelle trépassa l'an 1252, le 20 février.*

Davier a dit à tort que ce Gautier ou Gaucher avait épousé Mahaut de Courtenay, comtesse d'Auxerre, qui, mariée d'abord au comte Hervé de Douzy en 1199, le fut, après la mort de celui-ci, au comte Guy de Forez en 1226.

Le comte Pierre étant mort sans enfants en 1221, son frère Guillaume II prenait possession du comté. A cette époque, une grande transformation s'opérait de toutes parts dans la condition des habitants des villes de la région.

Sous la domination romaine les villes de la Gaule étaient libres, et, sous divers titres, s'administraient elles-mêmes. Cette administration était plus large et plus complète dans celles qui avaient le titre de colonie ou celui de municipe. Moindre ailleurs, elle ne faisait défaut nulle part. Dans les siècles qui suivirent la conquête des Franks, cette liberté municipale diminua presque partout. Mais, lorsque la féodalité s'établit, toutes les libertés, municipales et individuelles, périrent à la fois, absorbées par le pouvoir absolu des seigneurs. Les habitants des villes en vinrent à être assimilés aux colons et aux serfs des campagnes, taillables et corvéables à volonté, et soumis même à la main-morte, c'est-à-dire privés du droit de succéder à toutes personnes autres que celles de la ligne directe ascendante, ou, en d'autres termes, à leurs pères et mères. Toute autre succession appartenait au seigneur, et souvent même avec interdiction à ce serf, soit de se marier hors des limites de la seigneurie, soit même de transporter sa résidence ailleurs. Cette main-morte était le type du servage absolu. Cependant, à partir du XII[e] siècle, on commençait à la voir disparaître. A Auxerre, un immense incendie, qui ruinait toute la ville, avait ému le cœur du comte Pierre de Courtenay, et, pour venir au secours de tant de misères, il avait affranchi ses habitants de la main-morte, et six

ans après, en 1194, il leur donnait une véritable charte de commune, en leur concédant le droit de s'administrer par des mandataires de leur choix. Ces chartes étaient toujours achetées par des sacrifices d'argent, mais ce sacrifice était bien au-dessous de la valeur du bienfait. Cet exemple avait été suivi à Auxerre même par le chapitre de la cathédrale qui y avait des serfs, et dans d'autres lieux, par les seigneurs, à Donzy, à Cosne, à Clamecy et à Tonnerre.

Une première concession de cette nature fut accordée à Joigny par le comte Guillaume II, en 1221, comme don de joyeux avénement. Il le signalait en accordant à ses habitants la remise de la moitié de la main-morte, c'est-à-dire en ne prenant plus que la moitié des successions qui leur écherraient. Il compléta plus tard ce bienfait en leur faisant remise entière de cette odieuse main-morte en 1238, et, pour plus de solennité, il consentait, par la charte de ce dernier bienfait, à être, en cas d'infraction, soumis à la peine alors si redoutée de l'excommunication.

C'était sans doute sous l'impulsion et par les conseils du bon roi saint Louis qui, cette année-là, était venu à Sens pour y recevoir la couronne d'épines de Notre-Seigneur, que lui avait envoyée l'empereur Baudoin, de Constantinople. Le roi détacha de cette couronne une épine qu'il donna au comte Guillaume et qui était peut-être le prix et la condition du bienfait accordé par ce seigneur. Cette relique, que l'on appelait à Joigny la Sainte épine, était précieusement gardée dans l'église de Notre-Dame. Elle fut anéantie en 1793 par un fougueux terroriste dont, selon un journal, le *Courrier de Joigny*, on a conservé le nom dans cette ville, et qui l'écrasa sous ses pieds. Le malheureux oubliait que cette relique, que ses ancêtres avaient vénérée pendant bien des siècles, était en même temps pour eux un glorieux souvenir d'affranchissement et de liberté.

Cette même année, 1221, la comtesse Blanche de Navarre, tutrice de son fils Thibaut IV, qui allait devenir majeur l'année suivante, avait sans doute de fortes raisons de craindre qu'Erard de Brienne, qu'elle avait pourtant largement indemnisé à prix d'argent, ne prît encore les armes contre elle, et que le jeune comte de Joigny ne fût porté à favoriser sa cause, car, malgré la déclaration de foi et hommage qu'il vient de lui faire, elle prend la singulière précaution de faire cautionner son serment par ses chevaliers et ses bourgeois de Joigny. A cet effet, un mandataire appelé Mathieu de Tosquin vient en son nom dans cette ville, et y réunissant les chevaliers, au nombre de dix, le prévôt du comte, et les bourgeois au nombre de quarante-cinq, il leur fait prêter serment, pour le

cas où le comte ferait défaut à la cause de la comtesse de Champagne et de son fils, de défendre et de conserver eux-mêmes, à sa place, la forteresse de Joigny, et il dresse de leur serment, le jour de l'Epiphanie de l'année 1221, un procès-verbal solennel, muni de son sceau. Plusieurs des bourgeois y sont désignés à la fin par leurs noms et leurs professions. On y voit Pierre le cordonnier, Villain le maréchal, Renaut le tailleur, et ce qui est plus singulier, deux autres qualifiés *carnifex*. Est-ce le boucher ou le bourreau que l'on désigne par ce nom (1)?

Le comte Guillaume II prit part à une croisade, qui fut la sixième, avec le comte de Champagne, son suzerain, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, le comte Guy de Forez, comte de Nevers et d'Auxerre du chef de Mahaut de Courtenay, sa femme, les comtes de Bar et Amaury de Montfort. Cette campagne fut encore plus triste que les précédentes et n'offrit que le honteux spectacle des discordes et des scandaleux débats des princes croisés. Le comte de Bar fut tué ou disparut, le comte de Montfort y fut fait prisonnier à la bataille de Gaza, et le comte Guy de Forez y mourut de la peste. Les autres, après une déplorable inaction, revinrent en France dès l'année suivante.

Ce triste résultat ne l'empêcha pas de partir en 1248 à la septième croisade, qui avait pour chef le roi saint Louis et qui, plus désastreuse encore que les précédentes, se termina par la captivité du roi à Mansourah. Joinville, qui y assistait aussi et qui en a écrit la douloureuse histoire, y raconte, en ce qui concerne le comte de Joigny, non un fait d'armes, mais un acte de charité compâtissante qui donne la plus touchante idée de son caractère. C'ést à l'occasion d'un naufrage, où le comte avait recueilli une femme et un enfant qui seuls avaient survécu. En parlant de ceux qui racontaient ce sinistre accident et la part qu'avait prise le comte au sauvetage, il ajoute :

« Et je vous tesmoing qu'ils disoient veir (vrai), car je vi la « femme et l'enfant en l'hostel au comte de Joingny, en la cité de « Basse, que le comte nourrissoit. »

C'est la seule fois que son nom soit prononcé dans l'histoire du bon Joinville. Mais ce trait d'un chevalier de la croisade nourrissant, sous sa tente ou dans son logement, la veuve et l'orphelin qu'il a sauvés lui-même du naufrage, suffit pour mettre sa mémoire en vénération. Ainsi, sur les sept descendants d'Etienne des Vaux, il y en a eu cinq et peut-être même six qui ont été aux croisades. Guillaume II revint de cette dernière et malheureuse expé-

(1) *Cartulaire de l'Yonne*, t. 3, p. 119.

dition en 1254, avec le roi racheté de la captivité, qui laissait la Palestine en pire état qu'auparavant, et ramenait la reine Marguerite et ses enfants qui l'avaient accompagné. Il ne retrouvait plus Blanche de Castille, sa mère, qui avait gouverné la France en son absence et y avait maintenu l'ordre et la paix. Elle était morte avant son retour. Les fatigues inouïes de cette guerre sous un climat brûlant avaient sans doute épuisé les forces du comte, car il mourut peu de temps après son retour, en 1255, emportant, dit justement l'abbé Carlier, les bénédictions de tous les habitants de Joigny.

Il laissait un fils, Guillaume III, que Davier dit avoir été surnommé Pamplet, qui ne continua pas les bonnes traditions de son père, si l'on en juge par une légende que rapporte saint Julien de Balleure, doyen du chapitre de Châlon-sur-Saône. Il raconte ingénuement que ce comte, qui n'avait nul scrupule, pas même celui de s'accommoder des biens des gens d'église, fut, pour ses méfaits, emporté par le diable. On peut juger, en effet, de son caractère par le fait suivant, que nous trouvons dans l'*Histoire de Joinville* et que nous reproduisons dans son naïf langage. Il s'agissait d'un bourgeois du roi, que l'on prétendait avoir été pris en flagrant délit, qui le niait en demandant, comme il en avait le droit, à être jugé par la justice du roi. Le comte le lui avait refusé et l'avait fait mettre dans sa prison où il était mort. Le roi fit comparaître le comte devant lui et l'envoya à son tour en prison.

« Comme li comte de Jougny eut pris pieçà en sa terre un « borjois le roy, lequel borjois avoit fet, comme l'on disoit, un « meffet en la terre dudit comte, et en faisant le meffet le borjois « fut pris, si comme le comte le disoit, laquelle chose toutefois le « borgeois nioit, non pourquant (néanmoins), li comte mit le « borjois en prison, dont li serjeur le roy de la ville dont le borjois « estoit, requist au comte ce borjois avoir, com ainsi fust que par « la coustume du païs, que le borjois avoit et disoit qu'il n'estoit « pas pris en meffet, la justice le roy devoit connoistre de tel fet; « en tel manière que se la justice le roy trouvoit qu'il eut été « pris en fet, qu'il soit renvoïé à jugier par le seigneur en qui « terroier (en la justice duquel) l'en a conneu qu'il ait fet se meffet, « ou se ce nom, la justice du roy le doit jugier. Mès li comte ne « voet pas rendre le borjois au sergent le roy, que selon ladite « coustume, la justice le roy conneust se il avoit été pris en « meffet. Or avint que li borjois fu muez (mort) en la charte du « devant dit comte; pour laquelle chose li benoiez Rois appela « le comte en sa présence. Et quand li cueus fu venu devant lui

« en un plein parlement, li benoiez Rois commanda qu'il fust « pris par les sergents en la présence de touz et que l'on le « menast en prison et chastelet de Paris, et fust illec tenu ; car li « comte confessa toutes les choses dessus dites devant le benoiez « Roi. »

Il s'était peut-être amendé plus tard, car étant mort en 1176, il fut inhumé dans l'abbaye des Echarlis, qu'il avait, pour cela, enrichie d'une belle donation. On lisait sur sa tombe les vers suivants, qui, par ses louanges exagérées, témoigne du moins de la reconnaissance des moines de l'abbaye :

Verbos veraci pollens et mente sagaci
Joingniaci requiescit in ecclesia cy
G. comes, levatus meritis, milesque probatus,
Nobiliter natus, largus, bene merigeratus,
Hic tibi, Christe, Comes sit, sine fine Comes.

Jean Ier, son fils, lui succéda et mourut quatre ans après. Il avait épousé Isabelle de Mello, fille de Dreux de Mello connétable de France, et dame de Saint-Maurice-Thizouailles. Devenue veuve, elle se remaria avec le connétable de Beaujeu, et fonda la chartreuse de Valprofonde, qu'elle dota richement.

Jean II, son fils, qui hérita de son comté, eut trois enfants, Jean III, qui fut comte de Joigny après lui, Rainard, qui fut évêque de Chartres, et une fille dont, du temps de l'historien Davier, on ne connaissait pas le nom, et il ajoute qu'on ignorait aussi a qui elle fut mariée. Mais une communication, faite en 1822 par l'Académie de Danemark à la Société des Antiquaires de France, a fait savoir que, par des circonstances restées inconnues, elle avait été mariée au prince Haquin de Norwège, fils du roi Eric, et que son tombeau, avec une inscription qui portait son nom, existait encore dans un village du bailliage de Christiansand.

On ne connaîtrait pas Jean II, si l'on ne consultait que l'*Art de vérifier les dates* et M. l'abbé Carlier qui l'ont passé sous silence. Mais il n'avait point été oublié par Davier, qui a raconté, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, sa mort malheureuse. Ce manuscrit, qui vient d'être traduit par M. Julliot et imprimé, est la chronique de Geoffroy de Courlon, et voici les faits qui se rapportent à cette mort.

Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, avait conquis, sous les auspices du pape Urbain IV, le royaume de Naples et la Sicile. Les Français, qu'il avait amenés en grand nombre dans ses Etats, excitèrent la haine du pays par leur domination oppressive. Une conspiration formidable éclata contre eux, et le 30 mars 1282

huit mille d'entre eux furent massacrés dans le complot des Vêpres siciliennes. Au bruit de cet épouvantable carnage une multitude de chevaliers français accourut en Italie, comme dans une croisade en Terre-Sainte, pour porter secours à Charles d'Anjou et venger ces assassinats. De ce nombre était le comte Jean II. Leur armée étant aux environs de la ville d'Urbin, ceux du pays, par un stratagème trop bien combiné, avaient creusé dans la plaine de profonds fossés qu'ils recouvrirent de terre et de branchages, dans lesquels le comte Jean et d'autres seigneurs, en poursuivant étourdiment leurs ennemis, tombèrent et furent massacrés par les paysans. Tel est le douloureux événement que la chronique de Geoffroy de Courlon place à l'année 1282 (1).

Le comte Jean III, son fils, assista en 1302 à la grande convocation nationale des barons, prélats, députés des universités et des communes, qui est considérée comme la première assemblée des Etats-Généraux de France, réunie pour donner son avis sur la longue querelle du roi Philippe-le-Bel avec le pape Boniface VIII, et qui se prononça avec énergie pour l'indépendance du gouvernement temporel.

En 1214 il traita du mariage de sa fille avec Charles d'Alençon, fils du comte de Valois et neveu du roi Charles-le-Bel. Cette alliance, qui fut célébrée peu de temps après, n'empêcha pas le comte de Joigny de signer, le 24 novembre de la même année, la ligue ou association des nobles de la Champagne et d'autres provinces, provoquée par le comte d'Auxerre et de Tonnerre, Jean II de Châlon, pour la conservation de leurs franchises et immunités, auxquelles le roi portait atteinte par les impositions exorbitantes dont il chargeait ses peuples pour ses guerres ruineuses contre les Flamands, et par les changements fréquents et les altérations qu'il apportait aux monnaies, ce qui jetait le trouble dans le commerce et dans les fortunes particulières. Dans cet acte les confédérés reconnaissent le comte d'Auxerre et de Tonnerre pour leur chef, et s'engagent à l'aider de tout leur pouvoir. Ils déclarent pourtant qu'ils entendent que toutes les obéissances, féautés et loyautés, hommages et autres droitures dues au roi de France, leur seigneur, soient gardés et réservés, ne pensant pas les enfreindre par ces conventions. La mort de

(1) Geoffroy de Courlon, p. 563. « Illo tempore nobilissimus vir, comes « de Joingniaci, bellator strenuus amator ecclesie, quibusdam de suis « malefacientibus interfectus est, nam Urbinati fosses fecerunt, in quibus « foceis copertis terra et sabalo, multi france nobiles ceciderunt, quos « absque fraude devinci non poterant. »

Philippe-le-Bel, arrivée peu de temps après, mit fin à cette ligue.

En 1319 Jean III faisait avec le roi Louis-le-Hutin l'échange de la mouvance de Château-Renard, qui lui appartenait, pour celle de Mâlay-le-Roy, près Sens, où était un ancien château royal qui, aux temps mérovingiens, s'appelait Massolac. C'est par cet acte que l'on apprend que Château-Renard avait fait originairement partie du comté de Joigny.

Mais le grand acte de sa vie est la charte d'affranchissement qu'il accorda le 20 janvier de l'an 1300 à la ville et au comté de Joigny. Dès l'année 1234, les habitants étaient libérés de la main-morte, mais cela ne les constituait pas en pleine liberté. Ils étaient soumis à une condition de servage par l'obligation indéfinie de payer toutes les taxes, toutes les amendes, et de faire toutes les corvées que le caprice ou la cupidité du seigneur voudraient leur imposer. Ils étaient enfin taillables et corvéables à merci ou miséricorde. Le seigneur pouvait les traîner avec lui ou les envoyer dans toutes ses campagnes de guerre et aussi loin qu'il lui plairait, les astreindre à toutes les gardes et tous les guets imaginables, saisir leurs meubles et emprisonner leurs personnes quand il le voulait.

Le temps était venu de les libérer de tant de charges et d'ignominies, comme beaucoup de villes voisines l'étaient déjà. Il s'entendit avec eux sur l'indemnité qu'il y aurait à lui donner. On tomba d'accord sur la somme et moyennant quatre mille livres, une fois payées, somme équivalente à environ 400,000 d'aujourd'hui, et une taxe annuelle de douze deniers, environ cinq francs d'aujourd'hui, par chaque chef de maison, on devenait complétement libre, ou, en d'autres termes, on acquèrait le droit de bourgeoisie.

Le préambule de la charte porte :

« A tous ceux qui ces présentes verront et liront, nous Jean, « comte de Joigny, et Agnès de Brienne, sa femme, comtesse « dudit lieu, salut. Sachent tuit (tous) que nous, entendant et « regardant les courtoisies, les bontés, et les agréables services « que nous ont fait bénignement et volontiers à nous et à nos « antécesseurs nos hommes et bourgois (bourgeois) de Joigny et « de notre justice (seigneurie) de Joigny, et leurs antécesseurs, en « récompensation des choses dessus dites, pour la remise des âmes « de nous et de nos antécesseurs, en forme de franchise, et pour « quatre mille francs de tournois petits que nous, pour ce, avons « reçu desdits hommes et bourgois, franchissons, délivrons et « quittons, pour nous et nos successeurs, à toujours, sans espé- « rance de rappeler, et à perpétuité, tous les dits hommes et

« bourgois, hommes et femmes, nés et à naître, et tous ceux qui
« d'eux et de leurs hoirs y seront et descendront à perpétuité,
« hommes et femmes, de toutes tailles, servages et servitudes
« que nous et nos successeurs avons et puissions et deussions
« avoir desdits hommes et bourgois et en leurs hoirs dessus dits,
« et leur donnons et octroyons vray et entière et perpétuelle fran-
« chise en la forme et la manière ci-après escrites. »

Suivent, en treize articles, les effets de cet affranchissement.

Les habitants présents et à venir, clercs ou laïcs, de la ville et du comté de Joigny sont délivrés de toutes tailles, de corvées, de dons, de demandes, de toutes extorsions et subventions, moyennant douze deniers parisis pour chaque chef de famille ou célibataire et chaque femme mariée ou non mariée tenant maison. Ils peuvent quitter la ville et le comté si bon leur semble, sans réclamation ni suite du seigneur, et y revenir aux mêmes conditions quand il leur plaira.

Ils ne peuvent être mis en prison pour quelque méfait que ce soit, s'ils peuvent donner caution, excepté pour le cas de crime flagrant, ou sur soupçon notoire.

Nul ne pourra saisir leurs meubles et effets, si ce n'est pour dette connue ou privée, ou pour amende, ou pour cautionnement donné, ou pour obligation consentie.

On ne pourra les appeler en jugement hors de la justice de Joigny, ni les contraindre à chevaucher (faire campagne) hors du comté, si ce n'est pour le service du roi, ou que si le comte y va en personne, et, dans ce cas, ils pourront y envoyer un remplaçant suffisant, si cela leur plaît.

Le bailli et le prévôt du comte prêteront serment, en présence des bourgeois, de garder la franchise de leur ville.

Les bourgeois pourront élire des gens pour garder leurs héritages et faire le guet la nuit, et ils ne seront tenus dans ce cas de guetter qu'avec le prévôt ou son lieutenant.

Si, après le gage de bataille, donné devant le bailli ou le prévôt, les partis s'arrangent à l'amiable, ils le pourront faire sans payer l'amende.

Cet article remédie à un monstrueux abus. A cette époque les procès pouvaient se terminer par le duel, avec lance ou épée pour les nobles, avec le bâton pour le vilain. La coutume admettait cette étrange procédure. Elle autorisait ce genre de preuve, qu'elle appelait le jugement de Dieu, à l'exclusion de toute autre. Dans la chaleur des procès, beaucoup de gens offraient le combat pour preuve de leur droit, et déposaient leur gage entre les mains du bailli ou du prévôt. Puis, le sang-froid revenu, on s'arrangeait

par une transaction. L'avidité du fisc féodal avait spéculé là-dessus. Elle frappait d'une amende ceux qui, après le gage déposé, renonçaient à se battre. L'amende était énorme. A Auxerre, la charte de franchise du comte Pierre de Courtenay la réduisait à sept sous six deniers (environ 37 fr. 50). Joigny, plus heureux, obtient, par la sienne, de s'arranger sans payer aucune amende.

La charte continue :

Les bourgeois pourront emblaver et déblaver leurs héritages, à leur gré, ce qui entraînait le libre droit de vendange, à moins que douze des plus suffisants d'entre eux ne soient d'avis de retarder.

La suppression de la main-morte est confirmée.

Le comte et ses successeurs devront faire serment, devant les bourgeois, de garder les franchises de la ville, et les bourgeois devront alors faire serment de fidélité et de loyauté au comte.

Comme la veuve de Jean Ier, née Isabelle de Mello, et la veuve de Jean II, née Marie de Mercœur, ont pour leurs douaires le titre de comtesses de Joigny et des droits sur le comté, le comte prend l'engagement de garantir les habitants de toute action de ces hautes dames contre eux.

Cet acte solennel, suivi de la ratification des deux comtesses douairières, est approuvé le même mois par Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne, puis par le roi Philippe-le-Bel (1).

Il n'est question dans cette charte ni de commune, ni du droit de l'administrer. C'est qu'en effet le comte restait seigneur, et, par son bailli et son prévôt, exerçait toujours la justice et la police dans la ville et tout le comté. Mais, quant au droit d'administrer les intérêts communs qui leur étaient concédés, c'était une conséquence de l'attribution du droit de franchise et de libre propriété. Et, bien que l'on ne trouve, dans les archives de la ville, qu'à partir du XVIe siècle, les noms et le titre officiel des échevins, il n'y a pas à douter que la ville ait eu auparavant des mandataires de son choix pour régir les intérêts communs de ses habitants. Les titres de ces droits ont, comme on le verra plus tard, péri, sans doute, par incendie.

A ces bienfaits le comte Jean III ajouta, en 1301 d'abord, puis en 1324, le droit illimité de chasse, d'abord dans des régions déterminées de sa terre, et le comte Charles de Valois, en 1328, le même droit sur toute l'étendue de ses domaines.

(1) *Recueil des Ordonnances des rois*, t. 15.

CHAPITRE III.

LA COMTESSE JEANNE ET LA FONDATION DE L'HOPITAL DES PONTS. — LES QUATRE COMTES DE LA MAISON DE NOYERS. — BATAILLES DE CRÉCY, DE POITIERS ET DE BRIGNAIS. — ETIENNE PORCHER ET SES FONDATIONS. — MORT AFFREUSE DE JEAN II DE NOYERS. — GUERRE DES ARMAGNACS ET DES BOURGUIGNONS.

Le comte Jean III mourut en 1324, en ne laissant d'autre héritier que sa fille Jeanne qui, deux ans après, épousait le prince Charles de Valois, comte d'Alençon et du Perche, second fils de Charles de France, frère du roi Philippe de Valois. Son premier acte fut de confirmer les priviléges et franchises des habitants, comme le firent après lui tous ses successeurs.

Pour glorifier la sainte mémoire de la comtesse Jeanne nous ne saurions mieux faire que de transcrire ce qu'en a dit M. l'abbé Carlier dans sa notice sur la comtesse.

« La comtesse Jeanne a laissé à Joigny d'impérissables souve « nirs. Même aujourd'hui son nom y est populaire. Tous les habi- « tants savent qu'à son décès un concert unanime de louanges « et de bénédictions accompagna sa belle âme jusqu'au trône de « Dieu. Jeanne fut en effet une de ces saintes âmes que le ciel « prête à la terre dans ses jours de détresse. Dieu, dans ses des- « seins, lui avait refusé la joie de la famille. Pour se consoler « de sa stérilité, elle adopta le peuple, et surtout les pauvres de sa « ville de Joigny. Non contente de faire du bien pendant sa vie, « elle voulut encore en faire après sa mort. Elle fonda et dota « l'hôpital de tous les saints au-delà du pont. Sa charte de fonda- « tion, du 5 octobre 1330, exhale ce parfum de piété et de charité « qui est sur la terre la marque distinctive des amis de Dieu. Ce « fut le dernier acte de sa vie. A peine l'hôpital était-il bâti et « entré en plein exercice que la comtesse Jeanne mourut pleine « de mérites devant Dieu et devant les hommes. Elle voulut être « enterrée à l'hôpital au milieu de ses pauvres. Le nécrologe de « cet établissement porte la date de son décès, 21 novembre 1336. « Jusque-là les comtes de Joigny avaient, pour la plupart, choisi « leur sépulture au prieuré de cette ville. Désormais nous les ver- « rons tous fixer leur dernière demeure à l'hôpital, auprès et sous « la protection de la bonne comtesse Jeanne. »

La ville de Joigny avait déjà la maladrerie de Saint-Jacques

pour les lépreux et l'hôpital de Saint-Antoine pour les maladies contagieuses. Jeanne avait voulu y ajouter un hôpital pour tous les malades et pour tous les pauvres.

M. Quantin, qui a dressé, il y a quelques années, l'inventaire général des archives de cette maison de bienfaisance, en a ainsi décrit l'organisation (1) :

« La comtesse donne à son œuvre les plus grandes proportions « et les plus hautes garanties. Le pape, le roi, l'archevêque de « Sens en confirment la fondation. La maison, mise sous l'invo- « cation de tous les saints, fut érigée sur l'emplacement qu'oc- « cupe aujourd'hui l'hôpital de la ville. Une charte solennelle en « régla les statuts. La comtesse y déclare qu'elle veut venir en « aide aux pauvres de Jésus-Christ, en suivant les préceptes de « l'Évangile, et par là mériter la gloire éternelle qui y est pro- « mise à ceux qui les secourent en ce monde. Un maître y est « préposé à la tête de la maison. Il est assisté de six frères, dont « cinq sont prêtres, et de six sœurs. Une maîtresse, la plus « honnête et la plus prudente des sœurs, est mise à leur tête. La « comtesse déclare que l'hôpital est fondé pour y pratiquer les « sept œuvres de miséricorde, c'est-à-dire donner à manger à « ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, l'hospitalité aux « étrangers et aux pèlerins, vêtir les gens nus, visiter les malades, « consoler les prisonniers et ensevelir les morts. Et la libéralité « qu'elle a mise dans la dotation de la maison a permis facilement « de satisfaire à ce large programme. Il serait difficile aujourd'hui « d'estimer à leur juste valeur les domaines et redevances qui « composaient la première dotation de l'hôpital et que la comtesse « évalue à 600 livres de rente (bien près de 60,000 francs d'au- « jourd'hui). On trouve, parmi les détails les plus minutieux et « les plus pratiques du régime de la maison, cet article relatif à « la réception et au soin des malades : le maître recevra les « malades par lui-même ou par ses délégués ; la maîtresse recevra « les femmes en couches et les pauvres, et elle les soignera et « gardera à l'aide des sœurs. Les malades guéris resteront encore « quatre jours dans l'hôpital pour se fortifier, et ils ne le quit- « teront que bien vêtus et chaussés. L'hôpital a reçu successive- « ment, pour sa protection, des priviléges des rois Philippe de « Valois, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et « Henri IV, et des papes Jean XXII, Clément VI et Clément VII. « Dix maisons avaient été achetées dans les faubourgs pour « l'établir. On y ajouta le cours d'un ruisseau détaché du Tholon,

(1) *Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*, t. 16.

« et une enceinte crénelée le mit à l'abri d'un coup de main, « précaution nécessaire dans un temps où l'on recourait si fré-« quemment aux armes pour vider les querelles. La grande salle « avait soixante-quatre mètres de longueur sur quatorze de lar-« geur, de vastes bâtiments et un cloître à l'avenant. Les comtes « de Joigny étaient pleins de vénération pour ce précieux établis-« sement; ils accroissaient souvent ses ressources par des dons « nouveaux. Les bourgeois eux-mêmes y fondaient des anniver-« saires. Il existe encore plus de cent chartes des XIVe, XVe et « XVIe siècle, de gens qui se donnent à l'hôpital, à la seule con-« dition d'y être logés et nourris et d'être inhumés dans son cime-« tière. »

Moins heureuse que la reine de Naples et de Sicile, comtesse de Tonnerre, dont elle avait voulu imiter la généreuse fondation, la comtesse Jeanne ne put servir de ses mains les pauvres qu'elle aimait. Elle mourut le 21 novembre 1336. Mais elle laissait, en mourant, sa grande œuvre de bienfaisance achevée, richement dotée, sagement organisée, dirigée avec un zèle aussi intelligent que pieux et assurée d'un long avenir. Elle y fut inhumée devant le grand autel de l'église. Avec elle s'éteignait la glorieuse dynastie des Joinville, qui avait donné à Joigny douze comtes dont la plupart ont laissé un nom illustré de leur temps par de grandes actions de guerre. Joigny devait passer ensuite à une race de seigneurs non moins illustres et non moins vaillants.

Le comte Charles de Valois s'était remarié et fut tué en 1346, à la funeste bataille de Crécy, qui ne fut perdue que par son imprudente et impétueuse témérité.

Simon de Sainte-Croix, proche parent de Jeanne, lui succédait; mais il ne parut à Joigny que pour en confirmer l'affranchissement et les priviléges. Il cédait ensuite tous ses droits à Charles de Valois, qui se remaria, et fit en 1327 un échange du comté de Joigny contre d'autres seigneuries voisines de ses possessions de Champagne, avec Jean Ier de Noyers, d'une famille dont M. Petit de Vausse a fait l'histoire et qui, depuis quatre cents ans au moins, possédait la ville et l'importante seigneurie de ce nom. Il était le fils puîné du maréchal Miles de Noyers, qui, à l'âge de soixante-quinze ans, portait, à la désastreuse bataille de Crécy, en 1346, l'oriflamme de France, et y fut blessé, mais non tué, comme le croyait le chroniqueur Froissard, qui a dit de lui : « Le sire de « Noyers, un ancien chevalier, prud'homme et vaillant, portait « l'oriflamme, souveraine bannière du roi, si avant, qu'il y de-« meura. »

Jean Ier, aussi vaillant que son père, était avec lui à Crécy et,

comme lui, eut le bonheur d'en revenir. Dix ans après, en 1356, il faisait partie de l'armée que le roi Jean conduisait contre le prince de Galles, dit le prince Noir, pour arrêter sa marche sur les bords de la Vienne. Cette armée, qui ne comptait pas moins de cinquante mille hommes, fut, par une suite inouïe d'imprudences et de fausses manœuvres, battue par les huit mille hommes du prince Noir, et le roi fait prisonnier. Le comte Jean de Noyers avait lui-même été fait prisonnier par une étrange aventure de témérité, comme en commettaient tant de gens de guerre de France en ce temps-là, contre la froide et savante tactique des armées anglaises. Froissard la raconte d'une façon si pittoresque, que je n'hésite pas à transcrire son récit.

« Le roi ayant passé la rivière au pont de Chauvigny, pour la « foule et presse qui si grande était, et pour être logés mieux à « leur aise, trois grands seigneurs de France, c'est à savoir le « comte d'Auxerre, le comte de Joigny et le seigneur de Châtillon-« sur-Marne, et plusieurs autres chevaliers et écuyers de l'hôtel « du roi, demeurèrent le vendredi tout le jour en la ville de Chau-« vigny, et une partie de leurs gens. Les autres passèrent et tous « leurs harnois, excepté ce qu'ils en avoient retenu pour leurs « corps. Le samedi matin ils se délogèrent et passèrent ledit pont, « et poursuivirent la route du roi qui pouvoit être trois lieues « loin, et prirent les champs et le chemin des bruyères au dehors « d'un bois, pour venir à Poitiers.

« Ce samedi s'étaient délogés d'un village assez près de là le « prince de Galles et ses gens, et avoient envoyé découvrir aucune « compagnie des leurs, pour savoir s'ils trouveroient aucune « nouvelle des François. Si pouvoient être environ soixante ar-« mures de fer, et connurent les barons de France assez tôt que « c'étoit leurs ennemis, et mirent leurs bassinets (casques) aus-« sitôt qu'ils purent, et développèrent leur bannière et abais-« sèrent leurs lances, et férirent chevaux des éperons; et s'avi-« sèrent les Anglois qu'ils se feroient chasser, car le prince et son « ost (armée) n'étoient pas loin de là.... et les François après eux, « en criant leurs cris et demenant grand hutin (bruit), et les « cuidaient jà (déjà) tous pris d'avantage. Ainsi qu'ils chevau-« choient en chassant, ils s'embattirent si avant, qu'ils vinrent sur « la bataille du prince qui étoit tout arrêtée en cette bruyères et « grandes ronces, et attendoient là à ouïr nouvelles de leurs com-« pagnons. Si furent émerveillés quand ils les virent chasser. « Messire Raoul de Coucy et sa bannière les suivit si avant, qu'il « se bouta droitement dessous la bannière du prince. Là eut « grand hutin et dur, et y fit ledit chevalier assez d'armes et s'y

« combattit moult vaillamment, mais toutefois il fut pris et fiancé « prisonnier des gens du prince et aussi tous les autres, y com- « pris le comte de Joigny, le comte d'Auxerre et le maréchal de « Bourgogne. » Ils étaient tous trois sérieusement blessés, et furent peu de jours après relâchés sur parole et promesse de caution.

En 1353, le roi avait donné à la reine Blanche de Champagne, sa mère, la seigneurie de Saint-Florentin, pour faire partie de son douaire, et, pour rehausser la valeur de ce don, il avait rattaché au bailliage de cette ville les appels des jugements du bailliage de Joigny, qui, auparavant, étaient portés à Troyes. Mais, sur la réclamation du comte, il lui fut expédié, au mois de juillet de la même année, des lettres par lesquelles le roi déclarait le comté de Joigny indépendant de la juridiction de la reine, et relevant, comme par le passé, du comté de Champagne quant à la féodalité, et du bailliage de Troyes quant à la justice. C'est ce qui a fait dire par erreur à quelques écrivains que le ressort du bailliage de Troyes n'existait pour les appels de Joigny que depuis 1353, et que, jusque-là, c'était à Saint-Florentin que ses appels étaient portés. Ces lettres donnaient ou confirmaient au comte de Joigny le titre de doyen des sept pairs de Champagne, titre qui fut répété dans un arrêt de la Chambre des comptes de l'an 1377 et une déclaration du roi Charles VI de l'année 1404. Mais jusqu'à ce jour on n'a jamais pu vérifier si ce titre appartenait déjà auparavant aux comtes de Joigny. Pithou, du Tillet et d'autres encore ont écrit que ce titre leur appartenait dès les premiers siècles de la féodalité. Levesque de la Ravallière a exprimé l'avis contraire dans son *Histoire des Comtes de Champagne*. Quoiqu'il en soit, les autres pairs étaient les comtes de Rethel, de Brienne, de Roucy, de Beaumont, de Grandpré et de Bar-sur-Seine. Quelques auteurs substituent les comtes de Porcien et de Braine à ceux de Beau-mont et de Bar-sur-Seine.

Le comte Jean de Noyers se couvrit de gloire en 1358, à la défense du marché de Meaux, forteresse établie à la hâte par le régent qui fut depuis Charles V, pour servir d'asile assuré à la princesse sa femme, à la duchesse d'Orléans et à plus de trois cents dames de haute naissance, qui s'y étaient réfugiées pour se dérober aux troubles violents que suscitaient à Paris et partout les amis secrets des Anglais et les partisans de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui aspirait au trône de France, et aussi aux périls de la formidable explosion de la Jacquerie des paysans de Champagne et de Picardie, qui, exaspérés par tant de dévastations et de misères, et dans la rage de leur désespoir, brûlaient tous les

châteaux et massacraient tous les habitants, sans distinction de rang, ni de sexe, ni d'âge. Envoyé par le régent avec soixante hommes d armes seulement, il se joignit au comte de Foix et au captal de Buch qu'il y trouva. Ils repoussèrent les assauts de cent mille paysans et les mirent ensuite en pleine déroute dans une sanglante sortie, où sept mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et la ville à demi-brûlée fut délivrée. Cet habile et énergique fait d'armes valut au comte de Joigny le renom d'un des plus habiles capitaines de son temps. L'année suivante, il eut à défendre son comté contre les bandes anglo-navarraises qui l'avaient envahi. Robert Knowles, à la tête d'une d'elles, avait pris Malicorne en Gâtinais et Merry-la-Vallée, pendant qu'une autre bande s'était emparée du château de Régennes. Ces deux bandes et quelques autres encore, s'étant concertées ensemble, avaient surpris, dans la nuit du 18 mars 1358, la ville d'Auxerre. Après quoi, pour intercepter le commerce entre l'Auxerrois et Paris, elles avaient occupé le château de Champlay, et levaient des droits énormes sur les vins et autres marchandises pour les laisser passer. Le comte préserva la ville de Joigny, mais c'est tout ce qu'il put faire jusqu'à la paix de Bretigny, conclue en 1360.

Il fut tué en 1362 à la malheureuse bataille de Brignais. C'était alors pour la France un temps de désastres continuels et successifs. A peine était-elle délivrée du soulèvement de la Jacquerie, que le roi d'Angleterre, Edouard III, l'avait envahie avec une puissante armée, pendant que des aventuriers de toutes nations, que Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, avait pris à solde, dévastaient les provinces, surprenaient les villes et les mettaient à rançon. On avait fait à Bretigny, en 1360, avec le roi d'Angleterre, une paix des plus onéreuses; mais les soldats congédiés des troupes françaises et anglaises, les débris des bandes navarraises et les vagabonds de toutes les nations voisines qu'attiraient nos désordres intérieurs, se réunissaient, se formaient en bandes affamées de pillage, que l'on appelait les *grandes compagnies*, comme pour porter le dernier coup à la ruine du pays. Le régent avait envoyé contre elles des généraux et des troupes. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et le comte de Tancarville avaient appelé à leur défense la noblesse de Bourgogne, de Champagne et celle du Sénonais, de l'Auxerrois et du Nivernais, qui s'y rendit en foule. Ils remontèrent dans le Lyonnais et, rencontrant dans la petite ville de Brignais des bandes qu'ils croyaient moins fortes, ils les attaquèrent et leur livrèrent, le 6 avril 1362, une bataille qui devint d'autant plus terrible, que d'autres bandes très-nombreuses, dont ils ignoraient la présence, vinrent se joindre aux premières

et, par une manœuvre habile, une attaque de flanc formidable, écrasèrent l'armée française. Le désastre y fut immense. La plus grande partie de la noblesse y périt. Le comte de Joigny fut de ceux qui restèrent sur le champ de bataille. Il y fut relevé, non pas mort encore, mais couvert de blessures auxquelles il succomba quelques semaines après. Comme les autres seigneurs, il avait emmené à sa suite un contingent de ses vassaux, et la ville de Joigny eut ce jour-là bien des morts à déplorer. Elle en avait eu bien d'autres à pleurer l'année précédente, par la peste noire qui avait ravagé la contrée. Cette terrible épidémie avait apparu d'abord en 1348 et avait causé d'épouvantables désastres, mais c'était principalement dans la Provence et dans le Languedoc. Elle y avait emporté le tiers de la population. Mais cette fois c'est sur le centre de la France qu'elle s'était acharnée. La reine douairière de France, son fils Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, l'évêque d'Auxerre et une foule immense d'autres personnages, grands et petits, en moururent. Joigny n'en fut pas épargné, et, sans doute avec quelque exagération, certains chroniqueurs portent les victimes jusqu'aux deux tiers des habitants de cette région centrale.

Miles de Noyers, issu de Jean Ier de Noyers et de Jeanne de Joinville, sa femme, qui lui succéda, avait aussi été fait prisonnier en 1356 à la bataille de Poitiers. Malgré la paix de Bretigny, il resta en Angleterre jusqu'à parfait payement de sa rançon. A la mort de son père, les habitants de Joigny se cotisèrent pour la parfaire (1). Il épousa, au commencement de l'année suivante, Marguerite de Ventadour. Pendant ce temps, les deux fils du comte d'Auxerre, Jean III de Châlon, avaient suivi du Guesclin en Normandie et participé à sa victoire de Cocherel. En 1363, ils se joignaient encore à lui pour défendre en Bretagne les droits de Charles de Blois contre le comte de Montfort. Miles de Noyers, leur ami, voulut partager leur gloire et partit avec eux. Ils livrèrent à Auray une terrible et malheureuse bataille, dans laquelle les jeunes comtes d'Auxerre et de Joigny commandaient la seconde colonne de leur armée. Charles de Blois y fut tué. L'aîné des fils du comte d'Auxerre resta avec une affreuse blessure sur le champ de bataille. Le plus jeune fut fait prisonnier avec du Guesclin et le comte de Joigny. Il recouvra sa liberté provisoire en même temps que du Guesclin, grâce à de nouveaux sacrifices des habitants de Joigny, qui avaient payé une partie de sa rançon, et obtenu terme pour le reste, et, pour les remercier, il confirma, par une charte de 1368, leurs libertés et priviléges.

(1) Charte du 10 décembre 1362.

Pendant sa nouvelle captivité, son comté avait été envahi par des bandes de routiers qui s'étaient fortifiées dans les châteaux de Cézy et de Saint-Aubin-Château-Neuf. On n'était parvenu à les faire sortir qu'en leur payant une rançon de mille livres d'or (1).

La France ne fut délivrée de ce fléau des routiers que par l'habileté du connétable du Guesclin, qui parvint à les amener à le suivre en Espagne pour faire la guerre au roi de Castille Pierre le Cruel et établir à sa place son frère Henri de Transtamare. Quand, après cette longue expédition, il revint en France, qu'il trouva refaite par dix ans de paix, le roi Charles V avait repris la guerre contre les Anglais, et elle fut poursuivie avec tant de succès, qu'après cinq ans l'ennemi était chassé de tout le pays en deçà de la Gironde. Alors fut conclu un armistice de deux ans. Le comte Miles avait pris, sous les ordres du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, une part active à cette guerre, et les comptes d'Amiot Arnaud (2), receveur général des finances du Duc, mentionnent à plus d'une reprise les sommes payées à des messagers pour porter les correspondances du duc au comte, et aussi des missions accomplies par le comte de Joigny sur le commandement du duc, à Arras et Saint-Omer. Il y a aussi, en 1376, après l'armistice conclu, la mention d'un paiement fait, par ordre du duc, *aux ménétriers* du comte, pour avoir *joué et fait mestier* devant Son Altesse, probablement à l'occasion de la célébration de ce traité d'armistice. Enfin ces comptes relatent le don d'une somme de 1,000 francs par le duc au comte, *pour l'aider à délivrer de la prison de Messire Robert Kanole, dont il fut pris en la besogne d'Auray*. C'était sans doute le solde de la rançon, que la reprise en 1370 de la guerre contre les Anglais avait permis au comte de faire attendre, ainsi que les communications entre les deux pays, établies par l'armistice, laissaient au créancier le droit d'exiger. Deux faits ressortent de là : le premier, c'est que celui qui avait fait le comte prisonnier était ce Robert Knowles, ou, selon l'orthographe française du temps, Robert Canole, le principal des chefs de bande qui, en 1358, avaient, par une surprise de nuit, conquis, occupé, pillé et saccagé la ville d'Auxerre. Le second, c'est que la rançon du comte était d'une somme énorme, puisqu'après les larges à-comptes dès longtemps fournis, il était encore dû 1,000 francs d'alors, qui équivalaient à environ 60,000 francs d'aujourd'hui.

(1) Quantin, les Comtes d'Auxerre de la maison de Châlon, t. 6 du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*.

(2) Comptes du receveur général des finances du Duc, communiqués par M. Quantin.



Miles de Noyers mourut en 1376 dans le château de Grancey en Bourgogne, où il fut inhumé. Ses restes furent rapportés depuis dans l'hôpital de la comtesse Jeanne. Il ne laissait que deux fils encore en bas âge, qui, après lui, prirent successivement le comté de Joigny.

C'est de son temps que vivait Etienne Porcher, qui, d'une origine obscure, s'était élevé à une haute considération, à une fortune importante et à un rang supérieur par son intelligence, son courage et ses services. Parti de Joigny, il était devenu un des principaux bourgeois de Paris, ce qu'il devait à la fois à ses succès dans le commerce et aux charges qu'il occupait à la cour. A la fois sergent d'armes du roi Charles V, fonction militaire et de confiance, l'un des dix sergents d'armes qui constamment veillaient à protéger la personne du roi, et maître de ses approvisionnements de vin, fonction qui indique à la fois et sa position dans le commerce et le renom de haute probité dont il jouissait, il avait rendu d'immenses services à ce double titre. Son courage et son crédit avaient toujours été mis à la disposition du roi, qui, en 1364, pour reconnaître un si grand mérite, lui avait accordé des lettres de noblesse conçues dans les termes les plus honorables. Revenu dans son pays, il y signala son dévouement au comte Miles, qu'il contribua sans doute à tirer de sa captivité en lui avançant les sommes nécessaires, et sa générosité pour les pauvres, en y fondant un Hôtel-Dieu dit de Notre-Dame, largement doté de ses deniers, pour y loger les pauvres femmes de passage, et qui, selon ses intentions, devait toujours être administré par ses descendants. Il fondait de plus une chapelle dans l'église de Saint-Thibaut sous l'invocation de Notre-Dame de la Conception, dotée d'une rente annuelle de 40 livres (environ 2,000 francs d'aujourd'hui), dont le chapelain devait toujours être à la collation de ses descendants et choisi parmi eux. Le souvenir qui en reste est sa statue agenouillée que l'on y voit encore aujourd'hui. Le comte Miles, pour reconnaître à son tour tant de générosité et de bienfaits, voulut l'honorer aussi par une distinction rare et éminente, et, par une charte spéciale, l'autorisa, lui et sa descendance, à prendre les armoiries de l'illustre famille de Noyers, *de gueules à l'aigle d'argent aux bec et pieds d'or*. La descendance de cet homme si noble et bienfaisant s'est multipliée selon ses prévisions. Non seulement la plupart des grandes familles de Joigny et d'Auxerre en sont issues, mais on en compte parmi les plus grands noms de la haute noblesse de France (1).

(1) Demay, Etienne Porcher de Joigny, et sa descendance, t. 30 du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*.



Les deux fils de Miles de Noyers, Jean V, ou II de Noyers, et Louis, furent, après lui, et successivement, comtes de Joigny. C'est par erreur que Moréry et ensuite Tarbé, (Almanach de Sens), ont supposé un Miles II qui n'a jamais existé.

Ce malheureux Jean II mourut le 29 janvier 1392 d'une mort affreuse. On était à Paris au fort de l'ivresse du carnaval, lorsqu'il prit fantaisie au roi Charles VI d'un de ces déguisements de caprice dans les goûts de la rusticité de ce siècle. Le mariage d'une des femmes de la reine lui en fournit l'occasion. Il entra dans la salle du bal déguisé en satyre et suivi de cinq jeunes gens habillés de même et attachés les uns aux autres. Le duc d'Orléans s'approcha d'eux avec un flambeau et mit étourdiment le feu à son vêtement, qui était d'étoupes collées à la toile avec de la poix. La flamme se communiqua rapidement de l'un à l'autre, et la salle retentit aussitôt des hurlements de ces malheureux. Le roi eut le bonheur d'échapper, au moyen d'un manteau qu'on lui jeta en hâte sur les épaules. Un seul des autres, qui eut la chance de briser sa chaine, put aller se jeter dans une cuve pleine d'eau. Les quatre derniers, du nombre desquels était le comte de Joigny, périrent dans d'affreuses douleurs. Cet épouvantable malheur fit éclater de nouveau la folie du roi, qui était déjà apparue l'année précédente et qui arriva bientôt à un état irremédiable. Il vécut vingt-huit ans encore, mais, sauf de rares états à demi-lucides, absolument privé de sa raison.

Louis de Noyers succéda à son frère et garda le comté jusqu'à sa mort, survenue en 1415. C'est lui qui obtint, en 1403, des lettres patentes qui le qualifiaient de doyen des pairs de Champagne. De son vivant se renouvelèrent et s'accrurent les désastres qui, quarante ans auparavant, s'étaient abattus sur la contrée. C'était le temps des rivalités ardentes du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne, qui, pendant la démence du roi, se disputaient le gouvernement du royaume, de l'assassinat du duc d'Orléans par les coupables amis du duc de Bourgogne, et des guerres entre eux que, du nom de leurs chefs, on appelait les Armagnacs et les Bourguignons. L'armée des Armagnacs avait, en 1410, pris d'assaut la ville de Saint-Fargeau, et de là étendait ses ravages jusqu'au pied des murs de Joigny, dont le comte, fidèle à l'alliance séculaire entre sa famille et le duc de Bourgogne, tenait pour le parti de celui-ci. L'année suivante, le duc de Bourgogne reprenait Saint-Fargeau. Mais les incursions continuelles des troupes des deux partis n'en continuaient pas moins à dévaster longtemps le pays, qui avait dû les nourrir pendant les deux siéges. Leurs ravages avaient dépeuplé jusqu'au prieuré de l'Enfourchure, que le comte de Joigny dut réduire à

six religieux au lieu de dix qui y étaient auparavant. Pendant ce temps, un grave accident affligeait la ville de Joigny. L'église de Saint-Thibaut était détruite, en 1390, par un incendie, et il fallait la reconstruire en 1404.

CHAPITRE IV.

LE COMTE GUY DE LA TRÉMOILLE. — HENRI V, ROI D'ANGLETERRE, ALLIÉ AUX BOURGUIGNONS ET COURONNÉ ROI DE FRANCE. — ÉMEUTE A JOIGNY ET EMPRISONNEMENT DU COMTE. — LETTRE AU ROI D'ANGLETERRE PAR LES HABITANTS. — GUERRE PROLONGÉE ET LE COMTÉ DE JOIGNY DÉVASTÉ ET RUINÉ. — FABLE D'UN PRÉTENDU SIÉGE DE JOIGNY PAR LES ANGLAIS. — LE COMTE LOUIS DE LA TRÉMOILLE. — LE COMTE CHARLES DE CHALON. — GRAND PROCÈS POUR SA SUCCESSION. — LA CHAPELLE DES FERRAND. — GRAND INCENDIE EN 1530. — LES COMTES ADRIEN ET LOUIS DE SAINTE-MAURE. — CONSTRUCTION COMMENCÉE DU CHATEAU DE JOIGNY.

Après la mort de Louis de Noyers, le comté appartint à sa fille Marguerite et à Guy de la Trémoille qui l'avait épousée six ans auparavant. Les troubles étaient loin d'être apaisés. Les Anglais s'en étaient mêlés par une nouvelle invasion, et leur nouvelle victoire à Azincourt, où périt une grande partie de la noblesse française, leur livrait la Normandie. Les dissensions entre les Bourguignons et les Armagnacs ne cessaient pas pour cela, et ceux-ci étaient exterminés en 1418 dans un grand soulèvement à Paris, dont les habitants s'étaient de nouveau, pour ce massacre, comme ils l'avaient déjà fait en 1382, armés de leurs terribles maillets ou maillotins, qui leur en avaient acquis le surnom.

Dès l'année précédente, la reine Isabeau de Bavière, voulant à son tour jouer un rôle dans les révolutions qui agitaient le pays, s'était, à l'instigation du duc de Bourgogne, déclarée régente pendant l'*occupation* du roi et avait, pour se rendre populaire, aboli les impôts, puis donné les offices aux Bourguignons et cassé le Parlement de Paris pour en créer un autre à Poitiers. Le connétable d'Armagnac la poursuivait à Tours et à Chartres. Le duc de Bourgogne alla l'y chercher pour la conduire à Troyes, poursuivis par le connétable, et, dit le chroniqueur Monstrelet, « prirent des « chemins conduisans par Joigny. Et, de fait, quand la reine et « ledit duc furent logés dedans Joigny, aucuns (quelques-uns) des « capitaines du connétable, à tout trois cents combattants ou « environ allèrent férir au logis du seigneur de Vergy et des

« autres Bourguignons, et là firent grand effroi et esparpille. « Pourquoi tout l'ost (l'armée) dudit duc fut ému, et incontinent « à tout sa puissance se mit aux champs, et ordonna certain « nombre de combattans à poursuivre les dessus dits, lesquels « les chassèrent très roidement jusqu'assez près de la bataille « dudit connétable, qui était environ une lieue près dudit Joigny. « Et fut le seigneur de Chasteau-Vilain, l'un des principaux, à ce « commis par le duc, qui plus longuement les poursuivit. Et, « après le retour d'iceux, furent commis plusieurs hommes « d'armes pour faire un bon guet. Et quand ils eurent séjourné « cinq jours durant devant Joigny, ils s'en allèrent audit lieu de « Troyes. »

Cette visite de la reine et son séjour, grand événement dans une petite ville, achevèrent de tourner les esprits des habitants vers le duc de Bourgogne, dont ils avaient déjà depuis longtemps suivi le parti, et l'assassinat de ce prince en 1419, sur le pont de Montereau, ne fit que confirmer leur haine contre les Armagnacs et les amis du jeune Dauphin qui avaient commis ce forfait. Aussi virent-ils avec grande faveur l'expulsion de ce jeune prince, l'alliance du parti bourguignon avec les Anglais, qui leur paraissait la fin d'une longue et ruineuse guerre, le mariage de la princesse Catherine avec le roi Henri V d'Angleterre, l'exhérédation du Dauphin, et le traité qui assurait le trône de France au monarque anglais.

Ce honteux traité, ménagé par la complicité du nouveau duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui ne songeait qu'à venger la mort de son père, fut signé le 21 mai 1420. Il portait :

« Est accordé, au moyen du mariage de notre très-cher et très-« aimé fils Henri, roi d'Angleterre, avec notre chère et aimée fille, « qu'il soit dès à présent régent, et, après notre trépas, héritier « de la couronne et royaume de France. »

Puis le nouveau roi et le duc de Bourgogne venaient assiéger Sens, qu'occupaient les gens du Dauphin, et qui, n'ayant nulle espérance de secours, se rendait au bout de douze jours. De là ils allaient assiéger et prendre Montereau, puis attaquer Melun, en même temps que leurs troupes surprenaient et, selon la vieille expression, échellaient Villeneuve-le-Roi.

Le comte Guy de la Trémoille n'avait jamais été du parti des Armagnacs, et son mariage avec l'héritière des Noyers l'attachait irrévocablement à celui du duc de Bourgogne, dont, tout en déplorant sa trahison, il devait suivre loyalement la bannière. Il avait, pour ce prince, assiégé et pris Saint-Florentin en 1417, et, l'année suivante, monté, quoique sans succès, à l'assaut de la ville de

Sens. Il avait sans doute assisté, à Troyes, au mariage et au traité. Mais il en était revenu navré, au fond de son cœur français, et de cette exclusion de l'héritier légitime, et de cet avénement du chef d'une nation orgueilleuse et dès longtemps séparée de la France par une haine héréditaire. Il apprit, à son retour, que les habitants de Joigny avaient, sans l'attendre, envoyé en leur nom un député à Troyes pour offrir leurs compliments empressés au nouveau monarque anglais. C'était, dans le régime féodal, une sorte d'attentat à son autorité, et, pour le réfréner, il envoya des hommes d'armes chargés d'arrêter ce messager de rébellion, et en même temps il destitua le capitaine que la ville avait élu. Ce fut le signal d'une violente émeute. Profitant de l'éloignement d'une partie des hommes du comte, la population se souleva, ferma les portes de la ville, et s'armant, comme les Parisiens, de ses maillets de fer, marcha contre le château, qu'elle força et où elle fit le comte prisonnier. C'est de là sans doute que leur fut acquis le nom de Maillotins, et comme un titre si indélébile, qu'encore aujourd'hui c'est sous ce nom redoutable qu'ils sont vulgairement connus et désignés.

Après cet exploit d'une énergie qu'on peut admirer, tout en déplorant l'aberration de cette manifestation anti-patriotique, ils envoyèrent au roi d'Angleterre, le 5 juin 1420, c'est-à-dire quinze jours après le traité et le mariage conclus, la lettre suivante, que M. Demay a trouvée dans le ***Recueil des Documents inédits sur l'Histoire de France***, publiés par les soins du gouvernement, et qu'il a fait insérer dans le 28ᵉ volume du ***Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*** :

« Notre très redoubté Seigneur, nous nous recommandons à « vostre noble et bonne grâce et Majesté, si très humblement comme « plus povons, désirant de tous nos cœurs vostre bonne pros- « périté et santé. Nostre très redoubté Seigneur, plaise vous savoir « que naguère monseigneur le conte de Joigny est venu et arrivé « à Joigny, disant que point ne voloit aller à Troyes, pour ce que « ne luy voloit faire serment envers vous, comme font et ont fait « nos autres seigneurs, disant et publiant ledit monseigneur le « conte que ceux qui font et ont fait et feront ledit serment en « auront une fois les têtes coppées; et combien et jà soit ce que « les povres habitants dudit Joigny aient toujours été bons et « loiaulx obéissants au Roy leur sire, et à monseigneur de Bour- « gogne, et ayent souffert, pour le mesme amour et faveur dudit « monseigneur de Bourgogne, plusieurs pertes, peinnes et dom- « mages, sans avoir tenu autre parti. Ledit monseigneur le conte, « sans aucune cause raisonnable, s'est efforcé de prendre, et de

« fait a fait prendre et espier, sur le chemin, le procureur de « ladite ville de Joigny, qui alloit devers le Roy notre sire et vous, « pour vous opposer certaines choses pour le bien de ce pays, et « mêmes des autres habitans de ladite ville, et yceux a fait em- « mener prisonniers en Bourgogne, ou bon leur a semblé, et que « l'y n'eust pourvu d'assister id. (*sic*), comme nous sommes suffi- « samment informés, en eust pris plus largement et très-grand « nombre, et a fait par force et violence, et adfin de mieux mettre « son déplorable propos à exécution, a despointé Gilles de Fille- « min, nostre capitaine, qui nous servoit à nos gages, lequel « homme sage, prudent, jeune et expert en tel cas, et qui très « grandement et notablement a fait son devoir, tant au fait de « ladite capitainerie, comme autrement, à servir le Roy et mondit « seigneur de Bourgogne en plusieurs armées et assemblées, ou « fait de leurs guerres, et en persévérant toujours par ledit mon- « seigneur le conte de mal en pis, nous menace de nous empri- « sonner, tuer et mourir sur les carreaux. Et pour ce que de ces « choses nous nous sommes sentis et sentons très grandement « foulez, doubtant outre, pour certaines vraies présomptions et « conjectures, qu'il ne vouloit mettre et bouter audit Joigny gens « d'autre aliance comme vos ennemis et les nostres, quant nous « avons veu ces choses, et que aucuns de ses gens sont partis « dudit Joigny, tant pour prendre et emmener desdits habitants « comme autrement, nous avons fermé nos portes, et avons retenu « ledit monseigneur conte et ses gens, et n'avons pas intention de « les laisser partir jusques ad ce que sur ce, par le Roy nostre sire, « Vous et Monseigneur de Bourgogne, nous soit donnée réponse « pour préveoir et ordonner sur ce comme le Roy, nostre sire, « vous et monseigneur de Bourgogne, et votre notable conseil « saurez bien adviser, si, vous supplions très humblement, notre « très redoubté Seigneur, que, ces choses considérées, et que au- « trefois ladite ville de Joigny a esté en péril et adventure d'estre « prise des ennemis, et par la faulte et coulpe de monseigneur le « conte, et aussi que si en ladite ville de Joigny n'avoit capitaine, « il s'en pourroit ensuite trop grand inconvénient dans ladite « ville, et au pays d'environ, qu'il vous plaise d'avoir advis et « conseil avec le Roy, nostre sire, et Monseigneur de Bourgogne, « pour faire commettre et instituer de par le Roy, nostre sire, ou « deffautz dudit monseigneur le conte, ledit Gilles de Fillemin, « capitaine dudit Joigny, pour la tenition et garde d'icelle ville « et du pays, et sur ce préveoir par la meilleure manière que « faire se pourra. Notre très redoubté Seigneur, nous prions le

« benoit Saint-Esprit qu'il vous doint bonne vie et longue, et
« accomplissement de vos bons désirs.

« Escrit à Joigny le mercredi Vme jour de juin.

« Vos humbles et obéissants serviteurs et subjez. »

Et au dos est la suscription suivante :

« A nostre très redoubté seigneur le Roy d'Angleterre,
« régent et héritier de France. »

La réponse à cette lettre fut portée à Joigny par le maréchal de Lisle-Adam qui, au nom du duc de Bourgogne, rendit la liberté au comte et opéra une réconciliation entre lui et ses fougueux habitants. Il faut, à la décharge des auteurs de cette lettre, ajouter d'ailleurs que les sentiments qu'elle exprime étaient malheureusement partagés alors par la ville de Paris et les provinces du nord de la France, que l'assassinat de Jean-sans-Peur avait soulevées contre le Dauphin, comme les désastres d'une guerre entre les deux nations depuis soixante-dix ans déjà, et dans laquelle la noblesse de France avait constamment été battue par la tactique anglaise dans les batailles rangées, les avaient jetés dans un profond et triste découragement. On vit, en effet, le 21 août suivant, le déplorable traité adopté à Paris dans une grande assemblée composée des cours souveraines de l'Université, du chapitre de l'église de Paris, du corps de ville et des principaux habitants de la capitale.

Mais la guerre pour cela était loin d'être finie. Le comte Guy, rendu à la liberté, y donnait des preuves de fidélité à son parti, car au mois de janvier suivant il recevait du roi d'Angleterre, pour récompense, des biens confisqués sur des partisans de son adversaire. Le Dauphin avait quitté Paris et était allé au-delà de la Loire rallier ses partisans. L'année suivante ses troupes reprenaient Villeneuve-le-Roy et ne laissaient passer les marchandises que moyennant un lourd péage consenti avec le parti bourguignon. Le roi Henri V mourait, et le Dauphin continuait avec avantage la guerre qui, dans notre contrée, devenait opiniâtre et acharnée. Saint-Fargeau et Toucy étaient remis par le cardinal de Bar, leur seigneur, à un des meilleurs capitaines de Charles VII, Georges de la Trémoille, sire de Craon, cousin issu de germain, mais non ami du comte de Joigny, et de là il faisait dans l'Auxerrois, dans le Haut-Gatinais, la vallée d'Aillant et jusqu'aux portes de Joigny, des invasions continuelles, dévastant et brûlant les villages qui lui résistaient et menaçant la ville elle-même. Le maréchal de Lisle-Adam vint assiéger Toucy, mais il échoua dans cette tentative. En 1423, Cravant, ville forte du chapitre d'Auxerre,

était prise par le bâtard de la Baume, reprise sur lui par Claude de Beauvoir, maréchal de Chastellux, puis assiégée par l'armée du connétable de Stuart, qui, attaqué à son tour par une armée à laquelle s'était joint le comte de Joigny, était battu et fait prisonnier. Alors les Anglais vinrent assiéger et brûler Toucy, puis prendre Saint-Fargeau. La guerre continuait avec des chances diverses. Les généraux de Charles VII tenaient Charny, Montargis et d'autres forteresses, d'où ils venaient prendre la Ferté-Loupière, Neuilly, Villeneuve et d'autres places encore, et dévaster la vallée d'Aillant et les villages du comté de Joigny. Le comte gardait bien la ville, faisait de son côté d'habiles chevauchées sur les bandes éparses de l'ennemi, mais sans autres résultats que d'achever la ruine des malheureux villageois. Ce triste état de choses dura jusqu'au traité d'Arras, par lequel, en 1435, le duc de Bourgogne se détacha de l'alliance anglaise, et même plus tard encore, car pendant six ou huit ans, les *Écorcheurs*, redoutables bandes, commandées le plus souvent par d'anciens généraux de Charles VII, qui, ayant longtemps guerroyé contre les Bourguignons, et donnant satisfaction à leurs vieilles rancunes, continuaient à brûler, piller et dévaster leurs frontières et, dans leurs habitudes de brigandage, ne respectaient guère plus celles de leurs propres amis. De ce nombre était un seigneur de Saint-Maurice-Thizouaille appelé Jacques d'Espailly, dont le nom de guerre était Forte-Épice, qui faisait métier de prendre les forteresses mal défendues et de les rendre ensuite moyennant d'énormes rançons. Il avait pris ainsi Brienon, Champlost, Ervy et Coulanges-la-Vineuse, et après de longues années de brigandages, fut tué en 1439 dans les fossés de la ville de Chablis qu'il assiégeait. Une ordonnance royale de 1440 prononça la confiscation des biens qu'il avait acquis par ses abominables exactions.

Quand tout cela fut terminé, la dépopulation des campagnes était presque complète dans notre pays. La ville de Toucy et beaucoup de villages n'avaient plus ni maisons ni habitants, tout ayant été brûlé à Toucy, sauf les murs de fortification et les églises construites en pierres. Les terres étaient en désert et beaucoup s'étaient couvertes de bois; ceux de ces bois que l'on a laissé pousser et qui subsistent aujourd'hui, contiennent encore des enceintes de fossés où apparaissent quelques ruines. Ce sont les ruines des châteaux brûlés par ces guerres. Leurs noms en désignent l'origine, comme La Salle, Château-Feuillé, la Tour, les Ponts-levis, etc. Un document qu'a publié M. Quantin, en 1860, contient sur ce sujet de lugubres révélations. C'est l'extrait d'une enquête judiciaire faite en 1474 dans la paroisse de Sépeaux, à l'occasion des dîmes

que les chapelains de Saint-Thomas de Sens revendiquaient contre le curé. Les dépositions font connaître le lamentable état du pays à la suite de ces longues et effroyables guerres. Il n'y avait plus dans ce village, quand elles vinrent à cesser, ni curé ni habitants. Les champs étaient incultes, et la plaine, autrefois riche et bien cultivée, s'était couverte de broussailles. Les rues du village n'étaient tracées que par des ruines d'incendie, le bois y avait poussé. L'église en était entourée. Vers 1450 il y revint trois habitants qui, depuis longtemps, s'étaient enfuis. Ils se mirent à defricher les broussailles, à cultiver et à semer. Trois ans après il en vint un quatrième, qui se mit à arracher des pierres pour ceux qui voudraient bâtir, mais ne cultivait pas. Les premiers colons étaient là depuis quatre ans, quand un curé vint partager leur misère. N'ayant pas d'asile, il logeait sous la tour de l'église. La dîme de la vingtième gerbe qu'il prélevait sur les récoltes ne pouvant suffire à sa nourriture, car il n'y avait qu'une trentaine d'arpents cultivés, ses paroissiens en déchaumèrent quelques autres avec lui et pour lui. Il s'écoula onze ans après l'arrivée des premiers, avant qu'il en survint de nouveaux. Mais alors il en vint trois, puis cinq ou six un peu plus tard, et alors le nombre des habitants s'était élevé à douze. Non-seulement la plaine, jadis cultivée, était couverte de buissons et de taillis, mais on y voyait de gros arbres, ce qui donnait à penser qu'il y avait bien cent ans que le bois avait commencé à y pousser. Tel était l'état des villages du comté les plus éloignés de la ville. Les habitants s'en étaient depuis bien des années enfuis avec leurs bestiaux, pour se retirer dans les places fortes ou dans les forêts, et y vivre de ce qu'ils y trouvaient, ou du gibier qu'ils prenaient et qu'ils allaient vendre dans les villes. Beaucoup étaient morts, d'autres s'étaient faits soldats ou brigands à leur tour, pour avoir de quoi vivre. Ceux qui, en petit nombre, étaient restés chez eux, se sauvaient dans les bois à l'approche des gens de guerre et y restaient cachés jusqu'à la disparition des routiers. La Ferté-Loupière avait été complétement déserte et dépeuplée pendant quarante ans et plus, et de même beaucoup d'autres villages et presque tous ceux entre Joigny, Charny et Saint-Fargeau. Quand, à la mort de Charles VII, le seigneur de la Ferté, de la maison de Courtenay, y revint, il n'y avait encore que huit ménages, qui, revenus aussi, s'y étaient installés. Aux causes de dépopulation qui ressortent de ce triste tableau, il faut ajouter l'accroissemeut considérable de mortalité, produit d'abord par la famine, résultat inévitable du défaut de culture et d'ensemencement des terres, de l'interruption de tout commerce et souvent même de toutes communications

extérieures, et les maladies contagieuses, ou, comme on disait alors, la peste, conséquence inévitable des privations, des fatigues et de la misère, et surtout de l'entassement, dans les places fortifiées, d'un énorme surcroît de population qui s'y était réfugiée avec ses bestiaux.

La guerre finit en 1450 par l'expulsion du dernier Anglais. Mais la misère publique ne cessa pas aussitôt qu'elle. Le mal fut long, le repeuplement bien tardif, et la réédification des villages se fit longtemps attendre. Les seigneurs, forcés de reprendre les terres que leurs aïeux avaient accensées, cherchèrent longtemps des cultivateurs, et le petit nombre qu'avec la suite des temps ils trouvèrent, ne les purent prendre qu'à vil prix, n'ayant point de bestiaux pour les fertiliser. A la fin du XVe siècle encore, elles ne se louaient pas même au dixième de la redevance qu'elles avaient produite cent cinquante ans auparavant. Les villes souffrirent sans doute moins que les campagnes des longues perturbations de cette guerre de cent ans, mais elles n'en furent pas moins soumises à de bien pénibles épreuves, et Joigny eut à regretter souvent d'y avoir ajouté par la guerre insurrectionnelle qu'elle avait faite à Guy de la Trémoille, qui avait prévu tous les désastres dont la France était menacée par l'intronisation d'un monarque anglais.

Si la tradition de son émeute de l'an 1420 est un fait incontestable, il en est autrement d'une autre tradition dont Joigny se glorifie à tort, car celle-ci est une invention aussi erronée que récente, tradition selon laquelle il aurait, en 1429, repoussé une attaque des Anglais qui seraient venus l'assiéger cette année-là, comme pour se dédommager d'avoir été forcés par la glorieuse Jeanne d'Arc de lever le siége d'Orléans. On donne aujourd'hui, pour preuve de la vérité de cette assertion, un fragment d'échelle, conquis, dit-on, sur les Anglais, et que l'on a placé dans l'église de Saint-André, et l'inscription suivante, que l'on a mise au pied de ce débris de victoire :

Regnante Carolo septimo
Angli, anno domini millesimo
Quadragintesimo nono,
Die maii duodecimo, Aureliæ urbis
Oppugnationem dimittere coacti,
Paulo post Joviniacum obsiderunt,
Sed cives hujusce urbis, protectione
Mariæ disparæ muniti, et acri unione
Fortes, scalas ad muros admotas
Dejecerunt, et hostibus fugatis,

Monumentum virtutis in bello
Posteris relinquere cupientes,
Istarum scalarum hoc fragmentum
Servaverunt.

Que le fragment d'échelle en question provienne d'un assaut tenté et repoussé à Joigny, c'est possible et probable. La ville en a un au XVI[e] siècle et un autre au XVII[e], que nous aurons soin de lui rappeler dans le cours de cette histoire. Mais que ce soit d'un assaut des Anglais au XV[e] siècle, cela, de toute évidence, est absolument faux.

D'abord les caractères de l'inscription sont visiblement du commencement du siècle dernier. Delon, qui écrivait au XVII[e] siècle, n'a pas dit un mot de ce prétendu siége dans sa *Chronique*. Et si Davier en parle, au siècle dernier, c'est seulement sous cette forme dubitative : « on raconte. »

Et enfin, ni en 1449, ni, si on a voulu dire en 1429, les Anglais n'ont pu venir à Joigny. En 1449 ils étaient presque entièrement chassés de France. Ils ne tenaient plus qu'en Normandie, et, l'année suivante, Charles VII devait achever de les expulser. Il y avait alors vingt-un ans que le siége d'Orléans était levé. Orléans avait été délivré en 1429. Alors encore Joigny leur restait fidèle. Il était encore entièrement dévoué aux Anglais, et resta dans les mêmes dispositions jusqu'au traité d'Arras, par lequel, en 1435, le duc de Bourgogne se sépara d'eux. Joigny n'était pas d'ailleurs sur leur route dans leur retraite. C'étaient Jargeau, pris sur eux le 12 juin 1429; Meun, qui fut forcé par la pucelle le 15 juin; Beaugency, qui se rendit le 17; Patay, où ils furent mis en pleine déroute avec 2,000 hommes tués; puis Étampes, d'où en toute hâte ils revinrent à Paris. Pendant ce temps, Charles VII se mettait en route pour Reims. Il était le 26 juin à Gien, le 28 à Auxerre, le 2 juillet à Saint-Florentin, le 5 à Troyes et le 6 à Reims, où il était sacré par l'archevêque, sans avoir rencontré un seul Anglais sur sa route.

Guy de la Trémoille mourut en 1438. Louis de la Trémoille, son fils, qui lui succéda, servit vaillamment sous les drapeaux de Charles VII et se distingua surtout au siége de Pontoise en 1441. Il avait en outre à défendre les villages de son comté contre les incursions des Écorcheurs, ce qui souvent était fort difficile. Il mourut sans enfants en 1464. Il avait été marié à Anne de Chauvigny, dame de Bourbon-Lancy et Bourbilly, qu'il perdit en 1456, quand elle était dans le cinquième mois de sa grossesse. L'*Art de vérifier les Dates* et après lui Tarbé et M. l'abbé Carlier ont dit par erreur qu'il n'avait jamais été marié. Ils ne connaissaient pas la

touchante élégie que le poète Jehan Regnier, son vassal pour la seigneurie de Guerchy (1), dont les poésies étaient, de leur temps, si peu répandues, lui avait consacrée :

Plourez, plourez, le comte de Joigny,
Bourbon-Lancy, du Chou et d'Antigny
Ceux de Poilly, Bourbilly, Montigny,
Perdue avez Anne de Chauvigny,
Votre comtesse n'a pas esté lontemps,
De plus sage n'eustes passé cent ans,
Ne plus doulce, courtoise, honorable.
Dieu le vouloit, n'en soyez mal contents,
Après yrons, à cela je m'attends.
Plourez, plourez, chevaliers, écuyers,
Plourez, marchans, et gens de tous métiers,
Perdue avez Anne de Chauvigny,
Notre comtesse.

Et vingt autres strophes, si attendrissantes, qu'on ne peut les lire dans leur naïf langage sans une profonde émotion.

Il mourut en 1464, et le comté de Joigny passait alors au fils de sa sœur, Jeanne de la Trémoille, mariée au comte Charles de Châlon, grand ami du duc Charles-le-Téméraire, et qui lui fut toujours fidèle dans ses querelles avec le roi Louis XI. Il combattait pour le duc en 1475 contre le duc de Bourbon, quand ce général attaquait pour le roi la Bourgogne et prenait Château-Chinon. Arrivé trop tard pour défendre cette place, il tenta un combat dans lequel il perdit deux cents hommes et fut fait prisonnier. Deux ans après, Charles-le-Téméraire était tué au siége de Nancy, et Louis XI s'emparait de la Bourgogne. Mais Charles de Châlon restait fidèle à la princesse Marie, fille du duc, et la suivait en Flandre. Son comté était confisqué par le roi, qui en prenait possession. Et toutefois, cinq ans après, à la suite du traité de paix, il le lui rendait, et Charles de Châlon put y mourir paisiblement en 1485.

Il y eut après sa mort un grand procès pour le comté de Joigny entre sa fille, Charlotte de Châlon, qui s'en disait héritière, et sa famille, qui voulait se prévaloir d'une substitution en faveur de la branche masculine. Ce procès ne fut jugé par le Parlement que le 14 mai 1500. L'arrêt était favorable à Charlotte, qui apportait le comté à Adrien de Sainte-Maure, son mari.

C'est dans ce temps-là, en 1509, que fut réformée et soumise à

(1) Voir les notices que nous lui avons consacrées dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1843 et dans le tome XXVII du *Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*.



une nouvelle rédaction la coutume de Champagne, à laquelle était soumis Joigny. La Gaule avait été, sous la domination romaine, soumise au droit romain. Après l'établissement de la monarchie franque, devenue plus tard la monarchie française, le droit avait été délaissé et remplacé presque partout par des usages qui avaient fini par être obéis comme des lois. Mais en cas de contestation sur l'usage, il fallait prouver par témoins leur existence, et c'étaient des débats à l'infini. Ces usages variaient non seulement de province à province, mais de ville à ville, et souvent de village à village. En 1224, le comte palatin de Champagne Thibaut IV avait voulu y introduire de l'uniformité par une ordonnance qui publiait, en soixante-six articles, un résumé des coutumes de son comté, sous le titre de *li Droit et lis Coustumes de Champaigne*. Mais cet édit, qui était trop succinct, ne fut pas suivi partout. Il en était de même dans toute la France, et l'on était profondément las de tant d'incertitudes.

Cette coutume fut de nouveau discutée, rédigée et publiée trois cents ans plus tard. Dès le commencement du XVIe siècle on commença à en tenter la réforme, en convoquant les délégués de chaque ville, pour arriver, dans chaque province, à une entente commune. Il en fut ainsi en Champagne, et une grande assemblée de membres du clergé, de la noblesse et d'envoyés des villes se réunit à Troyes dans le mois de septembre 1509. On tomba d'accord sur une rédaction qui, en 203 articles, réglait le droit coutumier sur l'état et la condition des personnes, sur les droits et prérogatives des nobles, sur les droits des seigneurs féodaux, sur la nature et les conditions des héritages, sur les droits de mariage, sur les droits de succession, sur les justices et leurs droits, sur les donations, sur les retraits, sur les bois, eaux et forêts, et enfin sur l'assiette et la condition des terres. On y trouve encore, dans d'autres articles, de curieuses et exactes données sur la valeur et le prix d'alors des choses.

La ville de Joigny était représentée à ces discussions par « Pierre « Chapon, grenetier de Joigny, Guillaume Marchant, Claude « Damet, Guillaume Béjart, Jehan le Beuf, Nicolas Ferrand, Louis « Channart, practitiens, marchans et bourgeoys dudict Joigny. »

L'article 1er de la nouvelle coutume, qui dérogeait audroit commun du royaume, mérite d'être signalé. Il portait :

« Les aulcuns sont nobles, les aultres non nobles. Ceulx sont « nobles, qui sont issus en mariage de père ou mère nobles, et « suffit que le père ou la mère soit noble, posé que l'aultre desdits « conjoincts soit non noble, ou de serve condition. »

Les nobles titrés qui prenaient part à cette discussion nouvelle eurent beau réclamer, l'article fut adopté. Il se trouvait déjà dans

l'art. 20 de la vieille coutume de Champagne, promulguée en 1234 par le comte Thibaut, sous le titre de *li Droit et lis coustumes de Champaigne.* « C'est, dit Pithou dans son édition de *la Coutume*, « qu'après une grande défaite des nobles de Champagne aux « fossés de Jaulnes près Bray, il fut permis aux femmes nobles « de se marier à roturiers avec ce privilége au ventre, d'anoblir. »

Un autre article de la vieille coutume du treizième siècle arrêtait, comme s'il devait rester uniforme, le taux des salaires et de certaines denrées. La journée d'un homme était évaluée à douze deniers tournois ou un sou; celle d'une femme à six deniers; celle d'un cheval et de son charreton à trois sous et quatre deniers; une geline (poule), à dix deniers; la superficie d'un arpent de bois de vingt ans, à quarante sous; celle d'une futaie de cent vingt ans, à six livres tournois.

Ce travail de rédaction des coutumes se fit dans toute la France au XVI[e] siècle. Quand il fut achevé, on constata qu'il y existait soixante coutumes générales, et environ trois cents coutumes locales qui faisaient lois dans leur pays, jusqu'à la promulgation de notre Code civil, sauf les points réglés récemment par quelques lois de la Révolution.

C'est dans le même temps, et probablement pendant la durée du grand procès, que fut élevé dans le cimetière de Saint-André, qui était alors le grand cimetière de la ville, le monument funéraire d'un goût exquis, qui était appelé la chapelle des Ferrand, pour y recevoir les sépultures de cette famille. Une très-intéressante notice de M. le comte de Tryon-Montalembert (1) donne sur cette famille, dont plusieurs membres existent encore à Joigny, de précieux renseignements.

D'origine espagnole, elle vint s'établir en France dans le XIV[e] siècle, et fut amenée à Joigny par le comte Charles de Châlon, qui institua Félix Ferrand gouverneur de ses possessions du comté, avec la surintendance des baronnies de Viteaux et de Lisle-sous-Montréal. Les armes de cette famille sont d'*azzur à la tour de Castille, surmontée d'un phénix éployé d'or*. Elles figurent encore ou figuraient il y a une trentaine d'années en plusieurs endroits de la ville, notamment dans l'église de Saint-Jean, et au-dessus de la porte d'entrée de l'Hôtel-Dieu, dont cette famille était une des bienfaitrices, et aussi à Sens, sur la tombe sépulcrale d'Etienne Ferrand, archidiacre de ce diocèse sous le cardinal de Bourbon, et qui y mourut en 1569. Un procès-verbal de l'année 1773 donne

(1) Tome 13 du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*

sur cette chapelle les détails suivants : Elle était du plus pur style de la Renaissance, de forme octogone, en pierre de taille, avec huit piliers buttants et diverses figures en relief au dehors, vingt-cinq pieds de large hors œuvre, autant de hauteur, dôme compris, et non compris un petit clocher qui portait douze pieds, et contenait une cloche. A la façade extérieure du midi et au-dessous de l'entablement était un phénix en relief sur un bûcher, soutenu par deux génies. A l'intérieur le rétable de l'autel, en relief de demi-bosse, représentait la Résurrection de saint Lazare. Au côté droit de cet autel était la figure, en relief aussi, d'un chanoine en surplis, (Etienne Ferrand), à genoux, ayant son aumusse sur le bras et un prie-Dieu devant lui. A côté de lui l'écusson de ses armes. Au-dessus de l'autel une statue de la Sainte-Vierge, aux deux côtés de laquelle deux phénix en relief et des emblêmes funéraires et figures en grand nombre tout autour de la chapelle, tant en dehors qu'en dedans. Au pied et en face, une grande tombe en pierre, probablement celle de l'archidiacre Étienne, dont les restes, d'abord inhumés dans la cathédrale de Sens, y avaient peut-être été rapportés; avec cette inscription :

En l'année D. . . . . honorable homme
Étienne Ferrand, n'a suz. . . . . . .
. . . .
A la mort . . . . . . ci-dessous
Son corps ne soit gisant
Mangé des vers, en terre et mis en poudre,
Priez Dieu qu'il le veuille absoudre.

Dans cette tombe était un caveau de huit à dix pieds de long sur six de large et six de haut, voûté en grès, dans lequel était encore quatre cercueils.

Ce monument si élégant et si gracieux a été, dans les premières années de la Révolution, outrageusement dégradé et mutilé, et ses sculptures intérieures et extérieures, ses vitraux peints, ses figures, ses emblêmes, ses écussons et toutes ses œuvres d'art, d'un goût et d'une exécution si exquis, indignement brisés. On a pu du moins sauver le squelette de l'édifice, en l'encadrant dans le palais de justice que l'on a construit en 1817.

L'Almanach de Sens de 1764 contient plusieurs notices intéressantes sur cette famille Ferrand, qui a fourni à la ville de Joigny des administrateurs et des magistrats éminents, et à l'Église de hauts dignitaires.

On ne sait si, lors de la mort d'Adrien de Sainte-Maure en 1508, sa femme Charlotte de Châlon lui survivait, et si c'est elle qui

possédа le comté jusqu'en 1526, ou si le comté passa après sa mort à son fils Jean de Sainte-Maure. Toujours est-il que tous deux étaient morts à cette date de 1526, et qu'alors leur succédait un fils mineur de Jean, appelé Louis de Sainte-Maure. Mais alors avait pris naissance un nouveau et long procès pour la succession, avec Antoine du Prat. Le comté fut mis pendant un temps en séquestre. Le procès se termina en 1538 par un arrêt qui donnait à Louis les comtés de Joigny et de Nesle, avec d'autres possessions encore. Il devenait par là un très grand seigneur, et son comté de Nesle était érigé en marquisat par le roi François 1er en 1545, et, en 1557, au traité de Câteau-Cambresis, qui mettait fin à la ligue de Cambray et laissait définitivement Calais à la France, à la condition de payer à la reine Elisabeth cinq cent mille écus, il était au nombre des seigneurs donnés en ôtage à la reine pour garantie de ce payement.

C'est lui qui, selon la tradition, reconstruisit la vieille forteresse de Rainard-le-Petit-Vieux. et, à sa place, commença à élever, dans le grand style italien, le magnifique château qui n'existe plus qu'en partie, mais dont le majestueux ensemble était fort admiré. Nous verrons pourtant plus tard qu'une partie de ce riche palais restait encore à construire après la mort de Louis de Sainte-Maure, et qu'il n'a été terminé que dans les premières années du siècle suivant.

Le grand procès de la succession de Charlotte de Châlon n'était pas encore terminé lorsque, en 1530, la ville de Joigny fut en grande partie détruite par un immense incendie, qui trouvait d'autant plus d'aliment, qu'à cette époque encore les maisons étaient presque toutes construites en bois. Les flammes se communiquèrent même au pont de la ville, qui aussi était de bois, et allèrent détruire sur la rive opposée une partie de l'hôpital de la comtesse Jeanne. M. Jossier a publié, dans le quatrième volume du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, un ancien récit fort émouvant de ce triste événement, extrait de deux procès-verbaux contemporains. Nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire textuellement :

« Le mardi 12me jour de juillet 1530, environ l'heure de quatre à « cinq du soir, que par inconvénient de feu ladite ville fut totale- « ment brûlée, destruicte et ruynnée, à la réservation d'un quanton « d'icelle, où se tenoient les mécanicques (ouvriers) et vignerons, « qu'on appelle la paroisse Saint-André, au haut d'icelle, et telle- « ment que tous marchants, gens de pratique et aultres ont été, « non seulement leurs maisons, mais leurs meubles, totalement « ruynnés et brûlés. A été bruslée, ruynnée et destruicte l'église

« paroissiale monsieur sainct Thibaut, l'une des églises sur la
« dicte rivière la mieux eddiffiée et la plus excellente, qui puis
« peu de temps avoit estée parachevée puis un an en ça, laquelle
« quarante ans a et plus qu'elle estoit commancée à ediffier; de
« laquelle sont fondues les clouches, belles, excellentes et somp-
« tueuses, bruslées et fondues les orgues et aultres choses néces-
« saires à la décoration de Dieu le Créateur et de son divin service.
« Avec ce a été bruslé l'Hostel-Dieu, fondé en l'honneur de mon-
« sieur sainct Antoine, et toute l'esglise dudict Hôtel-Dieu, et les
« bastiments, lits et aultres choses nécessaires à recevoir les
« pauvres de Dieu le Créateur, qui journellement y abondoient et
« venoient de toutes parts, et onquel ils estoient bénignement
« reçeus. Aussi fut ledit feu de si grand ardeur et tellement
« véhémeut, que traversa la rivière d'Yonne, brusla les ponts de
« boys et ung molin estant sur iceulx, qui appartenoit aux reli-
« gieux et religieuses de l'hospital estant oultre ledit pont de
« Joigny. Fust bruslé ledict hopital où se recevoient tous paulvres,
« de quelque lieu qu'ils venissent, feussent sains ou malades, qui
« y estoient nourris et pensés par lesdictes religieuses, et onquel,
« pour la dévotion d'iceluy plusieurs gens de bien avoient donné
« et aumôné plusieurs licts et aultres meubles et ustanciles
« d'hostel, duquel seullement a esté bruslé la grange, porte de
« l'esglise, maisons et eddiffices où lougeoient lesdicts pauvres.
« Et semblablement ont été bruslées, ruynnées et destruites les
« tanneries estant en ladicte ville de Joigny et deçà ladicte rivière
« d'Yonne, près ledict Hotel-Dieu. Ont aussi esté bruslées et
« ruynnées les portes d'icelle ville, assavoir la porte du pont,
« celle de Sens et celle du Boys, le dessus d'icelles où estoient les
« lieux de guetz et de deffenses, qui estoient la plupart couvertes
« d'ardoises et bien plombées, les murs et murailles et en icelles
« les munitions de guerre, comme artilleries, pouldres et aultres,
« qui semblablement ont été bruslées et ruynnées en grand quan-
« tité. Et se trouva ledict feu si véhément et en si grande ardeur
« que brusloit et ruynnoit au rebours du vent, dedans l'eau et
« rivière de l'Yonne, les pieux dudit pont et bapteaux flottans en
« icelle estans dessoubz. Y avoit tel feu qu'il fut impossible l'es-
« taindre, tant au moyen que le feu boucha les passaiges de l'eau
« à la venue des gens de villages qui y abondoient, que autrement.
« Et au moyen dudict feu et ruynne, et depuis iceluy, la plupart
« des habitans dudict lieu se sont absentés et s'en sont allés
« louger aux villes et villages près ledict lieu de Joigny, où se
« voit une telle pouvreté et misère, que n'est homme qui le
« puisse dire ny donner à entendre. »

Telle avait été l'impression de ce lamentable désastre, que, deux cents ans après, Davier racontait dans ses Mémoires que des processions commémoratives avaient lieu tous les ans le 12 juillet, dans chacune des paroisses de Saint-Thibaut et de Saint-Jean, *pour prier le Seigneur, par l'oblation du sacrifice, d'être préservés par la suite de* SEMBLABLE ACCIDENT. Les archives de la ville durent être anéanties dans cette catastrophe, et c'est peut-être pour cela que l'on ne trouve aucune trace, avant ce siècle, des mandataires des habitants, qui, sous un titre quelconque, devaient administrer les intérêts intérieurs d'une ville et d'un commerce dès cette époque riches et puissants.

On ne connaissait pas alors en France cet esprit d'unité et de solidarité qui, à l'apparition d'un désastre aussi immense que la destruction d'une ville entière, fait éclore immédiatement sur tous les points du territoire ces vastes souscriptions, qui, comme on l'a vu il y a cinquante ans dans le grand incendie de la ville de Salins, accourent de toutes parts pour aider à la reconstruction immédiate. Aussi ce n'est qu'avec ses ressources locales que put s'opérer celle de Joigny. Mais heureusement il y avait là un seigneur riche et puissant, dont l'honneur et l'intérêt personnel sollicitaient une coopération active et énergique. Il dut se mettre aussitôt à l'œuvre, offrir à la fois des encouragements au désespoir et de larges crédits à la propriété et au commerce, pour relever promptement de leurs ruines les maisons et les établissements. Les futaies de ses forêts durent être mises à la disposition de tous pour les reconstructions, et il dut apporter même un vif intérêt à l'ornementation des façades. C'est ainsi qu'on peut expliquer les riches sculptures qui en décoraient encore un grand nombre dans le siècle dernier, et dont il reste encore de précieux spécimens dans la maison de l'Arbre-de-Jessé et dans deux ou trois maisons que leurs propriétaires conservent justement comme de ravissants monuments de l'art du moyen-âge et de la Renaissance. Les deux églises furent aussi promptement reconstruites. Les murs et les hautes voûtes si admirées de celle de Saint-Thibault avaient été heureusement ménagés par le feu, qui n'avait détruit que le porche, la façade et les orgues. Tout cela était relevé vingt-quatre ans après; mais l'église de Saint-Jean, qu'il fallait réédifier en entier, ne fut terminée qu'en 1596. L'ancienne flèche du clocher était plus élancée que celle de la reconstruction. C'est la seule critique que l'on puisse faire du nouveau travail de l'architecte, qui était de Joigny et s'appelait Chériau, et qui, sous ce rapport, s'emprisonna trop dans les règles de l'art de la Renaissance. Cette flèche fut encore raccourcie à la suite d'un événement

que nous raconterons plus tard. Le roi contribua à la promptitude du relèvement, par la remise prolongée de toutes les tailles, et par l'autorisation d'un fort octroi sur le sel que payèrent les habitants du quartier préservé. Avec ces secours, la ville fut en peu d'années entièrement reconstruite.

Le comte Louis de Sainte-Maure mourait en 1572, ne laissant qu'un fils âgé de deux ans et qui mourut quatre ans après. Alors commençait une septième dynastie de seigneurs, comtes de Joigny et marquis de Nesle, mais qui ne dura pas longtemps, les comtes de Laval, héritiers de Sainte-Maure. Jean de Laval, le premier d'entre'eux, capitaine des cent gentilhommes du roi, qui mourut en 1578. Il avait eu un fils de Renée de Rohan, sa première femme. Renée de Birague, qu'il épousa en secondes noces, ne lui donna qu'une fille, morte en bas-âge. Guy de Laval, son fils, obtenait en 1583 des lettres patentes du roi Henri III, qui lui confirmaient le titre de doyen des sept comtes pairs du comté de Champagne. Au milieu des fureurs de la Ligue qui tendirent à renverser du trône ce prince et à en exclure le véritable héritier présomptif, Henri IV, il resta fidèle à son devoir et ne varia point dans le parti des royalistes qu'il avait embrassé. A la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, il scella de son sang l'attachement qu'il avait voué au roi Henri IV. Il n'avait pas reçu moins de vingt-quatre coups de pistolet, et il en mourut huit jours après. Marguerite Hurault, sa veuve, se remariait au comte de Givry, qui fut tué dans les premiers jours de juillet 1594, au siége de Laon. Elle avait dans son douaire l'usufruit du comté de Joigny.

Après la mort de Guy de Laval, Gabrielle de Laval, veuve de François aux Épaules, et Anne de Laval, femme de Claude de Chandio, marquis de Bussy, lui succédèrent, et possédèrent indivisément la nue propriété du comté de Joigny et du marquisat de Nesle. Anne mourut un an après, et fut bientôt suivie par son fils, qui fut tué en duel. Gabrielle de Laval, qui restait seule, vendit alors, le 15 décembre 1603, le comté de Joigny au cardinal Pierre de Gondy.

Mais il était survenu en France, pendant que les Laval possédaient ce comté, et même du vivant de Louis de Saint-Maure, de graves événements. Le calvinisme avait apparu, et, dans certaines villes, il avait acquis beaucoup de partisans. Il ne paraît pas pourtant qu'il en ait beaucoup trouvés à Joigny, et, sous ce rapport, le calme de cette ville contrastait avec l'agitation des deux villes entre lesquelles il est situé, Sens et Auxerre. A Sens, dès l'année 1562, un formidable complot amenait le massacre d'une centaine de protestants; et si, à Auxerre, dans une première

émeute, il n'y avait eu que quelques personnes assassinées, un second soulèvement, survenu quelques années après, portait à cent cinquante le nombre des massacres dans une seule journée. C'est que dans la bonne ville de Joigny, où ne résidait aucun grand dignitaire ecclésiastique, ni ne se trouvait alors aucun couvent d'hommes, le clergé des trois paroisses ne donnait que de bons et sages exemples. Tandis qu'à Auxerre il y avait un riche évêché, dont on n'avait pas vu depuis longues années les titulaires, c'étaient des grands seigneurs, des ambassadeurs, qui touchaient les opulents revenus de ce diocèse, sans jamais y mettre le pied. Leur perpétuelle absence n'était pas faite pour inspirer le respect de l'orthodoxie; et dans les couvents d'hommes il y en avait un dont l'abbé était un prince, qui le tenait en commende, et, n'y ayant jamais paru, s'en faisait envoyer les fermages, tandis que les religieux, abandonnés à eux-mêmes, donnaient par leur relâchement de tristes scandales. Il en était de même à Sens. Les archevêques tenaient de hautes situations à la cour, et y résidaient constamment, et la plus riche des abbayes était possédée par un grand seigneur, le cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, qui en avait encore deux ou trois autres, et que, heureusement peut-être on ne voyait jamais, car il vivait ostensiblement avec une noble concubine, dont il avait déjà plusieurs enfants, et faisait d'ailleurs lui-même profession presque publique de calvinisme(1). La ville de Joigny resta donc à l'abri des premiers troubles que suscitait la nouvelle religion et n'en souffrit pas. Mais il en fut autrement des villages du comté. Les guerres qui s'engagèrent ne respectèrent pas leur territoire. Les passages ou séjours de troupes, leur indiscipline, apportèrent de telles dévastations, de tels brigandages, tant de pillages, de meurtres et de crimes de tout genre, tant d'incendies de maisons, d'églises et de monastères, que dans un procès-verbal d'enquête sur l'état de ce pays, fait en 1602, après la fin de ces guerres civiles et religieuses qui n'avaient pas duré moins de trente années consécutives, nous trouvons que la ruine de ce pays était presque comparable à celle qu'avaient amenée, aux XIV[e] et XV[e] siècles, les cent ans de guerre contre les Anglais.

Il faut lire dans les Mémoires des contemporains le récit indigné des excès des soldats des deux partis. Selon Cl. Haton, curé des environs de Provins, « les Huguenotz n'avaient oublié à voler, « piller, meurtrir, tuer et saccager les églises et ecclésiastiques « par où ils passaient. » Et il ajoute que les pauvres habitants des campagnes n'avaient guère plus à se louer du séjour des soldats

(1) Le cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny.

catholiques. « Ils étaient, dit-il, aussi larrons et volleurs du bien « d'autrui que les Huguenotz. Ils rançonnoient, pilloient, volloient, « emmenoient chevaux et juments des laboureurs, qu'ils battaient « à crédit s'ils ne leur donnoient de l'argent, et estoit heureux « celuy qui ne se trouvoit devant les ungs et les aultres. » Leurs chefs étaient aussi inexorables que les soldats. Le bourg de Dixmont ne l'éprouva que trop en 1570, quelques jours avant l'armistice qui précéda le nouveau traité de paix entre l'amiral de Coligny et le gouvernement royal. Nous empruntons à Cl. Haton le récit de cet affreux saccagement :

« Le camp catholique chemina jusqu'à Moret et les environs. « Mais avant que d'y aller, menèrent à tire tous les villages et « bourgs fermez qu'ils trouvèrent sur leur chemin, où ils entrè- « rent de bon gré ou de force, comme en portera témoignage à « jamais la petite ville et bourg fermé de Dixmont à trois petites « lieues de la ville de Joigny. Aux refus d'ouvrir leurs portes à la « troupe pour y prendre ses quartiers pour s'y loger, le canon fut « mené par le commandement du maréchal de Cossé, et fut tiré « contre les murailles. Celles-ci par lui rompues et bresches faites, « par là entrèrent les gens de guerre dudit camp, lesquels tuèrent, « meurtrirent et saccagèrent autant d'hommes qu'ils rencontrèrent. « Ledit maréchal entra, qui fit cesser la tuerie et le meurtre, mais « fit prendre et emprisonner le gouverneur et justicier (maire et « bailli) d'icelle, qu'il incontinent fit pendre et étrangler comme « séditieux et rebelles au roy. Les filles et femmes furent forcées « par les pillards de la guerre, et, je crois, le feu mis en aucunes « maisons ; acte cruel, barbare et inhumain. Il n'ettait besoin « d'exercer telle cruauté sur ces pauvres gens pour une si petite « rébellion, de laquelle on les eût bien punis sur leurs biens, « sans leur faire perdre la vie et souiller leur pudicité. Il n'est « possible de faire pis sur un ennemi étranger, voire barbare, que « l'on prendrait par force d'assaut. »

Si l'on veut savoir ce que subissaient, dans le cours de cette odieuse guerre, de pillages, d'extorsions, de violences, de cruautés, les malheureux habitants des campagnes, de la part des envahisseurs des deux partis, que l'on relise dans la satyre Ménippée la harangue que ses auteurs mettent dans la bouche du seigneur de Rieux, au nom de la noblesse, dans les États de la ligue : « Vive la guerre, il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il « vienne ! Je courrai la vache et le manant tant que je pourrai, et « n'y aura paysan, laboureur ni marchand autour de moi et à dix « lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains, et qui ne nous paie « taille ou rançon. Je sais des inventions pour les faire venir à

« raison. Je leur donne le frontal de cordes liées en cordelière; je « les pends par les escelles; je leur chauffe les pieds d'une pelle « rouge; je les mets aux fers et aux ceps; je les expose dans un « four ou un coffre percé plein d'eau; je les pends en chapon rôti; « je les fouette d'étrivières; je les sale; je les fais jeûner; je les « attache étendus dedans un van. Bref, j'ai mille gentils moyens « pour tirer la quintescence de leurs bourses et avoir leur « substance pour les rendre bélitres à jamais, eux et toute leur « race. Et ne m'en soucie, pourvu que j'en aie. »

C'est, à la vérité, une satyre ironique. Mais Montaigne, qui n'y met pas d'ironie, raconte des traits semblables. « Je sais qu'il s'est « trouvé des paysans s'être laissés griller la plante des pieds, « écraser le bout des doigts à tout le clair d'une pistole, pousser « les yeux hors de la tête à force d'avoir le front serré d'une corde, « avant de s'être voulu mettre à rançon. J'en ai vu un laissé pour « mort tout nu dans un fossé, ayant le cou tout meurtri et enflé « d'un licol qui y pendait encore et avec lequel on l'avait trainé « toute la nuit à la queue d'un cheval, et le corps percé en cent « lieux à coups de dagues qu'on lui avait donnés, non pour le « tuer, mais pour lui faire de la douleur et de la crainte, et il « était un des plus riches laboureurs de la contrée. Telles sont les « expériences que font depuis trente ans les argoulets sur le « sang et la chair du pauvre peuple. » Sully lui-même, cinquante ans plus tard, raconte joyeusement dans ses mémoires les bonnes prises qu'il avait faites autrefois dans les hasards des guerres civiles, une fois à Louviers, mille écus, une autre fois de quoi se monter un équipage, et une autre fois au pillage de Cahors, quatre mille écus.

Dans les premières années de cette guerre, il y avait bien eu quelques tentatives des bandes protestantes pour surprendre ou pour soumettre la ville de Joigny. Ainsi, en 1667, le calviniste Louis Blosset, était venu d'Auxerre avec cinquante chevaux pour la sommer de se rendre à lui, mais elle s'y était refusée. Sa confiance ne pouvait pourtant résider dans l'état de la place, qui étatt alors assez mauvais et dégradé. Elle ne songeait pas même à réparer les brèches. On lui avait envoyé un gouverneur, mais elle avait refusé de le recovoir, et il avait dû s'en retourner. Les habitants se fiaient uniquement en l'énergie de leur caractère et leur renom d'hommes déterminés. Le gouverneur pour le roi de la ville de Sens, qui s'appelait Villegagnon, vient alors pour s'assurer de ses yeux de la résistance qu'elle peut faire, et il écrit au duc d'Anjou :

« J'y ai trouvé ung peuple si rude et si bestial, qu'il n'y a espé-

« rance de l'amener à rayson, sinon par force. Il n'i a sur eulx
« aucun qui commande. Les vignerons et menu peuple se mettent
« ensemble et crient tous ensemble, et l'un veult, et l'autre non,
« de sorte qu'il n'en fallait attendre que confusion. Ils ont chassé
« leur gouverneur et n'obéissent à leurs eschevins non plus que
« s'il n'i en avait pas. Ils ne veulent aucune garnison, disants
« qu'ils se gouverneront et se défendront bien eux-mêmes, ja soit
« qu'ils n'aient armes que de fourches de fer et vieux rançons. Leur
« ville est commandée de montagnes, et en un endroit est battue en
« courtine par dedans. de sorte que, la brèche estant faite, ne
« sera possible de la défendre sans y faire des traverses. Leur
« muraille n'est flanquée, et je entray dans le fossé à cheval, et
« vins au pied d'une tour près d'une porte, sans que je peust ni
« voir n'offenser, et se peut icelle tour et pan de mur même des-
« roquer sans danger, de façon que je tiens la ville pour perdue si
« elle est assaillie. Il y a un pont de bois qu'on peut rompre en un
« demy jour, si les villains le permettaient. Mais ils n'en feront
« rien sans force, et ne sont délibérés d'ouvrir leur porte. Je ne
« sçay si la révérence qu'ils doivent à leur seigneur les pourroyt
« fléchir. »

En dépit des représentations des hommes de guerre, Joigny resta sans garnison, et sans réparer ses murailles; mais telle était peut-être la réputation de vigueur qu'avaient les maillotins que, pendant les treize premières années de cette guerre, personne n'osa venir attaquer une ville ainsi défendue. Pourtant en 1575, la ruse fit ce que la force n'osait faire. Après la mort de Charles IX, son frère Henri III était revenu de Pologne pour lui succéder, et ses faiblesses, ses prodigalités et ses débauches inspiraient au pays une assez grande aversion. Les protestants s'agitèrent et appelèrent une fois encore l'étranger à leur aide. On leva une armée pour leur résister, et plusieurs régiments commandés par le sieur de Puygaillard, cantonnés d'abord entre Sens et Provins, pressurèrent et dévastèrent le pays avec autant d'âpreté et de brutalité qu'eût pu faire l'ennemi. Les paysans excédés s'enfuyaient, ou s'enrôlaient pour avoir du pain. Les bourgs fermés qui ne voulaient pas recevoir ces bandits étaient forcés, saccagés et incendiés. Quand ce pays fut épuisé, le camp fut transporté dans la vallée d'Aillant, où les mêmes désordres continuèrent. Le quartier général fut installé à Joigny, dont les habitants voulaient aussi fermer leur ville à ces bandes de ravageurs. Les Mémoires de Cl. Haton racontent ce qui se passa à cette occasion :

« De tels outrages faits aux pauvres gens des villages furent
« pitoyables aux habitants de Joigny, qui entreprirent d'en

« faire plainctes audit M. de Puygaillard, qui se trouva en leur « ville et fut amicablement les escouter, leur promit d'y mettre « ordre et d'en faire justice exemplaire, de laquelle ils s'aperçu- « rent en peu de temps, et bien douscement les contenta, estant « bien ayse de cela, pour l'espérance qu'il prit en soy d'en faire « son proffict pour venir au dessein de son entreprise, qui estait « de surprendre ladicte ville, et de s'y loger et partie des gens de « son camp, pour y manger de toutes leurs dents. Tout sur « l'heure qu'il eut reçeu les plainctes des habitants dudit Joigny, « apperceut plusieurs hostes des villages, chargés de vivres par « les rues et guidés par des soldats desquelz il s'approcha, et, « sans leur autres choses dire, frappa à coups de bâton sur les « épaules desdicts soldats, desquelz il s'approcha en leur disant : « Voici les coquins desquels j'ai reproche, qui contreignent leurs « hostes de leur acheter des lièvres, perdrix, conils (lapins) et « venaisons, et qui les battent outrageusement. Devant, bélistres, « je vous chasserai bien, devant qu'il soit trois jours. Ledit sieur « de Puygaillard, trois jours après, entreprict de jouer sa tragédie « pour surprendre ladicte ville, soubs couleur de faire pugnition « exemplaire dans icelle des soldats qui molestaient leurs hostes, « et, pour y parvenir, envoya plusieurs soldats des plus rusés et « mieux aguerris en ladicte ville les ungs après les autres, soubs « cette feinte d'aller, les ungs refaire leurs armes, les aultres leurs « souliers et aultres nécessités, et leur donner charge de l'at- « tendre en certain lieu de ladicte ville. Il choisit cinquante bons « arquebusiers à l'élitte de son camp, qu'il arma dextrement et « qu'il fict cheminer à pied, et cinquante qu'il fict monter à « cheval, bien en armes, pour conduire dix-huit ou vingt aultres « bons soldats, qu'il fit les ungs aller à pied, les aultres monter « en charrettes, tous liez, et escouplez deux à deux, comme il « semblait, dans les charrettes, entre les jambes des soldats « estoient leurs arquebuses et pistoles toutes chargées, cachées en « du fourre (paille), et fict courir le bruit que ceux qui estoient « liez et accouplez estoient les rançonneurs et pilleurs de son « camp qu'il menoit pendre audict Joigny, pour montrer exemple « aux aultres, et de ce faire faisoit bonne mine. Or, affin que ceulx « de la ville ne s'épouvantassent de voir une aussi grande troupe « d'hommes ensemble, et qu'ils ne fermassent leurs portes, luy- « même, avec deux ou trois des plus hardis, alla devant avertir « les gardes et habitans de la venue des pendars qu'il amenoit « pour les exécuter, et donna charge de trouver des charpentiers « pour faire des potences, ainsi qu'il disoit, pour les pendre. Les « habitans croyoient qu'il fust vray. Cependant qu'il les tenoit à

« l'abri, eust nouvelle que les pendars estoient arrivés à la porte. « Partant, abandonna lesdits citoyens, soubs couleur de les aller « faire entrer, affin qu'il n'y eust aucun tumulte. Lorsqu'il fut « arrivé à la porte, il en fict entrer une partie dedans la ville, « pour conduire la première charette, et pour se joindre aux « soldats qui estoient là par les rues entrez en la manière qu'a- « vons dict. Quand les dernières charrettes furent soubs la porte, « les soldats de pied et de cheval qui estoient à leur conduite se « saisirent de ladite porte au son d'un coup de pistolet, qui estoit « le signal donné pour se saisir de ladicte ville. Auquel coup sor- « tirent des charrettes les prisonniers, les armes au poing, et, « avec les aultres soldats, empêchèrent ceux de la ville de se « rayer, soulz peine d'être tuez en la place. Une partie gagne ung « autre porte pour s'en faire maistre, et pour donner entrée à « trois cents hommes qui suivaient d'assez prez, et en cette sorte « fut surprinse la petite ville de Joigny, laquelle fust emplie de « gens de guerre, tant qu'à peine pouvoient-ils avoir des licts « pour eux coucher trois à trois, ou mangèrent tant et plus que « leur soul aux despenz des habitans l'espace de trois semaines « et plus. Pour intimider les pauvres habitans de ladicte ville, « Puygaillard fait dresser les potences qu'il avoit fait faire pour « pendre les soldats qu'il menoit (ainsi qu'il le disoit), pour y faire « pendre ceulx de la ville qui entreprendroient quelque rébellion « contre lesdits soldatz, et, pour les tenir en plus grande subjec- « tion, ordonna un de ses capitaines gouverneur de icelle ville, « en laquelle fut faict beaucoup de domage et de vilaines inso- « lences. »

Ils y restèrent plusieurs mois maîtres absolus. Puis, la guerre recommença. Les armées allemandes revinrent pour la troisième fois saccager le pays. Puis, l'on fit un traité de paix à Étigny. C'était le cinquième que l'on signait depuis l'origine des troubles. La France retrouva un peu de repos; mais il ne dura guère. L'ambition des princes de Guise se dévoila. Ils en voulaient au trône, et firent la guerre à leur tour, en se parant du titre de défenseurs de la religion, et leur parti se constitua sous le titre de la Sainte-Ligue. Les États généraux du royaume furent convoqués deux fois, et, à la seconde, en présence de leur altière arrogance, Henri III, qui venait d'être chassé de Paris par la journée des barricades, ne trouva d'autres ressources que de faire assassiner, le 23 décembre 1588, le duc et le cardinal de Guise. A cette nouvelle, Paris se souleva, un grand conseil de la Ligue fut immédiatement formé des plus fougueux ennemis du roi, et décerna au duc de Mayenne le titre de lieutenant-général du royaume. La

Sorbonne déclara, le 10 janvier 1589, que le peuple français était délié du serment prêté au roi, et qu'il pouvait librement et en sûreté de conscience être armé et uni contre les efforts du roi et de ses adhérents, puisqu'il avait violé la foi publique, au préjudice de la religion catholique et de la Sainte-Union. Le grand Conseil de la Ligue se mit aussitôt en communication avec les villes des provinces environnantes. Encouragé par l'adhésion de la plupart d'entre elles, il travailla à l'organisation de la résistance, et, ne se bornant plus à des actes d'autorité municipale, il commença à parler au nom de la France ; il envoya l'ordre aux villes d'arrêter tous les partisans du roi, sans distinction d'âge ni de sexe, et les invita toutes à constituer dans leur sein un gouvernement local qui, pour le triomphe de la religion, veillerait à leur défense, toucherait les impôts, lèverait des cotisations, armerait des soldats, et obéirait à toutes les instructions des chefs de la Sainte-Union. C'était un gouvernement de municipalités, sous la direction de Paris, qui était ainsi créé. Les maximes les plus hardies de souveraineté nationale se trouvaient ainsi unies, par une bizarre association, à un système d'asservissement religieux et d'étouffement de la pensée humaine.

Presque toutes les villes de notre contrée, Sens et Auxerre à leur tête, se signalèrent par une prompte adhésion à ce régime. Chacune d'elles réparait ses tours et ses remparts, frappait des impositions, achetait de la poudre et des armes, organisait des compagnies, prêtait serment de fidélité à la religion, et rendait compte de ses opérations à la ville chef-lieu. Joigny tarda à suivre cet exemple tant que le seigneur de Nesles, comte de Joigny, royaliste dévoué, resta dans ses murs. Mais il partit en février 1589 pour se joindre à l'armée du roi, et, malgré ses recommandatious, sa ville se déclara aussitôt pour la Ligue. Il est possible, pourtant, que ce ne fût pas un mouvement spontané, et que les habitants ne fissent que suivre une impulsion générale, à laquelle il leur était difficile de résister ; car on voit dans les procès-verbaux du Conseil de la Sainte-Union qui y fut établi, que le président de cette assemblée n'était autre que le lieutenant du seigneur de Chanvallon, gouverneur pour la ligue des villes d'Auxerre, de Sens, de Bray-sur-Seine et de Joigny, et l'on trouve dans une délibération de ce Conseil, en date du 24 novembre 1589, ces expressions caractéristiques « qu'ils avaient dû obéir et obtempérer en ce cas à Monseigneur le duc de Mayenne ». Quoiqu'il en soit, on s'était hâté de se mettre en état de défense. On avait acheté des armes et de la poudre, recreusé les fossés, réparé les remparts, fondu et mis en batterie huit pièces de canon et appelé une compagnie de soixante

cavaliers, en même temps qu'une garde de douze soldats pour la garde personnelle du gouverneur.

Les travaux se poursuivaient malgré l'empêchement que s'efforçaient d'y apporter des gentilshommes royalistes qui, s'étant emparés de plusieurs châteaux voisins et de la ville de Dixmont, faisaient de là des incursions fréquentes, emmenaient prisonniers les personnes qui s'aventuraient au dehors, pour en tirer de lourdes rançons, en sorte que les habitants étaient comme captifs dans leur ville.

Tout était à peine achevé, qu'un événement grave montra combien il avait été prudent de se hâter. Une armée considérable apparut tout à coup devant la ville. C'étaient des corps de troupes suisses et allemandes que le roi avait fait lever, et au-devant desquelles le duc de Longueville et le capitaine Lanoue étaient allés avec trois mille hommes d'élite jusqu'à Châtillon-sur-Seine. Champlemy, lieutenant du duc de Nevers, resté fidèle au roi, lui écrivait que le marquis de Nesle avait demandé à M. de Longueville de réduire en passant sa ville de Joigny, et que ce dernier y avait consenti. Champlemy envoyait en même temps de Saint-Julien-de-Sault un messager dans cette ville, pour informer de cette nouvelle les partisans que la cause du roi y avait conservée. L'armée, partie de Saint-Florentin, s'était divisée en deux corps, dont l'un avait passé l'Yonne à Bonnard, et l'autre était venu par la rive droite, pour entourer et attaquer la ville des deux côtés.

Sur les détails de cette attaque, nous ne trouvons rien, ni dans les historiens et les Mémoires du temps, ni dans les correspondances explorées avec soin, et nous en sommes réduits à transcrire ce que contient une délibération du grand Conseil de l'Union de la ville, du 24 novembre suivant, qui, en relatant les sacrifices et les souffrances qu'elle avait endurés, sollicitait le duc de Mayenne de venir en aide à leurs besoins et nécessités.

« Leurs faubourgs ont été brûlés par les hérétiques, qui ont « tenu leur ville assiégée pendant le temps et espace de huit à « neuf jours entiers. Pour parvenir à la défense et tuition de « laquelle leur ville, ils auraient employé en achat de poudre plus « de quinze cents écus sol, et la perte de leurs faubourgs, qui ne « se pourraient réparer pour trois cents mille écus, comme était « ledit faubourg si bien et richement bâti, de longue étendue, et « aussi beau que l'on eust pu trouver proche autres villes de la « qualité de ladite ville de Joigny. »

Ils énumèrent ensuite toutes leurs pertes et dépenses pour leur défense : « 1,600 écus pour les soixante cavaliers, « non compris « leurs ustensiles et autres petites nécessités. » 800 écus pour les

« douze hommes de la garde personnelle du gouverneur. Et, ajou-
« tent-ils, plus de cent mille écus pour les marchandises de
« cotrets et autres bois estans sur les ports de ladite ville, bruslés
« par ladite armée dudict sieur de Longueville; ils ont fait faire
« huit pièces de canon, quatre belles et larges plateformes et
« remparer leurs murailles et fait curer et vuider une partie de
« leurs fossés par le dehors et réparent ladite ville par dedans,
« ce qu'ils font journellement, ce qu'ils ne pourraient faire pour
« dix mille écus, et pour exécuter ce qui estoit besoin et néces-
« saire pour tuition et défense de ladite ville et principalement
« les secours par eux pris, ils ont enduré sous cinq mois et plus
« de malaise et pu faire ce qu'ils n'ont fait et pour lequel ils ont
« pour le moins déboursé deux mille écus. Tout cela en vendant
« leurs bijoux et en empruntant de toutes parts. »

Si prolixe dans l'énumération de ses sacrifices d'argent dont nous avons d'ailleurs beaucoup abrégé le texte, la délibération, unique document sur le siége, ne nous apprend rien de plus sur cet événement, si ce n'est qu'il a duré huit ou neuf jours, que les assiégés y ont employé pour plus de 1,500 écus de poudre, que leur faubourg a été brûlé par l'ennemi, ainsi qu'une quantité de marchandises de bois sur lesports, évaluée à plus de 100,000 écus. Mais les incidents du siége il faut les chercher dans les probabilités et la vraisemblance.

D'abord il paraît évident que l'assiégeant n'avait pas d'artillerie, car les vieux murs de la place, réparés à la hâte, n'auraient pas résisté à son action, ou du moins y auraient reçu une forte brèche, et il n'est nullement question de brèche, dans ce récit, où inévitablement elle devrait tenir une grande place si elle avait existé. Mais certainement il a attaqué et il a tenté de réduire la place, comme il l'avait promis au marquis de Nesle, et il n'a pu le faire que par échelles et tentatives d'assaut; qu'il a dû pratiquer peut-être par des entreprises réitérées, mais toujours héroïquement repoussées par les assiégés, et c'est peut-être de là que vient le fragment d'échelle de l'église de Saint-André, dont nous avons parlé plus haut.

Mais une publication récente a jeté un grand jour sur les causes de ce retard et l'absence de son artillerie. Le *Cabinet historique* (1) a publié les Mémoires de Cestigny, greffier de Bar-sur-Seine, qui raconte le passage successif aux Riceys des troupes qu'était venu chercher le duc de Longueville, et qui venant, les unes de Suisse, et les autres d'Allemagne, n'arrivèrent pas en même temps.

(1) 24e année, p. 289.

Elles rançonnaient, suivant l'usage de ces tristes guerres, les bourgs et villages qu'elles trouvaient sur leur passage, et voulurent, des Riceys, étendre ce rançonnement sur le riche bourg d'Arthonnay, situé à cinq lieues de là. Un gentilhomme qu'elles y envoyèrent fut reçu à coups de fusil. On décida alors qu'il fallait en avoir raison et punir ces récalcitrants. Mais Arthonnay était fermé de bonnes murailles, et on jugea nécessaire d'y aller avec l'artillerie. Avec le canon on fit une brèche, et, disent les Mémoires, « il fallut donner l'assaut à cette canaille, qui se défen-« dait furieusement. Tout fut mis au pillage, les femmes et les « filles violées, et quasi tout le village brûlé. »

Ainsi, pour la satisfaction de cet odieux brigandage, le corps d'armée qui conduisait l'artillerie avait perdu plusieurs jours aux Riceys et à Arthonnay, et, quand il arriva à Joigny, Longueville, qui était impatiemment attendu par le roi, pour assiéger Paris, et dont le départ immédiat était ordonné par ses dépêches, avait essayé de donner, par des assauts, satisfaction au marquis de Nesle ; mais, toujours repoussé, il était parti sans que l'artillerie fût encore arrivée, ou au moment même il l'avait reçue. Paris était ensuite assiégé par la puissante armée royale. Mais le 31 juillet, Henri III mourait assassiné par le moine Jacques Clément. Henri IV était reconnu par l'armée comme son successeur, et à Arques une éclatante victoire confirmait sa nomination. Le 14 mars suivant il écrasait à Ivry l'armée du duc de Mayenne. Mais c'est là qu'était tué le marquis de Nesle.

Joigny n'était pas quitte encore des maux qui le menaçaient. Les incursions journalières des bandes royalistes de Dixmont avaient empêché le façonnement des vignes, et ce furent ces bandes qui vinrent moissonner les champs et vendanger les raisins, et de plus, emportèrent la coupe considérable d'affouage des bois de la ville, dont l'importance est évaluée, dans la délibération du 24 novembre 1589, à « dix-huit cent ou deux mille milliers de cotrets. » Les habitants avaient perdu toutes les récoltes de l'année en blé, vin et bois. Une ordonnance, en date du 19 février 1590, du fantôme de roi que le duc de Mayenne avait fait nommer, et que l'on appelait Charles X, leur accordait pour dédommagement une somme de mille écus sur les tailles de l'année et leur faisait remise de toutes tailles pendant les trois années suivantes. Faible dédommagement de tant de pertes et de ruines.

La guerre continuait ensuite avec acharnement dans notre contrée. Henri IV avait assiégé Sens. Il échouait dans son attaque. Mais, peu après, Saint-Julien-du-Sault et Esnon étaient pris par ses troupes. Un coup de main fut alors tenté sur Joigny par deux

chefs royalistes, Tannerre et la Boissière. Il était repoussé, et la Boissière venait mourir à Saint-Maurice-le-Vieil, d'un coup d'arquebuse qu'il avait reçu. Cette tentative était renouvelée sans succès l'année suivante, par Tannerre, et par Sully qui avait épousé la fille de François de Courtenay, seigneur de Bontin. Nous en trouvons le récit détaillé dans les Mémoires de Sully :

« Estant à Bontin, M. de Tannerre vint vous dire et vous com-
« muniquer une entreprise qu'il avait sur Joigny, à l'exécution de
« laquelle il vous pria de le vouloir assister de soldats, et assem-
« bler le plus de vos amis que vous pourriez et les mener avec
« vous, ce que vous fîtes, et aviez ramassé quelque deux cents
« arquebusiers, avec lesquels, ayant rompu une poterne qui ne
« s'ouvrait plus il y avait longtemps, à coups de pétards, il entra
« dans la ville plus de trois cents pas. Mais, ayant lors reçu une
« arquebusade dans la cuisse, dont il fut porté par terre, ses sol-
« dats entendant crier par les rues *arme*, *arme*, et *tue*, *tue*, s'effrayè-
« rent si fort, que, lui ayant aydé quelque deux cents pas à le
« faire marcher, et voyant courir des gens armés par les rues, ils
« le laissèrent à trente pas de la poterne, et s'enfuirent tous, sans
« qu'il fût jamais en votre puissance, quoique vous eussiez mis
« pied à terre, de les faire retourner, et fallut qu'avec vingt
« hommes armés vous rentrassiez dans la vilie, pour en retirer
« ledit sieur de Tannerre ; que si vous eussiez tardé un quart
« d'heure davantage, il était mort sans remède. Car les habitants
« s'étant reconnus, et, par la frayeur des vôtres, ayant perdu
« celle qui les avait saisis au commencement, ils s'en vinrent
« tous en gros, à la défense de cette poterne, auprès de laquelle ils
« l'eussent trouvé. L'ayant donc ainsi retiré, rassemblé ce que
« vous pûtes de vos soldats, et remonté à cheval, vous vous reti-
« râtes à Bontin, et luy se fit porter à Saint-Fargeau, et de là à
« Gien, dont il était gouverneur, bien mortifié d'avoir manqué
« son coup. »

Un document de l'année 1735 nous apprend que la poterne, rompue par le pétard, était ce qui fut depuis la porte Bignon, et que Claude Davier, contrôleur du grenier à sel, capitaine de la compagnie bourgeoise du Pilory, et l'un des ancêtres de l'historien Davier, fut tué dans la rue Saint-Jacques, en repoussant les troupes du baron de Tannerre.

Cette échauffourée, outre la blessure qu'y reçut le baron de Tannerre, coûta la vie au capitaine de la Bourdinière, qui resta mort sur la place.

L'année suivante, Toucy et Noyers étaient pris par les royalistes. Plusieurs autres places étaient aussi prises et reprises dans un

rayon assez rapproché de Joigny. Sens tenait toujours ferme, mais Auxerre demandait une trêve, et Joigny obtenait du duc de Mayenne une nouvelle remise de deux années de tailles.

L'année d'après, Henri IV se convertissait au catholicisme. Joigny avait dans son voisinage beaucoup de places qui reconnaissaient l'autorité du roi, et entre autres Saint-Fargeau, Toucy, Charny, la Ferté-Loupière, Beauvoir, Égleny, Lindry, Chassy, Neuilly, Saint-Maurice, Bassou, Saint-Julien-du-Sault, Champlay, Esnon, Dixmont, Vaudeurs, Turny, Saultour, etc. Le jeune duc de Guise était à Joigny le 9 mars 1593. Il y trouvait les finances du parti de la Ligue dans l'état le plus déplorable, et la misère publique affreuse. Il avait avec lui quatre régiments d'infanterie et 300 ou 400 chevaux. Ses troupes avaient trouvé de la résistance sur leur route. Neuilly et quelques autres villages avaient refusé d'ouvrir leurs portes. Il écrivit pour qu'on lui envoyât des renforts et de l'artillerie. Il s'empara ensuite de Champlay, força Beauvoir, Égleny et la Roche, et assiégea Neuilly et Esnon. Mais il était harcelé par Champlivaut, gouverneur de Saint-Julien-du-Sault et d'autres chefs royalistes, et le duc de Nevers, qui survint, le força à se retirer. A la fin de cette année, l'amiral de Biron arrivait par le Gâtinais, entrait dans la vallée d'Aillant, reprenait toutes les places qui avaient cédé aux ligueurs, et passant l'Yonne, s'emparait d'Héry et de Brienon, pendant que Champlivaut et Tannerre surprenaient, après soleil levé, Villeneuve-le-Roi qui en recevait le nom de Villeneuve-l'Endormie, puis il venait investir Joigny qui, malgré la garnison que lui avait laissée le duc de Guise, était aux abois, et qui consentit à se rendre le 26 mars 1593, si avant ce jour le duc n'était pas venu le secourir.

Les conditions offertes par l'amiral étaient :

Que le sieur Fourbin, gouverneur, les mestres de camp, capitaines, gentilshommes et soldats de la garnison sortiraient avec armes et bagages, mais après avoir rendu leurs cornettes, et les gens de pied leurs enseignes, sans battre le tambour, et mèches éteintes, et seraient conduits à Sens, ainsi que ceux des habitants qui voudraient les suivre ;

Que les habitants ne seraient ni pillés, ni rançonnés, ni recherchés pour aucun acte de guerre, en prêtant serment de fidélité au roi ;

Qu'ils seraient déchargés de toutes contributions ainsi désignées : tailles, taillons, crues, soldes de prévôt, de maréchaux et cuirasses, pour le passé, et qu'il leur serait fait remise de deux années pour l'avenir ;

Que les officiers (fonctionnaires et magistrats) nommés par le

duc de Mayenne resteraient en possession de leurs charges, en prenant provision (obtenant leur brevet), du roi, sans payer finance.

C'étaient là les conditions ostensibles. Mais il y en avait une autre secrète. C'était que la ville paierait à l'amiral, qui faisait ses affaires en même temps que celles du roi, une somme de 5,000 livres.

Toutes ces conditions furent acceptées, et l'amiral fit son entrée dans la ville, ayant à côté de lui le comte de Givry, mari de la comtesse douairière de Joigny, qui ne devait guère survivre, car il était tué deux mois après, au siége de Laon.

La garnison ligueuse sortit et fut remplacée par quatre compagnies d'infanterie et vingt chevau-légers que l'amiral fit entrer et qui resta plusieurs mois encore à la charge des habitants. Mais l'exécution du traité leur apporta d'autres déceptions. L'argent leur manquant pour payer les 5,000 livres, ils convinrent avec l'amiral de lui donner en paiement des vins de leurs caves. On fit venir un courtier de Paris, qui ne les estima que six écus le muid, ce qui, selon eux, n'était que moitié de leur valeur, et qui en fit prendre 950 muids faisant 5,380 écus. Mais l'amiral garda tout, disant que les 380 écus d'excédant étaient pour les frais de vente. Bien plus, le courtier en avait pris, non pas 950, mais 999 et demie, et refusait de tenir compte de l'excédant. Il y eut un procès contre lui, qui alla jusqu'au Parlement, et dont on ne connait pas l'issue.

La décharge des impositions, quoiqu'elle eut été approuvée par le roi, fut elle-même un sujet de difficultés. Les agents du fisc en retranchèrent ce qui était en dehors de la taille ordinaire, et, de deux années firent d'abord quatre demi-années, et ensuite imposèrent la quatrième, dont ils exigèrent le paiement. Les pétitions que contiennent sur ce sujet les archives de la ville sont lamentables. Elles suent la misère d'une ville, qui, en partie brûlée, et ruinée par des emprunts, avait passé ensuite, pendant trois ou quatre ans, par toutes les angoisses de la réclusion et de la faim.

Le courage lui restait. D'ailleurs la paix était la délivrance. Or la paix semblait venue. Toutes les autres villes de la contrée s'étaient soumises à son exemple. Et, quatre jours avant elle, dès le 22 mars 1594, Paris avait ouvert ses portes au roi Henri IV, qui y avait fait son entrée aux acclamations de tous ses habitants. Il y eut pourtant encore, dans les années suivantes, de terribles ravages dans notre contrée, et, par exemple, en 1595 et 1596, une peste affreuse qui sévit à ce point dans nos villes, que celle d'Avallon fut, à deux fois différentes, totalement abandonnée par ses

habitants. Mais, en dépit de ces désastres, quelques années de libre travail et la reprise du commerce eurent bientôt fait revivre l'aisance dans la ville, et la comtesse douairière y voulut aider, en achevant la construction du magnifique château que Louis de Sainte-Maure avait commencé, et dont les longs troubles des guerres du Calvinisme et de la Ligue avaient interrompu les travaux. On a découvert, en effet, il y a quelques années, dans le jardin de l'école communale qui occupait une partie de l'ancien château des comtes, et au pied d'un grand mur, où elle était sous des tuiles qui paraissaient avoir été placées pour la protéger, l'inscription suivante, en caractères bien sculptés :

Le 17 août 1600
Marguerite Hurault, dame de Givry,
A fait faire ce bâtiment,
Estant doire (douairière) de la Côté (Comté) de Joigny.

CHAPITRE VI

LES COMTES DE LA MAISON DE GONDY. — FONDATIONS CHARITABLES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL SOUS LE COMTE PHILIPPE EMMANUEL. — ATTAQUE DE JOIGNY EN PLEINE PAIX PAR UN RÉGIMENT DU ROI. — HOMMES ÉMINENTS DE JOIGNY PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE : ORRY, FOURNIER, FERRAND, BENOIT, LE COMTE DE CRÉCY ET ANTOINE VERJUS.

Il paraît que ce n'est qu'après la mort de la comtesse douairière que le comté, dont avait hérité Gabrielle de Laval, fut vendu, le 10 décembre 1603, au cardinal Pierre de Gondy. Les Gondy sont la huitième dynastie des comtes de Joigny.

Cette famille était originaire de Florence. Elle avait d'illustres ancêtres. Sa devise était : *Non sine labore*. Elle portait *d'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir, liées de gueules*. Un membre de cette maison, Antoine de Gondy, était venu en France au commencement du XVI[e] siècle, et avait fondé à Lyon une maison de banque. Catherine de Médicis, en venant épouser Henri II, reconnaissant en lui un allié de sa famille, l'avait emmené avec elle, et avait fait de lui un maître d'hôtel ordinaire du roi, et de sa femme la gouvernante de ses enfants. Leur fils aîné, Albert de Gondy, capitaine vaillant et expérimenté, et négociateur habile, avait été chambellan du roi Charles IX, ambassadeur, maréchal de France et général des galères. Il avait contribué, après la journée des barricades, à lier ensemble Henri III et

Henri IV, puis, après la mort du premier, s'était attaché à la fortune du second.

Son frère puiné, Pierre de Gondy, avait été chancelier et grand aumônier des reines Catherine de Médicis et Élisabeth, femme de Charles IX, évêque de Langres, ambassadeur à Rome, évêque de Paris, puis cardinal. C'est lui qui, en 1603, achetait le comté de Joigny. Il s'était démis de l'évêché de Paris en faveur de son neveu, Henri de Gondy, et vint s'occuper de son comté de Joigny et de ses domaines, que ses prédécesseurs avaient fort négligés pendant les désordres et les guerres civiles des quarante dernières années. Les mœurs de la population s'en étaient surtout ressenties. Pour y apporter un remède conforme aux habitudes et à l'esprit du temps, il y fonda un couvent de capucins, nouvel ordre religieux, dont les membres, astreints par leurs vœux à pratiquer la pauvreté et l'humilité évangéliques, enseignaient aux pauvres, par la parole et par l'exemple, à supporter leurs privations, à aimer l'ordre, la tolérance religieuse et la paix. Notre siècle oublieux rit fort aujourd'hui des capucins, et leur nom est resté à des pratiques de dévotion étroites et ridicules. Et, cependant, ils étaient et sont restés populaires jusqu'à la Révolution qui a supprimé tous les ordres monastiques. J'ai pu m'assurer et me convaincre, par des correspondances du siècle dernier, qu'ils étaient en grande faveur auprès des pauvres gens, pour les services multipliés qu'ils rendaient par leurs conseils et leur charité, l'appui qu'ils leur prêtaient en toute occasion, jusqu'à les suivre et les protéger en pays étranger, par leurs correspondances avec les maisons qu'ils y avaient. Ils les soulageaient dans leurs souffrances, les secouraient dans leurs maladies, et les soignaient dans leurs infirmités. J'en ai connu un à Auxerre, il y a soixante ans, trente ans après la suppression de sa communauté. Il en avait conservé les traditions, tout en faisant un petit commerce. Il était l'ami et le conseil de tous les pauvres ouvriers. On l'appelait, en faisant précéder son nom de son ancien titre, le capucin Raison, non comme une dénomination satirique, mais comme un titre à l'estime et à la confiance publiques. En 1634, la peste ayant éclaté à Joigny, et tous les malades ayant été entassés dans l'ancienne léproserie d'Épizy, transformée, pour cette triste circonstance, en hôpital, un des capucins les y suivit et s'y enferma avec eux. Il y mourut bientôt. Un second, qui alla le remplacer, eut le même sort. Un troisième s'empressa de prendre sa place, sans s'arrêter au risque d'être, comme les deux premiers, victime de son dévouement et de sa charité.

Le cardinal entreprit ensuite l'achèvement du grand pavillon du

château, commencé par Louis de Sainte-Maure et qu'avait continué Madame de Givry. Ce majestueux édifice, élevé sur le modèle du palais du Luxembourg, d'après les plans de l'architecte italien Sébastien Serlio, était un beau spécimen de l'art florentin, introduit en France par Jacques de Brosse, pour complaire à la reine Marie de Médicis, et qui, moins élégant que celui de la renaissance, mais d'un effet grandiose encore, marque la transition entre cette dernière et le style Louis XIV. Ce beau monument n'avait encore rien perdu, il y a soixante ans, de son ensemble et de sa beauté. Joigny s'en enorgueillissait à juste titre. Mais à cette époque il fut mis en vente. La ville eut le tort de ne pas l'acheter pour y installer les divers services de l'administration municipale. Il fut divisé,vendu en détail, démoli en partie, et découronné par ce vandalisme déplorable. Ses restes n'en offrent pas moins encore un aspect imposant.

Le cardinal de Gondy avait rapporté d'Italie un saint sépulcre en marbre blanc, composé de sept statues de grandeur de nature, indépendamment de la belle statue du Christ couché sur un tombeau richement sculpté, et portant en médaillon le portrait des donateurs. La figure de Notre-Seigneur est remarquable par sa gravité et sa sérénité. Les autres figures sont peut-être moins belles, mais pourtant encore d'un grand effet. Selon Davier, c'est l'œuvre d'un artiste florentin assez renommé, du nom de Cebo. Le duc de Villeroy, dernier comte de Joigny, a fait don de ce beau monument à l'église de Saint-Jean, où il se trouve aujourd'hui. M. Victor Petit (1) a fait remarquer que, malheureusement, il est comme enfoui dans une étroite chapelle, qui n'est en quelque sorte qu'un petit caveau assez mal bâti, où l'on voit encore le tombeau d'un comte de Joigny, et des statues coloriées d'un aspect vulgaire, et dans laquelle, pourtant, faute peut-être d'une meilleure place, on a mis les fonds baptismaux.

Philippe Emmanuel de Gondy, troisième fils d'Albert de Gondy, succéda, en 1616, dans le comté de Joigny, à son oncle le cardinal, et le garda jusqu'à l'année 1633. Il avait exercé le commandement de général des galères, et en cette qualité il assistait, en 1621, au siége de la Rochelle. Lui et sa femme, Françoise-Marguerite de Silly. doivent rester célèbres par le souvenir des institutions de bienfaisance qu'ils y ont fondées sous l'inspiration de Saint-Vincent-de-Paul, que, sur la recommandation du cardinal de Bérulle, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, ils avaient enlevé au village de Clichy-la-Garenne, dont il était curé, pour en faire le pré-

(1) *Annuaire historique de l'Yonne* de 1860.

cepteur de leurs enfants. Tout en s'acquittant avec zèle de cette fonction, celui que l'on appelait alors M. Vincent, employait d'abord les heures qu'il avait de libres à l'éducation des pauvres. Avec l'agrément des curés, il leur apprenait le catéchisme, faisait des sermons pour eux et leur administrait les sacrements. Madame de Gondy, admirant son mérite et sa modestie, voulut le prendre pour le directeur de sa conscience et de ses aumônes que, sur ses conseils elle répandait encore avec plus d'abondance, et lui fit évangéliser, tour à tour, toutes les populations de ses domaines. Il présidait, assisté de quelques maîtres, à toutes les missions qu'il avait commencées par Joigny. « Là, dit M. Jossier (1), sa « parole agissait si fortement sur les cœurs, que les habitants se « portaient en foule dans les églises. On se pressait autour des « confessionnaux pour essayer d'approcher de lui ou de quelqu'un « de ses prêtres. A deux heures du matin, quelquefois, cette foule « n'était pas encore écoulée. » Puis le saint homme, trouvant trop fastueuse pour lui la maison d'un grand seigneur, résolut d'aller se consacrer, au fond d'une province lointaine, à l'instruction et au service des pauvres habitants de la campagne. S'échappant en secret, il alla à Châtillon-sur-Saône, qu'on appelait alors Châtillon-les-Dombes, où il fonda la première des associations de charité qu'il avait imaginées dans ses pensées de bienfaisance. Peu de temps après, il en fit autant à Bourg. Cédant ensuite aux sollicitations de Madame de Gondy, il revint à Joigny, pour y réaliser le même bienfait. Tout cela et ce qui a suivi était oublié de tout le monde, lorsque M. Quantin, en faisant l'inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Joigny, en a retrouvé l'histoire et les statuts (2). Ayant obtenu du cardinal du Perron, archevêque de Sens, l'autorisation d'établir cette association, et pour y arriver, de faire quêter les fêtes et dimanches dans les trois paroisses de la ville, elle fit rédiger par Saint-Vincent-de-Paul les statuts de l'association, puis convoqua les principales dames de la ville pour en entendre la lecture. Le saint homme lut les articles, dont M. Jossier a cité les plus notables dans sa notice, en commençant par déclarer que le premier but de l'œuvre était d'honorer Jésus-Christ dans ses membres pauvres, et le second de nourrir tous les pauvres malades et de pourvoir à tous leurs besoins temporels et spirituels. « Vous vous appellerez les servantes des pauvres, leur dit-

(1) Les Comtes de Joigny de la maison de Gondy, t. 16 du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*

(2) Episode de la vie de Saint-Vincent de Paul, même Bulletin, t. 14. — Chantelauze, Saint-Vincent de Paul et les Gondy, 1882.

« il alors, et ce sera le signe de votre mission. Vous apprêterez à
« tour de rôle le manger des pauvres, le leur porterez en leurs
« maisons ou à l'hôpital, si les pauvres assistés y sont, et les
« servirez un jour entier. Vous aurez soin de traiter doucement et
« charitablement les malades, leur disant parfois quelques paroles
« pieuses, parfois aussi les consolant. »

Quarante dames composèrent d'abord l'association de charité, et ce nombre s'augmenta encore plus tard.

Parallèlement à l'association des servantes des pauvres, on créa ensuite l'association des serviteurs des pauvres, déstinée à secourir les hommes pauvres, valides ou infirmes. Le comte de Joigny, les officiers et la plupart des bourgeois de la ville y adhérèrent. Les deux œuvres furent plus tard fusionnées. La dotation en était faite libéralement. Le comte y affectait 500 livres de rente. C'était environ 3,500 d'aujourd'hui. Le prieur de Notre-Dame fournissait 80 bichets de blé. L'Hôtel-Dieu et les quêtes dans les églises faisaient le reste. Puis venaient en grand nombre les souscriptions particulières, et ensuite une autre association pour recueillir et élever jusqu'à l'âge de seize ans les pauvres orphelins. Toutes ces œuvres de bienfaisance remplirent pendant très longtemps leur mission salutaire. Elles finirent par se dissoudre et s'oublièrent; mais l'esprit de bienfaisance ne s'éteignit pas, et son action se concentrait dans les divers hôpitaux de la ville.

Ayant perdu sa femme en 1625, le comte Philibert Emmanuel, accablé d'un tel coup et désenchanté du monde, donna sa démission de toutes ses charges, reçut la prêtrise, et entra dans la congrégation de l'Oratoire. Il mourut à Joigny en 1662, laissant aux églises et aux établissements de charité de cette ville des legs considérables. Mais il avait, dès l'année 1626, délaissé à son fils Pierre de Gondy, son comté de Joigny, et sa charge de général des galères qui était comme héréditaire dans la maison. Celui-ci avait été forcé, en 1635, de se démettre de cette importante charge que le tout puissant cardinal de Richelieu voulait donner à un de ses parents. On le vit peu à Joigny, car il habitait toujours à son château de Mâchecoul, au milieu de la riche terre dont il avait obtenu l'érection en duché-pairie sous le nom de duché de Retz. Il ne mourut qu'en 1676. Son frère puiné, Jean-François-Paul de Gondy, avait été élevé pour l'église, la seule profession à laquelle, comme il le dit lui-même dans ses Mémoires, il était absolument impropre. Mais la famille voulait avoir pour lui la survivance de l'évêché de Paris, que son oncle possédait, et qui, pour lui, avait été érigé en archevêché. Il devint le coadjuteur de ce prélat et fut un des principaux chefs de cette faction qui voulait se saisir du

pouvoir et en chasser le cardinal Mazarin. Elle n'y réussit pas, et tout ce qu'en retira le coadjuteur, fut l'exil et le chapeau de cardinal malgré Mazarin. Les Mémoires qu'il a laissés sous le nom de cardinal de Retz, sur son existence si agitée, ont pu être appelés le *Manuel des révolutionnaires*. Ils n'en sont pas moins, par l'animation du récit, et par la netteté et l'élégance du style, un des monuments les plus exquis de notre littérature du XVII[e] siècle.

C'est dans ce temps, et en pleine fronde, qu'on vit à Joigny cet événement étrange et inouï, d'une attaque et d'un assaut, tentés sans ordre, contre une ville paisible et fidèle, par un régiment du roi. Il eut du moins cet avantage de mettre en relief le caractère énergique et décidé que l'on a toujours reconnu chez ses habitants. La fronde avait commencé par les débats violents du Parlement contre le cardinal Mazarin. Puis les princes et la noblesse s'en étaient mêlés et y avaient apporté une si hautaine turbulence, que la reine Anne d'Autriche s'était vue forcée d'emprisonner ses chefs. L'Espagne, toujours ennemie de la France, y était intervenue, mais son armée avait été battue et repoussée. Les parlementaires et le parti des princes s'étaient alors réunis. Paris s'était soulevé. Le Parlement avait hautement demandé la liberté des princes et l'avait obtenue. Mazarin, cédant à l'orage, avait quitté la France. Alors le coadjuteur de Retz, qui d'abord était entré dans la fronde avec ardeur, s'était, dans l'espoir de le remplacer, rallié à la reine avec le duc Gaston d'Orléans; mais de plus en plus exalté, le prince de Condé, si l'on en veut croire les Mémoires du comte de Coligny, avait visé alors à renverser Louis XIV, encore enfant, et à se faire donner la couronne. Il y échoua. Mazarin revint, le coadjuteur fut mis à Vincennes, et Louis XIV put entrer botté, éperonné et le fouet à la main, dans le Parlement, pour en interdire les assemblées. On peut juger du contre-coup de ces événements sur la discipline militaire, et sur les rapports des soldats en marche avec les habitants qui devaient les nourrir et les loger. C'étaient des exigences sans limite et sans frein, et, en cas de refus, d'odieux et intolérables excès. Les plaintes venaient de toutes parts. Le Parlement en était saisi et venait de rendre un arrêt qui, en les signalant, ordonnait d'informer judiciairement contre officiers et soldats. Mais les arrêts étaient tournés en dérision, et trop souvent les officiers eux-mêmes traitaient en coupables les plaignants.

C'est sur ces entrefaites que le régiment de cavalerie du duc d'Orléans, composé de 46 officiers et 675 soldats, quittant les cantonnements de Saint-Flour pour se rendre à Amiens, passait

par Avallon, Auxerre, Joigny et Sens. Le gouverneur-général de Bourgogne en avait averti les maires et échevins d'Auxerre. Il était arrivé dans cette ville le 16 mai, commandé, en l'absence du colonel, par un jeune lieutenant-colonel appelé Despouy. Le gouverneur de Joigny, un échevin et un marchand de cette ville étaient venus à Auxerre, apporter au lieutenant-colonel une lettre du colonel, pour leur recommander l'ordre et la discipline en passant par Joigny. En arrivant à Auxerre, ce régiment avait entendu raconter une collision de l'avant-dernière année, où un officier et quatre ou cinq soldats avaient été tués, et une autre de l'année précédente, où le régiment de Saint-Géran avait été chassé de la ville par les habitants soulevés. En présence de ces souvenirs, on avait été sage, en se promettant de se dédommager plus tard sur une petite ville. La suite de ce récit est tirée d'une très curieuse relation, que M. Demay a trouvée dans les papiers de la famille Piochard de la Brulerie, et qui parait avoir été écrite par le maire qu'avait alors Joigny, Piochard tête d'Argent, dont le surnom indique un homme d'une intelligence élevée, en même temps que de caractère et d'énergie. Ce récit a été publié dans le tome XXVII du *Bulletin des sciences hist. de l'Yonne*. Revenus à Joigny, le gouverneur et ses amis trouvaient une lettre de recommandation du duc d'Orléans pour ceux qui commandaient le régiment, qui leur enjoignait de s'y conformer à peine d'en répondre sur leurs personnes. Avertis de l'approche du régiment, ils montent à cheval pour la leur porter. On les reçoit, mais on s'oppose à leur retour, en leur déclarant qu'ils sont prisonniers. Le major et quelques officiers vont en avant et entrent en ville. On leur montre l'étape, c'est-à-dire les provisions pour les recevoir. C'étaient deux gros bœufs, trois vaches, vingt moutons et dix veaux, tués et préparés, six à sept cents de foin, dix muids de vin, dix-huit cents pains, chargés dans des banneaux à charbon ; ce qui fut trouvé très bon par le major et les officiers. Mais, poursuit le récit, ils ajoutèrent, avec paroles assez fâcheuses, qu'il leur fallait aussi des filles et des femmes pour l'étape. On suivit les officiers au logis de M. le Gouverneur, où, parlant d'accommodement, tant pour l'étape que pour toute autre chose, un des officiers dit qu'ils avaient dessein de faire entrer le régiment dans la ville et de maltraiter les habitants qui s'y opposeraient, qu'ils tremperaient leurs bras jusqu'au coude dans le sang. Et là-dessus ils se retirèrent à l'auberge des Trois-Rois.

Ces troupes, ajoute encore le récit, s'étaient vantées, par les villages circonvoisins, d'exterminer la ville, et même, la regardant, avaient dit : « Ah ! pauvre ville de Joigny, que tu es à plaindre,

« tu ne seras pas, dans peu de temps, dans l'état où tu es à présent.
« Nous comptons tuer, piller, et y faire tout ce que nous vou-
« drons. »

Devant ces menaces formidables, la résolution est prise de ne pas laisser entrer les soldats dans la ville. Le gouverneur et les autres envoyés de la ville rentreront, les officiers pourront entrer avec eux, mais non les soldats. A cet effet, les habitants s'arment et mettent un corps de garde à la porte du pont. Mais voici qu'apparaît le lieutenant-colonel Despouy avec une grosse troupe de soldats, dans l'intention de forcer la porte. Un officier du nom de Dardenne tire deux coups de pistolet qui tuent deux hommes et il crie : A moi, soldats et officiers, la ville est gagnée, à moi ! à moi ! Les soldats font feu, et dix habitants sont atteints. Les habitants répondent au feu par des coups de fusil. On lève le pont-levis malgré les soldats qui mettent leurs hallebardes en contre-fiches, d'autres se pendent aux chaînes, mais la machine qui, de dessus la porte, levait le pont-levis, est plus forte, et ils tombent à l'eau. Le feu continue de part et d'autre, blesse et tue plusieurs officiers et deux sergents. Des soldats sont frappés par les balles, ainsi que d'autres habitants; mais la ville est sauvée. Le gouverneur et les envoyés restaient dehors et prisonniers. On les emmène à Chamvres, on menace de les pendre, et ils sont fort maltraités.

Mais ce n'était pas tout. Les officiers avaient fait passer dans des bateaux 400 soldats, avec lesquels ils font le tour des remparts et se rendent près, de la porte des Bois, à une brèche tombée sur une longueur de vingt toises. Ils la trouvent bouchée avec des tonneaux remplis de pierres, et là muraille couronnée d'habitants armés et prêts à la défendre. Ils tirent des coups de fusil ; mais la voyant si bien défendue, ils renoncent pour ce jour-là à l'escalader, bien qu'ils eussent apporté des échelles, et sont forcés de repasser la rivière à Épizy. Le jour suivant ils reviennent en force, et tentent l'escalade. Vains efforts. On avait monté sur la muraille de petites pièces d'artillerie, dont le feu les déconcerte, et après d'inutiles tentatives, ils sont forcés de se retirer et d'aller se venger, en désordres de tout genre, sur les campagnes, de l'échec qu'ils ont subi. L'échelle de Saint-André, dont nous avons parlé plus haut, peut aussi venir de là.

Le maire et la ville envoyèrent en toute hâte à Paris des délégués qu'appuyèrent le comte Pierre de Gondy et le coadjuteur, et ils obtinrent toute satisfaction. Le régiment demandait une indemnité de dix mille livres. Il n'eût rien qu'un ordre de départ immédiat, et Sens lui ferma ses portes à son passage, comme l'avait fait Joigny. Mais l'ordre et la discipline n'étaient pas encore

assez rétablis dans l'armée pour que le gouvernement du roi osât lui infliger aucune autre punition.

Le comte Pierre de Gondy mourait en 1676, ne laissant qu'une fille, Paule-Françoise de Gondy, qui, l'année précédente, avait épousé le duc de Lesdiguière, François-Emmanuel de Blanchefort, baron de Crégny. Il était pair de France et gouverneur du Dauphiné. Il mourut en 1681. L'unique fils de ce mariage mourait en 1703, laissant sa mère pour légataire universelle.

Le XVI[e] siècle vit naître, à Joigny, plusieurs hommes distingués dont la mémoire doit être conservée.

Le poète, aujourd'hui fort oublié, Théodore Ourry, dont le recueil contient des pièces en l'honneur de plusieurs archevêques de Sens, savoir :

Saint Léon, décédé en 580.

Tu as pour lui, Sens, une église belle
Qui cejourd'hui de Saint-Léon s'appèle;
Laquelle il fit à ses frais et deniers,
Faveur du ciel nous soient aux jours derniers.

Saint Wulfran qui, par humilité, délaisse la mitre et la crosse pour se retirer à l'abbaye de Fontenelle, en 693.

Saint Artémie, mort en 709.

Saint Loup, son successeur.

Saint Aldée, mort en 840.

Et aussi saint Thibault, patron d'une des paroisses de Joigny.

Ce poète était curé de Saint-Jean, fort savant homme du reste, ami et correspondant de Noël Dâmy, chanoine d'Auxerre et grand antiquaire. Il était aussi fort considéré du cardinal de Bourbon, qui l'avait chargé de remédier aux désordres et aux ruines survenus dans ce siècle, des hôpitaux, charités, maladreries et maisons-Dieu. Il mourut en 1650.

Le mathématicien Georges Fournier, fils d'un savant docteur en droit, qui avait professé à Angers et à Caen. Il se fit jésuite malgré son père. Son application aux mathématiques l'ayant empêché d'acquérir les autres connaissances nécessaires pour bien remplir les premiers emplois de sa compagnie, on en fit un aumônier des vaisseaux. Là, son aptitude se développa par la pratique. Il devint un maître, et publia successivement :

L'hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation. Paris, 1643, in-folio, livre encore classique aujourd'hui dans la marine, et que citait récemment M. l'amiral Jurien de la Gravière dans un savant travail sur la bataille d'Actium, que publiait la *Revue des Deux-Mondes.*

Commentaires sur les six premiers livres d'Euclide ;

Geographiæ orbis notitia per littora maris et ripas fluviorum. Paris, 1633, in-4°,

Et enfin un *Traité des fortifications.*

Il mourut à la Flèche en 1652.

Citons aussi deux artistes célèbres. Le premier est Jacques-Philippe Ferrand, élève de Mignard, et peintre en miniature. Il avait la charge de valet de chambre de Louis XIV, mais ce n'était qu'un titre, et il fut reçu, en 1690, membre de l'Académie de sculpture et de peinture. Sa célébrité vint surtout de ses profondes connaissances dans l'art; dès lors oublié, des émaillistes, qui avaient fait la gloire de Limoges. Il s'y rendit maître, et publia, à l'âge de 70 ans, en 1733, sous le titre de l'*Art du feu* ou *Manière de peindre en émail*, un traité sur ce procédé, qu'il ne put parvenir à remettre en faveur. Il avait eu plus de succès en Italie qu'en France et y avait fait le portrait en émail du pape Innocent XII, qui est encore fort admiré. Son fils, Ferrand de Montholon, fut aussi un peintre distingué et professeur de l'Académie de Saint-Luc. On peut lire sur ce sujet une curieuse notice de M. le comte de Tryon-Montalembert, dans le t. XIII du *Bulletiu de la Société des sciences historiques de l'Yonne.*

Le troisième est Antoine Benoît, né à Joigny, le 24 février 1632, peintre ordinaire de Louis XIV et son sculpteur en cire, membre aussi de l'Académie de peinture et de sculpture, auquel M. Jossier a consacré une notice aussi curieuse que savante, dans le t. XVI du *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.* Peintre de portraits d'abord, il ressuscita avec un succès immense, un art qui avait été pratiqué dans l'antiquité, mais dont la tradition était perdue. « Il trouva, dit M. Soulié (1), le moyen de mouler et modeler en cire les figures des plus célèbres personnages de la Cour. Ces têtes, coloriées au naturel, comme on disait alors, et auxquelles des yeux d'émail donnaient la vie, étaient ornées de véritables coiffures, et posées sur des corps revêtus de splendides costumes de l'époque. Il avait ainsi formé un cabinet qui représentait le cercle de la Cour, en la manière qu'il se tenait au Louvre. Cet art est devenu depuis une spéculation vulgaire, mais cela n'ôte rien au mérite de l'inventeur. Il y gagna la vogue et la fortune. Louis XIV lui donna des séances pour se faire peindre et sculpter ainsi, et son portrait, dont l'effet est saisissant, existe encore au Musée de Versailles. Jacques II d'Angleterre l'appela à Londres et se fit représenter ainsi. Ménage et d'autres historiens de l'art ont

(1) Louis XIV, médaillon en cire, par Antoine Benoît.

décrit et vanté ces œuvres merveilleuses, qui furent reproduites par Edelinek et les plus habiles graveurs du temps. »

Au milieu de ses prospérités il n'avait pas oublié son pays natal. Il y fit, en 1704, 1706 et 1713, de larges fondations de bienfaisance à l'Hôtel-Dieu, et, avant la translation de cet établissement dans les bâtiments actuels, on y lisait, gravée en lettres d'or sur une table de marbre, une inscription commémorative de ses divers bienfaits.

Mais la plus haute gloire de Joigny dans ce siècle, ce sont les fils d'Antoine Verjus, qui fut d'abord bailli du comté, puis entra dans l'administration royale, comme un des deux élus dont, avec un président, se composait alors le tribunal financier de l'élection. Il occupait encore cette charge en 1642.

De ses quatre fils, le dernier mourut jeune,

Louis de Verjus, l'aîné, né en 1629, fut d'abord, pendant la Fronde, l'un des secrétaires du cardinal de Retz, puis, malgré ce précédent, il obtint plus tard la charge de secrétaire du cabinet du roi. Louis XIV ayant deviné sa capacité en affaires, lui confia une mission secrète en Portugal, dont il s'acquitta avec le plus grand succès. En 1669 il fut envoyé en Allemagne pour traiter de la paix avec les princes de la maison d'Autriche, puis devint conseiller du roi en ses conseils. En 1679 il était nommé plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne, et en 1697 il était ambassadeur et plénipotentiaire de France au congrès de Riswick, qui rendait la paix à la France. Au milieu de ces hautes fonctions, la fortune et les titres lui étaient arrivés. Il était comte de Crécy, marquis de Tréens et Fertille, baron de Comté, etc., etc., était renommé aussi pour la pureté et l'éclat de son style, et la même année il était reçu membre de l'Académie française.

François de Verjus, le second, né en 1631, prédicateur des plus distingués, devenait évêque de Grasse.

Et Antoine Verjus, le troisième, né en 1632, entré à 19 ans dans la Compagnie de Jésus, se destinait aux missions étrangères. La faiblesse de sa santé, l'avis des médecins et les sollicitations de son frère aîné l'en empêchèrent. Il se livra alors passionnément à l'étude, et publia, sur diverses matières théologiques et polémiques des livres fort admirés. Puis il devint le secrétaire du P. de la Chaise, confesseur du roi. Son frère l'emmena en Allemagne lors de sa première mission ; il y apprit la diplomatie, y obtint d'illustres amitiés, et s'y rendit fort utile aux intérêts de la France. Enfin il trouva à son retour et dans sa Compagnie un emploi digne de l'activité de son esprit. Ce fut la direction supérieure des missions que, depuis la fin du XVIe siècle, les jésuites entretenaient

dans l'Orient. Avec le titre de Procureur des missions, il leur donna une extension considérable. Il en envoya en Perse, en Chine où ils furent admis sous le titre de mathématiciens de l'Empereur, dans l'Inde, à Maduré, à Malabar, au Bengale, à Surate, au Tonquin et à Siam. Leur nombre, près d'une centaine, était si grand, qu'il fallut presque dépeupler plus d'un collége pour y suffire. Il établit avec tous des correspondances multipliées. Ce fut l'origine de la savante et instructive publication des *Lettres édifiantes et curieuses*. Il leur procurait, dans les ports de mer, la protection des intendants, et sur les bâtiments l'appui des capitaines. Il avait partout des relations, en Portugal, en Angleterre, en Hollande, à Constantinople, en Grèce, en Syrie, en Arménie, et dans tous les pays où il les installait, pour les pourvoir d'argent et de toutes les choses nécessaires. Il leur ouvrit de nouveaux chemins par la Pologne, par la mer Rouge, par l'Océan. Malgré la guerre de la France, il faisait passer ses missionnaires sur les vaisseaux des puissances ennemies. C'est l'emploi que tient aujourd'hui, mais sur une échelle bien plus restreinte, le cardinal de La Vigerie. Ses missionnaires portaient partout, avec le christianisme, l'iinfluence politique de la France. Sa correspondance était immense. Il pourvut seul à ce travail accablant, jusqu'à sa mort arrivée en 1706.

La duchesse de Lesdiguières, fille et héritière du dernier des Gondy, était, depuis son veuvage, peu venue à Joigny. Mais elle était fort charitable. Elle y faisait chaque année de grandes aumônes, et une large subvention à l'établissement de l'Hôtel-Dieu et Charité Elle mourut en 1716, selon Davier et la notice de M. Jossier, et non en 1734, comme l'a dit M. Carlier. Elle n'avait pas oublié Joigny. Son testament léguait à l'Hôtel-Dieu une somme de 4,000 livres et ordonnait que ses aumônes annuelles lui seraient continuées de plus pendant vingt ans. Elle donnait en outre beaucoup à ses domestiques, et, entre autres legs pieux, une somme de 1,500 livres au couvent des capucins. Enfin elle instituait pour son légataire universel des terres de Lesdiguières, le maréchal duc de Villeroy, et de ceux de la branche de Gondy et Retz, Louis-Nicolas de Neuville de Villeroy, capitaine des gardes du corps du roi, et fils du maréchal. C'est ainsi que ce dernier devint comte de Joigny.

CHAPITRE VII

LES COMTES DE LA MAISON DE VILLEROY. — EDME-LOUIS DAVIER, SES ŒUVRES. — EMBELLISSEMENT DE LA VILLE. — HÔTEL DE VILLE, CASERNE, ALIGNEMENT DU QUAI ET DES FAUBOURGS, PONT. — CHUTE DE FOUDRE A L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN, 200 PERSONNES ATTEINTES. — LE DUC DE VILLEROY, DERNIER COMTE, TRADUIT AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE ET CONDAMNÉ A MORT.

Les Villeroy, déjà très riches, devenaient, par cette opulente succession, l'une des plus puissantes maisons seigneuriales de France. Aussi ne vit-on que rarement à Joigny le comte Louis-Nicolas, qui résidait presque toujours à Paris. Il mourut en 1747.

C'est de son temps, en 1727, que fut bâti l'Hôtel-de-Ville de Joigny, qui a été, il y a cinquante ans, considérablement agrandi, mais qui suffisait alors à tous les besoins.

Le pont fut aussi alors soutenu et relevé par de grands travaux. Il avait été reconstruit à la hâte aussitôt après le grand incendie de 1530. En 1542, il fut emporté par les glaces, remis sur pied encore, et, comme la première fois, avec l'aide du roi. Il subit le même sort en 1583. Une contribution établie sur les habitants le rétablit tant bien que mal. Moins de cent ans après il fallut, pour le consolider, y dépenser plus de 6,000 livres, et continuer de temps en temps un entretien très coûteux. Malgré tous ces efforts, trois arches de la rive droite furent emportées dans une grande inondation. Il fallut, pour opérer d'une manière durable, démolir le petit moulin. Tout ne fut terminé, et cette fois en bonnes pierres, qu'en 1728, pour fonctionner d'une manière telle quelle, avec neuf arches inégales de la rive gauche, que l'on avait relevées en 1577. M. Desmaisons a donné, dans le *Bulletin de la Société historique de l'Yonne*, des détails aussi curieux que complets, sur les vicissitudes de l'existence du vieux pont (1), sur lequel il fallut encore revenir, de 1759 à 1765, pour substituer quatre bonnes arches en pierres de taille aux sept arches du temps passé. L'hôpital de la reine Jeanne en avait beaucoup souffert, car son second et grand moulin était tombé, comme précédemment le petit.

C'est du temps du comte Louis-Nicolas de Villeroy que vivait un homme dont le nom est, à juste titre, resté en grande vénéra-

(1) T. 16 du *Bulletin*.

tion à Joigny, Edme-Louis Davier, avocat et greffier en chef de l'Élection (1). Il était né en 1665, et sa famille tenait un rang assez élevé dans la bourgeoisie, où vivait encore le souvenir de son bisaïeul, tué en défendant glorieusement sa ville natale contre l'entreprise de Tannerre et Sully, Il paraît même que, par sa mère, il descendait d'Étienne Porcher, le sergent d'armes de Charles V. Reçu avocat au Parlement, il avait plaidé longtemps à la Prévôté et au Bailliage, en même temps qu'il exerçait avec vigilance et intégrité sa charge de greffier de l'Élection. Rentré dans le repos après de nombreuses années d'exercice de ces professions, il consacra son travail à l'étude de l'histoire de son pays et écrivit ses *Mémoires pour la ville et le comté de Joigny*, en deux volumes in-4°, dont le second contient seulement les pièces justificatives, et consigna ensuite dans deux recueils, l'un en quatre volumes et l'autre en douze, le fruit de ses études littéraires. Ses Mémoires sur Joigny sont moins un récit historique qu'un tableau de sa situation d'alors, au point de vue de ses établissements et édifices, de ses ressources en propriétés foncières et octrois, ses institutions civiles et judiciaires; des domaines, mouvances et autres droits du comte son seigneur, des institutions ecclésiastiques et de bienfaisance, prieuré, églises paroissiales, chapelles, hôpitaux, commanderies, et enfin des priviléges et franchises de ses habitants. Sur tous ces points il donne les renseignements les plus approfondis et les plus complets. On y peut apprendre à fond ce qu'était, il y a cent soixante ans, le régime intérieur d'une petite ville, et sous ce rapport son livre offre un grand intérêt. Mais, pour ce qui concerne l'histoire proprement dite, c'est-à-dire le récit des événements auxquels elle a été successivement soumise, la part qu'ont prise aux choses et aux faits de tous temps ceux au pouvoir desquels elle était liée, et qu'elle devait suivre dans leurs actions de paix et de guerre, et les vicissitudes diverses de ses asservissements, et de l'affranchissement qui l'y a soustraite, les émotions qu'elle a reçues et les agitations qui l'ont troublée dans les grandes épreuves de la France, et les calamités de son territoire, et enfin, d'une manière générale, ses fortunes et adversités; sur ces divers points son livre laisse beaucoup à désirer, et ce qu'il dit des longues dynasties des comtes qui ont possédé successivement et la ville et le comté, n'est guère qu'une simple nomenclature de noms. Il mourut en 1746, à l'âge de 81 ans, et

(1) Voir la Notice que M. Jossier lui a consacrée, t. 13 du *Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*.

laissa, par son testament, la plus grande partie de sa fortune à ses concitoyens.

Son testament portait entre autres clauses :

« Il y a longtemps que je me suis proposé d'employer à des « œuvres de piété et de charité les biens que j'ai reçus de Dieu. « L'affection pour le lieu qui a donné la naissance est naturelle à « tous les hommes. Mais il semble que ce sentiment a quelque « chose de plus animé et de plus vif en moi que dans aucun autre. « Toujours prêt à tout entreprendre pour la ville de Joigny, qui « m'a donné naissance, je me suis étudié dans tous les temps à « découvrir ce qui pourrait lui être utile et contribuer à l'avan« tage de ses habitants.

« L'instruction et la bonne éducation de ses enfants m'a paru « l'une des choses de la plus grande conséquence. C'est elle qui « prépare les esprits à recevoir les plus belles carrières, et qui « met dans les âmes les plus belles dispositions à toutes les « vertus.

« Et d'autant que j'ai compris par le séjour que j'ai fait sur les « lieux, l'importance de l'éducation de la jeunesse, trop négligée « dans le collége établi dans cette ville, j'ai résolu, pour laisser « un monument de mon zèle pour le rétablissement des sciences, « et l'avénement de la piété, de donner une marque sensible à « ma patrie de ma charité et de mon affection, afin de contribuer, « de tout ce qui dépend de moi, à procurer aux enfants une meil« leure éducation que par le passé, et de les faire instruire des « véritables sentiments de la religion, de la conduite, des mœurs, « des règles, de la discipline, et de leur faire aussi enseigner la « langue latine.

« Ainsi, touché de la décadence des sciences dans ma patrie, j'ai « cru que le meilleur moyen d'affermir l'établissement de ce col« lége était de procurer aux habitants de nouveaux secours capa« bles de faire revivre l'éducation de la jeunesse.

« A quoi voulant sérieusement pourvoir, je donne et lègue à cet « effet aux habitants, maire, échevins de la ville de Joigny, la « somme de quarante mille francs une fois payée, à prendre sur « les plus clairs biens de ma succession, ensemble sur tous mes « autres biens meubles et immeubles, en meilleure et plus assurée « préférence, et au choix desdits habitants, pour être, les revenus « de tous lesdits biens légués, employés dabord au paiement « des gages des deux régents établis par l'arrêt du Conseil de « 1669, et d'autres par augmentation, ce que je laisse à la pru« dence de MM. les exécuteurs de mon testament, et de décider « généralement de tout ce qui concerne le rétablissement de ce

« collége, tant pour régler le nombre des régents, leurs gages et « leur choix entre des séculiers prêtres et non d'autres, à peine « de révocation dudit legs de 40,000 francs au profit de l'hôpital « général de Paris. »

Il nommait, pour exécuteurs testamentaires, l'archevêque de Sens, le duc de Villeroy, comte de Joigny, et l'intendant de la Généralité de Paris.

Quarante mille francs d'alors représentaient plus de cent cinquante mille francs d'aujourd'hui. Grâce à ce magnifique legs, le collége grandit et prospéra. Les élèves y affluaient, le pensionnat était nombreux, et les généreuses intentions du donateur complétement réalisées.

Une curieuse circonstance est rapportée par M. Jossier dans sa notice sur Davier. Le coffre qui contenait ses papiers, longtemps oublié dans le grenier de sa maison, fut vendu à la criée, et acheté par M. Lesire-Lacam, qui en connaissait l'origine, ainsi que les bienfaits de son généreux possesseur, et, en mourant, il légua à la ville de Joigny toute sa fortune, qui n'était pas moindre de 800,000 francs. Qui pourrait dire, ajoute M. Jossier, si la présence et la vue journalière de ce meuble ne lui inspirèrent pas la pensée d'imiter les généreux bienfaits d'un homme dont la mémoire est demeurée en vénération.

On lit encore aujourd'hui, dans l'église de Saint-Thibault, sur une pierre de marbre noir, enclavée dans le mur, l'épitaphe suivante :

Hic jacet
Ludovicus Davier,
In senatu patronus,
De patriâ et litteris bene meritus.
Musas dum viveret coluit :
Moriens reliquit hæredes.
Urbis collegium caducum
Restauravit, amplificavit.
Huic civitas decus debet,
Juventus doctrinam et mores.
Obiit die 16 aug. an. MDCCXLVI
Ætatis 81.

A Nicolas de Neuville de Villeroy, décédé en 1747, succéda dans le comté de Joigny, comme dans le titre de duc de Villeroy, son fils, François-Louis, qui était maréchal de camp, capitaine de la 1re compagnie de gardes du corps et gouverneur de Lyon. Nous avons vu de lui, à la date de 1757, une commission de juge gruyer

et grayer, maître des eaux et forêts et capitaine du château, qu'il donnait, en cette qualité, à Louis-Nicolas-Pierre Piochard de la Brulerie. De ses actes relatifs au comté de Joigny, on ne connait rien, si ce n'est qu'il en détacha les deux châtellenies de la Ferté-Loupière, qu'il vendit, en 1760, à Claude-Mathieu Radix. Mais en 1767 il avait cessé de vivre, et, ne laissant pas d'enfants, sa succession passait à ses neveux, dont l'aîné, Gabriel-Louis de Neuville, devenait à sa place duc de Villeroy et comte de Joigny. Nous avons, en effet, trouvé à cette date, l'acte par lequel il confirmait la commission qu'avait donnée son oncle dix ans auparavant. Il avait aussi la survivance de la compagnie de gardes-du-corps de son oncle. La ville de Joigny n'avait, du reste, que peu de rapport avec ces derniers seigneurs, et ils n'estimaient guère en elle que les soixante mille livres de rente qu'elle leur rapportait. Leur protection et leur appui étaient pourtant toujours assurés à ses habitants, à Paris et partout.

Gabriel-Louis de Villeroy avait épousé Jeanne-Louise-Catherine d'Aumont, femme d'un esprit très cultivé, mais d'un caractère vif, fantasque et original. Aussi son mari vécut-il presque toujours séparé d'elle. Elle passait pour avoir coopéré, sous le voile de l'anonyme à diverses productions littéraires et satiriques, et spécialement à une feuille très spirituelle et très mordante, qui, sous le titre des *Actes des apôtres*, combattait avec autant de passion que de verve et d'éclat, les tendances et la politique de l'Assemblée constituante. Elle n'est morte qu'en 1826, à l'âge de 86 ans.

Quant à lui, sa mort fut plus tragique et plus prompte. Les lois de 1789 et 1790 avaient aboli les droits féodaux et supprimé, par conséquent, les seigneuries. L'émigration commença en 1790 aussitôt après la suppression des compagnies de gardes-du-corps. Un garde du corps de la compagnie, M. Piochard de la Brulerie, sollicité d'émigrer, alla lui demander son avis. Il répondit : « Que « ceux qui ne sont retenus par aucun titre d'honneur agissent « comme ils le jugeront à propos, mais nous, qui étions les gardes « du corps du roi, notre devoir est de rester pour protéger, autant « que nous le pourrons, sa personne et sa famille. » Il resta, et fut de ceux qui se mirent, jusqu'au dernier moment, à sa disposition. La révolution l'ayant emporté, il fut alors arrêté, incarcéré et traduit au tribunal révolutionnaire. Il y figurait, avec trente-deux autres personnes, qui, pour la plupart, ne se connaissaient pas et ne s'étaient même jamais vues, dans une accusation qualifiée « de « complicité dans les trames et complots du traître Capet et Marie-« Antoinette, d'intelligences et correspondances avec les ennemis

« de la République, et de propos tendant à la dissolution de la Con-
« vention nationale, et au rétablissement de la royauté. » M. Wallon, dans son *Histoire de ce sanglant tribunal*, donne ses réponses tant d'après le procès-verbal de l'audience que d'après ceux de l'instruction (1).

« Il dit et pouvait dire qu'il n'avait ni émigré ni conspiré. Il
« avait résidé continuellement à sa campagne d'Essonnes ou à
« Paris depuis la révolution, et, avant cette époque, il passait
« annuellement trois mois à Versailles à raison de son service. Il
« ajouta qu'il partait deux heures après minuit, de son quartier,
« pour deux raisons ; la première, c'est qu'il était mal vu par le
« ci-devant (le roi); et la seconde, c'est qu'il n'en partageait aucu-
« nement les sentiments; qu'au surplus, il s'en rapporte aux sen-
« timents de sa section, dans le sein de laquelle il a toujours vécu
« calme et paisible; qu'il n'a entretenu ni activement, ni passive-
« ment aucune correspondance avec les ennemis de ce pays, de
« telle qualité qu'ils soient. »

M. Wallon trouve ce langage trop peu élevé. Mais, à supposer que les actes du procès transcrivent fidèlement les paroles du duc, c'est le langage d'un homme résigné. Et à quoi bon, dans cet égorgeoir, une parole plus héroïque ? L'amiral d'Estaing, qui était assis près de lui dans ce procès, a tenu, si on en doit croire les actes, un langage bien plus abaissé. Et pourtant, Dieu sait si c'était un brave soldat.

Le jour même, 28 avril 1792, tout, commencé le matin, était terminé à quatre heures du soir. Les trentre-trois accusés, dont six femmes, l'une âgée de soixante-quinze ans, étaient condamnés à mort et montaient dans la fatale charrette, et la tête du trente-quatrième et dernier comte de Joigny, tombait sur l'échafaud.

Le comté de Joigny, créé à la fin du xe siècle, avait duré environ neuf cents ans.

Dans la seconde moitié de ce siècle, des travaux importants avaient considérablement amélioré l'aspect de la partie basse de cette ville. Le quai avait été nivelé et soumis à un alignement régulier dans toute son étendue en 1755. Des maisons nouvelles et d'une grande élégance, qui y avaient été élevées, lui avaient donné une correction irréprochable et qui a été complétée en 1759 par la construction de la belle caserne de cavalerie, sur une façade de 212 mètres. Dans le même temps, la rue de son faubourg de la rive gauche avait été élargie et alignée de manière à en former une avenue qui était déjà du plus bel effet, avant même d'être prolongée jusqu'à la gare

(1) T. I, p. 355.

du chemin de fer, comme elle l'a été de nos jours. La construction de son pont, terminée en 1765, mettait la dernière main à cet ensemble vraiment splendide.

Pendant que ces travaux étaient en plein cours d'exécution, il survint dans cette ville un accident formidable, un coup de foudre sur l'église de Saint-Jean, pendant que toute la population de la paroisse y était rassemblée pour l'office, et dont furent atteintes près de deux cents personnes. Heureusement pour la plupart le mal n'eut pas de suites graves et deux ou trois seulement en moururent. Mais l'effroyable détonation, les nuages de fumée, l'obscurité subite, les cris des blessés, le feu mis à l'église, l'épouvante générale, la confusion qui la suit, le tocsin qui sonne, la ville entière qui accourt avec effroi et précipitation, et les singuliers effets du coup sur des centaines de personnes, tout cela est raconté avec les détails les plus curieux et les plus complets dans une lettre qu'écrivait le lendemain un habitant à un de ses amis d'Auxerre, et qui a été publiée dans le 36me volume du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, p. 10.

Le clocher dont l'architecte Chériau avait surmonté la tour de l'église de Saint-Jean, beaucoup moins grandiose que ceux que nous a légués le XIIIe siècle, mais de forme élégante et gracieuse, périt dans ce triste désastre, et il fallut le reconstruire. Mais, infidèle encore aux traditions du XVIe siècle, le nouvel architecte le réédifia court et trapu. Et cependant, par sa situation au sommet de la ville, l'église de Saint-Jean la couronne si majestueusement, que son second clocher n'est pas encore sans trouver grâce devant des juges tant soit peu accommodants.

CHAPITRE VIII

REVENUS ET DROITS DES COMTES. — PROPRIÉTÉS DE LA VILLE. — JURIDICTIONS DU COMTÉ. — BAILLIAGE. — PRÉVOTÉ. — MAIRIE. — ÉLECTION. — GRENIER A SEL. — JUSTICES SEIGNEURIALES DANS LES BOURGS ET VILLAGES. — CHEVALIERS DE L'ARQUEBUSE.

Dans l'origine, la souveraineté absolue des comtes de Joigny s'étendait sur toutes les parties du comté. Une partie des cantons actuels de Seignelay et de Brienon parait en avoir fait partie, mais en avait été distraite dès les premiers siècles par des concessions de fiefs. Mais depuis, à diverses époques, et successivement, pendant le cours des siècles, elle s'était changée en une simple suzeraineté dans un grand nombre de paroisses, par des aliénations ou des inféodations qu'ils avaient con-

senties ou accordées. A la veille de grandes entreprises, il fallait se procurer immédiatement les ressources nécessaires. L'aliénation des terres en fournissait souvent l'unique moyen. Au retour, il y avait parfois de grands services de guerre à récompenser, des dettes importantes à acquitter. C'est par le don d'un territoire érigé en fief que la rémunération était accordée. Ces fiefs, nobles ou roturiers, étaient toujours soumis à la suzeraineté du comte, c'est-à-dire chargés de l'obligation du service de guerre, lorsqu'il serait requis, et des prestations et redevances stipulées dans les chartes. Mais le comte n'y avait plus que ces seuls droits. De ces fiefs, il en avait été créé bien souvent et bien longtemps, et le nombre en était très considérable, car de ceux dont le souvenir n'était pas perdu, il en existait encore, du temps de Davier, de soixante à quatre-vingt dont il donne l'énumération. C'est ainsi que, dans le siècle dernier, la souveraineté du comte ne s'exerçait plus que sur la ville, et sur les quatre paroisses de Bussy-en-Othe, Brion, Armeau et Villevallier. Sur toutes les autres il n'avait plus que la suzeraineté, et dans la ville et ces quatre villages, sa souveraineté était limitée par les concessions que lui ou ses prédécesseurs avaient accordées aux habitants (1).

Au siècle dernier les revenus du comte consistaient principalement dans le produit des huit mille arpents de ses forêts, et le fermage ou le rendement de quelques centaines d'arpents de terres, prés et vignes. Mais il s'y ajoutait un certain nombre de perceptions seigneuriales. Par sa charte de l'an 1300, il avait affranchi les habitants de Joigny de toutes tailles, corvées, servitudes, dons, demandes, extorsions et subventions. Mais cet affranchissement ne s'appliquait qu'aux contributions à exiger des personnes. Les contributions indirectes, comme octrois, péages, droits sur le commerce et sur l'exercice des fonctions publiques, continuaient à subsister. Il y avait souvent des réclamations sur certains droits allégués, sur certaines perceptions mises en recouvrement, et l'autorité royale était quelquefois appelée à les juger. Elle donnait parfois gain de cause aux habitants, et parfois les condamnait.

(1) Nous donnons dans nos pièces justificatives le texte de la déclaration d'aveu et dénombrement qu'avait faite en 1389, le comte Jean V, au roi, comme son seigneur à raison de son comté de Champagne, de tout ce dont se composait alors le comté de Joigny. On y trouve, outre les dépendances actuelles des cantons de Joigny et d'Aillant, des fiefs d'Esnon, Mont-Saint-Sulpice, Chichy, Cheny, Ormoy, Hauterive, Seignelay, etc., qui prouvent qu'originairement le comté de Joigny s'étendait assez loin de ce côté. Cette pièce est dans les archives, non de la ville, mais du département. (E. 361, liasse.)



C'est ainsi que du temps de Davier le comte était encore en possession :

De menus cens sur les terres et bois accensés en nombre de lieux et à diverses époques, et sur les places et étaux de boucherie. Ces accensements, ou redevances annuelles, stipulés par la concession originaire, étaient devenus, après plusieurs siècles, par la dépréciation successive de l'argent, presque insignifiants; c'étaient, dans la plupart des villages, en moyenne, deux sous par arpent de terre concédé;

Des épaves, successions de bâtards et confiscations;

Des droits de mesurage des blés, jauge des vins, d'aunage des draps, toiles et autres marchandises, droits qui se percevaient sur la marque des mesures.

Ces droits et bien d'autres étaient affermés. Il y avait ainsi :

La ferme des exploits, défenses et amendes des huissiers de la prévôté, du bailliage et de la gruerie;

Celle des greffes de ces juridictions;

Celle de la recette des consignations;

Celle du tabellionage, ou institution des notaires;

Celle du droit de scel aux contrats;

Celle du mesurage public du marché;

Celle de la coutume, ou droit d'octroi, sur toutes les marchandises amenées du dehors au marché;

Celle de la pêche du poisson dans la rivière;

Celle des fours bannaux de la ville;

Celle de la paisson, glandée et herbage dans les bois du seigneur;

Celle de l'herbe, roches, liens, osiers et gevrines le long de la rivière et sur les iles;

Et enfin celle d'un vieux droit, assez singulier, sur les jeux de quilles et de bâtons.

De ces anciens droits, on en paie encore beaucoup, et bien d'autres encore sous diverses formes. Mais on les paie soit au gouvernement, soit à la commune. En est-on plus riche?

Tout cela était affermé, ensemble ou séparément, et produisait en tout environ trois mille francs. J'ai sous les yeux un compte officiel du second semestre de 1764. La recette, en cette partie, est de 2,951 fr. La dépense pour les gages du bailli, du prévôt et du gruyer, et pour la prison et la police, est de 1,678 fr. Reliquat net, 1,273 fr. Maintenant, si on ajoute l'entretien des édifices et les dépenses extraordinaires, on arrivera à équilibrer à peu près exactement la recette et la dépense.

Le seigneur avait en outre le quart des dîmes de vin et blés

prélevées par le prieur sur divers héritages, ce qui lui donnait, pour le tout, environ cinq muids de vin et cinquante francs.

La ville de Joigny possédait 2,220 arpents de bois achetés du comte, tant au commencement du XIVe siècle qu'en l'année 1512, et environ 52 arpents de prés, marais et pâtis. Une forte partie de la coupe annuelle des bois, environ les deux tiers, était autrefois délivrée en nature aux habitants pour leur chauffage; mais, depuis l'an 1686, tout était réservé et vendu pour acquitter les charges de la ville. Elle avait en outre des octrois communaux sur les vins et quelques autres marchandises passant sur ou sous le pont, et sur les vins vendus à la pinte par les cabaretiers de l'intérieur. Le total de ces octrois est porté, dans un budget de l'année 1692, à une somme de 1,770 fr.

Il y avait depuis longtemps un droit de deux francs par muid, perçu par les agents des fermiers du fisc royal, sur les vins passant sur ou sous le pont de Joigny, c'est-à-dire sur les vins de Bourgogne. C'était pour retrouver par là l'équivalent des droits d'Aides, dont la Bourgogne était seule affranchie, quand toutes les autres provinces les supportaient. Ce droit de pont ne produisait pas moins de 300,000 fr. par chaque année. Or, à la suite d'un procès entre le fermier des droits du pont, et des commerçants de l'Auxerrois qui avaient acheté des vins de l'Élection de Joigny pour les conduire à Paris, il fut jugé que tous ces vins étaient passibles de ce droit, comme s'ils eussent passé par le pont. Il en résultait qu'ils payaient deux fois le droit, une fois comme droit d'aides, et une seconde fois comme droit de pont. En dépit de toutes les plaintes, cette jurisprudence fut maintenue, et, grâce à elle, tous les vins de Joigny, quoique expédiés par terre à Paris, étaient soumis au droit de pont, indépendamment du droit d'aides, ou, autrement dit, payaient seuls le double droit. Ce droit avait, selon Davier, ruiné le commerce de Joigny, qui ne consistait qu'au débit de ses vins.

Les juridictions de la ville étaient, dans le siècle dernier, au nombre de cinq :

1° L'Élection, juridiction financière dépendant de la Généralité de Paris, instituée pour la répartition et le recouvrement des impôts royaux, et jugeant toutes les contestations, réclamations ou difficultés qui s'y rapportaient. Son territoire comprenait non-seulement le comté de Joigny, mais au total quatre-vingt-onze paroisses des comtés voisins. Elle tenait deux audiences par semaine, et était composée d'un président, de quatre élus, d'un procureur du roi et d'un greffier.

2° Le Grenier à sel, juridiction royale pour la réception, la déli-

vrance, la consommation et le payement du sel, qui était fourni à tous par le gouvernement, à un très-haut prix, ce qui faisait un impôt si élevé, qu'il fallait toute un branche d'administration pour régir et protéger cette *gabelle*. Le Grenier se composait d'un président, un grenetier, un conseiller, un procureur du roi et un greffier.

Il y avait eu, jusqu'en 1720, une autre juridiction royale, celle de la maréchaussée, qui avait compétence sur les vagabonds et sur tous les crimes et délits commis sur les routes. Elle avait un président, un lieutenant, un exempt, un procureur du roi, un greffier et six archers. Mais l'édit de 1720 l'avait supprimée, et il n'en restait qu'un brigadier et quatre archers, dépendant de la lieutenance de Sens.

3° Le bailliage, tenu par le bailli du comte, qui connaissait de toutes les affaires où le nom ou l'intérêt du seigneur étaient mêlés, et de l'appel de tous les jugements des prévôtés ou justices seigneuriales du comté. De ces prévôtés seigneuriales, il n'y en avait pas moins de quarante-sept dans la châtellenie de Joigny et de vingt-huit dans les deux châtellenies de la Ferté-Loupière et dans celle de Saint-Maurice-Thizouailles. Les appels de ces trois châtellenies allaient d'abord au bailliage établi dans chacune d'elles, et, ensuite, les appels de chacun de ces bailliages venaient au bailliage de Joigny. Pierre Pithou a donné, dans ses *Coustumes du Bailliage de Troyes*, en 1628, d'après un procès-verbal officiel du 24 juillet 1553, les noms de toutes ces prévôtés, et même ceux de tous les hameaux qui en dépendaient. De ces villages un grand nombre a disparu. Et beaucoup de villages ou hameaux existent aujourd'hui, qui n'existaient pas alors ou n'étaient que d'humbles hameaux. C'est ainsi que l'importante commune de Chassy n'était alors qu'un petit hameau, dépendant de la châtellenie de Saint-Maurice-Thizouaille. Le bailli de Joigny tenait en outre chaque année deux assises publiques où devaient comparaître tous les juges et officiers ministériels seigneuriaux, pour entendre les plaintes qui seraient portées contre eux.

4° La prévôté, dont le chef, nommé par le comte, avait dans sa compétence la police de la ville et le jugement de tous les procès entre les habitants de la ville, ou intentés contre eux par un étranger et de tous les délits commis dans la ville et le comté.

Le comté de Joigny était soumis à la coutume de Champagne, sauf les paroisses de la châtellenie de la Ferté-Loupière, qui ne relevaient que de la coutume de Lorris-Montargis. Les appels des jugements du bailliage et de la prévôté étaient cependant, avant l'année 1642, portés tous au bailliage de Troyes. Mais cette année-là

un édit royal avait transporté au bailliage de Montargis la connaissance de tous les appels du bailliage et de la prévôté de Joigny.

5° Le tribunal de la gruerie, tenu par le gruyer ou grayer et son lieutenant, institués par le comte. Il avait la police des bois et forêts, et connaissait, sauf appel à la Table de marbre de Paris, de tous les délits et infractions qui s'y commettaient.

Le gouvernement avait dans chaque généralité un intendant, c'est-à-dire un agent analogue à nos préfets, mais avec une compétence et des attributions beaucoup plus restreintes. Chaque Élection avait un substitut de l'intendant, sous le titre de subdélégué. Joigny avait un subdélégué de l'intendance de Paris.

Avant le XVI[e] siècle et probablement depuis la charte de 1300, les habitants avaient des échevins. Depuis la fin du XVI[e] siècle, la ville nommait par élection un maire et deux échevins pour administrer ses intérêts, mais sans pouvoir s'immiscer dans la police, qui n'appartenait qu'au bailli. Cet usage ou ce droit avait été contracté à la fin du XVII[e] siècle par les édits de Louis XIV, qui n'accordaient ces titres qu'à ceux qui les achetaient et en payaient le prix au trésor royal selon le chiffre réglé par l'édit. Mais le droit d'élection avait été restitué aux villes, après lui, par un édit de l'année 1717, et leur avait de nouveau été enlevé par un autre édit de 1722. Mais, sauf deux ou trois charges qui avaient trouvé des acheteurs, elles étaient toutes données à l'élection.

La ville, pendant de longues années, avait aussi élu des capitaines de quartier pour commander la milice. Mais cette élection était tombée en désuétude, et le titre de capitaines était resté seulement à deux bourgeois qui l'avaient acheté.

Enfin la bourgeoisie avait, depuis l'année 1578, une institution du *jeu de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse*, qui lui avait été accordée par le roi Henri III et confirmée par le roi Henri IV en 1595. Les trois jeux avaient subsisté simultanément, tant que l'arc et l'arbalète étaient restés en usage. Mais, depuis leur disparition, les trois compagnies s'étaient réunies pour ne former qu'un corps, sous le titre de Chevaliers de l'arquebuse. Ils avaient, dans le faubourg-lez-Ponts, une butte, un grand bâtiment et plusieurs avenues d'arbres, avec un *placard* au milieu de la principale allée pour le *tirage*, et ils y avaient ajouté en 1717 un pavillon du côté du couchant. La compagnie avait ses statuts, homologués en 1701 par le bailliage de Montargis, et une devise tant soit peu outrecuidante : *Recreat et terret*. En tête des statuts elle avait écrit les vers ou prose cadencée suivants, qui n'étaient pas moins ambitieux, et que nous a conservés le recueil de Davier :

Huc
Acies fortium, mens
Quos una, sub uno duce, regit
Lœta convenit
Horum
Dei que, Regisque
Altis timor mentibus obsidet
Ulli nec lœdunt os,
His
Lœtos interdum preducere dies,
Epuresque curis animos solvere
Cura est.
Hic
Cum terrifico fragore
Ora centum ferrea,
Mortiferos licet eructent ignes,
Vultus, animosque profundunt gaudio,
Dumque flammis excussum sulphureis
Velocius icto fulmineo plumbum
Attingit metam.
Hinc gloria, decor et bravium.

La compagnie avait un capitaine, un lieutenant, un enseigne, un commissaire, deux sergents, un trésorier, un secrétaire et quatre conseillers. C'était un assez grand luxe d'état-major.

La ville avait un autre luxe. C'est celui d'armoiries, qu'elle s'était elle-même créées dans le XVIIe siècle. On ne sait pas précisément en quelle année, ni sous quel maire. Son auteur est également inconnu. Mais il était peu expert dans la science du blason, car il avait enfreint l'une de ses principales règles, qui interdisait de mettre émaux sur émaux et couleur sur couleur. Les comtes n'avaient jamais eu d'autre écusson que celui de leurs familles, et qui variait à chaque changement de dynastie. Quoiqu'il en soit, les armoiries de la ville étaient d'ARGENT, *la ville en perspective, vue du côté du sud-ouest, l'hôtel-de-ville girouetté, les églises, le château et les bâtiments ajourés de même, essorés de gueules, la porte ouverte, les tours ajourées, maçonnées de sable, et, sur l'ouverture de la porte, un maillet d'or, le manche en haut. Deux aigles d'argent pour supports.*

On avait évidemment voulu consacrer par le maillet le grand souvenir de l'année 1420 et le surnom que les habitants en avaient gardé. Mais la composition de l'écusson, où les couleurs se surchargeaient, n'en était pas moins une hérésie héraldique.

Philippe Delon, qui au commencement du XVIIe siècle était prévot de Joigny, a laissé nne courte chronique latine des comtes de cette ville, qui va jusqu'à l'année 1602, et que nous avons donnée dans le tome 34 du *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*.

En 1732, Davier a écrit, sous le titre d'*Histoire de Joigny*, un tableau des institutions que possédaient cette ville, et il a transcrit, avec quelques rectifications, la brève chronique de Delon.

Un peu plus tard, les Bénédictins ont publié dans leur savant livre de l'*Art de vérifier les Dates*, une notice sur les comtes de Joigny qui est à peu près celle de Davier.

L'Almanach de Sens de 1783 a donné cette notice, qu'il a mêlée de quelques erreurs.

Enfin en 1837, Pérille-Courcelles a publié dans l'*Annuaire de l'Yonne* un court travail qui ne faisait guère que reproduire celui-là et celui de Davier; et si M. l'abbé Carlier, en 1860, y a ajouté, dans sa notice sur les comtes, ce n'est guère qu'en ce qui concerne les mérites de la comtesse Jeanne et ses bienfaisantes créations.

Victor Petit, en donnant dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1860 une description étendue et savante de cette ville, disait en finissant :

« Nous terminerons ici la description de Joigny, en souhaitant que « notre modeste travail puisse enfin décider les Joviniens à écrire et « publier les annales historiques de leur vieille cité. Si ce livre eût été « fait, nous l'aurions consulté avec fruit, et nous ne doutons pas que « l'œuvre commencée par Davier, continuée en partie par Pérille-Courcelle, n'eût reçu un accueil favorable, non seulement à Joigny, mais « encore dans tout autre département. »

Aucun habitant de Joigny n'ayant pris la parole pour répondre à cette invitation, nous nous sommes décidé à le suppléer.

Nous avions trouvé, d'ailleurs, dans un livre d'un homme éminent, que l'arrondissement de Joigny avait choisi pour député, un rappel à l'étude et à l'amour du pays, dans des termes, à la vérité, d'une sévérité un peu brutale, mais que, pourtant, nous nous aventurerons à transcrire textuellement :

« Vivre sur la terre qui nous a vus naître, sans s'inquiéter ni de ce qui « nous a précédés, ni de ce qui doit nous suivre, c'est vivre en brutes, « c'est dormir du sommeil du bœuf. D'ailleurs, plus on étudie son pays, « plus on l'aime.

(De Cormenin, *Entretiens du Village*, XXXVI).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(*Trésor des Chartes*, t. VI.)

I

20 janvier 1300.

Philippus Dei gratiâ francorum rex, notum facimus universis, tam præsentibus quam futuris, has infrascriptas litteras vidisse, formam quæ sequitur continentes.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, nous Jean

Cuens de Joigny et Agnès de Brienne sa femme, contesse du dit lieu, salut. Sachent tuit que nous entendons et regardons la courtoisie, la bonté et les agréables services que nous ont fait bénignement et volontier à nous et à nos antécesseurs, nos hommes et nos bourgois de Joigny et de notre justice de Joigny et leurs antécesseurs ; en récompensation des choses dessus dites, pour le remède des ames de nous et de nos antécesseurs, en faveur de franchise, et pour 4,000 livres de tournois petits que nous pour ce avons reçus des dits hommes et bourgois, franchissons, délivrons et quittons pour nous et nos successeurs à toujours, sans espérance de rappeller, et a perpétuité, tous les dits hommes et bourgois, hommes et femmes, nés et à naître et tous ceux qui de eux et de leurs hoirs ysteront et descendront à perpétuité, hommes et femmes, de toutes tailles, servages et servitudes que nous et nos successeurs avons et puissions et deussions avoir des dits hommes et bourgois, et en leurs hoirs dessus dits, et leur donnons et octoyons vray entérine et perpétuel franchise en la forme et manière ci-après escrites.

(1). C'est a scavoir que nous pour nous et pour nos successeurs voulons et octroyons qui il et tous li homme et toutes les fames quelques que il soient qui demeurent en la ville de Joigny et en la Justice de la ville et qui donesravant y demeureront et venir demourer voudront, y demeurent et puissent et doient demorer franchement et comme franches personnes, quittes et délivrés de toute servitude, de taille, de corvée, de don, de demande, de toute extorsion et de subvention, pour douze deniers Parisis de Bourgeoisie, lesquiex chacunes personnes cheix d'ostel, c'est à scavoir li homs tenans hostel, mariez ou non mariez, et chacune femme non mariée, tenant hostel, se sont et seront tenus comme notre franc bourgeois payer à nous et à nos successeurs, ou à notre commandement, en notre châtel de Joigny, chacun an, le dimanche après la seste a St..... en nom et pour raison de droite franche bourgeoisie, tant comme ils demorront en ladite ville de Joigny et en la Justice d'icelle ; et quand ils voudront, ils s'en pourront repartir franchement, sans reclaim et sans suite de Seigneur et revenir quand il leur plaira franchement et demeurer ès lieux dits, par les douze deniers payans, soient Clers soient Lais ; et tant comme il demouront hors desdits lieux, ils ne seront pas tenus à payer ladite Bourgeoisie.

(2). Derechef que nul desdits Bourgeois ne puissent estre mis en prison pour mesprison que il fasse, puisque il se puisse hostager, se n'est pour cas de crime pris en présent, ou pour soupçon notoire.

(3). Derechief que nus ne puisse arrester ne les meubles ne les chatiex desdits Bourgeois, se n'est pour leur propre dette connue ou privée, ou par amende playée ou commune, ou pour pleigne, ou par obligation se ilz s'estoient obligiez.

(4). Derechief que l'on ne puisse ajourner lesdits Bourgeois hors de la

justice, ne mener en ost ne chevauchiée hors de la comté de Joigny, se n'est pour le fait du Souverain ou que le Cuens de Joigny y fut en sa personne, et que li dis Bourgeois y puissent pour euz mettre personnes souffisans, se il leur plait.

(5). Derechief que l'on ne puisse adjourner lesdits Bourgeois à journée qui ne fait hors de huitaine, et que il puisse avoir trois contremans par loyal essoigne, se n'est par fait de cors ou par personne étrange.

(6). Derechief que le Bailly et le Prevost de Joigny seront tenus à faire serment en la présence desdits Bourgeois, se ils veulent estre, de garder les franchises de la ville; c'est à scavoir, li Bailly dedans le mois et le Prevost dedans la quinzaine que ils entreront en service, et seront requis par les Bourgeois souffisamment.

(7). Derechief que li Bourgeois puissent elire Sergens et présenter au Prevost à garder les bien et a guetier de nuit; et que nul desdits Bourgeois ne soit contraint à faire guet; et que ils puissent mettre pour eux autre, se il leur plaist; et que il ne seront tenus à gueter de la nuit, fors que tant comme li diz Prevost ou son lieutenant guetera.

(8). Derechief se il avenoit que aucun desdits Bourgeois appelait l'autre par devant nous, le Bailly ou le Prevost ou nos autres gens, et tandit son gage; et puis le gaje tendu; les parties sans aller avant, voulsisent accorder ensemble, ils le peuvent et pouront faire sans danger de justice et sans faire amende en cas de querelle.

(9). Derechief que li diz Bourgeois puissent bléer et desbléer leurs héritages toutes fois qu'il leur plaira, se il n'estoit que 12 des plus souffisans Bourgois de la ville requerissent que l'en y fist arrest pour le commun profit, jusqu'à certain tems.

(10). Derechief que l'eschoiete desdits Bourgois puisse venir franchement à ceux de qui echoiet pouroit venir à eux franchement.

(11). Item. Que interruption qui soit fait de partie à autre ne tourne à préjudice as convenances et as franchises dessus dites.

(12). Derechief que nous et notre hoir, et cil qui cause aront de nous, soient tenus à faire serment auxdits Bourgois de garder les franchises dessus dites, toutesfois qu'ils voudront à terre venir, et il en feront requis de par lesdits Bourgois; et li dis Bourgois seront tenus aussy à faire serment à nous et a nos hoirs, de garder nos corps et notre honneur toutes fois que ils voudront avoir le serment du Comte.

(13). Laquelle franchise et lesquex convenances dessus dites si comme elles sont dessus expresses toutes et chacunes nous promettons pour nos et pour nos hoirs aux dits Bourgois pour eux et pour leurs hoirs par solemnelle promesse et par notre loyal créant, tenir, garder, faire et accomplir et encontre non venir, et garantir et defendre ladite franchise asdits hommes et fames, à leurs hoirs, à perpétuité, contre tous et envers tous, sans nulle exception, et especialement a eux garentir et delivrer de



toute servitude et de toutes tailles envers nos dames Madame Isabeau de Mello et Marie de Marreuil, comtesse de Joigny, et quant as choses dessus dites toutes et chacunes tenir, faire accomplir et fermement garder nous obligeons asdits bourgois, nous, nos hoirs, nos biens et les biens de nos hoirs, meubles et non meubles, presens et à venir, renonçant en ce fait pour nous, pour nos hoirs et pour nos successeurs, déception, de circonvention et de révocation quelconque et espécialement à ce que nous ou notre hoir ne puissions dire que nous soyons de ceus en ce fait outre la moitié du droit, à tous us et à tous autre coutumes de païs et de lieux, à tout droit canon et citoyen, et à toutes exception, barres et autres choses, que pouroient estre dites ou obiées contre ces présentes lettres, en contre ce fait ou témoignage ; et en perpétuelle mémoire desquelles choses nous avons snelle de nos sceaux ces présentes lettres données à Joigny en l'an de grace 1003, le 1er du mois de septembre.

Nos autem pro Nobis et charissimâ conforte nostrâ, J. Dei gratiâ Francorum regexa, promissa omnia et singula, prout superius sunt expressa, rata et grata habentes cadem volumus, laudamus, et tenæ præsentium confirmmus, salvo in aliis jure nostro dotalitio et jure Isabelle de Meloto, prædicte Comitissœ Joigniaci, et Dominæ de Montpensier, ac jure qualibet alïeno Quod ut ratum et s'abile perseveret, præsentes Litteras sigilli nostri fecimus appensione muniri.

Nos autem Joanna, Dei gratiâ Franciæ et Navarræ Regina, Campanie Briceque comitissa, Palatina, præmissa omnia et singula, quantum in Nobis est, rata et grata habentes, cadem volumus, concedimus, laudamus, ac etiam approbamus; et ad majorem prædictorum roboris firmitatem, sigillum nostrum præsentibus, una cum sigillo prædicti Domini nostri Regis, duximus apponendum.

Actum Parisiis, anno Incarnationis Dominicæ 1300 mense januario.

—

II

Abrégé de l'Extrait fait en la Chambre des comptes de la liasse des adveus et denombremens en roulleaux estant ez armoires de la Chambre d'Anjou, ainsi qu'il en suit. 1389. — Cotte xv, L. xxv.

A touls ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront, Jean de Noyers, conte de Joigny, salut scavoir tint que je tiens et adveus à tenir du Roy, mon très redouté et souverain seigneur, à cause de son conté de Champaigne en fiefs et du ressort de Troye en fief et en hommage nu a nu, les choses cy dessous esclaircies esquelles ma tres chère dame et mère, madame de Ventadou, contesse du dit Joigny, prend et livre la moitié par indivis a cause de son douaire, cest ascavoir la conté du dit Joigny, ensemble ses drois et appartenances qui s'ensuyvent, premierement le chastel, ville, chastellenie et ressort du dit Joigny. Item les menus cens,

recens chacun an le jor de la Sainte Croix en septembre sur la chaucié de dit Joigny quy peuvent valloir de rente par an environ soixante dix solz. Item les menus cens...... neuf solz, les accruës de dessous Joigny la Ville cents solz a payer a la Chandeleur et les nouvelles accruës devant le moustier d'Epineau.... les fours banneaux de Joigny... la prevôsté du dit Joigny... le payage par terre du dit Joigny... le payage par eau 70 livres, les bourgeoisies que l'on dit de Chany, chaque bourgeois doit par an six parisis.. les bourgeoisies communes, chaque bourgeois doit douze parisis... les bourgeoisies de Necle, les bourgeoisies de Seppeaux, les bourgeoisies des Pontous chacun six parisis.... la riviere bannal du dit Joigny, 80 livres... le sault dessous le pont de Joigny, 60 solz. . le sault dit de Grochi, 5 solz... le saulcy dit du Couvent, 100 solz. Item la quinière dit Verger Martin, 25 solz... la tuilerie de Joigny... la grange du Vau Faventin... le tabbellionage, 80 livres. Item, item, item prez, item vigne, 8 arpents. Item le quart des grands dixmes de vin partant avec le Prieur d'illec, environ dix quëues de vin. Item le quart des grans dixmes de bled par tiers froment, orge et avoine. Item une pièce de bois d'environ deux cents et cinquante arpens, lieu dit Quattre Bœufs, tenant aux usages de Joigny d'une part et au bois du seigneur de Brion d'autre part. Item une autre pièce de bois dite Costehaye d'environ deux cents cinquante arpens tenant aux bois de Palleteau et de Chauvigny. Item le bois dit Bourbon d'environ soixante dix arpens tenant au bois dit du Chalinge et au bois des Religieux des Challies. Item un bois d'environ quarante cinq arpens appellé les Places aquot tenant au bois des Religieux de Vauprofonde et des Challies. Item le bois dit la Touche d'environ cent arpens tenant a la forest Jurré et a l'usage du dit Joigny. Item ez bois dit Valavault et Vaulguillon d'environ deux cens arpens tenant aux bois de l'hospital nouvel de Joigny et garenne de lierres et connins, en tout les dits bois dessus dits et vingt toises par dehors, ensemble la rechace aux chans à vignes outre icelles vingt toises. Item la ville de Buissy-en-Othe et les appartenances lesquelles s'ensuyvent : premierement la maison, ensemble les vergiers, courtils, jardins et toutes les autres appartenances. Item tous mes hommes et femmes que j'ay dans ma dite ville qui sont taillables et exploitables une fois l'an et non mainmortables et peux valloir la taille d'iceux environ douze livres. Item la prevosté du dit Bussy qui peut valloir par an environ huict livres. Item les censives du dit Bussy deües chacun an le jour de Saint Remy et peut valloir de rente par an environ trois solz et portent lods et ventes. Item les coustumes de Buissy receües chacun an le lendemain de Noël qui valent de rente par an environ trois bichets orge dix deniers maille de juixance et comportent ventes. Item les prestaiges deües chacun an de rente rabattu trente deux bichets que le curé y prend chacun an pour cause de la chapelle fondée en ma dite maison de Buissy, environ douze bichets de froment. Item Jean le Herraust, autrement dit le Begue, me doit cinq solz chacun an de rente le jour de la Saint Remy sur une piece de terre séant en Beauvoirs tenant a la terre Huguenin Vié d'une part et au chemin d'autre, portent lots et ventes. Item une piece de terre contenant environ deux arpents séant au lieu que

lez dit Chanteloup qui peut valloir de rente par an environ deux bichets avaine. Item nne pièce de bois appellée les petites hayes tenant aux grandes hayes dessus Buissy d'une part et a l'usage de Saint Julien d'autre part contenant environ quattre vingts et dix arpents. Item une pièce de bois contenant environ sept arpents au lieu que ley dit ou Plessier de Vaux tenant aux champs de toute part. Item une autre piece de bois au lieu dit le grand Mont Jublain dessus Bussy contenant environ soixante et dix arpents tenant aux bois des religieux de Pontigny d'une part et aux usages de Saint-Julien d'autre part. Item la moitié des grandes hayes dessus Bussy partant par moitié a l'Abbesse de Saint Julien d'Auxerre et contient la dite pièce de bois en tout environ deux cents arpents, ainsy monte ma part environ cent arpents. Item la quart partie des bois que ley dit des bois de Saint Julien partant a la dessus dite Abbesse, osté la seizieme partie que le seigneur de Brion prend sur la dite piece qui contient en tout mil et cinq cents arpents, ainsy monte ma part d'icelle piece de bois environ trois cents et soixante arpents de bois. Item les usages que ley dit les usages Sainct Julien, esquels usages sont usagiers les habitans de Brion, Bussy et Migenne, et sont en garde et justice de moy et de la dite abbesse de Saint Julien d'Auxerre, et la haulte justice est a moy seul et pour le tout et se garde par la manière qui s'ensuyt, cest à scavoir que se mes forestiers et li forestiers d'icelle Abbesse prennent un pan ou forfait ensemble, il se part parmy entre moy et icelle Abbesse et se mes sergens prend aucun pan et forfait es dits bois seul, le dit pan et forfait sera mien seulement, et semblablement se le sergent de la dite abbesse fait prise seul elle sera a la dite abbesse, ne ses gens chasser es dits usages ne ez forestz devant dites, car la garenne est a moy seul et pour le tout et ne peuvent li sergens d'icelle abbesse porter parmy les dessus dits usages et forestz arc ne scette. Item la garenne pour toutes manières de bestes par tous les bois dessus dits et la justice grande et petite par tous les bois qui sont dez le bois que ley dit les bois le Roy, jusqu'au moulin de Dilon, et dez le dit moulin jusqu'au bois de l'archevesque de Sens que ley dit le bois de la Courbespine. Item les forestages que me doivent tous les ans une fois, a quelque jour que leur fait ascavoir, les habitans de Brion qui ne sont hommes des seigneurs d'illec pour cause des usages qui peuvent valloir de rente chacun an environ trois septiers froment. Item les forestages que me doivent chacun an les habitans de Sainct Sidreine et de la cour. Item la ville finage et appartenances de Seney, etc. Item en la ville de la Duz, etc. Item en la ville d'Aillant, etc. Item en la ville d'Ormeau, etc. Item les usages du dit Joigny ou il y a environ mil cinq cents arpents de bois et en doit chacun qui se marie au dit lieu de Joigny trois solz tournois a payer une fois se il n'est clerc, etc. Item en la ville de Saint Albin Chasteau Neuf, etc. Item le fié que tient de moy Pierre de Dicy, seigneur de Chamvres et de Paroy lez Joigny, etc. Item en la partie que il y a en la ville de Paaize, etc. Item une piece de pré seant ez prés de Cezy, etc. Item le fié que Philippe sire de Lignieres vouloit tenir de moy a cause de mon chastel de Joigny et a present le tient Henry Chancy escuyer, c'est a scavoir la chastellenie de Maalay le Roy, ensemble toutes

les rentes et revenus appartenant à la dite chastellenie, c'est a scavoir la justice et seigneurie haulte et moyenne et basse en la dite ville de Maalay et des autres villes et lieux appartenant a la dite chastellenie et le tabellionage de la Prevosté d'icelle chastellenie vallent par an environ vingt livres parisis. Item une redevance appellée les corvées deüe chacun an au dit Maalay le Roy le jour de la Sainct Remy qui vault environ demy muyd de froment et demy muyd de seigle et demy muyd d'avoine et trente sols parisis. Item le grand plaid de Maalay deu environ Noel qui vault soixante solz parisis ; sur quoy en avant que rien en soit payé a douze personnes qui doivent la dite somme un denier et leur doit ley a chacun demie poulle, porc et potage, vingt (*sic*) et pain. Item une redevance appellée le coches deüe en mars à Theil, à Foussemore et à Vaulmour, qui vault environ soixante et dix solz tournois et deux septiers d'avoine. Item le Giste de Pont sur Vanne deu chacun an a la Saint Remy qui vault environ trois solz tournois et trois septiers d'avoine. Item dix solz parisis quattre septiers d'avoine et quatre gelines que doivent chacun an les hospitaliers de Serisiers a cause de leur moulin de Foussemore lendemain de Noël. Item certaines personnes qui doivent chacun an une pogoise le jour de la Saint-Audry qui vault environ trois solz parisis, et au cas qu'ils ne payent au dit jour, sont à soixante solz d'amende. Item le paage de la dite terre qui vault environ soixante solz parisis par an. Item environ deux solz parisis par an de cens portant vin et vente deu le jour de la Saint-Audry. Item les rivières c'est ascavoir la rivière de Maalay qui vault par an environ soixante solz parisis, la rivière sous pont neuf qui vault par an environ cent solz parisis. Item la bourgeoisie de la dite terre deüe à la Saint-Rémy qui vallent par an environ quatre livres tournois. Item le petit praie de Maalay et les vignaux deus lendemain de Noel tant en pain comme en argent environ dix solz tournois, deux bichets froment, sept bichets d'avoine et quatre gelines. Item les peages et les terrages de Vaumor et Malay. Item les masures de Malay-le-Roy deues en mars valent environ deux muids d'avoine. Item le Boisson de Vaumor, tous les bois de la haye d'Arces et de la Cotinee, et tous les bois dissus Ermeau appellés Palleteau, et en tous les dits bois comme est dit cy dessus. Item a la Trelerie etc. Item a Senen etc. Item a Villiers sur Tholon etc. Item a la Ferté etc. Item la terre de Seignein etc. Item sensuyvent les fiefs de la dite Chastellenie etc. A Chevillon et a Satnt-Romain. Item le fief Philbert de Bretigny séant a Grand champ etc. a le Ferté etc. a Poilly etc. a Saint Martin etc. a Saint Albin etc. a Chanvallon, a Senen, a Migy, a Senen, a Seppeaux, a Poilly, a Migno et Béon, a Villiers, a Preux, a la Celle, aux Voues etc. Item la terre du Paage etc. Item a Sarmaise etc. Saint Morice Tiraille etc. Item a Aicamp etc. a Viez champ etc. a Blery etc. a Chanlay, a Longueroy etc. a Prexi la Ville etc. a Guarechy etc. Villenay, Mont Saint Sulpice, Hauterive, Ormoy, au Fraine, Remissy, Ruissey, Chichy, Laçon, Saint Cidroine, Cheny, Restroty, Milly, Espineau, l'Isle du Corgnot, Branche, Mirelon etc. Chemineau, Migenne, la vallée de Vauretault, Loose, Chanlay, Milly etc. Item messire Hugue Dautry chevallier tient de moyen fief la justice et seigneurie grande et petite de toute la ville et appartenances de Brion

excepté la terre que len ait du commun. Item les hommes et femmes que lez dit de icelle, lesquels sont taillables et peuvent bien valloir les tailles diceux environ vingt livres par an. Item le froment que les hommes et femmes devant dits doivent de redte chacun an qui monte environ trois sectiers. Item la motte du dit Brion si comme les terrains remportent tout environ. Item les cens que lez dits de icelle recens chacun an au dit Biron le dimanche après la saint Remy portant vins et ventes et peuvent valloir chacun an environ trois solz tournois. Item les ceus de l'Espoisse portants vins et ventes, etc. et peuvent valloir dix deniers. Item les ceus receus a Biron le lendemain de Noel, etc. Item environ trois bichets d'orge, quatre bichets avoine et environ huict deniers de coustume receus chacun an a Buixi en Othe le jour des Etraines. Item le seizième en toutes les forests et usages que len dit de Saint Julien d'Auxerre et en tous les proffits et emoluments qui en peuvent issir partant a nous et a l'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre. Item la moitié du bois que len dit la mène sain et saule, et contient toute la piece environ quinze arpens. Item le bois de la Touche contenant environ quarante et cinq arpens et tient aux Coppées frère. Item le bois que len dit la petite Touche contenant environ trente arpents a l'arpent le Roy et tient à la forest jurée et aux usages de Joigny. Item le bois que len dit de Ruche chien contenant quatre-vingts arpents à l'arpent du Roy tient aux bois Erard de Vulpilliers. Item le bois que len dit les petits Poinnerreaux contenant environ soixante arpents à l'arpent du Roy et tient au grand Poinnerreaux. Item les bois que len dit la forrest Harents contenant environ cent arpents a l'arpent du Roi tenant aux bois de Diloz d'une part et aux bois de Bailly d'autre. Item justice et seigneurie ez bois dessus dits. Item les bichets de froment que li donnent chacun an les hommes et femmes pour cause de l'usage et monte par an environ douze bichets. Item de plusieurs hommes et femmes venus a resseance en la ville de Brion desquels les tailles peuvent valoir environ quarante solz par an et environ six bichets de froment pour causes des dits usages. Item est tenu du dit messire Hugue Dantry seigneur de Brion en fié et il le tient de moy, c'est a scavoir etc. et est assis le dit fié entre Dimon et Villeneuve-le-Roi. Item monsieur Dreue de Mello chevalier tient de moy en fié a Biron et es appartenances les bichets de froment que li homme lige que il y a à Biron li doivent a cause des usages, et montent enciron trois bichets de froment Item le cinquième des bichets que li hommes que len dit du commun doivent pour les dits usages qui montent environ trois bichets. Item est tenu du dit chevalier, qui le tient de moy en fié pour les bichets que li hommes de Biron que len dit du commun li doivent pour telle portion comme il y a pour les ueages du dit Brion qui peuvent bien valloir quatre bichets de froment. Item a Loose Jeuu de Loose etc. Item au Charmoy etc. Item a Noé Courtin etc. Item au Groselier. Item a Courberie. Item a Les Choires. Item a Espineau, Branche. Item un bichet avoine, une geline et deux deniers de singance au finage de Geurie etc. Item au finage de Loose etc. Item au Beignon et a Panpelle au finage de Joigny etc. Item a Espineau. Item a Chanvres. Item le quart de l'Isle de Béon. Item en la ville de

Béon etc. Item en la ville de Monthelon etc. environ neuf vingt biohets avoine et environ vingt solz de singance etc. Item le seigneur de Garchy tient de moyen fief la fort maison de Garchy etc. Item a Fontenille. Item l'usage des bois Saint-Julien ou cil de Brion et de Bussy usent, pour user en toute la ville de Garchy et ez appartenances dicelle etc, Item messire Guy de Chanlay chevallier tient de moy tous les bourgeois estant en la ville de Chanlay que len appelle le bourgeois de icelle etc. Item les forestages et suigances diceux qui ez villes dessus nommées sont deues. Item sont usage ez usages de Saint-Julien et de Brion et souloient valloir ces choses environ trente livres. Item ez bois de Chaillian Soillier de Buissy a Muilly ou Nuilly, a Corchebernard. Item la Ferté-Loupière etc. a Emeau. Item seigneur de Migenne tient de moy en fié une malson a atout les pourpris et environ trois arpents de vigne derrière la dite maison et peut bien valloir par an quattre livres. Item les ceus de la ville du dit Migenne que en doit à la Sainte Croix en septembre, qui peuvent bien valoir huict solz dix deniers portant vins et vente. Item à Buissy-en-Othe les ceus qui valent par an environ quinze deniers portant vins et ventes. Item les hommes et femmes de la ville de Migenne et des forains qui payent tailles et souloit bien valloir environ soixante livres. Item terres gaignables environ dix huict arpents qui peuvent bien valloir environ six septiers avoine. Item deux arpents et demy de pré qui peuvent bien valloir six livres. Item la rivière et port de Cheny qui vallent par an environ huict livres. Item les bichets deus parmy la ville de Migenne qui souloient ualloir environ cent bichets de froment. Item les tierces d'icelle ville de Migenne qui soulent naloir par an environ douze sextiers avoine. Item les coustumes de Noel qui vallent environ six bichets avoine et trois solz de singance et portent vin et vente. Item les tierces de Buissy qui peuvent valloir par an environ trois septiers avoine portant vins et ventes. Item moitié des deniers de la Chandelle qui vallent environ deux solz et le quart des mortes mains aux personnes qui sont de la condition de la dite Chandelle. Item un estang contenant environ vingt arpents d'eau. Item le moulin dessous lestang qui peut bien valloir par an a la part du dessus dit seigneur environ huict sextiers de bled. Item en tous les lieux dessus dits justice haulte moyenne et basse. Item messire Ithier de Loose chevallier et Jacques de Loose escuyer frères tiennent de mon fief, que souloit tenir les hoirs feu Guyot des Voues, c'est a scavoir la maison et les vergers des Voues contenant environ deux arpents etc. Item messire Simon de Grachy chevallier, sire d'Esnon a cause de sa femme tient de moy en fié la maison d'Esnon ensemble les fossez d'environ la dite maison. Item la cave et les treilles etc. Item un saunoé que l'en appelle le gué aux chevaux tenant à icelle cave etc. Item environ un quartier de vigne que saulcy etc. Item un quartier de vigne ensemble les hayes qui la cloent tenant a la dite cave etc. Item un quartier et demy de vigne que vergier ensemble le Bussy etc. allant au Moustier et est dedans la closture du jardin. Item un quartier et demy de courtil etc., tenant à la terre au curé d'Esnon. Item un demy arpent de courtil et dedans a une maison et les hayes qui la cloent tenant à feu Henry le conte. Item le gaignage Vaule-

bert de quatre vingts dix arpents en une pièce empres la ciminière etc. Item une pièce de terre devant la dite ciminière que l'en appelle le champ de la Croix d'un arpent et demy. Item demy quartier de terre eu dessus de la cave. Item une pièce de vigne empres la ferrière Droet demy arpent. Item une vigne appellée l'arpent. Item un quartier de vigne tenant à la dite vigne. Item la grand vigne d'environ un arpent. Item un quartier de saulcy tenant a mesme lieu, et a un grand biez plein deauc que len appelle lestang derrière la ville. Item le dit biez une vigne dite le quartier au Puillat. Item la douzième partie de la vigne dite Riffart d'un arpent au curé. Item demy arpent de vigne dit les Plantes. Item un quartier de vigne tenant a la plante du dit seigneur d'Esnon. Item en ce mesme lieu un quartier de vigne les hayes et les fossez qui la cloent. Item demy arpent de hasserois et espines au lieu dii la neufve comminière par devers le molin d'Esnon. Item un arpent de préz emprès le moulin et de la rivière d'Armençon. Item toutes les saules qui sont sur le biez devers Migenne. Item environ neuf arpents de terre séant sur le finage de Migenne appelle les hastes c'est à scavoir toute la longue roye. Item environ quattre arpents de terre au finage de Migenne· dessus les perrières de Chaumençon. Item un pré de demy arpent au finage de Migenne empres les partis dit le marois d'Esnon. Item un arpent et demy de pré lieu dit les Noes au finage de Migenne, Item un demy arpent de pré en mesme lieu tenant au cure d'Esnon. Item un pré de trois quartiers dessus le ru derrière la ville etc. Item demy quartier de vigne tenant à la grande vigne. Item demy arpent de vigne tenant au chemin de Brienon a Joigny. Item la moitié de la plante de deux arpents. Quattre arpents de terre qui fure Jean Vié et Jean Beroille. Item etc. sunt paaticulœ terrœ quastœdet scribere. Item un quartier de terre seant à la haste, tenant au curé d'Esnon, etc. Item la maison et pourpris qui fut Perrin Giele, estoient et sont en heus au dit seiqueur d'Esnon a cause de main-morte et estoit des censives et coustumes du dit fié, et les a mis et sont en son domaine, et de tout croist le domaine de son fié et appetissent ses censives et coustumes. Item les hommes et femmes d'Esnon et des appartenances en quelque lieu et en quelque ville qu'ils soient et demorent, et vallent bien les tailles par an trente-cinq livres. Item la morte main diceux. Item la justice et seigneurie d'Esnon haulte moyenne et basse si comme elle se porte en long et en large dez la justice de Buxi en Othe et celle de Migenne dune part en allant jusqu'à la justice de Paroy en Othe et de Bleigny et celle de Premartin d'autre part. Item tous les bois de Montsegon en tressous et en justice c'est a scavoir la mottié des dits bois et la moitié du tiers en justice grand et petite et le demourant estant en la justice de larchevesque de Sens, exquels li habitants de Paroy et dEsnon ont usage par trois deniers de prestage payant chacun leu lendemain de Noel, et vault bien le prestage de rente chacun an environ six solz. Item la garenne des Conmins estant et appartenant en la dite ville d'Esnon qui peut bien valloir chacun an environ soixante solz. Item le four bannal en la dite ville d'Esnon d'environ deux muyds davoine. Item environ deux solz parisis de menus ceus portans vins et ventes receus chacun an le jour de la

saint Remy. Item environ quattre solz six deniers de menus cens portans vins et ventes receues chacun an à Esnon le dimanche après la saint Remy sur laquelle censive le prieur de Chanvalon a dix neuf deniers et le tiers des vins et ventes toutes fois qu'elles y adviennent. Item environ soixante quatorze solz de menus ceus portans vins et ventes receus chacun an a Esnon lendemain de Noel. Item environ trois septiers davoine de coustume portans vins et ventes receus chacun an le dit lendemain de Noel. Item environ dix solz six deniers de menus cens portans vins et ventes receus chacun an en la ville de Bleigny empres Brienon lendemain de Noel. Item en la ville de Migenne et finage dicelle environ deux arpents et demy de pré dit le pré Penault, en laquelle pièce Marie, fille de Jean Savieres, a la cinquième partie par indivis. Item au dit Migenne un demy quartier de pré empres le chemin qui va de Migenne à Cheny. Item quattre arpents et demy de terre tenant au dit chemin. Item au dit Migenne un arpent de terre devant la maison feu Estienne le Mire. Item une pièce de terre et corvées au finage de Migenne par devers Brion, d'un quartier. Item en la ville de Buxi en Othe six bichets de tramois dorge un bichet et demy davoine et huict deniers de singance de coustume receus au dit Buxi le lendemain de Noel. Item les tierces que il y a en la dite ville et finage de Buxi qui peut valloir par an environ huict septiers davoine. Item la moitié des grands dixmes de la dite ville de Buxi qui partent a moy, et peut valloir par an environ dix huit sextiers davoine. Item son us ez bois de Saint Julien. Item il est tenu en fié du dit seigneur d'Esnon et il le tient de moy, ce qui sensuyt premièrement le seigneur de Reigny le Feron, etc. Item huitieme part des prestages de Boy que le dit Monsegon qui vault par an environ deux solz parisis. Item son usage des dits bois de Mentsegon pour la maison de Premartin tant seulement etc. Item Item Item les hoirs Jocelin de Brion en tiennent en fiefs au dit lieu de Brion qui souloit bien valloir quarente livres etc. Item les hoirs feu Jean Gaubert dit le Grand en tiennent en fief à Boy lez Brienon qui souloit valloir environ cinqnante livres. Item monsieur Regnault Gaubert prestre en tient au dit Boy qui vault environ cent solz par an. Item Marguerite de Flay en tient au dit lieu de Boy qui souloit valloir par an environ dix livres. Item les hoirs feu Geuffroy de la Champagne en tiennent au dit lieu de la Champagne lez Paroy en Othe environ huict livres de terre par an. Item les hoirs feu de la Champagne environ cent solz. Item les hoirs Estienne Porchier de Joigny en tiennent en fief à lEsthieres lez Joigny qui vault trente livres. Item le vicomte de Premartin tient de moyen fié son usage ez bois que len dit les usages de Sainct Julien a cause de ses maisons de Premartin et de Bourbereau a prendre bois merien arsoone et autres choses nécessaires pour les dites maisons et les appartenances dicelles maisons. Item les hoirs feu Felise de Loose tiennent de moy en fief les forestaiges de Loose. Item un pont de bois et un verger seant a Looze tenant au chemin commun etc. Item monsieur Bureau de la Riviere chevallier tient de moy en fié la terre de la Celle Saint Cir, de Themme et de Vauguillain, etc. Item le moulin de Crot qui peut bien devoir davoine environ ce qu'il voult etc. Item les hoirs fen Felise la Bretomie de Prexi tiennent de moy

en fié environ six solz de menus ceus portans vins et ventes receus chacun an en la ville de Celle Saint Cir le dimanche après la sainte Croix en septembre etc. Item dix solz de cens en la ville de Cesy etc. Item Huguenin Doarrue tient de moy en fié environ seize arpents au finage de Pescheres etc. Item le dix neufvieme des dixmes de bled et de vin d'Epineau partant par indivis aux Relig. de Sainct Julien d'Auxerre etc. Item a Sainct Sidroine un arpent de vigne. Item les hoirs feu damoiselle Agnès des Voues tiennent de moy en fief cinq quartiers de vigne tenant a la vigne a la Nottée etc. Item un arpent de pré et demy, tenant a la vigne de l'église d'Epineau etc. Item trois solz d'abonnaige etc. Item huict soudées de menus cens portans vin et vente a Epineau le lendemain de Noel et le dimanche après la sainte Croix en septembre. Item aux greves d'Epineau un arpent de vigne etc, Item a Marchiseau un arpent de vigne. Item un autre arpent de vigne en mesme lieu. Item demy arpent de pré seant au finage des Augeoms. Item un arpent de pré derriere la maison de Jean le Mire etc. Item douze arpents de terre a la Champagne de Mully tenant à la prevoté de Cudot. Item douze solz de menus cens a Mully. Item environ quarante bichets de froment de forestaiges en la ville de Loose le dimanche apres la Toussains. Item sept solz tournois en argent pour cause de maisons qui doivent les dits forestaiges. Item feu Oudart de Charny tiennent de moy en fié à Loose environ vingt deux bichets de froment receus le lendemain de Toussains. Item trois solz de menus cens le lendemain de Noel. Item les tierces qui valent quattre bichets davoine. Item trois solz de menus cens au jour de saint Remy. Item Jeannot de Preux tient de moy en fié le treizieme des dixmes de bled et de vin d'Epineau partans a l'abbé de Vauluisant, au curé d'Epineau et a l'abbesse de Sainct Julien d'Auxerre. Item un arpent de vigne seant a Joigny lieu dit le Clos de Beon etc. Item les hoirs Jean de Lery tiennent de moy en fié au finage et paroisse de Branches la maison, les fossez et appartenances seans à Branches. Item trois arpents de pré environ la dite maison tenant aux vignes de Lusigny etc. Item la terre de Brisetoste de demy quartier etc. Item la terre de la Varenne de deux arpents tenant aux terres de monsieur Guy de Bourbon. Item arpent et demy de terre tenant au dit Guy de Bourbon. Item les coustumes qui partent aux Gois feu Agnes d'Argeus receus a Branches etc. Item les terres de Champodolant, de la Longue Roye et de la coste enverse au chemin qui va d'Appoigny a Villemer etc. Item deux arpents et demy de terre devant les fossés de Lussan. Item quattre arpents dit le Grand champ de Lussan etc. Item deux pièces de pré de demy arpent tenant au pré Jean Taffourneau et aux terres monsieur Guy de Bourbon etc. Item etc. Item les cens receus le dimanche après la sainct Remy a Branches et valloient vingt sols parisis portant vin et vente etc. Item les tierces qui souloient valloir environ six bichets de bled orge et avoine et portent main-morte etc. Item a Branches etc. le fief de Taffourneau qui souloit valloir huict livres par an. Item etc. Item la motte etc. Item un arpent que pré que terre en la dite motte. Item trois arpents de terre dit la Varenne tenant au chemin de Laduz a Guerchy etc. Item un arpent de terre lieu dit Montchereau. Item demy arpent de terre lieu dit

Egremont. Item demy arpent de vigne lieu dit Beignonn tenant à la vigne Jean Herbelin etc. Item la maison de Ladus, ensemble la motte etc. Item environ deux arpents de terre ez Laiteux etc. Item demy arpent de pré au ru de la Gorge etc. Item arpent et demy de terre en Priory etc. Item les hoirs feu damoiselle Agnes de Beon tiennent de moy en fié leur maison et terres contenant environ deux arpents seant a Beon etc. Item deux arpents da terre en la vallée feu Camus etc. Item etc. Item trois arpents de terre lieu dit Foceley tenant aux Religieux de Chartreuse. Item un arpent de terre seant a l'hotel au Bougre tenant au curé de Beon etc. Item les coustumes qui soulorait valloir environ vingt bichets orge et environ dix bichets avoine. Item en censives environ dix solz. Item de singances environ deux solz parisis etc. Item dix arpents de bois dit le Charmoy etc. Item Jean Mailly seigneur de Looze tient de moy en fié la masure qui fut le Croquant tenant au ru de Lose et le pré contenant environ deux arpents etc. Item un arpent de vigne lieu dit le Mex tenan, à la vigne du curé de Looze. Item le Bouchaut qui fut aux damoiseaux du bois, qui contient environ deux arpents de bois et de vergier. Item huict solz de menus cens portans vin et ventes. Item environ deux septiers de froment de rente et les singances, c'est a scavoir chacun bichet trois œufs, demy corvée de bras en vendange et un denier de cens le jour de la feste sainct Remy. Item environ deux septiers davoine de tierce, et souloient les choses de ce fié valloit environ quinze livres tournois. Item les hoirs feu damoiselle Mabeau de Roncenay le pré de la fontaine de Sainct Martin tenant à Quinaut contenant environ demy arpent etc. Item etc. Item la terre de Chandolant etc. Item li hoir feu Gaucher de saint Sepulchre chevallier tient de moy en fié le sauley du couvent. Item liste et sauley de Sainct Sidroine etc. Item lisle Geofroy Droin dez la grange rouge jusques au pertuys Robert. Item toutes les accrues qui sont et seront dez le bois des Estos jusqua la dite grange rouge et vallent bien par an environ quinze livres etc. Item en la ville et appartenances de Villecien, la maison et la closture des murs tenant a la riviere d'Yonne et au port Martin etc. Item justice et seigneurie grande et petite tout au finage de Villecien etc. Item à Garchy et a Longueron tant en hommes et femmes, tailles censives et coustumes portants au hoirs feu Jean de Fessart et souloient valloir dix huict livres par an etc. Item le huictieme de la riviere d'Ermeou partant a moy et a autres personnes. Item a Longueron a Garchy et a Laduz en tailles, coustumes, censives, vignaiges, hommes et femmes partans aux hoirs de Villcendrier et du Plessis qui souloient valloir environ quattre livres, et souloient bien valloir les choses de ce dernier fief pour les deux environ huict livres, et generallement toutes autres et singulieres choses, rentes et possessions quelconques que j'ai et puis avoir assis en tout mon dit contey et autre part, appartenant a iceluy contey comment que elles soient dites, nommées et appelées, et ce par ignorence ou inadvertence je avois oublié et delaissé a mettre en ce present denommement aucune chose qui y deust estre mise tant de mon propre fié comme des fiefs ou arriere-fiefs tenus de moy, je l'advoué a tenir de vous mon dit tres redouté et souverain seigneur en fié un a un comme les choses cy dessus escrites

et protests de le y mettre ou faire mettre au plus tost que jen serai advisié sans porter aucun préjudice. En tesmoing de laquelle chose jai scellé ces présentes lettres de mon propre scel, qui furent faites et donnez en mon chastel du dit Joigny le vingt troisieme jour du mois d'Aoust l'an de grace nostre seigneur mil trois cents quattre vingt et neuf en scellé.

—

III

SIÈGE DE JOIGNY.

Délibération de la chambre du conseil de la ligne (*24 novembre* 1589).

Ce jourd'huy jeudy 24ᵉ jour du moys de novembre l'an 1589 à l'heure d'une heure après midi en la chambre du conseil de la saincte-union establye en la ville de Joigny, par devant nous Jacques Garnier, lieutenant de Mgr de Chanpvallon, gouverneur des villes de Sens, Auxerre, Bray-s-Seine et de ladite ville de Joigny et des gens tenant conseil de ladite saincte-union seroient comparuz honorables hommes maistre Charles Arnault procureur sindicq et recceveur des derniers commungs, dons et octroys de ladicte ville de Joigny, maistre Jehan Bezard, Edme Cinq-Mars et Claude Lhuillier ses assesseurs, assistez de maistre Fiacre Ferrand, procureur du fait commung de ladite ville, lesquelz nous auroyent dict et remonstré que pour la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine et suivant la volunté et saincte intention de Mgr le duc de Mayenne protecteur d'icelle et de Messeigneurs de l'union en la ville de Paris ; les habitants de Joigny dès environ dix mois sont pour le bon zèle et l'affection qu'ilz ont toujours eu a la conservation de ladicte religion et fervent désir d'obtenpérer et obéir en ce cas le mondict seigneur le duc de Mayenne, ont supporté charges et pertes intolérables et irréparables excedans leurs moyens et facultez, qu'ils auroyent employez pour la plus part, voires jusqu'à vendre leurs meubles, bagues et joyaulx de leurs femmes, oultre l'empunt qu'ils ont faict en plusieurs lieux de grandes sommes de deniers à l'effect susdict.

Leurs fautxbourgs ont été bruslez par les héréticques qui ont tenu leur ville assiégée par le temps et espace de huit ou neuf jours entiers, pour parvenir à la deffense et tuition de laquelle leur ville ils auroyent employé en achapt de poudre plus de 1,500 escus sol, et la perte de leur fautxbourg qui ne se pourroyt réparer pour troys cent mil escus, comme estant ledict fautxbourg si bien et richement basty, de longue estendue et aussy beau que l'on eust pu trouver proche aultres villes de la qualité de ladicte ville de Joigny.

Ont entretenu par le temps de troys mois soixante hommes de cheval en forme de garnison pour leur bailler renfort et ayder en leurs nécessitez, signamment peu de temps auparavant lors et depuis que l'armée du

seigneur de Longueville passa proche de ladicte ville et l'environnoyt de toutes parts, pour la solde et payement desquels garnisons ils auroyent payé cessant leurs ustensiles et aultres petites nécessitez la somme de seize cents escus sol. Autre perte de plus de cent mil escus pour la marchandise de cotretz et autres boys estant sur les ports de ladicte ville, bruslez par ladicte armée du sieur de Longueville.

Comme aussi depuis ledict temps de dix moys ils auraient été contraincts payer pour la solde de douze soldats qui nous auroyent lieutenant susdict assisté pour la deffense et garde de nostre personne et exécuter ce qui estoyt besoing et nécessaire pour la tuition de la deffense de ladicte ville et principalement pour assister à la garde ordinaire avec les gardes faictes par lesdictz habitans, la somme de 800 escus, et lesquelz soldatz il est encore besoing solder pour la garde et office susdictz.

Ont pour le moins perdu 70 ou 80 chevautz en leur dicte ville servans tant pour le trafic et commerce que pour leurs labourages de mode (manière) que leurs terres labourables sont pour la plus grande part demeuré en friche et sans culture.

Comme pareillement leurs vignes desquelles dépend et provient principales commoditez n'ont été fassonnées et labourées comme ou vouloyt à cause de l'empeschement que leur faisoient les seigneurs de Saultour, La Boissière, de Frazat et plusieurs aultres qui s'estoyent saisiz des chasteaux proche ladicte ville et principalement de la ville de Dymon, qui commettoyent journellement et par surprinses une infinité de volleryes, presnoyent et emmenoyent les hommes et femmes à ranson et desquelz ils ont tiré plus de deux mil escus à diverses foys, en sorte que lesditz pauvres habitans depuis le temps susdict de dix mois sont toujours demeurez comme captifz et prisonniers en leur dicte ville, sans pouvoir aulcunement vacquer à leurs affaires, et par ce moyen reduictz à présent en telles et si extrême pauvreté que cessant le bénéfice de mondict seigneur de Mayenne et susdictz seigneurs de l'union de Paris difficilement pourront-ils plus supporter telles charges et prison.

Considéré que le temps des moissons et vendanges venus les susdictz volleurs et héréticques ont prins, rasé et transporté la plus grande et saine partye, tant de leur dicte moisson que de leurs dictes vendanges.

Dadvantage ayans lesdictz pauvres habitans faict couper et mectre en corde une portion de leurs boys et droictz suivant l'ancienne coustume et les règlements de la police faictz entre eux jusques à la quantité de dix-huit cents ou deux mil milliers, le sieur de Saultour et ses troupes estant de ladicte ville de Dymon auroyent prins et emporté toutes lesdictes marchandises de boys sans que aulcuns desdictz habitans, du moings bien peu, ayent eu la licence ou commission de pouvoir emporter desdicts bois et amener en ladicte ville ce qui leur appartenoyt.

Ilz ont faict faire pour la tuition et deffense de ladicte ville par la per-

mission de mondit seigneur de Chamvallon huit pièces de canon, quatre belles et larges plateformes et faict curer et vuider une partye de leurs fossés par le dehors et remparer leurs murailles par dedans en certains lieux plus nécessaires, cessant ce qui reste à réparer desdictz fossez et reparent ladicte ville par dedans, ce qu'ils font faire journellement et qu'ils ne pourroient faire pour dix mil escus. Cessans lesquelles et les secours que dessus par eux prins, ilz eussent enduré sans comparaison plus de malaise et pu faire, qu'ils n'ont faict; et pour lequel canon ilz ont pour le moings déboursé deux mil escus.

Nous requerons leur vouloir bailler conseil et advis de recouvrer partie desdites pertes et trouver le moyen de conserver à l'advenir comme par le passé leur dicte ville en l'honneur de ladicte saincte religion catholique de Mgr le duc de Mayenne, de tous MMgrs les princes et de tous ceulx qui ont en général ou particulier donné et procuré la protection de ladicte église catholique, apostholique et romaine.

Sur ce, après avoir été murement délibéré en la chambre du conseil, nous ledict Garnier et gens y establiz et tenans iceluy, avons été d'advis comme de fait avons enjoinct auxdictz procureur sindicq, recepveur et eschevins d'aller ou envoyer incontinent par devant mondict seigneur le duc de Mayenne et mesdicts seigneurs de l'union de Paris pour leur faire les remonstrances susdictes, implorer sur le tout leur faveur, conseil et ayde, espérant que sa grandeur et zèle qu'il a à la manutention de nostre ville et aultre de ladite saincte union, ne délaissera lesdits pauvres habitans desnuez, tant de moyens que de conseil, et afin de tirer expédition de ce qu'ilz feront et faire plus amplement entendre à mondit seigneur comme les choses se sont passées en leur dicte ville et ès environ et le supplier humblement leur èstre recours et ayde en cas de besoing et nécessité et protoster de rechef si besoing faict pour tous les habitans de ladicte ville, de vivre perpétuellement en ceste sainte volunté de soutenir et maintenir jusques à l'extrémité de leurs vyes une chose tant saincte et salutaire. Et à cest effet est baillé auxdictz procureur sindicq, recepveur et eschevins ou a ceux qui seront par eulx envoyés a cest effet pleine puissance, autorité et mandement spécial. Fait en la chambre du conseil les an et jour ci-dessus. Signé Garnier.

IV

Joigny, 1594.

Traité de reddition de la ville à l'amiral de Biron, 26 mars 1594.

Que le sieur Fourbin, gouverneur, remectra la ville de Jougny en l'obéissance du Roy entre les mains de Monsieur l'admiral pour en dispozer ainsy que sadicte Majesté ordonnera, aux conditions cy dessouls rescriptes :

Que ledict sieur Fourbin, gouvernenr, les mestres de camp, cappitaines, gentilzhommes, soldatz, de quelle qualitté qu'ilz soient, auront la vye sauve et sortiront ce jourd'huy à midy, tant ledict gouverneur, mestres de camp, cappitaines, gentilzhommes et soldatz avecq leurs armes, chevaulx et bagaiges.

Les gens de cheval rendront leurs cornettes, s'il y en a, et les gens de pied leurs enseignes et sortiront sans battre le tambour et la mesche esteinte.

Que les habitans seront receuz et considérez soubz l'auctorité du Roy sans estre pillez ny rensonnez ny recherchez d'aucun acte de guerre qu'ilz ayent faict, faisant serment de fidellité à Sa Majesté.

Que lesditz habitans de Joigny demeureront quites et deschargez des tailles, taillon, creues, solde de prevost, de mareschaulx et cuirasses, de tout ce qu'ilz pourront debvoir du passé jusques au premier jour de janvier dernier et de deux années en quatre pour l'advenir.

Que les officiers de la dicte ville, pourveuz par Monsieur le duc de Mayenne, demeureront en leurs charges et offices, en prenant provision du Roy, sans païer finance.

Que les habitans qui vouldront sortir avecq les gens de guerre le pourront faire et seront conduictz, tant eulx que lesdictz gens de guerre, en toute seureté à Sens.

Que le sieur Fourbin et le sieur de La Boissière s'emploieront à leur possible envers Monsieur de Guyse de faire sortir le sieur de Bory retenu prisonnier entre les mains du Peschier par commandement dudict sieur de Guise et d'en faire tenir la responce à Monsieur l'admiral incontinant.

Faict au camp de Jougny le vingt-sixième jour de mars mil cinq cens quatre vingtz quatorze. Signé : Biron, et plus bas : par Monseigneur, J. Sambier.



MICHEL BOURDIN, SCULPTEUR,

ET LE

TOMBEAU DE PIERRE DAUVET, SEIGNEUR DE SAINT-VALÉRIEN

Par M. E. Vaudin.

Les découvertes sont plus souvent l'effet du hasard que de l'habileté. Ainsi s'explique, à mes yeux, cette fortune singulière qui m'a valu de pénétrer l'énigme du monogramme de Jean-Baptiste Colbert, peinte sur un tableau du musée d'Auxerre et dont le *Magasin pittoresque* vient d'occuper ses lecteurs ; puis de retrouver le nom, vainement cherché jusqu'alors, du sculpteur auquel est dû le magnifique mausolée de Henry de Condé à Vallery. Aujourd'hui, un dernier hasard me vaut d'avoir à signaler l'existence, aux portes de Sens, d'un autre monument funéraire remarquable, dont personne, pour ainsi dire, n'a encore parlé.

Construit en marbre rouge, noir et blanc, enrichi de statues et revêtu d'armoiries en bronze doré et argenté, ce monument frappe surtout par l'harmonie générale de sa coloration, qui en fait une œuvre à part dans l'histoire de la sculpture. Il fut érigé à la mémoire de Pierre Dauvet, homme de guerre du temps de Louis XIII et descendant de Jean Dauvet, procureur général du Parlement de Paris, connu par le rôle qu'il joua dans le mémorable procès de Jacques-Cœur, argentier du roi Charles VII.

Passé sous silence par Victor Petit, mentionné seulement par M. Bardot (t. VIII de l'*Annuaire historique de l'Yonne*) et décrit en peu de lignes par M. Quantin, qui en ignorait l'auteur, ce riche monument orne l'église de Saint-Valérien, canton de Chéroy. Alors qu'on a souvent décrit, dessiné et gravé celui de Vallery, l'autre, par une anomalie singulière, est resté pour ainsi dire inconnu. Personne n'en parle, pas même les *Guides du voyageur*,

ordinairement si loquaces. Michel Bourdin, son auteur, célèbre de son temps, n'est pas connu davantage. Aucune des *Biographies*, soi-disant *universelles*, n'en souffle mot. Ni Feller, ni Michaud, ni Hoefer, ni notre Pierre Larousse, si complet d'ordinaire, n'indiquent même pas son nom. Une biographie générale fait exception à la règle, et elle m'a été signalée par un de nos honorables collègues, jurisconsulte éminent. C'est le biographie Weis. Elle mentionne Michel Bourdin en huit lignes seulement qui contiennent, d'ailleurs, autant d'erreurs.

Même lacune dans les dictionnaires spéciaux consacrés aux artistes : Florent le Comte (1699), Félicien (1696), de Piles (1715), auteur natif de l'*Ancien Auxerrois*, car il était originaire de Clamecy, d'Argenville (1745), de Fontenay (1776), Landon (1804), l'*Abecedario de Mariette*, et de nos jours MM. Charles Blanc et Adolphe Siret. Aucun de ces écrivains ne le mentionne. Seul le *Catalogue des galeries de Versailles* lui consacre deux lignes dans sa table analytique.

Le nom de Michel Boudin figure pourtant au *Dictionnaire des Orléanais illustres* (1), compilation médiocrement estimée, puisque M. Herluison, le docte libraire-écrivain, exclut Bourdin de la liste des Orléanais et le dit Parisien. Seuls deux historiens d'art, Émeric David et Clarac le citent, mais en le défigurant. L'un le nomme *Boudin*, celui-là *Bardin* ou *Berdin*.

C'est que l'histoire de l'art français est encore à faire, et ne sera jamais aussi suivie et complète que dans les Flandres et en Italie, deux pays où les artistes furent honorés à toutes les époques. Chez nous, dans les temps passés, le préjugé les assimilait aux simples artisans ; un sculpteur de génie passait pour un adroit tailleur de pierres, un peintre pour un habile enlumineur ; mais rien, dans l'idée commune, ne les distingue des artisans de la corporation à laquelle ils appartenaient. Très souvent les vieux chroniqueurs décrivent des tableaux, des statues : « l'ouvrier qui « les a produits, disent-ils, est incomparable ; ses figures sont parlantes et d'un goût merveilleux ; » seulement ils dédaignent absolument de nous dire le nom de l'*ouvrier*, puisqu'ouvrier il y a, puis de nous renseigner sur sa vie, ses études et ses travaux. Même aux époques les plus récentes, quand les évêques commençaient à s'entourer d'artistes et de lettrés, les beaux arts restèrent les dédaignés de l'opinion. Les historiens, imitant les chroniqueurs, faisaient grand cas des œuvres et aucun de leur auteur.

C'est en fouillant les archives, les statuts des maîtres peintres

(1) Orléans, 1854, in-8°.

et sculpteurs, les comptes et les contrats des bâtiments royaux, que les fervents de l'art français ont retrouvé, de nos jours, les noms illustres et jusque là ignorés de Jean Fouquet, de Pierre Bontemps, des frères Just. de Michel Colombe, de Jean de Beauce, de Jacques d'Angoulême, ces grands, ces merveilleux artistes de la belle Renaissance française. Il est vrai qu'ils n'en sont guère plus connus pour cela, sauf des gens sérieusement instruits. Si leurs émules et leurs égaux, Jean Cousin, Jean Goujon et Germain Pilon sont seuls devenus populaires, une obscurité profonde nous cache encore leur vie et leurs travaux.

Il faut donc savoir gré aux patients chercheurs qui, comme plusieurs de nos compatriotes, notamment MM. Monceaux et Lobet, se vouent à la tâche pénible et ingrate de jeter un peu de lumière sur Jean Cousin, dont la gloire resplendit sur notre département et dont les œuvres sont l'une des richesses artistiques de la France. En ce qui touche Michel Bourdin, je n'ai ni la prétention, ni les moyens de marcher sur leurs traces. Pourtant, ce serait ici l'occasion de dire ce qu'était l'auteur du monument de Saint-Valérien, si les documents exacts ne manquaient pour ainsi dire absolument, du moins dans les livres. Un érudit patient et laborieux, M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie* en a exploré une partie ; mais en laissant le travail presque entier à faire à ses successeurs, et ce qu'il a pu découvrir sur Michel Bourdin se réduit à quelques dates, précieuses néanmoins, de son état civil, que l'on ignorait absolument. Avant d'exposer ici mon modeste contingent de recherches, je dois d'abord condenser en peu de lignes ce qu'on a publié jusqu'ici sur l'auteur du monument de Saint-Valérien.

CHAPITRE I

BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE

Émeric David, le seul historien d'art qui ait parlé de Bourdin, suppose que Michel et son père Thomas étaient fils de Thibaud Bourdin, natif d'Orléans. Il attribue à ce dernier *dix-huit* des groupes de la ceinture du chœur de la cathédrale de Chartres, sculptés en 1611 et 1612, mais les deux inscriptions attenantes à ces groupes lui en attribuent sept seulement.

Émeric David ne dit rien du tombeau de Diane de Poitiers, que le catalogue du musée de Versailles donne à Michel Bourdin. Sur la foi de quelle autorité ? Je l'ignore. Mais le monument de Saint-

Valérien étant postérieur à 1642, date de la mort de Pierre Dauvet, son auteur ne peut avoir sculpté celui de Diane de Poitiers, décrit en 1576 par du Cerceau. Soixante-six années séparent ces deux œuvres et disent assez qu'elles n'ont pu sortir de la même main, à moins d'attribuer à son auteur une vitalité artistique égale à celle de Michel-Ange, mort le ciseau à la main, âgé de quatre-vingt-dix ans ! Si donc, l'ancien tombeau du château d'Anet est l'œuvre d'un membre de la famille Bourdin, on ne peut l'attribuer qu'à Thibaud, père supposé de Michel et de Thomas.

Ceux-ci, le fait parait certain, furent employés par le cardinal Richelieu à la décoration de son magnifique château dans le Poitou. Sur la liste des artistes des châteaux royaux, conservée aux Archives nationales, M. Anatole de Montaiglon a trouvé : « *Thomas Bourdin*, sculpteur, auquel Sa Majesté a accordé la « somme de cens livres de gaiges » (années 1618 et 1625) (1), et la mention de la mort de cet artiste en 1637. C'était un artiste de haut vol, fin, élégant, plus habile et mieux doué, il faut le dire, que Michel. Bien que les sept grands sujets dont il a orné la merveilleuse ceinture du chœur de la cathédrale de Chartres comptent parmi les plus belles œuvres de la statuaire française, sa vie et ses autres œuvres n'en sont pas moins ignorées. Les groupes de la cathédrale de Chartres seraient encore anonymes, si une double inscription, tracée par lui-même, n'apprenait qu'il les sculpta en 1611 et 1612. Voilà tout ce qu'on sait du grand artiste qui signait : T. BOUDIN, et qu'Éméric David croit être le frère de Michel.

Pour celui-ci, du moins, on sait que, grâce aux recherches de M. Jal, on a un point de départ de nature à faciliter les trouvailles futures, puisqu'il habitait Paris avant 1609, date à laquelle il eut de Nicole Absolut, sa femme, un fils nommé également Michel. Sur l'acte de baptême, à la paroisse Saint-André-des-Arts, le père, fait étrange, prend la qualité de « sculpteur en cire ». Voilà donc un nom de plus à inscrire sur la liste des artistes qui se livrèrent au modelage de la cire, art perdu aujourd'hui, et dans lequel s'illustra, plus tard, Antoine Benoist, de Joigny. Michel Bourdin déclare ensuite demeurer « en la maison de Nevers », autrement dire à l'hôtel de Nevers, l'ancienne demeure de Marguerite de Navarre, première femme de Henri IV, et qui était affectée, comme le fut depuis le Louvre, au logement des artistes de Cour ou attachés à la direction des bâtiments royaux.

Depuis, Michel Bourdin continua à résider à Paris, car M. Jal a

(1) Nouvelles archives de l'Art français, 1872, p. 12.

retrouvé, dans les registres de la paroisse Saint-Sulpice, les actes de baptême de ses deux filles, *Antoinette*, née en 1615, et *Marie*, en 1619. Il eut un second fils, Louis, mentionné en 1653 sur les registres mortuaires de l'église Saint-Jean-en-Grève, avec la qualité de « gentilhomme ordinaire du Roy ».

Voilà des faits précis, authentiques, les seuls malheureusement avec le monogramme de la statue de Louis XI à Cléry, datée 1622, que l'on connaisse. Tout ce qu'on a écrit en plus est conjectural, sauf naturellement la qualité d'Orléanais, que l'artiste s'est donnée et qu'on ne peut sérieusement lui contester, car une longue tradition la confirme.

Michel II, son fils aîné, sculpteur comme son père, fournit une carrière assez longue, car il mourut à l'âge de soixante-neuf ans, en 1678. L'abbé de Marolles, dont le jugement n'est pas toujours judicieux, le met au rang des plus grands sculpteurs français, à côté de Juste de Tours et de « Jacquin de Lorraine », probablement Jacques de Reims, dont le Louvre possède une terre cuite, en haut relief, représentant *Hercule*. Toutefois, l'Académie royale de sculpture ne crut pas devoir ratifier l'éloge de M. l'abbé de Marolles en s'adjoignant le fils aîné de Michel Bourdin, lors de sa fondation, en 1648. Chose singulière ! de cet artiste si vanté par Marolles, je n'ai pu trouver nulle part ni son nom ni ses œuvres. Peut-être y aurait-il à lui faire une part dans celles, si peu nombreuses déjà, qui sont attribuées à son père.

J'arrive à la notice sur Saint-Valérien, publiée en 1844 dans l'*Annuaire de l'Yonne*, par M. Bardot, et qui a pour objet principal l'histoire du village et celle de ses seigneurs. L'auteur y donne textuellement l'inscription funéraire du tombeau, mais la description de ce dernier prend à peine quelques lignes :

« On remarque, dit-il, dans la chapelle de la Vierge, un monu-
« ment d'une exécution et d'une richesse d'ornements remarqua-
« ble; l'ensemble en est fort bien et les détails d'un fini précieux;
« il est *tout à fait* dans le style de la Renaissance *(sic)*... Dans une
« niche en marbre blanc, avec fond noir, est placé un *Salvator*
« *mundi* d'un fort bel effet; sur les côtés, deux colonnes en marbre
« noir... Au-dessous de la statue du Christ, on voit le nom de l'au-
« teur de ce riche monument, M. BOVRDIN. F. Sur la table de
« marbre noir est gravée l'inscription suivante, etc... »

Ce nom de Bourdin, personne ne l'ignorait à Saint-Valérien, car ces lettres en grandes capitales sont très apparentes. Mais qu'était Bourdin ? D'où était-il ? Où sont ses autres œuvres ? Quels sont les traits caractéristiques de son talent et de l'intéressant monument dont le département de l'Yonne lui est redevable ? Autant de questions dont M. Bardot ne dit rien.

Vint ensuite, dans le *Dictionnaire des Orléanais illustres*, une biographie quelconque de Michel Bourdin. C'est l'œuvre commune de deux hommes d'esprit, alors rédacteurs du *Journal du Loiret*, MM. Lapierre et Ch. Braine, n'ayant nulle prétention à l'art ni à la science et à qui les labeurs quotidiens de leur profession ne laissaient guère le temps de se livrer à des recherches suivies. En un mot, c'est une œuvre de compilation à laquelle les lettrés d'Orléans n'accordent peut-être pas le degré d'estime qu'elle mérite.

M. Dupuis, ancien magistrat, ancien président de la Société archéologique du Loiret, a publié, dans le quatrième volume des Bulletins de cette Société, une notice sur *Michel Bourdin*, qu'il croit Orléanais, mais sans donner de preuves à l'appui. Cette notice est fort incomplète, autant pour le moins que celle-ci pourra l'être un jour, à la suite de découvertes qu'attendent et espèrent les amis de l'art. Ainsi, la notice de l'honorable M. Dupuis borne à deux œuvres seulement, le *tombeau de Louis XI* à Cléry et une *statue de la Vierge* à Orléans, l'œuvre connue du sculpteur et déclare encore assez belle sa part ainsi réduite. Avec le mausolée que je viens de retrouver à Saint-Valérien, avec la statue d'Amador de la Porte à Versailles et deux autres encore dont je vais parler, l'œuvre du maître s'accroît d'une manière sensible.

L'artiste orléanais, en effet, et son compère Gilles Guérin eurent à décorer la grande merveille de leur temps, le portail de l'église Saint-Gervais, par Jacques Desbrosses, conception d'une valeur douteuse, mais qui bientôt devint le type et le modèle des portails d'église en France, tellement fut générale l'admiration qu'elle excita. Guérin fut chargé de sculpter les groupes des *Quatre Évangélistes* et Michel Bourdin les statues des *saints Gervais* et *Protais*, patrons de l'église. Ces sculptures, à mon humble avis et eu égard à l'engouement du public pour la conception de Jacques Desbrosses, fondèrent la réputation des deux artistes.

Le portail, commencé en 1616, date approximativement ces deux œuvres. D'après M. Dupuis, il est vrai, le tombeau de Louis XI leur serait bien antérieur. Bourdin y aurait mis, dit-il, « la dernière main au mois de novembre 1602 », et le tombeau lui aurait été commandé par le roi Louis XIII. L'erreur du savant orléanais ne résiste point au rapprochement de dates irrécusables. Louis XIII naquit, à Fontainebleau, le 27 septembre 1601, n'étant encore âgé que de quatorze mois en novembre 1602. Il n'aurait pu commander alors à l'artiste le tombeau de son aïeul. L'idée en revient probablement au cardinal de Richelieu, un des plus puissants promoteurs du mouvement intellectuel que vit alors la

France. Marie de Médicis l'appela au Conseil à la fin de 1616, et Michel Bourdin a daté son œuvre de 1622.

L'erreur de l'honorable président de la Société archéologique du Loiret résulterait-elle de ce qu'on nomme une coquille d'imprimeur ? On pourrait le supposer si, quatre lignes plus bas, il n'invoquait cette date de 1602, en vue de laver la mémoire de Bourdin d'une accusation infamante. S'il fallait en croire les habitants de Cléry, Michel Bourdin, non content du salaire qu'il attendait de son travail, déroba une lampe d'argent suspendue dans l'église, et fut pendu haut et court, pour ce méfait, dans la ville d'Orléans.

Comme la plupart des légendes, celle-ci doit avoir un fond de vérité, et s'applique non à notre artiste, qui vivait encore en 1642, époque de la mort du seigneur de Saint-Valérien, mais à l'un ou l'autre des deux fondateurs de la statue primitive de Louis XI. D'après diverses pièces originales du manuscrit 378 du fonds Gaignières (Bibliothèque nationale), rééditées dans le troisième volume des *Mémoires de Philippe de Commines*, publiés par la Société de l'Histoire de France, ces fondateurs étaient Conrad de Coulongne (Cologne) et maître Laurent Wrine, canonnier du roi, demeurant à Tours. L'un ou l'autre a pu commettre le vol imputé faussement à Michel Bourdin. Mais M. Dupuis ignorait ces détails et même la date de 1622 inscrite par le sculpteur sur son œuvre. Il fait remonter celle-ci à 1602 et il cite la statue de la Vierge à Orléans, à laquelle il assigne une date postérieure, pour établir la complète innocence de Michel Bourdin.

On a aujourd'hui sur cet artiste des dates certaines, des faits précis et pouvant constituer les premiers jalons de sa biographie. En 1609 naquit son fils aîné, portant comme lui le nom de Michel. Vers 1616, il est chargé, avec Gilles Guérin, de la statuaire du portail de l'église de Saint-Gervais et en 1642 du tombeau du seigneur de Saint-Valérien, et après 1644 de celui d'Amador de la Porte, grand prieur de France pour l'église du prieuré du Temple, à Paris. D'après ces faits bien établis, Michel Bourdin dut naître de 1580 à 1590 ; mais sur l'époque les documents font défaut, comme sur ses premières années, qu'il passa à Orléans avant d'aller se fixer à Paris.

Un fait probable, c'est qu'il a pu s'initier, dans son pays même, à la connaissance et à la pratique de son art. De son temps, nos grandes villes de province étaient les foyers les plus vivaces de l'art francais ; de l'école d'Orléans, encore dans toute sa fleur, sortirent des architectes comme Androuet du Cerceau et Michel Adam, des graveurs comme Étienne Delaune, dont le burin a

traduit plusieurs œuvres de Jean Cousin, et enfin des statuaires d'un grand mérite, parmi lesquels François Marchand, l'un des sculpteurs de la ceinture du chœur à la cathédrale de Chartres et que l'on peut ranger parmi les grands artistes de la Renaissance. Michel Bourdin et Thomas Bourdin, on n'en peut douter, se formèrent à l'exemple et aux leçons de cette brillante école.

Il est vrai, comme je l'ai dit plus haut, qu'un savant Orléanais, M. Herluison, ayant compulsé les états civils d'Orléans aux XVIe et XVIIe siècles, et n'y ayant trouvé aucune mention de Michel Bourdin, en a conclu contre la tradition d'après laquelle il naquit à Orléans, mais avant les premières années de ce siècle, l'état civil fut bien rarement l'objet de soins réguliers et d'un classement rigoureux. Très souvent, la tenue des anciens registres de paroisse incombait à des ecclésiastiques âgés ou infirmes, exposés ainsi à commettre bien des omissions qu'il y aurait témérité de vouloir élever à l'état de preuves. Ici du reste la preuve existe; elle est fournie par l'artiste lui-même, par le monogramme dont il a signé ses œuvres.

Le cardinal de Richelieu, d'après Émeric David, employa l'artiste et son frère Thomas. Le fait paraît vraisemblable. Le puissant homme d'État se piquait d'encourager les arts et d'orner de leurs productions son château de Richelieu, la plus magnifique demeure de son temps. Il avait fait appel, pour la décorer, au pinceau des peintres et au ciseau des statuaires les plus renommés. Dans les œuvres d'art, aujourd'hui dispersées de ce château, on retrouverait sans doute un certain nombre de productions anonymes ou faussement attribuées et qui aideraient à éclairer bien des points de l'histoire artistique du XVIIe siècle.

CHAPITRE II

L'ŒUVRE DE MICHEL BOURDIN

L'œuvre la moins inconnue de Michel Bourdin, le *tombeau de Louis XI*, est, en outre, un document historique curieux. Ce roi, qui ne fut faible que contre la mort, voulut reposer non à Saint-Denis, auprès de ses ancêtres, mais à côté de la bonne *Dame de Cléry*, à laquelle l'attachait un culte si intime qu'il en portait l'image à son chapeau. Il faut lire, dans Philippe de Commines et dans les pièces originales du temps, le récit étrange de ses faiblesses séniles ; on l'y voit prescrire coquettement ses intentions à Collin d'Amiens, portraitiste mandé au château d'Amboise, pour dessiner à l'avance le modèle de l'effigie qui devait orner le royal mausolée et sa préoccupation d'être représenté « avec le *plus beau*

et le *plus jeune visage* que possible, sans nuire à la ressemblance ».

En rapportant ici, d'après le manuscrit 378 du fonds Gaignières (Bibliothèque nationale), les instructions transmises par Louis XI à Collin d'Amiens, je m'écarte peu de mon sujet, car Louis XIII, ayant résolu de restituer le tombeau de son aïeul, détruit par les Huguenots, on décida que la statue nouvelle serait la reproduction en marbre, fidèle et littérale, de la statue primitive, qui était en cuivre :

« Mestre Collin écrit à l'artiste du Plessis-Bourrée, gouverneur du Dau-
« phin : il fault que vous faciez la pourtraicture du roy, notre sire : c'est
« assavoir qui soit à genoux sus ung carreaul et son chien à costé luy, son
« chappeaul entre ses mains jointes, son espée à son costé, son cornet
« pendant à ces espaules par derrière. Oultre plus fault des brodequins,
« non point des ouseaulx, le plus honnestes que fere ce porra ; habillé
« comme ung chasseur, atout le plus beau visaige que pourrez fere et
« jeune et plain ; le netz longuet et ung petit hault, comme savez, et ne le
« faites point chauve.... »

La statue en marbre est la reproduction, avec tous ses accessoires, de l'ancienne, dont le manuscrit cité plus haut contient le dessin très exact et précis. Le *Magasin pittoresque* (1845, p. 364) l'a reproduit avec toutes les altérations que le temps lui a fait subir. Mais les parties essentielles de ce précieux dessin sont restées intactes, notamment la tête, qui a servi de type à tous les bustes ou portraits de Louis XI. L'église de Cléry en a conservé un buste qui passe pour une œuvre sculptée d'après nature. Michel Bourdin s'en inspira pour l'exécution de son travail. En 1661, La Fontaine visita le tombeau et l'a ainsi décrit :

« A Cléry, proche d'Orléans, Louis XI est enterré. On le voit dans
« l'église, à genoux sur son tombeau, quatre enfants au coin. Ce sont
« quatre anges et ce pourrait être quatre *amours*, si on ne leur avait pas
« arraché les ailes. Ce bon apôtre de roi est bien mieux pris que quand
« le Bourguignon le mena à Liège. »

Je l'ai trouvé la mine d'un matois.
Aussi l'était ce prince dont la vie
Doit rarement servir d'exemple aux rois,
Et pourrait être en quelques points suivie.

« A ses genoux sont ses heures, son chapelet et autres menus usten-
« siles : sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame...
« Le tout est en marbre blanc et m'a semblé d'assez bonne mine. »
(*Lettres de Jean de La Fontaine*).

En 1793, la populace, devenue toute-puissante à Cléry comme ailleurs, assouvit sa rage, comme va nous l'apprendre Alexandre Lenoir, sur l'œuvre de Michel Bourdin :

« Le tombeau de Louis XI, dit-il, avait été mutilé avec fureur par les « habitants de Cléry. La tète, qui est un chef-d'œuvre pour son expres- « sion vraie, avait été décollée et brisée en trois morceaux. Après de lon- « gues recherches, ayant pu réunir tous les débris qui composaient le « monument, je l'ai fait restaurer à son premier état (1). »

Après 1815, on restitua le monument à l'église de Cléry où il est encore. La statue, agenouillée, a 1m30 de haut; sur le coussin, également en marbre, on lit :

MICHAEL BOURDIN. AVRELIANENSIS. 1622.

Plus de doute, dès lors, Michel Bourdin est Orléanais. Le moulage du mausolée de Cléry figure dans les galeries de Versailles (n° 309), où l'on trouve une œuvre originale de notre artiste : c'est la statue en marbre d'*Amador de la Porte*, grand prieur de France (n° 1876), mort en 1644. Il est agenouillé, revêtu d'une casaque, sur laquelle se trouve la croix de l'ordre de Malte, et faisait partie du tombeau du personnage, élevé dans l'église du prieuré du Temple, à Paris, à côté d'une statue célèbre en albâtre, celle de Villiers de l'Isle-Adam, qui fut détruite en 1793.

La statue d'Amador de la Porte est la plus récente que l'on connaisse de Michel Bourdin, si elle n'est toutefois de son fils, comme lui fort renommé de son temps et dont les œuvres sont absolument ignorées aujourd'hui. La *statue de la Vierge*, à Orléans, paraît appartenir, au contraire, à sa première jeunesse, car un bon juge, M. Eudoxe Marcille, la trouve absolument médiocre :

« Je n'avais jamais vu d'aussi près, ni regardé aussi attentivement « qu'hier l'œuvre de Bourdin, m'a écrit l'éminent directeur du musée « d'Orléans. Elle est loin d'être irréprochable. La tête de la Vierge est « commune; les draperies sont mal ajustées, celles surtout qui couvrent « les genoux. »

J'avais frappé à toutes les portes, interrogé les principaux ouvrages d'art et toutes les biographies soi-disant universelles dans l'espoir, toujours déçu, d'arriver à éclaircir la question Bourdin. J'avais même fait appel aux bonnes volontés d'hommes spéciaux, dont plus d'un ne m'a pas encore répondu. M. Eudoxe Marcille ne fut pas de ceux-ci, on vient de le voir; seulement, à l'indication que je me permis de lui adresser du tombeau de Saint-Valérien, venant grossir l'actif du sculpteur orléanais, à ma grande surprise le savant conservateur me répondit, sur la foi de M. Herluison, qu'il tenait Bourdin pour Parisien d'origine. Je lui

(1) Musée des monuments français, p. 263.

opposai alors la signature du tombeau de Louis XI, dans laquelle l'artiste se dit « Orléanais ». « A n'en pouvoir douter, ajoutai-je, « le groupe de la Vierge de votre cathédrale doit porter le même « monogramme. » Huit jours plus tard, en effet, par sa lettre du 17 décembre 1880, M. Marcille m'écrivait ceci : « Votre pressen- « timent était fondé. La Vierge de Bourdin est signée, à droite, « en lettres majuscules :

« MICHAEL BOURDIN, AURELIUS, FECIT. »

L'artiste est donc et bien Orléanais; c'est un point enfin établi. Mais si l'on peut s'étonner que plus de quarante ans aient passé sur l'indication par M. Bardot de l'auteur du monument de Saint-Valérien et sans avoir frappé l'attention de nos érudits d'art, n'est-il pas également singulier, en ce qui touche la statue de la cathédrale d'Orléans, qu'une preuve si facile à faire ait pu être différée aussi longtemps? On attribuait cette statue à Michel Bourdin, sur la foi d'une tradition déjà ancienne et non contestée. Maintenant, la certitude, une certitude absolue, a remplacé la vraisemblance.

CHAPITRE III

LE TOMBEAU DE SAINT-VALÉRIEN

Michel Bourdin donne désormais un nom honorable, dans l'histoire de l'art, à ce village, à peu près ignoré jusqu'ici, car il figure à peine dans les *Itinéraires* et les *Guides du voyageur*. Témoin cette brève indication de l'*Itinéraire général de la France*, en six volumes :

SAINT-VALÉRIEN : 15 kil. de Sens, beau village de 980 habitants, dont l'église est ancienne, et le château moderne. (*Ad. Joanne*, t. 1, p. 123).

Victor Petit s'occupe plus longuement du village et surtout de son église; il en publie même un dessin, mais ce n'est pas celui du mausolée de Pierre Dauvet, auquel, chose inexplicable, il ne consacre pas une ligne, pas un mot. M. Quantin le décrit, dans son *Répertoire archéologique*, mais bien vaguement, sans indiquer le nom de son auteur, nom inconnu de tout le monde comme je l'ai dit, sauf peut-être des habitants du village de Saint-Valérien, qui peuvent le lire gravé sur le monument lui-même. Malheureusement, ce nom ne leur apprendra rien. En vain quelques curieux, parmi lesquels le curé de Saint-Valérien lui-même, M. l'abbé d'Ezerville, homme de goût et de savoir, interrogèrent toutes les encyclopédies, tous les dictionnaires historiques, artistiques et biographiques. Rien, absolument rien sur ce nom de

Bourdin, d'une signification généralement ignorée, même de l'auteur de la longue *Notice sur Saint-Valérien*, publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1844, M. Bardot dit, en effet, sans plus de détails :

« Au-dessous de la statue du Christ, on voit le nom de l'auteur de ce « riche monument :

M. BOVRDIN. F.

Seul jusqu'ici, comme on l'a vu plus haut, l'honorable président de la Société des Antiquités du Loiret a entrepris de reconstituer la vie et les œuvres de Michel Bourdin. « On n'en connaît que deux, s'écriait-il, et la part est encore assez belle. » J'ai pu en signaler quatre autres, au total six ; mais c'est ma conviction qu'en explorant soit les comptes des bâtiments royaux déposés aux Archives, soit ceux du château de Richelieu en Poitou, soit encore les registres ou statuts des anciens maîtres peintres ou sculpteurs, on arriverait à la liste à peu près complète des ouvrages du sculpteur orléanais.

Et, sans aller plus loin, on voit à Sens, dans la cathédrale, deux statues et un groupe d'enfants appelés peut-être à grossir un jour l'œuvre authentique de Michel Bourdin. En 1793, on les détacha du tombeau des deux frères Duperron, archevêques de Sens, appelé, avec celui du cardinal Duprat, à constituer un monument soi-disant patriotique et absolument ridicule, qui fut démoli à son tour. Or, tout en dessinant le tombeau de Saint-Valérien, je fus frappé de l'analogie de certaines de ses parties avec celles encore existantes du tombeau des frères Duperron. Celui ci, me demandai-je, serait-il donc également une œuvre ignorée de Michel Bourdin ?

J'en étais là de mes réflexions et n'osant conclure, lorsque parut, dans les derniers mois de 1881, la remarquable étude sur les *Antiquités de Sens* (1). Et l'auteur, M. Anatole de Montaiglon, tend à confirmer mes prévisions. Le tombeau des Duperron et celui de Dauvet, à Saint-Valérien, œuvres contemporaines assez analogues de style et d'exécution, peuvent être ainsi l'œuvre du même artiste. C'est un point à éclaircir.

Le tombeau de Pierre Dauvet comprend deux parties principales : le piédestal posé sur un socle en granit et l'entablement surmonté d'ornements disposés en forme de fronton. De la variété des marbres formant le piédestal, encore rehaussés par les bronzes dorés et argentés, qui lui servent d'ornement, résulte un ensemble

(1) 1881. A. de Montaiglon. Curiosités et antiquités de la ville de Sens. Paris, A. Detaille.

de décoration polychrome d'un heureux effet. La base est en marbre rouge, le dé et les pilastres supportant le sarcophage en marbre blanc et ce dernier en marbre noir. Des ornements en rocaille, heureusement disposés, encadrent les trois écussons armoriés en bronze.

Sur la partie centrale du piédestal est disposé un cartouche dont le tympan brisé porte *deux génies ailés* ou plutôt *deux anges*, d'une grâce et d'un sentiment remarquable. Ils tiennent d'une main une palme, de l'autre un flambeau renversé, le flambeau de la vie. Entre eux, sur les lignes brisées du tympan et à côté de deux rosaces en bronze, est placée une tête de mort en marbre blanc. A leurs pieds sont les chiffres des familles Dauvet et de Rieux.

Sur la table en marbre noir du cartouche, une longue inscription funéraire rappelle « la haute noblesse » du défunt, ses vertus et les faits qui ont illustré sa vie. Les curieux pourront en retrouver le texte latin et sa traduction française dans la notice de l'*Annuaire* de 1844. Elle constate, en terminant, que « Anne « Joubert, épouse inconsolable d'un très cher époux, lui éleva « de ses mains ce tombeau comme dernier gage de son affection. » Pierre Dauvet mourut, d'après l'inscription, le 9 des calendes de mars en l'an 1642.

L'entablement est d'un goût particulier et moins sévère. Sur un fond uni, en marbre rouge, se détachent deux colonnes ioniques, en marbre noir avec leurs bases et chapiteaux en bronze doré. Elles supportent la corniche en marbre blanc et d'une simplicité presque rustique, mais cherchée, car elle met en relief la riche ornementation du fronton, composée de rocailles soutenant un quatrième écusson en bronze, à bases transversales et surmonté d'un casque en marbre blanc. Un vase en bronze jetant des flammes sert de couronnement au fronton et au tombeau lui-même.

Une grande niche, dont le fond est en marbre noir, et encadrée d'une large moulure en marbre blanc, ouvre le milieu de l'entablement. Elle est occupée, dans toute sa hauteur, par une statue du Christ, en marbre blanc, et presque de grandeur naturelle. A droite et à gauche des colonnes et continuant le fond de l'entablement s'adossent deux grandes consoles, renversées également en marbre rouge, et du massif desquelles se détachent de larges guirlandes en haut relief. Enfin, deux têtes d'anges, en marbre blanc, accentuent les rampants de la moulure cintrée de la niche.

A n'en point douter, Michel Bourdin s'inspira, pour le tom-

beau de Saint-Valérien, de cet étalage éblouissant d'or, d'argent, d'émaux, de pierreries, qui domina longtemps dans l'ancienne école de Troyes et dont son opulente sculpture du XVIe siècle fut la transcription lapidaire. De même que les architectes de son temps visaient, par leurs murailles en briques, semées de cordons en pierre de taille, à l'imitation des palais marmoréens de l'Italie, notre sculpteur s'efforce visiblement de rappeler, par la diversité de coloration du marbre et du bronze, la décoration pseudo-italienne dont les églises de Troyes et les tombeaux des comtes de Champagne offraient les modèles somptueux.

Il s'en faut que le monument soit « *tout-à-fait* dans le style de la Renaissance », comme le dit M. Bardot; mais il a cet avantage de caractériser le goût de l'époque où il est conçu, c'est-à-dire celui du milieu du XVIIe siècle. Les grands artistes qui ont illustré la Renaissance étaient morts et démodés depuis lengtemps; le style boursouflé des derniers imitateurs de Michel-Ange agonisait sous les efforts d'artistes plus sages et d'un talent réel d'art, en un mot, se transformait. Et tout en rejetant à la fois les élégances, souvent outrées, de la belle Renaissance et les exagérations de son déclin, il n'avait pu atteindre à là noblesse, un peu emphatique, du siècle de Louis XIV.

Cela dit, je n'aurai pas à m'arrêter longtemps sur la statue du Christ, l'œuvre capitale du monument. Si Bourdin n'est pas arrivé à créer une œuvre de premier ordre et comparable à celle du temps de François Ier ou de Louis XIV; si l'invention et l'originalité lui manquent, si son ciseau accuse quelque lourdeur, on ne saurait blâmer l'artiste, qui s'y montre l'égal des meilleurs statuaires qu'on eut alors en France. Ses œuvres, comme celles de Gilles Guérin, de Simon Guilain et de Sarrazin n'en ont pas moins une grande portée dans l'histoire de l'art, en ce qu'elles attestent un sentiment de réaction contre le maniérisme à la mode, un parti pris d'apporter dans la sculpture une réforme assez semblable à celle des Carrache dans la peinture.

Comment, à quelle époque et à quelles conditions, Anne Joubert, veuve de Pierre Dauvet, confia-t-elle à Michel Bourdin l'exécution du monument? On l'ignorera probablement toujours, les archives du château de Saint-Valérien ayant été détruites par les révolutionnaires de 1793. L'intéressant mausolée, qui est l'honneur du pays, allait subir le même sort, lorsqu'un garde-chasse, nommé Poyer, par son attitude résolue en imposa aux assaillants, qui se retirèrent. La destruction de l'œuvre du statuaire orléanais n'aurait pas même eu l'excuse d'une mesure de représailles contre l'ancien régime, car François-Baptiste Dauvet, le dernier en-

fant survivant, après avoir suivi l'exemple paternel et embrassé la carrière des armes, se retira à la Trappe et y mourut après avoir légué aux pauvres de Saint-Valérien une somme de 12,000 livres, produisant 600 livres par an.

« Cette donation, lit-on dans la notice de M. Bardot, ayant pu être capi-« talisée, rendit un service immense aux habitants indigents dans les « hivers rigoureux et désastreux de 1709 et de 1740. En 1794, le gouver-« nement la remboursa en assignats, qui valaient à peine 3,000 francs (1). »

Le même annaliste rapporte ensuite, sur la foi des vieillards de son temps, uue légende fort singulière, et dont je n'aurais pas à m'occuper si elle ne se rattachait au monument qua je viens de décrire. D'après cette légende, François Dauvet, ce bienfaiteur des pauvres du pays, eut une jeunesse orageuse. C'était un nouveau Robert le Diable, ne respectant ni femmes ni filles, et qui, un beau jour ou plutôt en un jour de mauvaise humeur, apercevant une maraudeuse dans sa vigne, s'élança sur elle, son couteau de chasse à la main.

« Au même instant, dit M. Bardot, il trancha les jours de l'infortunée. « Les deux enfants, dit-on (*sic*), qn'elle portait dans son sein, virent le « jour et survécurent à leur mère. François Dauvet s'étant enfin amendé, « fit d'abondantes aumônes aux pauvres; répara, autant qu'il était pos-« sible, le mal qu'il avait fait; donna quelques terres aux deux enfants « qui avaient survécu à leur mère, victime malheureuse de son emporte-« ment. Plus tard, il se convertit, entra au couvent de la Trappe, où il « termina son existence.... C'est un préjugé populaire qu'on dit, dans le « pays, que les deux Génies funéraires qn'on voit sur le tombeau d'un » Dauvet (*sic*), représentent les deux enfants de l'infortunée jeune « femme..... »

Voici comment, réelle ou non, cette légende paraît se rattacher à l'histoire même du monument.

Tout mausolée se compose d'ordinaire d'un sarcophagc plus ou moins riche, portant l'image couchée ou bien agenouillée du défunt. Son objet principal, c'est d'honorer, d'éterniser la mémoire du personnage, de rappeler ses dignités, les faits de sa vie. A Saint-Valérien, c'est le contraire. L'effigie de Pierre Dauvet n'apparaît nulle part. L'épitaphe du piédestal et quelques emblêmes de l'attique rappellent seulement qu'*il servit la France aux armées sous Louis XIII.*

Au lieu et à la place que l'usage assignait au défunt apparaît la statue du Christ, rédempteur et consolateur, aux pieds duquel sont deux anges. C'est, pour ainsi dire, un retable d'autel plutôt

(1) M. Bardot, Annuaire de l'Yonne, 1844, p. 56.

qu'un de ces monuments fastueux qu'il était d'usage d'élever en l'honneur des princes et des grands.

Tout semble se réunir ainsi pour donner à cette création de Michel Bourdin le caractère d'un monument expiatoire. Elle est une exception dans son œuvre, et en même temps une innovation dans l'ensemble et la disposition des monuments funéraires, l'un des plus beaux titres de gloire de la sculpture française.

Un des aïeux de ces anciens seigneurs de saint Valérien et de Rieux laissa son nom à une autre œuvre d'art décrite par Millin comme un des modèles de l'art français avant sa transformation par l'art italien : c'était le tombeau de Jean Dauvet, premier président du Parlement de Paris, et de sa femme, inhumés en 1471, dans une église de la Cité, à Paris, celle de Saint-Landry, démolie à la fin du dernier siècle. Ce tombeau, en simple pierre de liais, représentait les deux époux couchés, les mains jointes et les yeux fermés. Comme tant d'œuvres précieuses de l'ancien art français, celle-ci a disparu sans laisser de traces autres qu'une gravure dans le tome V de nos *Antiquités nationales*, publié par Millin.

Le monument de Pierre Dauvet eut un sort meilleur, grâce au dévouement de Poyer. Voilà un nom bien obscur, mais c'est celui d'un homme de cœur, d'énergie et de bon sens. Si nos villes et nos campagnes avaient eu alors plus d'hommes de cette trempe à opposer aux dévastateurs de 1793, l'art français n'en serait pas aujourd'hui à porter le deuil de tant de monuments dont la perte est irréparable, et qui constituaient une grande partie de son patrimoine. Le nom du garde-chasse Poyer mérite d'être conservé pour recevoir à jamais l'hommage de tous les amis des arts et de nos vieux monuments.

LES ANNEAUX KABBALISTIQUES

DU MUSÉE D'AUXERRE

Par M. le D[r] Camille Ricque.

Lorsque Daguerre et Niepce de Saint-Victor découvrirent les moyens pratiques de fixer l'image de la Chambre Noire, ils rendirent à l'art et à la science des services qui de jour en jour deviennent plus appréciables.

L'épigraphie doit être placée au premier rang des tributaires de cette invention; il n'est plus besoin aujourd'hui d'être paléographe ou orientaliste pour pouvoir fournir des reproductions rigoureusement exactes d'inscriptions souvent inaccessibles, toujours très difficiles à relever fidèlement. Quelque habile que soit le copiste, il est constamment exposé à faire fausse route: érudit spécialiste, il y ajoutera involontairement du sien; s'il est novice, il risque à chaque instant de dénaturer la forme de certains caractères, au point de les rendre confus et méconnaissables.

Il y aurait, je pense, à refondre dans un grand travail d'ensemble toutes les inscriptions actuellement existantes, en prenant pour unique critérium l'épreuve photographique. Que d'erreurs ne redresserait-on pas et quels aperçus nouveaux ne se dégageraient pas de cette confrontation!

Il y a en matière d'épigraphie deux écueils à éviter: le premier, qui est hélas! le plus fréquent, est l'innombrable quantité de contrefaçons.

Notre époque a poussé le perfectionnement artistique et industriel à un point tel que nous ne savons plus au juste si nous devons nous en féliciter ou nous en plaindre! La fin du XIX[e] siècle aura vu la sophistication atteindre son apogée de splendeur: les analyses du laboratoire municipal de la ville de Paris nous révèlent périodiquement le progrès incessant de la fabrication chimique des denrées alimentaires; il est regrettable que pour contrôler l'identité des antiquités de toute sorte, il n'existe pas d'établissement

analogue. Il ne faut pas croire que l'Europe ait conservé le monopole des reproductions artistiques et scientifiques: l'exemple du succès obtenu par les industriels qui se livrent à ce lucratif genre de commerce, a gagné les nations les plus primitives. J'ai vu au Sénégal les indigènes vendre des zagayes d'ébène et des flèches de bois de fer fabriquées à Gènes et à Marseille; dans les bazars d'Alger, j'ai vu étaler au nombre des plus brillants produits du travail oriental des burnous de soie rayée et des chechiahs de feutre provenant de la confection lyonnaise. Comment s'étonner qu'il existe à Smyrne et à Beyrouth des usines très bien outillées pour la préparation des briques sculptées, des stèles phéniciennes et des cylindres babyloniens à légendes cunéiformes ?

Le second péril à éviter réside dans cette tendance qu'ont les épigraphistes à vouloir conformer le sens des inscriptions à la nature du monument et à l'origine de la matière où elles sont gravées. Partant de cette idée préconçue, ils prennent, pour expliquer le texte, la langue qui leur parait offrir les plus grandes analogies de radicaux et de finales.

Je confesse ici que je viens de tomber dans un de ces pièges épigraphiques. En lisant dans le catalogue des objets en bronze du moyen-âge du musée d'Auxerre, la notice consacrée aux anneaux dits kabbalistiques, il m'est arrivé de renouveler la méprise naïve de cet antiquaire qui trouvait une inscription romaine votive dans le mot

RES-ER-VO-IR

ainsi ponctué par le graveur peu lettré qui avait sculpté cette indication sur la dalle de pierre d'une fontaine tarie.

Les trois anneaux portent en exergue la même légende que le catalogue a transcrite.

MON GEVX-AQVIS-AVOS-IEDOS.

Frappé de cette idée d'origine kabbalistique attribuée à ces anneaux, je fus de suite persuadé que c'était de l'hébreu plus ou moins altéré par la transcription en caractères latins. Le mot final IEDOS étant la forme régulière du futur passif du verbe DOS : fouler aux pieds, réduire en poussière que l'on rencontre fréquemment dans la Bible comme formule d'anathème et d'imprécation, je me mis à lire couramment l'inscription, dont la signification me parut pleinement en rapport avec la destination assignée à cette amulette par le catalogue : « Quiconque me dressera des embûches, qu'il soit réduit en poussière! »

Et je fus satisfait de la merveilleuse interprétation que je venais de découvrir. Le musée d'Auxerre possédait trois exemplaires de l'art magique des disciples du savant Rabbin Akibah, père de la

Kabbale. Eh! bien, ce n'était qu'une mystification que je m'étais infligée à moi-même! Je n'eus pas de peine à reconnaître ma méprise, lorque tenant à la main ces cercles de bronze, je pus m'assurer que la phrase hébraïque se réduisait à une simple devise de mirliton, à une exclamation aussi galante que prétentieuse. L'inscription étant disposée circulairement, il n'y a qu'à en commencer la lecture par un autre point de la circonférence, et à la place de la formule magique d'imprécation on lit le madrigal suivant :

A+QVI+IE+DON+MON+CEVR+A+VOS+

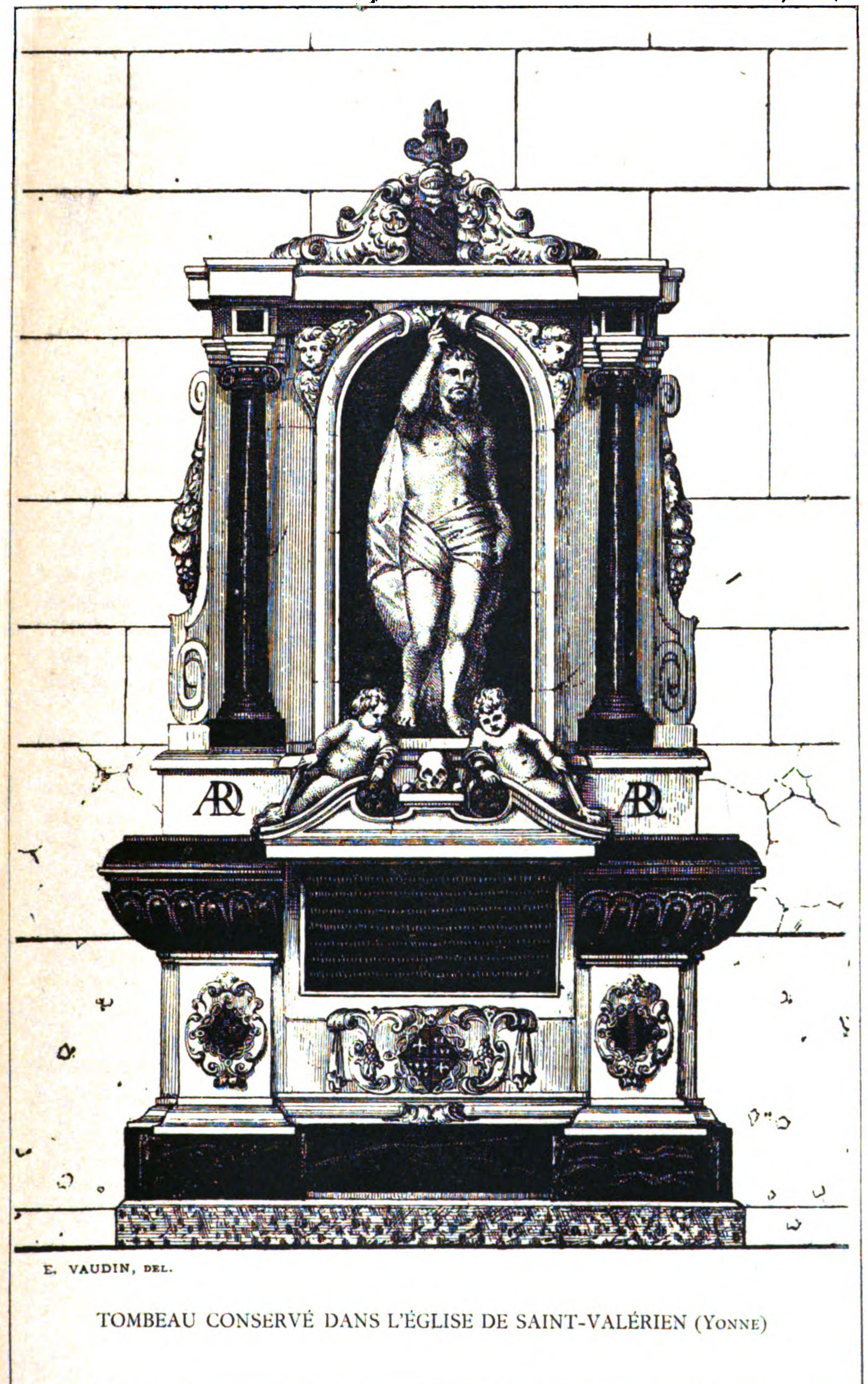
A qui je donne mon cœur? à vous!

Il est facile de s'assurer qu'il n'y pas d'S après AQVI, mais une sorte de croix séparative des mots, ressemblant assez au signe dont se servaient les monétaires mérovingiens. Le prétendu G de CEVR est un C et la finale R et non X. Enfin, la dernière lettre que le catalogue laisse indécise est N.

Je me suis alors demandé quels pouvaient être l'usage et la destination de ces anneaux que je venais de détrôner de leur dignité d'amulette kabbalistique? Et d'abord, pourquoi les avoir qualifiés d'anneaux, puisque ce sont de véritables boucles traversées dans leur diamètre par une étroite barre qui a été fondue du même jet. Il est évident qu'elles devaient servir à assujettir une tresse ou un ruban, et à être placées extérieurement, de façon à permettre la lecture de leur galante devise.

L'histoire du costume va nous l'apprendre. Les raffinés de la cour du roi Henri IV, avaient conservé, en l'agrémentant de plumes et de bouffettes, le haut chapeau de feutre des ligueurs. Une boucle ou passant métallique maintenait sur le devant de la forme une touffe de plumes et des nœuds de ruban d'or ou d'argent, plus ou moins enrichis de pierreries ; ces agrafes étaient de bronze pour la bourgeoisie, de fer ou même de plomb pour le peuple, conformément aux lois somptuaires qui se sont maintenues jusqu'à la Révolution au début de laquelle les députés à l'Assemblée nationale adoptèrent le costume sombre et austère du Tiers-Etat.

Les anneaux kabbalistiques du musée d'Auxerre sont donc des boucles à devise, dont l'origine ne peut remonter au-delà de la fin du XVIe siècle.



E. VAUDIN, DEL.

TOMBEAU CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT-VALÉRIEN (YONNE)

ENTRÉE DU ROY CHARLES IX A SENS

LE 15 MARS 1563

Les relations des entrées des rois et des princes ont eu en tous les temps le privilége d'attirer l'attention des historiens et des chroniqueurs du passé.

C'est que, en effet, on trouve là, rassemblés sous une forme, presque toujours succincte il est vrai, mais suffisamment exacte par son caractère officiel même, une masse de faits qui touchent au plus haut point, soit à l'histoire de la ville et de ses usages, soit à celle des personnages de la province, soit même à celle de la France entière.

Aussi s'est-on presque toujours empressé de publier ces descriptions à l'époque et dans le lieu même où les événements s'étaient accomplis.

Il paraît donc étonnant, au premier abord, que la relation de l'entrée du roi Charles IX et de la reine-mère, Catherine de Médicis, en la ville de Sens, qui eut lieu le 15 mars 1563, n'ait point été publiée. Mais en se reportant à cette époque tourmentée où la France fut ravagée par la guerre civile, en analysant surtout les faits des années 1562 et 1563, qui eurent pour théâtres principaux l'Orléanais, le Sénonais, la Champagne et l'Ile-de-France, on ne tarde pas à en découvrir la véritable cause.

L'année 1562 avait vu le fanatisme politique et religieux porté à son paroxysme. Les massacres de Vassy, de Sens et de Céant-en-Othe avaient démontré d'une manière terrible que les menaces de la Réforme contre les catholiques avaient exalté la fureur de ces derniers au point de les rendre capables des plus grandes cruautés. Ces cruautés n'étaient, hélas! que les préludes du massacre général des protestants, projeté dès-lors, et qui devait être mis à exécution par la Cour quelques années plus tard.

A Sens, où un clergé nombreux et puissant dirigeait l'opinion

et recevait le mot d'ordre de son archevêque, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, on avait vu le maire lui-même, qui était en même temps lieutenant criminel, se mettre à la tête d'un complot qui eut pour résultat l'extermination de tous les Huguenots présents dans la cité pendant les journées des 12 au 20 avril 1562.

Ce massacre fut exécuté par la population catholique avec une fureur impitoyable qui n'épargna pas même ceux qui ne faisaient point ouvertement profession de la religion réformée; il suffisait d'avoir un ami parmi les Huguenots pour être mis à l'index et désigné à la vengeance de la populace surexcitée.

Pour n'en citer qu'un exemple qui nous fera rentrer dans notre sujet, nous rappellerons que Gilles Richebois, imprimeur à Sens, qui, depuis plusieurs années, jouissait de la confiance des chanoines et rééditait, à la grande satisfaction du clergé, tous les livres de liturgie et de dévotion du diocèse de Sens, ne s'était jamais fait connaître comme un partisan des idées nouvelles. Cependant il fut égorgé l'un des premiers dans sa propre maison, et sa femme, qui était sur le point de devenir mère, subit le même sort.

En recherchant ce qui avait pu le désigner spécialement à la vindicte catholique, on ne trouve qu'un fait à sa charge, et encore ce fait devait-il être peu connu de ses compatriotes. Il avait imprimé, en prenant soin toutefois de ne pas y mettre son nom, le livre de Claude Gousté, prévôt de Sens, sur la suprématie du pouvoir royal dans les Assemblées religieuses (1).

Claude Gousté, l'un des plus partisans de la Réforme, n'était point à Sens lors du massacre de ses coreligionnaires, et il put ainsi échapper à une mort certaine, mais Richebois, son ami, paya de sa vie une complaisance qui devint de la complicité aux yeux des fanatiqnes et ses ateliers furent détruits de fond en comble.

C'est un martyre de plus à ajouter à la liste des victimes des préventions qu'avait suscitées l'invention récente encore de l'art sublime de l'imprimerie.

En 1563, au moment où il était question du voyage du jeune roi Charles IX et de son passage à Sens, la Cour, effrayée du soulèvement général des Huguenots, qui avaient résolu de soutenir les armes à la main les droits qu'on leur contestait après les avoir

(1) Traicté de la puissance et authorité des Roys, et de par qui doyvent estre commandez les Diettes et Conciles solennels de l'Eglise, les Estats convoquez etc... faict en latin par Claude Gousté, prévost de Sens, depuis mis en nostre vulgaire Français, MCLXI.

accordés, s'était décidée à faire des concessions. L'assassinat du duc de Guise précipita les négociations et un traité signé le 12 mars à Orléans et promulgué le 18 à Amboise, stipula la permission de pratiquer librement et ouvertement dans les villes la religion réformée.

Cette situation nouvelle des partis devait rendre particulièrement intéressantes les fêtes que la ville de Sens projetait de donner à l'occasion de l'entrée du roi, mais, comme on le voit par la relation que nous publions aujourd'hui, ce n'était pas sans craintes d'un côté, sans espérances de l'autre, que catholiques et protestants attendaient la venue de la Cour.

De la part des premiers, les atrocités commises et les exactions avaient été telles qu'il semblait impossible que les protestants ne vinssent renouveler leurs plaintes qu'on avait pu étouffer jusqu'ici.

En effet, Penon, procureur du roi, homme fort attaché aux idées nouvelles, qui avait échappé au massacre, revint à Sens pour la circonstance, aussitôt la signature du traité, et rédigea une plainte en forme contre le maire Hémard et les deux échevins en exercice, qu'il accusait, non-seulement d'avoir dirigé le complot et le massacre, mais encore d'avoir fait supporter aux familles des victimes, par une répartition injuste, l'imposition des 5,500 livres destinées à rembourser les dépenses occasionnées par cette exécution sans pitié.

Comme le fait remarquer l'historien des guerres du calvinisme dans le département de l'Yonne (1), les enfants avaient eu ainsi à payer le salaire des assassins de leurs pères!

De son côté Robert Hémard, qui venait d'être remplacé dans la mairie de Sens, n'était pas sans inquiétude sur l'accueil qui pourrait être fait au mémoire de Penon. Aussi, profitant avec habileté de sa situation d'ancien maire, et différant avec intention la remise de sa charge, prit-il ses mesures pour garder la direction des préparatifs à faire pour la réception solennelle qu'on organisait et se faire désigner pour porter la parole devant le roi, à l'exclusion du maire nouvellement élu et du bailli de Sens qui réclamait cet honneur au nom de la noblesse.

La crainte des revendications protestantes lui fit donner pleins pouvoirs et les amis qu'il avait à la Cour lui firent passer une copie de la plainte déposée par Penon, en sorte que, lorsque ce dernier fut admis, quelques jours plus tard, à articuler les griefs

(1) Challe, *Le Calvinisme et la Ligue dans le département de l'Yonne*, Auxerre, 1873, I, 71.

de son parti devant une commission spéciale, Hémard avait eu le temps de préparer sa justification qui fut pleinement admise. Penon, d'accusateur, se vit passer au rôle d'accusé et il fut invité à cesser ses plaintes s'il ne voulait pas qu'il lui arrivât malheur.

Tous ces faits étaient en partie connus et si nous les analysons ici, c'est qu'ils sont affirmés de nouveau dans la relation que nous publions aujourd'hui, laquelle émane d'une plume catholique.

Dans un autre ordre d'idées, cette relation est intéressante au plus haut point, car elle nous apporte des détails inédits sur le rôle que Jean Cousin, l'illustre artiste, jouait alors au milieu de ses compatriotes.

M. le docteur Crou, dans un manuscrit qu'il a légué à la ville de Sens et qui a été cité par M. Challe, avait indiqué, mais sans y attacher d'importance, que Jean Cousin avait été chargé de diriger les travaux de décoration pour l'entrée du roi. En remontant aux sources que le chroniqueur avait consultées pour son travail de compilation, nous avons retrouvé des détails beaucoup plus précis et plus explicites qu'il avait négligés et qui émanent des procès-verbaux mêmes de la municipalité sénonaise pendant l'année 1563.

Nous avons pu acquérir ainsi la preuve que Jean Cousin était alors occupé aux travaux de sculpture et de décoration du château de Fleurigny, travaux qu'on lui avait attribués jusqu'ici sur la foi de la tradition, mais sans qu'on eut pu l'établir d'une manière certaine.

Sur la demande de la municipalité, il vint à Sens s'entendre avec elle et « Nicolas Couste, aultre peintre, sur ce qu'il est besoin de faire ès choses de leur estat. »

Chargé de présenter un projet de décoration des rues, il apporta quelques jours après un devis dont le montant devait s'élever à mille livres. Mais la municipalité, effrayée du chiffre de cette dépense, en ajourna l'approbation « vu la pauvreté de la ville affligée de peste et de guerre depuis deux ans. »

Une première somme de cent vingt livres tournois fut cependant accordée à l'artiste « pour employer aux écussons, arcs de triomphe et aultres telles choses de son estat ès lieux et endroicts les plus nécessaires pour l'entrée du Roy, le tout à sa discrétion et conscience. »

Il est arrêté en même temps « qu'il sera logé aux Tournelles pour besolgner et luy sera baillé du lierre. »

On trouve ensuite, en plusieurs fois, la mention de diverses sommes qui furent payées à Jean Cousin « pour ses salaires. » Ces mentions établissent qu'il était fort considéré de ses compatriotes et largement indemnisé de ses travaux.

On relève, en effet, un paiement de cinquante livres, puis un autre de quatre cents escus soleil, puis un traité où il s'engage à peindre et à décorer les arcs de triomphe moyennant cent quarante livres tournois. Ces différentes sommes, considérables pour l'époque, représentent, au pouvoir actuel de l'argent, un total de plus de onze mille francs de notre monnaie.

Comme on le voit, les documents que nous publions aujourd'hui sont intéressants à bien des titres, et l'on nous saura gré sans doute de les avoir tirés de l'oubli inexplicable où ils sont restés jusqu'ici.

Le manuscrit du docteur Crou, déposé à la bibliothèque de la ville de Sens, contient sur l'histoire de cette ville des renseignements importants et il serait digne d'être publié après avoir été complété par d'autres documents du temps. Ce manuscrit est intitulé : Essai sur l'histoire de la ville de Sens, composé de fragments qui restent du manuscrit d'Eracle Cartault et de divers documents recueillis par le copiste.

Le docteur Crou a seul eu entre les mains l'histoire composée par le chanoine Éracle Cartault dont le manuscrit n'a point été donné à la bibliothèque de la ville et n'a pu être retrouvé par nous. Un autre manuscrit, cité aussi par le commentateur et écrit au point de vue calviniste, a également disparu ; il a pour auteur Antoine Cartault, ministre protestant, originaire de Sens et refugié à Londres en 1574, après la Saint-Barthélemy.

Il serait bien intéressant pour la ville de Sens qu'on retrouvât ces deux manuscrits, car, ainsi que nous avons pu le constater, le docteur Crou n'a donné qu'un abrégé très succinct des événements dont il a retrouvé la relation dans les deux auteurs cités, lesquels, partant de points de vue tout différents, nous auraient donné l'opinion des deux partis sur les événements qui eurent nos contrées pour théâtre.

Le chanoine Éracle Cartault, tout en n'étant point contemporain des faits, comme son parent Antoine, s'est trouvé cependant en position d'être bien informé. Nommé chanoine au chapitre de Sens en 1630, il devint grand-vicaire de l'archevêque de Bellegarde en 1647. Il a pu par conséquent bien se rendre compte d'événements qui n'étaient pas éloignés et dont les archives de la ville et du chapitre pouvaient alors lui donner le dernier mot.

Mais son récit ne nous étant connu que par l'extrait beaucoup trop abrégé qu'en a donné M. Crou, cet épisode intéressant de l'entrée de Charles IX à Sens paraissait devoir rester dans l'oubli. Toutefois, en recherchant à la bibliothèque de Sens les pièces qui avaient pu aider M. Crou dans la rédaction de son manuscrit, nous avons eu la bonne fortune, grâce aux indications du zélé biblio-

thécaire, M. Morin de Champrousse, de mettre la main sur un manuscrit inconnu jusqu'ici des travailleurs (1) et qui ne figure pas à l'Inventaire des Archives de Sens rédigé par M. Quantin.

Ce manuscrit a pour titre : Copie d'un registre des délibérations et actes de l'Hostel de Ville de Sens, commençant le vingt-troisième jour de décembre mil cinq cent soixante et un et finissant à pareil jour de l'an mil cinq cent soixante quatre ; et copie d'un registre des délibérations de l'Hostel de Ville de Sens, commençant le vingt-huictiesme jour de décembre mil cinq cent soixante treize à décembre mil cinq cent soixante quatorze.

C'est grâce à ce manuscrit que nous avons pu compléter la relation d'Éracle Cartault et en vérifier l'exactitude par les curieux documents officiels que nous révèlent ces registres.

Tout y est intéressant, depuis les préparatifs de la municipalité, les détails du cortége, les discours prononcés, qusqu'aux réclamations qui se font jour après les fêtes, lorsqu'il s'agit d'établir le rôle des dépenses et de répartir les charges que la noblesse et le bailli de Sens ont la prétention d'éluder.

Nous avons rétabli tous ces documents à leur place et nous pensons que la relation de l'entrée de Charles IX, complétée de cette manière, formera désormais un chapitre intéressant de l'histoire de la ville de Sens.

Récit véritable de tout ce qui s'est fait et passé à l'entrée du Roy en la vılle de Sens.

Le mercredi quinziesme de mars mil cinq cent soixante trois, vers les quatre heures du soir, Charles neufviesme du nom, nostre roy et souverain seigneur, fist sa première et joyeuse entrée en ceste ville de Sens, accompagné de la reyne, sa mère, de messeigneurs le cardinal de Bourbon, prince de Condé, duc de Montpensier, cardinal de Guise, duc d'Aumale nostre gouverneur, et de Montmorency, connestable, mareschal de Bourdillon et aultres grands seigneurs.

L'annonce du passage de Charles IX par la ville de Sens, mit la population en grand mouvement ; les nobles, la magistrature, le barreau, la bourgeoisie, les artisans, se mirent en devoir de recevoir dignement le souverain.

Nous allons extraire des registres de l'Hostel de Ville tout ce qui concerne cet évènement (2).

(1) Archives de la ville, manuscrit, nº 103, BB 7.

(2) Ces extraits, complétés par notre travail sur la copie retrouvée



— Le mercredi huict novembre mil cinq cent soixante trois, les édiles reçurent de monseigneur le duc d'Aumale, gouverneur de la ville, des lettres annonçant le passage du roy par la ville de Sens, mais sans préciser le jour. Voici comment s'exprime à ce sujet le Registre de l'Hostel de Ville de Sens :

« Ce jourd'huy huictiesme jour de novembre 1563, ont été reçeues lettres de la part de monseigneur le duc d'Aumale, adressées à messieurs les maire et eschevins, dont suit la teneur :

« Messieurs,

« Le roy estant résolu de faire son voyage en Lorraine et que pour s'y acheminer il doibt estre de retour à Paris avant la Sainct Martin et se rendre ensuite à Fontainebleau où il doibt faire un grand séjour pour ensuite passer par Sens et Troyes, j'ai bien voulu vous avertir aussitôt que j'ai connu la résolution de Sa Majesté, qui est d'aujourd'huy.

« Et à ceste cause, regardez à préparer l'entrée que Sa Majesté se propose de faire dans vostre ville selon et ainsy que ses prédécesseurs ont accoutumez d'y estre reçeus, sinon qu'il ne veult aucunement que ce soit en armes ny que aulcun de vous monstre apparence d'en avoir; de quoy je vous prie afin de ne donner occasion à personne de faire intance de vous les ôter, et de donner ordre et pouvoir pour le reste comme vous aviserez pour faire démonstration d'obéissance à Sa Majesté, priant Dieu, messieurs, vous avoir en sa saincte garde.

« A Anet, le quatorziesme jour de novembre 1563.

Et au-dessous est escrit : « Vostre bon ami,

« CLAUDE DE LORRAINE.

— Le jeudy neuf novembre, il y eust une assemblée à l'Hostel de Ville où les maire et eschevins convoquèrent les personnes les plus notables de la cité. Il y fut arresté :

1° Que le présens qui sera faict au roy sera de la valeur de trois cents livres et au dessous, en un plat d'argent, le plus somptueux que l'on pourra trouver ; et à ceste fin sont députez Etienne Garnier, receveur des deniers communs, et Jehan Bourgoing, marchand bourgeois dudict Sens.

sont d'autant plus précieux que les Archives de la ville de Sens, dont beaucoup de pièces furent dispersées ou vendues au XVIII° siècle, ne possèdent plus les anciens registres des délibérations municipales antérieures à 1700. Les comptes des receveurs des deniers de la ville, antérieurs à cette époque, manquent également. Le plus ancien registre de la série BB ne commence qu'en 1718. Cpr. *Inventaire des Archives de la ville de Sens antérieures à 1790 ;* Sens, Ph. Chaput, 1870, in-4°.

2° A Sa Majesté la Reyne-mère, il sera faict don d'une coupe d'argent couverte et dorée en dedans, de la valeur de cinq cent cinquante livres et au dessous.

3° A monseigneur le duc d'Aumale, nostre gouverneur, deux flacons dorés et leur bassin pareil, jusques à la même somme de cinq cent cinquante livres et au dessous.

4° Que le ciel qui sera faict pour le Roy, sera de velours parsemé de fleurs de lys en étoffe d'or, les franges en soie, aux couleurs du Roy, avec un fond de satin de Bruges, et les couleurs se prendront telles que les députez sauront estre convenables au Roy, sans s'arrester à aulcune autre couleur ou aulcun prix.

5° Sera demandé par lesdicts députez au seigneur d'Aumale si l'on pourra porter comme appartenant au costume aultre chose que l'épée et la dague? — Si la Reyne fera entrée? — S'il luy fault ciel et présens?

6° S'il sera bon, pour la distinction des qualitez de ceulx qui iront audevant du Roy, qu'ils ayent ès-mains courts bâtons de bois semez de fleurs de lys? — Si l'on tirera l'artillerie? — Si l'on battera tambourins? — Si l'on portera enseignes?

7° S'il sera bon de mettre devant le Roy jusques au nombre de vingt-six enfants du mesme âge, armés d'armes feintes et morillons de mesme, pour quand le Roy entrera dans la ville, aller audevant de luy, en criant: *Vive le Roy?* — Surtout bien savoir quel jour le roy arrivera?

8° Et avant que de s'arrester au faict de l'entrée du Roy, les députez poursuivront provision pour faire retirer les dix-neuf enseignes de Suisses, étant ce jourd'huy arrivés en ceste ville de Sens, et remonstreront que les citoyens sont tellement pressés qu'ils ne se pourroient bien préparer pour recevoir le Roy, et que le pays seroit affamé en peu de jours et les maisons pestiférées par le trop grand nombre desdictz Suisses et de leur façon de vivre, et qu'il y a déjà quelques endroicts ou déjà la peste commence; surtout qu'ils n'omettent de dire que partout les maisons regorgent desdictz Suisses, et s'ils obtiennent provision, qu'ils l'envoyent en diligence.

Du reste, pour l'ordre de l'entrée, le maire, Talleron Pierre et Dupuis auront la robe longue doublée de velours noir; De Pollangis et Garnier la robe courte, en estat de marchands, doublée de velours pareil, tout chacun un chaperon de deux couleurs, rouge et bleu en satin, celui du maire devant être de velours, et leur seront lesditz chaperons baillez aux despens de la ville (1).

(1) En 1563, la municipalité sénonaise était ainsi composée : Jehan

Seront mandés Jehan Louis Cousin le jeune, peintre, et Nicolas Couste, aultre peintre, pour les entendre sur ce qu'il est besoin de faire ès choses de leur estat.

— Du vendredi douze novembre.

Ce jourd'huy ont esté députez Estienne Garnier, procureur receveur, et Jehan Bourgoing, marchand dudict Sens, députez tant pour exécuter ce qui a esté advisé aujourd'huy pour l'achat des présens, que pour parler à monseigneur d'Aumale, suivant la délibération et luy porter lettres et missives à monseigneur le connétable pour faire desloger les Suisses.

Maistre Jehan Cousin, peintre, a esté présentement mandé et advisé qu'il sera mené par ceste ville pour voir les lieux et endroits qu'il sera besoing faire quelque chose de son estat pour ladicte entrée afin d'en faire projet et devis et le rapporter demain.

Pour l'ordre qu'il fauldra tenir à l'entrée du Roy, a esté advisé et arresté que les étaux seront ôtés, les auvents abattus ou relevés devant les maisons et enseignes retirées sur le passage du Roy.

Seront les rues tapissées de couleurs depuis la porte par où Sa Majesté entrera.

Il y aura torches ardentes devant les maisons qui seront à cet effet désignées, et seront lesdictes torches tenues par jeunes enfants, filles et garçons, les garçons ayant la teste découverte.

Pour à l'égard de ce que doibt faire le clergé, monsieur l'archidiacre Fauvelet présent sera chargé d'y adviser ; a esté dict qu'ils en adviseront ensemblement sur l'advertissement que ledict Fauvelet s'est chargé de leur en faire, et se conseilleront entre eux et avec ceulx de Paris, de la forme qu'ils ont à tenir, pour après s'entendre à ce sujet avec la Chambre.

Quant à la noblesse, monsieur le bailly de Sens sera adverti de mander et prévenir la noblesse du bailliage, jusques à six lieues aux environs dudict Sens, de se préparer et trouver à l'entrée du Roy en ladicte ville, en estat de gentilshommes sans armes quelconques, sinon que dagues et espées.

Toutes les cloches, tant des monastères que des paroisses de la ville et fauxbourgs sonneront en carillon, lorsque le Roy entrera, excepté celles de Sainct-Estienne qui sonneront en branle.

Fauvelet, marchand, maire, en remplacement de Robert Hémard, maire sortant; eschevins : Pierre Tolleron, François Pollangis, Hugues Dufour, Pierre Gaultier, Jehan Pinsonnat, procureur de la ville (provisoire) ; Estienne Garnier, procureur receveur. Mais Robert Hémard, le maire sortant, n'avait pas encore remis ses pouvoirs à son successeur et restait ainsi chargé de recevoir le Roi au nom de la ville.

Pour l'ordre de la justice et le tiers-estat, les lieutenants, conseillers, gens du roy, enquesteurs, receveurs, contrôleurs des domaines, receveur du siége présidial et greffier, marcheront selon ledict ordre, ayant lesdicts juges, conseillers, gens du roy et enquesteurs chapperons fourrés, montés sur des mules houssées.

Après marcheront les eslus, grenetier, contrôleurs, receveurs des tailles et des aydes, le lieutenant des eaux et forestz, leurs greffiers, vestus régulièrement de leurs robes longues et courtes, selon leur estat, le prévost des marchands, son lieutenant particulier, avec leurs hocquetons.

Les avocats anciens, qui seront demeurez par rôles, marcheront à cheval avec cornettes.

Les procureurs, tant de cour laïque que de cour d'église et notaires qui seront demeurez par rôles, marcheront à cheval en robe longue et sans cornettes.

Les jeunes avocats, procureurs et clercs apparents marcheront à pied, en une compagnie avec enseigne et tambourin, le bonnet rond et plume blanche dessus, vestus de collerettes en velours, satin, taffetas ou drap de soie et chaussés de noir.

Les sergents auront tous l'écusson et porteront la collerette, huict desquels seront à cheval avec de longues baguettes à la main; les aultres iront à pied, musnis de leur baston.

— Du samedi treize novembre.

En continuant la délibération commencée le jour d'hier, les marchands orphèvres, merciers, apothicaires, tanneurs, corroyeurs, des plus anciens et apparens qui seront désignez, iront à cheval, vestus de leurs robes, en estat de citadins, les chevaulx couverts de leur housse; les aultres iront à pied, ayant la collerette de satin violet passementé d'incarnat, chaussez de mesme et toque noire et seront précédez d'enseignes et tambourins.

Les bouticilliers, mariniers, pescheurs, ayant collerette bleue-turquin, chausse de mesme et bonnets rouges, marcheront ayant enseigne et tambourin à leur tête.

Les boulangers, pâtissiers, meuniers marcheront sous aultre enseignes, vestus de cette collerette et bonnets blancs.

Les armuriers, serruriers, couteliers, maréchaux, taillandiers, charpentiers, menuisiers, vitriers-peintres, cordonniers, maçons et aultres artisans vestus de collerettes, chausses et bonnets jaunes, iront sous enseignes et tambourins.

Les vignerons, tonnelliers, taverniers marcheront sous aultres enseignes, vêtus de collerettes gris-clair, chausses et bonnet

pareil, le tout sous le bon plaisir du roy, et encore que monseigneur le duc d'Aumale le permette.

Après que maistre Jehan Cousin, peintre, eut rapporté les projets et devis par lui faicts et qu'il eust esté ouï sur le prix qu'il en demandoit, qui étoit de mille livres, a esté advisé, vu la pauvreté de la ville affligée de peste et de guerre depuis deux ans, qu'il luy sera baillé six vingt livres tournois pour employer en écussons, arcs de triomphe et aultres telles choses de son estat és lieux et endroicts les plus nécessaires pour l'entrée du Roy, le tout à sa discrétion et conscience, et sera logé aux Tournelles pour besoigner, et luy sera baillé du lierre.

Du quatorziesme jour de novembre 1563.

A esté enjoint aux sergents de la ville de faire délivrer du lierre à maistre Jehan Cousin, peintre, et pour faire aller par les abbayes Sainct-Pierre-le-Vif, Sainct-Rémi, Saincte-Colombe, et tous les endroicts ou l'on en pourra trouver, afin qu'il soit faict ce qui est de son estat pour l'entrée du Roy.

A esté baillé mandat signé Taveau (1) sur l'ordonnance des assistans adressé au grenetier pour délivrer cinquante livres tournois à maistre Jehan Cousin, peintre, sur le traitement de six vingt livres tournois ordonnées, lesquelles seront déduictes au dict sieur peintre sur ce qu'il doibt à la ville relativement à la vente du sel.

— Du mercredi 17 novembre 1563.

Par Hémard, maire, Tolleron et Pierre, eschevins, Fauvelet, archidiacre, Gibier, avocat du roy, Guillaume, receveur du domaine, N. Cartault, Virelois et Perrot l'aisné, députez. — Après que lettres missives envoyées par Jehan Bourgoing, l'un de ceulx qui ont esté à Paris, apportées par Pierre Tyrard, envoyé exprès jusques à Fontainebleau, eurent esté lues, et que monsieur le maire eut assuré avoir vu les lettres escrittes par monsieur le secrétaire de monseigneur le cardinal de Guise à monsieur le doyen, par lesquelles il assure que la Reyne a dict au dict seigneur cardinal que le Roy et elle viendraient à Sens en faisant le voyage de Lorraine, sans que toutefois on put en fixer le tems; a esté conclu que l'on se préparat pour la dicte entrée, en évitant toutefois les frais autant que l'on pourra, jusques à ce que l'on sache d'une manière certaine la venue du dict Seigneur et le jour.

Seront baillés par le grenetier quatre cents soleils à Me Jehan

(1) Toutes les délibérations sont signées *Taveau*, greffier.

Cousin, peintre, sur le traitement déjà expédié par mandat, pour se retirer à Fleurigny et y besoigner en attendant, et suivant l'obligation acceptée par luy de revenir besoigner ceste ville quand il sera mandé.

Seront appelés à demain quatre ou six des plus apparens des rôles et qui ont esté fondés des estats et mestiers de ceste ville pour adviser entre eulx de ceulx de leurs compagnies qui seroient propres pour les charges de capitaines, lieutenants et enseignes, et à leur refus ou défaut, y pourvoir par les assistants, et à ce présent a esté remis és mains d'Edme Perrot sergent, le rôle de ceulx qu'il appellera demain.

A esté conclu que les harangues qu'il faudra faire au Roy, à la Reyne sa mère et à monseigneur d'Aumale se feront par monsieur le maire à qui telle charge appartient comme de raison et d'ancienne coustume, rapportez par les assistans, comme chef des deffenseurs d'iceulx qui représentent tous les estats et corps de la ville, et en cas d'empeschement se fera par le premier eschevin.

— Du jeudy dix huict novembre.

Sur l'avis de ceulx qui ont esté appelés de chacun des estats et métiers de la ville pour élire capitaines, lieutenants et enseignes, ont esté esleus :

Pour les avocats, procureurs et clercs apparens, maistre Jehan Balthazar, avocat, capitaine, absent; Nicolas Virelois, lieutenant, présent, acceptant la charge et Louis Garnier, avocat, enseigne, absent.

Pour les marchands, Hubert de Jussy, capitaine, Guillaume Tixier, lieutenant, Jehan Royer, enseigne, tous trois présents et acceptant les charges.

Pour les artisans, Jehan Chaumeret, boucher, capitaine, Jehan Mariette, cordonnier, lieutenant, Jacques Courant, enseigne, tous trois présents et acceptant les charges.

Pour les meuniers, boulangers et pâtissiers, Thomas de la Haye, boulanger, capitaine, Jehan Rousseau, meunier au moulin Paillard, enseigne, Jacques Dufour, pâtissier, lieutenant, tous trois présents et acceptant la charge.

Pour les vignerons, tonneliers et taverniers, Jacques Lami, capitaine, Edme Baillet, lieutenant, absents tous deux, Christophe Colard, enseigne, présent et acceptant la charge.

Pour les bouticilliers, mariniers et pescheurs, Jehan Corot, capitaine, Claude Mitois, enseigne, tous deux absents, Estienne Guyard, lieutenant, présent et acceptant la charge.

Les absents seront appelés demain par le premier sergent de la

ville, pardevant monsieur le maire, pour leur faire entendre leur charge telle qu'elle a esté présentement déclarée aux dicts eslus présens, qui est de se préparer pour l'entrée du Roy, se mettre et faire mettre ceulx qui leur seront baillés par rôles en habits et ordre tels qu'il a esté cy dessus advisé, quand le dict rôle leur sera baillé.

A esté advisé en consignant la délibération cy devant faicte, que tous les sergens iront à cheval, ayant collets de noir à manches pendantes, l'une des dictes manches des couleurs de la livrée du Roy, avec leurs écussons.

— Ce jourd'huy onziesme jour de décembre au dict an, en l'assemblée faicte en l'auditoire du bailliage de Sens, pour advertir un chascun de l'entrée du Roy, ont esté lues et publiées les lettres patentes obtenues du dict seigneur le deuxiesme jour du présent mois pour la garde des clefs et des armes de la ville, délaissée aux habitans comme elle estoit auparavant. De plus les ditz habitans ont esté assurés que le Roy doibt faire de brief son entrée en ceste ville, et leur a esté enjoint d'estre préparés suivant ce qui a esté advisé.... (La suite intéresse l'élection d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu.)

— Du quatorziesme jour de décembre.

A esté ordonné au sieur Garnier, procureur receveur icy présent, d'envoyer en diligence à Paris pour retirer le présent qu'il faut faire au Roy et à monseigneur le duc d'Aumale, qu'il a dict avoir marchandés, et les faire aprêter avec le ciel et les chaperons qu'il faudra pour le maire et eschevins.

Sera le présent du Roy de la valeur de cent cinquante escus soleil, et celuy du seigneur d'Aumale de cent cinquante livres, ainsy que le dict procureur a rapporté, et ce qui luy a esté accordé et alloué en le rendant, ce qu'il a promis de faire devant huict jours, et de faire venir le ciel et les chaperons en matière pour les faire, et sera le dict ciel des couleurs du Roy sous fleurs de lys, et les chaperons aux couleurs de la ville.

Claude Perret s'est chargé de faire faire et peindre les bastons que porteront ceulx qui iront à pied avec les écussons aux armes du Roy pour les torches qui s'attachent le long des rues, lesquels écussons et bastons se bailleront aux despens de la ville.

Du long de la grande rue, les fenestres de toutes les maisons auront torches ardentes, à commencer de la rue du Bailliage jusques au logis du Roy, et à chaque torche il y aura un écusson aux armoiries du Roy; chaque torche sera du poids de huict livres.

Les petits enfants de neuf à dix ans seront accoustrés de petites

collerettes de bleu-turquin passementé d'incarnat et de blanc, les manches pendantes d'incarnat bleu et blanc, chapeau de taffetas bleu et chausses de mesme, et sera enjoint aux marguillers des paroisses de prendre le nom des enfants et de le bailler par escrit.

Seront mandés le seigneur de Bois-rond et aultres de sa sorte pour entendre en quel équipage ils se veulent mettre.

— Du mardy quinze décembre.

Ont esté appelés et sont comparus maistre Pierre Balthazar, advocat, qui s'est excusé sur sa maladie de la charge de capitaine des advocats et procureurs marchant à pied, laquelle sera donnée à Louis Pescheur.

Se sont ensuite présentés Jacques Lami, Edme Baillet, Jehan Camus, procureur de la confrérie de sainct Vincent aux cordeliers, Claude Gauthier, premier eslu, confrère sainct Vincent à l'Hostel-Dieu; Didier Primau, premier de la confrérie de sainct Vincent aux Jacobins; Mathieu Girardin, premier de la confrérie des tonneliers, Jehan Chaumart, Jehan Marotte, Jacques Laurent, Claude Besnard, premier de la confrérie des cordonniers, Jacques Jacquelin, premier de la confrérie des serruriers, Guyot Hatton, premier de la confrérie des maçons, charpentiers et couvreurs, Eracle Tremblay, oncle de Jehan Pothier, premier de la confrérie des menuisiers, Mathurin Laurent, premier de la confrérie des couteliers, Pierre Ferrand, premier de la confrérie des maréchaux, Estienne Gédéon, armurier, Jehan Herpin, vitrier-peintre.

Et sur les remonstrances a este ordonné:

Que des confréries des bouchers, cordonniers et aultres artisans seront faictes trois bandes ;

La première bande sera composée des bouchers, corroyeurs, cordonniers, chaussetiers, tailleurs et compagnons tanneurs qui tous seront habillés de rouge, sous la charge de Jehan Chaumart, capitaine et Jehan Mariette, lieutenant, présents, qui se sont chargés de signifier particulièrement selon la liste à laquelle ils pourront ajouster ceulx qui n'y seroient pas nommés.

La seconde bande se composera des maçons, couvreurs, tailleurs de pierre et charpentiers qui auront collerette, chausses et bonnet de couleur tannée, sous la charge de Edme Goyet, capitaine, et de Claude Maillard, lieutenant.

La troisième bande comprendra les maréchaux, taillandiers, serruriers, armuriers, menuisiers, charrons, vitriers-peintres, fondeurs, selliers, potiers d'étain, mégissiers, tisserands de toile et aultres artisans qui seront habillés de collerettes, chausses et

bonnets jaunes; elle aura Pierret Fénard pour capitaine et Jacques Cauvent pour lieutenant, tous deux présents en l'assemblée et qui se sont chargés de faire la liste et de la signifier à chascun d'icy aujourd'huy. Et a esté ordonné au dict Guyot Hatton, présent, de faire sçavoir aux dicts Goyet et Maillard qu'ils ayent à venir immédiatement pour entendre leurs charges et faire leurs listes.

— Du lundi vingt huit décembre, jour des Innocents.

Sur ce que maistre Louis Pescheur a remonstré qu'il avoit signifié aux avocats et procureurs d'estre tous prêts en tel équipage qu'il avoit esté advisé, pour marcher à pied, et qu'ils avoient trouvé le bonnet rond malcéant, que d'aultres vouloient aller à cheval, a esté décidé que le dict Pescheur et monsieur Nicolas Virelois, son lieutenant, communiqueront avec eulx pour arrester s'ils prendront le chapeau ou la toque de velours, et aviseront quels d'entre eux pourront aller à cheval.

Hubert de Jussy, Guillaume Tremier, Jehan Chaumerot, Thomas de la Haye, Jacques Lami, Claude Carot, Estienne Linard, Claude Maillard et Edme Guillet ont esté mandés et enquis sur ce qu'ils ont faict et s'il ont faict prévenir et préparer ceux desquels ils sont respectivement constitués chefs et capitaines pour marcher à l'entrer du Roy, et tous ont dict et rapporté avoir faict sur ce avertir particulièrement les gens mentionnés en leur liste et billet, de se préparer et avoient trouvé qu'ils vouloient bien, hors les pauvres qui se sont excusés. Sur quoi a esté commandé aux dictz capitaines et lieutenants de tenir tous la main à ce qui les concerne, et d'exempter ceulx qui sont réellement pauvres.

A esté dict que les chaussetiers marcheront avec les marchands.

Dimanche prochain, à l'heure de midi, attendant une heure, en la salle du bailliage de Sens, seront appelés tous les dénommés ès liste des compagniesmarchant à pied, afin d'entendre s'ils se seront préparés et les faire obéir. A ceste fin les capitaines mettront les rôles ès mains des sergents de ville, ainsi qu'il est commandé pour qu'ils fassent telles significations, à peine de cent livres pour forme de condamnation et sans aultre exécution.

Pourceque Hubert de Jussy a rapporté que Savinien Martin, Estienne Vié et Denis Noirot, ne vouloient pas se préparer pour marcher sous lui à pied et vouloient aller à cheval, a esté dict qu'il leur sera signifié qu'ils ayent à se préparer et qu'il marcheront à pied.

Les fifres et tambourins seront payés aux frais de la ville.

Seront baillés aux quatre sergents de ville, chascun une robe aux couleurs de la ville, comme il est accoutumé, dont la moitié se

prendra sur les deniers réservés aux frais de l'entrée du Roy, et l'autre moitié sur les deniers de la ville.

Les parties de Edme Gaillet, Jehan Champenois et Edme Thomas pour les échafaudages ont esté arrestées et mandats ont estés signés et délivrés sur icelles.

— Du dimanche treize febvrier 1563 (1).

On esté mandés maistre Louis Pescheur, Hubert de Jussy, Jehan Chaumerot, Jacques Laurent, Jacques Lami, Pierre Fenard, Edme Guillet, Claude Corot, auxquels présents il a esté signifié que l'on avoit receu certains advertissements de l'entrée du roy en ceste ville dans dix ou douze jours et que partant ils ayent à faire entendre à ceulx qui sont sous leurs charges et qui ont puissance, afin de se mettre en devoir pour recevoir sa majesté, le dict seigneur Roy, avec révérence, et par ce moyen faire congnoitre aux adversaires de la dicte ville le contraire de ce qu'ils s'efforcent journellement de persuader et à calomnier ceulx qui sont à l'entour du dict seigneur.

A esté enjoint à Antoine Brochaut, Michel et Edme Lambert, sergents royaux du service de la dicte ville, d'aller, avec Jehan Odon et Edme Baillet, vineteurs, arrester et marquer jusques à quarante feuillettes de vin pour faire les présens que l'on verra estre nécessaires selon l'avis de monseigneur l'archevesque, auquel il en sera parlé lors de sa venue, qui sera cinq ou six jours avant celle du Roy; auquel seigneur archevesque sera faict présent de huict feuillettes de vin.

— Du dernier jour de febvrier 1563.

... A esté marchandé à maistre Jehan Cousin, peintre, de faire les arcades et tout à pourtraicter pour l'entrée du Roy, à la charge de lui fournir bois et étoffes hors les painctures et ornemens et de lui payer sept vingt livres tournois.

— Du six mars.

... A esté advisé que aux tambourins et fiffres qui seront à l'entrée du Roy, sera baillé à chascun un bonnet qui sera payé aux dépens de la ville.

Demain sera mandée la femme du receveur Garnier, pour qu'elle apporte les présens destinés au Roy et à la Reyne.

De mesme, ordonné à Perrot de bailler au peintre Jehan Cousin trente livres tournois pourle traitement de ses salaires.

(1) Il ne faut pas oublier que le premier jour de l'année était jusqu'alors le jour de Pâques, ce qui explique comment en février nous sommes toujours en 1563. Par un édit de 1564, Charles IX ordonna que l'année commencerait le premier jour du mois de janvier.

Sera publié à son de trompe que tous capitaines ayent à se tenir prêts et faire tenir également prêts tous leurs gens en l'ordre qui leur est enjoinct. Chaque capitaine pourvoiera d'un bonnet chaque sergent de sa troupe et sera mandé le seigneur de Villefranche ou aultre gentilhomme voisin pour dresser les bandes de gens de pied.

La fille du Grenetier ou celle de monsieur Pescheur sera prise pour estre mise sur l'échafaud dressé au coin de la rue, près de l'église de Saincte Colombe, et parler au roy, au moment de son passage.

Le dict jour Estienne Garnier a apporté le vase qui doibt estre présenté au roy. Ce vase est d'argent doré et pèse douze marcs. La coupe destinée à monseigneur le duc d'Aumale pèse quatre marcs et trois onces; de plus huict aulnes de velours rouge, autant de velours bleu et autant de velours blanc; deux aulnes de satin de Bruges; vingt-cinq onces de crépinet et de frange d'or.

Le dict Garnier est chargé de faire répandre du sable autant qu'il en fauldra le long de la grande rüe, tout le long du passage de leurs majestés.

Sera enjoinct à Galopin, Devinat et Roger de faire préparer sans retard tout ce qu'il faut pour équipper l'artillerie.

Est ordonné aux tambourins et fiffres de se préparer; et déffense leur est faicte de sortir de la ville. Leur sera baillé à chascun dix solz tournois, et une paire de chausses de la couleur qu'ils doibvent porter, et auront chascun une collerette à leurs dépens.

Ne sera faict aulcuns présens d'hypocras, encore bien qu'il y ait esté déjà advisé.

Sur la délibération du 24 décembre, il a esté arresté que maistre Robert Hémard, lieutenant criminel, maire sortant, restera néanmoins chargé de haranguer, au nom de la ville, le Roy et la Reyne à leur entrée en icelle.

— Du mardi sept mars 1563.

..... Sera commandé aux poissonniers de nettoyer et tenir la poissonnerie, trois jours avant l'arrivée du roy.

— Du vendredi dixiesme jour de mars.

Le voyage d'Estienne Garnier faict pour acheter les présens pour lequel il dict avoir séjourné trente trois jours, lui a esté payé vingt écus, et celui de Bourgoin, quinze livres.

A esté ordonné à Estienne Linard de signifier à la femme de Corot, nommé capitaine des mariniers, qu'il se présente au maire et eschevins pour entendre ce qui luy sera dict pour sa charge.

Claude Pilard, maistre boucher et Georges Vincent serviront de tambourins et fiffres pour les bouchers ;

Jehan Bonnetat, Mathieu Roulement et André Rossel pour les marchands ;

Pierre Bouchet et Cordelai pour les mareschaux ;

Jehan Gardier et un quidam de Villeneuve pour les mariniers ;

Jehan Armenvault et Jehan Boquet pour les boulangers ;

Jacques Gaudin et Louis Armenvault pour les vignerons.

— Le dimanche douziesme jour de mars 1563, très-révérend père en Dieu messire Nicolas de Pellevé, par la permission divine, archevesque de Sens, conseiller du roy en conseil privé (1), fist son entrée en l'église métropolitaine de ceste ville et fust harangué par maistre Robert Hémard, lieutenant criminel au baillage de ceste ville, ancien maire de Sens, dans les termes qui suivent :

« Monseigneur,

« Ce nous est grand honneur et bien plus grand heur d'estre « mis en voie audevant de vous qui estes nostre vrai et légitime « pasteur duquel nous attendons et aurons la vrai pasture qui « nourrit en la vie éternelle, par laquelle nous serons virilement « défendus des loups et des larrons ; sera la bergerie épurgée et « les brebis, si aulcunes égarées, redressées, réduictes et rangées « au troupeau de salut par lequel d'ailleurs et sous vostre ombre, « ceux qui se divisent et nous imposent cesseront et se rendront « unanimement avec nous. »

« De nostre part, monseigneur, vous nous aurez tous entiers et « bien volontiers pour, en embrassant vos sainctes admonitions « et commendemens, vous obéir, honorer et servir à jamais. »

— Du quinziesme jour de mars 1363.

...Pourceque a esté adverti qu'encore bien qu'il ait esté advisé que monsieur le lieutenant criminel ferait les harangues au roy, à la reyne et à monseigneur le gouverneur de la ville, toutefois le bailli la vouloit entreprendre contre l'authorité du maire et

(1) Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, venait, quelque temps auparavant, d'être préconisé archevêque de Sens en remplacement du cardinal de Guise, résignataire en sa faveur. Le nouvel archevêque, qui n'admettait pas même les libertés de l'Eglise gallicane, entretint à Sens les doctrines intolérantes qui y avaient cours. Nommé cardinal, quelques années plus tard, il devint l'un des chefs influents de la Ligue. Ce cardinal, dominé entièrement par les passions politiques et religieuses, mourut de chagrin en mars 1594 en apprenant que Paris avait ouvert ses portes à Henri IV.

es chevins, auxquels appartenait la faire ou la faire faire, a esté envoyé maistre Martin Dupuis, l'un des eschevins, par devers le roy estant de présent à Pont-sur-Yonne, pour arriver aujourd'hui en ceste ville, afin d'avoir son commandement et intention; lequel Dupuis a rapporté avoir esté résolu par le conseil du roy que appartiendrait au maire de la ville de faire ou faire faire les dictes harangues, et de faict, la Reyne a envoyé monsieur Fise, secrétaire du Roy et de la dicte dame pour faire entendre aux dicts sieurs bailly, maire et eschevins, la dicte résolution, et qu'il a faict et signifié mesme au dict bailly, auquel il a dict que si il vouloit faire quelque harangue pour la noblesse en particulier, il le pouvoit, mais que pour le corps et conseil de ville, la charge appartenoit au maire d'icelle.

— Le mercredi quinziesme jour de mars, le roy fist son entrée dans la ville de Sens, par la porte d'Yonne, à quatre heures et demie du soir, accompagné de la reyne sa mère, de messeigneurs le cardinal de Bourbon, prince de Condé, duc de Montpensier, cardinal de Guise, duc d'Aumale nostre gouverneur, du connétable de Montmorency, maréchal de Bourdillon et aultres grands seigneurs.

Monsieur le bailli de Sens, à la teste de la noblesse, convoquée de six lieues aux environs, en costume de gentilhommes et non armée, n'ayant que la dague et l'épée, mais en belle ordonnance de chevaux et d'équipage, s'estait advancé au devant du Roy jusqu'au bout du faubourg Sainct-Didier et précédait le cortège.

Sur le passage du roy, les étaux, enseignes et auvents avaient esté enlevés ou abattus et les rues tapissées; des torches ardentes étaient placées devant des maisons désignées et étaient portées par de jeunes enfants, filles ou garçons, ayant la tête nue.

Le maire, les échevins et tous les officiers de la ville s'estant trouvés en présence de leurs majestés à la dicte porte, le cortège s'arresta et maistre Robert Hémard, à qui l'honneur en avoit été réservé, leur adresssa la harangue suivante en présentant au Roy les clefs de la ville:

« Sire,

« Puisque les habitants de vostre ville de Sens reçoivent cet « honneur, ceste grâce que d'estre vos très humbles et très « fidelles subjects, y en aura-t-il ung seul entre tous (s'il n'est de « nature oublyant Dieu), qui ne reçoive joye et félicité indicible « en la vue de vostre majesté, en laquelle apparoissent les singu- « laritez, dons et grâces de Dieu dont les bons roys de l'Ancien « Testament, tous prophètes, étoient honorez et dignifiez, depuis « rapportez et successivement continuez ès personnes de vos frère,

« père et ayeul, nos bons grands roys, et en laquelle majesté « nous remarquons et recognoissons la bonté de Dieu reluisant « sous vostre jeunesse heureusement conduicte par le prudent « conseil de la reyne vostre mère qui fera florir vos ans et rem- « plira vostre siecle de toute félicité, et vostre nom de grande « gloire et bénédiction éternelle.

« Mais en ce grand heur et jouisssance, que pouvons-nous pour « vous, sire, nostre vray roy et souverain seigneur!! Nous vous « offrons et présentons en toute humilité, obéissance et subjection, « non seulement ces clefs de vostre ancienne ville de Sens, mais « celles de nos biens qui tous sont les vostres, à qui nous appar- « tenons de nos personnes, de nos propres vies pour à toute « heure, et quand il plaira à vostre majesté, les exposer et immoler « bien volontairement. »

Et immédiatement, s'étant profondément inclyné vers la Reyne, il lui adressa la harangue que voicy:

« Madame,

« C'est chose impossible aux habitans de la ville de Sens, vos « très humbles subjects, vous rendre grâce et remerciement du « bien, de l'heur qu'ils reçoivent de vous qui daignez voir la ville, « et y faire venir le roy, nostre souverain seigneur; qui faictes « espandre sur nous sa bonté, sa douceur et mansuétude, et sous « la majesté duquel nous vivons et reposons sous la sage conduicte « de la vostre.

« Ce n'est point à tort, madame, que le clergé vous obtempère « que vous commandez, que la noblesse vous obéit, que le peuple « fléchit sous vostre authorité et que tous les ordres du royaulme « vous servent et vous admirent. Est-ce pour estre mère du roy « seulement? Vostre foy, vostre humanité envers tous, vostre « tempérance et modération en prospérité, vostre force et vostre « constance en adversité, vostre prudence incrédible, accompa- « gnées de vos aultres immémorables vertus y étoient requises « et y trouvent bon lieu.

« Les hystoires étrangères célèbrent la sagesse de Mammée, « mère de l'empereur Alexandre Sévère, les nostres, celle de « Blanche, mère du roy Louis IX; l'une et l'aultre, mères de roys « bien jeunes, ont aydé à la conservation du royaulme et empire « de leurs enfants, celuy de France, en ces derniers jours trop « calamiteux et déplorez, luy-mesme malingre, a esté, par vostre « seule prudence, entièrement retenu, le feu éteint, la flamme « suffoquée, les séditions populaires cohibées, les émotions « apaisées, la République de France bien composée et restituée à

« sa première concorde et tranquilité. Le roy nous est conservé et
« nous sous sa majesté et la vostre.

« En effet, madame, tout nostre repos, nostre sécurité, nostre « propre salut en ce monde est et le tenons de vous sous l'autho- « rité du roy, par la volonté de Dieu. Nous le reconnoissons de « vifve voix, et nous osons en toute humilité vous offrir l'entière « obéissance ferme et perpétuelle de nous tous. »

Après ces deux harangues, l'artillerie recommença des salves, toutes les cloches des paroisses et des monastères de la ville et des faubourgs sonnèrent à toute volée, celles de l'église métropolitaine furent seulement mises en branle, et le cortége se remit en marche aux airs d'une musique choisie.

Les officiers de justice, ceux de la ville, les advocats, procureurs et gens de divers emplois publics et tous les corps de mestiers, décorés de leurs marques distinctives, précédez de leurs tambourins ef fifres, disposés et conduicts par le seigneur de Villefranche, suivaient en bon ordre.

Vingt-six petits garçons, de douze à treize ans, tous vestus de la mesme façon et des mesmes couleurs, accoutrez de petites collerettres de bleu-turquin, passementées d'incarnat et de blanc, les manches pendantes, chapeau de taffetas bleu et chaussures pareilles, et portant armes feintes, environnaient nostre jeune Charles IX et criaient : *Vive le roy!*

Arrivé au carrefour de l'église Saincte-Colombe-du-Carouge, le Roy s'arresta pour recevoir un bouquet et entendre le compliment en vers composé par le sieur Lescheneau, advocat à Sens (1) et qui luy fust adressé par la fille de Me Pierre le Grenetier. Cette jeune fillle estoit montée sur un échafaud recouvert de belles tapisseries et entouré de fleurs de lys façonnées en or.

Le lendemain, les officiers municipaux se présentèrent devant sa majesté et luy adressèrent cette seconde harangue :

« Sire,

« Le jour d'hier est à bon droict remarqué pour l'un des plus « heureux et des plus désirables que vos très humbles et très « loyaux subjets habitants de vostre ville de Sens sauroient avoir « eu toute leur vie, le jour d'huy leur est à meilleur droict trop « plus heureux et mémorable ; la jouissance et le bonheur qu'ils

(1) Nous connaissons plusieurs pièces de vers composées par l'avocat Lescheneau ; malheureusement le compliment en vers dont il question ici ne nous a pas été conservé.

« reçurent soubs l'attente de veoir vostre majesté et maintenant la « voyant en ceste ville est de telle sorte augmentée et les affections « si vivement esmeues qu'il n'y a homme suffisant pour en bien « parler.

« Donc en ceste heur indicible ils redoublent très humblement « offre de leurs biens, de leurs corps, de leurs vies, de tout leur « estre à vostre majesté, jusques à la profondité de leurs cœurs que « pleust à Dieu, sire, que ma bouche pust exprimer de quelle « volonté, de quelle affection, il me faut parler de ces offres les- « quelles ils ont esté soubs vostre clémence et bonté naturelles « accompagnez de ce petit présent. Ou mieulx, sire, que plust à « cet égard à Dieu que les cœurs de tous fussent pénétrez et « ouverts pour mieux et plus apertement vous faire veoir ce qui y « est planté et enraciné, imprimé et engravé de l'obéissance ferme « et loyauté qu'ils vous doibvent.

« Mais quoi ? Vous n'y verrez rien qu'il ne soit vostre jusques à « l'âme seule qui appartient au Créateur.

« Sire, vous prendrez ce don qui est vostre en bonne part, le « mesurant, non selon sa petitesse, mais selon la grandeur « de celuy à qui il est du et offert. »

Après avoir gracieusement écouté cette harangue, le Roy reçut et monstra grande satisfaction du présent qui luy fust offert.

Ce présent qui consistait en un vase d'argent doré, de forme antique, pesait douze marcs, et fust payé par la ville cent cinquante escus soleil. Sa majesté ordonna qu'il fust mis dans son cabinet comme un objet rare et précieux, puis il fist ses joyeux remerciements aux maire et eschevins qui luy avoient présenté.

Il n'y eut point de présent faict à la Reyne parceque sa présence n'ayant lieu que parce qu'elle conduisoit seulement le Roy, son fils, qui étoit déjà sacré, elle ne faisoit poinct d'entrée en la ville de Sens.

Il avoit aussi esté décidé de prime abord que l'on feroit des présens aux principaux seigneurs qui accompagnoient le Roy; mais il n'y fust poinct donné suite. Il n'y eust que le duc d'Aumale qui, en sa qualité de gouverneur de la ville, reçut en présens une coupe d'argent doré, du poids de quatre marcs huict onces et du prix de cent cinquante livres, en lui adressant la harangue suivante :

« Monseigneur,

« Si les habitants de Sens, vos très humbles et très fidèles « serviteurs, avoient toutes les langues en une, ou bien une « autant forte, diserte et expédite que toutes ensemble, pour vous

« rendre grâces et remerciements en faveur du bien que la ville « reçoit de vous et sous vostre grandeur, ils confessent ingénue- « ment qu'ils ne s'en pourroient acquitter, reconnoissant que leur « maintien dans le repos est et dépend de vous sous l'authorité « du roy, leur souverain seigneur, pour la majesté duquel ils « désirent que vous et messieurs de vostre sang leur commandent « à jamais.

« Vous les aurez en leur obéissance et fidélité jusqu'à leur « dernier soupir, comme vos apparentes vertus et le bien glorieux « mérite de vostre très haulte maison les y tiennent à bon droict « obligés, et pour plus expresse déclaration et mémoire de ce, ils « prennent hardiesse, monseigneur sur vostre bonté, et à l'exemple « de leurs prédécesseurs, vous offrir ce petit présent, et encore de « meilleur cœur, leur service perpétuel. »

Le prince accueillit la harangue, remercia les maire et eschevins du présent qu'il recevoit, accompagnant le roy qui visitait la ville, il assista avec luy au tyre des arquebusiers auquel sa majesté prit part.

Les frais faicts pour l'entrée du Roy s'élevèrent à la somme de dix sept cent soixante dix livres dix huict solz tournois pour le recouvrement des quelles il fust faict taille sur la ville qui s'éleva à deux mille six cent soixante seize livres tournois.

Pendant les festes auxquelles la présence du roy Charles IX à Sens donnoit lieu, Penon, procureur du Roy en ceste ville et l'un des huguenots les plus prononcez, qui s'estoit enfui lors du massacre de ses coreligionnaires, revint en ceste ville au moment où le Hoy y faisait son entrée, et, pour sa qualité de procureur du roy, fust receu par le monarque, luy fist sa plainte qu'il avoit mise par escrit et dont on avoit secrètement tiré un double et à la réponse de laquelle on s'étoit préparé, en sorte que les députez qui furent appelés au conseil (1) le 28 mars au dict an, où se trouvoient les seigneurs cardinaux de Bourbon et de Guise, le prince de Condé, le duc d'Aumale, le connétable, le chancelier Lhopital, d'Andelot, Louvel, évêque d'Orléans, et aultres au nombre de seize, étoient sur leurs gardes, quand le duc d'Aumale ordonna que le dict

(1) Suivant le manuscrit de Taveau, dont le passage ci-dessus n'est qu'une analyse faite par le chanoine Evacle Cartault, ce conseil fut convoqué à Troyes où le roi séjourna quelque temps après son départ de Sens. Nous donnons à la suite une seconde version relative à la réclamation des protestants, transcrite en extrait par le même copiste à la fin de la relation de l'entrée de Charles IX en la ville de Sens.

Penon lirait sa requeste à haulte et intelligible voix pour y répondre et se deffendre, ce dont il fust fort estonné.

Le maire confondit son accusateur et fust prononcé arrest le dict jour, par lequel il fust dict que le maire et les eschevins mettroient aux mains des intendants des finances les commissions en vertu desquelles les deniers avoient esté imposés sur la ville, et donneroient par escrit les articles qu'ils voudroient contre le dict Penon, enjoint aux officiers, maire et eschevins de vivre en paix et repos, faisant leurs charges et y faire vivre le peuple sans rien rechercher du passé contre le dict Penon.

Autre version relative à Penon (1).

Devant Penon et ses sept assistants, la requeste présentée par le duc d'Aumale, lue à haulte voix par le dict Penon, lui fust commandé d'y répondre et se défendre, ce dont il fust étonné, à cause qu'il ne luy convenoit de défendre promptement à chose non préméditée, au lieu qu'il s'estoit préparé pour agir et accuser.

Toutefois il fit si bien qu'il échappa à cet embarras et tourna à ses actions auxquels il luy fust respondu par le maire au contentement des assistants et de leur accusateur.

Suivant le dict arrest, les eschevins mirent sur le champ ès mains des intendants la commission envoyée par le roy pour lever sur la dicte ville la somme de cinq cents livres en datte du 27 aoust 1562 et le rôle qui s'ensuyvit, par lequel la plus grande partie de ceste somme estoit imposée à ceulx de la prétendue religion réformée et leurs adhérents: en plus de la dicte commission, le rôle de la cueillette pour la nourriture des pestiférés, depuis le mois de mars 1561, le rôle de la taille levée pour les fortifications de la ville, suivant l'ordre du maréchal de Sainct-André, les comptes rendus par Garnier des deniers reçus du chapitre de Sens, en vertu de l'obligation que ce chapitre avoit contracté et qui furent envoyés à Lyon.

Mais par suite des humbles représentations que le dict Pierre Garnier et Dupuis eschevins présentèrent, ils obtinrent arrest du conseil, en datte du 24 juin 1564, par lequel le Roy en son conseil défend que aulcunes poursuites ni recherches soient faictes à l'occasion des impositions qui ont esté ordonnées ou perçues pendant les troubles civils; faict deffenses aux maire et eschevins de poursuivre par voie d'exécution aulcuns impôts, évoque à son conseil toute instance et en interdit la connaissance au Parlement.

(1) Manuscrit de la Rüe.

— Du jeudi pénultiesme jour de mars 1563.

... Les ditz Dupuis, eschevin, et Taveau, greffier, ont rapporté les lettres par eulx obtenues à Troyes pour faire taille des frais pour l'entrée du Roy.

— Du premier jour de juin 1564.

... Le dict Grenetier et Dupuis, eschevins, iront à Lyon où est de présent le Roy ou près d'y entrer, pour faire poursuite à la fin suivante d'envoyer lettres de déclaration afin de faire expédier les charges de la noblesse en la taille qu'il convient de faire pour l'entrée du roy,

— Du dernier jour de juin 1564.

... Ont esté receues deux lettres de messieurs le Grenetier et Dupuis qui ont envoyé deux expéditions ; l'une est la déclaration par eulx obtenue à Lyon, le quatorzième de ce mois, pour comprendre le clergé et la noblesse en la taille qu'il faut faire pour les frais de l'entrée du roy; l'autre est la permission obtenue pour informer sur la commodité ou incommodité de la suppression des Aydes et réduction d'icelle à la taille et équivalent, etc...

— Du treize juillet 1564.

... Ce jourd'hui ont esté présentées à monsieur le lieutenant général les lettres de commission et déclaration obtenues pour le faict de la taille qu'il convient faire pour les frais de l'entrée du Roy, suivant lesquelles a nommé les dicts maire et eschevins, Toussaint Dumont docteur en théologie, prèchantre de Sens, Louis Pescheur et Jehan Benoist, avocats, qui ont faict le serment que les frais faicts pour obtenir les dictes lettres ont esté arrestés par estat à trois cent vingt-sept livres deux deniers tournois.

— De mardi dix huit juillet 1564.

... Ce jourd'hui, en procédant à la taille ordonnée pour l'entrée du Roy, sont comparus Jehan Dupont, lieutenant du prévost des maréchaux ès élections de Sens, Nemours, Montargis et Gien-Gilles-Basile Juffin, Claude Raoul, Estienne Lepaultet, archers, qui ont remonstré que par édict public du 27 juillet 1558 et aultres édicts, le dict prévost, son lieutenant, greffier et archer, les noms desquels il a laissé par escript, estoient exempts de toutes tailles et subsides et que partout ne devoient estre imposés en la dicte taille auxquels il a esté faict responce que, en procédant à la dicte taille, seroit advisé ce qui se devoit faire, à quoy le dict Dupont, pour luy et les susdits, a déclaré que, s'ils estoient imposés, ils se pourvoieroient et recourreroient contre tous despens, dommages et intérêts, dont ils ont requis acte.

— Du dix neuviesme jour de juillet 1564.

... La taille qu'il convient faire pour les frais de l'entrée du Roy a esté arrestée, toutes choses compensées, à 2,676 livres tournois.

— Du mercredi six décembre 1564.

... Maistre Pierre Lefebvre, procureur de noble homme Christophe Guillaume, escuyer, bailli de Sens, a dict que ceulx qui avoient faict les rôles, signemment les maire et eschevins, ne peuvent et ne doibvent ignorer le devoir qu'il a faict à l'entrée du Roy, non pas tel que la grandeur de la majesté du dictseigneur requeroit, mais tel qu'il a pu.

Les frais qu'il luy a convenu faire à la dicte entrée qu'il ne peut alléguer que avec un grand déplaisir, mais que ceulx l'ont forcé, ne sait pourquoy ni à quelle raison, le contraignent de réciter choses à quoy il se voit marri seulement d'y penser; car tant s'en fault qu'il ait regret à la despense qu'il a faicte, qu'il seroit fort heureux de déployer non-seulement quatre ou cinq cents escus, comme il a déjà faict à la première entrée, mais beaucoup d'avantage, en tant que sa présence pouvoit porter lorsqu'il plût à la majesté du Roy honorer encore de sa présence la dicte ville de Sens, mais n'entend le dict bailli estre contribuable aux tailles qui se font pour quelque raison que ce soit, comme les aultres particuliers, par les raisons que les dicts maire et eschevins doibvent prévoir, et aimerait mieulx le dict Bailli mettre et exposer mille escus en frais auxquels sa charge l'astreint pour le service du roy que un seul denier en la forme et manière qu'on lui demande maintenant, car il ferait trop grand tort et préjudice aux privilèges qu'il a plu à la majesté du roy lui octroyer.

Sur ce a esté advisé que l'on feroit responce au dict sieur Bailly, que les dicts sieurs maire et eschevins n'ont entendu et n'entendent qu'il soit compris ès tailles, emprunts et subsides, sinon qu'il soit mandé d'y comprendre les nobles et aultres hommes, et qu'il n'est en leur puissance de les exempter, même en la taille pour l'entrée du Roy, à laquelle il a verbalement faict supplique, comme aussi ont les dicts maire et eschevins et beaucoup d'aultres citoyens qui ne sont toutefois exemptés et ont esté mis en ceste taille par les députez aultres que les sieurs maire et eschevins et commission de la cour sur icelle ville, de sorte que quand le dict sieur Bailly en seroit exempt n'y pourroient que faire.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1882.

II

SCIENCES NATURELLES

LA GÉOLOGIE AU CONGRÈS DE LA ROCHELLE

Par M. G. Cotteau.

L'Association française pour l'avancement des sciences tenait, cette année, sa onzième session dans la ville de La Rochelle. Ce congrès présentait pour moi, au point de vue géologique, un attrait exceptionnel, et j'avais formé depuis longtemps le projet d'y assister. Les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente sont riches en fossiles. Les échinides surtout, qui font depuis tant d'années l'objet de mes études particulières, y sont abondants. Leur recherche est singulièrement favorisée par une série de falaises plus ou moins escarpées, qui s'étendent de La Rochelle à Royan, se prolongent sur les bords de la Gironde jusqu'au-delà de Talmont, et offrent, dans un espace relativement restreint, une série de couches des plus variées. En dehors des séances du congrès, toujours intéressantes à suivre, je me proposais d'explorer de nouveau ces falaises que je connaissais déjà, mais que je n'avais pas visitées depuis plusieurs années. Je devais me trouver à La Rochelle avec mon excellent ami, M. de Loriol, qui s'occupe comme moi des échinides, et je me faisais un véritable plaisir de visiter, en son aimable compagnie, les stations classiques d'Angoulin et de Châtel-Aillon, dans le terrain jurassique supérieur, du Port-des-Barques, de Piédemont, dans le terrain cénomanien, de Royan, de Meschers, de Talmont, dans la craie supérieure, de Saint-Palais, dans le terrain éocène inférieur. Mon programme a

été rempli de point en point : tout en assistant régulièrement aux séances de la section de géologie et en prenant une part active à ses travaux, nous avons trouvé le temps de faire toutes les excursions que j'avais projetées et de recueillir de précieuses espèces pour nos collections.

Avant d'arriver à La Rochelle, j'avais été passer deux jours à Angoulême, chez M. Arnaud, qui a réuni une magnifique collection de fossiles du terrain crétacé du sud-ouest de la France. C'est assurément l'une des collections locales les plus riches et les plus complètes que je connaisse ; elle est classée avec un grand soin, au double point de vue de la stratigraphie et de la paléontologie, et renferme au moins trente mille échantillons parmi lesquels plus de quatre mille oursins. Que d'espèces rares, que de types nouveaux ou peu connus, et que M. Arnaud, avec une amabilité dont je ne saurais trop le remercier, voulut bien mettre à ma disposition pour le travail que je prépare sur l'ensemble des échinides du sud-ouest de la France !

Le 24 août, avait lieu la séance d'inauguration du Congrès, remplie par les discours de M. Janssen, l'éminent astronome, président de la session, du maire de La Rochelle, de M. Trélat, secrétaire-général, et de M. Masson, trésorier. Le soir, la ville recevait les membres du Congrès dans les vastes salles de son hôtel-de-ville, si intéressant sous le rapport historique et archéologique, décoré et illuminé pour la circonstance.

Le lendemain, à neuf heures, commençaient les séances de la section de géologie dans une des classes du lycée. M. Fuchs, ingénieur en chef des mines, avait été choisi comme président, lors du congrès d'Alger. La section a complété son bureau : M. Vilanova, professeur au muséum de Madrid, et M. de Loriol, de Suisse, ont été nommés présidents d'honneur ; j'ai été désigné comme vice-président et M. Kilian comme secrétaire. Les séances indiquées au programme, auxquelles sont venues se joindre deux séances supplémentaires, ont été parfaitement occupées par des communications nombreuses et variées. En dehors du bureau et parmi les membres du Congrès faisant partie de la section, je citerai MM. Gaudry, Schlumberger, Pomel, Beltrémieux, Pillet, Marès, Petiton, Rivière, Boisselier, Basset, Lemoine, Pommerol, etc.

Je me bornerai, sans entrer dans les détails, à résumer la plupart des mémoires communiqués à la section.

Une portion de la carte géologique de l'Algérie, comprenant les provinces de Constantine et d'Oran, a été présentée par M. Pomel, qui nous a donné des renseignements sur les diverses formations dont se compose cette région. M. Pomel signale successivement

les terrains anciens et métamorphiques, le lias moyen à *Spirifer*, les calcaires compacts avec fossiles calloviens qui le surmontent, et des calcaires jurassiques plus récents, dans lesquels ont été rencontrés le *Collyrites friburgensis* et d'autres fossiles tithoniques. Les terrains crétacés sont plus largement développés et représentés par des couches néocomiennes, aptiennes, cénomaniennes et sénoniennes, ces dernières, très-fossilifères, surtout au sud de Medjès el Foukani, à Batna et à Biskra. Au-dessus se montrent des calcaires nummulitiques et des lambeaux de couches miocènes. M. Pomel indique également des alluvions quaternaires et enfin le terrain saharien, dont les subdivisions sont si difficiles à préciser, et au milieu duquel surgissent çà et là quelques roches éruptives.

Une seconde communication a été faite par M. Pomel, relative à une station préhistorique découverte à Palikao, sur la route de Maskara à Tiaret, à 400 kilomètres d'Alger, dans une couche quaternaire caractérisée par l'*Elephas atlanticus*, avec lequel on a rencontré des ossements humains. Ces ossements sont-ils contemporains des débris d'éléphant? C'est ce que les premières fouilles, exécutées un peu à la hâte, n'ont pas encore démontré d'une manière certaine; mais l'attention est éveillée. Malgré l'éloignement de cette station et les difficultés que présente une exploration régulière, de nouvelles fouilles seront faites avec tout le soin désirable, et amèneront, sans doute, la solution de cette question, intéressante au point de vue de l'apparition de l'homme en Algérie.

Les Foraminifères sont de petits animaux microscopiques aux formes les plus variées, et qui, aux époques géologiques, aussi bien qu'à l'époque actuelle, se rencontrent dans certaines couches avec une profusion incroyable. M. Schlumberger s'occupe depuis longtemps de l'étude de ces êtres curieux; il nous a donné lecture d'une note relative à un nouveau foraminifère du genre *Pentalina* et a mis sous les yeux de la section des sujets préparés entre deux lamelles de verre, qui, vus au microscope, à un fort grossissement, laissent apercevoir tous les détails de leur organisation délicate et compliquée.

M. de Loriol, dans un remarquable ouvrage récemment terminé, a décrit et figuré toutes les espèces de Crinoïdes que renferment les terrains de la Suisse; il vient d'entreprendre de nous faire connaître les Crinoïdes jurassiques et crétacés de la France, dans la *Paléontologie française*, et déjà plusieurs livraisons ont paru. La communication de M. de Loriol est relative à la famille des *Apiocrinidées* et au genre *Apiocrinus* en particulier. Ce genre est spécial au terrain jurassique et comprend treize espèces.

Les falaises d'Angoulin, près La Rochelle, sont particulièrement riches en *Apiocrinus* et ont fourni à M. de Loriol, parmi les plus rares et les plus belles, cinq espèces dont les types font partie soit de la collection d'Orbigny, au muséum de Paris, soit du musée départemental de La Rochelle. Le département de l'Yonne renferme également plusieurs types précieux d'*Apiocrinus*, que j'ai communiqués à M. de Loriol, provenant du coral-rag inférieur de Châtel-Censoir et du coral-rag supérieur de Tonnerre, dont le niveau est à peu près celui des couches d'Angoulin. Ce qui ajoute encore à l'intérêt que présente la communication de notre savant collègue, c'est qu'il a apporté avec lui et placé sur le bureau toutes ces espèces curieuses, réunies pour la première fois, et qui retourneront dans les collections auxquelles elles appartiennent, dès que le travail de M. de Loriol sera terminé.

M. Boisselier a relevé la carte géologique des environs de Rochefort sur deux feuilles de la carte de l'État-Major, au 1/80 millième. La partie achevée est déjà considérable et représente plus de onze cents kilomètres carrés d'alluvions marines ou de roches des terrains secondaires. Le terrain crétacé occupe la place la plus importante et représente toute la série, depuis l'étage cénomanien jusqu'à la craie la plus supérieure. M. Boisselier met cette carte sous les yeux de la section et insiste principalement sur la composition de l'étage cénomanien et sur la présence à la base d'un nouveau banc d'*Icthyosarcolites*, inférieur aux sables glauconieux et aux sables à lignite, et reposant sur des couches de sables argileux d'une grande puissance, sans fossiles, et qui forment deux assises dont la carte montre le développement sur une longueur de 90 kilomètres. Dans deux excursions où M. Boisselier a bien voulu nous servir de guide, nous avons vu sur place, à Port-des-Barques, à Piédemont, à Fouras, l'étage cénomanien et ses diverses subdivisions, et nous y avons recueilli de nombreux fossiles et principalement des Échinides. A l'appui de sa carte, M. Boisselier a réuni chez lui une belle collection de roches et de fossiles classés méthodiquement, assise par assise, localité par localité, et que nous avons visitée et étudiée avec beaucoup d'intérêt, lors de l'excursion du Congrès à Rochefort.

J'ai présenté à la section le Catalogue raisonné des Échinides recueillis dans les terrains jurassiques, crétacés et tertiaires de la Charente-Inférieure et de la Charente; j'ai insisté sur quelques-unes des espèces les plus rares; j'ai signalé, aux environs d'Angoulême, dans le terrain kimméridgien, la présence du *Pseudodesorella Orbignyi*, espèce remarquable par sa forme bizarre, plus large que longue, et par sa face inférieure très-pulvinée. Indiquée

à Andryes (Yonne), à Valfin (Jura), et plus tard, dans les calcaires de Stramberg, cette espèce n'avait pas encore été citée à un niveau aussi élevé et dans une région qui agrandit considérablement son horizon géographique. J'ai mentionné, dans les calcaires d'Angoulin, le *Diplocidaris miranda*, confondu longtemps avec les *Cidaris* et dont on ne possède encore qu'un petit nombre d'exemplaires; le *Pseudodiadema rupellense*, connu seulement par ses radioles d'une forme si étrange; le *Polycyphus distinctus*, couvert de tubercules petits, serrés, très-régulièrement disposés, spécial jusqu'ici à la Charente-Inférieure. Dans la craie cénomanienne, j'ai appelé l'attention sur les *Archiacia* de Fouras et de Piédemont, si peu répandus dans les collections; sur le *Pygaster truncatus*, plus difficile encore à rencontrer; sur le *Pedinopsis Arnaudi*, récemment découvert par M. Arnaud. Dans la craie sénonienne, largement développée dans la région, j'ai cité le *Clypeolampas Leskei*, assez commun à Royan, mais qui offre le singulier caractère d'avoir une partie de ses tubercules couverts de petites protubérances vitreuses et arrondies, sortes de radioles avortés et caducs, genre curieux que M. Pomel a séparé avec beaucoup de raison des *Echinolampas* et des *Conoclypeus*. J'ai noté également le *Rhynchopygus Marmini*, muni d'un périprocte si bizarre, des *Cyphosoma* aux espèces variées, et dans le terrain tertiaire de Saint-Palais, un *Goniopygus* fort rare, *G. pelagiensis*, dernier représentant d'un genre essentiellement crétacé, et le *Gualteria Orbignyi*, que distinguent si nettement la structure de ses aires ambulacraires, la forme de son fasciole et les bourrelets irréguliers qui entourent son péristome.

M. Rivière poursuit ses recherches sur les terrains quaternaires du bassin parisien. Les sables de Billancourt lui ont offert de nombreux ossements appartenant à l'*Elephas primigenius*, au *Rhinoceros tichorinus*, au *Bos primigenius*, au *Cervus megaceros*, au renne et à quelques autres cervidées. Associés à ces ossements, M. Rivière a rencontré quelques silex taillés qui montrent que cette faune était contemporaine de l'homme et correspondait à celle de Grenelle et de Levallois-Perret. M. Rivière, dans les mêmes dépôts, a recueilli également un certain nombre d'ossements humains, mais il n'ose encore se prononcer sur leur antiquité.

M. Vilanova offre à la section la belle carte d'Espagne de M. Botilla, et fournit quelques renseignements intéressants sur les principaux gisements de minerais de l'Espagne.

M. Lemoine a exploré, depuis de longues années, les terrains tertiaires des environs de Nîmes, et y a recueilli des richesses

paléontologiques d'une nature exceptionnelle et notamment une série de mammifères, d'oiseaux et de reptiles, presque tous nouveaux, et d'autant plus intéressants à étudier que les mammifères, par exemple, sont les types les plus anciens que nous connaissons. M. Lemoine continue ses importantes recherches avec une ardeur infatigable; il a fait part à la section de ses nouvelles découvertes: quelques ossements récemment recueillis lui ont permis de compléter la restauration du *Gastornis Edwardsi*, cet oiseau gigantesque dont la taille dépassait celle du cheval. Frappée de l'intérêt qui s'attache aux travaux de M. Lemoine, la section a émis le vœu qu'une subvention lui soit accordée pour continuer ses fouilles et en publier le résultat.

Plusieurs communications relatives à la géologie de la Cochinchine ont été faites à la section par son président, M. Fuchs, et par l'ingénieur des mines Petiton. La géologie de ces contrées lointaines, occupées, sur de grandes étendues, par des forêts vierges et presque impénétrables, est encore bien peu connue. Nous devons savoir gré aux explorateurs hardis qui ont cherché à l'étudier, et notre devoir est d'enregistrer avec soin leurs observations. C'est en 1868, 1869 et 1870 que M. l'ingénieur Petiton a visité la Cochinchine et recueilli les documents qui lui ont permis de relever la carte géologique de cette région, comprenant la Cochinchine française, une partie du Cambodge et du royaume de Siam. Les roches à structure granitoïde et les grès anciens qui les recouvrent s'étendent sur de vastes surfaces et forment trois grands massifs, donnant à la contrée son relief et sa physionomie. Ce sont les grès qui constituent presqu'entièrement l'île de Phu Quoc, dans le golfe de Siam, et se prolongent sur le continent où ils forment, à deux cents kilomètres au nord de la montagne de l'Éléphant, une grande chaîne de montagnes dirigée sensiblement vers l'ouest. M. Petiton l'a suivie et a pu l'étudier sur un parcours de plus de cent vingt kilomètres, à travers des forêts malsaines et très difficiles à explorer.

Les observations de M. Petiton ont fait faire un grand pas dans l'étude de la géologie en Cochinchine. C'est à lui que revient le mérite d'avoir posé les premiers jalons, d'avoir ouvert les grandes lignes; il reste à faire bien des études de détails qui nous feront connaître ce qu'on doit penser des mines d'or et des minerais de fer de la province de Bienhoâ, des mines d'argent de la province d'Hâtien, des lignites de l'île de Phu Quoc. Sur toutes ces questions, les recherches de l'ingénieur Petiton contiennent des documents précieux, et dès à présent nous pouvons annoncer que cette carte de la Cochinchine et les observations géologiques qui l'ac-

compagnent seront publiées, avec tous les détails, dans le compte-rendu du Congrès de la Rochelle.

Les explorations exécutées par M. Fuchs sont beaucoup plus récentes. C'est l'année dernière que l'éminent ingénieur a été envoyé en mission dans la Cochinchine, pour en étudierla géologie et rechercher les gisements renfermant des minerais ou des combustibles. Bien qu'il ne soit resté qu'un temps relativement très-restreint dans ces régions lointaines, M. Fuchs en a rapporté un grand nombre de documents du plus haut intérêt. Dans une série de communications, que je ne pourrais reproduire ici, sans sortir des limites de ce compte-rendu, il nous a fait connaître les points de cette vaste contrée qu'il a pu visiter; il nous a d'abord exposé comment les terrains d'alluvion, si puissants et couvrant de si grandes étendues, s'étaient formés rapidement, à l'aide des matériaux considérables charriés par des fleuves immenses, par le Mékong notamment, dont les bras, près de l'embouchure, ont plus de 30 kilomètres de largeur; il nous a signalé, sur un point de ces alluvions, à une assez grande distance de la mer, une station préhistorique composée d'un amas énorme de coquilles, au milieu desquelles se sont trouvés des haches polies, des ornements en os à peu près identiques à ceux qu'on rencontre en Europe; puis M. Fuchs nous a longuement entretenus des roches granitiques, des schistes paléozoïques et des minerais qu'on y a découverts, et notamment du minerai d'or que les indigènes recueillent dans les affluents du *fleuve Rouge;* il a insisté sur les bassins houillers du Tonkin, reposant en stratifications discordantes sur les calcaires carbonifères et surmontés par une puissante formation de grès, de poudingues, d'argilolithes, qui offrent les plus grandes analogies avec le terrain primaire et le trias d'Europe. Les schistes et les grès schisteux qui avoisinent les houilles renferment un grand nombre de plantes fossiles, déterminées par M. Zeller, et qui permettent d'établir des rapprochements intéressants et nouveaux entre les bassins houillers de l'Indo-Chine et ceux de l'Inde, de la Chine et de l'Australie.

Nous avons eu encore quelques autres communications de M. L. Bureau sur les schistes ardoisiers de la Mayenne et la contemporanéité de certaines couches qu'on pourrait croire distinctes; de M. Pommerol sur le mouflon fossile, et de M. Luguet sur deux volcans éteints de la chaîne des Dômes, en Auvergne.

Dans la dernière séance, la section m'a fait l'honneur de me désigner comme président de la section de géologie au prochain Congrès qui aura lieu à Rouen, en 1883.

Indépendamment des séances de section, le Congrès a tenu une

séance générale dans laquelle on a successivement entendu M. Audiat sur les monuments de Saintes, M. Lusson sur le port de pêche de La Rochelle, M. Musset sur la formation des côtes de l'Aunis, M. Beltrémieux sur l'utilité des musées départementaux.

J'ai été chargé de parler, dans cette séance, du musée départemental d'histoire naturelle de la ville de La Rochelle ou *Musée Fleuriau*. Je l'ai fait d'autant plus volontiers que je me rappelais qu'en 1867, chargé par M. de Caumont d'étudier les Musées d'histoire naturelle de l'Ouest et du Midi de la France, j'avais été frappé de la belle organisation de celui de La Rochelle, dirigé alors, comme il l'est aujourd'hui, par M. Beltrémieux, et que dans mon rapport je citais ce musée comme un modèle. J'ai insisté notamment sur la salle destinée à la Géologie et à la Paléontologie; mais avant d'entrer dans aucun détail, j'ai profité de ce que j'avais la parole pour dire tout ce que je pensais du savant paléontologiste qui a illustré la ville de La Rochelle, d'Alcide d'Orbigny, le fondateur en France de la paléontologie stratigraphique. J'ai rappelé qu'après avoir fait, d'abord sous les auspices de son père, naturaliste distingué lui-même, puis ensuite à Paris, de fortes études d'histoire naturelle; qu'après avoir publié, à l'âge de vingt-quatre ans, un travail des plus importants sur l'organisation et la classification des Foraminifères, Alcide d'Orbigny fut envoyé par le gouvernement français en mission dans l'Amérique méridionale où il resta sept années. Quelque temps après son retour, bien que très-occupé par la publication de son voyage en Amérique, ouvrage considérable qui ne comprend pas moins de neuf volumes et de 500 planches, il commença la *Paléontologie française*, c'est-à-dire la description et les figures de tous les animaux invertébrés de notre pays; il se mit résolûment à l'œuvre : pour arriver à son but, il parcourut la France entière, examinant les couches, relevant des coupes, recueillant des fossiles, stimulant le zèle des chercheurs et donnant lieu partout à un mouvement scientifique vraiment étonnant. C'est à cette époque que d'Orbigny devint mon maître et mon ami, et que j'éprouvai pour ses travaux et sa personne une estime que j'ai toujours conservée. En 1845 et 1846, il vint, à plusieurs reprises, à Châtel-Censoir, visiter les collections que je commençais à former, et je n'oublierai jamais la charmante excursion que je fis alors, en sa compagnie, à Semur, à Saulieu, à Avallon et à Châtel-Censoir avec M. Moreau, notre collègue, et M. l'abbé Landriot, alors supérieur du petit séminaire d'Autun, depuis évêque de La Rochelle et archevêque de Reims. Soit par lui-même, soit par les géologues qu'il avait pour ainsi dire créés sur tous les points de la France, d'Orbigny était parvenu à réunir

d'immenses matériaux. Pendant plus de quinze années, il se dévoua à la *Paléontologie française;* il consacra à cette œuvre son temps, son intelligence, son argent, et mourut à la peine, après avoir publié, sur les fossiles jurassiques et crétacés, près de 1,500 planches, comprenant environ 12,000 figures. La *Paléontologie française* était une publication d'une incontestable utilité; elle fut continuée et trouva, dans M. Masson, un éditeur dévoué. Nous sommes aujourd'hui quatre ou cinq travaillant à cet ouvrage, et en vingt ans nous n'avons pas fait ce que d'Orbigny avait exécuté, à lui tout seul, en quinze années!

Alcide d'Orbigny n'était pas seulement un paléontologiste éminent, c'était un stratigraphe très-distingué, et les grandes divisions qu'il a établies dans les terrains, basées sur l'étude comparative des formes, sont adoptées aujourd'hui partout, à l'étranger comme en France. d'Orbigny est assurément une de nos plus grandes illustrations scientifiques, et La Rochelle a le droit d'en être fière; aussi est-ce avec un grand plaisir et une véritable émotion que j'ai vu qu'une des rues de la ville, placée précisément non loin du Musée d'histoire naturelle, portait le nom d'Alcide d'Orbigny. J'en ai remercié, au nom de la science, la municipalité de La Rochelle, et j'ai fait des vœux pour que la ville, ne s'arrêtant pas à cette première démonstration de reconnaissance, élevât, dans le jardin botanique, une statue à l'homme qui a contribué, dans une si large mesure, aux progrès de la paléontologie.

En terminant ce que j'avais à dire de d'Orbigny, j'ai rappelé un événement bien triste, bien navrant, arrivé à La Rochelle, il y a une quinzaine d'années. Un jour de congé, par une belle matinée, deux jeunes enfants de treize à quatorze ans, les neveux d'Alcide d'Orbigny, à la marée basse, se dirigeaient allégrement, avec leur sac et leur marteau, vers les rochers escarpés qui bordent la côte d'Angoulin, à la pointe du Ché. Ils exploraient la falaise si riche en fossiles, lorsque tout à coup un bloc énorme, un rocher tout entier se détacha de la falaise et ensevelit sous ses débris nos deux jeunes géologues! Le soir, personne ne revint au logis, et l'inquiétude fut grande : on se mit à leur recherche dans la direction qu'ils avaient suivie, et le lendemain seulement, lorsque la mer se fut retirée, on visita la falaise; on déblaya des roches qui paraissaient fraîchement éboulées, et les deux cadavres furent retrouvés; la mort avait été instantanée; les deux pauvres enfants avaient encore à la main leur marteau et leur petit sac renfermant déjà quelques fossiles recueillis; ils étaient morts victimes de la science qui avait rendu leur oncle illustre !

Me voici loin du musée Fleuriau; je tiens cependant à en dire quelques mots : fondé en 1836 par Fleuriau de Bellevue, d'Orbigny père et Bonpland, il a été définitivement installé, en 1861, par M. Beltrémieux, son conservateur actuel, auquel on doit l'organisation de la salle de géologie et de paléontologie; tous les terrains de la Charente-Inférieure y sont représentés avec leurs roches et leurs principaux fossiles. Les falaises d'Angoulin et de Châtel-Aillon notamment, ont fourni de nombreuses espèces, dont quelques-unes fort rares et d'une admirable conservation. L'étage cénomanien et l'étage sénonien, avec ses nombreuses subdivisions, sont également très-riches. Signalons encore une belle série d'animaux quaternaires provenant du dépôt de Soute, aux environs de Pons.

La faune vivante, parfaitement installée dans la grande salle qui précède la géologie, est également très-intéressante. Les poissons forment surtout une collection des plus remarquables; ils sont au nombre de 320, répartis en 159 espèces, toutes pêchées dans la rade de La Rochelle. Préparés avec un soin exceptionnel, ils paraissent luisants et frais comme s'ils sortaient du fond de la mer, tandis que dans la plupart des musées on les conserve dans l'alcool qui les déforme et fait disparaître leurs brillantes couleurs. Les espèces rares et précieuses se reconnaissent à première vue, car M. Beltrémieux a pris soin de les distinguer par des étiquettes de couleur jaune, distinctes des autres. Les oiseaux, comme les poissons, forment une série des plus complètes, comprenant 326 espèces représentées par plus de 600 individus. Dans la classe des mammifères, les Dauphins attirent surtout l'attention : presque toutes les espèces ont été pêchées sur les côtes de la Charente-Inférieure. Signalons encore un chélonien des plus curieux, le *Spargis luth*, ou grande tortue lyre, longue de deux mètres vingt centimètres et prise vivante dans la rade; c'est le plus grand spécimen connu de cette belle espèce. Une salle spéciale est consacrée aux herbiers et renferme la flore terrestre, littorale et maritime de la région. Comme dans la faune, les espèces rares sont nombreuses et notées avec soin.

Un mot seulement de la collection préhistorique placée provisoirement au rez-de-chaussée du musée Fleuriau, dans l'orangerie; elle contient d'excellentes séries de silex taillés recueillis dans le département, notamment dans l'île d'Oléron, et des haches polies d'une grande beauté.

En quittant le musée, on traverse le jardin botanique proprement dit, remarquable par ses grands arbres, ses plantes rares, ses serres et ses élégants massifs de fleurs, et on trouve, à l'extré-

mité, une collection des plantes qui croissent spontanément dans le département de la Charente-Inférieure, collection très-utile, très-précieuse, parfaitement classée et qui permet d'étudier, sur place et à l'état vivant, la flore de la région. Les botanistes de notre Société avaient organisé à Auxerre un jardin botanique départemental sur le même plan que celui de La Rochelle; malheureusement les constructions nouvelles, édifiées pour l'agrandissement du collége d'Auxerre, viennent de le faire disparaître.

Il me reste encore à vous parler des excursions; elles ont été nombreuses. L'une des plus intéressantes a été notre visite aux bancs d'huîtres formant les buttes de Saint-Michel en l'Herm (Vendée). Ce jour-là, la pluie, qui tombait presque continuellement, a fait trève et le temps a été superbe. Le chemin de fer nous conduit à Luçon où nous trouvons des voitures, et à dix heures on arrive à Saint-Michel; on déjeune, et un quart d'heure suffit pour se rendre aux buttes. Ce sont des amas considérables de coquilles d'huîtres formant de véritables collines, disposées avec une certaine régularité. La plupart des huîtres ont leur deux valves et sont placées pêle-mêle, sans ordre, associées à quelques peignes, quelques bucardes et autres coquilles qu'on trouve habituellement dans le voisinage des bancs d'huîtres. Comment de pareilles accumulations ont-elles pu se produire? Doit-on les considérer comme de puissants bancs d'huîtres ayant vécu dans l'endroit même où on le rencontre, alors que la mer, qui est aujourd'hui à plusieurs kilomètres, recouvrait ces plages qu'elle a depuis longtemps abandonnées? Sont-ce plutôt des dépôts de coquilles d'huitres, de véritables dunes rejetées par les flots et formées naturellement sur les rivages, ou bien doit-on les attribuer au travail de l'homme? Au premier abord je rejetai bien loin cette dernière hypothèse, mais j'avoue que plus tard, après un examen plus approfondi, lorsque, monté sur le sommet d'une des collines les plus élevées, je remarquai l'ensemble de leur disposition, lorsque j'entendis les savantes explications de M. de Quatrefages, depuis longtemps convaincu qu'elles ont été élevées par la main de l'homme, je changeai d'avis et je ne fis plus aucune difficulté d'admettre qu'à une certaine époque, qui n'est peut-être pas très-éloignée et en tout cas n'a rien de préhistorique, les pêcheurs habitant ces parages les ont construites, soit pour protéger le petit port qui servait de refuge à leurs embarcations, soit pour défendre contre les incursions de l'ennemi, les côtes très-accessibles en cet endroit. N'ayant pas de pierres à leur disposition, ils se sont servi des bancs d'huîtres qui s'étendaient près du rivage, ils les ont exploités pour ainsi dire comme une carrière, à marée basse, et

en ont formé les buttes énormes qui attirent aujourd'hui l'attention. Assurément cette interprétation laisse encore à désirer, mais du moins c'est celle qui concorde le mieux avec l'aspect général des buttes et leur disposition intérieure.

Quant aux excursions purement géologiques, nous en avons fait plusieurs, soit pendant la durée du Congrès, soit après. Nous avons visité successivement les falaises d'Angoulin, celles de Fouras et de Piédemont, de Meschers, de Talmont et de Saint-Palais. A Meschers nous avons retrouvé M. Arnaud, qui a été pour nous un guide précieux. Je n'entrerai dans aucun détail, ce serait sortir du cadre que je me suis tracé. Je dirai seulement que ces excursions, faites avec d'aimables compagnons, sur les bords de la mer si variée dans ses aspects et toujours si belle à contempler, dans des localités riches en fossiles et faciles à explorer, m'ont laissé de bien agréables souvenirs, et ont été pour moi la partie la plus intéressante du Congrès de La Rochelle.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1882.

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

SÉANCE DU 8 JANVIER 1882.

Sur l'invitation de M. le président, M. Prot remplace M. le secrétaire, empêché.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Nomination. — M. Ferdinand Coquet, présenté à la séance précédente, est élu membre titulaire.

Présentation. — M. Nicolas, curé de Tronchoy, est présenté comme membre titulaire par M. Bonneville père et M. Marcel Bonneville. Il sera statué sur cette présentation à la prochaine séance.

Nomination du conservateur du Musée. — Le président informe la Société de la nomination de M. Cotteau, conservateur du Musée, par arrêté de M. le maire d'Auxerre. Des mesures seront prises pour appliquer dans le musée lapidaire et dans la galerie de peinture les inscriptions explicatives dont il a été question dans la délibération du mois d'août 1881.

Correspondance. — Le président présente les 6e et 7e livraisons curieuses des vues d'Avallon, que M. Passepont publie au prix le plus modeste, sous le titre d'*Avallon-Croquis*, et le n° 8 du journal l'*Icauna*, ainsi que les publications reçues depuis la dernière séance et dont l'énonciation suit. Il signale dans ces publications le bulletin de la Société académique de Saint-Quentin, qui contient une ode à Proudhon, œuvre des plus remarquables; celui de la Société archéologique de Beaune, contenant une histoire approfondie du célèbre hôpital de cette ville, fondé par le cardinal Rollin, puis un abrégé des plus intéressants de l'histoire des Corses dans le bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse,

et enfin une œuvre très curieuse et pleine d'intérêt de M. du Chastellier, intitulée *Ce qu'ont toujours coûté les Guerres civiles.*

Voici la liste des envois :

I. *Envois des Ministères.*

Revue des Travaux scientifiques ; décembre 1881.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

BASTIA. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de la Corse, 1881.

BESANÇON. — Mém. de la Soc. d'Hist. arch. et litt. de Besançon, 2 vol., 1881.

BOURGES. — Bull. de la Soc. hist., littér. et scient. du Cher, novembre 1881.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, novembre 1881.

BUFFALO. — Buffalo Society of natural Sciences, vol. 4.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Hort. de la Côte-d'Or, septembre et octobre 1881.

HEIDELBERG. — Verhandlungen des medizinischen Vereins ; Heidelberg, 1881.

LE HAVRE. — Bull. de la Soc. des Sc., Arts, Agric. et Hort. du Hâvre, 1881, 3e trimestre.

LE MANS. — Bull. de la Soc. d'Agric , Sc. et Arts de la Sarthe, 1881.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Lozère, septembre et octobre 1881.

NANTES. — Bull. de la Soc. des Archives de la Saintonge et de l'Aunois, octobre 1881.

NEW-YORK. — New-York Sciences, vol. 27, n° 74.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'Études des Sc. nat. de Nîmes, septembre à novembre 1881.

PARIS — Annuaire de la Soc. de Numismatique, années 1869 et 1870.

PARIS. — Bull. de la Soc. philomathique de Paris, 1877-1880.

POITIERS. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e trim. 1881.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de Poligny, août-octobre 1881.

RENNES. — Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ile-et-Vilaine, 1881.

SAINT-QUENTIN. — Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin, 1880.

VALENCE. — Bull. de la Soc. d'Hist. ecclés. de Valence, septembre à décembre 1881.

III. *Envois divers.*

DU CHASTELLIER. — Ce qu'ont toujours coûté les Guerres civiles, in-8°, 1881.

Revue de Champagne et de Brie, décembre 1881.

Le Monde inconnu, trois numéros, novembre à janvier.

— Le président donne connaissance de deux lettres de M. le Préfet, qui répondent aux deux réclamations qui lui avaient été soumises par la Société.

La première concerne les roches du Saussois, et donne l'assurance que l'administration n'en a point autorisé l'exploitation, et n'a nullement l'intention de laisser toucher à ces curieux monuments de la nature.

La seconde annonce que les fonds accumulés pour le concours du prix Crochot s'élèvent à 2,178 fr., et invite la Société à proposer un sujet de mémoire à mettre au concours.

La matière mise en délibération, la Société émet l'avis que, vu l'importance du fonds accumulé, la commission Crochot pourrait, l'an prochain, décerner et rémunérer convenablement trois prix, pour lesquels elle propose les sujets suivants :

1° L'histoire complète d'un des cantons du département, de son chef-lieu, de ses diverses communes, des localités importantes et des châteaux qui y existent, ou dont le souvenir subsiste encore ; des évènements graves qui s'y sont passés à diverses époques, de ses institutions municipales et de bienfaisance, tant dans leur état présent que dans les temps passés; des mœurs et des coutumes de ses habitants, la statistique de son sol, aux points de vue géologique, agricole et de ses productions naturelles, de son industrie et de son commerce, anciens et actuels, la description des monuments et autres objets d'art qu'il peut contenir.

2° L'histoire large et complète des institutions de bienfaisance qui ont été créées à diverses époques dans le territoire du département pour soulager les misères de l'humanité, hôpitaux, hospices, orphelinats et autres, établis soit par les villes et autres communes, soit par de grands personnages, comme la reine Marguerite de Naples et de Sicile à Tonnerre, à Joigny la comtesse Jeanne et le sergent d'armes du roi Charles V, Étienne Porcher, et à Auxerre l'évêque Nicolas Colbert au XVIIe siècle ; les léproseries du moyen âge, soit sur une vaste échelle comme le Popelin de Sens et Sainte-Marguerite d'Auxerre, soit dans une proportion plus restreinte dans d'autres localités ; les associations de charité, comme celle que Saint-Vincent-de-Paul, alors précepteur des enfants du comte de Gondy, fonda à Joigny, ou comme celles qui le furent à diverses époques en d'autres lieux; le régime et les vicissitudes de ces divers établissements charitables.

3° Éloge historique d'un des hommes éminents qu'a produits le département de l'Yonne dans la paix ou dans la guerre, dans l'administration ou dans les services privés, dans la science ou dans les arts; son caractère, ses œuvres, son influence dans le pays et au dehors, dans son siècle, ou dans les temps qui ont suivi.

Ces trois sujets de mémoires seront adressés par le président à M. le Préfet.

— M. Cotteau a ensuite la parole pour communiquer d'abord une lettre de son frère, l'éminent voyageur, qui vient de visiter le Tonquin et donne de précieux renseignements sur cette contrée et ses habitants, qui seraient heureux de voir la France leur venir en aide pour établir un libre commerce de ce pays avec la Chine et avec l'Europe, en purgeant les rives du fleuve rouge du brigandage et de la piraterie qui depuis trop longtemps l'oppriment et le ruinent.

— Le même membre rend compte du travail de M. Lambert sur la craie turonienne de l'Yonne. Il indique les points sur lesquels M. Péron d'abord, puis ensuite M. Lambert sont en désaccord avec notre savant compatriote, M. Hébert, qui voit une lacune dans les divers étages de la craie de ce pays.

— M. Cotteau présente ensuite une note sur un échinide de cette région, l'*echinoconus subrotundus*, dont on a fait une espèce particulière, et qui doit maintenant, suivant lui, malgré quelques légères différences, être réuni à l'*echinoconus castaneus*.

— M. Ricque a la parole pour la lecture d'un mémoire sur le culte druidique et les dénominations de l'époque celtique, qu'il retrouve encore dans les environs d'Auxerre la fontaine Dionne, Bercuich, Les Araines, La Celle, etc.

— M. Cotteau présente ensuite le moulage d'un sceau du chapitre de Châtel-Censoir au XIVe siècle, que lui a envoyé M. Tardieu. Ce sceau diffère en quelques détails de figure d'un autre, que M. Pallier a cité dans son *Histoire de Châtel-Censoir*, et qui n'est que du XVe siècle.

Après ces observations la séance est levée.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de janvier, M. le président donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre de M. le Dr Ricque, à propos de l'arme-trident présentée à l'une des précédentes séances par M. Pallier. Il est décidé que l'observation de M. le Dr Ricque sera placée immédiatement après la note de notre collègue de Châtel-Censoir.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

I. — *Envois de Sociétés correspondantes.*

ANGERS. — Bull. de la Soc. agr. et indust. de Maine-et-Loire, 1er sem., 1881.

— Statuts de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.
— Bull. archéol. et histor. de la Saintonge, janvier 1882.
ARRAS. — Bull. de l'Académie d'Arras, t. 12.
BAR-LE-DUC. — Mém. de la Soc. des Sc. et Arts de Bar-le-Duc, t. 1.
BOURGES. — Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre, 18e vol., 1881.
BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Géographie, nos 4 et 5.
CAEN. — Mém. de l'Académie nationale de Caen, 1880.
CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, novembre 1881.
CLERMONT-FERRAND. — Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, nos 6 et 7.
CONSTANTINE. — Tables générales des 20 premiers volumes publiés par la Soc. archéol. de Constantine.
DIJON. — Bull. de la Soc. de Géographie de Dijon, no 1, 1881.
MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, no 82, 1881.
PARIS. — Bull. de la Soc. zoologique de France, 1881.
SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Cartulaire de Térouanne. In-4o.

II. — *Envois divers.*

— Revue historique, t. 18. Paris, 1882.
— Revue de Champagne et de Brie, janvier 1882.
— Le Monde inconnu (plusieurs numéros).
— Rapport de M. de Bogard sur la révision du Cadastre. In-8o, 1880.

Dons. — M. le ministre de l'instruction publique a envoyé pour le Musée 25 échantillons doubles provenant de la mission scientifique de M. de Cessac en Californie et aux iles San Miguel, San Nicolas et San Catalna. Les échantillons se composent de silex, de grains de colliers, de mortiers et pilons en pierre, etc., provenant des fouilles faites dans ces contrées.

— M. l'ingénieur Lethier a également envoyé pour le musée un gobelet en verre et un collier de perles trouvés à Auxerre sur l'emplacement du cimetière Saint-Gervais.

Nomination. — M. l'abbé Nicolas, curé de Tronchoy et Cheney, présenté à la séance de janvier, est élu membre titulaire.

Présentation. — M. Léthier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau. Il sera statué sur cette nomination à la séance de mars, conformément au règlement.

Élection d'un vice-président. — Il est procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Chérest, démissionnaire et nommé vice-président honoraire. M. le général de Marsilly est élu à l'unanimité des membres présents.

Tables du Bulletin. — M. le président expose que les tables du Bulletin, dont les vingt premières années ont été menées à bien

par MM. Prost et Demay, attendent une continuation vivement désirée par les travailleurs; il propose en conséquence de nommer une commission qui aura pour mission de les terminer et de partager le travail entre les membres de la Société qui voudront bien concourir à cette œuvre utile. La Compagnie approuvant la proposition, désigne, pour faire partie de ladite commission, MM. Richard, Prot, Demay, Lorin, de Breuze et Savatier-Laroche.

Communications. — M. Demay prend ensuite la parole et donne lecture de la note suivante sur les fouilles faites à propos des travaux entrepris par la ville dans les rues d'Auxerre :

Toutes les fois que l'on remue le sol d'une vieille cité, que l'on ouvre dans ses rues, que tant de générations ont foulées, de larges et profondes tranchées, on a l'espoir de voir apparaître au milieu des couches de terrain superposées, œuvre lente des siècles, quelques objets intéressants, à l'aide desquels il est souvent possible de faire luire la vérité sur certains points de son histoire.

Cette espérance, que j'avais conçue, et que peut-être d'autres personnes auront partagée, lorsque nous avons vu les principales voies de la ville et de la Cité sillonnées de tranchées profondes que rendaient nécessaires la pose des nouveaux tuyaux d'eau et de gaz, jusqu'à quel point sera-t-elle réalisée? Je l'ignore. Notre collègue M. Moreau, architecte de la ville, auquel a été confiée la haute direction de ces grands travaux, nous fera sans doute connaître, lorsqu'ils seront terminés, les conséquences qu'il faut en tirer au point de vue historique.

En attendant, je me bornerai à soumettre aux appréciations de la Société quelques courtes réflexions sur des faits isolés, qui sont parvenus à ma connaissance.

J'ai constaté d'abord, dans la rue de Paris, depuis la chapelle des Saintes-Maries jusqu'au point où commence la rue du Collége, du côté gauche en se dirigeant hors de la ville, et dans toute cette longueur, une assez grande quantité d'ossements humains et de crânes d'une conservation parfaite. L'existence de sépultures en cet endroit paraît, au premier abord, difficile à expliquer, car l'histoire ne fait mention d'aucun cimetière qui y aurait été établi. Je crois que ces sépultures (et cette hypothèse me semble la plus vraisemblable) remontent à une haute antiquité, peut-être au ve ou au vi^e^ siècle, ou même à une époque antérieure. En effet, nous nous trouvons ici sur le parcours de la voie romaine d'Auxerre à Sens, ainsi que l'ont parfaitement déterminé MM. Quantin et Boucheron, dans leur travail sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne (1). Cette voie, après la disparition de la domination romaine, et pendant toute la période du moyen-âge, ne cessa pas d'être utilisée. Au xvie siècle, elle était appelée le grand chemin de Paris. Il y a tout lieu de croire que cet usage, importé par les Romains, d'enterrer leurs morts le

(1) Bulletin de la Société des sciences, année 1861, p. 1.

long des grandes voies de communication subsista longtemps encore. De là proviendraient ces sépultures. Ce qui donne plus de corps à cette hypothèse, c'est que le milieu et tout le côté droit de la rue fouillés pour la pose des câbles télégraphiques n'ont révélé aucune sépulture, les maisons occupant sans doute l'emplacement de l'autre bord de la voie; c'est qu'en outre le sol dans lequel les ossements ont été relevés n'a aucunement l'aspect que présente d'habitude celui où ont eu lieu de longues inhumations, il est en tout semblable au terrain adjacent.

Dans ce même endroit, presqu'en face la chapelle des Saintes-Maries, a été trouvé un mortier en pierre blanche datant du moyen-âge. Il est peu différent de ceux de cette époque que possède le musée lapidaire.

Le second fait que j'aurai à signaler, et qui me semble important en ce qu'il vient éclairer d'un nouveau jour un fait historique voilé d'une demi-obscurité, est la découverte, dans la rue Saint-Regnobert (aujourd'hui Philibert-Roux), d'un massif en maçonnerie que la tranchée a ouvert sur une longueur de 5 mètres environ. Ce massif a été rencontré dans la partie gauche de la rue en descendant, sur l'emplacement qu'occupait le mur de chevet de l'église Saint-Regnobert. Ce que ces fondations m'ont révélé de particulièrement intéressant, c'est qu'elles sont composées, en majeure partie, de fragments de colonnettes, de pierres recouvertes encore de peintures, comme celle qui se trouve déposée sur le bureau; de matériaux enfin provenant de la destruction d'un édifice plus ancien, lesquels auraient été utilisés immédiatement. Pour trouver l'explication de cette singularité dans la construction des fondations de l'église Saint-Regnobert, il faut recourir à l'abbé Lebeuf. Voici ce qu'il dit dans sa préface de l'histoire de la prise d'Auxerre, page 20 :

« Robert de Saint-Marien rapporte à l'an 1206 que Pierre de Courtenai « ayant chassé les juifs de la ville, changea leur synagogue en église, et « fit élever dans ce bâtiment deux autels, l'un sous l'invocation de saint « Nicolas, l'autre sous celle de saint Antoine. La tradition veut que peu de « temps après ce changement on l'abattit entièrement, et que l'église « qu'on bâtit dans la même place porta le nom de Saint-Regnobert. »

Touchant le même sujet, il s'exprime ainsi dans son *Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre* (p. 323) :

« Lors de l'élévation des reliques de saint Renobert, évêque de Bayeux, « Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, s'étant réservé dans cette céré- « monie les plus petits ossements du saint, c'est-à-dire les phalanges des « pieds et des mains, s'en servit pour la dédicace de l'église du nom du « même saint, qu'il fit élever à Auxerre, selon Vincent de Beauvais, dans « l'endroit où avait été la synagogue des juifs, que le comte Pierre chassa « de la ville. »

Il me semble donc démontré, par ces citations de notre savant historien, que ces pierres sculptées ou ornées de peintures, trouvées dans les fondations de l'église Saint-Regnobert, proviennent de la destruction de la synagogue. Après ce désastre, une partie de cette population juive, qui habitait dans la Cité la rue des Lombards et une partie de la rue Fécauderie, se retira sur le territoire de l'abbaye de Saint-Germain, une autre

sur celui de la paroisse Saint-Père. Ainsi se trouverait confirmé un fait historique que l'abbé Lebeuf regardait comme conjectural et problématique.

— Après cette lecture, M. Lorin entretient la Société de la découverte faite dans la propriété de M. Lechiche. En nettoyant le bassin qui s'y trouve, on a mis à découvert deux massifs de maçonnerie recouvrant deux puits. Ces massifs étaient en mœllon, sans mortier, et formaient deux circonférences régulières. Dans le premier des puits vidés on a trouvé les débris d'un squelette de cheval; dans le dernier. des cendres accompagnant sept vases antiques et de nombreux débris. Les deux puits ont une profondeur de 1m 20, avec un diamètre de 0m 80; ils sont reliés ensemble par une rigole. A l'une des prochaines séances, M. Lorin déposera tous les objets découverts qui sont offerts par M. Lechiche.

— Après cette communication, M. Challe fait à l'Assemblée une lecture qui est une étude humoristique sur les mœurs des Auxerrois, dans la dernière moitié du siècle dernier, principalement à l'époque du carnaval. Il est amené ainsi à parler d'un épisode de l'année 1768, qui égaya la ville d'Auxerre, friande de scandale, comme toutes les villes de province, et qui eut pour conséquences plusieurs parties de masques, où la licence d'alors et la satire la plus violente frappèrent une ancienne famille en la couvrant de ridicule.

Le scandale fut mis au comble par la publication d'un poëme resté célèbre dans les fastes auxerrois, sous le nom de *Myrton*, et dont M. Challe lit une partie. L'affaire eut des suites judiciaires, comme on devait s'y attendre; un immense procès s'engagea et il ne put être arrêté que plus d'un an après et par la haute influence de l'évêque d'Auxerre, M. de Cicé. Un romancier célèbre, Rétif de la Bretonne, qui a publié de nombreux volumes où paraissent ses compatriotes auxerrois, s'est emparé de cet épisode de nos mœurs provinciales et en a tiré parti dans son roman intitulé *Lucile* ou *les Progrès de la Vertu*, mais en lui donnant un tout autre dénouement.

Après cette communication, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 MARS 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. le président donne connaissance d'une lettre de M. le général de Marsilly, qui remercie la Société de

l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant comme vice-président, et qui veut, en exprimant toute sa gratitude, donner l'assurance de son concours empressé et dévoué.

—M. le président donne lecture de la liste suivante des ouvrages reçus par la Société pendant le mois qui vient de s'écouler :

I. — *Envois des ministères.*

— Revue des Société savantes, t. V.
— Revue des travaux scientifiques, t 2, n° 1.
— Romanie, t. 10.

II. — *Envois des Sociétés correspondantes.*

CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, 1281.
CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Soc. hist. de Château-Thierry, 1879-80.
CLERMONT-FERRAND. — Bull. hist. et scient. de l'Auvergne.
DIJON. — Bull. Soc. d'hortic. de la Côte-d'Or, t. 7, n° 6.
DRAGUIGNAN.— Bull.Soc. d'Agr., comm. et indust. du Var. t. V, 1er fasc.
LONS-LE-SAULNIER. — Mém. de la Soc. d'Émulation du Jura, 1880.
MENDE. — Bull. Soc. d'Agr. de la Lozère, décembre 1881.
NEW-YORK. — Transactions of N.-York, Acad. of Sciences, 1881-82.
PARIS. — Bull. Soc géol. de France, t. VII.
— Bull. Soc. d'Anthropologie, mai-avril 1857.
POITIERS. — Bull. Soc. des Antiq. de l'Ouest, 4e trim. 1881.
POLIGNY. — Bull. Soc. d'agr., Sciences et Arts de Poligny, 1881, nos 9, 10 et 11.
SAINT-OMER. — Bull. hist. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie, 120e liv., 1881.

III. — *Envois divers.*

— Revue d'Alsace.
— Revue de Champagne et de Brie, février 1882.
— La Poésie provinciale, par Gabriel Marc.
— L'Art populaire.
— Le Monde inconnu, plusieurs correspondances.
— Curiosités de l'Histoire du Progrès.

Prix Crochot. — M. le président fait connaître que les propositions de la Société ont été agréées par M. le Préfet, en ce qui touche l'ouverture d'un concours pour l'attribution du prix Crochot.

Deux sommes, l'une de 1,000 fr. et l'autre de 500 fr., seront attribuées : 1° au meilleur mémoire historique sur l'un des cantons de l'Yonne; 2° à la meilleure biographie d'un homme éminent né dans le département.

M. le président, qui n'a pas été avisé, explique qu'il n'a connu cette décision que par la publicité que lui a donnée la presse locale.

Est donnée communication d'une lettre de M. le Ministre de

l'Instruction publique indiquant que la réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne les 11, 12 et 13 avril. Les récompenses honorifiques seront décernées en séance solennelle le samedi 15 avril.

Nomination d'un membre titulaire. — M. Léthier, ingénieur en chef, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

Présentations. — M. Félix Chandenier, entrepreneur de pavage, 8, rue Morand, à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Quantin.

M. Élie Gauguet, homme de lettres, à Paris, 36, rue de Seine, est aussi présenté par MM. Challe et Cotteau.

M. Cotteau offre le 8e fascicule des Echinides de l'Algérie, publié par MM. Cotteau, Péron et Gauthier, puis la 49e livraison de l'ouvrage la *Paléontologie française*, et enfin deux notes publiées par lui dans le *Bulletin de la Société géologique de France*.

— M. Cotteau appelle ensuite l'attention de la Société sur un foyer que les travaux du chemin de fer d'Auxerre à Gien viennent de mettre à découvert devant l'emplacement de la gare de Saint-Amatre, à droite du petit vallon qui sépare le climat de la Moquette des Champlys. Ce foyer paraît remonter à l'époque gauloise. Recouvert par 70 centimètres d'arène et 80 centimètres de terre végétale, il avait une forme à peu près circulaire, avec un diamètre d'environ deux mètres, sur une épaisseur de 30 à 40 centimètres, c'était un mélange de cendres, de charbon et de terre, renfermant une quantité de débris de vases grossiers, noirâtres, sans ornements, plus ou moins épais, auxquels se mêlaient, surtout à la partie supérieure, quelques fragments de poterie rougeâtre un peu plus fine et de nombreux ossements appartenant au bœuf, au mouton, au porc et à des animaux plus petits, quelques-uns calcinés par le feu, presque tous brisés, à l'exception des mâchoires, toujours intactes. Ce foyer présentait, çà et là, au milieu des cendres, des zones de terre et d'arêne, annonçant qu'il avait été, à plusieurs reprises, pendant sa formation, remanié par les eaux à la suite d'inondations locales. Au-dessous du foyer s'est trouvé un large morceau de granit plat, usé à sa surface et ayant probablement servi à broyer le grain.

La Société doit tous ses remercîments à M. Lethier, ingénieur en chef, notre collègue, qui a bien voulu faire mettre ce foyer entièrement à découvert, et à M. Raoul, conducteur des ponts et chaussées, par les soins duquel tous les objets rencontrés ont été placés de côté avec la plus grande précaution et apportés au Musée.

— M. Cotteau signale également la découverte d'une très-belle dent molaire d'*Elephas primigenius*, rencontrée dans les sables quaternaires de la vallée de l'Yonne, à 2 mètres 50 centimètres environ de profondeur, près du moulin du Bâtardeau, dans les fouilles faites par la ville d'Auxerre pour l'organisation du service des eaux. Cette dent très-grosse, et une des plus belles assurément que possède notre collection, a été trouvée par un terrassier, nommé Versot, qui l'a remise au Musée.

— M. Cotteau donne enfin quelques explications au sujet d'une vertèbre de saurien, provenant du cou de l'animal, probablement un plésiosaure. Cette vertèbre a été trouvée et offerte par M. Oudin, conducteur des ponts et chaussées; elle provient du Kimmeridge-Clay, étage du terrain jurassique qui n'avait pas encore, chez nous, fourni de vestige du plésiosaure. Notre Musée possède seulement un plésiosaure entier, sauf la tête, et qui avait été signalé par M. Letteron dans des bancs d'argile néocomienne, près d'Auxerre, et acquise par la Société, sur les indications du propriétaire de la carrière, M. Zagorowski.

— M. Quantin a ensuite la parole; il remet à la Société, au nom de M. Chandenier, un autographe de l'abbé Lebeuf, et qui consiste en un traité sous seing-privé entre notre savant compatriote et un éditeur parisien chargé de composer le chant du Graduel du Mans. Cette première communication de M. Chandenier sera suivie d'une autre concernant le récit d'une guérison miraculeuse, attribué au contact de reliques et ossements déposés à l'église Saint-Germain d'Auxerre.

Voici le texte du marché passé par l'abbé Lebeuf :

13 nov. 1750.

Marché passé entre l'abbé Lebeuf et MM. Coignard et Guérin, libraires à Paris, pour la composition du chant du Graduel du Mans.

Nous soussignés sommes convenus de ce qui suit : scavoir que moi Jean Lebeuf, chanoine d'Auxerre, de l'Académie royale des Belles-Lettres, fournirai à Messieurs Jean-Coignard et Hyppolyte-Louis Guérin, libraires à Paris, la composition du chant du Graduel de Soissons et autres compositions de mon fonds, et en corrigerai les épreuves, le tout pour la somme de quatre cents livres, aussitôt que l'ouvrage sera imprimé; bien entendu que ce quo lesdits sieurs pourront tirer du diocèse pour raison de cette composition leur appartiendra; ce que nous Coignard et Guérin avons accepté; et promettons payer ladite somme de quatre cent livres à mondit sieur Lebeuf.

Fait double entre nous, à Paris, ce 13 novembre 1750.

Signé : LEBEUF, COIGNARD et GUÉRIN.

Au-dessous est écrit :

J'ai reçu les quatre cent livres mentionnées au présent traité, dont quittance, le 3 décembre 1751.

Signé ; LEBEUF.

(L'original donné par M. Félix Chandenier est aux archives de la Société).

— M. Quantin donne lecture de deux documents venant des archives du département du Nord:

1° D'un arrêt du Parlement de Dôle, en 1413, portant bannissement perpétuel de Louis de Châlon, comte de Tonnerre, et confiscation de ses biens;

2° Du rapport, en date du 1er août 1423, présenté par le comte de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, sur la bataille de Cravant.

Le premier document est l'indication évidente des préoccupations qu'avait la puissante maison de Bourgogne au sujet d'un agrandissement par l'annexion des comtés d'Auxerre et de Tonnerre, qui avaient toujours été indépendants.

— M. Challe, président, signale dans la *Revue des Sociétés savantes*, tome V, la communication faite le 12 avril 1880, par M. Ramé, conseiller à la cour d'appel de Paris. Ce magistrat, appelé à présider les assises de l'Yonne, avait utilisé quelques heures de loisir à visiter les cryptes de Saint-Germain, et y a reconnu sous les inscriptions actuelles, placées sur les chapelles sépulcrales, des traces visibles d'inscriptions carlovingiennes du IXe siècle. Selon le savant archéologue, il y avait trois types bien reconnaissables dans ces inscriptions en peinture rouge; les inscriptions actuelles sont du XVIIe siècle; elles recouvrent les lettres gothiques remontant au XVe siècle, et au-dessous de celles-ci on reconnaît les onciales qui ont été employées du IXe au XIIIe siècle.

— M. Challe signale enfin, dans la *Revue de Champagne et de Brie* (février 1882), douze lettres de l'évêque d'Auxerre, Monseigneur de Caylus, et dans le journal l'*Art*, une notice de M. Monceaux, sur les tapisseries achetées par le Musée de Cluny à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Cette notice est accompagnée de nombreux dessins.

M. Mignot donne communication de la notice ci-jointe :

Extraits des éléments de l'histoire des Ateliers monétaires du royaume de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement, par M. F. DE SAULCY.

AUXERRE.

CHARLES VI (1380-1422).

9 août 1420. — Après le traité de Troyes, le roi baille la monnaie pour six mois.

5 janvier 1421. — Huguenin Tronchon est maître particulier.

1er septembre 1421. — On met aux doubles tournois un point sous la deuxième lettre.

8 novembre 1821. — Jehan Ravin, naguère tenant le compte, était emprisonné : il est mis en liberté.

HENRI V ET HENRI VI D'ANGLETERRE (1420-1422).

12 décembre 1422. — Le différent est un fer de moulin.

CHARLES VII RÉGENT (1422-1436).

11 juillet 1425. — Gervaiset Lallier, procureur de Silvestre le Cheriat, prend pour un an la monnaie d'or et d'argent.

1426. — Silvestre le Cheriat, maître particulier d'Auxerre et de Troyes.

1426. — Thévenin Boursier, pour un an.

Au 10 février 1826. — Thévenin Boursier est maître particulier.

27 mars 1426. — Remis à la Saint-Jean le jugement de boîtes d'argent faites par Silves le Chériat et Thévenin Boursier. Ils sont remis en liberté.

22 avril 1826. — Ordre de mettre la monnaie en adjudication.

3 mars 1427. — Thévenin Boursier condamné à l'amende pour deux boîtes de grands blancs faibles, l'une finissant le 2 septembre 1426, et l'autre le 13 février 1427.

1428. — Le même, pour un an.

20 mai 1428. — Thévenin Boursier a récemment pris la monnaie pour un an.

28 mai 1428. — On lui remet des fers à saluts et à grands blancs.

1423. — Jean Mauduit, pour un an.

1428, 15 décembre. — Guion Luillier, japiéça maître particulier.

De juin 1428 à septembre 1435. — Étienne Boursier et feu Naudin Boursier, son frère.

13 juil 1429. Sevestre le Chériat, naguère maître particulier.

1429. — Thévenin Boursier, pour un an.

28 mars 1430. — Il n'en est pas question, non plus qu'en 1435.

CHARLES VII ROI (1436-61).

1456. — Le point secret est sous la vingt-deuxième lettre.

LOUIS XI (1461-1483).

CHARLES VIII (1483-1497).

LOUIS XII (1497-4514).

19 novembre 1507. — Atelier supprimé.

SENS.

CHARLES VI.

12 octobre 1419. — Atelier à ouvrir, pour l'affermer à Maret de Bretons.

HENRI V ET VI D'ANGLETERRE.

19 décembre 1419. — Ordre des généraux, maîtres du Régent, de mettre Maret en possession de la monnaie.

CHARLES VII RÉGENT.

28 mars 1430. — Atelier supprimé.

La séance est terminée par la lecture, faite par M. Challe, de son travail sur les voies publiques de l'Auxerrois jusqu'en 1790.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de mars étant lu et adopté, M. le président donne connaissance de la correspondance imprimée, laquelle contient les ouvrages suivants :

I. — *Envoi des Ministères.*

Journal des Savants, novembre et décembre 1881 et janvier 1882.

II. — *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1881, t. 4.

Bruxelles. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, fév. 1882.

Chambéry. — Revue Savoisienne, 23e année, janvier et février 1882.

Clermont-Ferrand. — Mém. de l'Acad. des Sc., Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1880.

Constantine. — Mém. de l'Académie d'Hippone, janvier-mars, 1882.

Joigny. — Bull. de la Soc. d'Agr de Joigny, 1881.

Le Mans. — Revue hist. et archéol. du Maine, t. 10, 1re, 2e et 3e liv.

Lille. — Bull. de la Soc. linnéenne du Nord de la France, septembre 1880 à juillet 1881.

Limoges. — Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin, t. 29, 2e liv.

Mende. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, janvier 1882.

Moulins. — Bull. de la Soc. d'Emulation de l'Allier, t. 16, 3e liv.

Nancy. — Mém. de la Soc. d'Archéol. Lorraine, 1880.

— Journal de la Société d'Archéol. Lorraine, 1881.

Nevers. — Bull. de la Soc. Nivernaise, t. 1, 3me série, 1er fascic.

Paris. — L'*Investigateur*, journal de la Soc. des Etudes hist., t. 51.

— Revue historique, t. 18, mars-avril 1882.

— Bull. de la Soc. géol. de France, t. 10, 3me série, 1er trim., 1882.

Toulouse. — Mém. de l'Acad. des Sc. de Toulouse, 8e série, t. 3, 2e sem.

— Bull. de la Soc. d'Etudes des Sc. nat., novembre 1881.

Vannes. — Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan, 1880.

Vendôme. — Bull. de la Soc. académ. de Vendôme, t. 20, 1881.

Vienne. — Jahrbuch des Kaiserlich-Koniglichen Geologischen reichsaus talt. Jahrgang 1884. 31. Band. Wien, 1881.

— Géneral. register der Bande 11-20 des Jahrbuches und der Jahrgange 1860-1870, der Verhandlungen der Kaiserlich-Koniglichen geologischen Reichsaustalt. Wien, 1872, gr. in-8°.

— Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsaustalt 1861, nos 8-15, Wien, 1881.

III. — *Envois divers.*

Cotteau. — Description des Echinides fossiles de l'Ile de Cuba, par G. Cotteau. Liége, 1881, in-8°, 49 p. et 4 pl.

— Sur les Echinides fossiles de l'Ile de Cuba, par M. Cotteau. Communication du 13 février 1882 à l'Académie des Sciences.
Annuaire de Monaco. Année 1882.
Le Monde inconnu, publication illustrée, 4 nos du 12 mars au 2 avril.

Nominations. — M. Félix Chandenier, originaire de Sens, entrepreneur de travaux publics à Paris, 8, rue Morand, présenté à la dernière séance, est admis parmi les membres titulaires.

— M. Elie Gauguet, homme de lettres, à Paris, 36, rue de Seine, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Instruction élémentaire (notamment ceux sous le pseudonyme de La Mse de Boissieu), est également nommé membre correspondant.

Acquisition de la collection Foucard. — M. le président annonce à l'assemblée que la ville vient de doter le Musée, sur la proposition de MM. Cotteau et Monceaux, de la collection géologique importante laissée par M. Foucard, et que ses héritiers ont bien voulu abandonner à la ville, moyennant la modique somme de 350 francs. Le Musée paléontologique va s'augmenter ainsi de nombreuses pièces très importantes qui lui manquaient et les doubles, convenablement répartis, seront distribués, suivant les intentions du Conseil municipal, entre le collége de garçons et le collége de jeunes filles.

Communications et Lectures. — M. le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du bibliothécaire du Ministère de la guerre, en réponse à celle qu'il avait écrite pour demander si les archives du Ministère possédaient des documents intéressant l'ancien Régiment de l'Auxerrois pouvant se rattacher aussi à l'histoire locale. Il résulte de cette lettre que les archives du Ministère possèdent, en effet, des pièces relatives aux anciens régiments; mais le recrutement ne se faisant pas spécialement dans les provinces dont ils portaient le nom, il y a peu d'espoir de trouver dans ces documents des renseignements spéciaux sur l'Auxerrois et les militaires qu'il a fournis sous l'ancien régime. M. le président se réserve toutefois de revenir sur cette question à la prochaine réunion.

— M. le docteur Ricque a la parole ensuite pour la lecture d'une notice archéologique à propos du menhir du Thureau du Bar, près Auxerre.

— M. Quantin donne lecture d'un mémoire important sur l'Histoire des commanderies des chevaliers du Temple dans les contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne.

Il communique en même temps, au nom de M. Félix Chandenier, notre nouveau collègue, la copie de plusieurs actes concernant

une guérison miraculeuse obtenue par l'intercession de Saint-Germain, évêque d'Auxerre, par le moyen de quelques parcelles de son cercueil de bois de cyprès.

La séance est terminée par la lecture faite par M. Monceaux de l'avant-propos d'une notice intitulée : *Récit véritable de tout ce qui s'est faict et passé à l'entrée du Roi Charles IX et de la Reyne Catherine de Médicis en la ville de Sens, le quinziesme de mars de l'année 1563, avec les harangues faictes à leurs Majestés.* Cette relation inédite est extraite du manuscrit d'Eracle Cartault, chanoine de Sens et des délibérations de l'Hôtel-de-Ville.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 7 MAI 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Tables décennales. — Le procès-verbal de la séance d'avril étant lu et adopté, M. le président présente les manuscrits des tables décennales du bulletin de la société de 1867 à 1877, préparé par notre collègue M. Colin.

Ce manuscrit est envoyé à l'examen de M. Quantin, qui y fera les corrections ou additions jugées utiles et que l'auteur aurait pu oublier.

Tableau des monnaies frappées à Auxerre. — M. le président présente encore au nom de M. Mignot le tableau avec dessins en fac-simile très exacts à l'appui de tous les types des monnaies frappées à Auxerre. Ce tableau sera complété par M. Mignot, et publié ultérieurement.

Présentation. — M. Merle, de Guilbaudon, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Denormandie.

Correspondance imprimée. — Il est donné connaissance rapidement de toutes les pièces qui composent la correspondance imprimée. M. Challe signale particulièrement dans le bulletin de la société de Soissons une notice sur la famille de Lepelletier de Saint-Fargeau, dont deux frères, loin d'embrasser les opinions radicales de Félix et de Michel Lepelletier, ont émigré en 1792 et étaient dans l'armée de Condé.

M. le président signale encore dans le bulletin de la société de Beauvais une histoire très intéressante du théâtre à Beauvais.

Les ouvrages parvenus au bureau pendant le mois sont les suivants :

I. — *Envois des Ministères.*

— Revue des travaux scientifiques, 1882, nos 3 et 4.

— Bulletin du comité des travaux historiques, 1882, n° 1.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par M. Victor de Saint-Martin, 18e fascicule.

II. — *Envois des Sociétés correspondantes.*

ALGER. — Bull. de la Soc. des Sc. phys., nat. et chronologiques d'Alger, 1881.

ANGERS. — Bull. de la Soc. industr. et agric. d'Angers, 2e série, 1881.

ANGERS. — Annales de la Soc. d'Agric. de Maine-et-Loire, 1881, 2e et 3e trimestres.

AMIENS. — Revue Savoisienne, 20e année, n° 2.

ARRAS. — Congrès archéol. d'Arras et de Tournay, 1881.

BEAUVAIS. — Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. 6, 1881.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. de Microscopie, 1882.

CHERBOURG. — Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg, t. 23.

CONSTANTINE. — Bull. de l'Acad. d'Hippone, avril 1882.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Agric. de la Côte-d'Or, janvier, février, 1882.

LA ROCHELLE. — Arch. hist. de la Saintonge et de l'Auxois, décembre 1881.

LE HAVRE. — Bull. dc la Soc. des Sc. et Arts du Havre, 1880 et 1881, 3 bulletins.

LYON. — Annales de la Soc. d'Agric. de Lyon, t. 3, 1880.

MACON. — Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Mâcon, t. 4, n° 4.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agricult. de la Lozère, février et mars 1882.

ORLÉANS. — Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais, nos 110 et 111.

PARIS. — Bull. de la Soc. géol. franç., t. 10, nos 1 à 4.

— Bull. de la Soc. zool. franç., 1881 et 1re partie 1882.

— Bull. de la Soc. d'Anthropol., août à décembre 1881.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agricult. de Poligny, janvier, février 1882.

SAINT-ETIENNE. — Bull. de la Soc. d'Agric. de la Loire, 1881.

SAINT-OMER. — Bull. de la Soc. des Antiq. de la Marine, 1er trimestre, 1882.

SOISSONS. — Bull. de la Soc. archéol. de Soissons, t. 10, 2e série.

VALENCE. — Bull. de la Soc. d'Hist. ecclés. et d'Archéol. de Valence, janvier-avril, 1882.

VESOUL. — Bull. de la Soc. d'Agricult. de la Haute-Saône, 3e série, n° 12.

III. — *Envois divers.*

— Ed. Fleury. Antiquités et Monuments du départ. de l'Aisne.

— *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril 1882.

— Un agent politique de Charles-Quint, Claude Bouton.

— *Le Monde inconnu*, journal de Géographie populaire, plusieurs numéros.

Comptes de 1881. — M. Limosin, au nom de la commission des comptes, lit le rapport suivant :

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le six mai,

MM. Rétif, Bonneville et Limosin, composant la commission des comptes de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, se sont réunis pour l'examen des comptes de ladite société pour l'exercice de 1881, présentés par M. Angenoust, trésorier.

Vu ces comptes, desquels il résulte qu'au 31 décembre dernier :

Les recettes s'élevaient à cinq mille deux cent quatre-vingt-six francs quatre-vingt-quatre centimes	5,286 fr. 84
Et les dépenses à quatre mille neuf cent quarante francs quarante centimes	4,940 fr. 40
D'ou un excédant de	346 fr. 44

Vu les pièces justificatives produites à l'appui de ces comptes,

Après examen et vérification :

Attendu que le tout leur a paru régulier et concordant.

Proposent l'approbation pure et simple desdits comptes

Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Lectures. — M. U. Richard lit un compte rendu de la vingtième session des sociétés savantes des départements dont les réunions ont eu lieu à la Sorbonne en avril 1882 et auxquelles il a assisté.

— M. Cotteau lit ensuite un cinquième chapitre du voyage de son frère à travers la Sibérie. Ce chapitre contient des détails fort intéressants sur les mœurs des habitants de ces contrées lointaines.

Après cette lecture, l'heure avancée fait renvoyer les autres communications à la séance de juin et la séance est levée.

SÉANCE DU 4 JUIN 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M, le président, vu l'absence du secrétaire, prie M. Prot de vouloir bien le suppléer.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Nomination. — Il est procédé à un scrutin pour la nomination de M. Merle comme membre titulaire. Il est admis.

Présentation. — MM. Vincent et Lelorrain présentent comme membre titulaire M. Victor Gauthier, serrurier à Joigny.

Le président présente trois rapports dont il lui est fait hommage par M, de Bogard sur l'enseignement agricole.

Puis il annonce que le journal l'*Icauna* a cessé de paraître, et que la distribution des prix des concours littéraires, ouverts par la voie de cè journal, est annoncée par *la Ruche*, journal qui se publie à Paris. Il signale les pièces couronnées, et entre autres, *une comédie* de Mlle Servier, et la *bonne Ménagère agricole*, ouvrage publié en 1866.

M. Demay dépose un grand bronze romain qui, quoique très fruste, est reconnu pour un Trajan ou un Adrien.

M. Ricque annonce que des ouvriers ont trouvé dans la tranchée du chemin de fer d'Auxerre à Gien un certain nombre de médailles, dont trois en or. La société consultée délègue M. Desmaisons pour s'entendre avec M. l'ingénieur en chef, au sujet de ces médailles.

M. le président signale dans les livres reçus depuis la dernière séance, le compte rendu à la société archéologique de Tarn-et-Garonne, d'un livre de raison très curieux. C'est le registre d'un riche commerçant du XVIe siècle, qui, très étendu, contient une foule de renseignements sur les mœurs et les usages de ce temps, sur le commerce, les marchandises, leur valeur et sur les familles de Montauban.

Puis d'une notice très étendue et très intéressante de M. Socard dans le bulletin de la Société académique de l'Aube, sur les almanachs publiés à Troyes depuis l'année 1497, leurs astrologues et rédacteurs, leur contenu, et les imprimeurs qui les ont publiés.

M. Molard, archiviste, rend compte de la trouvaille à la Villotte près Aillant d'une médaille de Vespasien, signalée dans le livre de M. Poey comme très rare.

Lecture. — M. le président donne lecture d'une notice et d'une plaquette imprimées à Bordeaux en 1615, sur un grand fait d'armes à Champlay près Joigny, l'enlèvement par le maréchal de Bois-Dauphin de l'avant-garde de l'armée des princes à Champlay, événement de guerre assez important, dont ne parle aucun historien, si ce n'est Jean de Serre dans son Inventaire de l'histoire de France. Cette note est précédée de quelques détails historiques sur le bourg de Champlay.

Puis, au nom de M. le docteur Ricque, médecin-major du 82e régiment, M. le président lit une notice sur les deux régiments de l'Auxerrois qui ont été créés aux XVIIe et XVIIIe siècles, leurs colonels, leurs drapeaux et leurs brillants services.

Après quoi la séance est levée.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le président donne connaissance d'une lettre de remerciements adressée par M. l'abbé Nicolas. A l'occasion de sa nomination, M. Nicolas rappelle son origine auxerroise et il se met à la disposition de la Société, pour tout ce qui pourra l'intéresser dans la contrée qu'il habite.

Statue Fourier. — M. le président lit encore une lettre de M. Desmaisons, au sujet du déplacement de la statue de Fourier. Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Ne pouvant, à mon grand regret, assister à la réunion du 2 juillet, j'ai l'honneur de vous adresser, par écrit, une communication que j'avais le projet de faire en séance. Ma lettre du 15 courant à M. le Maire d'Auxerre, que je transcris littéralement ci-après, constitue en réalité cette communication :

« Auxerre, 15 juin 1882.

« Monsieur le Maire,

« Les travaux d'agrandissement du collége nécessitent le déplacement du jardin botanique, et, en même temps, celui de la statue de notre illustre compatriote Fourier.

« Il m'a été dit que l'Administration municipale n'était pas encore fixée sur l'emplacement nouveau que doit occuper cette statue.

« Permettez-moi, à cette occasion, d'appeler votre attention sur l'un des arrière-becs du pont d'Auxerre, où reposait autrefois « *le Hyndart* « *pour ayder à conduire les battaulx, tant à montée que à vallée de* « *dessoubs le dict pont.* »

« Cet arrière-bec, beaucoup plus développé que les autres, présente à sa partie supérieure une plate-forme qui semble suffisante pour recevoir, après avoir été rehaussée au niveau du trottoir, le soubassement, le piédestal et la statue de Fourier.

« Je crois que l'œuvre du sculpteur Faillot, bien dégagée et aérée, produirait un bon effet sur le pont, et donnerait un caractère plus monumental à l'entrée du chef-lieu du département. On ferait, en somme, pour le pont d'Auxerre, ce qu'a fait Paris pour le Pont-Neuf, avec la statue de Henri IV.

La dépense serait, d'ailleurs, peu considérable ; elle consisterait uniquement dans l'exhaussement du massif actuel jusqu'au niveau du trottoir; dans une modification du garde-corps en fonte, qui devrait être interrompu à la rencontre de la plate-forme, et disposé de manière à la contourner, pour permettre aux curieux d'examiner les bas-reliefs du soubassement.

« Je vous livre mon idée, monsieur le Maire, et je vous serai très

reconnaissant, si vous voulez bien l'accueillir et la soumettre au Conseil municipal, en l'appuyant.

« Recevez, etc.

« P.-S. — Il est à présumer que l'Administration des ponts-et-chaussées n'apporterait aucun obstacle dans l'espèce; on pourrait d'ailleurs, au besoin, en référer à M. le ministre des travaux publics. »

J'ai pensé que notre Société, qui est intervenue daus différentes circonstances où il s'agissait de donner un avis, soit sur des emplacements de statues, soit sur la conservation de monuments, etc., pourrait, sans sortir de ses attributions, *et si elle partage ma manière de voir*, prendre une délibération qui serait transmise à l'administration municipale pour en solliciter la réalisation.

Vous penserez, sans doute, ainsi que mes honorables collègucs, que la statue de Fourier a déjà subi assez de déplacements, et qu'il serait temps de lui procurer enfin un asile assuré.

Après quelques observations présentées, à l'occasion de cette lettre, par MM. Challe, Lorin et Monceaux, l'assemblée décide qu'une commission spéciale sera chargée d'étudier l'emplacement à proposer à la municipalité pour le transfèrement de la statue Fourier. Sont désignés pour faire partie de cette commission : MM. Quantin, de Marsilly, Lethier, de Bogard et Challe.

Correspondance imprimée. — La Société d'Émulation du Jura transmet le programme d'un concours de poésie ouvert à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rouget de L'Isle, qui aura lieu à Lons-le-Saunier. Une médaille d'or, de la valeur de 300 fr. sera attribuée à l'auteur de l'œuvre couronnée.

La correspondance imprimée contient, en outre, les ouvrages suivants parvenus au bureau pendant le mois de juin.

I. *Envois des Ministères.*

— Romania, janvier 1882.
— Journal des Savants, février-avril 1882.
— Académie des Inscriptions. Rapport sur les Antiquités de la France.
— Revue des Travaux scientifiques, t. 2, nº 5.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

AMIENS. — Bull. Soc. des Antiquaires de Picardie, 1882, nº 1.

BASTIA. — Bull. Soc. des Sc. historiques et naturelles de la Corse, octobre-novembre 1881.

BORDEAUX. — Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, t. 25, 4ᵉ série, t. II.

BOULOGNE. — Mém. de la Soc. académique de Boulogne-sur-mer, t. X, XI et XII.

BRUNN. — Katalog der bibliothek naturforschenden Vereines in Brünn, 1880.

— Verhandlungen, etc., 1879, 1880, 2 vol.

Bruxelles. — Bull. Soc. royale malacologique de Belgique, 1881.
— Soc. belge de Microscopie, bull. mai 1881.
Caen. — Bull. Soc. linnéenne de Normandie, 1880-81, 5e vol.
Chalon-sur-Saone. — Mém. Soc. des Sc. nat. de Saône-et-Loire, 2e fasc., 1882.
Chambéry. — Revue savoisienne, avril 1882.
Clermont-Ferrand. — Bull. hist. de l'Auvergne, nos 9 et 10, 1882.
Constantine. — Acad. d'Hippone, mai 1882.
Dijon. — Bull. Soc. d'hortic. de la Côte-d'Or, mars-avril 1882.
Langres. — Mém. Soc. hist. et archéol. de Langres, t 3.
Lausanne. — Bull. Soc. vaudoise des Sc. nat., no 67.
Liège. — Bull. de l'Institut archéol. liégeois, t. 16.
Lyon. — Mém. de la Soc hist. et archéol. de Lyon, 1879 à 1881.
Macon. — Bull. Soc. des Sc. nat. de Mâcon, t. 2.
Mende. — Bull. Soc, d'Agric. de la Lozère, t. 33, août 1882.
Modène. — Mem. della regia Acad. in Modena, t. 20, fasc. 1 et 2, 1880.
Montauban. — Mém. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, 1881.
Mulhouse. — Bull. Soc. Agr., Sc. et Arts de la Basse-Alsace, t. 15, 1881.
Nantes. — Annales Soc. acad. de Nantes, 1881.
New-York. — Annales of the New-York Acad. of Sciencs nos 1 et 14.
Nîmes. — Bull. Soc. d'études des Sc. nat. de Nîmes, 1881 et janvier 1882.
Paris. — Bull. Soc. géol. de France, 6e vol., 1881, et t. X, 3e série, 2e livraison.
— Annuaire de la Soc. française de Numismatique, 1873.
— Revue historique, 7e année, t. 19, mai-juin 1882.
— Bull. Soc. d'Anthropologie, t. 4 et 1er cahier du 5e.
— Annuaire de la Soc. philotechnique, 1881.
Poitiers. — Bull. Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1882.
Saint-Louis. — Missoury historic. Society, no 5.
Saint-Quentin. — Bull. Soc. indust. de Saint-Quentin, no 27, 1882.
Toulouse. — Bull. Soc. hist. franco-portugaise, t. 2, nos 3 et 4.
Troyes. — Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, 1881.
Washington. — Refunding of the national debt., 1881.
— United states geographical chervey, 1879.
— Proceding of the American association of the advencement of Sciencs, avril 1881.
Vienne. — Sahrbuck der Kaiserlich-Koniglichen geologischen Reischsanstalt, Wien, 1881.

III. *Envois divers.*

— Documents inédits de l'Histoire dn Maine, par Arthur Bertrand.
— *Revue de Champagne et de Brie*, 11 livraison, 6e année, t. 12.
— *Le Monde inconnu* (plusieurs numéros).
— *La Ruche*, journal littéraire (plusieurs numéros).

Nomination. — M. Victor Gauthier, serrurier à Joigny, présenté à la séance de janvier, est nommé membre titulaire.

Présentations. — M. Péan-Lacroix, directeur des Domaines à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Monceaux.

M. le Dr Fabvier, médecin major au 82e de ligne, est présenté également comme membre titulaire, par MM. Ricque et Challe.

Communications et lecture. — M. Quantin présente, au nom de M. Jolivot, le texte de cinq chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre, dont quatre du XIIe siècle, et l'autre de l'année 1356. Ces chartes seront publiées au Bulletin.

— M. le Dr Ricque donne lecture du rapport spécial qu'il a préparé, à propos des sépultures gauloises découvertes au climat de la Croix-Gallotte, plateau de Chauveau, près Vermenton.

— A la suite de cette lecture, M. Prot rappelle que des fouilles ont été faites dans d'autres localités des environs de Vermenton. A Annay et à Blannay, on a mis à découvert des tumulus renfermant des ossements et divers objets.

Entre Brosses et Montillot, deux ou trois amas de pierres, dits *mergers*, ont été explorés, et dans chacun d'eux on a rencontré des ossements et des ornements.

La séance est terminée par la lecture, faite par M. Vaudin, d'une notice sur le sculpteur Bourdin, à propos du monument de Saint-Valérien.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. le président expose que la nécessité d'entendre promptement la commission chargée par la Société de préparer un rapport sur l'emplacement de la statue Fourier, a décidé le bureau à convoquer pour une réunion extraordinaire:

M. de Marsilly, rapporteur de la commission, a la parole pour lire le rapport dont il vient d'être parlé, et conclut à ce que cette statue soit placée place de la Bibliotèque.

Les conclusions de la commission sont approuvées par l'assemblée, et une copie du rapport sera adressée au conseil municipal, qui a lui-même nommé une commission pour trancher la question du nouvel emplacement à choisir pour la statue de Fourier.

Le rapport de M, de Marsilly paraîtra au Bulletin.

— M. le général de Marsilly communique ensuite une note sur l'Hexaméron de la Genèse et sa concordance avec les grandes époques géologiques admises par la science, et l'exposition du

système planétaire, telle qu'elle a été développée par Laplace. L'intéressante notice de notre collègue sera insérée au Bulletin.

— M. Challe lit encore une notice sur un membre de l'ancien chapitre d'Auxerre, le chanoine Blonde, à propos d'une ancienne chronique manuscrite du XVIII[e] siècle, que M. le président a en sa possession et dont il donne une analyse qui termine la séance.

SÉANCE DU 6 AOUT 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce que notre collègue, M. Vossion, qui devait assister à la réunion et faire une communication sur Karthoum et la Haute-Égypte, pays qu'il vient de quitter, a été obligé d'ajourner son voyage à Auxerre à quelques jours. Mais la Société n'y perdra rien, car une convocation spéciale permettra d'entendre les récits intéressants de notre collègue sur cette vaste contrée du Soudan, si peu connue, en France surtout.

Nominations. — M. Péan-Lacroix, directeur de l'Administration des Domaines et M. le D[r] Fabvier, chirurgien au 82[e] de ligne, sont nommés membres titulaires.

Correspondance manuscrite. — La correspondance manuscrite comprend les ouvrages suivants parvenus au bureau pendant le mois de juillet :

I. *Envois des ministères.*

Journal des Savants, mai, juin et juillet 1882.
Revue des travaux scientifiques, t. 2, n° 6.
Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, 18[e] fascicule.

Envois des Sociétés correspondantes.

ANNECY. — Revue savoisienne, mars 1882.
AUTUN. — Mém. de la Soc. éduenne, t. X.
AVALLON. — Bull. Soc. d'Etudes d'Avallon, 10[e] année, 1878, 1879, 1880.
BRUXELLES. — Bull. Soc. belge de Microscopie, juin 1882.
BUFFALO. — Bull. of the Buffalo Soc. natural sciences, vol. 4, n° 2.
CHAMBÉRY. — Mém. et Docum. de la Soc. savoisienne d'Histoire et et d'Archéologie, t. XX.
COLMAR. — Bull. Soc Sc., Agric. et Arts de la Basse-Alsace.
CONSTANTINE. — Bull. de l'Acad. d'Hippone, juin 1882, et Bull. n° 17.
DRAGUIGNAN. — Bull. Soc d'Agr., Commerce et Industrie du Var, 7[e] série, t. V, 2[e] livraison.
LA ROCHELLE. — Archives de la Saintonge et de l'Aunis, juillet 1882.
LE HAVRE. — Bull. Soc. Sc. et Arts du Hâvre, 1882, 3[e] fasc.

Le Mans. — Bull. Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe, 1882, 3e fasc.

Lyon. — Congrès international des Orientalistes, Lyon, 1878, 2 vol.

Mende. — Bull. Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, mai 82.

New-York. — Smithsonnian Report 1880.

— Transactions of the Connectout Academy, vol 4 et 5.

Orléans. — Bull. Soc. histor. et archéol. de l'Orléanais, 1er trim. 1882.

Paris. — Bull. Soc. géol. Fr., t. 8, 3e série, 1880 n° 2, et 1er mai 1882.

— Revue historique, juillet-août 1882.

— Bull. Soc. zoologique de France, 3e et 4e partie, 1882.

Philadelphie. — Proceding of the Acad. of natural sciencs of Philadelphia, 1881, 3e livr.

Poligny. — Bull. Soc. d'Agr. Sc. et Arts de Poligny, mars-août 1882.

Saint-Louis. — Transactions of the Acad. of Sc. of Saint-Louis, vol. 4, n° 2.

Saint-Omer. — Notions hist. et archéol. sur la Soc. des Antiq. de la Morinie, 1881.

III. *Envois divers.*

— Annales du Musée Guimet, 1880-81, 4 vol.

— Catalogue du Musée Guimet, 1880, 1 vol. in-8.

— De l'aliéné, au point de vue de la responsabilité pénale, par Lelorrain.

— Revue de l'Histoire des Religions, 1880, 3e livr. du t. I, 3e du t. II, 2e du t. III, et 3e du t. IV, 1881.

— Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques, 1881.

— Revue de Champagne et de Brie, juillet 1882.

— M. Monceaux, au nom de notre collègue M. Chandenier, communique une lettre inédite de Lebeuf, et une lettre du représentant Maure.

— M. Cotteau, prenant la parole ensuite, lit un chapitre inédit du voyage de son frère, Edmond Cotteau, à travers les steppes de la Sibérie. Ce récit attachant, et si bien écrit par notre collègue, termine la séance.

SÉANCE DU 20 AOUT 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Correspondance. — M. le président donne connaissance à l'assemblée de la lettre de remerciements qui lui a été adressée par M. Lorin, à propos du titre d'Archiviste honoraire qui lui a été conféré dans la dernière réunion.

— M. Challe présente ensuite diverses observations sur l'état de la Bibliothèque de la Société.

— Les publications parvenues au bureau depuis la dernière séance sont les suivantes :

I. *Envois des Sociétés correspondantes.*

CHALONS. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Marne, année 1880-81.

CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, juin 1882.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Horticulture de la Côte-d'Or, mai et juin 1882.

GRENOBLE. — Bull. de l'Académie delphinale, t. 16, 1880.

LE MANS. — Bull. de la Soc. philotechnique du Maine, 1er fascicule.

MARSEILLE. — Mém. de l'Acad. de Marseille, 1880.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, juin 1882.

MONTBÉLIARD. — Bull. de la Soc. d'Emulation de Montbéliard, 1881.

NANTES. —Bull. de la Soc. Arch. de Nantes, 1881.

NIMES. — Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1880.

— Bull. de la Soc. d'études des Sc. naturelles de Nîmes, 1882, 2me et 3me trimestres.

PARIS. — Mém. de la Soc. de Biologie, 1879-80.

PERPIGNAN. — Bull. de la Soc. agricole, scientifique et littéraire des Pyrenées-Orientales, 25me volume. (Cette Société correspond avec la nôtre pour la première fois).

SAINT-OUEN. — Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, juin 1882.

SEMUR. — Bull. de la Soc. des Sc. de Semur, 1880.

VALENCE. — Bull. de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Valence, mai à août 1882.

II. *Envois divers.*

PARIS. — Revue historique, t. 9, juillet-août.

— Le Monde inconnu, 8 fascicules.

Présentation. — M. Thuillier, maire de Chassy, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau. Il sera statué sur cette présentation conformément au règlement.

Communication. — M. le président donne ensuite la parole à notre collègue, M. Vossion, qui a bien voulu favoriser la Société d'une conférence spéciale sur Karthoum et la Haute-Egypte, pays lointains qu'une habitation de deux années comme consul a fait connaître à notre collègue.

Sur la table et sur les murs de la salle sont disposées un grand nombre de photographies rappelant soit les monuments et vues pittoresques, soit les principaux types des différentes races africaines qui forment la population du Soudan et de la Nubie.

M. Vossion, à son retour de Birmanie, avait déjà fait à la Société une communication intéressante, mais les détails qu'il nous donne sur le Soudan et sur les relations qu'il sera facile d'y établir, si le

commerce français veut s'en donner la peine, sont d'une bien plus grande actualité. Comme on le sait, Karthoum est une grande ville qui est bâtie au confluent du fleuve bleu et du fleuve blanc. C'est un des grands entrepôts des marchandises qui arrivent du centre de l'Afrique, notamment pour les gommes et les ivoires. Trois routes joignent déjà cette ville à la mer Rouge et en facilitent les communications au commerce européen. Sur l'initiative de M. Vossion, des études pour l'établissement d'un chemin de fer de Karthoum à la mer ont été faites et tout fait présumer que ce chemin pourra être bientôt entrepris. Il est à désirer que les Français, qui ont les premiers commercé avec ces contrées lointaines continuent à entretenir des relations qui ne peuvent manquer d'être très fructueuses, si l'on en juge par les grandes fortunes qui s'y sont faites déjà. Et à ce propos il cite le nom d'une personne connue à Auxerre, qui avait fondé à Karthoum une maison considérable. M. Vaudey, frère de l'ancien curé de Saint-Georges, que beaucoup de nous se rappellent, avait, en effet, réussi à établir de grandes relations dans ces contrées, et M. Vossion souhaite, en terminant, que son exemple trouve des imitateurs. Des observations sur les mœurs des différentes races qui habitent le Soudan, complètent la communication fort intéressante de notre collègue, qui vient d'être nommé consul à Gabès, et pourra sans doute, dans quelque temps, nous faire part de ses observations sur les nouvelles contrées où il va servir la France.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance d'août, M. le président annonce le prochain départ de notre collègue, M. Berthelot, qui a été désigné pour faire partie, en qualité de zoologiste et de géologue, de la mission envoyée sur la route de Tombouctou, sous la direction du colonel Desbordes, frère de M. Lethier, ingénieur en chef du département.

Il est donné connaissance des publications diverses parvenues depuis la dernière séance et dont voici la liste :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des Savants, août et septembre 1882.

— Rapport au Ministre de l'instruction publique sur les Archives nationales.

— Revue des travaux scientifiques, nos 7 et 8.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Mém. de l'Acad. d'Amiens, 1881.

— Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1882, nº 2.

Angers. — Bull. de la Soc. d'études scientifiques d'Angers, 11e et 12e cahiers, 1882.

— Mém. de la Soc. nat. d'Agr., Sc. et Arts d'Angers, t. 22 et 23.

Bull. de la Soc. d'Agr. de Maine-et-Loire, 1er et 2e trimestre 1882.

— Bull. de la Soc. indust. et agric. d'Angers, 1882.

Annecy. — Revue savoisienne, juillet et août 1882.

Béziers. — Bull. de la Soc. d'études des Sc. nat. de Béziers, 1880.

Bône. — Bull. de l'Acad. d'Hippone, 1882 (plusieurs fascicules).

Bourges. — Mém. de la Soc. histor. du Cher, 2me vol.

Brest. — Bull. de la Soc. acad. de Brest, t. 7, 1881 82.

Bruxelles. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, juillet-août 1882.

Dijon. — Bull. de la Soc. d'Hortic. de la Côte-d'Or, juillet-août 1882.

Douai. — Bull. de la Soc. des Sc. et Arts de Douai, 1881, t. 20. Souvenirs de la Flandre Wallone, t. 1, 2me série.

Epinal. — Annales de la Soc. d'Emulation des Vosges, 1882.

Giessen. — Einundzwanzigster Bericht der Oberhessissischeu Gesellshaft fur natureind Heilkende, Giessen, 1882.

Langres. — Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Langres, t. 2.

Le Havre. — Recueil de la Soc. hâvraise d'études diverses, 1879.

Le Mans. — Revue histor. et archéol. du Maine, 1re série, 1882.

Lons-le-Saulnier. — Mém. de la Soc. d'Emulation du Jura, 2me vol., 1881.

Lyon. — Mém. de l'Acad. des Sciences et Lettres de Lyon, 2 vol., 1882.

Marseille. — Mém. de l'Acad. des Sc., Lettres et Arts de Marseille, 1881-82.

— Répertoire de la Soc. de Statistique de Marseille, t. 40.

Meaux. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de Meaux, 1881.

Mende. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, juillet 1882.

Montpellier. — Mém. de l'Acad. de Montpellier, 1882.

Moulins. — Bull. de la Soc. d'Emulation de l'Allier, t. 16, 4me liv.

Mulhouse. — Revue d'Alsace, juillet, août et septembre 1882.

Neuchatel. — Bull. de la Soc. des Sc. nat., Neuchâtel, t. 12.

Paris. — Bull. de la Soc. d'Anthropologie, avril à juillet 1882.

— Revue hist., t. 20.

— Bull. de la Soc. géol. de France, t. 10.

Poligny. — Bull. de la Soc d'Agr., Sc. et Arts de Poligny, mai-août 1882.

Rennes. — Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine. t. 15.

Rodez. — Mém. de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts de l'Aveyron, 1879-1880.

Saintes. — Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, octobre 1882.

Strasbourg. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Basse-Alsace, t. 16, 2me et 3me fascicules.

Toulouse. — Bull. de l'Acad. franco-espagnole et portugaise, 1882, n° 1.

Vienne. — Mittheilungen der geographischen Gesellschast in Wienn, 1881.

Washington. — List of foreign correspondants of the Smithsonian institution, 1882.

III. *Envois divers.*

Fleury. — Les instruments de musique sur les monuments du département de l'Aisne, 1 vol. in-4°, 1882.

Julien. — La Nièvre à travers le passé, 1 vol. in-8°.

— Revue de Champagne et de Brie, août-octobre 1882.

— Revue de l'Histoire des Religions, t. 5. Annales du Musée Guimet, 3me année.

Nomination. — M. Thuillier, ancien maire de Chassy, présenté à la dernière réunion, est nommé membre titulaire.

Nominations de correspondants. — M. Camus, inspecteur primaire à Amiens, et M. Leblanc, président du tribunal civil à Troyes, qui ont quitté Auxerre, sont nommés membres correspondants sur leur demande.

Présentations. — M. Belloc, ingénieur, fabricant de ciment à L'Isle-sur-le-Serein, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Quantin.

— M. Mocquot père, maire de Charbuy, et M. Mignot père, proprietaire au même lieu, sont présentés comme membres titulaires par MM. Mignot et Colin.

Salle et Musée d'Eckmühl. — M. le président expose ensuite les faits suivants :

Madame la marquise de Blocqueville a eu la noble pensée d'élever à la mémoire de son illustre père, le maréchal prince d'Eckmühl, dans la ville où commença sa carrière militaire, un sanctuaire où seraient exposés aux regards du public et religieusement conservés, les précieuses reliques qu'elle avait réunies de la vie de ce grand homme, ses armoiries, son buste sculpté par un artiste célèbre, les livres de sa jeunesse et de son âge mûr, les splendides insignes de sa vie politique et militaire, et, en même temps, de riches bijoux, des meubles précieux, de nombreux objets d'art et d'antiquité qui avaient orné sa résidence, et aussi de curieux manuscrits, de beaux livres qui rappelaient sa gloire, et d'autres, en très grand nombre, qui attestent les propres études et l'existence littéraire de sa noble fille.

Elle a traité avec le Conseil municipal d'Auxerre, qui a mis à sa disposition l'une des salles du Musée et a accepté la condition qu'aucun objet de ce riche dépôt ne pourrait en être déplacé,

même pour une exposition temporaire ; que les livres pourraient être communiqués au publie pour être lus ou consultés, mais ne pourraient jamais être emportés hors de la salle.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a, de son côté, pleinement acquiescé à ces conditions et s'est engagée à en assurer l'exécution.

Madame la marquise de Blocqueville a fait alors décorer la salle par des artistes et ouvriers qu'elle y a envoyés, puis elle y a installé de magnifiques meubles, des objets d'art en grand nombre et une collection de bijoux, antiquités, curiosités, manuscrits et beaux livres, et, par des instructions adressées successivement au président de la Société, elle a arrêté elle-même tous les détails de leur splendide installation, qu'elle se réserve d'agrandir et de compléter encore.

Elle a ensuite nommé pour conservateurs honoraires et successifs de la salle d'Eckmühl et de ses riches collections, son parent, M. Ythier Davout, de Vignes, arrondissement d'Avallon, et après lui l'aîné de ses fils et ensuite l'aîné de ses descendants, de manière que le titre et les fonctions de conservateur honoraire appartiennent toujours à l'aîné de cette branche de sa famille.

Les fonctions reconnues du conservateur honoraire consistent dans son droit de surveillance de la salle d'Eckmühl et de ses collections, et, au besoin, dans son droit d'intervention auprès de la Société des Sciences de l'Yonne et de la ville d'Auxerre, comme représentant spécial de Madame la marquise de Blocqueville.

Et pour les fonctions actives de conservateur et de bibliothécaire de la salle d'Eckmühl, sous la direction du président de la Société des Sciences de l'Yonne, elle a choisi M. Quantin, ancien archiviste du département, ancien bibliothécaire de la ville d'Auxerre, lauréat de l'Académie des inscriptions, et l'un des vice-présidents de la Société.

M. Quantin a accepté ces fonctions et a consenti à se tenir, un jour désigné de chaque semaine, dans la salle pour y montrer les trésors d'art et les grands souvenirs qu'elle contient, et mettre les livres, albums et dessins de la bibliothèque à la dispositton des curieux, pour y être consultés dans la salle même et sans pouvoir en sortir, et sauf la partie de ces livres dont Madame la marquise de Blocqueville aurait interdit la communication.

Et, enfin, Madame la marquise de Blocqueville a fait imprimer en un volume in-8° un catalogue descriptif de toutes les richesses d'art, de souvenirs et de curiosités et de tous les livres que contiennent la salle, les vitrines et la bibliothèque, et elle se propose d'en mettre un exemplaire à la disposition de là Société.



Son œuvre est donc maintenant achevée et elle remet aujourd'hui à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne le soin de conserver et d'entretenir la fondation qu'elle a créée avec tant de goût, de magnificence et de générosité.

Après cet exposé de M. le président, l'assemblée prend la délibération suivante :

La Société des Sciences de l'Yonne, exprimant sa profonde reconnaissance pour le généreux et éclatant bienfait de Madame la marquise de Blocqueville,

Déclare accepter le mandat de la conservation de son œuvre, si glorieuse pour la ville d'Auxerre, et se charge de l'entretenir toujours dans la splendeur dont l'a décorée sa noble fondatrice.

M. le président est prié ensuite de transmettre cette délibération à Madame de Blocqueville.

— M. Quantin déclare ensuite que la salle d'Eckmühl sera ouverte au public tous les jeudis de une heure à quatre heures.

— M. le président, en annonçant la mort de M. Constant Drillon, concierge de la Bibliothèque et du Musée, dit que le nouveau concierge, M. Riant, lui paraît réunir les qualités nécessaires à cet emploi ; il propose en conséquence à l'assemblée de lui donner les fonctions de garçon de salle de la Société, qui étaient si bien remplies par son prédécesseur. Cette proposition est approuvée.

— M. le président annonce à la Société que de nouvelles sépultures anciennes ont été découvertes dans les travaux de ballast du chemin de fer, entre Vermenton et Reigny. Un des corps a été trouvé assis et non couché, au dire de M. Fosseyeux.

— Puis M. le docteur Ricque donne lecture d'une notice qu'il a préparée sur trois anneaux avec légendes qui se trouvent au Musée d'Auxerre et qui ont été pris jusqu'ici pour des anneaux cabbalistiques. Cette notice intéressante paraîtra au Bulletin.

— M. Cotteau fait le compte-rendu des travaux du congrès de La Rochelle qui a eu lieu en septembre dernier. Il s'étend principalement sur les travaux de la section de Géologie et donne des détails intéressants sur la géologie de La Rochelle et de cette partie de la France. Un Musée départemenlal, organisé sur le même plan que le nôtre, est installé dans cette ville et facilite les études spéciales à la contrée. M. Cotteau termine sa communication en rappelant quelques traits de la vie du grand naturaliste Alcide d'Orbigny et de son père, originaires de La Rochelle et qu'il a connus dans sa jeunesse.

— La séance est terminée par la lecture, faite par M. Challe, du premier chapitre de son *Histoire du comté de Joigny*.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1882.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

A l'ouverture de la séance M. le président lit une lettre de Madame la marquise de Blocqueville, laquelle remercie chaleureusement la Société de la délibération qui a été prise au sujet de la salle et du Musée d'Eckmühl et dont copie lui a été envoyée.

M. le président lit encore une lettre de M. Lorin accompagnant l'envoi fait par notre collègue de six vases entiers et de débris divers provenant de la propriété Lechiche et d'un puits funéraire dont il a été parlé dans le Bulletin, il y a quelque temps déjà.

La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

I. *Envois des Ministères.*

— Romania, t. 2, avril-juillet 1882.

— Revue des travaux scientifiques, t. 2, n° 9.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ANGOULÊME. — Bull. de la Soc. arch. de la Charente, t. 4, 1881.

ANNECY. — Revue savoisienne, septembre 1882.

BEAUNE. — Mém. de la Soc. d'Hist. archéol. et litt. de Beaune, 1881.

BRUXELLES. — Ann. de la Soc. malacologique de Belgique, 1879-1882, 1er fascicule.

— Bull. de la Soc. belge de Géographie, dernier fascicule de 1881 et 3 de 1882.

LE PUY. — Ann. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts du Puy, 1872-77, vol. 32 et 33.

LYON. — Ann. de la Soc. d'Agr., Hist. nat. et Arts utiles de Lyon, t. 4, 1881.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, plus. fasc.

METZ. — Mém. de l'Acad. de Metz, 2e fasc., 3me série, 1878-79. in-8°, 1881.

NEVERS. — Bull. de la Soc. nivernaise des Sc. et Arts, 3me série, t. 1.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'études des Sc. nat. de Nîmes, juin-juillet, 1882.

RAMBOUILLET. — Mém. et doc. de la Soc. archéol. de Rambouillet, t. 6.

ROUEN. — Bull. de la Soc. d'études des Sc. nat. de Rouen, 2me série, 1881.

PARIS. — Bull. de la Soc. géol. de France, 1882, 3me fascicule.

— Revue historique, t. 20, novembre-décembre 1882.

SAINT-OMER. — Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, juillet à septembre 1882.

TOULOUSE. — Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Toulouse, 1881.

VIENNE. — Verhandlungen der Kaiserlich-Koniglichen geologischen Reichsanstalt. Wienn, 1879.

— Jahrbuch der Kaiserlich-Koniglichen geologischen Reichsanstalt. 1878-82, 5 vol. grand in-8°.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Bull. de la Soc. des Sc. et Arts de Vitry-le-François, t, 10, 1879-80.

Dons. — M. le président présente un beau buste de M. Grasset, ancien membre de la Société et conservateur honoraire du Musée, qu'il a pu obtenir du sculpteur Bonceau.

Il est encore présenté deux fragments de Nautile *(pseudo elegans)*, qui se trouvent déjà dans la collection départementale. Ces objets seront offerts à la collection du Collége.

Nomination. — M. Belloc, ingénieur, fabricant de ciments à L'Isle-sur-Serein, présenté à la dernière réunion, est nommé membre titulaire.

MM. Mocquot père, maire de Charbuy, et Mignot père, propriétaire au même lieu, présentés également comme membres titulaires à la dernière réunion, sont admis.

Présentations. — M. Munsch, notaire à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau.

Il sera statué sur cette nomination couformément au règlement.

Communications. — M. le président présente l'inventaire des archives d'Avallon, dont l'impression vient d'être terminée, et qui a pour auteur l'un de nos collègues, M. Prot. M. Challe annonce qu'il fera à l'une des prochaines réunions un compte-rendu spécial de cet ouvrage important.

— M. Quantin ajoute quelques mots aux paroles de M. le président et insiste sur la valeur de cet inventaire, véritable travail de bénédictin, que M. Prot a su mener à bien en quelques années, Des tables analytiques très complètes et qui ne comprennent pas moins de 96 pages à deux colonnes, faciliteront les recherches aux travailleurs.

— M. Cotteau offre à la Société, pour sa bibliothèque, la 55e livraison de la *Paléontologie française*, dont il est l'auteur.

Il fait un rapport verbal sur le dernier bulletin de la Société malacologique de Belgique, qui contient, en outre de travaux scientifiques, une notice biographique sur M. Colbeau, naturaliste distingué, qui fut l'un des fondateurs de cette Société.

— Il donne ensuite lecture à l'assemblée d'un chapitre inédit du voyage de son frère Edmond Cotteau, en cours de publication. Il s'agit cette fois de la traversée du voyageur de la Sibérie au Japon et de la première soirée passée par notre compatriote dans l'empire du Mikado.

Cette étude des mœurs d'un peuple si éloigné de nous de toutes les façons, intéresse vivement l'assemblée.

— La séance est terminée par la lecture faite par M. Quantin de la nouvelle notice qu'il a préparée. Ce sont des anecdotes sur les

Ducs de Bourgogne de la deuxiéme moitié du xiv[e] siècle, leurs passages et leurs séjours dons la Basse-Bourgogne. Ces anecdotes sont accompagnées de pièces à l'appui, toutes inédites.

Après cette lecture la séance est levée.

III

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1882 (1).

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.
— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.
— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.
— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.
— SAINT QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

ALGÉRIE . . Société de climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger
— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.
— BONE. Académie d'Hippone.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'Emulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

AUBE. . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON. . . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.
— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS. CAEN. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Un certain nombre de Sociétés ne nous ayant point fait parvenir leurs publications depuis plusieurs années, nous avons dû, à notre grand regret, les rayer de cette liste et supprimer l'envoi de notre Bulletin à ces Sociétés. MM. les Secrétaires sont priés de veiller à ce que les envois qui nous sont destinés nous parviennent régulièrement, afin que nos relations n'aient à subir aucune interruption fâcheuse.

CALVADOS. Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.
— Caen. Société française d'archéologie.
CHARENTE. Angoulême. Société archéologique et historique d'Angoulême.
CHARENTE-INFÉRIEURE. La Rochelle. Académie de la Rochelle, section des Sciences naturelles.
— Saint-Jean-d'Angely. Société Linnéenne de la Charente, Inférieure, fondée en 1876.
— Saintes. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
CHER. . . . Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
— Bourges. Société historique du Cher.
CORSE. . . . Bastia. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.
COTE-D'OR. Beaune. Société d'Histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
— Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.
— Dijon. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
— Dijon. Société de géographie.
— Semur. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. . . Guéret. Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
DOUBS . . . Besançon. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
— Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
DROME. . . Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
EURE-ET-LOIR. Chateaudun. Société Dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.
FINISTÈRE. Brest. Société Académique de Brest, fondée en 1858.
GARD. . . . Nimes. Académie du Gard, fondée en 1682.
— Nimes. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.
GIRONDE. . Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
— Bordeaux. Société Linnéenne, fondée en 1818.
HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831,
— Toulouse. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1716.
— Société d'Histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.
— Toulouse. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— TOULOUSE. Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI.

HAUTE-MARNE. LANGRES. Société historique et archéologigue de Langres.

HAUTE-SAONE. VESOUL. Société d Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. ANNECY. Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT . MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— BÉZIERS. Société d'études et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE . . . . GRENOBLE. Académie delphinale.

JURA . . . . Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— LONS-LE SAULNIER. Société d'émulation.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— BLOIS. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE. . . . SAINT-ETIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inf., fondée en 1845.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et arts, de la Lozère, fondée en 1819

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société d'études scientifiques d'Angers.

MANCHE . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

MARNE. . . VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.
— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.
— NANCY. Société de Médecine de Nancy.
— PONT-A-MOUSSON. Société philotechnique, fondée en 1876.
MEUSE. . . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.
MORBIHAN. VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.
NIÈVRE . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.
— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.
NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts fondée en 1799.
— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.
— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.
OISE . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.
— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.
— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.
PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
RHONE . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
— LYON. Société d'études scientifiques de Lyon, palais des Arts.
— LYON. Société littéraire de Lyon.
— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.
— LYON. Société du Musée Guimet, à Lyon.
SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.
— CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.
- CHALON-SUR-SAÔNE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.
SAONE ET-LOIRE. MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.
SARTHE . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.

SARTHE .... LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
— Société philotechique du Maine, fondée en 1880.
— Revue historique et archéologique du Maine.

SAVOIE . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.
— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE. . . . PARIS. Société d'anthropologie de Paris.
— — Société de Biologie.
— — Société botanique de France.
— — Société géologique de France.
— — Société zoologique de France.
— — Société des Antiquaires de France.
— — Société des Études historiques.
— — Association scientifique de France.
— — Société philotechnique de Paris.
— — Société académique Indo-Chinoise.
— Société entomologique.
— — Société de numismatique et d'archéologie.

SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.
— ROUEN. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
— HAVRE. Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre.
— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.

SEINE-ET-MARNE. MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1761.
— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.
— VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts.

SOMME . . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.
— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.
— AMIENS. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme, fondée en 1750.
— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

VAR . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.
— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE. APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE... POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES... ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE... AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.

— AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.

— AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

— AVALLON. Société d'études d'Avallon, établie en 1860.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1836.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE. (Grand duché de Bade). HEIDELBERG. Société historique et médicale de Heidelberg.

— ALSACE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

— — METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.

— — METZ. Société d'Archéologie et d'Histoire.

— — STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts.

— — COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

— WESPHALIE. — MUNSTER. Société Wesphalienne provinciale pour la science et l'art.

AUTRICHE. BRÜNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.

— VIENNE. Société impériale de géographie.

— — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.

BELGIQUE. LIÈGE. Institut archéologique liégeois.

— BRUXELLES. Société malacologique de Belgique.

— — Société belge de géographie.

— — Société belge de microscopie.

— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

— MONS. Cercle archéologique de Mons.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'Instruction publique.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.
— BUFFALO N. Y. V. S. A. Buffalo Society of Nat. Sciences.
— CHICAGO. ILL. Academy of Sciences.
— SAINT-LOUIS. Mo. Academy of Sciences.
— NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.
— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
— PHILADELPHIE, PH. — Academy of Natural Sciences.
— SALEM, Mass. Association for the Advencement of Sciences.
— WASHINGTON, Smithsonian Institution.
ITALIE. . . . MODÈNE. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÉGE . CHRISTIANIA. Université royale de Norwège.
PRUSSE. . . KONIGSBERG. Schriften der Physikalisch-Okono-mischen Gesellschaft zu Konigsberg.
SUÈDE . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.
SUISSE . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— NEUCHATEL. Société des Sciences nat. de Neuchâtel.
— NEUFCHATEL. Société murithienne de botanique, fondée en 1861.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

ALSACE. . . COLMAR. Revue d'Alsace, au bureau de la revue, à Colmar, place du Marché au petit détail, 18.
AUBE. . . . ARCIS-SUR-AUBE. Revue de Champagne et de Brie, chez M. Léon Frémont, imprim.-éditeur, place de la Halle.
SEINE. . . . PARIS. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures Romanes, publié par MM. Meyer et Gaston, chez M. Viewag, libraire, 67, rue de Richelieu.
— PARIS. Revue historique, 76, rue d'Assas.
— PARIS. La Correspondance scientifique, rue de la Chaussée-d'Antin, 18.

§ IV. — *Envois des Ministères.*

Journal des Savants.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Revue des travaux scientifiques.
Revue des travaux historiques.

IV.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

CÔTE-D'OR.

DIJON. . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

SEINE.

PARIS. . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.
— Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 10.
— Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique (4 exempl.)

YONNE.

AUXERRE . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École Normale.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY. . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
PONTIGNY . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS . . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du grand séminaire.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

V.

LISTE DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE
AU 31 DÉCEMBRE 1882.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président..................	A. CHALLE.
Vice-Présidents............	le général de MARSILLY. G. COTTEAU.
Vice-Présidents honoraires.....	QUANTIN. A. CHÉREST.
Secrétaires..................	H. MONCEAUX. A. SAVATIER-LAROCHE.
Archiviste..................	CH. DEMAY.
Archiviste honoraire..........	E. LORIN.
Trésorier..................	P. ANGENOUST.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : M. l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur de l'Académie.

MEMBRES TITULAIRES (*)

MM.

1868. ANGENOUST Paul, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. ANSAULT Pascal, anc. juge de paix à Bonnières (Seine-et-Oise).
1875. AUGÉ Théophile, négociant, à Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1865. BARAT fils, à Auxerre.
1868. BAZIN, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
1862. BEAU, chanoine au chapitre de Sens.
1847. BELIN, ancien pharmacien à Auxerre.
1882. BELLOC, fabricants de ciments à l'Isle-sur-Serein.
1855. BERT Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, membre de l'Institut, député de l'Yonne, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.
1862. BERTIN, propriétaire à Joigny.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien, agent d'assurances, à Auxerre.
1880. BEUVE, ancien directeur des contributions indirectes, à Auxerre.
1876. BIARD, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1868. BICHET, curé de Vallery.
1867. BIGAULT Amédée, négociant, à Auxerre.
1868. BILLAUT (l'abbé), chanoine au chapitre de Sens.
1847. BLIN, professeur honoraire, à Auxerre.
1873. BLOCH Richard, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. BONDY (comte de), sénateur, ancien préfet de l'Yonne, à Paris, rue de Montalivet, 2, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1865. BONNEVILLE Marcel, à Auxerre.
1862. BOUCHER DE LA RUPELLE (comte Henri), ancien trésorier payeur général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1855. BOUCHER DE LA RUPELLE (vicomte Paul), ancien substitut du procureur de la République, à Paris, 7, rue de l'Université.
1859. BOUCHERON, ancien agent-voyer central, à Joigny.
1867. BOULLAY, président à la Cour d'Alger.
1865. BREUILLARD, docteur en médecine à Vézelay.
1880. BREUZE (de), avocat, à Auxerre.
1856. BRINCARD (baron), membre du conseil général, 4, rue Castellane, à Paris.
1877. BRAULT, juge au tribunal civil, à Auxerre.
1880. CALLET, employé de banque, à Auxerre.
1880. CAMBUZAT Alexandre, propriétaire à Seignelay.
1848. CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
1878. CARRÉ, curé de Taingy.
1877. CERNEAU-GOHAN, chef d'institution, à Auxerre.
1852. CHALLAN-BELVAL, percepteur, à Aisy.
1847. CHALLE, ancien maire d'Auxerre.
1866. CHALLE Jules, ancien avoué à Auxerre.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire, à Fontainebleau.
1861. CHALLE Paul, juge de paix à Charny.
1870. CHANVIN aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.

1882. CHANDENIER Félix, Entrepreneur de travaux publics, 8, rue Morand, à Paris.
1865. CHARLOT, juge d'instruction, à Auxerre.
1872. CHASTELLUX (comte Henri de) à Chastellux (Yonne.)
1879. CHATEAUVIEUX Henri de), propriétaire à Blannay.
1872. CHAUDÉ, instituteur public, à Préhy (Yonne.)
1848. CHEREST, au château de la Maison-Haute, près Bléneau, et à Paris, rue d'Assas, 22.
1858. CLAUDE Victor, ancien adjoint au maire, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1862. COLLETTE, capitaine en retraite, à Saint-Sauveur.
1875. COLIN, agent d'assurances, au bois de Charbuy, près Charbuy.
1870. COMMINES DE MARSILLY (le général de), à Auxerre.
1881. COQUET, Ferdinand, professeur d'histoire au Collége d'Auxerre.
1847. *COTTEAU Gustave, ancien président de la Société géologique de France, juge honoraire, à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, répartiteur des contributions directes à Paris.
1873. DEJUST, notaire, à Auxerre.
1877. DELALOGE, propriétaire, à Châtel-Censoir (Yonne).
1873. COUROT, substitut du procureur de la République, à Paris, rue de Médicis, 13.
1877. DELEBECQUE (Le général), à Vincelles.
1862. DEMADIÈRE (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. DEMAY Charles, licencié en droit, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1868. DESMAISONS, sous-ingénieur en retraite, à Auxerre.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
1880. DISSON DE BAYS, à Sussey (Côte-d'Or).
1862. DONDENNE fils, architecte du département, à Auxerre.
1848. DUCHÉ Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1875. DUPLAN, capitaine en retraite, à Monéteau.
1876. ESNOU Paul-Simon, greffier de la justice de paix, à Auxerre.
1874. ESMELIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1861. ESTAMPES (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny.
1882. FABVIER, médecin-major au 82e de ligne, à Auxerre.
1873. FALATEUF Oscar, avocat, 25, rue Saint-Roch, à Paris.
1876. FAUCHEREAU Ferdinand, libraire, à Auxerre.
1877. FAURE, secrétaire général de la préfecture de l'Oise à Beauvais.
1877. FÈVRE, inspecteur primaire à Nevers.
1878. FLAMARE (de), archiviste du département, à Nevers.
1850. FLEUTELOT Henri, propriétaire, à Auxerre.
1875. FOEX, directeur de la Station agronomique, à Auxerre.

1870. FONTAINE (Louis de), propriétaire, membre du Conseil général de l'Yonne, à Fontaine, près Sens.
1874. FORESTIER, docteur en médecine, à Seignelay.
1860. FOSSEYEUX, notaire honoraire, à Cravant.
1849. *FRÉMY, ancien gouverneur du Crédit foncier, à Paris, rue de Provence, 124.
1847. *GALLOIS, ancien conseiller à la cour d'appel, 11, rue de Verneuil, à Paris.
1881. GALLOIS HENRI, propriétaire à Auxerre.
1866. GALLOT Albert, imprimeur, à Auxerre.
1872. GARLANDIER René, capitaine d'artillerie, à la Rochelle.
1879. GAUCHERY, négociant, à Auxerre.
1882. GAUTHIER Victor, serrurier, à Joigny.
1877. GÉMEAU (Albert de), capitaine de l'armée territoriale, à Melun, 1, route de Naugis.
1876. GERMETTE Alfred, négociant, à Auxerre.
1874. GIRARD, ancien notaire, à Auxerre.
1858. GRENET, docteur en médecine, à Joigny.
1819. GUICHARD Victor, député de l'Yonne, à Soucy, près Sens.
1877. GUILLEMINE, secrétaire de la Mairie, à Romainville.
1872. GUILLON Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Vézelay (Yonne), et à Paris, 10, boulevard Clichy.
1863. GUINOT, médecin, à Lezinnes.
1880. GUYARD père, propriétaire à Auxerre.
1880. GUYARD fils, à Auxerre.
1847. HERMELIN, docteur en droit, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.
1874. HERMELIN Camille, à Saint-Florentin.
1848. HOTTOT, ancien sous-préfet, à Avallon.
1878. HUGOT, vice-président du conseil de préfecture, à Auxerre.
1862. JARRY, ancien conseiller de préfect., à Paris, 17, rue de Larochefoucaud.
1872. JAVAL, docteur en médecine, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. JOBERT Eugène, à Arces.
1876. JOLIVOT, ancien sous-préfet, à Monaco.
1865. JOLY Charles, receveur municipal à Auxerre.
1865. JOLY (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1880. JOLY Léon, directeur de la Banque de France, à Auxerre.
1878. JOSSIER, sous-préfet à Pontoise (Oise).
1881. JOZAN, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1874. KONARSKI Wladimir, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
1862. LABOSSE, docteur en médecine, à Nitry.
1874. LABRUNE, architecte, à Auxerre.
1878. LACROIX Auguste, peintre à Auxerre.
1855. LAMBERT, juge-suppléant à Etampes.
1849. LAMBERT, avocat, à Auxerre.

1855. LAMBERT, propriétaire à Tanlay.
1874. LANIER, anc. secrétaire de la mairie, à Sens.
1858. LASNIER, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1847. *LAURENT-LESSERÉ, propriétaire à Auxerre.
1865. LAURENT, inspecteur primaire, à Joigny.
1877. LAVOINNE, ingénieur en chef, à Rouen.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Paul, à Auxerre.
1847. *LECHAT, ancien chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1880. LECLERC, avoué, à Avallon.
1880. LEFRANC, notaire à Châtel-Censoir.
1878. LEGUEUX, négociant à Auxerre.
1880. LELORRAIN, percepteur, à Joigny.
1853. LEPÈRE, député de l'Yonne, 13, boulevard Courcelles, à Paris.
1876. LEROY fils, mécanicien à Auxerre.
1882. LETHIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre.
1876. LETTERON, professeur au lycée de Bastia (Corse).
1878. LIMOSIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1862. LONCLAS, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1862. LORIFERNE, pharmacien, à Sens.
1847. LORIN, président de la Société des Architectes de l'Yonne, maire de la ville d'Auxerre.
1850. LOUVOIS (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1880. MAILLET, photographe, à Auxerre.
1881. MAISON, propriétaire à Châtel-Censoir.
1878. MANIFACIER Victor, négociant à Auxerre.
1851. MARIE, juge honoraire au tribunal civil, à Auxerre.
1875. MARIE, ancien procureur de la Rép. à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. MARIOTTE, ingénieur civil, à Paris.
1861. MARQUOT (l'abbé), curé de Tanlay.
1868. MARTIN, secrétaire de l'inspection académique, à Laon.
1880. MARTIN DE CHANTELOUP, conseiller honoraire, à Auxerre.
1880. MARTINOT Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1865. MASSOT, ancien maire d'Auxerre, membre du Conseil général.
1882. MERLE, propriétaire au château de Guilbaudon, près Seignelay.
1865. MILLIAUX, notaire honoraire, à Auxerre.
1882. MIGNOT père, propriétaire, à Charbuy.
1861. MIGNOT fils, ancien négociant à Charbuy.
1882. MOCQUOT père, maire de Charbuy.
1878. MOLARD Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. MONCEAUX Henri, pharmacien, à Auxerre.
1875. MONTEIX, propriétaire, à Auxerre.
1873. MOREAU, architecte de la ville, à Auxerre.
1874. MOREAU Emile,(docteur), naturaliste, 7, rue du 27 Juillet, à Paris
1881, MOREAU Constant, trésorier-payeur général, à Auxerre.
1873. MORILLON (Gaspard de), proprietaire, à l'Isle-sur-Serein.

1870. Moussu, juge, au tribunal civil à Bar-sur-Seine.
1861. Munier, ancien principal du collége, à Auxerre.
1878. Navarre, commissaire-priseur, à Auxerre.
1876. Nicolas, juge, à Chartres.
1882. Nicolas, curé de Tronchoy et Cheney.
1877. Osmont, architecte, à Auxerre.
1878. Pallier Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1881. Parquin Léon, négociant à Auxerre.
1875. Passepont Jules, artiste peintre, à Auxerre.
1855. Perriquet Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 60, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
1882. Péan-Lacroix, directeur des domaines, à Auxerre.
1855. Perriquet Gustave, ancien imprimeur à Auxerre.
1864. Péron, sous-intendant militaire à Joigny.
1858. Petit Ernest, membre du Conseil général, à Vausse, commune de Châtel-Gérard, et à Paris, rue du Bellay, 8.
1871. Petit Eugène, docteur en médecine, à Pont-sur-Yonne,
1878. Petit, juge de paix, à Saint-Fargeau,
1853. Piétresson, ancien notaire, à Auxerre.
1869. Poitou (l'abbé), curé de Chassignelles, par Ancy-le-Franc.
1861. Populus, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1876. Pottier Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. * Poubeau, ancien pharmacien, à Auxerre.
1880. Pougeois, propriétaire, à Auxerre.
1876. Pougy, avocat, 80, rue de Grenelle, à Paris.
1852. Prot, anc. inspecteur des écoles primaires, à Auxerre.
1880. Prudot fils, à Auxerre.
1847. * Quantin, ancien archiviste du département, à Auxerre.
1879. Quillot Camille, docteur en médecine, à Fraugey, près Lézinnes.
1869. Rabé, docteur en médecine, à Maligny.
1857. Rampont-Lechin, sénateur, 6, avenue de Breteuil, à Paris.
1869. Rathier, député de l'Yonne, à Chablis.
1852. Ravin Eugène, pharmacien à l'asile d'aliénés d'Auxerre.
1862. Remacle, Lucien, avocat, à Auxerre.
1871. Rétif Frédéric, directeur des domaines, à Besançon (Doubs).
1866. Rétif, vice-président du Tribunal civil, à Auxerre.
1850. Ribière, sénateur, à Auxerre.
1857. Richard, ancien libraire, à Auxerre
1880. Richard fils, receveur d'enregistrement, à Vermenton.
1847. * Ricordeau (L'abbé), à Auxerre.
1880. Ricque, médecin major au 82e de ligne, à Auxerre.
1861. Roché Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1859. Rochechouart (Comte de), propriétaire, au château de Vallery.
1873. Rouillé Georges, imprimeur, à Auxerre.
1862. Rousseau, ancien notaire, à Courtenay (Loiret).
1880. Rousseau, directeur-médecin en chef de l'asile départemental d'Auxerre.

1862. Roux Anatole, propriétaire, à Paris, 14, avenue de la reine Hortense.
1870. Roux, architecte à Auxerre.
1855. Salmon, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. Sainte-Anne (Albert de) à Champvallon, par Joigny.
1860. Savatier-Laroche, avocat, à Auxerre.
1867. Soufflot Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Paris, rue des Mathurins, 37.
1856. Tambour Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 41, boulevard Haussmann.
1850. Tartois, ancien directeur des mines, à Senan.
1861. Textoris, ancien membre du Conseil général, au château de Cheney.
1882. Thuillier, ancien maire de Chassy.
1876. Tissier, imprimeur à Joigny.
1880. Truchon fils, à Vincelles.
1878. Uzanne Octave, homme de Lettres, 69, rue Bonaparte, à Paris.
1878. Uzanne Joseph, homme de Lettres, 65, rue des Feuillantines, à Paris.
1877. Vallier, avocat, à Auxerre.
1879. Vaudin, peintre dessinateur à Auxerre.
1863. Vincent Emile, au château de Montfort, par Montigny-la-Resle.

MEMBRES LIBRES

1871. Balacey (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. Billeau, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.
1868. Brun, professeur, à Auxerre.
1857. Meunier, sculpteur, à Vézelay.
1864. Michou, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853. Mouillot, instituteur.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1859. Ancelon, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863. Artigues, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes.
1861 Barranger, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S-et-O.)
1870. Baudiot, notaire à Mâcon.
1869. Bayle, professeur de paléontologie à l'École des Mines, à Paris.
1866. Beltrémieux Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de la Rochelle.
1855. Bénard, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. Bertherand, docteur en médecine, à Alger.
1870. Berthuel Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.

1879. BERTRAND Arthur, vice-président de la Société archéologique du Mans, ancien conseiller de préfecture, au Mans,
1868. *BIOCHE, avocat à la cour d'appel, à Paris, rue de Rennes, 57.
1849. BLANCHE Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.
1856. BULLIOT Gabriel, membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
1856. BURE (De), ancien président de la Soc. d'Emulation, à Moulins.
1877. CACHARD (DE), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. CAILLÉTET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1861. CAMBUZAT, inspect. général des ponts et ch. en retraite, à Paris.
1882. CAMUS, inspecteur primaire, à Amiens.
1855. CARLET Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1861. CONSTANT-REBECQUE (de), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).
1879. CROIZIER (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1857. DANTIN, chef d'escadron d'état-major, en Algérie.
1863. DAVOUT (Le général), duc d'Auerstaedt, à Orléans.
1874. DEFRANCE Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine, à Paris.
1864. DELAPLACE, évêque de Pékin (Chine).
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, à Lille.
1863. DESNOYERS, membre de l'Académie des incriptions, bibliothécaire du Muséum, à Paris.
1847. DÉY, ancien conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne.)
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1857. DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.
1859. FLANDIN, avocat général à Pau.
1863. FRANCHET, naturaliste, attaché au muséum de Paris.
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
1852. GAUDRY Albert, membre de l'Institut de France, à Paris.
1882. GAUGUET Elie, homme de lettres, 36, rue de Seine, Paris.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Marseille, 7 boulev. du Nord.
1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.
1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. GILLET, inspecteur des écoles primaires, à Clamecy.
1847. GIRARD DE CAILLEUX, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.
1851. GIRARDOT (Baron de), ancien secrétaire-général de préfecture
1872. GIRAUT, médecin-adjoint, à l'Asile des Aliénés de Quatre-marres, près Rouen.
1854. GRENIER, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).
1849. *GUERNE (Baron DE), à Douai (Nord).
1868. *GUÉRIN-DEVAUX Rolland, procureur de la République, à Sainte-Menehould.

1865. *GUINAULT, censeur au lycée de Troyes (Aube).
1872. *HABERT, ancien notaire, à Troyes (Aube).
1872. HATIN Eugène, homme de lettres, à Paris, rue Monsieur le Prince, 7.
1848. *HÉBERT, membre de l'Institut, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Paris, 10, rue Garancière.
1872. JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1861. JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.
1870. JOLY Henri, professeur à la faculté des lettres, à Paris.
1862. JOUAN, sculpteur à Rouen.
1863. LANCIA DI BROLO (Le duc), à Palerme (Sicile).
1872. LEBLANC Eugène, président du tribunal civil, a Troyes.
1867. LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.
1867. LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1851. LORIÈRE (de) Gustave, géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Frontex, par Genève (Suisse).
1863. MABILE, licencié ès-lettres, professeur au lycée de Bastia (Corse)
1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1864. MOREAU, maitre-adjoint à l'Ecole normale, à Melun.
1872. PAPAREL, percepteur à Mende (Lozère).
1877. PINEL, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. POTIER, ingénieur des Mines, à Paris, 1, rue de Boulogne.
1864. POULAIN, maitre-adjoint, à l'Ecole normale de Versailles.
1863. POUY, ancien commissaire-priseur, à Amiens.
1847. PRISSET, numismate, à Dijon.
1852, RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
1852. RAY Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
1873. RIVIÈRE Emile, docteur médecin, rue de Sèvres, 139, Paris.
1860. ROUSSELOT, inspecteur des Forêts, à Mâcon.
1868. SAPORTA (comte de), géologue à Aix.
1861. SERVAIS, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1861. SIROT, ancien professeur, à Dijon, (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.
1848. SOULTRAIT (comte Georges de), trésorier général, à Besançon.
1863. SPIERS père, à Oxford (Angleterre).
1871. TEILLEUX, docteur en médecine, au Mans (Sarthe).
1852. VIGNON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, 3, rue de Grenelle, à Paris.
1870. VILLETARD DE LAGUÉRIE, substitut du procureur général, à Paris.

1864 VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, 11, rue Saint-Antoine, à Versailles.

1879. VOSSION Louis, membre de la Société de Géographie de Paris, Consul de France à Gabès.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1882

1874. BERTHELOT, licencié-ès-sciences, 343, rue Saint-Jacques, à Paris.

1847. *BONTIN (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue d'Assas, 3, et au château de Bontin.

1868. GALLOT, ancien inspecteur des Eaux et Forêts, à Auxerre.

1850. JOSSIER, directeur de la Compagnie de navigation, à Auxerre.

1869. TANLAY (marquis de), cité Martignac, à Paris, et au château de Tanlay.

IV.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1882.

§ I. — *Dons en argent.*

1° Le département de l'Yonne........................... 1,000 fr.
2° La ville d'Auxerre, pr acquisitions et entretien du Musée 300

§ II. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

M. AUGER (Hippolyte). — Son Buste en marbre blanc par Canova.

M. BERT (Paul). — Objets ethnologiques envoyés au Musée par M. Bert, ministre de l'instruction publique. — 625. Plusieurs silex taillés de l'île de Saint-Nicolas (Californie), et des perles de collier provenant de la même localité. — 626. Six pilons et deux mortiers, même localité. — 627. Anneau en pierre d'un usage inconnu, provenant de la même localité. — 628. Plusieurs objets en os travaillé, même localité.

M. BOISSOT, sculpteur à Paris. — 644. Buste de M. Grasset, conservateur honoraire du Musée.

M. BOURGOIN, sculpteur à Paris, rue des Écuries d'Artois. — Deux bas-reliefs : *la Foi et la Charité*, par François Moreau. Ces deux pièces ont été fondues en bronze pour le monument funèbre du prince Bibesco.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE. — Objets provenant de la loterie de la Société des Amis des Arts : *Saint-Bruno en prière*, gravure d'après Lesueur. — *Rue Bocquillot*, à Avallon, aquarelle par J. Passepont. — *Portrait d'homme*, gravure d'après Van Dyck. — *Les Apprêts du Déjeuner*, peinture par M. Schneider. — *Corinne*, gravure d'après le baron Gérard. — *Environs d'Avallon*, aquarelle par M. E. Bidault. — *La Vierge au lys*, gravure

d'après Delaplanche. — Eaux fortes par M. Appran. — ***Bords de l'Yonne***, à Preuilly, peinture par M. Rousset.

Eaux et Forêts (L'Administration des). — Echantillons des essences forestières du département arrivées à leur développement, sous forme de blocs sectionnés, ayant figuré à l'exposition du Concours régional d'Auxerre. — Pin Sylvestre. — Tremble. — Bouleau. — Erable. — Aulne. — Pommier. — Charme. — Hètre. — Chêne (2 échant.) — Merisier.

Lechiche, industriel à Auxerre. — 641. Six vases romains complets et dix fragments de vases de différentes tailles et formes trouvés à Auxerre, donnés par M. Lechiche et parvenus par les soins de M. Lorin. — 642. Fragment de tuile romaine de la même origine.

M. Lethier, ingénieur en chef. — 629. Vase en verre provenant d'une tombe du cimetière Saint-Gervais, à Auxerre. — 630. Perles en verre provenant du même tombeau, données par le même. — 632. Débris de vase gaulois trouvés dans un foyer ancien, au milieu de cendres mêlées de terre et de charbon, sur le bord du petit vallon qui sépare le climat de la Moquette, à Auxerre, de celui de Champlit ; ossements de chevreuil et de sanglier, etc., morceau de granit usé par le frottement, le tout recueilli par les soins de M. Raoul, agent-voyor, et offert par M. Lethier.

M. Letourneur, de Versailles. — 640. Poids de 50 livres en fonte avec fleurs de lys et hermine acheté à Auxerre et offert par M. Letourneur.

M. Lorin. — 633. Divers fragments, entr'autres des revêtements de murailles avec peintures, trouvés au hameau d'Orgy, près Chevannes.

M. Loiseau (Georges), né à Sauvigny-le-Bois, sculpteur à Paris. — *Abel mourant*, statue plâtre, hauteur, 1m85, largeur, 0m65.

M. Manifacier. — 632 bis. Petit bloc composé de fragments d'ardoises et de métal fondu provenant de l'incendie du clocher de Toucy, en 1872.

Le Ministère des Beaux-Arts. — Lepelletier de Saint-Fargeau, statue marbre blanc par Cadoux Marie, né à Blacy (Yonne).

M. Monceaux. — Fontaine en grès de Treigny, avec emblèmes de tonnelier, ayant appartenu à Mme Milleriot, rue du Temple, à Auxerre.

M. Oudin, conducteur des ponts et chaussées. — 633 bis. Vertèbre de Plésiosaure trouvée à Cimbois dans l'étage kimmeridgien.

M. Raoul, conducteur des ponts et chaussées. — 634. Ossements trouvés dans les travaux du chemin de fer dans la gare Saint-Amatre.

M. Ricque, médecin-major au 82me de ligne. — 646. Un crâne de femme âgée, de forme dolicocéphale, un polissoir en silex rubané, une hache polie également en silex rubané, un carton contenant un cubitus droit avec bracelet de bronze filiforme, une bague, un anneau d'orteil, un bracelet de jambe, une torque, le tout en bronze provenant d'un tumulus du plateau de la Croix-Galotte, à six kilomètres de Vermenton.

Société (Acquisition de la). — 631. Dents d'éléphas primigenius trouvée près du moulin du Bâtardeau par un terrassier nommé Versot, dans une couche de gravier quaternaire, à 1m50 de profondeur.

M. Tardier (Ambroise). — 624. Empreinte du sceau en cuivre du chapitre collégial de Châtel-Censoir, xive siècle.

La Ville d'Auxerre. — 638. Une belle collection de fossiles du départe-

ment achetée par la ville d'Auxerre aux héritiers Foucard, moyennant la somme de 300 fr. — 639. Une série de tiroirs renfermant les dits fossiles, achetée 40 fr. — 643. Un mortier en pierre trouvé rue de Paris, dans une tranchée faite par la ville.

La Ville d'Auxerre. — Objets provenant de la loterie de la Société des Amis des Arts : Cache-pot japonais. — Une paire de vases Rouen polychromes. — Porte-bouquet en faïence. — *Les premières Funérailles*, gravure d'après Barrias. — *Ferme à Douarnenez*, peinture par M. Dufour. — *Bords de la Marne à Charenton*, peinture par M. Saïn.

QUATRIÈME PARTIE

I

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXXVIe VOLUME, 5e DE LA IIIe SÉRIE.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE 36e VOLUME, 5e DE LA 3e SÉRIE.

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE 36e VOLUME, 5e DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

II. — *Sciences naturelles.*

INDEX POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES :

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

— L'Archiviste informe MM. les Membres de la Société qu'il peut disposer encore de quelques exemplaires des Ouvrages ci-après :

1° **BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE L'YONNE**, ou collection pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui le département; publiée par la Société des Sciences de l'Yonne, recueillie et mise en ordre par M. l'abbé Duru, aumônier de l'Asile public d'Aliénés d'Auxerre. Deux beaux volumes in 4°, imprimés en caractères neufs, avec planches. Auxerre, Perriquet et Rouillé. Prix de chaque volume pour les Membres . . . . 6 fr.

Pour les personnes étrangères . . . . 10 fr.

2° **CARTULAIRE GÉNÉRAL DE L'YONNE**, Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des Sciences de l'Yonne, sous la direction de M. Quantin, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1854-1860, Perriquet et Rouillé. Deux beaux volumes in-4, avec planches. Prix de chaque volume. . . . . 10 fr.

3° **LES INSECTES NUISIBLES** *aux Arbres fruitiers, aux Plantes potagères, aux Céréales et aux Plantes fourragères*, par M. Ch. Goureau, colonel de génie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Sciences de l'Yonne, etc. (Extrait du bulletin de la Société des sciences de l'Yonne). — Auxerre, Perriquet et Rouillé ; Paris, Victor Masson ; un beau volume in-8. — Prix, 5 fr., et 6 fr. 50 avec le supplément paru en 1865.

4° **LES INSECTES NUISIBLES A L'HOMME, AUX ANIMAUX ET A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE**, par le même. 1 vol. in-8, 1866, prix . . . . 5 fr.

5° **LES INSECTES NUISIBLES AUX FORÊTS ET AUX ARBRES D'AVENUES**, par le même. 1 vol. in-8, 1867, prix. 5 fr.

6° **HISTOIRE NATURELLE DES DIPTÈRES DES ENVIRONS DE PARIS**, œuvre posthume du Dr ROBINEAU-DESVOIDY, publiée par les soins de sa famille, sous la direction de M. H. Monceaux, membre de la Société entomologique de France, secrétaire de la Société des Sciences de l'Yonne. — Deux forts volumes in-8° de 1143 et 920 p. ; Auxerre : secrétariat de la Société ; — Paris : Victor Masson. Prix, 30 fr.

7° **VÉZELAY**, Etude historique par Aimé Chérest, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, 3 vol. in-8°, prix du vol. 5 fr.

8° **HISTOIRE DES GUERRES DU CALVINISME ET DE LA LIGUE** dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, par M. A. Challe, officier de la Légion d'honneur, président de la Société des Sciences de l'Yonne. — 1864, 2 vol. in-8°, 1863-1864. En vente chez tous les libraires du département. Prix de chaque volume. . . . . 5 fr.

9° **CATALOGUE RAISONNÉ DES ANIMAUX VERTÉBRÉS** qui vivent à l'état sauvage dans le département de l'Yonne, avec la clef des espèces et leur diagnose, par le Dr Paul Bert, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, 1 vol. in-8°, avec pl. Paris, Victor Masson, prix. . . . . 5 fr

10° **LETTRES DE L'ABBÉ LEBEUF**, publiées par la Société des Sciences de l'Yonne, sous la direction de MM. Chérest et Quantin. 2 vol in-8°, 1866 et 1867, plus une table analytique tirée à part. Prix de chaque volume : papier ordinaire, 6 fr. ; papier fort, 7 fr. 50. Volume de tables, 2 et 3 fr. — Paris, Durand, libraire

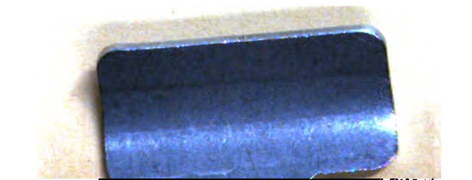
TABLE DES MATIÈRES.

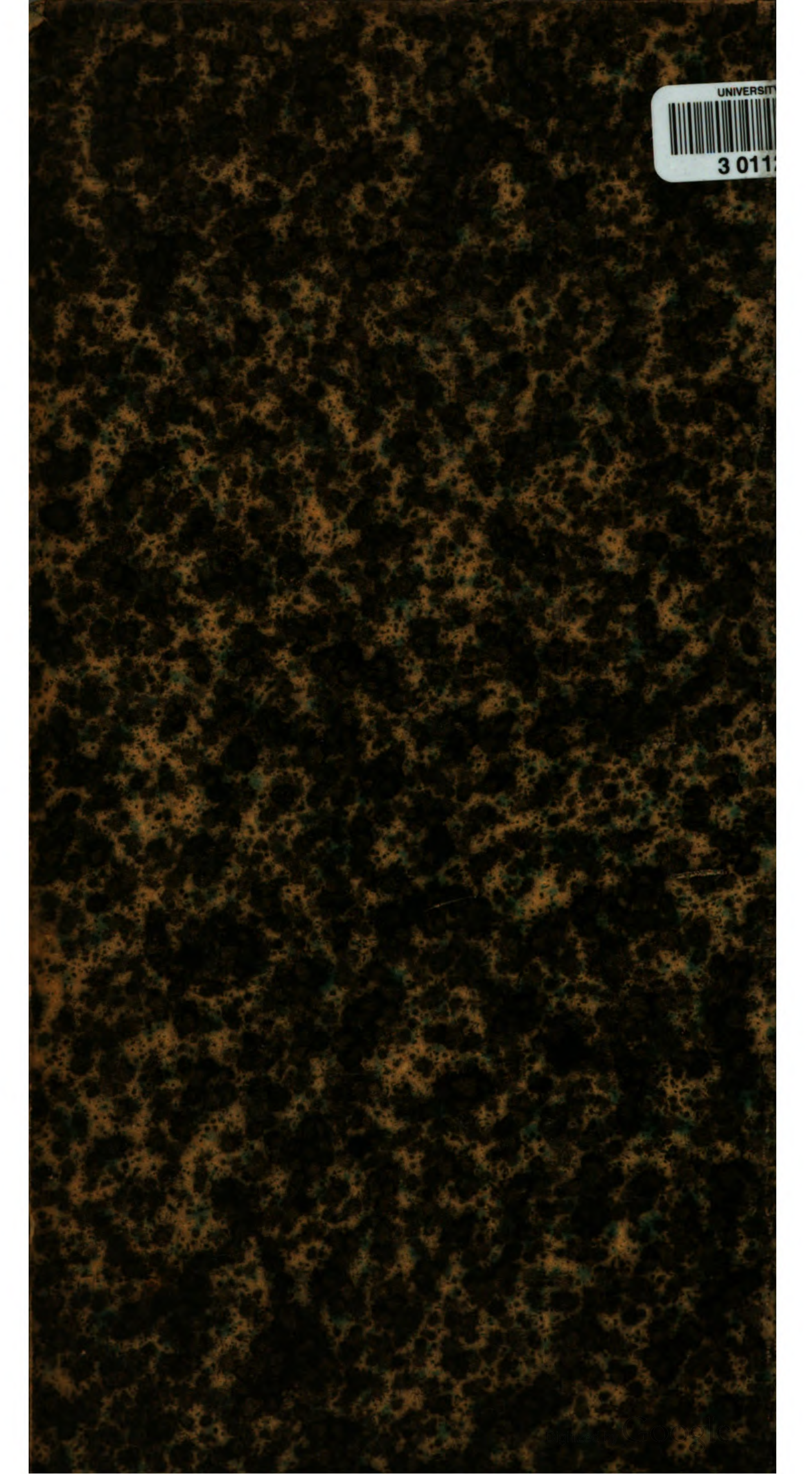
I. — SCIENCES HISTORIQUES (PAGES 191 à 360).

II. — SCIENCES NATURELLES.

III. — COMPTES-RENDUS (PAGES XXI A LX).

AUXERRE. — IMPRIMERIE DE GEORGES ROUILLÉ.




UNIVERSITY
3 011